



**DOCUMENT  
DE RÉFÉRENCE  
2007**

Profil	1
Messages	3
Chiffres clés 2007	6
Organigramme financier simplifié (au 31/12/2007)	8
Implantations de Natixis et de ses filiales	9

## **1 NATIXIS ET SES ACTIONNAIRES 11**

L'action Natixis	12
Tableau de bord de l'actionnaire	14
Création de valeur boursière pour l'actionnaire	15
Relations avec les actionnaires	16

## **2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 19**

Introduction	20
Structure des organes sociaux	21
Rôle et règles de fonctionnement des organes sociaux	45
Les comités spécialisés	48
Activités des organes sociaux	50
Activités des comités spécialisés	52
Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération des membres des organes sociaux	53
Compétence et honorabilité des membres du conseil de surveillance	58
Contrats liant la société et les membres du conseil et des organes exécutifs	58
Conflits d'intérêts potentiels	58
Comité exécutif (mars 2008)	59
Contrôle de la société	60

## **3 ACTIVITÉS 61**

Banque de financement et d'investissement	62
Gestion d'actifs	71
Capital investissement et Gestion privée	74
Services	76
Poste clients	81
Une importante contribution de la banque de détail	83

## **4 RESSOURCES 87**

Ressources humaines	88
Autres ressources	93

## **5 DÉVELOPPEMENT DURABLE 95**

Un engagement confirmé en matière de développement durable	96
Annexes NRE - Informations sociales	108
Annexes NRE - Informations environnementales	120

## **6 ÉLÉMENTS FINANCIERS 125**

Facteurs de risques	126
Rapport de gestion 2007	136
Observation du conseil de surveillance sur le rapport de gestion du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice 2007	179
Évolution récente	180
Éléments financiers	181
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	316
Rapport général des commissaires aux comptes	370
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	372

## **7 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ 377**

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil	378
Procédures de contrôle interne	379
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	395

## **8 ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES 397**

Éléments juridiques	398
Informations complémentaires	408

Table de concordance	429
----------------------	-----



## Profil

Issu du rapprochement (fin 2006) des activités de Banque de financement, d'investissement et de services des groupes **Banque Populaire** et **Caisse d'Epargne**, Natixis est un acteur clé de l'industrie bancaire en Europe. Il dispose d'un portefeuille d'activités diversifié avec des expertises métiers fortes, des bases de clientèle étendues et une large implantation internationale.

En 2007, Natixis a affiché un produit net bancaire de 6 milliards d'euros et dégagé un résultat net part du Groupe de 1,1 milliard d'euros. Il emploie environ **24 000 personnes** dans une soixantaine de pays.

Les activités de Natixis sont organisées autour de **cinq métiers** :

- la Banque de financement et d'investissement ;
- la Gestion d'actifs ;
- le Capital investissement et la Gestion privée ;
- les Services ;
- le Poste clients.

La Banque de détail contribue également aux performances de Natixis, directement à travers la participation de 20 % <sup>(1)</sup> que Natixis détient dans le capital des Banques Populaires et Caisses d'Epargne, et indirectement par la vente de produits et services Natixis dans les agences de ces deux réseaux qui représentent ensemble environ 25 % du marché de la banque de proximité en France.

Natixis dispose de **positions fortes** dans tous ses principaux métiers. Partenaire bancaire de la quasi-totalité des plus grandes entreprises en France, il est aussi très actif auprès de la clientèle des institutions financières (banques, assurances, caisses de retraite...). Il a développé progressivement une clientèle internationale de plus en plus importante.

Natixis est un acteur majeur de la gestion d'actifs au niveau mondial (dans les quinze premiers) comme de l'assurance-crédit (troisième mondial avec Coface). Ses activités de Services s'appuient sur des plateformes industrielles à la fois puissantes et flexibles. Natixis est également le leader en France des opérations de capital investissement pour PME.

Natixis bâtit son développement sur la **croissance** de ses différents métiers et sur les opportunités issues du rapprochement d'entités très complémentaires à la fois en termes d'expertises techniques et de fonds de commerce. Son offre très complète (financements structurés, marchés de capitaux, gestion d'actifs, services financiers...) lui permet de satisfaire sa clientèle propre d'entreprises et d'institutionnels et la clientèle de particuliers, professionnels et PME de ses deux maisons mères le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Epargne.

Ses performances et sa structure financière très solide ont permis à Natixis de bénéficier d'un **rating élevé** de la part des trois principales agences de notation financière (AA/Aa2/AA-).



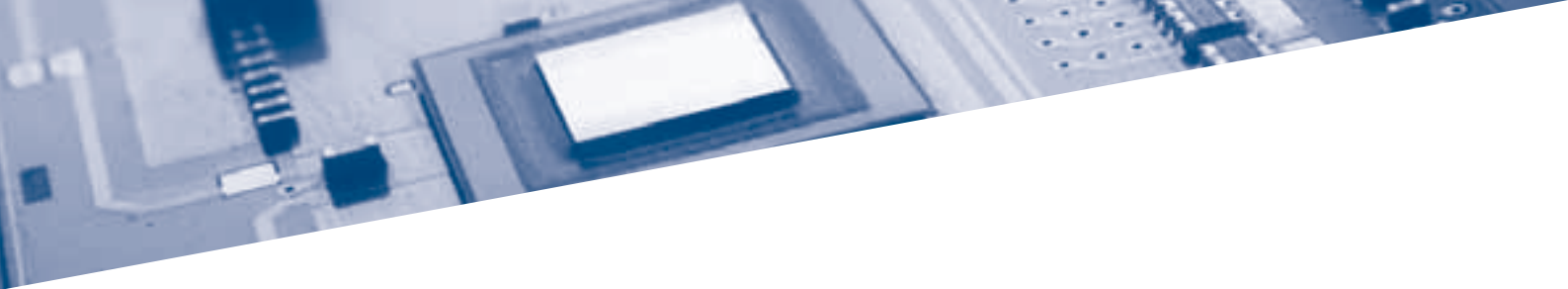
Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 avril 2008, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de Natixis,  
Immeuble Arc de Seine  
30 Avenue Pierre Mendès France  
75013 Paris.

(1) La détention par Natixis de certificats coopératif d'investissement (CCI), représentant 20 % du capital de chacune des Banques Populaires et de chacune des Caisses d'Epargne (à l'exception des Caisses d'Epargne et de Prévoyance de Martinique et de Nouvelle-Calédonie), lui permet de consolider par mise en équivalence 20 % des résultats des deux réseaux.



## Messages



**CHARLES MILHAUD,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE NATIXIS

L'année 2007 aura été une année agitée pour les banques. Dans un monde de plus en plus globalisé, la crise des crédits immobiliers aux États-Unis s'est répandue rapidement à l'ensemble des acteurs du monde financier, créant une situation caractérisée par un climat de défiance généralisée et des marchés financiers très instables. Cette crise a laissé des traces dans les résultats de tous les acteurs bancaires et certaines banques parmi les plus puissantes du monde ont connu des difficultés graves qui les ont amenées à se recapitaliser dans l'urgence.

Natixis n'a pas été épargné. Mais si les dépréciations d'actifs rendues nécessaires en fin d'année ont réduit le bénéfice annuel, les fondamentaux économiques de l'entreprise sont intacts. Le modèle économique qu'ont voulu ensemble le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne à la création de Natixis n'est pas remis en cause par les nouvelles données de l'environnement et la crise révélera, in fine, les puissants atouts dont bénéficie cette jeune entreprise. En

reprenant en pleine tourmente l'activité de rehaussement de crédit exercée aux États-Unis par une filiale apportée à Natixis, les deux grands actionnaires de l'entreprise ont fait la preuve de leur sens des responsabilités et de leur capacité à agir ensemble dans l'intérêt de Natixis et de tous ses actionnaires. Cela témoigne de la volonté des deux groupes de construire avec les marchés une relation de confiance dans la durée, en ligne avec les ambitions qu'ils assignent à leur filiale cotée.

La situation de l'industrie bancaire est désormais extrêmement évolutive. De nombreux acteurs vont être amenés à reconfigurer leurs portefeuilles d'activités ; des changements et des regroupements vont s'opérer. L'avantage reviendra à ceux qui bénéficient d'une compétence distinctive forte. Avec sa base de clientèle puissante, ses expertises-métiers reconnues et une structure financière solide, Natixis fait incontestablement partie de ceux-ci.



**PHILIPPE DUPONT,**  
PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE NATIXIS

“ **Pour sa première année d’existence, Natixis a eu à affronter un environnement particulièrement difficile. Quels enseignements tirez-vous de ce premier exercice ?** ”

**R :** Natixis est effectivement une entreprise récente et 2007 aura été son premier exercice complet. La crise financière qui a débuté durant l’été s’est ensuite aggravée très significativement au quatrième trimestre. Cette séquence se reflète tout à fait dans les comptes de Natixis. Les résultats du premier semestre avaient été très bons, bien en avance sur notre plan de marche, mais les dépréciations que nous avons dû constater en fin d’année sur la valeur de certains portefeuilles d’actifs financiers aboutissent à des résultats annuels qui ne sont pas satisfaisants, même si, toutes proportions gardées, Natixis est plutôt moins touché que beaucoup de ses concurrents. L’analyse détaillée de nos performances montre une très bonne tenue, et même souvent une croissance forte des performances de la plupart de nos métiers combinée à un impact de la crise très fort, mais concentré sur seulement certains segments de nos activités de banque de financement et d’investissement. Le comportement de l’ensemble confirme cependant la capacité de l’entreprise à résister à un choc qui est particulièrement violent ainsi que la solidité du modèle économique choisi. En dépit de l’environnement, l’entreprise a réalisé, dans les temps, l’essentiel des importants travaux d’intégration qui étaient prévus. Et la structure financière très solide voulue par les deux grands actionnaires à la création de Natixis permet à l’entreprise de traverser les turbulences actuelles dans de bonnes conditions. Il faut donc bien distinguer ce qui relève d’une situation exceptionnelle dans la sphère financière, ceci au niveau mondial, des performances courantes qui sont encourageantes et conformes à nos attentes. Il faudra aussi s’interroger, le moment venu, sur l’impact qu’auront eu les nouvelles normes comptables – les normes IFRS – sur la perception qu’ont pu avoir de la crise beaucoup d’analystes extérieurs. S’il n’est jamais bon de distinguer ni opposer la réalité économique de sa traduction comptable, il est nécessaire d’apprendre à mieux évaluer la volatilité accrue qu’amène mécaniquement la mise en valeur de marché de la plupart des actifs financiers dans le bilan des banques.



“ La crise financière  
vous amène-t-elle à modifier  
la stratégie de Natixis ? ”

**R :** En ce début d'année, il est encore trop tôt pour juger des inflexions à apporter à notre stratégie et ces évolutions seront en tout état de cause décidées et validées par les organes de décision de l'entreprise. Il est vrai que la crise est sévère, qu'elle va entraîner inévitablement des révisions stratégiques chez la plupart des acteurs, ne serait-ce que pour prendre en compte un environnement concurrentiel et réglementaire qui va se modifier. Pour Natixis, des ajustements devront intervenir, mais un certain nombre de lignes de force de notre projet stratégique ne changeront pas. Natixis développe, et continuera de le faire, une offre complète de produits et services aux grandes entreprises et institutionnels, offre qui s'appuie sur une gamme de prestations très larges allant des produits de marchés, de flux et de gestion collective aux financements structurés, à l'assurance-crédit ou à la gestion complète du poste clients. De même, les activités de banque de détail garderont un poids important, qu'il s'agisse de la consolidation partielle des résultats des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires dans nos résultats ou des prestations que nos plates-formes industrielles fournissent à de nombreux acteurs du secteur bancaire. Le développement de nos activités en Asie continuera d'être mis en œuvre de manière organisée et disciplinée pour mieux orienter le mix géographique de nos activités vers les zones en forte croissance. Enfin, nous maintiendrons une expertise forte dans les techniques financières de pointe. Grâce à une structure financière très saine et à deux actionnaires puissants capables de lui assurer la stabilité nécessaire au développement dans la durée, Natixis est en mesure de mettre en œuvre une stratégie orientée vers la création de valeur durable.

“ Quelles perspectives  
voyez-vous pour 2008 ? ”

**R :** Les turbulences constatées ces derniers mois persisteront au moins une partie de l'année 2008. Nous ne retrouverons pas immédiatement l'environnement très favorable qui a prévalu en 2005 et 2006 par exemple. Pour autant, nous abordons cette période avec, à la fois, confiance et prudence. Prudence, car il est encore difficile d'évaluer les retombées économiques de la crise financière et, en particulier, ce que pourraient être les conséquences sur le tissu des entreprises moyennes et grandes. Mais confiance, aussi, parce que Natixis a montré, dès ses premiers mois d'existence, une forte capacité à s'adapter. D'autres efforts seront nécessaires, mais le cap est le bon et l'engagement fort des 24 000 collaborateurs du Groupe dans le monde constituera encore en 2008 le principal moteur de notre réussite.

## ■ Chiffres clés 2007

**21 959** collaborateurs

ETP AU 31 DÉCEMBRE 2007

Des implantations  
dans **68** pays

### NOTATIONS LONG TERME

situation à fin février 2008

**AA** (perspective négative)

Standard & Poor's

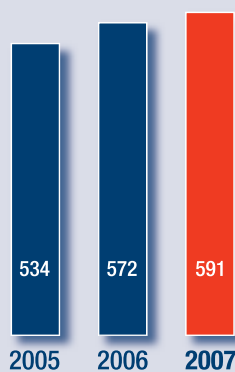
**Aa2** (perspective stable)

Moody's

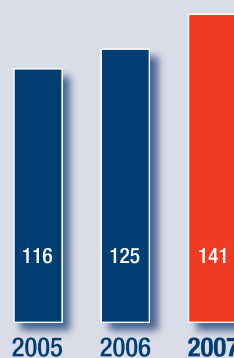
**AA-** (perspective négative)

Fitch Ratings

■ **ACTIFS GÉRÉS AU 31 DÉCEMBRE**  
en milliards d'euros



■ **ENCOURS PONDÉRÉS AU 31 DÉCEMBRE**  
en milliards d'euros





## RÉSULTAT

	2007	2006	2005
Produit net bancaire	7 263 M€ *	7 244 M€	6 006 M€
Résultat brut d'exploitation	902 M€ **	2 318 M€ **	1 921 M€
Résultat net part du Groupe	1 130 M€ **	2 136 M€ **	1 727 M€
ROE	7,1 %	13,9 %	12,0 %

\* Avant dépréciations sur subprime et monoline.

\*\* Hors charges de restructuration, coûts liés à la constitution de Natixis et éléments exceptionnels.

## STRUCTURE FINANCIÈRE

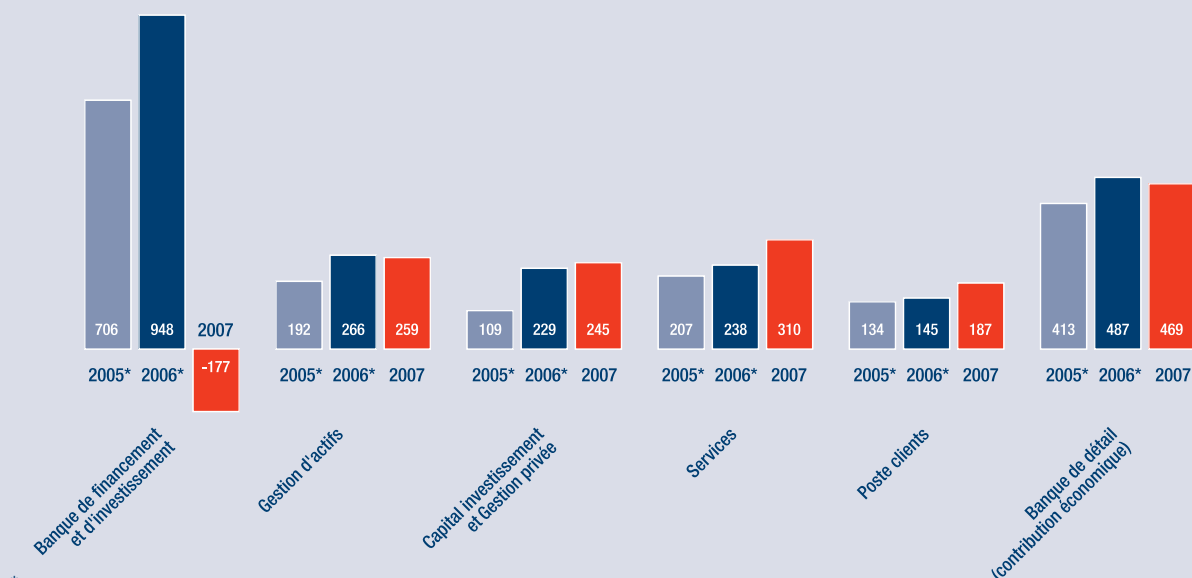
	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Fonds propres Tier one *	11,7 Md€	11,2 Md€	9,9 Md€
Ratio européen de solvabilité (ratio CAD)	10,3 %	10,6 %	11,5 %
Ratio Tier one *	8,3 %	8,9 %	8,5 %
Total du bilan	520,0 Md€	458,6 Md€	437,8 Md€

\* Après déductions anticipées de 50 % des CCI selon normes CRD/Bâle II.

## PRODUIT NET BANCAIRE DES MÉTIERS

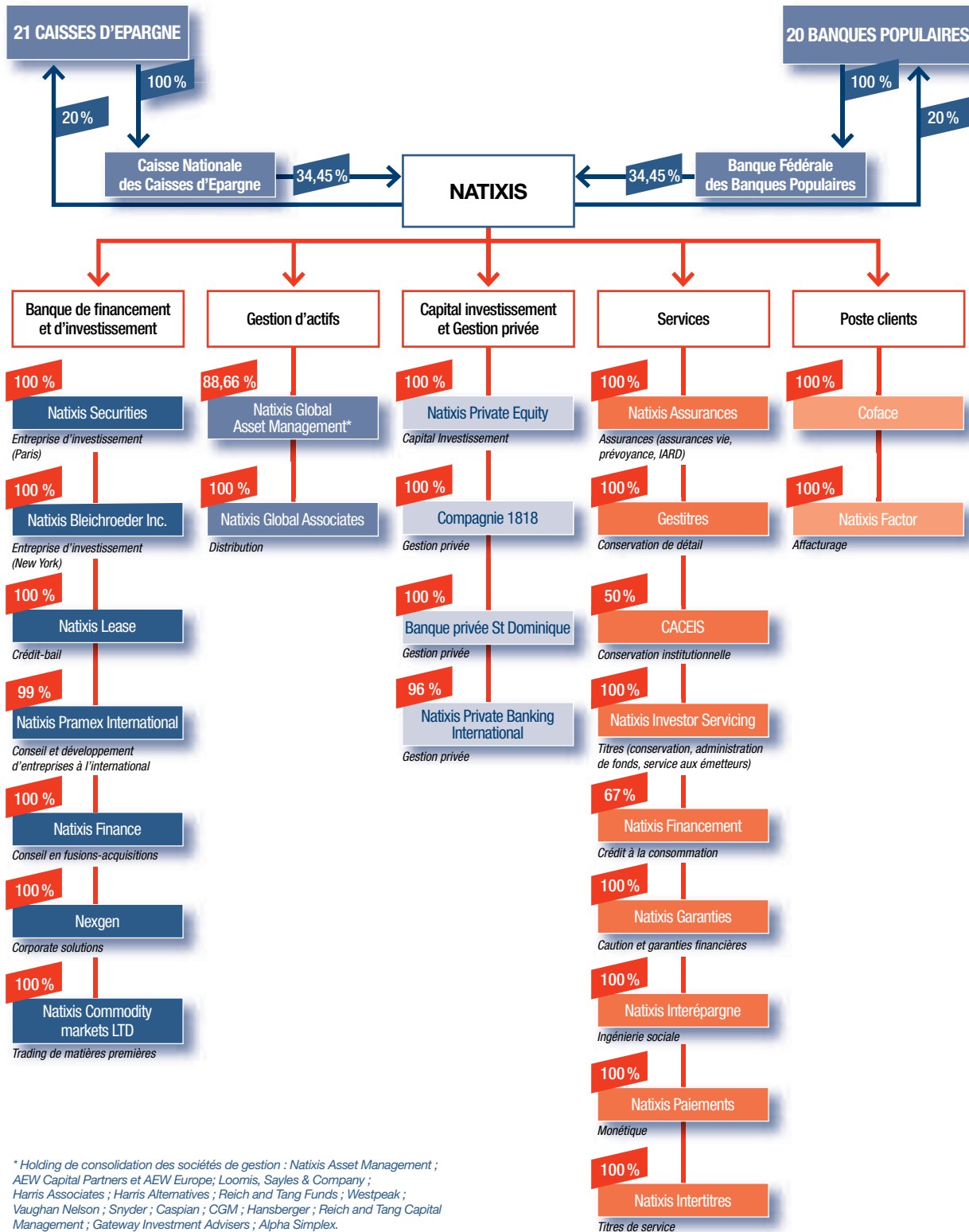
(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Banque de financement et d'investissement	3 054 *	3 494	2 749
Gestion d'actifs	1 710	1 497	1 222
Capital investissement et Gestion privée	504	449	276
Services	1 299	1 151	1 045
Poste clients	916	840	785

\* Avant dépréciations sur subprime et monoline.

RÉSULTAT NET DES MÉTIERS  
en millions d'euros

\* Données pro forma

# Organigramme financier simplifié (au 31/12/2007)



## ■ Implantations de Natixis et de ses filiales



**Europe** – Alicante – Barcelone – Berlin – Bielefeld – Biella – Birmingham – Bratislava – Breda – Bruxelles – Bucarest – Budapest – Cologne – Dublin – Düsseldorf – Eschborn – Feldkirchen – Francfort – Frederiksberg – Hambourg – Hanovre – Istanbul – Karlsruhe – Kiev – La Corogne – Lausanne – Linz – Lisbonne – Ljubljana – Londres – Louvain-la-Neuve – Luxembourg – Madrid – Mayence – Milan – Moscou – Munich – Nuremberg – Oslo – Paris – Porto – Prague – Riga – Rome – Saint-Sébastien – Saint-Petersbourg – Séville – Sofia – Stockholm – Stuttgart – Tallinn – Valence – Varsovie – Vienne – Vilnius – Wattford – Windhof – Zagreb – Zürich – **Asie-Afrique-océanie** – Abidjan – Alger – Almaty – Bamako – Bangalore – Bangkok – Béjaïa – Beijing – Beyrouth – Bnei-Brak – Canton – Casablanca – Cotonou – Dakar – Douala – Dubaï – Hanôï – Hô Chi Minh-Ville – Hong Kong – Jakarta – Johannesburg – Kuala Lumpur – Labuan – Le Caire – Lomé – Melbourne – Mumbai – New Delhi – Oran – Osaka – Ouagadougou – Rouiba – Sandton – Secunderabad – Séoul – Sétif – Shanghai – Sidi Bel Abbès – Singapour – Sydney – Taipei – Téhéran – Tlemcen – Tokyo – Tunis – **Amériques** – Atlanta – Baltimore – Bloomfield Hills – Bogota – Boston – Boulder – Buenos Aires – Burlington – Caracas – Chicago – Cincinnati – Detroit – East Windsor – Fairfield – Fort Lauderdale – Glendale – Greenwich – Guayaquil – Houston – Jersey City – Lima – Los Angeles – Mexico – Milwaukee – Monterrey – Montréal – New Haven – New York – Oakland – Panama – Pasadena – Quito – San Francisco – San José – Santiago – São Paulo – Toronto – Washington DC



# 1

## NATIXIS ET SES ACTIONNAIRES

<b>L’ACTION NATIXIS</b>	<b>12</b>
Profil boursier au 31 décembre 2007	12
Répartition du capital au 31 décembre 2007	12
Évolution du cours de l’action	13
<b>TABLEAU DE BORD DE L’ACTIONNAIRE</b>	<b>14</b>
<b>CRÉATION DE VALEUR BOURSIÈRE POUR L’ACTIONNAIRE</b>	<b>15</b>
Hypothèses de calcul	15
Évolution de l’investissement	15
<b>RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES</b>	<b>16</b>
Les actions menées en 2007	16
Les actions en cours et à venir pour 2008	17

## L'action Natixis

### PROFIL BOURSIER AU 31 DÉCEMBRE 2007

Capital	1 955 268 310,40 euros
Nombre d'actions	1 222 042 694
Capitalisation boursière	16 milliards d'euros
Nombre d'actionnaires individuels	environ 1,5 million (avril 2007)
Négociation	Eurolist Paris (compartiment A), éligible au SRD
Code ISIN	FR0000120685
Code Reuters	CNAT.PA
Code Bloomberg France	KN
Indices boursiers	SBF 80, SBF 120 et SBF 250 Cac Next 20 et Euronext 100

### RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2007

	% du capital	% des droits de vote
Banque Fédérale des Banques Populaires et filiales	34,45 %	34,66 %
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance	34,45 %	34,66 %
DZ BANK AG *	1,87 %	1,88 %
INTESA SANPAOLO HOLDING INTERNATIONAL *	1,68 %	1,68 %
Autre public	27,55 %	27,12 %

\* Titres détenus au porteur.



## ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

LE COURS DE CLÔTURE DE L'ACTION NATIXIS AU 31 DÉCEMBRE 2007 S'ÉLÈVE À 13,14 €, EN HAUSSE DE 30 % PAR RAPPORT À DÉBUT 2005.



## NOMBRE D' ACTIONS NÉGOCIÉES EN 2007

1 <sup>er</sup> trimestre	133 036 851
2 <sup>e</sup> trimestre	144 413 945
3 <sup>e</sup> trimestre	221 979 202
4 <sup>e</sup> trimestre	251 484 996

## ■ Tableau de bord de l'actionnaire

(en euros)	Natixis		Natixis Banques Populaires		
	2007	2006	2005	2004	2003
Bénéfice net par action <sup>(a)</sup>	0,90	1,73	14,9	8,50	5,60
Actif net par action <sup>(b)</sup>	13,9	14,3	113,2	91,1	86,5
Dividende net par action	0,45 <sup>(c)</sup>	0,86	5,0	3,3	2,5
Nombre d'actions	1 222 042 694	1 219 864 330	48 995 480	48 255 962	48 045 139
Taux de distribution	50 %	50 % <sup>(d)</sup>	40 %	38,8 %	45,5 %
Cours plus haut	23,19 <sup>(e)</sup>	23,77 <sup>(e)</sup>	140,80	109,60	92,05
Cours plus bas	10,94 <sup>(e)</sup>	13,81 <sup>(e)</sup>	100,00	85,20	69,10

(a) Calculé sur le nombre moyen d'actions de l'exercice.

(b) Calculé sur le nombre d'actions en fin de période.

(c) Proposition soumise à l'Assemblée générale du 22 mai 2008.

(d) Calculé sur le résultat net pro forma.

(e) Après division du nominal par 10.

# Création de valeur boursière pour l'actionnaire

Natixis propose de mesurer la création de valeur boursière pour un actionnaire individuel sur une durée de sept ans, correspondant à un horizon de placement moyen long terme.

## HYPOTHÈSES DE CALCUL

Les calculs suivants sont réalisés sur la base d'un dividende brut ajusté de la division par dix du nominal de l'action, incluant le cas échéant un avoir fiscal au taux de 50 % et réinvesti en actions Natixis. Les calculs sont effectués à la date du 31 décembre 2007.

Les rendements sont bruts, avant toute imposition et commission de courtage.

## ÉVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous présente l'évolution d'un investissement pour une action Natixis (Natexis Banques Populaires avant le 17 novembre 2006) acquise au cours de clôture de 9,44 euros (ajusté de la division du nominal par dix) le 29 décembre 2000.

Il est supposé que le dividende est réinvesti en actions au cours d'ouverture du 1<sup>er</sup> jour de Bourse suivant sa mise en distribution.

Exercice fiscal	Dividende brut perçu par action * (en euros)	Date de versement	Cours de réinvestissement du dividende * (en euros)	Fraction de titre acquise par emploi du dividende brut	Total actions après réinvestissement du dividende brut
2000	0,38	05/06/2001	9,65	0,0389	1,039
2001	0,38	28/05/2002	9,05	0,0414	1,080
2002	0,23	26/05/2003	7,51	0,0300	1,110
2003	0,38	03/06/2004	8,82	0,0425	1,153
2004	0,33	25/05/2005	11,70	0,0282	1,181
2005	0,50	22/05/2006	17,00	0,0294	1,210
2006	0,86	30/05/2007	19,30	0,0446	1,255

\* Ajusté de la division du nominal par 10.

En se basant sur un cours de 13,14 euros le 31 décembre 2007, la valorisation de l'investissement initial ressort à cette date à  $13,14 \times 1,255 = 16,49$  euros, correspondant à une **progression annuelle moyenne de 8,3 %**.

## Relations avec les actionnaires

### LES ACTIONS MENÉES EN 2007

En 2007, Natixis a traité l'ensemble des relations avec **les investisseurs individuels et institutionnels, les analystes financiers et les agences de notation.**

Tout d'abord, il a assuré **l'élaboration du document de référence 2006** (rapport annuel) de Natixis et de ses actualisations, ainsi que le dépôt de ces documents auprès de l'AMF (Autorité des marchés financiers). La qualité du rapport annuel 2006 lui a permis de remporter le Grand prix du rapport annuel de la catégorie SBF 120, distinction décernée par le magazine *La Vie Financière*, en partenariat avec le quotidien *Les Échos*.

La communication qui a accompagné la sortie des comptes au 31 décembre 2006, au 30 juin 2007 et au 30 septembre 2007 s'est appuyée sur un **communiqué de presse et des présentations** destinées à la presse économique et aux analystes financiers. Un avis financier a également été publié dans la presse, notamment économique et financière, à l'occasion des résultats annuels et semestriels. Par ailleurs, une version électronique de l'avis financier a été mise en ligne sur les principaux sites boursiers, économiques, financiers et boursiers, des liens vers le site de Natixis permettant aux internautes de retrouver présentation des résultats et communiqués de presse.

L'exercice 2007 ayant été le premier exercice complet de Natixis et ayant connu une actualité financière très chargée, Natixis a publié un certain nombre de communiqués de presse spécifiques, notamment sur l'intégration juridique et organisationnelle des activités apportées, les principales nominations intervenues, les événements ayant une influence spécifique sur les comptes de Natixis.

L'ensemble des documents réalisés a été mis en ligne sur le nouveau site internet de la société, dans ses versions française et, le cas échéant, anglaise.

Outre les rencontres individuelles régulières avec des **investisseurs institutionnels**, en France et à l'étranger, qui ont été organisées tout au long de l'année 2007, des rencontres particulières avec les investisseurs et les analystes se sont tenues lors des conférences organisées par les banques Morgan Stanley (le 29 mars 2007) et Merrill Lynch (le 3 octobre 2007).

En ce qui concerne la **communication envers les actionnaires individuels**, Natixis s'est progressivement doté d'outils spécifiques destinés à ce public :

- une « **Lettre aux actionnaires** » a été mise en place, dotée d'une charte graphique propre et développant des sujets intéressants tout particulièrement les **actionnaires individuels (assemblée générale, dividende, numéro vert...)**. Trois numéros sont parus en 2007, en avril, en octobre, et en décembre. Le numéro d'avril, premier numéro de la Lettre, a été envoyé à tous les actionnaires identifiés. Les deux numéros suivants ont été envoyés aux membres du Club des actionnaires, avec la possibilité pour l'ensemble des actionnaires de les télécharger sur le site internet de Natixis ;
- un **Club des actionnaires** a été lancé, en avril 2007 pour permettre à tous les actionnaires qui le souhaitent de renforcer leur relation de proximité avec Natixis. Ouvert à tous les actionnaires inscrits au nominatif, ainsi qu'aux actionnaires au porteur détenant au minimum 50 actions, ce Club a rencontré un vif succès puisque plus de 18 000 personnes ont sollicité leur adhésion ;
- le **site internet** de Natixis a été repensé dans sa partie « Actionnaires individuels ». Il permet à ce public de retrouver les communiqués de presse, les nouvelles marquantes de l'actualité de Natixis. Il est également doté d'un extranet réservé aux membres du Club ;
- la présence de Natixis au **salon Actionaria** (qui s'est tenu à Paris les 16 et 17 novembre 2007) a été soulignée par la création d'un stand nouveau et conforme à la charte graphique. Au total, le salon – pour lequel les membres du Club des actionnaires pouvaient bénéficier d'entrées gratuites – a permis d'établir plus de trois cents contacts avec des actionnaires existants ou potentiels. Il a également été l'occasion de renforcer la visibilité de Natixis parmi les grandes sociétés cotées de la place de Paris. Sur un plan qualitatif, les études d'impact effectuées sur le salon par la société Opinionway ont montré que les visiteurs du salon avaient une appréciation très positive de Natixis à travers son stand et l'accueil qui leur y était réservé ;
- un **numéro vert mis à la disposition des actionnaires (0 800 41 41 41)** a joué un rôle important d'**information et d'orientation**. Ouvert tous les jours de 9 heures à 18 heures, il a reçu en moyenne 70 appels par jour pendant l'année 2007. Il a servi de relais pour certaines opérations comme la possibilité offerte aux actionnaires de recevoir des invitations pour assister au salon Actionaria ;

■ **une adresse électronique dédiée ([actionnaires@natixis.fr](mailto:actionnaires@natixis.fr)) a reçu en moyenne plus de dix messages par jours, traités en direct par l'équipe relations actionnaires dans un esprit de personnalisation et de dialogue.**

Deux assemblées générales se sont tenues en 2007. Le 24 mai 2007, au Carrousel du Louvre, plus de 1 500 personnes ont assisté à **l'assemblée générale** annuelle de Natixis. Les résultats de l'entreprise ont été commentés et expliqués, et les dirigeants de Natixis ont répondu aux questions des actionnaires. L'assemblée générale mixte a été retransmise en direct sur internet. Il était également possible de regarder l'assemblée, en différé, pendant un mois sur internet.

Le 20 décembre 2007, une assemblée générale à caractère technique s'est tenue dans les locaux de Natixis à Charenton. Cette assemblée a permis de finaliser l'absorption d'Ixis CIB par Natixis.

## LES ACTIONS EN COURS ET À VENIR POUR 2008

**En 2008, les outils de communication à destination des actionnaires individuels sont renforcés.**

Des actions d'animations du Club sont mises en place : tout d'abord, des formations à la Bourse sont organisées en partenariat avec l'École de la Bourse et avec certains économistes de Natixis. Par ailleurs, les membres du Club reçoivent depuis janvier 2008 un programme trimestriel d'animation qui leur permet d'être associés à la politique de mécénat de Natixis (possibilité d'accéder à des institutions culturelles partenaires de Natixis, tarifs réduits sur certaines prestations proposées par ces institutions culturelles). Enfin, plusieurs réunions d'information sur Natixis auront lieu dans des régions françaises afin de favoriser un dialogue direct entre les actionnaires et les représentants de Natixis.

Des outils éditoriaux spécifiques (mémento de l'actionnaire, guide de l'actionnaire) sont enfin progressivement déployés, sous format papier et sous format électronique.

**En 2008, un comité consultatif des actionnaires se constitue.**

Constitué de douze actionnaires représentatifs de l'actionnariat individuel de Natixis, le comité se réunit plusieurs fois par an et formule des suggestions relatives au dispositif de communication que Natixis offre à ses actionnaires.

### Relations investisseurs

Tél. : 01 58 19 26 34 ou 01 58 32 06 94 - Fax : 01 58 19 93 93

internet : [www.natixis.com](http://www.natixis.com)

e-mail : [reinvest@natixis.fr](mailto:reinvest@natixis.fr)

### Relations actionnaires individuels

Numéro vert : 0 800 41 41 41

internet : [www.natixis.com](http://www.natixis.com)

e-mail : [reinvest@natixis.fr](mailto:reinvest@natixis.fr)

### Services financiers

Tél. : 01 58 32 31 86 - Fax : 01 58 32 29 30

e-mail : [emetteurs.charenton@natixis.fr](mailto:emetteurs.charenton@natixis.fr)

### Actionnaires au nominatif pur

internet : [www.emetline.com](http://www.emetline.com)

e-mail : [emetline@natixis.fr](mailto:emetline@natixis.fr)

## Agenda de la communication financière 2008

**6 mars 2008**

Publication des résultats 2007

**15 mai 2008**

Publication des résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 2008

**22 mai 2008**

Assemblée générale des actionnaires

**27 juin 2008**

Mise en paiement du dividende

**28 août 2008**

Publication des résultats 1<sup>er</sup> semestre 2008

**13 novembre 2008**

Publication des résultats du 3<sup>e</sup> trimestre 2008

## Participer à l'assemblée générale des actionnaires

### La convocation à l'assemblée générale

La brochure de convocation présente l'ordre du jour de l'assemblée générale et les projets de résolutions. Elle est directement envoyée aux actionnaires qui possèdent des actions nominatives depuis au moins un mois. Elle est accompagnée d'un formulaire permettant de demander une carte d'admission, de donner pouvoir, de se faire représenter ou bien de voter par correspondance.

Les actionnaires qui détiennent leurs titres au porteur sont informés de la tenue de l'assemblée générale en lisant l'avis de réunion publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO – <http://balo.journal-officiel.gouv.fr>) et la presse financière au moins 35 jours avant la réunion. Ils peuvent également se renseigner en appelant le numéro vert réservé aux actionnaires individuels ou en consultant le site Internet. Les brochures de convocation et formulaires de vote sont disponibles auprès de leur intermédiaire financier.

### Les formalités juridiques préalables

Les détenteurs d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif (pur ou administré) au moins trois jours ouvrés avant la date de l'assemblée générale.

Les actionnaires détenant des titres au porteur doivent demander à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres, d'adresser à Natixis une attestation de participation. Natixis doit recevoir cette attestation trois jours au moins avant la date de l'assemblée pour pouvoir délivrer une carte d'admission à l'actionnaire.

### Assister à l'assemblée générale

Les actionnaires doivent présenter leur carte d'admission à l'entrée de la réunion. Toutefois, s'ils n'ont pas reçu la carte d'admission à temps, ils peuvent participer au vote en présentant une carte d'identité (qui devra être accompagnée de l'attestation de participation physique délivrée par l'intermédiaire financier teneur du compte titres).

### Se faire représenter et exercer son droit de vote à l'assemblée générale

Pour les actionnaires qui n'assistent pas personnellement à l'assemblée générale, trois possibilités sont offertes :

- le vote par pouvoir : il s'agit de donner pouvoir au Président de l'assemblée en retournant le formulaire signé pour qu'il exprime ainsi un vote favorable à toutes les résolutions présentées ou agréées par le Directoire, et un vote défavorable aux autres résolutions ;
- le vote par correspondance : l'actionnaire renvoie le formulaire en cochant les cases appropriées afin d'exprimer son vote (favorable, défavorable ou abstention) pour chacune des résolutions soumises à l'assemblée générale ;
- le vote par procuration : il consiste à donner une procuration à son conjoint ou à un autre actionnaire de Natixis afin de voter en son nom à ladite assemblée.



# 2

## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>20</b>
Directoire au 1 <sup>er</sup> mars 2008	20
Conseil de surveillance au 1 <sup>er</sup> mars 2008	20
<b>STRUCTURE DES ORGANES SOCIAUX</b>	<b>21</b>
<b>RÔLE ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX</b>	<b>45</b>
<b>LES COMITÉS SPÉCIALISÉS</b>	<b>48</b>
<b>ACTIVITÉS DES ORGANES SOCIAUX</b>	<b>50</b>
<b>ACTIVITÉS DES COMITÉS SPÉCIALISÉS</b>	<b>52</b>
<b>PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS POUR LA DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES ORGANES SOCIAUX</b>	<b>53</b>
<b>COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE</b>	<b>58</b>
<b>CONTRATS LIANT LA SOCIÉTÉ ET LES MEMBRES DU CONSEIL ET DES ORGANES EXÉCUTIFS</b>	<b>58</b>
<b>CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS</b>	<b>58</b>
<b>COMITÉ EXÉCUTIF (MARS 2008)</b>	<b>59</b>
<b>CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>60</b>

## Introduction

La gouvernance de Natixis, sous sa forme actuelle, résulte des statuts adoptés par l'Assemblée générale de Natixis Banques Populaires du 17 novembre 2006.

### DIRECTOIRE au 1<sup>er</sup> mars 2008

M. DUPONT Philippe	Président	M. BEAUFRET Jean-Pascal	Membre du directoire
M. FERRERO Dominique	Directeur général	M. MORIANI Jean-Marc	Membre du directoire
M. LADAM François	Membre du directoire		

### CONSEIL DE SURVEILLANCE au 1<sup>er</sup> mars 2008

#### MEMBRES

M. MILHAUD Charles	Président du conseil de surveillance de Natixis, Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance
M. TOURRET Jean-Louis	Vice-Président du conseil de surveillance de Natixis, Président de la Banque Populaire Provençale et Corse
M. COMOLET Bernard	Vice-Président du conseil de surveillance de Natixis, Président du directoire des Caisses d'Épargne Île-de-France Paris et Île-de-France Ouest
Banque Fédérale des Banques Populaires	Représentant : M. QUEUILLE Philippe, Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires
Caisse Nationale des Caisses d'Épargne	Représentant : M. MÉRINDOL Nicolas, Directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne
M. BOLLORÉ Vincent	Président-Directeur général du groupe Bolloré
M. CLOCHET Jean	Président de la Banque Populaire des Alpes
M. CRÉQUIT Jean-Claude	Président du directoire de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur
M. GENTILI Stève	Président de la BRED Banque Populaire
M. HENRY Francis	Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne de Champagne-Ardenne
M. JEANNIN Bernard	Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
M. DE LA PORTE DU THEIL Yvan	Directeur général de la Banque Populaire Val-de-France
M. METTLING Bruno	Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires
M. NAOURI Jean-Charles	Président d'Euris
M. PATAULT Didier	Président du directoire de la Caisse d'Épargne des Pays de la Loire
M. PROGLIO Henri	Président-Directeur général de Veolia Environnement
M. SUEUR Philippe	Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Île-de-France Nord
M. ZOLADE Robert	Président d'Elior

#### CENSEURS

M. BRIXNER Ulrich	Président du comité consultatif de la DZ BANK AG
M. IOZZO Alfonso	Président de la Cassa Depositi e Prestiti SpA

#### SECRÉTAIRE DU CONSEIL

M. BUREL Jean-René
--------------------

## Structure des organes sociaux

Depuis le 17 novembre 2006, la société a adopté le mode d'administration avec directoire et conseil de surveillance défini aux articles L. 225-57 et suivants du Code de commerce.

Un certain nombre de règles de gouvernance relatives à la composition et aux pouvoirs du conseil de surveillance et

du directoire sont déterminées par les dispositions du pacte d'actionnaires \* signé le 17 novembre 2006 qui vise à garantir le principe d'une représentation paritaire des deux actionnaires au sein du conseil de surveillance.

### Composition du conseil de surveillance au 1<sup>er</sup> mars 2008

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat (AG qui statuera sur les comptes de l'exercice)	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société
<b>M. MILHAUD Charles</b>	CS du 17.11.2006	2011	Président du conseil de surveillance	Président du directoire de la CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE 50, avenue Pierre Mendès France 75201 PARIS CEDEX 13
<b>M. TOURRET Jean-Louis</b>	AGM du 17.11.2006	2011	Vice-Président du conseil de surveillance	Président de la BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE & CORSE 245, boulevard Michelet BP 25 13274 MARSEILLE CEDEX 09
<b>M. COMOLET Bernard</b>	AGM du 17.11.2006	2011	Vice-Président du conseil de surveillance	Président du directoire des CAISSES D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE PARIS ET ÎLE-DE-FRANCE OUEST 19, rue du Louvre BP 94 75021 PARIS CEDEX 01
<b>BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES représentée par M. Philippe QUEUILLE</b>	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Directeur général adjoint de la BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES Le Ponant de Paris 5, rue Leblanc 75511 PARIS CEDEX 15

\* Cf. chapitre VIII pour la description des principales dispositions du pacte d'actionnaires.

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat (AG qui statuera sur les comptes de l'exercice)	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société
<b>CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE</b> représentée par <b>M. Nicolas MÉRINDOL</b>	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Directeur général de la CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE  50, avenue Pierre Mendès France 75201 PARIS CEDEX 13
<b>M. BOLLORÉ Vincent</b>	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Président-Directeur général du Groupe BOLLORÉ  Tour Bolloré 31-32, quai de Dion- Bouton 92800 PUTEAUX
<b>M. CLOCHET Jean</b>	CS du 30.05.2007	2011	Membre du conseil de surveillance	Président de la BANQUE POPULAIRE DES ALPES  2, avenue du Grésivaudan BP 43 – Corenc 38701 LA TRONCHE CEDEX
<b>M. CRÉQUIT Jean-Claude</b>	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Président du directoire de la CAISSE D'ÉPARGNE COTE D'AZUR  455, promenade des Anglais BP 297 06205 NICE CEDEX 3
<b>M. GENTILI Stève</b>	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Président de BRED BANQUE POPULAIRE  18, quai de la Rapée 75012 PARIS
<b>M. HENRY Francis</b>	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Président du conseil d'orientation et de surveillance de la CAISSE D'ÉPARGNE CHAMPAGNE- ARDENNE  6, rue de la Grosse- Écritoire BP 2747 57062 REIMS
<b>M. JEANNIN Bernard</b>	CS du 30.05.2007	2011	Membre du conseil de surveillance	Directeur général BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE- COMTÉ  5, avenue de Bourgogne B.P. 63 21802 QUETIGNY CEDEX

<b>M. de La PORTE du THEIL Yvan</b>	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Directeur général de la BANQUE POPULAIRE VAL-DE-FRANCE 9, avenue Newton 78183 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX
<b>M. METTLING Bruno</b>	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Directeur général délégué de la BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES Le Ponant de Paris 5, rue Leblanc 75511 PARIS CEDEX 15
<b>M. NAOURI Jean-Charles</b>	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Président de EURIS 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 PARIS
<b>M. PATAULT Didier</b>	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Président du directoire de la CAISSE D'ÉPARGNE DES PAYS DE LA LOIRE 8, rue de Bréa BP 835 44000 NANTES
<b>M. PROGLIO Henri</b>	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Président-Directeur général de VEOLIA ENVIRONNEMENT 38, avenue Kléber 75016 PARIS
<b>M. SUEUR Philippe</b>	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Président du conseil d'orientation et de surveillance de la CAISSE D'ÉPARGNE D'ÎLE-DE-FRANCE NORD 57, rue du Général-de-Gaulle 95880 ENGHEIN-LES-BAINS
<b>M. ZOLADE Robert</b>	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Président d'ELIOR Groupe ELIOR 65, rue de Bercy 75589 PARIS CEDEX 12
<b>M. BRIXNER Ulrich</b>	AGM du 17.11.2006	2011	Censeur	Président du comité consultatif de la DZ BANK AG AM PLATZ DER REPUBLIK D-60265 FRANKFURT-AM-MAIN
<b>M. IOZZO Alfonso</b>	AGM du 17.11.2006	2011	Censeur	Président de la Cassa DEPOSITI E PRESTITI SpA Piazza San Carlo 156 10121 TURIN, Italie

Le conseil de surveillance de Natixis nommé, pour six ans, par l'Assemblée du 17 novembre 2006 compte dix-huit membres, auxquels s'ajoutent deux censeurs.

Les membres du conseil (hors censeurs) se répartissent en trois origines :

- sept membres issus du Groupe Banque Populaire ;
- sept membres issus du Groupe Caisse d'Épargne.

Actionnaires de Natixis à hauteur de 34 % chacun, le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne disposent d'un nombre égal de sièges au conseil de surveillance. Cette parité de représentation est conforme à l'accord qui lie les deux actionnaires de Natixis.

La Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne sont l'une et l'autre membres du conseil en leur qualité de personne morale principal actionnaire. Les douze autres membres issus de ces deux groupes sont tous des personnes physiques exerçant par ailleurs des fonctions de dirigeant au sein des groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne ;

- quatre membres indépendants siègent au conseil de surveillance de Natixis :

MM. Bolloré, Naouri, Proglgio et Zolade.

M. Bolloré dirige et contrôle le groupe Bolloré, qui occupe des positions de premier plan dans plusieurs activités industrielles et activités de services et médias. M. Naouri est Président d'Euris, holding d'un groupe français important de la grande distribution. M. Proglgio est Président-Directeur général de Véolia Environnement. M. Zolade est Président du groupe de restauration collective Elior.

Ces quatre membres répondent aux critères d'indépendance préconisés dans les rapports Afep/Medef. Les relations bancaires entre Natixis et les groupes qu'ils président ne sont pas de nature à affecter l'impartialité de leur jugement. De plus, MM. Naouri et Proglgio occupent chacun un siège

de censeur au conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, un des deux actionnaires de Natixis.

Les deux censeurs, MM. Brixner et Iozzo, respectivement de nationalité allemande et italienne, sont tous deux dirigeants ou anciens dirigeants d'importants groupes bancaires et apportent au conseil l'éclairage de partenaires européens.

Aux termes du pacte qui les unit, il est prévu, d'accord entre les deux actionnaires principaux, que la présidence du conseil de surveillance sera assurée alternativement par un représentant de l'un des deux actionnaires pour une durée de six exercices. La première vice-présidence du conseil de surveillance est assurée par un représentant de l'actionnaire n'assurant pas la présidence du conseil de surveillance, et la seconde vice-présidence par un représentant de l'autre actionnaire.

Dans le cadre de cette alternance, la présidence du conseil de surveillance est assurée, depuis le 17 novembre 2006, par M. Charles Millhaud, Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne. Les deux Vice-Présidents sont respectivement MM. Tourret (premier Vice-Président) et Comolet (second Vice-Président).

Au cours de l'année 2007, deux changements sont intervenus fin mai dans la composition du conseil : deux membres issus du groupe Banque Populaire, MM. Cordel et Comas, quittant leurs fonctions de Président et de Directeur général de Banques Populaires régionales en raison de la limite d'âge, ont remis leur démission de membres du conseil. À leur place ont été cooptés le Président d'une Banque Populaire régionale, M. Jean Clochet, et le Directeur général d'une Banque Populaire régionale, M. Bernard Jeannin. Ces deux cooptations ont été ratifiées par l'Assemblée générale des actionnaires de décembre 2007.

En outre, le départ en retraite de M. Michel Goudard le 31 décembre 2007 a conduit la Banque Fédérale des Banques Populaires à désigner M. Philippe Queuille en qualité de représentant permanent au conseil de Natixis.

## Composition du directoire

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société
<b>M. DUPONT Philippe</b>	CS du 17.11.2006	17.11.2012	Président	Président-Directeur général de la BFBP
<b>M. FERRERO Dominique</b>	CS du 17.11.2006	17.11.2012	Directeur général	
<b>M. LADAM François</b>	CS du 17.11.2006	17.11.2012	Membre du directoire	
<b>M. BEAUFRET Jean-Pascal</b>	CS du 14.02.2008	17.11.2012	Membre du directoire	
<b>M. MORIANI Jean-Marc</b>	CS du 14.02.2008	17.11.2012	Membre du directoire	



Le directoire peut être composé de deux à sept membres nommés pour six exercices par le conseil de surveillance, conformément à la loi, à l'article 9 des statuts de la société et au pacte d'actionnaires qui précise que les membres sont choisis selon un critère de compétence sans distinction de celui des deux groupes dont ils sont issus.

Aux termes de ce même pacte, la nomination ou la révocation de tout membre du directoire nécessite l'accord des deux principaux actionnaires et la décision du conseil de surveillance statuant à la double majorité des membres présents et représentés et des membres représentant chacun des deux actionnaires.

Le Conseil de surveillance du 17 novembre 2006 avait nommé quatre membres du directoire : MM. Dupont, Ferrero, Ladam et Orsatelli. Il a conféré la présidence du directoire à M. Philippe Dupont (par ailleurs Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires), et le titre de Directeur général à M. Dominique Ferrero.

Le Conseil de surveillance du 14 février 2008 a pris acte de la démission de ses fonctions de membre du directoire de M. Orsatelli et a décidé de nommer en remplacement M. Jean-Marc Moriani. Il a également décidé de nommer M. Jean-Pascal Beaufret membre du directoire, portant ainsi provisoirement à cinq le nombre de membres du directoire, M. François Ladam ayant annoncé son souhait de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 31 mai 2008.

Un bref curriculum vitae de chacune de ces personnes ainsi que la liste des mandats sociaux qu'elles ont exercés au cours de l'année 2007 et des cinq années précédentes sont donnés ci-après.

## Tableaux de synthèse des fonctions et mandats au 31 décembre 2007

### M. Vincent BOLLORÉ

Fonctions et mandats au 31 décembre 2007	Historique des cinq dernières années
<p><b>SOCIÉTÉS FRANÇAISES</b></p> <p><b>Membre du conseil de surveillance de Natixis</b> Président-Directeur général de Bolloré</p> <p>Président-Directeur général de Bolloré Participations</p> <p>Président du conseil d'administration d'Havas</p> <p>Président du conseil d'administration d'Havas Média France</p> <p>Président du conseil d'administration de la Financière de l'Odet</p> <p>Président du conseil d'administration de Direct 8 (ex-Bolloré Média)</p> <p>Président du conseil d'administration de Direct Soir</p> <p>Président du conseil d'administration de Matin Plus (ex-Compagnie de Bangor)</p> <p>Président de Bolloré Production</p> <p>Directeur général de Sofibol</p> <p>Directeur général d'Omnium Bolloré</p> <p>Directeur général de la Financière V</p> <p>Administrateur de Batscap</p> <p>Administrateur de Bolloré</p> <p>Administrateur de Bolloré Participations</p> <p>Administrateur de la Compagnie des Glénans</p> <p>Administrateur de Direct 8 (ex-Bolloré Média)</p> <p>Administrateur de Direct Soir</p>	<p><b>SOCIÉTÉS FRANÇAISES</b></p> <p><b>Administrateur de Natexis Banques Populaires</b> Président du conseil d'administration de Bolloré Média</p> <p>Président du conseil d'administration de Bolloré Investissement</p> <p>Administrateur de Bolloré Investissement</p> <p>Administrateur de Bolloré Média</p> <p>Administrateur de la Compagnie de Bangor</p> <p>Administrateur de Tobaccor</p> <p>Représentant permanent de la Compagnie du Cambodge, membre du conseil de surveillance de la Société Financière HR</p> <p>Administrateur de Generali France</p>

**M. Vincent BOLLORÉ (suite)**

Fonctions et mandats au 31 décembre 2007

Historique des cinq dernières années

**SOCIÉTÉS FRANÇAISES**

Administrateur de la Financière Moncey

Administrateur de la Financière de l'Odéon

Administrateur de la Financière V

Administrateur de Havas

Administrateur de Havas Média Finance

Administrateur de Matin Plus (ex-Compagnie de Bangor)

Administrateur d'Omnium Bolloré

Administrateur de Sofibol

Membre du conseil de surveillance de Vallourec

Représentant permanent de Bolloré Participations,  
administrateur de la Cie des Tramways de Rouen

Représentant permanent de Bolloré Participations,  
administrateur de la Société Anonyme Forestière et Agricole  
(SAFA)

Représentant permanent de Bolloré Participations,  
administrateur de la Sté des Chemins de Fer et Tramways  
du Var et du Gard

Représentant permanent de Bolloré Participations,  
administrateur de la Sté Industrielle et Financière de l'Artois

Représentant permanent de Bolloré Participations,  
administrateur de la société Bordelaise Africaine

Représentant permanent de Bolloré Participations,  
administrateur d'IER

Représentant permanent de Bolloré Participations, membre  
du conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge

Représentant permanent de Bolloré au conseil de FFL Paris

Représentant permanent de Havas au conseil  
de Médiamétrie

**M. Vincent BOLLORÉ (suite)**

## Fonctions et mandats au 31 décembre 2007

## Historique des cinq dernières années

**SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

Président de Plantations des Terres Rouges

Vice-Président de la Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB)

Vice-Président de Bereby Finances

Président délégué de Nord Sumatra Investissements

Administrateur de BB Groupe

Administrateur de Centrages

Administrateur de la Compagnie Internationale de Cultures

Administrateur de la Financière Privée

Administrateur de Liberian Agricultural Company Lac

Administrateur de Mediobanca

Administrateur de Plantations Nord Sumatra Limited

Administrateur de Plantations des Terres Rouges

Administrateur de Red Land Roses

Administrateur de SDV Gabon

Administrateur de SDV Sénégal

Administrateur de la Société Financière du Champ de Mars (ex-Socfin)

Administrateur de Socfinaf

Administrateur de Socfinal

Administrateur de Socfinasia

Administrateur de Socfinco

Administrateur de Socfindo

Administrateur de Socfininter

Administrateur de la société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol)

Administrateur délégué de Nord Sumatra Investissements

Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de SDV Cameroun

Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de SDV Congo

**SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

Président de Selective East Asiatic

Administrateur de Socfin Plantations Sendiriam Berhad (Malaisie)

Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de SDV Côte d'Ivoire

Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de l'Immobilière de la Pépinière

Représentant permanent de Bolloré, administrateur d'Afrique Initiatives

**M. Ulrich BRIXNER**

Fonctions et mandats au 31 décembre 2007	Historique des cinq dernières années
<b>Censeur au conseil de surveillance de Natixis</b>	Président du directoire de la DZ BANK AG
Président de la Fondation de la DZ BANK AG	Vice-Président du conseil de surveillance de la Bausparkasse Schwäbisch Hall AG
Président du comité consultatif de la DZ BANK AG	Président du conseil d'administration de la DZ BANK Ireland plc.
Membre du conseil d'administration de la Landwirtschaftliche Rentenbank	Vice-Président du conseil de surveillance de R+V Versicherung AG
Membre du conseil de surveillance de l'Equens NV- Payment Services for Europe	Président du conseil de surveillance de la VR-Immobilien AG
Président de la Fondation European Business School/ Wiesbaden – Oestrich-Winkel	Membre du conseil d'administration de la KfW Kreditanstalt für Wiederaufbau
	Président de la CIBP
	Vice-Président du conseil d'administration du Banco Cooperativo Espanol S.A.
	Membre du conseil de surveillance du Südzucker AG

**M. Jean CLOCHET**

Fonctions et mandats au 31 décembre 2007	Historique des cinq dernières années
<b>Membre du conseil de surveillance de Natixis</b>	<b>Administrateur de Natexis Banques Populaires</b>
Président du conseil d'administration de la Banque Populaire des Alpes	Administrateur de la Banque Privée Saint-Dominique
Président du conseil d'administration de Natixis Global Asset Management	Président du conseil d'administration de AAA-Actions-Agro-Alimentaire
Vice-Président du conseil d'administration de Natixis Asset Management	Président de Pays de Savoie Entreprendre
Administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires	Vice-Président délégué du conseil d'administration de la Banque Populaire des Alpes
Administrateur de Natixis Private Banking	Administrateur de Savoie Entreprendre
Administrateur et Président-Directeur général de la Brasserie des Cimes	Administrateur du Syndicat national des Sirops
Président du conseil d'administration de Routin America Inc.	
Administrateur et Président-Directeur général de Routin S.A.	
Administrateur et Président-Directeur général de Routin Nord Europe	
Gérant de Montania	
Cogérant de SCI (C3, Houille Blanche et Cimoise)	
Trésorier du Syndicat Rhône Alpes des Sirops et Liqueurs	

**M. Bernard COMOLET**

Fonctions et mandats au 31 décembre 2007	Historique des cinq dernières années
<p><b>Vice-Président du conseil de surveillance de Natixis</b></p> <p>Président du directoire de la Caisse d'Epargne Île-de-France Paris</p> <p>Président du directoire de la Caisse d'Epargne Ile-de-France Ouest</p> <p>Vice-Président du conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne</p> <p>Président du conseil de surveillance de la Banque BCP SAS</p> <p>Membre du conseil de surveillance de BCP Luxembourg</p> <p>Représentant permanent de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Île-de-France Paris, administrateur d'Immobilière 3F</p> <p>Représentant permanent de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Île-de-France Paris, membre du conseil de surveillance d'Efidis</p> <p>Censeur de CNP Assurances</p>	<p>Membre du conseil de surveillance d'Ixis Corporate &amp; Investment Bank</p> <p>Représentant permanent de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Île-de-France Paris, administrateur de Saccef</p> <p>Représentant permanent de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Île-de-France Paris, administrateur d'Eulia Caution</p> <p>Représentant permanent de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Île-de-France Paris, administrateur de Socamab Assurances</p> <p>Président-Directeur général de la SICAV Ecureuil Dynamique +</p> <p>Représentant permanent de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Île-de-France Paris, administrateur d'Odacia</p>

**M. Jean-Claude CRÉQUIT**

Fonctions et mandats au 31 décembre 2007	Historique des cinq dernières années
<p><b>Membre du conseil de surveillance de Natixis</b></p> <p>Président du directoire de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur</p> <p>Membre du conseil de la FNCE</p> <p>Membre du conseil de surveillance de la Banque Palatine</p> <p>Administrateur de Siparex Associés</p> <p>Administrateur de GCE Capital</p> <p>Président de la SAS Alliance Entreprendre</p> <p>Président de la réunion des Associés de la SAS Alliance Entreprendre Développement</p>	<p>Président-Directeur général de Sodero</p> <p>Président du conseil de surveillance de Sodero Participations</p> <p>Président du conseil de surveillance de Batiroc Pays de la Loire</p> <p>Président du conseil de Grand Ouest Gestion</p> <p>Président-Directeur général de Sicav Horizon</p> <p>Administrateur d'Ecureuil Vie</p> <p>Administrateur d'Ecureuil Gestion</p> <p>Administrateur de SEM Nantes Gestion Equipements</p> <p>Administrateur de SEMITAN</p> <p>Administrateur de S.A.HLM Nantaise d'Habitation</p> <p>Membre du conseil de surveillance de Pays de Loire Développement</p> <p>Membre du conseil de surveillance de SOCFIM</p> <p>Administrateur de Foncier Expertise</p> <p>Membre du conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne</p>

**M. Philippe DUPONT****Fonctions et mandats au 31 décembre 2007****Président du directoire de Natixis**

Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires

**Historique des cinq dernières années****Président du conseil d'administration de Natexis Banques Populaires**

Président du conseil d'administration de Natexis Assurances

Président du conseil de surveillance de ABP – Assurances Banque Populaire

Président du conseil de surveillance d'Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB)

**M. Dominique FERRERO****Fonctions et mandats au 31 décembre 2007****Membre du directoire, Directeur général de Natixis**

Administrateur de VINCI

Représentant permanent de Natixis au conseil d'Administration de Natixis Global Asset Management

**Historique des cinq dernières années**

Directeur général de Crédit Agricole Indosuez

Directeur général et membre du comité exécutif du Crédit Lyonnais

Président du directoire d'Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB)

Membre du conseil de surveillance d'Atos devenue Atos Origin

**M. Stève GENTILI****Fonctions et mandats au 31 décembre 2007****Membre du conseil de surveillance de Natixis**

Président du conseil d'administration de BRED Banque Populaire

Président du conseil d'administration de BRED Gestion

Président du conseil d'administration de Natixis Pramex International

Président de la Compagnie Financière de la BRED - Cofibred

Vice-Président de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Président du conseil de surveillance de la Banque Internationale de Commerce – BRED

Administrateur de Bercy Gestion Finances +

Administrateur de BRED Cofilease

Administrateur de Coface

Administrateur de Natixis Algérie

Administrateur de Natixis Pramex International Milan

Administrateur de Prepar IARD

Administrateur de Promepar Gestion

Administrateur de la Banque Commerciale Internationale (BCI)

Représentant permanent de bred Banque Populaire, administrateur de BICEC – Banque Internationale pour le Commerce, l'Épargne et le Crédit

Représentant permanent de Cofibred au conseil de LFI

Membre du conseil de surveillance de LFI

**Historique des cinq dernières années****Administrateur de Natexis Banques Populaires**

Président du conseil d'administration de SPIG

Président du conseil d'administration de Deroche SA

Président du conseil de surveillance de BPAM

Vice-Président du conseil de surveillance de la Banque Internationale de Commerce – BRED

Administrateur de BRED Gestion

Administrateur de la Compagnie Financière de la BRED – Cofibred

Administrateur de LFI

Administrateur de Pramex Italia S.R.L.

Membre du conseil de surveillance de la Banque Internationale de Commerce – (BIC BRED)

Représentant Permanent de Bred Gestion au conseil d'administration de LFI 2

Représentant permanent de Bred Gestion au conseil de Vialink

Représentant permanent de BRED Banque Populaire au conseil d'administration de la Banque Internationale de Commerce - BRED

**M. Michel GOUDARD**

Fonctions et mandats au 31 décembre 2007	Historique des cinq dernières années
<b>Représentant permanent de la Banque Fédérale des Banques Populaires, Membre du conseil de surveillance de Natixis</b>	<b>Censeur de Natexis Banques Populaires</b>
Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires	Vice-Président du conseil de surveillance de + X Altair
Représentant de la Banque Fédérale des Banques Populaires, Président de SAS Guidéo	Membre du conseil de surveillance de Financière Natexis Banques Populaires
Représentant de la Banque Fédérale des Banques Populaires, Président de SAS BP Création	Membre du conseil de surveillance de Natexis Capital
Administrateur de Coface	Membre du conseil de surveillance de SBE
Administrateur de Natixis Altair	Représentant la Banque Fédérale des Banques Populaires au conseil de surveillance de BPL – Banque pour les Paiements on Line
Administrateur de Natixis Bleichroeder Inc. (New York)	Représentant la Banque Fédérale des Banques Populaires au conseil de surveillance de LineBourse
Administrateur de Natixis Private Equity	Représentant la Banque Fédérale des Banques Populaires au conseil de surveillance de Novacredit
Administrateur de Natixis Securities	Président du conseil d'administration d'Informatique Banques Populaires
Administrateur de Partecis	Censeur de ABP - Assurances Banque Populaire
Membre du conseil de surveillance de M.A. Banque – Multi Acces Banque	Représentant Permanent de la Banque Populaire Provençale et Corse, administrateur de Fructi-Actions Rendement
Représentant de la Banque Fédérale des Banques Populaires au conseil d'administration d'Albiréo	Membre du conseil de surveillance de Natexis Private Equity
Représentant de la Banque Fédérale des Banques Populaires au conseil d'administration de BICEC	Administrateur de Natexis Bleichroeder S.A. (Paris)
Représentant de la Banque Fédérale des Banques Populaires au conseil d'administration d'Informatique Banques Populaires	Administrateur de Natexis Bleichroeder S.A.
Représentant de la Banque Fédérale des Banques Populaires au conseil d'administration de Natixis Assurances	Représentant la Banque Fédérale des Banques Populaires au conseil de surveillance de ABP - Assurances Banque Populaire
Censeur d'Europay France	Vice-Président du conseil de surveillance de SBE
Gérant de Bankéo	
Membre du comité exécutif de la Confédération Internationale des Banques Populaires	
Président de l'Association des Banques Populaires pour la Création d'Entreprise	
Membre du conseil de surveillance du Fonds de Garantie des Dépôts	
Président du conseil de surveillance de Banques Populaires Covered Bonds	

**M. Francis HENRY**

Fonctions et mandats au 31 décembre 2007	Historique des cinq dernières années
<p><b>Membre du conseil de surveillance de Natixis</b></p> <p>Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Lorraine Champagne-Ardenne</p> <p>Président du conseil d'administration de la Société locale d'épargne Marne Nord</p> <p>Administrateur de la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne</p> <p>Administrateur du Crédit Foncier de France</p>	<p>Membre du conseil d'administration d'Entenial</p>

**M. Alfonso IOZZO**

Fonctions et mandats au 31 décembre 2007	Historique des cinq dernières années
<p><b>Censeur au conseil de surveillance de Natixis</b></p> <p>Président de la Cassa Depositi e Prestiti S.p.A. (Rome)</p>	<p>Membre du conseil de surveillance d'Intesa Sanpaolo S.p.A. (Turin)</p> <p>Administrateur délégué de Sanpaolo IMI S.p.A. (Turin)</p> <p>Membre du conseil d'Associazione Bancaria Italiana (Rome)</p> <p>Président de Sanpaolo Banco di Napoli S.p.A. (Naples)</p> <p>Président de Banca OPI S.p.A.</p> <p>Membre du conseil d'administration de la Fédération Bancaire de l'UE (Bruxelles)</p> <p>Membre du conseil d'administration d'Assicurazioni Internazionali di Previdenza S.p.A. (Turin)</p> <p>Membre du conseil d'administration d'Eurizon Financial Group S.p.A. (Turin)</p> <p>Membre du conseil de surveillance de CDC Finance – CDC Ixis (Paris)</p>

**M. Bernard JEANNIN**

Fonctions et mandats au 31 décembre 2007	Historique des cinq dernières années
<p><b>Membre du conseil de surveillance de Natixis</b></p> <p>Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté</p> <p>Administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Administrateur de IPMPE</p> <p>Administrateur de Natixis Assurances</p> <p>Administrateur de Natixis Lease</p> <p>Administrateur de Natixis Paiements</p> <p>Représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, administrateur de i-BP S.A.</p> <p>Membre du conseil d'administration de la Caisse Autonome de Retraite</p>	<p><b>Administrateur de Natexis Banques Populaires</b></p> <p>Administrateur de Natexis Assurances</p> <p>Administrateur de Natexis Lease</p> <p>Administrateur de Natexis Paiements</p> <p>Représentant permanent de la Banque Populaire du Quercy et de l'Agenais, administrateur de i-BP S.A.</p> <p>Administrateur de Natexis Private Equity</p> <p>Président du conseil d'administration de Sud-Est Croissance</p> <p>Représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, membre du conseil de surveillance de la Banque pour les Paiements on Line</p> <p>Représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, censeur de ABP-Assurances Banque Populaire</p>



**M. François LADAM**

Fonctions et mandats au 31 décembre 2007	Historique des cinq dernières années
<p><b>Membre du directoire de Natixis</b></p> <p>Représentant permanent de Natixis, administrateur de Coface – Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur</p> <p>Représentant permanent de Natixis, administrateur de Natixis Private Equity</p> <p>Représentant permanent de Natixis Assurances, membre du conseil de surveillance de Assurances BP IARD</p> <p>Représentant légal de Natixis, gérant de Natixis Arbitrage</p> <p>Représentant permanent de Natixis, administrateur de Natixis Assurances</p> <p>Administrateur de Natixis Interépargne</p> <p>Représentant permanent de Natixis, censeur de la Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Vice-Président du conseil de surveillance de CACEIS</p> <p>Président du comité de direction de Coface Holding SAS</p> <p>Membre du conseil de surveillance de la Compagnie 1818-Banquiers Privés</p> <p>Administrateur d'Ecrinvest 11</p> <p>Administrateur de Natixis Financement</p> <p>Administrateur de Natixis Global Asset Management</p>	<p><b>Directeur général de Natexis Banques Populaires</b></p> <p>Président du conseil de surveillance de BPL – Banque pour les Paiements on Line</p> <p>Vice-Président du conseil de surveillance de Natexis Private Equity</p> <p>Représentant permanent de Natexis Banques Populaires, administrateur de Natexis Arbitrage</p> <p>Représentant permanent de Natexis Banques Populaires, membre du conseil de surveillance de + X Altaïr</p> <p>Représentant permanent de Natexis Banques Populaires, membre du conseil de surveillance de ABP – Assurances Banque Populaire</p> <p>Représentant permanent de Natexis Banques Populaires, membre du conseil de surveillance de Fructiger</p> <p>Représentant permanent de Natexis Banques Populaires, administrateur de Natexis Altaïr</p> <p>Représentant permanent de Natexis Banques Populaires, administrateur de Natexis Assurances</p> <p>Représentant permanent de Natexis Banques Populaires, administrateur de Natexis Private Equity</p> <p>Représentant légal de Natexis Banques Populaires, gérant de Natexis Arbitrage</p> <p>Représentant permanent de Natixis, administrateur de Natixis Altaïr</p>

**M. Yvan DE LA PORTE DU THEIL**

Fonctions et mandats au 31 décembre 2007	Historique des cinq dernières années
<p><b>Membre du conseil de surveillance de Natixis</b></p> <p>Directeur général de la Banque Populaire Val-de-France</p> <p>Président du conseil de surveillance de M.A. Banque - Multi Acces Banque</p> <p>Vice-Président de la Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Administrateur de Coface</p> <p>Administrateur de Natixis Private Banking</p> <p>Représentant permanent de la Banque Populaire Val-de-France, administrateur de i-BP (Informatique Banques Populaires)</p> <p>Membre du conseil de surveillance de Foncia Groupe</p> <p><b>Autre fonction exercée :</b></p> <p>Membre du comité exécutif de la CIBP (Confédération Internationale des Banques Populaires)</p>	<p><b>Administrateur de Natexis Banques Populaires</b></p> <p>Président du conseil de surveillance de la SBE</p> <p>Président du conseil de surveillance de la SBE</p> <p>Administrateur de Natexis Assurances</p> <p>Administrateur de Natexis Immo Placement</p> <p>Représentant permanent de la Banque Populaire Val-de-France, administrateur de la Banque Populaire Développement</p> <p>Représentant permanent de la Banque Populaire Val-de-France, administrateur de la BICEC (Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit)</p> <p>Représentant permanent de la Banque Populaire Val-de-France, Vice-Président de i-BP (Informatique Banques Populaires)</p>

**M. Nicolas MÉRINDOL**

Fonctions et mandats au 31 décembre 2007	Historique des cinq dernières années
<p><b>Représentant permanent de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, membre du conseil de surveillance de Natixis</b></p> <p>Directeur général et membre du directoire de la CNCE</p> <p>Président du conseil d'administration du Crédit Foncier de France</p> <p>Président du conseil d'administration de Natixis Asset Management</p> <p>Président du conseil de surveillance de la Banque Palatine</p> <p>Président du conseil de surveillance de La Compagnie 1818 – Banquiers Privés</p> <p>Président du conseil de surveillance d'Ecureuil Gestion</p> <p>Président du conseil de surveillance d'Ecureuil Gestion FCP</p> <p>Président du conseil de surveillance de CEMM</p> <p>Président du conseil de surveillance de GCE Capital</p> <p>Président du comité de surveillance de FLCP</p> <p>Président de Natixis Consumer Finance</p> <p>Vice-Président du conseil d'administration de Natixis Global Asset Management</p> <p>Vice-Président du conseil de surveillance de Financière Océor</p> <p>Administrateur de Sopassure</p> <p>Administrateur de GCE Domaines</p> <p>Administrateur de Nexity</p> <p>Administrateur de Banca Carige</p> <p>Administrateur de CNP Assurances</p> <p>Administrateur de Coface</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, membre du conseil de surveillance de GEMO-RSI</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, membre du conseil de surveillance de Girce Stratégie</p> <p>Censeur de Yunus Movie Project Partners</p>	<p>Président du conseil d'administration d'A.C.E.</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, membre du conseil de gestion d'Alliance Entreprendre</p> <p>Administrateur de la Banque de la Réunion</p> <p>Administrateur de la Banque des Antilles françaises</p> <p>Président du conseil de surveillance d'Ecureuil Vie</p> <p>Vice-Président du conseil de surveillance d'Issoria</p> <p>Vice-Président du comité de surveillance de NAM Participations 2</p> <p>Administrateur de CDC Entreprises Capital Investissement (CECI)</p> <p>Vice-Président du conseil de surveillance du Crédit Foncier de France</p> <p>Membre du conseil de surveillance et commanditaire d'Ecufoncier</p> <p>Président d'Ecureuil Crédit</p> <p>Membre du conseil de surveillance d'Efidis</p> <p>Administrateur d'Entenial</p> <p>Administrateur d'Erilia</p> <p>Administrateur d'Erixel</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, membre du conseil de surveillance de Financière Océor</p> <p>Président de GCE Fidélisation</p> <p>Membre du conseil de surveillance de GCE Immobilier</p> <p>Président du conseil de surveillance de GCE Newtec</p> <p>Président-Directeur général de Holgest</p> <p>Représentant permanent d'Ecureuil Participations administrateur d'Holgest</p> <p>Président du conseil d'administration d'Ingepar</p> <p>Vice-Président du comité de surveillance de NGAM Participations 1</p> <p>Vice-Président du conseil de surveillance d'Ixis Corporate &amp; Investment Bank</p> <p>Membre du conseil de surveillance d'Ixis Investor Services</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, administrateur de Natixis Financement (ex-CEFI)</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, membre du conseil de surveillance de SEDI-RSI</p> <p>Président du conseil de surveillance de la société Lamy (ex-Gestrim)</p> <p>Administrateur de Vigeo</p>

**M. Bruno METTLING**

Fonctions et mandats au 31 décembre 2007	Historique des cinq dernières années
<p><b>Membre du conseil de surveillance de Natixis</b></p> <p>Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Président du conseil de surveillance de Foncia Groupe</p> <p>Administrateur de Natixis Private Banking</p> <p>Représentant permanent de la Banque Fédérale des Banques Populaires, administrateur de Ecrinvest 11</p> <p>Représentant permanent de la Banque Fédérale des Banques Populaires, administrateur de Natixis Financement</p>	<p>Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Membre du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne</p> <p>Président du conseil d'administration de BCI-Banque Commerciale Internationale</p>

**M. Charles MILHAUD**

Fonctions et mandats au 31 décembre 2007	Historique des cinq dernières années
<p><b>Président du conseil de surveillance de Natixis</b></p> <p>Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne</p> <p>Président de la Fondation des Caisses d'Épargne pour la Solidarité</p> <p>Président d'Erixel</p> <p>Président du conseil d'administration de GCE Domaines</p> <p>Président du conseil d'administration du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED)</p> <p>Président de la SAS et du conseil d'administration de GCE Maroc</p> <p>Président du conseil de surveillance de Financière Océor</p> <p>Vice-Président du conseil d'administration de Nexity</p> <p>Vice-Président du conseil de surveillance d'Europacorp</p> <p>Vice-Président du conseil d'administration du Crédit Immobilier et Hôtelier</p> <p>Vice-Président du conseil d'administration de Fransabank France</p> <p>Vice-Président du Groupement Européen des Caisses d'Épargne (GECE)</p> <p>Administrateur de Banque des Mascareignes LTEE</p> <p>Administrateur de CNP Assurances</p> <p>Administrateur de Coface</p> <p>Administrateur de Djouba Promotion Groupe Addoha</p> <p>Administrateur de GCE Maroc Immobilier</p> <p>Administrateur de la SLE Préfecture</p> <p>Administrateur de Massira Capital Management</p> <p>Administrateur de Sodexo Alliance</p> <p>Administrateur de Sopassure</p>	<p>Représentant permanent de la CNCE, Président d'Oterom Holding</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE Courtage (ex GCE Imédia 07)</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE Paiements</p> <p>Président du conseil de surveillance du Crédit Foncier de France</p> <p>Vice-Président du conseil de surveillance de GCE Immobilier</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, administrateur de la Banque des Iles Saint-Pierre et Miquelon</p> <p>Membre du conseil de surveillance de CDC Entreprises</p> <p>Président du conseil de surveillance d'Ixis Corporate &amp; Investment Bank</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, membre du conseil de surveillance de Natixis Asset Management</p> <p>Membre du conseil de surveillance de Natixis Global Asset Management</p> <p>Vice-Président du conseil de surveillance de CDC Finances - CDC Ixis</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, membre du conseil de surveillance de Natixis Multimanager</p> <p>Président de l'Université Groupe Caisse d'Épargne</p> <p>Administrateur de l'Université René Descartes (Paris V)</p> <p>Membre du conseil de surveillance de CETELEM</p> <p>Administrateur de la Caisse de Dépôts et Développement</p> <p>Vice-Président de la Compagnie financière Eulia</p> <p>Administrateur d'Ecureuil Participations</p>

**M. Charles MILHAUD (suite)**

Fonctions et mandats au 31 décembre 2007	Historique des cinq dernières années
Administrateur de Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux	Représentant permanent de la CNCE, administrateur de la Banque de la Réunion
Administrateur du Groupement National de la Coopération (GNC)	Représentant permanent de la CNCE, administrateur de la Banque de la Nouvelle-Calédonie
Membre du comité exécutif de la Fédération bancaire française	Représentant permanent de la CNCE, administrateur de la Banque de Tahiti
Membre du conseil de surveillance d'IDF Télé	Membre du conseil de surveillance de GCE Habitat
Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE Participations	Président du conseil de surveillance d'Issoria
Représentant permanent d'Erixel, administrateur d'Erilia	Président du comité exécutif de la Fédération bancaire française
Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE ASAP	Représentant permanent de GCE Immobilier, membre du conseil de surveillance de SOGIMA
Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE AVI 007	
Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE Éclair 07	
Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE ESKA 007	
Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE FX 007	
Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE IDA 007	
Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE KALI 007	
Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE KOLA 007	
Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE ODE 007	
Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE ONA 007	
Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE Participations, gérant de la SNC Participations Ecureuil	
Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE Promotion Méditerranée	
Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE SNL 07	
Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE SRD 007	
Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE TEO 007	
Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE TTU 07	
Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE VTR 007	
Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE ZOE 007	
Représentant permanent de la CNCE, Président de Malraux	
Représentant permanent de la CNCE, Président de CEPBL Communications	
Représentant permanent de GCE SEM, membre du conseil de surveillance de SOGIMA	
Gérant de CM Investissement	
Gérant de la SCI Cascades Paradis	
Gérant de la SCI Grand Horizon Paradis	
Trésorier de la Fondation Belem	

**M. Jean-Charles NAOURI**

Fonctions et mandats au 31 décembre 2007	Historique des cinq dernières années
<b>Membre du conseil de surveillance de Natixis</b>	Président du conseil d'administration d'Euris
Président-Directeur général de Casino, Guichard-Perrachon	Président de Groupe Euris
Président-Directeur général de Rallye	Censeur de Fimalac
Président d'Euris (ex-Groupe Euris)	Administrateur de HSBC France
Président du conseil d'administration de Finatis	Membre du conseil de surveillance de Laurus (devenue Super de Boer)
Administrateur de Fimalac	Membre du conseil de surveillance de Groupe Marc de Lacharrière
Membre du conseil de surveillance de Companhia Brasileira de Distribuicao (CBD)	Censeur de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance
Membre du conseil de surveillance de Wilkes Participações	Vice-Président du directoire de Francarep (devenue Paris-Orléans)
Associé commanditaire de Rothschild & Cie Banque	Membre du conseil de surveillance de Casino, Guichard-Perrachon
Gérant de la SCI Penthièvre Seine	Administrateur de Continuation Investments NV
Gérant de la SCI Penthièvre Neuilly	Administrateur de Crédit Commercial de France (CCF)
Membre du conseil consultatif de la Banque de France	Associé-gérant de Rothschild & Cie Banque
Président de l'association « Promotion des Talents »	
Vice-Président de la Fondation Euris	
Président d'honneur de l'Institut d'Expertise et de Prospective de l'École Normale Supérieure	

**M. Anthony ORSATELLI**

Fonctions et mandats au 31 décembre 2007	Historique des cinq dernières années
<b>Membre du directoire de Natixis</b>	Président du conseil de surveillance de CACEIS
Membre du directoire d'Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB)	Président du directoire d'Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB)
Représentant permanent de Natixis, Censeur au conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance	Président du conseil de surveillance et Représentant permanent de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne au conseil de surveillance de CIFG Holding
Administrateur de Natixis Global Asset Management (ex-Ixis Asset Management Group)	Président du conseil de surveillance et Représentant permanent de Natixis au conseil de surveillance de CIFG Holding
Administrateur de Natixis Global Asset Management Corporation (ex-Ixis Asset Management US Corporation)	Président de Nexgen Financial Holding Limited
Administrateur de Natixis Private Equity	Président de Nexgen RE Limited
Administrateur de Natixis Bleichroeder Inc.	Administrateur de Natixis Bleichroeder SA
Membre du conseil de surveillance de CACEIS	Président de Natixis North America (ex-Ixis North America)
Administrateur d'AEW Europe (ex-Ixis AEW Europe)	Président de Natixis Capital Markets (ex-Ixis Capital Markets North America)
Membre du conseil de surveillance d'Ecureuil Gestion	
Membre du conseil de surveillance d'Ecureuil Gestion FCP	

**M. Anthony ORSATELLI (suite)**

Fonctions et mandats au 31 décembre 2007	Historique des cinq dernières années
Représentant permanent de Natixis, administrateur de Natixis Securities (ex-Ixis Securities)	Président de Natixis Commercial Paper Corp. (ex-Ixis Commercial Paper Corp.)
Président de CIFG Holding Ltd (ex-CIFG Holding)	Président de Natixis Financial Products Inc. (ex-Ixis Financial Products Inc.)
Président de CIFG Guaranty LTD (ex-CIFG Guaranty)	Président de Natixis Real Estate Capital Inc. (ex-Ixis Real Estate Capital Inc.)
Administrateur de CIFG Assurance North America Inc.	Administrateur de SanPaolo IMI S.p.A.
Administrateur de CIFG Services Inc.	Administrateur de Natixis Securities North America Inc. (ex-Ixis Securities North America Inc.)
Représentant permanent de CIFG Guaranty, membre du conseil de surveillance de CIFG Europe	Président de Natixis Derivatives Inc. (ex-Ixis Derivatives Inc.)
Administrateur de Lazard Ltd	Président de Natixis Funding Corp. (ex-Ixis Funding Corp.)
Administrateur (Représentant l'État) de GIAT Industries	Président de Natixis Municipal Products Inc. (ex-Ixis Municipal Products Inc.)
	Président du conseil de surveillance de Natixis Asset Management (ex-Ixis Asset Management)
	Président du conseil de surveillance de Natixis Global Asset Management (ex-Ixis Asset Management Group)
	Président du comité de surveillance de Natixis Global Asset Management Participations 1 (ex-Ixis Asset Management Participations 1)
	Président du comité de surveillance de Natixis Asset Management Participations 2 (ex-Ixis Asset Management Participations 2)
	Administrateur de Natixis Global Asset Management, LLC (ex-Ixis Asset Management US LLC)
	Président du conseil de surveillance de Natixis Multimanager (ex-Ixis Private Capital Management)
	Président du conseil d'administration d'Ixis SP S.A.
	Représentant permanent de CIFG Holding, membre du conseil de surveillance de CIFG Guaranty
	Membre du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne
	Administrateur d'Euroclear PCL
	Administrateur d'Euroclear SA/NV
	Président du conseil de surveillance d'Ixis Investor Services

**M. Didier PATAULT**

Fonctions et mandats au 31 décembre 2007	Historique des cinq dernières années
<p><b>Membre du conseil de surveillance de Natixis</b></p> <p>Président du directoire de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance des Pays de la Loire</p> <p>Président-Directeur général de SDR-Ouest Sodero</p> <p>Président du conseil d'administration de La Mancellle d'Habitation</p> <p>Président du conseil d'administration de Samo</p> <p>Président du conseil d'administration de Sodero Participations</p> <p>Président du conseil de surveillance de Batiroc Pays de la Loire</p> <p>Président du conseil de surveillance de Sodero Gestion</p> <p>Directeur général de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bretagne</p> <p>Représentant de Sodero Participations, Président du conseil de surveillance de Grand Ouest Gestion</p> <p>Administrateur de Meilleurtaux</p> <p>Administrateur de Oterom Holding</p> <p>Administrateur de l'Université Caisses d'Epargne</p> <p>Membre du conseil de surveillance de GCE Capital</p> <p>Représentant de la CEPDL, membre du conseil de surveillance de GIRCE Ingénierie</p> <p>Représentant de la CEPDL, administrateur de GIRCE Stratégie</p> <p>Représentant de la CEPDL, administrateur de Nantes Atlantique Place Financière</p> <p>Représentant de la CEPDL, administrateur de Pays de la Loire Développement</p> <p>Représentant de la CEPDL, administrateur de SEMITAN</p> <p>Représentant de la CEPDL, membre du conseil de surveillance de GCE Business Services</p> <p>Représentant de la CEPDL, membre du conseil de surveillance de GCE Technologies</p>	<p>Président du conseil d'administration de l'Association C.O.L.E.</p> <p>Président du conseil d'administration de l'Association SAPAD</p> <p>Président du conseil d'administration de Ecolocale</p> <p>Membre du conseil de surveillance d'Ixis Corporate &amp; Investment Bank</p> <p>Membre du conseil de surveillance d'Ecureuil Vie</p>



**M. Henri PROGLIO**

Fonctions et mandats au 31 décembre 2007	Historique des cinq dernières années
<p><b>Membre du conseil de surveillance de Natixis</b></p> <p>Président-Directeur général de Veolia Environnement</p> <p>Président du conseil d'administration de Veolia Propreté</p> <p>Président du conseil d'administration de Veolia Transport</p> <p>Président du conseil d'administration de Veolia Water</p> <p>Administrateur de EDF</p> <p>Administrateur de Casino, Guichard-Perrachon</p> <p>Administrateur de Dalkia International</p> <p>Administrateur de la société des Eaux de Marseille</p> <p>Administrateur de Sarp Industries</p> <p>Administrateur de CNP Assurances</p> <p>Gérant de Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux</p> <p>Membre du conseil de surveillance de Lagardère</p> <p>Membre des conseils de surveillance A et B de Dalkia (SAS)</p> <p>Membre et Président du conseil de surveillance de Dalkia France</p> <p>Censeur au conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne</p> <p>Director de Veolia ES Australia</p> <p>Director de Veolia Transport Australasia</p> <p>Director de Veolia Environmental Services</p> <p>Director de Siram</p> <p>Director de Veolia Transport Northern Europe</p> <p>Director de Veolia Environmental Services North America Corp</p>	<p>Président du directoire de Vivendi Environnement</p> <p>Administrateur d'EDF International</p> <p>Administrateur de Vinci</p> <p>Membre du conseil de surveillance de CEO</p> <p>Membre du conseil de surveillance de CFSP</p> <p>Administrateur de Comgen Australia</p> <p>Président-Directeur général de Connex</p> <p>Administrateur de Connex Asia Holdings (Singapour)</p> <p>Administrateur de Connex Leasing (Royaume-Uni)</p> <p>Administrateur de Connex Transport AB (Suède)</p> <p>Administrateur de Connex Transport UK (Royaume-Uni)</p> <p>Administrateur de Coteba Management</p> <p>Membre du conseil de surveillance de la société des Eaux de Melun</p> <p>Administrateur d'Esterra</p> <p>Administrateur de B 1998 SL et FCC (Espagne)</p> <p>Administrateur de Grucycsa (Espagne)</p> <p>Administrateur de Montenay International Corp (USA)</p> <p>Président-Directeur général de Onyx</p> <p>Administrateur d'Onyx UK Holdings (Royaume-Uni)</p> <p>Administrateur d'OWS (USA)</p> <p>Administrateur de Safise</p> <p>Administrateur de Wasco (ex USFilter, USA)</p> <p>Administrateur de Sarp</p> <p>Administrateur de Thales</p> <p>Membre du conseil de surveillance d'Elior</p> <p>Membre du conseil de surveillance de CNP Assurances</p> <p>Director de Veolia Environmental Services Asia</p>

**M. Philippe SUEUR**

Fonctions et mandats au 31 décembre 2007	Historique des cinq dernières années
<p><b>Membre du conseil de surveillance de Natixis</b></p> <p>Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Île-de-France Nord</p> <p>Président-Directeur général de Semavo</p> <p>Administrateur de Sicav Association</p> <p>Administrateur d'Ecureuil Assurances IARD</p>	



**M. Jean-Louis TOURET**

Fonctions et mandats au 31 décembre 2007	Historique des cinq dernières années
<p><b>Vice-Président du conseil de surveillance de Natixis</b></p> <p>Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Provençale et Corse</p> <p>Président du conseil d'administration de Natixis Private Banking</p> <p>Président-Directeur général de Proclair SAS</p> <p>Président-Directeur général de Tourret SAS</p> <p>Vice-Président du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Administrateur de Lafarge Ciments</p> <p>Gérant de Proclair Provence</p> <p>Gérant de Proclair Rhône-Alpes</p> <p>Gérant de Sopres</p>	<p><b>Administrateur de Natexis Banques Populaires</b></p> <p>Président du conseil de surveillance d'Interépargne</p> <p>Administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Président du conseil de surveillance de Natexis Interépargne</p> <p>Président du conseil de surveillance de Natexis Epargne Entreprise</p> <p>Président du conseil d'administration de Natexis Epargne Entreprise</p> <p>Président du conseil d'administration de Natexis Interépargne</p> <p>Président de Sopres SAS</p> <p>Président du conseil d'administration de la Banque Privée Saint-Dominique</p> <p>Gérant de Tourret Electronique</p> <p>Gérant de Tourret Entreprises</p>

**M. Robert ZOLADE****Fonctions et mandats au 31 décembre 2007****Historique des cinq dernières années****FRANCE****Membre du conseil de surveillance de Natixis**

Président de Bagatelle Investissement et Management-BIM (SAS)

Représentant légal de Bercy Présidence, société gérante commanditée de Holding Bercy Investissements-H.B.I. (SCA)

Représentant légal de H.B.I., société Présidente de Bercy Participations (SAS)

Représentant légal de Bercy Présidence, gérante commanditée de H.B.I. elle-même Présidente de Bercy Participations, société gérante et associée commanditée d'Elior (SCA)

Président de Bercy Présidence (SAS)

Gérant de Bercy Patrimoine (SARL)

Gérant de M.B.O.B. (SCI)

Gérant de L.M.D.B. (SCI)

Président et administrateur d'Avenance (SAS)

Président et administrateur d'Eliance (SAS)

Représentant légal d'Avenance SAS, société Présidente de Bercy Services I (SAS)

Représentant légal d'Avenance SAS, société Présidente de Bercy Services V (SAS)

Représentant légal d'Elior SCA, société Présidente d'Elior Gestion (SAS)

Membre du conseil de surveillance de Pragma Capital (SA)

**INTERNATIONAL**

Administrateur d'Elior UK Ltd

Vice-Président, administrateur d'Areas (SA)

Administrateur d'Areas IbericoAmericana

Administrateur et chairman d'Avenance UK

Administrateur de Serunion (SA)

**FRANCE****Administrateur de Natexis Banques Populaires**

Administrateur d'Idia Participations (SA)

Président d'HBI SAS

Président et administrateur de Holding Bercy Management (SAS)

Président de Servinvest 2

Gérant de Servinvest (SARL)

Administrateur d'Eliance Marseille Provence

Représentant légal d'Eliance, associé gérant d'Eliance Orly Ouest (SNC)

Représentant légal d'Eliance, associé gérant d'Eliance Aéroports (SNC)

Représentant légal de Holding Bercy Management, Président de Management Restauration Collective (SAS)

**INTERNATIONAL**

Président et administrateur d'Eliance Iberica (Espagne)

Président et administrateur de Grupo Osesa (Espagne)

Président d'Eurocater PLC (Grande-Bretagne)

Membre du conseil de surveillance d'Elior Nederland BV (Pays-Bas)

Administrateur de Ristochef (SPA) Italie

## Synthèse des curriculum vitae des mandataires sociaux

### Conseil de surveillance

**Monsieur Charles Milhaud**, 65 ans, est depuis 1999 Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne. Diplômé en sciences, il a fait toute sa carrière au sein du Groupe Caisse d'Épargne. Charles Milhaud est également Président du conseil de surveillance de Natixis, de la Financière Oceor, Président de la Fondation des Caisses d'Épargne pour la solidarité et depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006, membre du comité exécutif de la Fédération bancaire française.

**Monsieur Nicolas Mérindol**, 46 ans, Directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, a exercé successivement des fonctions de direction dans un grand groupe automobile français, puis dans le groupe Caisse des Dépôts et Consignations, puis au sein du Groupe Caisse d'Épargne.

**Monsieur Philippe Queuille**, 51 ans, Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires, occupe par ailleurs les fonctions de Président du conseil d'administration et Directeur général d'Informatique Banques Populaires depuis 2000. Il a préalablement exercé différentes fonctions de direction au sein du Groupe Banque Populaire.

**Monsieur Vincent Bolloré**, 56 ans, dirige et contrôle le groupe Bolloré, qui emploie plus de 30 000 personnes et occupe une position de premier plan dans les secteurs de l'industrie, des transports et de la logistique, de la distribution d'énergie et des médias.

**Monsieur Bernard Comolet**, 61 ans, est Président du directoire des Caisses d'Épargne Île-de-France Paris et Ile-de-France Ouest et avait auparavant exercé différentes fonctions de responsabilité dans le secteur bancaire.

**Monsieur Jean Clochet**, 62 ans, Président du conseil d'administration de la Banque Populaire des Alpes, est également Président-Directeur général de Routin S.A. qui fabrique et commercialise des boissons concentrées.

**Monsieur Bernard Jeannin**, 59 ans, Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté depuis 2002, a exercé successivement différentes fonctions de direction au sein du Groupe Banque Populaire.

**Monsieur Jean-Claude Créquit**, 55 ans, est Président du directoire de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur. Après avoir exercé des fonctions dans le secteur public et dans le secteur bancaire, il occupe des fonctions de direction au sein des Caisses d'Épargne depuis 1984.

**Monsieur Stève Gentili**, 58 ans, Président de la BRED Banque Populaire depuis 1998, a été dirigeant jusqu'en 2004 d'une importante société agroalimentaire. Il est Président de l'Agence des Banques Populaires pour la Coopération et le Développement (ABPCD) et de Natixis Pramex International.

**Monsieur Francis Henry**, 62 ans, notaire honoraire, est Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Champagne-Ardenne depuis 1992.

**Monsieur Yvan de La Porte du Theil**, 59 ans, Directeur général de la Banque Populaire Val-de-France depuis 2002, a exercé successivement différentes fonctions de direction au sein du Groupe Banque Populaire.

**Monsieur Bruno Mettling**, 50 ans, est Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Inspecteur des Finances jusqu'en 1995, il a exercé différentes fonctions de responsabilité dans des cabinets ministériels avant de rejoindre le Groupe Caisse d'Épargne en 1999 dont il fut membre du directoire, puis le Groupe Banque Populaire en 2004.

**Monsieur Jean-Charles Naouri**, 59 ans, est Président-Directeur général et fondateur d'EURIS, holding d'un des principaux groupes de distribution. Inspecteur des Finances, il a débuté sa carrière à la Direction du Trésor puis a exercé des fonctions de directeur de Cabinet auprès du ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale en 1982 et du ministre de l'Économie, des Finances et du Budget en 1984. Il a également été gérant-associé de Rothschild & Cie Banque de 1987 à 2005.

**Monsieur Didier Patault**, 47 ans, Président de la Caisse d'Épargne des Pays de la Loire, a exercé des fonctions de responsabilité au sein de CDC Gestion jusqu'en 1992, puis au sein de la Caisse d'Épargne des Pays du Hainaut, puis à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

**Monsieur Henri Proglio**, 59 ans, a occupé différentes fonctions de Direction générale au sein des groupes Générale des Eaux, puis Vivendi, Président-Directeur général de Véolia Environnement, administrateur et membre du conseil de surveillance de plusieurs grands groupes industriels ou financiers français.

**Monsieur Philippe Sueur**, 62 ans, Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Île-de-France Nord. Professeur agrégé des facultés de droit, M. Sueur occupe par ailleurs diverses fonctions électives en région Ile-de-France.

**Monsieur Jean-Louis Tourret**, 65 ans, Président de la Banque Populaire Provençale et Corse, est dirigeant de plusieurs entreprises industrielles (secteur de l'électronique) et de service ; il est membre d'organisations professionnelles patronales et élu local à Marseille.

**Monsieur Robert Zolade**, 68 ans, est Président du groupe de restauration collective Elios, dont il est l'un des deux cofondateurs. Il a auparavant exercé différentes fonctions de direction dans des groupes français de l'hôtellerie et de la restauration.

**Monsieur Ulrich Brixner**, 67 ans, de nationalité allemande, Docteur en gestion, a exercé diverses fonctions de responsabilité au sein de grandes banques allemandes et a été Président du directoire de DZ BANK AG de 2000 à 2006.

**Monsieur Alfonso Iozzo**, 66 ans, est Président de Casa Depositi e Prestiti. Il a exercé diverses fonctions de responsabilité puis de Direction générale au sein du groupe Sanpaolo. Il a été administrateur de diverses banques européennes.

### Directoire

**Monsieur Philippe Dupont**, 57 ans, est Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires depuis 1999 et Président du directoire de Natixis. Diplômé en gestion et en sciences économiques, M. Dupont a été pendant douze ans dirigeant d'une entreprise de négoce de matières premières, puis Président du conseil d'administration de BP ROP Banque Populaire. M. Dupont est membre du comité exécutif de la Fédération bancaire française.

**Monsieur Dominique Ferrero**, 61 ans, ancien élève de l'École normale supérieure, a exercé des fonctions de responsabilité à la Banque Française du Commerce Extérieur,

dont il est devenu Directeur général en 1994. Il a été Directeur général de Natixis Banques Populaires, puis Directeur général du Crédit Lyonnais, à compter de novembre 1999, puis Senior Adviser de Merrill Lynch, à partir de 2004.

**Monsieur François Ladam**, 61 ans, HEC, a exercé toute sa carrière au sein du Groupe Banque Populaire, en qualité d'Inspecteur puis de Directeur général de deux Banques Populaires régionales. Il a été Directeur général de Natixis Banques Populaires à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2002.

**Monsieur Jean-Pascal Beaufret**, 57 ans, HEC, ENA, a exercé des responsabilités de premier plan au Ministère de l'Économie et des Finances (Direction du Trésor, Direction Générale des Impôts) ainsi que dans le monde bancaire et dans l'industrie, notamment au sein du groupe Alcatel-Lucent dont il était directeur financier depuis 2002.

**Monsieur Jean-Marc Moriani**, 50 ans, diplômé de l'École Centrale de Paris et de l'Université Paris I (Économie), a réalisé la plus grande partie de sa carrière au sein du Groupe Crédit Lyonnais puis Crédit Agricole, en France et aux États-Unis. Il a pris la responsabilité de la Banque de financement et d'investissement de Natixis en août 2007. Il conserve la responsabilité de ce métier.

# Rôle et règles de fonctionnement des organes sociaux

## Rôle et pouvoir du conseil de surveillance

Conformément à la loi et aux statuts, le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire.

À toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et il peut se faire communiquer par le directoire tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le directoire lui présente au moins une fois par trimestre, et en pratique à chaque séance, un rapport retraçant les principaux actes ou faits de la gestion de la société, avec tous les éléments quantitatifs et qualitatifs permettant au conseil d'être éclairé sur l'évolution de l'activité sociale.

Après la clôture de chaque exercice, dans les délais réglementaires, le directoire lui présente, aux fins de vérification et contrôle, les comptes annuels, les comptes consolidés, et son rapport à l'assemblée. Le conseil de surveillance présente à l'assemblée annuelle ses observations sur le rapport du directoire et sur les comptes annuels, sociaux et consolidés.

Cette surveillance ne peut en aucun cas donner lieu à l'accomplissement d'actes de gestion effectués directement ou indirectement par le conseil de surveillance ou par ses membres.

Le conseil de surveillance nomme et peut révoquer les membres du directoire, le Président du directoire et les Directeurs généraux dans les conditions prévues par la loi et par l'article 9 des statuts et dans les conditions mentionnées dans le pacte d'actionnaires telles que décrites au point 1.2.2.

Le conseil de surveillance arrête le projet de résolution proposant à l'assemblée générale la désignation des commissaires aux comptes, dans les conditions prévues par la loi.

Le conseil de surveillance peut décider la création en son sein de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Outre les autorisations préalables prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, on soulignera plus particulièrement que les statuts de Natixis et le pacte d'actionnaires requièrent l'autorisation préalable du conseil de surveillance pour un certain nombre d'opérations :

- augmentation du capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, immédiate ou à terme, d'une valeur prime incluse supérieure à 75 millions d'euros et

augmentation du capital social de Natixis, immédiate ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;

- extension des activités de Natixis à des métiers significatifs non exercés par Natixis ;
- désignation des membres des conseils de surveillance ou conseils d'administration, directoires, et le cas échéant, des Directeurs généraux et des Directeurs généraux délégués des principales filiales ;
- toute prise ou augmentation de participation, tous investissements, désinvestissements (ou constitution de joint-venture) réalisés par Natixis ou l'une de ses filiales, pour un montant total supérieur à 150 millions d'euros ;
- toute opération d'apport, de fusion ou scission à laquelle Natixis ou l'une des principales filiales serait partie ;
- approbation du plan d'affaires de la société préparé par le directoire comprenant notamment les objectifs de rentabilité et la politique des risques ainsi que toute modification significative du Plan stratégique ;
- la proposition à l'assemblée générale de toute modification des statuts.

Pour compléter les dispositions statutaires, préciser certaines modalités de son fonctionnement et énoncer les droits et devoirs de ses membres, le conseil de surveillance s'est doté d'un règlement intérieur.

Parmi les dispositions de ce règlement intérieur, on soulignera plus particulièrement celles qui ont trait :

### ■ à la définition des critères retenus pour qu'un de ses membres puisse être qualifié « d'indépendant » :

Est réputé indépendant l'administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, la Direction ou le groupe, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ou être de nature à le placer en situation de conflit d'intérêts avec la Direction, la société ou le groupe.

Ainsi, le membre indépendant du conseil de surveillance ne doit pas :

- être salarié ou mandataire social de la société ou du groupe, salarié ou administrateur d'un actionnaire détenant le contrôle seul ou de concert, de la société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes,

- être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société détient un mandat d'administrateur,
- être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- avoir un lien familial proche avec un dirigeant de la société ou de son groupe, avoir été auditeur de l'entreprise ou d'une société du groupe au cours des cinq années précédentes, avoir été dirigeant de la société ou d'une société du groupe au cours des cinq dernières années, être membre du conseil de surveillance de l'entreprise depuis plus de douze ans, recevoir ou avoir reçu de rémunération supplémentaire importante de la société ou du groupe en dehors de jetons de présence.

Les membres du conseil de surveillance représentant des actionnaires significatifs, directs ou indirects, de la société, peuvent être considérés comme indépendants lorsque ces actionnaires ne contrôlent pas la société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Cependant, dès lors qu'un membre du conseil de surveillance représente un actionnaire de la société, détenant directement ou indirectement plus de 10 % du capital ou des droits de vote de la société, il convient que le conseil, sur rapport du comité de rémunération, s'interroge sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

La qualification de membre indépendant du conseil de surveillance est débattue par le comité de rémunération qui établit à ce sujet un rapport au conseil ;

#### ■ à la Charte de déontologie des membres du conseil de surveillance :

Le règlement précise, à cet égard, que, chaque membre du conseil doit consacrer le temps et l'attention nécessaires à l'exercice de son mandat, et participer avec assiduité aux réunions du conseil et du ou des comités dont il est membre. Chaque membre du conseil de surveillance doit veiller à agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de Natixis, s'engager à défendre et à promouvoir les valeurs de Natixis.

Les membres du conseil de surveillance et des comités, ainsi que toute personne assistant à ses réunions et à celles de ses comités, sont tenus à une obligation générale de confidentialité sur ses délibérations et celles de ses comités, ainsi que sur toutes informations à caractère confidentiel ou présentées comme telles par son Président ou celui du directoire.

Chaque membre du conseil de surveillance est tenu de déclarer les transactions qu'il effectue sur les titres de la société dans les conditions prévues par l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier. Il informe également la société du nombre de titres qu'il détient, au 31 décembre de chaque année et lors de toute opération financière, pour permettre la diffusion de cette information par la société.

La société peut en outre demander à chaque membre du conseil de fournir toutes les informations, relatives notamment à des opérations sur des titres de sociétés cotées, qui lui sont nécessaires pour satisfaire à ses obligations de déclaration à toutes autorités, notamment boursières, en France et à l'étranger.

Les membres du conseil de surveillance s'abstiennent d'effectuer toute transaction portant sur des titres Natixis au cours de la période débutant quarante-cinq jours avant les dates de publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels ou avant la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de Natixis et se terminant deux jours de Bourse après la date de l'événement concerné.

Les membres du conseil de surveillance doivent s'abstenir d'agir en conflit d'intérêt avec Natixis ou les sociétés qu'elle contrôle, notamment, lorsqu'il existe un projet de transaction auquel un membre du conseil de surveillance ou un censeur est directement ou indirectement intéressé ;

#### ■ à certaines autorisations que le conseil a données au directoire à travers le règlement intérieur :

Ainsi, le conseil de surveillance a décidé, conformément à l'article R. 225-54 du Code de commerce, que :

- les cessions d'immeubles par nature, dans la limite d'un montant n'excédant pas 10 millions d'euros par opération,
- les cessions de participations dans toute forme de société ou de groupement, dans la limite d'un montant n'excédant pas 10 millions d'euros par opération,
- les cessions de participations dans toute forme de société ou de groupement constitués exclusivement pour la réalisation d'opérations de banque de financement ou d'investissement, quel qu'en soit le montant,

pourront être décidées par le directoire agissant sans autorisation préalable du conseil de surveillance.

Conformément à la réglementation, le directoire pourra à son tour décider de subdéléguer le pouvoir qu'il a reçu en application du présent règlement ;

#### ■ à l'évaluation du conseil de surveillance :

Au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour sera consacré à l'évaluation du fonctionnement du conseil, dont il est rendu compte dans le rapport annuel de la société ;

■ enfin, à certaines modalités de fonctionnement du conseil précisées par le règlement intérieur :

En particulier, il prévoit que, sauf pour l'adoption des décisions relatives à la vérification et au contrôle des comptes sociaux et consolidés, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion du conseil au moyen d'une visioconférence ou par utilisation de moyens de télécommunication transmettant au moins la voix des participants et dont les caractéristiques techniques permettent la retransmission continue et simultanée des délibérations.

---

### Rôle et pouvoir du directoire

---

Le directoire exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les statuts aux assemblées d'actionnaires et au conseil de surveillance.

Le directoire établit, et présente au conseil de surveillance, les rapports, budgets, ainsi que les comptes sociaux et consolidés, dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

Le directoire convoque toutes assemblées générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la société sont valablement accomplis par le Président du directoire ou par un Directeur général.



## Les comités spécialisés

Ainsi qu'il résulte du pacte signé le 17 novembre 2006, les deux actionnaires sont représentés à parité au sein du comité d'audit et du comité de rémunération, composés chacun de six membres dont deux membres indépendants. La présidence du comité d'audit est assurée de manière conjointe par le vice-Président du conseil de surveillance et par un membre indépendant. Par dérogation, la première coprésidence du comité d'audit à compter du 17 novembre 2006 est assurée de manière conjointe par un membre proposé par la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance et par un membre indépendant. La présidence du comité de rémunération est assurée par un membre indépendant.

### Le comité d'audit

En application des dispositions précédentes, le Conseil de surveillance du 17 novembre 2006 a nommé membres du comité d'audit MM. Mérindol et Naouri, co-Présidents, MM. Créquit, Goudard, de La Porte du Theil et Zolade, membres du comité.

À la suite du départ en retraite de M. Goudard le 31 décembre 2007, M. Mettling, Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires a été nommé membre du comité d'audit par le Conseil de surveillance du 16 janvier 2008.

Le comité d'audit de Natixis exerce les missions suivantes :

- il assiste le conseil de surveillance dans son rôle de vérification et de contrôle des comptes et du rapport du directoire sur la marche des affaires de la société ; dans ce cadre, il veille à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires et plus généralement assure les missions prévues par le règlement CRBF n° 2001-01 du 26 juin 2001 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement modifiant le règlement CRBF n° 97-02 du 21 février 1997, tel que modifié par le règlement n° 2004-02 du 15 janvier 2004 ;
- il examine les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés, ainsi que les projets de budget, de la société au moins une semaine avant qu'ils ne soient présentés au conseil de surveillance de la société, ainsi que les documents financiers sociaux diffusés à l'occasion de l'arrêté des comptes ;
- il émet un avis sur le choix ou le renouvellement des commissaires aux comptes de la société et examine leur programme d'intervention, les résultats de leurs vérifications et leurs recommandations ainsi que toutes les suites données à ces dernières ;

- il émet un avis sur les procédures mises en place par la société qui permettent de s'assurer du respect de la réglementation ainsi que du suivi et du contrôle des risques ; à cet effet, il reçoit les rapports des comités des risques de la société et des principales filiales, ainsi que le reporting des risques, notamment opérationnels, de marchés ou de contreparties, effectué à la diligence du directoire de la société ;
- il donne un avis sur la nomination et la révocation du directeur de l'Inspection générale ;
- il veille au suivi des conclusions des missions de l'Inspection générale et de la Commission bancaire ; à cette fin, il peut avoir communication des rapports de l'Inspection générale et de la Commission bancaire concernant la société et ses filiales ;
- il vise le programme annuel de l'audit interne de la société, incluant les interventions sur ses filiales, un tel programme devant lui être présenté au moins une semaine avant son arrêté ;
- il émet un avis sur le compte rendu qui lui est remis chaque année concernant les relations commerciales entre la société ou l'une ou plusieurs de ses filiales, d'une part, et tout ou partie des entités formant le Groupe Caisse d'Épargne ou le Groupe Banque Populaire, d'autre part.

Le comité d'audit dispose auprès du directoire de la société de tous documents et informations utiles à l'accomplissement de ses missions et, en tant que de besoin, sans que cette liste soit limitative :

- les documents financiers, comptables et réglementaires établis périodiquement par la société, en social et en consolidé ;
- les rapports de travaux de synthèse des commissaires aux comptes de la société ;
- tout rapport d'audit concernant la société ;
- les normes et méthodes comptables retenues au sein de la société ;
- les principes et procédures de contrôle interne ;
- les estimations à fin juin, fin septembre et fin décembre de résultats annuels, sociaux et consolidés, de la société ;
- les budgets consolidés et les comptes des principales filiales, ainsi que tout document y afférent remis au conseil de surveillance, ou, le cas échéant, au comité d'audit des principales filiales.



Le comité d'audit peut soumettre au conseil de surveillance toute proposition visant à faire diligenter tout audit, notamment relativement aux comptes de la société et de ses filiales.

Le comité d'audit se réunit au moins une fois par trimestre.

Il est dressé procès-verbal des réunions du comité d'audit. Celui-ci est communiqué aux membres du comité d'audit et aux autres membres du conseil de surveillance de la société.

### **Le comité des rémunérations**

Le conseil de surveillance a nommé, en novembre 2006, M. Bolloré, Président, et MM. Comolet, Henry, Mettling, Proglio et Tourret, membres du comité des rémunérations.

En raison de la nomination de M. Mettling au comité d'audit, M. Philippe Queuille, nouveau représentant permanent de la Banque Fédérale des Banques Populaires au conseil de surveillance, a été nommé, pour le remplacer, membre du comité des rémunérations par le Conseil de surveillance du 16 janvier 2008.

Le comité des rémunérations prépare les décisions du conseil de surveillance de la société sur les sujets suivants :

#### **Les modalités de rémunération**

Il est chargé de formuler des propositions au conseil de surveillance concernant :

- le niveau et les modalités de rémunération du Président du conseil de surveillance, y compris les avantages en nature, le régime de retraite et de prévoyance ;

- le niveau et les modalités de rémunération des membres du directoire de la société, y compris les avantages en nature, le régime de retraite et de prévoyance ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- les règles de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du conseil de surveillance et le montant total soumis à la décision de l'assemblée générale de la société.

Il examine et émet son avis sur les assurances contractées par la société en matière de responsabilité des dirigeants.

#### **Les modalités de sélection**

- Il émet un avis et, sur demande du conseil de surveillance, formule des propositions et des recommandations au conseil de surveillance sur la nomination du Président du directoire ;
- il émet un avis sur la nomination des autres membres du directoire de la société proposés par le Président, et des Directeurs généraux, Directeurs généraux délégués et membres du directoire ou du conseil d'administration des principales filiales, dans le respect des principes visés aux articles 3 et 6.1 des statuts de la société.

Le comité des rémunérations dispose auprès du directoire de la société de tous documents utiles à l'accomplissement de ses missions et à sa complète information. Il peut par ailleurs, à la demande du conseil de surveillance, faire diligenter toute étude ou analyse par des experts extérieurs à la société relative aux conditions de rémunération des mandataires sociaux de sociétés comparables du secteur bancaire.

## ■ Activités des organes sociaux

### Conseil de surveillance

Au cours de l'année 2007, le conseil de surveillance a tenu sept séances, avec un taux de participation de ses membres de 85 % sur l'ensemble de l'année.

Tous les membres du directoire ont été présents à toutes les séances, ce qui a permis aux membres du conseil de les entendre et de leur poser toutes questions qu'ils jugeaient utiles.

En tant que de besoin, le directeur financier ou tel directeur de pôle métier a également été convié pour apporter des précisions sur les aspects abordés en séance.

En matière de fonctionnement interne des organes sociaux, le conseil a arrêté en mars 2007 les termes de son règlement intérieur, ainsi que le règlement intérieur du comité d'audit.

Conformément à la réglementation bancaire, le conseil a pris connaissance des rapports établis sur les conditions d'exercice du contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. Le conseil a eu également connaissance du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil.

En outre, le conseil a entendu les comptes rendus des travaux du comité d'audit.

En termes de suivi d'activité, le conseil a pris connaissance du projet de budget de la société pour l'exercice 2007, ainsi que des comptes sociaux et consolidés arrêtés par le directoire. Il a reçu communication des projets de résolutions soumises à l'assemblée par le directoire.

Outre les rapports d'activité du directoire, retraçant, pendant la période écoulée entre deux réunions du conseil, les tendances de la marche des affaires, le conseil a été régulièrement tenu informé des mesures de mise en place de l'organisation de Natixis, dans les directions de la société mère elle-même ou dans ses filiales.

À ce titre, le conseil a eu, notamment, à se prononcer, préalablement à leur mise en œuvre, et conformément au pacte d'actionnaires et aux statuts, sur les restructurations entre filiales :

- au sein du pôle de l'Asset management, avec un ensemble d'opérations d'apports de titres et de fusions entre huit sociétés ;
- au sein du pôle Services, notamment dans le domaine du crédit à la consommation, du métier « titres » ;

- au sein du pôle Banque de financement et d'investissement, avec la fusion-absorption de sa principale filiale, Ixis Corporate & Investment Bank ; le traité de fusion a été approuvé par le Conseil du 28 septembre 2007, et a été soumis à l'Assemblée générale des actionnaires réunie le 20 décembre 2007.

Parmi les diverses décisions relevant de la compétence du conseil, on notera que, après avoir approuvé le principe de la cession de l'immeuble sis 45 rue St Dominique à Paris 7<sup>e</sup>, où se trouvait le siège social, le conseil a décidé de transférer le siège de la société au 30 avenue Pierre Mendès-France, Paris 13<sup>e</sup>. Cette décision a été ratifiée par l'Assemblée générale des actionnaires du 20 décembre 2007.

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil a approuvé, préalablement à leur signature, un certain nombre de conventions réglementées, portant sur :

- la signature d'une convention relative aux facturations entre Natixis et ses organes centraux ;
- l'approbation du transfert des activités de la succursale d'Ixis CIB à Tokyo à Natixis ;
- l'intervention, à divers titres, de Natixis dans une émission de covered bonds par les Banques Populaires ;
- la cession de la société CIFG.

Bien évidemment, les travaux du conseil ont été marqués par la vigilance toute particulière qu'il a apportée, dès la fin du premier semestre, et plus encore tout au long du second semestre, à l'analyse de la situation créée par la crise financière internationale.

À ce titre, le conseil a régulièrement interrogé le management de l'entreprise et a entendu les observations du comité d'audit sur les thèmes de l'exposition directe ou indirecte aux risques induits par les crédits subprime, les conduits et les SPV, et, de façon plus générale, sur les conséquences financières de la crise pour Natixis. En outre, dans ce contexte, et à la suite des exigences posées par les agences de notation pour l'exercice de l'activité de réhausseur de crédit, le conseil a eu à se prononcer, en décembre 2007, sur la cession de la filiale CIFG.

## Directoire

Au cours de l'année 2007, le directoire s'est réuni sur un rythme hebdomadaire. Dans les cas où l'importance des décisions concernées le justifiait, des réunions du directoire ont été convoquées en dehors de la périodicité habituelle ou pendant les vacances. Enfin, le directoire a, à l'occasion de quatre séances spécifiques auxquelles a été convié le collège des commissaires aux comptes, arrêté les comptes annuels de l'exercice 2006, les comptes semestriels et trimestriels de la société, ainsi que les comptes consolidés du groupe. L'approbation du budget de l'exercice 2007 a également donné lieu à tenue d'une réunion distincte. Au total, le directoire s'est réuni cinquante-trois fois au cours de l'année civile 2007.

Les séances du directoire ont été présidées par son Président ou, en son absence, par le Directeur général. Les membres du directoire ont, sauf exception, assisté à l'ensemble des réunions. Des représentants des métiers et pôles d'activité ont été amenés à présenter différents projets de développement au directoire. De même, le directoire a demandé aux responsables de fonctions support – Finance, Ressources Humaines, Contrôles... – de se joindre aux débats du directoire sur les sujets concernant leurs directions.

Au cours de ses différentes séances, le directoire a régulièrement examiné le développement des activités de la société et l'évolution de ses résultats. Il a porté une attention particulière à la gestion de la crise financière devenue sensible en cours d'année. À ce titre, il a fixé les orientations qui ont permis de contenir les effets de la crise des subprimes et en a suivi la mise en œuvre. Il a veillé à l'identification et à la réduction des expositions de Natixis susceptibles de constituer des risques sensibles pour Natixis. Le directoire a enfin, après avoir initié le processus de recherche d'un adossement industriel pour CIFG, pris la décision d'en céder la totalité du capital à la Banque Fédérale des Banques Populaires et à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

Le directoire a été informé des conclusions présentées lors des comités de pilotage consacrés à la mise en œuvre du

projet Natixis. Certains de ses membres participaient à ces instances. Le directoire a approuvé les modalités des opérations de rapprochement opérationnel entre les entités constitutives de Natixis, notamment dans la gestion d'actifs, l'intermédiation actions, l'assurance et le leasing. Le directoire a particulièrement suivi le projet de fusion par absorption d'Ixis CIB par Natixis, qui a été réalisé le 20 décembre 2007.

Le directoire a validé les nouveaux principes d'organisation de certains pôles ou métiers, en premier lieu de la Banque de financement et d'investissement, ainsi que des différentes directions fonctionnelles. Il s'est assuré de la mise en place des outils de suivi et de contrôle, permettant une supervision de l'ensemble du groupe.

Le directoire s'est par ailleurs attaché à coordonner les relations de Natixis avec ses deux principaux actionnaires au travers des instances de gouvernance qui avaient été prévues lors de la création de Natixis. Il a également veillé à la concrétisation des accords opérationnels permettant le déploiement des offres de Natixis au sein des deux réseaux des Groupes Caisse d'Épargne et Banque Populaire.

Conformément aux dispositions de la loi, le directoire a arrêté les comptes annuels, semestriels et trimestriels du groupe et a convoqué les assemblées générales des actionnaires après en avoir fixé l'ordre du jour. Le directoire a validé les principes et orientations de la Communication financière de Natixis. Il a par ailleurs procédé à l'attribution d'un plan d'options de souscription d'actions à certains salariés des Groupes Natixis, Banque Populaire et Caisse d'Épargne. Il a également procédé à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions destiné à l'ensemble des salariés des trois groupes.

Enfin, le directoire a veillé à tenir les différentes autorités de contrôle et de régulation informées des développements et des résultats de la société, de l'avancement des projets de rapprochement et de mise en œuvre du projet Natixis, ainsi que des mesures de gestion et de maîtrise des risques.

## ■ Activités des comités spécialisés

### **Le comité d'audit**

Le comité d'audit de Natixis s'est réuni neuf fois au cours de l'exercice 2007. Le taux de participation de ses membres a été proche de 82 % sur l'ensemble de l'année.

Le comité a entendu le Directeur général sur toutes les questions d'actualité, et notamment sur les conséquences de la crise financière. Le comité d'audit a bénéficié de la présence systématique du directeur financier de Natixis, ainsi que de celles du directeur des Risques, des responsables de l'Inspection de Natixis et de celle de ses organes centraux, des responsables de la Conformité et du Contrôle interne.

À plusieurs reprises, et notamment lorsqu'ont été évoquées les questions d'actualité liées à la crise financière en fin d'année, le comité a également entendu le Directeur général de Natixis.

Le comité a élaboré son règlement intérieur, pour le soumettre à l'approbation du conseil de surveillance.

En ce qui concerne le contrôle des comptes, le comité d'audit a entendu les exposés de la direction financière et les commentaires des Commissaires aux comptes à l'occasion de l'arrêté des comptes annuels et semestriels, puis, à partir du troisième trimestre 2007, lors de l'arrêté des comptes trimestriels.

En matière de contrôle et de conformité, le comité a entendu une présentation du rapport à la Commission bancaire sur la surveillance des risques et sur le contrôle interne. Il a reçu également une présentation des missions et de l'organisation de la fonction Conformité de Natixis, ainsi que de l'organisation et du programme de travail de l'Inspection de la banque, avec des points de suivi périodiques.

Compte tenu de l'actualité, l'attention du comité s'est tout naturellement focalisée, au second semestre, sur les risques

potentiels induits chez Natixis par la crise du subprime aux États-Unis. Au cours de séances exceptionnelles consacrées à ces seuls sujets, le comité a eu communication d'éléments détaillés sur les conséquences de la crise pour Natixis, couvrant les principales expositions et leurs éléments constitutifs (subprime, conduits, SPV).

Le comité s'est, de surcroît, attaché tout particulièrement à l'analyse de l'évolution des réhausseurs de crédit. Il a ainsi examiné la situation de la filiale CIFG et les modalités de sa recapitalisation et de sa cession, à la suite des demandes des agences de notation. Le comité a ainsi formulé une recommandation en faveur de la cession de CIFG aux deux maisons mères de Natixis en fin d'année.

L'attention aux risques s'est poursuivie en début d'année 2008, puisque le comité s'est réuni à cinq reprises jusqu'à mi-février, pour analyser de façon détaillée les expositions de Natixis aux risques « subprime » et « réhausseur de crédit » ainsi que les conséquences de la crise sur la situation financière de la société.

Il a également donné son avis sur le budget annuel 2008.

### **Le comité des rémunérations**

Le comité des rémunérations s'est réuni en janvier 2008 pour se prononcer sur la part variable de la rémunération des dirigeants au titre de l'exercice 2007 au vu des prévisions de résultats pour cet exercice.

Conformément aux termes du pacte d'actionnaires, il a également émis un avis sur la nomination des nouveaux membres du directoire de la société proposés par le Président.

# Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération des membres des organes sociaux

(en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce modifié par la loi du 30 décembre 2006).

Après avis du comité des rémunérations, les conseils de surveillance ont pris, le 13 décembre 2006 et le 14 février 2008, les décisions suivantes concernant la rémunération des dirigeants :

## Rémunération des membres du conseil de surveillance

### Rémunération du Président du conseil de surveillance

La rémunération du Président du conseil de surveillance a été fixée à 285 000 euros par an.

Elle se caractérise par l'absence de rémunération variable, l'absence d'attribution de valeurs mobilières au titre de Président de conseil de surveillance, le versement en sus de la rémunération des jetons de présence attribués à tout membre du conseil de surveillance.

### Rémunération des membres du conseil de surveillance

Il est rappelé que l'enveloppe distribuable est de 500 000 euros pour un conseil comprenant dix-huit membres et deux censeurs et deux comités spécialisés de six membres chacun.

Les montants arrêtés sont en ligne avec la pratique du marché.

- Membres du conseil de surveillance et censeurs :
  - part fixe : 10 000 euros par an,
  - part variable : 2 000 euros par séance, plafonné à cinq séances.

Soit : 20 000 euros maximum au total.

- Membres des comités spécialisés :
  - comité d'audit :
    - Président : 12 500 euros pour chacun des co-Présidents
    - Membres du comité d'audit :
      - part fixe : 5 000 euros,
      - part variable : 1 000 euros par réunion, plafonnée à cinq réunions ;
  - comité des rémunérations :
    - Président : 10 000 euros
    - Membres du comité des rémunérations :
      - part fixe : 3 000 euros,
      - part variable : 1 000 euros par réunion, plafonnée à deux réunions.

Les Présidents de comité n'ont pas de part variable en application du principe qu'aucune réunion du comité ne se tient en leur absence.

## Rémunération des membres du directoire

Les décisions prises s'inspirent de trois principes directeurs :

- clarté, transparence et exemplarité ;
- équité entre les membres du directoire (en veillant en particulier à la cohérence du positionnement des rémunérations par rapport au marché) ;
- niveau des nouvelles rémunérations individuelles en ligne avec les précédentes.

Pour les membres du directoire, le bonus comprend une quote-part liée à la performance de Natixis (80 %) et une quote-part liée à la performance individuelle (20 %), la base de calcul retenant un ou deux critères quantitatifs de résultat d'exploitation, avec un objectif cible (résultat attendu) et un point maximum (résultat supérieur aux attentes) correspondant au plafond du bonus.

On distinguera d'une part les rémunérations monétaires, d'autre part les rémunérations sous forme d'attribution d'options.

## Rémunérations monétaires

### Rémunération du Président du directoire

Le niveau de salaire arrêté pour le Président du directoire est de 350 000 euros. Il pourra s'y ajouter un bonus représentant 120 % du salaire si les objectifs sont atteints, et pouvant aller jusqu'à un maximum de 630 000 euros si les objectifs sont atteints à 150 % ou plus.

Le comité des rémunérations et le conseil de surveillance ont pris note de la décision du Président du directoire de renoncer à la totalité de la part variable de sa rémunération qui aurait pu lui être versée par Natixis au titre de l'année 2007.

### ■ Rémunération du Directeur général

Le niveau de salaire arrêté est de 600 000 euros ; il pourra s'y ajouter un bonus représentant 120 % du salaire si les objectifs sont atteints, et pouvant aller jusqu'à un maximum de 1 080 000 euros si les objectifs sont atteints à 150 % ou plus.

Le comité des rémunérations et le conseil de surveillance ont fixé le niveau de la part variable de la rémunération du Directeur général à 300 000 euros au titre de l'année 2007.

### Rémunération des autres membres du directoire

#### M. Anthony Orsatelli

salaire de 450 000 euros ;

auquel pourra s'ajouter un bonus représentant 100 % du salaire si les objectifs sont atteints, pouvant aller jusqu'à un maximum de 675 000 euros si les objectifs sont atteints à 150 % ou plus.

Le comité des rémunérations et le conseil de surveillance ont fixé le niveau de la part variable de la rémunération de M. Orsatelli à 225 000 euros au titre de l'année 2007.

#### M. François Ladam

salaire de 450 000 euros ;

auquel pourra s'ajouter un bonus représentant 100 % du salaire si les objectifs sont atteints, et pouvant aller jusqu'à un maximum de 675 000 euros si les objectifs sont atteints à 150 % ou plus.

Le comité des rémunérations et le conseil de surveillance ont fixé le niveau de la part variable de la rémunération de M. Ladam à 225 000 euros au titre de l'année 2007.

### Rémunérations sous forme d'attribution d'options d'actions aux membres du directoire

La proposition du comité des rémunérations, adoptée par le conseil de surveillance, se traduit par l'attribution de :

- 190 000 options pour le Président au titre de Natixis et 70 000 options au titre de la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- 190 000 options pour le Directeur général ;
- 125 000 options pour chacun des autres membres du directoire.

### Avantages en nature

M. Dominique Ferrero et M. François Ladam ont bénéficié d'une voiture de fonction et d'indemnités de logement

respectivement valorisées au titre de 2007 à 4 262 euros et 23 146 euros. M. Anthony Orsatelli a bénéficié d'une voiture de fonction valorisée au titre de 2007 à 5 882 euros.

M. Philippe Dupont bénéficie d'avantages en nature (principalement un logement et une voiture de fonction) valorisés pour un montant total de 44 602 euros, pris en charge par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

### Régime de retraite des dirigeants et indemnités de cessation de fonction

#### ■ Indemnités de retraite

Dans le cadre de leurs fonctions précédemment exercées au sein de Natixis Banques Populaires, deux des membres du directoire de Natixis, M. Philippe Dupont et M. François Ladam, bénéficiaient du régime collectif de retraite complémentaire dont relève l'ensemble des Directeurs généraux du Groupe Banque Populaire.

Un régime analogue est appliqué à M. Dominique Ferrero et M. Anthony Orsatelli. À ce titre, le montant cumulé de l'ensemble des pensions de retraite versées au dirigeant ne peut excéder 60 % des derniers revenus de la période d'activité, ces derniers étant limités à un plafond maximum de 335 000 euros. Cette garantie a été ramenée, pour les cadres dirigeants nommés après le 1<sup>er</sup> janvier 2005, à 50 %.

Il est précisé que ce régime a été institué avant le 1<sup>er</sup> mai 2005, soit avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005.

#### ■ Indemnités de cessation d'activité

En cas de cessation anticipée de fonction d'un mandataire social (sauf cas de faute grave), il est prévu le versement d'une indemnité égale à une année de rémunération, à laquelle s'ajoute 1/12 de la rémunération annuelle par année de service dans le Groupe Natixis ou l'un des deux groupes actionnaires. Le montant maximum de l'indemnité est limité à 42/12 de la rémunération annuelle.

Le départ en retraite ou en préretraite donne lieu au paiement d'une indemnité égale à 1/40 de la rémunération annuelle par année de service dans le Groupe Natixis ou l'un des deux groupes actionnaires, plafonnée à 40/40 de cette rémunération.

En ce qui concerne MM. Jean-Pascal Beaufret et Jean-Marc Moriani, nommés membres du Directoire par le conseil de surveillance du 14 février 2008, les engagements de rémunération différée qui pourraient leur être accordés seront examinés au cours de l'exercice 2008 par le comité des rémunérations et approuvés par le conseil de surveillance conformément à la réglementation en vigueur.

L'information relative à ces éléments de rémunération sera communiquée dans le Document de référence 2008.

**Tableaux de synthèse des rémunérations****RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES SOCIAUX DE NATIXIS, PAR NATIXIS ET SES FILIALES, AU TITRE DE L'EXERCICE 2007**

Nom des personnes	Mandat exercé au sein de Natixis	Jetons de présence Natixis 2007	Rémunérations de au titre de comités spécialisés Natixis	Jetons au titre de filiales de Natixis	Rémunération au titre de filiales de Natixis	Rémunération fixe en qualité de dirigeant de Natixis	Rémunération variable en qualité de dirigeant de Natixis <sup>(2)</sup>	Avantages en nature	Total
<b>Membres du conseil</b>									
Banque Fédérale des Banques Populaires	Membre du CS	20 000		11 550					31 550
BOLLORÉ	Membre du CS	18 000	10 000	0					28 000
BRIXNER	Censeur	20 000		0					20 000
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne	Membre du CS	20 000		21 500					41 500
CLOCHET	Membre du CS	18 000		9 600					27 600
COMAS	Membre du CS	16 000		4 500					20 500
COMOLET	Membre du CS	20 000	3 000	0					23 000
CORDEL	Membre du CS	16 000		13 050					29 050
CRÉQUIT	Membre du CS	20 000	10 000	0					30 000
De La PORTE du THEIL	Membre du CS	20 000	10 000	10 800					40 800
GENTILI	Membre du CS	20 000		10 700					30 700
GOUDARD	RP de BFBP		10 000	4 000					14 000
HENRY	Membre du CS	20 000	3 000	0					23 000
IOZZO	Censeur	14 000		0					14 000
JEANNIN	Membre du CS	18 000		10 800					28 800
MÉRINDOL	RP de CNCE		12 500	45 025					57 525
METTLING	Membre du CS	20 000	3 000	3 600					26 600
MILHAUD	Président du CS	20 000		3 000		285 000			308 000
NAOURI	Membre du CS	14 000	12 500	0					26 500
PATAULT	Membre du CS	20 000		0					20 000
PROGLIO	Membre du CS	20 000	3 000	0					23 000
SUEUR	Membre du CS	20 000		0					20 000
TOURRET	Membre du CS	20 000	3 000	6 300					29 300
ZOLADE	Membre du CS	20 000	10 000	0					30 000
<b>Sous-total membres du conseil</b>		<b>414 000</b>	<b>90 000</b>	<b>154 425</b>		<b>285 000</b>			<b>943 425</b>
<b>Membres du directoire</b>									
DUPONT	Président du directoire				0	350 000	0	0	350 000
FERRERO <sup>(1)</sup>	Directeur général				0	600 000	300 000	4 262	904 262
LADAM	Membre du directoire				0	450 000	225 000	23 146	698 146
ORSATELLI	Membre du directoire				30 489	450 000	225 000	5 882	711 371
<b>Sous-total membres du directoire</b>					<b>30 489</b>	<b>1 850 000</b>	<b>750 000</b>	<b>33 290 2</b>	<b>663 779</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>									<b>3 607 204</b>

(1) Non compris une somme de 500 000 euros versée en 2007 au titre de l'exercice 2006.

(2) Sommes versées en 2008 au titre de l'exercice 2007, après décision du conseil en février 2008, sur proposition du comité des Rémunérations, au vu des estimations de résultat de l'exercice 2007.



**RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES SOCIAUX DE NATIXIS, DANS LES SOCIÉTÉS CONTRÔLANT NATIXIS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2007**

Nom des personnes	Mandat exercé au sein de Natixis	Jetons de présence versés par BFBP	Rémunérations au titre de comités spécialisés BFBP	Rémunérations individuelles fixes (contrat travail ou rémun. de dirigeant) versées par la BFBP	Rémunérations individuelles variables (contrat travail ou rémun. de dirigeant) versées par la BFBP	Avantages en nature	Total
<b>Membres du conseil</b>							
Banque Fédérale des Banques Populaires	Membre du CS						0
BOLLORÉ	Membre du CS	0	0				0
BRIXNER	Censeur	0	0				0
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne	Membre du CS						0
CLOCHET	Membre du CS	9 936	2 500				12 436
COMAS	Membre du CS	4 416	3 511				7 927
COMOLET	Membre du CS	0	0				0
CORDEL	Membre du CS	4 416	2 261				6 677
CRÉQUIT	Membre du CS	0	0				0
De La PORTE du THEIL	Membre du CS	11 040	7 022				18 062
GENTILI	Membre du CS	11 040	2 261				13 301
GOUDARD	RP de BFBP	0	0	290 000	130 000	46 815	466 815
HENRY	Membre du CS	0	0				0
IOZZO	Censeur	0	0				0
JEANNIN	Membre du CS	9 936	2 916				12 852
MÉRINDOL	RP de CNCE	0	0				0
METTLING	Membre du CS	0	0	290 510	130 000	45 733	466 243
MILHAUD	Président du CS	0	0				0
NAOURI	Membre du CS	0	0				0
PATAULT	Membre du CS	0	0				0
PROGLIO	Membre du CS	0	0				0
SUEUR	Membre du CS	0	0				0
TOURRET	Membre du CS	9 936	7 854				17 790
ZOLADE	Membre du CS	0	0				0
<b>Membres du directoire</b>							
DUPONT	Président du directoire	11 040	0	245 000	110 000	44 602	410 642
FERRERO	Directeur général	0	0				0
LADAM	Membre du directoire	0	0	0			0
ORSATELLI	Membre du directoire	0	0				0
<b>TOTAL</b>		<b>71 760</b>	<b>28 325</b>	<b>825 510</b>	<b>370 000</b>	<b>137 150</b>	<b>1 432 745</b>



**RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES SOCIAUX DE NATIXIS, DANS LES SOCIÉTÉS CONTRÔLANT NATIXIS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2007**

Nom des personnes	Mandat exercé au sein de Natixis	Jetons de présence versés par la CNCE et ses filiales	Rémunérations au titre de comités spécialisés CNCE	Rémunérations au titre de filiales de la CNCE autre que Natixis	Prime exceptionnelle	Rémunérations individuelles fixes (contrat travail ou rém. de dirigeant) versées par la CNCE	Rémunérations individuelles variables (contrat travail ou rém. de dirigeant) versées par la CNCE	Avantages en nature	Total
<b>Membres du conseil</b>									
Banque Fédérale des Banques Populaires	Membre du CS								0
BOLLORÉ	Membre du CS	0	0						0
BRIXNER	Censeur	0	0						0
Caisse Nationale des Caisses d'Épargne	Membre du CS								0
CLOCHET	Membre du CS	0	0						0
COMAS	Membre du CS	0	0						0
COMOLET	Membre du CS	48 320	0	35 000					83 320
CORDEL	Membre du CS	0	0						0
CRÉQUIT	Membre du CS	0	0						0
DE LA PORTE DU THEIL	Membre du CS	0	0						0
GENTILI	Membre du CS	0	0						0
GOUDARD	RP de BFBP	0	0						0
HENRY	Membre du CS	0	0						0
IOZZO	Censeur	0	0						0
JEANNIN	Membre du CS	0	0						0
MÉRINDOL	RP de CNCE	188 797		32 500	150 000	502 345	288 750	5 523 1	1 679 915
METTLING	Membre du CS	0	0						0
MILHAUD	Président du CS	103 670	0	50 000	150 000	490 000	440 000	65 586 1	299 256
NAOURI	Membre du CS	0	0						0
PATAULT	Membre du CS	0	0						0
PROGLIO	Membre du CS	0	0						0
SUEUR	Membre du CS	0	0						0
TOURRET	Membre du CS	0	0						0
ZOLADE	Membre du CS	0	0						0
<b>Membres du directoire</b>									
DUPONT	Président du directoire	0							
FERRERO	Directeur général								
LADAM	Membre du directoire								
ORSATELLI	Membre du directoire								

## ■ Compétence et honorabilité des membres du conseil de surveillance

Conformément à la réglementation, la liste des fonctions exercées par les mandataires sociaux de Natexis figure dans ce présent document. Le bref résumé de leur curriculum vitae montre que tous disposent d'une expertise incontestable en matière de gestion, notamment de par leurs fonctions de dirigeants de banques ou de très grands groupes de l'industrie ou des services, ou d'anciens dirigeants de banque.

Il est précisé, conformément au règlement d'application de la directive européenne 2003/71 (article 14.1 alinéa 2), qu'aucune des personnes, membres du conseil, de la Direction générale ou du directoire, n'a fait l'objet d'une condamnation

pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, n'a fait l'objet d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou dans la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

## ■ Contrats liant la société et les membres du conseil et des organes exécutifs

Il est précisé, conformément à la réglementation européenne, qu'aucun contrat de service ne lie les membres du conseil, de la Direction générale ou du directoire à la société, qui pourrait prévoir l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat et qui serait de nature à remettre en cause leur indépendance ou à interférer dans leurs décisions.

Néanmoins, Natexis et ses filiales entretiennent des relations commerciales avec ses deux actionnaires ou certaines de leurs filiales.

## ■ Conflits d'intérêts potentiels

Les membres du conseil de surveillance et du directoire de Natexis incluent des salariés des deux groupes d'actionnaires (Groupe Banque Populaire et Groupe Caisse d'Épargne). Il existe, de plus, des relations commerciales entre Natexis et

ces deux groupes d'actionnaires. Bien que Natexis considère que cette situation ne constitue pas un conflit d'intérêts, il ne peut être exclu que les intérêts de Natexis et de ses actionnaires divergent à l'avenir.

## Comité exécutif (mars 2008)

**Philippe Dupont**

Président du directoire

**Dominique Ferrero**

Directeur général

**François Ladam**

Membre du directoire

**Jean-Pascal Beaufret**

Membre du directoire

**Jean-Marc Moriani**

Membre du directoire

**Aline Bec**

Systèmes d'information

**François Casassa**

Secrétariat général et Ressources humaines

**Jérôme Cazes**

Poste clients

**Jean Duhau de Berenx**

Capital investissement et Gestion privée

**Bertrand Duval**

Coverage/BFI

**Jean-Yves Forel**

Services

**Nicolas Fourt**

Marchés/BFI

**Christian Gissler**

Risques

**André-Jean Olivier**

Finances

**Ramine Rouhani**

Dettes et Financement/BFI

**Pierre Servant**

Gestion d'actifs

**Participe au comité exécutif :****Pierre Jacob**

Communication et relations investisseurs

## Contrôle de la société

Le contrôle de la société est assuré par trois cabinets de commissaires aux comptes titulaires dont les mandats viendront à échéance avec l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009 pour Deloitte & Associés et Salustro Reydel.

Le Cabinet Mazars et Guérard a été nommé par l'Assemblée générale mixte du 17 novembre 2006 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée statuant en 2012 sur les comptes du dernier exercice clos.

■ Deloitte & Associés – 185, avenue Charles-de-Gaulle – 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex.

■ Salustro Reydel, membre de KPMG International – 1, cours Valmy – 92923 Paris La Défense Cedex.

■ Mazars et Guérard, Immeuble Exaltis – 61, rue Henri-Régnault – 92075 La Défense Cedex.

Au titre de leur mission, les cabinets de **commissaires aux comptes titulaires** ont perçu les honoraires suivants :

(en milliers d'euros)	Deloitte & Associés				KPMG				Mazars			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3 914	3 759	61 %	49 %	2 737	2 655	65 %	94 %	2 270	601	99 %	75 %
Émetteur	916	1 073	14 %	14 %	789	1 059	19 %	37 %	295	80	13 %	10 %
Succursales et filiales intégrées globalement et proportionnellement <sup>(1)</sup>	2 998	2 686	47 %	35 %	1 948	1 596	46 %	56 %	1 975	521	86 %	65 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	1 461	3 546	23 %	46 %	1 483	81	35 %	3 %	20	10	1 %	1 %
Émetteur	422	2 334	7 %	30 %	185	23	4 %	1 %	0	0	0 %	0 %
Succursales et filiales intégrées globalement et proportionnellement	1 039	1 212	16 %	16 %	1 298	58	31 %	2 %	20	10	1 %	1 %
<b>Sous-total</b>	<b>5 375</b>	<b>7 305</b>	<b>83 %</b>	<b>94 %</b>	<b>4 219</b>	<b>2 736</b>	<b>100 %</b>	<b>97 %</b>	<b>2 290</b>	<b>611</b>	<b>100 %</b>	<b>76 %</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement et proportionnellement</b>												
Juridique, fiscal, social	367	105	6 %	1 %	0	69	0 %	2 %	8	4	0 %	0 %
Autres	696 <sup>(2)</sup>	339	11 %	4 %	0	28	0 %	1 %	4	188	0 %	23 %
<b>Sous-total</b>	<b>1 063</b>	<b>444</b>	<b>17 %</b>	<b>6 %</b>	<b>0</b>	<b>97</b>	<b>0 %</b>	<b>3 %</b>	<b>12</b>	<b>192</b>	<b>0 %</b>	<b>24 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 438</b>	<b>7 749</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>4 220</b>	<b>2 833</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>2 301</b>	<b>803</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

(1) En 2006, les honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux n'ont pas été renseignés dans les filiales consolidées proportionnellement en raison de leur non-matérialité.

(2) Dont principalement des missions de revue des processus de clôture chez Ixis - CIB.

Les **commissaires aux comptes suppléants** sont les suivants :

■ BEAS, 7-9, Villa Houssay – 92200 Neuilly-sur-Seine ;

■ M. François Chevreux - 40, rue Guersant - 75017 Paris ;

■ M. Patrick de Cambourg, Immeuble Exaltis - 61, rue Henri-Régnault - 92075 La Défense Cedex.

# 3

## ACTIVITÉS

<b>BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT</b>	<b>62</b>
Une offre globale, des solutions innovantes et sur mesure	62
Une relation de proximité avec sa clientèle	63
Des activités largement internationalisées	64
Financements structurés : un positionnement d'arrangeur au niveau mondial	64
Une gamme complète de produits sur les marchés de taux et de change	65
Intermédiation actions : une excellente année 2007	66
Une capacité d'origination croissante sur le marché primaire actions	67
Un acteur majeur en Europe sur les dérivés actions	67
Un conseil personnalisé et des produits à forte valeur ajoutée	68
Une offre sur mesure en produits structurés	68
Crédits structurés et titrisation	68
<b>GESTION D'ACTIFS</b>	<b>71</b>
Natixis Global AM : un acteur mondial de la gestion d'actifs	71
Natixis Global Associates : une plate-forme de distribution mondiale	72
Natixis Asset Management : un acteur de référence en Europe	72
Forte activité commerciale aux États-unis et en développement en Asie-Pacifique	73
<b>CAPITAL INVESTISSEMENT ET GESTION PRIVÉE</b>	<b>74</b>
Capital investissement	74
Gestion privée	75
La Banque Privée Saint-Dominique	75
La Compagnie 1818 – Banquiers Privés	75
Natixis Private Banking International	75
<b>SERVICES</b>	<b>76</b>
Assurances : Consolidation des bons résultats 2006	76
Crédit à la consommation : Devenir un acteur de référence en France et en Europe	77
Un leader des cautions et des garanties financières	77
Une offre complète d'ingénierie sociale	78
Paiements, une plate-forme puissante	79
Un intervenant majeur sur les titres	79
<b>POSTE CLIENTS</b>	<b>81</b>
Une synergie d'expertises	81
<b>UNE IMPORTANTE CONTRIBUTION DE LA BANQUE DE DÉTAIL</b>	<b>83</b>
Les groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne	83
Les réseaux de banque de détail	83

## Banque de financement et d'investissement

### UNE OFFRE GLOBALE, DES SOLUTIONS INNOVANTES ET SUR MESURE

Opérateur de référence sur les métiers de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI), Natixis propose à ses clients, entreprises, investisseurs institutionnels, assurances et banques, une large gamme de prestations incluant les crédits, les financements structurés, les produits de marchés de capitaux, les produits de flux et de crédit-bail, la titrisation, le conseil, l'ingénierie financière et la recherche.

La BFI s'appuie sur l'expertise de l'ensemble des métiers de Natixis pour élaborer et mettre en place des solutions innovantes et sur mesure. Avec plus de cent vingt implantations dans le monde, Natixis développe une relation au plus proche des besoins des clientèles locales.

L'année 2007 a été marquée par la fusion juridique Natixis-IXIS CIB qui a pris effet le 31 décembre 2007. Les équipes, réunies en grande majorité au cours du premier semestre 2007, ont partagé leurs expériences respectives, générant des synergies de revenus plus élevées que prévu, malgré le contexte difficile pour les marchés financiers.

Par ailleurs, Natixis a annoncé en décembre 2007 un projet d'organisation de la BFI construit autour de trois grandes directions métiers (Coverage, Marchés, Dettes & Financements), de deux plates-formes régionales (États-Unis et Asie) et de fonctions supports plus concentrées (*cf. encadré*).

#### Classements

Financements aéronautiques : n° 6 mondial en montant (source : *Airfinance Journal*)

Primaire obligataire : n° 2 mondial sur le marché des jumbo covered bonds (source : *IFR/Thomson Financial*)

Primaire obligataire corporate : n° 3 en France (source : *Dealogic/Bondware*)

Trade Finance : n° 7 sur la zone Afrique et Moyen-Orient (source : *Dealogic/Trade Finance Magazine*)

CLO d'arbitrage : n° 10 mondial (source : *Asset-Backed Alert*)

Natixis Securities : 2<sup>e</sup> broker français (source : *Thomson Extel Focus France*)

#### RÉPARTITION DU PNB PAR LIGNE DE MÉTIER

(en millions d'euros)	2006	2007	Var.
Relations entreprises et institutionnels	416	444	7 %
Financements à l'international	171	198	16 %
Financements structurés et de matières premières	636	836	32 %
<b>Métiers de financements</b>	<b>1 222</b>	<b>1 479</b>	<b>21 %</b>
Marchés de capitaux	1 299	1 185	(9) %
Titrisation et principal finance	536	(535)	
Compte propre et divers	437	(295)	
<b>Métiers d'investissements</b>	<b>2 272</b>	<b>355</b>	<b>(84) %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 494</b>	<b>1 834</b>	<b>(48) %</b>

## Une nouvelle organisation pour 2008

Fin décembre 2007, Jean-Marc Moriani, responsable de la BFI, a présenté un projet de nouvelle organisation plus resserrée, plus simple et plus adaptée à l'évolution des marchés et aux ambitions de développement de Natixis :

- une direction **Coverage** animant mondialement la relation avec les clients. Cette direction a également la responsabilité des financements vanille, les flux, le crédit-bail, les fusions et acquisitions ;
- une direction **Marchés** construite autour de deux grands pôles d'expertise Actions et Commodities d'une part, Fixed Income (trading & distribution) intégrant la trésorerie d'autre part ;
- une direction **Dettes & Financements** regroupant les activités de Financements Structurés et celles de Principal Finance & Titrisation, et intégrant le Compte Propre Crédit. Le regroupement des forces d'origination et de structuration de produits de dette et de crédit au sein d'une même direction permet de mieux coordonner l'approche vis-à-vis des émetteurs / emprunteurs. En renforçant les liens entre financements structurés et titrisation, Natixis est en mesure d'offrir à ses clients une plus vaste palette d'options de financement, tout en favorisant une meilleure utilisation de son bilan et l'amélioration du ROE ;
- **deux plates-formes régionales**, Amérique du Nord et Asie, disposant de moyens dédiés leur permettant d'aider chacun des métiers à se développer de façon maîtrisée, en liaison étroite avec les fonctions supports.
- Pour les prochaines années, l'objectif de la BFI est un développement, maîtrisé et rentable, grâce aux investissements appropriés dans les plates-formes, à une vigilance permanente en matière de contrôle des risques et au renforcement des instruments de pilotage.

## UNE RELATION DE PROXIMITÉ AVEC SA CLIENTÈLE

Au sein de la Banque de financement et d'investissement, la direction des Relations Entreprises et Institutionnels (Coverage) gère les activités de financement classique et les offres de produits de flux et de cash management. Natixis entretient des relations étroites avec la quasi-totalité des plus grands groupes corporates et institutionnels et dispose d'un fort positionnement sur le marché des moyennes-grandes entreprises françaises.

Parallèlement, transversale à l'ensemble des métiers, la direction coordonne l'action commerciale vis-à-vis des clients de Natixis. Elle l'exerce dans un cadre de maîtrise des risques et de recherche d'optimisation de la rentabilité globale de la relation avec le client dans la durée. Elle offre l'ensemble des produits et services des métiers de Natixis : BFI, gestion d'actifs, capital investissement et gestion privée, services bancaires, financiers et informatiques, gestion du poste clients.

Organisée autour des types de clientèle – Entreprises et Fonds d'investissement, Institutionnels et Secteur Public –, la démarche commerciale de la direction s'articule entre banquiers conseils, groupes sectoriels et directions régionales, en privilégiant proximité de la relation et expertise sectorielle.

En matière de crédit-bail, Natixis Lease conçoit et offre une gamme complète de financements locatifs des investissements mobiliers et immobiliers, en France, en Espagne et en Italie. Intervenant majeur en crédit-bail immobilier et mobilier, Natixis Lease a consolidé sa position avec la réalisation d'opérations significatives sur de grands comptes. Il a élargi son offre vers la location opérationnelle informatique avec la création de Lease Expansion, et vers le financement de partenariat public privé. Au-delà d'une présence toujours prépondérante dans le financement des parcs éoliens (plus de 100 millions d'euros de production en 2007), Natixis Lease se positionne sur le marché prometteur des investissements photovoltaïques.

L'activité Cash management intervient dans un environnement toujours plus concurrentiel, exacerbé par les perspectives du SEPA (Single Euro Payments Area) et les évolutions technologiques (Swiftnet...). Natixis a consolidé sa position (le taux de succès aux appels d'offres s'établit à environ 60 %), soutenu par le renforcement de son expertise sur les process de communication banque/entreprise, la poursuite d'une politique active de développement des produits et services (sécurité des transactions notamment) et la qualité du traitement des réclamations. La certification ISO 9001 a été renouvelée fin 2007 dans la gestion des flux, les crédits documentaires et garanties émises, ainsi que le processus de conception des produits et services de cash management.

## DES ACTIVITÉS LARGEMENT INTERNATIONALISÉES

La Direction internationale assure le suivi d'une clientèle corporate et d'institutions financières étrangères, avec une responsabilité directe sur les métiers de financement classique, de correspondent banking et de financement du commerce international. L'expansion du réseau à l'étranger s'est traduite par le renforcement du dispositif existant et par la création de nouvelles implantations à Panama, Dubaï, Sydney et Sao Paulo.

La gamme produit Global Trade Services (GTS) répond aux besoins de financement et de sécurisation des paiements générés par les contrats internationaux, notamment des financements « cross border ». Les contrats internationaux traités par GTS ont pour sous-jacents des matières premières, des biens d'équipement et des services, des contrats clef en main, des investissements avec intervention d'agences de crédit export. Les mandats remportés par GTS, dont le nombre est en forte augmentation, confirment le développement du métier en France et dans le réseau international. Les pays principalement représentés dans le portefeuille sont le Mexique, l'Afrique du Sud, le Brésil, la Russie, la Chine, le Vietnam, la Turquie, le Pakistan et l'Algérie. Le dispositif métier au sein des implantations à l'étranger a été étendu par l'installation d'équipes à Panama, Pékin, Moscou et Alger, tandis que les équipes de Milan, Francfort, Madrid, Londres, Sao Paulo, Singapour, Shanghai et Hong Kong ont été renforcées.

Sur les institutions financières, Natixis a affirmé son positionnement de bookrunner dans des opérations de crédit syndiqué, notamment en Inde, Russie et Turquie. En Europe, Natixis a renforcé ses relations avec les institutions financières principalement en Italie et à Londres. Aux États-Unis, l'activité poursuit son développement sur des transactions plus structurées : ligne de back-up de liquidité, fronting, financements sécurisés pour des fonds de capital investissement.

Natixis Pramex International, filiale de conseil en développement international pour les entreprises, renforce sa dimension de cabinet d'affaires des entreprises à l'international. Il accompagne les dirigeants d'entreprise dans leurs projets les plus complexes, y compris dans la détection et l'acquisition d'implantations étrangères ; à ce titre, des opérations importantes de croissance externe ont été réalisées en 2007 sur des destinations comme la Chine, le Brésil, les États-Unis, l'Italie... Grâce à leur connaissance des pays, les équipes locales de Natixis Pramex International définissent avec l'entreprise la stratégie à adopter, puis la mettent en œuvre sur le terrain ; elles accompagnent le client dans chaque phase du projet, depuis l'analyse du marché jusqu'à la création et la gestion de filiales locales.

## FINANCEMENTS STRUCTURÉS : UN POSITIONNEMENT D'ARRANGEUR AU NIVEAU MONDIAL

### Un fort positionnement d'arrangeur dans de nombreux segments des financements structurés

- 4<sup>e</sup> MLA (*Mandated Lead Arranger*) en nombre sur les crédits syndiqués en France, et 12<sup>e</sup> sur la zone EMEA (source : *Dealogic Loanware*) ;
- 4<sup>e</sup> bookrunner dans les financements de LBO en France en montant (source : *Dealogic Loanware*) ;
- 4<sup>e</sup> MLA en montant sur les financements immobiliers en Europe (source : *Dealogic Loanware*) ;
- 8<sup>e</sup> MLA dans les financements de projets sur la zone EMEA, et 14<sup>e</sup> mondial (source : *PFI*) ;
- 6<sup>e</sup> arrangeur mondial de financements aéronautiques (source : *Airfinance Journal - décembre 2007*) ;
- 17 Deals of the Year au titre des financements de matières premières, tels que Duferco, Sterling Energy, (source : *Global Trade Review, Trade Finance, Trade & Forfaiting Review*).

Le développement des lignes d'activités à l'international s'est accompagné d'une montée en gamme des positionnements de Natixis dans les opérations, conformément aux objectifs fixés. La complémentarité des savoir-faire des équipes nées de la fusion a permis de gagner des mandats hors du marché européen.

L'activité **financements de projets**, tant dans le domaine du conseil que de l'arrangement, a confirmé son rôle majeur dans le financement des infrastructures en obtenant des distinctions de place, dont le Middle-east airport deal of the year pour le financement de l'Aéroport Queen Alia en Jordanie (source : *PFI et Jane's Transport Finance*), et le *Euromoney transport « tunnel » deal of the year* pour Tyne tunnel. L'activité en France a également été récompensée par le prix du meilleur financement autoroutier en Europe, transaction A 65 (source : *Jane's Transport Finance*). En Espagne, l'activité a confirmé son positionnement dans le secteur des énergies renouvelables (transactions Extresol 1, Forlosa, Andalucia).



Les **financements d'acquisition et de LBO**, malgré une conjoncture pénalisant l'accès à la liquidité au second semestre, ont renforcé leur positionnement d'arrangeur sur le marché domestique (opérations phares B&B village, Pasteur Cerba, Loxam, ou encore Courtepaille) et développé cette compétence à l'international, notamment en Asie (Myclin).

Les **financements de matières premières** ont multiplié le nombre de mandats sur tous les segments (énergie, métaux et matières premières agricoles) et continué leur développement géographique en Amérique Latine, Afrique, Asie/Océanie et Émirats Arabes Unis. La filière poursuit son action commerciale auprès des grands clients, des juniors producteurs de matières premières et des traders spécialisés. Elle confirme sa présence en tant que Mandated Lead Arranger, Bookrunner et Agent dans des facilités majeures de type préfinancement, ou en accompagnement du mouvement de consolidation dans les métaux et l'énergie. Elle a par exemple dirigé plusieurs préfinancements d'exportation tels que Ghana Cocobod ou UC Rusal, des financements d'acquisition comme Mechel/Yakutgol, les Borrowing base de Duferco SA et Cornin, et le financement Reserve Based Lending de Sterling Energy.

**L'activité immobilière**, tant du côté investissement (via la filiale Natixis Immo Développement) que du côté des financements, a consolidé son positionnement d'intervenant incontournable en obtenant 13 mandats relatifs à des opérations de place en Italie (refinancement de la Rinascente), en Allemagne (Alstria), et en France (Alteara/ Cogedim, Technocentre Renault).

Dédiée au **financement aéronautique**, la filiale Natixis Transport Finance a développé son rayon d'action, non seulement en Asie en participant notamment au financement des flottes d'Air China et de Shanghai Airlines, mais également en Amérique Latine où le titre de « Financement Aéronautique de l'année » lui a été décerné par *Air Finance Review* pour une transaction adaptée aux besoins du constructeur Embraer.

L'année a été également marquée par la réussite de l'activité **shipping** qui, grâce à un maillage international et sectoriel ciblé, a arrangé et syndiqué avec succès 40 transactions pour des acteurs de l'offshore (Gulmar en Asie notamment) et du transport (Shanghai Puyuan Co. Ltd - 1<sup>er</sup> financement maritime libellé en renminbi arrangé par une banque étrangère, et Xylas en Grèce).

Ces équipes ont bénéficié de la forte capacité d'innovation et de structuration pluridisciplinaire de **l'ingénierie financière** qui, en parallèle, a renforcé son activité dans les opérations de financement d'acquisitions minoritaires sur le segment des grandes capitalisations cotées.

Dans les **crédits syndiqués**, en dépit du resserrement de la liquidité, l'activité réalise une performance comparable à celle du précédent exercice en comptabilisant 148 mandats de Mandated Lead Arranger en zone EMEA, dont 49 rôles de bookrunner. Elle bénéficie des effets de sa stratégie d'accompagnement des autres lignes d'activités, tant en matière de produits que de développement géographique.

Enfin, répondant au besoin de financement à long terme des clients PME des Banques Populaires, l'équipe Structuration & solutions rattachée à l'activité **Debt Solutions** a mis en place avec succès un véhicule innovant de refinancement baptisé « Horizon PME ».

## UNE GAMME COMPLÈTE DE PRODUITS SUR LES MARCHÉS DE TAUX ET DE CHANGE

**Sur les marchés de taux et de change**, Natixis est un acteur historique de référence et propose une large gamme de produits sur les principales devises européennes, américaines et asiatiques.

En 2007, Natixis a conforté ses positions sur les produits vanille et a poursuivi le développement de son offre de produits structurés. Natixis se classe dans les dix premiers acteurs sur les dérivés de taux en Europe. L'activité a bien résisté dans des conditions de marchés difficiles sur le second semestre. Les structurés de taux soutiennent principalement l'activité, suivis des produits vanille, du primaire obligataire et des produits de change. Sur le marché des changes, Natixis est un intervenant important en Europe et en Asie.

**Sur le marché primaire obligataire**, l'équipe Debt Capital Market constitue une plateforme unique et globale d'origination des produits de dette pour les souverains, agences, supranationaux, établissements financiers, assurances et entreprises. L'équipe, spécialiste en conseil de financement, accompagne sa clientèle en dirigeant des solutions et restructurations de dette ou financement d'acquisition dans les principales zones géographiques du monde (États-Unis, Canada, Europe et Asie). En 2007, Natixis s'est impliqué dans près de 300 mandats primaires obligataires dont près de 80 % dans lesquels la banque a joué le rôle de chef de file.

### Un nouveau leader sur le marché obligataire de l'Euro

Premier bookrunner (en montant et en nombre) sur les émissions publiques des émetteurs français (*source Dealogic/Bondware*) en 2007, Natixis a renforcé sa pénétration en Europe, particulièrement en Espagne, Italie, Grèce, Allemagne, Europe du Nord, Royaume-Uni et Irlande.

Ce positionnement de premier plan témoigne de la confiance des émetteurs en l'expertise de Natixis dans ce métier. Ainsi, Air Liquide, ASF, Auchan, Carrefour, Casino, Ciments Français, Géophysique (C.G.V), Imerys, Schneider, Sodexo ou encore Wendel ont mandaté la banque pour réaliser avec succès des opérations complexes.

Pour répondre aux besoins de l'intégralité de cette clientèle, l'équipe diversifie ses spécialités et renforce sa capacité d'origination sur le segment des émissions à haut rendement.

Sur le segment des assurances et établissements financiers européens, Natixis affine son expertise et répond aux besoins particuliers de cette clientèle. Cette année, plus d'une quarantaine de clients ont mandaté Natixis pour diriger leurs émissions de dettes de tout type : senior, subordonné, hybride et titrisation. Natixis se positionne désormais parmi les 10 premiers en Europe sur ce segment.

Le succès de la création de Natixis sur le marché de l'euro s'est matérialisé auprès des émetteurs les plus prestigieux – agences et émetteurs supranationaux – qui lui ont confié le rôle de chef de file de leurs opérations benchmark, comme la CADES ou la Banque Européenne d'Investissement, pour des montants compris entre 3 et 5 Md€.

### Expert sur le marché des obligations sécurisées

Natixis s'est hissé au 2<sup>e</sup> rang sur le marché mondial des jumbo covered bonds (*source : IFR/Thomson Financial*). En Europe, Natixis a été impliqué comme chef de file sur près d'une opération sur deux. Il anticipe les évolutions et les nouvelles orientations en s'imposant actuellement sur les nouveaux marchés : Finlande, Canada, Italie, Portugal. Natixis se spécialise également dans la structuration de ces opérations en accompagnant les nouveaux entrants comme le Groupe des Banques Populaires en 2007.

### Un développement en dehors d'Europe

Natixis renforce sa couverture globale et établit une force d'origination entièrement dédiée à sa clientèle américaine et canadienne depuis New York et asiatique depuis Hong Kong. Ce déploiement s'est concrétisé par des succès comme le premier mandat américain pour Royal Bank of Canada.

### INTERMÉDIATION ACTIONS : UNE EXCELLENTE ANNÉE 2007

L'intermédiation actions de Natixis s'articule autour des entités Natixis Securities (issu de la fusion de Ixis Securities et Natixis Bleichroeder S.A. en milieu d'année), de Natixis Bleichroeder Inc à New York, et d'une présence à Londres dans le domaine des matières premières et de l'énergie. Malgré un second semestre caractérisé par une forte volatilité des marchés actions, l'intermédiation actions de Natixis a réalisé en 2007 une bonne performance.

Spécialistes du marché français tous produits confondus, les équipes reconnues d'analystes de Natixis Securities couvrent également les grandes entreprises européennes. 3<sup>e</sup> broker français en 2006, Natixis Securities s'est classé 2<sup>e</sup> en décembre 2007 : 1<sup>er</sup> broker pour la Vente Actions et le Trading & Execution, et numéro 2 pour la Recherche en France avec plus de 350 valeurs suivies dans 25 secteurs. En 2007, la recherche sur valeurs françaises a obtenu 25 podiums dont 19 positions en progression par rapport à 2006 (*source : Thomson Extel Focus France – décembre 2007*). De son côté, Natixis Bleichroeder Inc obtient une notoriété croissante dans les trois domaines dans lesquels il s'est spécialisé (énergie, santé, médias), ainsi que dans son analyse chartiste, avec près de 140 valeurs suivies. Cette notoriété s'est illustrée notamment par le succès rencontré par sa première conférence *Hidden Gems* (80 sociétés, 200 investisseurs institutionnels, 600 entretiens individuels investisseurs/sociétés) et par le classement de deux de ses analystes dans l'enquête annuelle *Institutional Investors* aux États-Unis.

## UNE CAPACITÉ D'ORINATION CROISSANTE SUR LE MARCHÉ PRIMAIRE ACTIONS

Dans le domaine de l'*Equity Capital Markets*, Natixis offre un conseil personnalisé et des produits à forte valeur ajoutée sur le marché primaire actions, avec une capacité d'origination renforcée grâce à son partenariat avec Lazard en France.

En 2007, Natixis et Lazard-Natixis ont ensemble doublé leur part de marché globale en montant pour atteindre 8,5 % du marché en France, et se sont classés au 3<sup>e</sup> rang en nombre de transactions (vs numéro 8 en 2006) et en 5<sup>e</sup> position en volume (source : *Bloomberg – décembre 2007*). Ainsi, un grand nombre d'opérations de taille significative ont été dirigées, dont l'augmentation de capital de Veolia Environnement, l'une des cinq plus grandes opérations Equity du marché français en 2007.

Natixis a également développé ses interventions de bookrunner sur des opérations de taille moyenne : introductions en Bourse de Europa Corp, Vivalis, Homair Vacances, Eurogerm, augmentation de capital de Züblin Immobilière.

Plusieurs opérations particulièrement remarquées ont été placées avec succès dans des conditions de marché parfois très difficiles (augmentation de capital d'Eurosic en tant que coordinateur global et seul bookrunner, introduction en Bourse d'Outremer Telecom).

Aux États-Unis, Natixis Bleichroeder a conforté et diversifié sa position sur les activités de Corporate Finance.

Dans le secteur de l'énergie, il a poursuivi sa collaboration fructueuse avec Natixis Houston, permettant d'accroître la franchise globale de la banque dans ce secteur. Il a participé à plusieurs opérations d'*Equity Capital Markets* significatives, confortant son positionnement d'acteur spécialisé pour les sociétés souhaitant lever des capitaux sur le marché. Enfin, il a élargi son expertise en dehors du secteur traditionnel de l'exploration-production, en participant à deux opérations en énergies alternatives.

Natixis Bleichroeder a également étendu son activité au secteur de la Santé. Il a participé à trois opérations, dont l'introduction en Bourse de Biodel, et bénéficie d'un pipeline important pour 2008, deux opérations ayant déjà été exécutées sur les premiers mois de l'année, en dépit de conditions de marché dégradées.

L'appui des équipes de Paris, New York et Londres a ainsi permis à Natixis de poursuivre le développement de sa franchise internationale dans les secteurs des matières premières et de la santé.

## UN ACTEUR MAJEUR EN EUROPE SUR LES DÉRIVÉS ACTIONS

L'activité dérivés actions a consolidé ses positions grâce à la diversité de son portefeuille et une expertise reconnue dans la gestion des risques. Ses équipes ont par ailleurs développé des produits d'options qui associent des sous-jacents hybrides, du trading de portefeuille d'actions et de l'Equity finance.

Par ailleurs, Natixis déploie un large éventail d'activités d'arbitrage sur actions, indices, obligations convertibles, options listées et obligations.

Des investissements importants ont été engagés pour doter Natixis d'une capacité à gérer en temps réel des flux sur des volumes importants, tant sur des produits vanille que sur des produits qualifiés d'exotiques.

Par ailleurs, le déploiement des activités d'arbitrage et de dérivés en Asie se poursuit à Tokyo et Hong Kong.

Présentes à Paris, New York et Tokyo, les activités de prêts/emprunts d'actions enregistrent de bons résultats.

Sur les marchés des matières premières, Natixis a lancé en 2007 une plate-forme de dérivés OTC sur sous-jacent *commodities* basée principalement à Londres : elle propose d'ores et déjà une gamme de produits dérivés sur un éventail de sous-jacents de matières premières. Par ailleurs, spécialisé dans le trading, l'intermédiation et la vente de matières premières, Natixis Commodity Markets (NCM) intervient aussi bien sur les produits dérivés de gré à gré (options, swaps) que sur les marchés organisés (LME, Nymex, ICE, Comex, Liffe, Euronext, DGCX) et certains marchés « physiques ».

## UN CONSEIL PERSONNALISÉ ET DES PRODUITS À FORTE VALEUR AJOUTÉE

**Corporate Solutions** offre réactivité et capacité d'exécution. Sur la base d'une analyse approfondie des problématiques de haut de bilan, de financement ou de gestion des risques, l'équipe Corporate Solutions propose à ses clients des opérations sur mesure, destinées à gérer et optimiser leur bilan ou leurs risques, dans le cadre de projets de restructuration, d'acquisition ou de co-investissement et les met en œuvre.

Dans un contexte économique favorable, l'activité s'est fortement développée en 2007 sur les marchés et produits traditionnels, mais aussi :

- au plan géographique pour les opérations à sous-jacent action (Moyen-Orient, Europe de l'Est, Inde) ;
- en termes de produits (participation à une titrisation de risques assurance automobile, structuration d'opérations en matière de réassurance vie et de certificats d'émission carbone).

À fin décembre 2007, l'équipe comprenait 140 personnes et était présente dans 12 pays, couvrant ainsi les centres financiers principaux de 3 continents.

Sur le marché des fusions-acquisitions, **Natixis Finance** a profité du dynamisme du marché en menant à bien des mandats de conseil auprès d'entreprises à forte notoriété : conseil de Entropose Contracting pour l'acquisition de Amec Spie Capag (groupe Amec plc) puis pour sa cession à Vinci, conseil de Soletanche Bachy pour sa cession à Vinci, de CFF Recycling dans le cadre de sa fusion-absorption par sa filiale Penauille Polyservices en vue de créer le groupe Derichebourg, conseil de Thalès pour la cession de Faceo à Apax Partners, conseil du groupe Dassault pour la cession du Football Club de Nantes, conseil du groupe allemand Haniel pour la cession de deux filiales françaises (CWS cédé à Elis et Naef Terag cédé à Alsico), conseil de Sofiproteol pour l'acquisition de la majorité du capital de Groupe Glon, et conseil du management de Ceva Santé Animale dans le cadre de son second LBO.

Dans le domaine du conseil sectoriel aux grands corporates des **secteurs des infrastructures et utilities et de l'immobilier**, Natixis a été conseil d'Altarea pour l'acquisition de Cogedim, banque co-présentatrice de l'OPE sur Eurotunnel, conseil de Casino sur la cession de 255 murs de superettes et est mandaté par Eiffage pour sa défense.

## UNE OFFRE SUR MESURE EN PRODUITS STRUCTURÉS

Natixis accentue sa présence dans les produits structurés sur fonds de gestion alternative à destination d'une clientèle internationale. En Europe, l'activité a été fortement orientée vers la restructuration d'opérations. En Asie, Natixis renforce sa position dans les offres publiques de structures indexées sur hedge funds. Il intervient sur l'ensemble des stratégies de gestion alternative.

La filiale de gestion alternative, Natixis Alternative Investments, a lancé 15 nouveaux fonds en 2007 sur la plate-forme Sixtina et un fonds de fonds spécialisé dans les matières premières (Xanthos).

La filiale Natixis Capital Partners renforce sa position de premier plan dans les opérations de sale & lease back en Europe continentale. Cette structure d'investissement immobilier a lancé en 2007 le projet de constitution d'un nouveau fonds Captiva 3 qui devrait intervenir principalement en Italie et en Allemagne.

Par ailleurs, l'année 2007 a consacré la montée en puissance du fonds Pentelia, premier fonds diversifié dans les risques d'Assurance vie et non-vie.

## CRÉDITS STRUCTURÉS ET TITRISATION

Natixis est un acteur reconnu sur le marché de la titrisation en Europe et aux États-Unis, tant sur les sous-jacents à base de créances d'entreprises que sur des actifs financiers provenant du marché ou des bilans d'institutions financières.

Spécialiste des structures à forte valeur ajoutée, il est présent sur toute la gamme de produits CMBS (*Commercial Mortgage Backed Securities*), CDO (*Collateralised Debt Obligations*), CDO synthétiques, produits de corrélation, ABCP (*Asset Backed Commercial Paper*) et RMBS (*Residential Mortgage Backed Securities*), grâce à une plate-forme intégrée d'origination, structuration, trading et marketing. Il offre de surcroît une capacité de pré-financement des actifs (warehousing) aux clients cédants.

Les performances de l'activité financement de l'immobilier commercial aux États-Unis ont été affectées par la détérioration des marchés du crédit au second semestre. Malgré un contexte difficile, Natixis a procédé à l'origination de plus de 200 prêts portant sur des opérations d'achat de biens immobiliers et des recapitalisations aux États-Unis. Natixis a

également procédé à la cession et à la titrisation de plus de 2,5 Md\$ d'actifs hypothécaires commerciaux, représentant six opérations de titrisation pour un total de 18 Md\$.

Natixis occupe toujours une position de leader dans la structuration et le placement de CDO/CLO américains et européens, sur la base d'une grande diversité d'actifs sous-jacents. Malgré des conditions d'exploitation plus difficiles, Natixis a structuré et placé 7,5 Md\$ de CLO en 2007, se classant ainsi parmi les 10 premiers *bookrunners* au monde.

Connu pour la qualité de sa gestion du risque et ses capacités de structuration, Natixis est resté un intervenant de premier plan dans le domaine des produits structurés. En 2007, Natixis a enregistré une croissance modeste au sein de son activité fonds structurés, qui offre une garantie du capital et un levier structuré sur *hedge funds* établis et sur fonds de *hedge funds*. Natixis reste par ailleurs un acteur important dans l'offre de produits synthétiques visant à stabiliser la valeur des fonds des plans d'épargne-retraite des entreprises américaines, où il détient une part de marché de l'ordre de 8 %.

S'agissant des collectivités locales, Natixis a été présent sur l'ensemble de la gamme de produits de la dette, des obligations aux instruments dérivés en passant par les solutions de financement structuré et les contrats d'investissement garantis. Toutes ces activités réunies ont enregistré d'assez bonnes performances en 2007, même si certaines d'entre elles ont souffert des conditions de marché.

En Europe, Natixis a accru sa pénétration dans le marché du CDO synthétique en réalisant des opérations de grande envergure.

Les activités CDO ont naturellement souffert de la fermeture progressive des marchés au second semestre, mais Natixis a su rester présent sur les produits moins corrélés au subprime (CLO LBO – gamme Vallauris) ou à forte valeur ajoutée.

S'agissant de la titrisation d'actifs financiers, le premier semestre a permis de poursuivre la montée en régime des opérations de CMBS (Infinity 2007-1 Soprano mai 07), de RMBS européens (plus de 4 Md€ d'opérations en Italie et Espagne sur nos cibles prioritaires que sont les banques régionales), ainsi que des opérations sur risques assurantiers où Natixis reste leader après l'opération Sparc Europe – juillet 2007 pour le compte d'AXA.

Par ailleurs, Natixis a titrisé 2,9 Md\$ d'ABS hors CDO et hors secteur hypothécaire.

Les opérations de titrisation de créances commerciales ont été poursuivies tout au long de l'année pour les clients corporate européens et la banque est parvenue à refinancer ses conduits malgré un environnement difficile.

Enfin, Natixis renforce sa présence sur les dérivés de titrisation, où la banque est systématiquement contrepartie de swaps de ses opérations CDO et titrisation.

## La recherche, une priorité stratégique

### La recherche économique : une analyse reconnue

Dirigé par Patrick Artus, le service de recherche économique offre aux clients une expertise reconnue et approfondie qui intègre un suivi conjoncturel, des prévisions économiques et financières, une analyse des marchés de taux, de change et d'actions, des évaluations par pays et une stratégie d'investissement. Le champ d'analyse porte sur une quarantaine de pays clés de l'économie mondiale, dont les principaux pays émergents.

### La recherche quantitative : au cœur de l'innovation financière

La recherche quantitative est consacrée au développement et au maintien des modèles de valorisation et de gestion des risques des produits financiers, comme les produits dérivés et les transactions structurées complexes. Vecteur d'adaptation de l'offre produit de la banque, elle intervient pour le compte des traders et des structureurs. La Fondation d'entreprise Natixis pour la recherche quantitative finance des bourses de thèses de doctorat et des travaux de recherche universitaire sur des thèmes en prise directe avec les préoccupations des institutions financières. Elle participe à l'effort de veille technologique de la banque, qui lui garantit l'intégration des dernières évolutions en matière d'ingénierie financière.

**La recherche crédit : des expertises sectorielles pointues**

Les équipes de stratégie et d'analyse crédit associent les approches quantitative et fondamentale qui permettent une analyse complète et indépendante de plus d'une centaine d'émetteurs privés sur le marché obligataire de la zone euro. Au travers de leurs publications, ces équipes proposent aux clients les meilleures opportunités du moment sur les marchés.

**L'analyse financière**

Grâce à une Recherche actions à valeur ajoutée, combinée à une bonne dynamique marketing sur 350 valeurs européennes, le bureau d'études de Natixis Securities bénéficie d'une véritable reconnaissance auprès des investisseurs institutionnels. Ses 65 analystes, dotés d'une expérience moyenne proche de 10 ans, ont été récompensés en octobre 2007 par une 1<sup>re</sup> place dans le classement Starmine qui mesure la qualité des prévisions et des recommandations boursières. En décembre 2007, Natixis Securities a été classé 2<sup>e</sup> meilleure recherche sur valeurs françaises dans l'étude Thomson Extel Focus France.



## Gestion d'actifs

Le pôle Gestion d'actifs de Natixis produit une large gamme de solutions d'investissement sous forme de fonds, de produits dédiés et de mandats sur l'ensemble des classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions, immobilier, alternatif et diversifié). Son architecture originale, avec une plate-forme de distribution globale à laquelle sont adossés des gérants multispécialistes, est un élément essentiel de la compétitivité de ce métier. Sous le pilotage de la holding, Natixis Global Asset Management, le pôle a poursuivi sa politique d'expansion sur l'ensemble des marchés mondiaux et des clientèles : institutionnels, grandes entreprises, intermédiaires, ou particuliers. L'année 2007 a également été marquée par un important travail de fusion des sociétés de gestion françaises et de réorganisation dans le cadre de la mise en place de Natixis.

Dans un contexte économique marqué par la crise financière au second semestre et la baisse du cours du dollar, le montant des actifs sous gestion fin 2007 a légèrement progressé passant de 583 milliards d'euros à 591 milliards. La collecte nette s'élève à plus de 24 milliards d'euros.

### NATIXIS GLOBAL AM : UN ACTEUR MONDIAL DE LA GESTION D'ACTIFS

Natixis Global Asset Management – l'un des pôles d'expertise de Natixis les plus présents à l'international – se situe dans les 15 premiers asset managers mondiaux <sup>(1)</sup> et dispose de positions de force en Europe, principalement en France, ainsi qu'aux États-Unis et en développement en Asie-Pacifique.

Structuré en organisation fédérale, le pôle est composé d'une holding, Natixis Global Asset Management, qui assure la cohérence d'ensemble en prenant en charge les fonctions de pilotage et de développement, d'une structure de distribution mondiale, Natixis Global Associates, ainsi que d'une vingtaine de sociétés de gestion spécialisées basées principalement en France et aux États-Unis et en Asie. Il compte environ 2 800 collaborateurs dont près de 1 700 aux États-Unis.

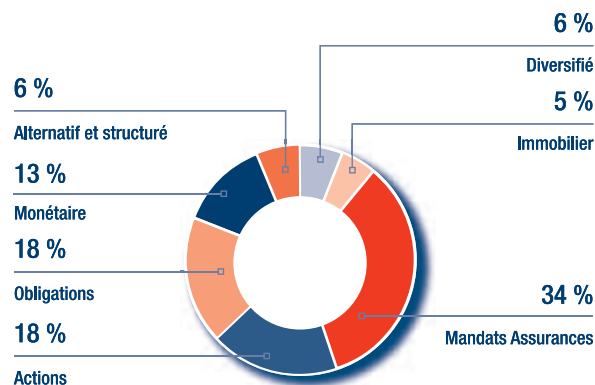
Ce modèle d'organisation qui couvre toutes les classes d'actifs, et tous les styles de gestion valorise au mieux les expertises de chaque société de gestion tout en bénéficiant d'un réseau de distribution mondial. Il est adapté à une clientèle très variée : institutionnels et entreprises, compagnies

d'assurance, groupes bancaires et réseaux, particuliers et gestion de fortune.

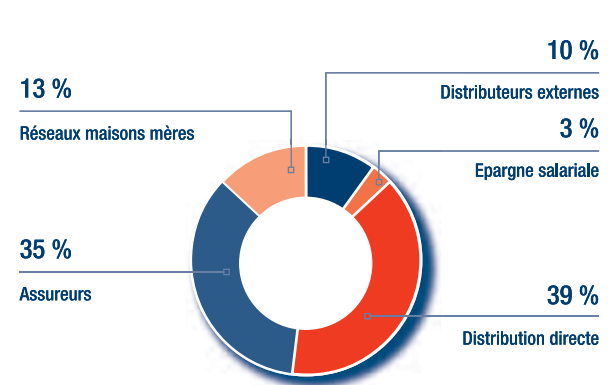
L'organisation, multispécialiste, répond aux évolutions du marché mondial de l'asset management qui est caractérisé par le développement de l'architecture ouverte (fortement présente aux États-Unis et en développement en Europe) et l'émergence de distributeurs globaux, ainsi que par la demande croissante de solutions intégrées et « sur mesure » à forte valeur ajoutée (notamment pour les institutionnels, les distributeurs retail et la clientèle de gestion de fortune).

Après une année 2006 de forte collecte, 2007 a été une année d'activité plus contrastée : après un premier semestre très favorable, le second semestre a été marqué par les évolutions défavorables des marchés financiers et les difficultés apparues sur les produits monétaires dynamiques en particulier en France. En revanche, l'activité aux États-Unis est restée soutenue tout au long de l'année. Les actifs sous gestion s'établissent à 591 milliards d'euros répartis entre l'Europe (392 milliards d'euros), les États-Unis (198 milliards d'euros, soit 291 milliards de dollars) et l'Asie Pacifique pour le solde. Le produit net bancaire, en progression de 15 % en 2007, atteint 1,7 milliard d'euros.

### ACTIFS SOUS GESTION PAR CATÉGORIE D'ACTIFS



### ACTIFS SOUS GESTION PAR CANAL DE DISTRIBUTION



(1) Source : Le Classement Cerrulli (juin 2007) portant sur les encours à fin 2006 situe le nouveau pôle Asset management de Natixis à la 14<sup>e</sup> position.

## NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES : UNE PLATE-FORME DE DISTRIBUTION MONDIALE

Natixis Global Associates est la plate-forme de distribution mondiale du pôle Gestion d'actifs de Natixis. Elle commercialise l'offre produits de toutes les sociétés de gestion selon des modalités adaptées à chaque pays, en y associant des services complémentaires. Aux États-Unis, l'activité de Natixis Global Associates est tournée principalement vers les distributeurs de produits d'Épargne pour la clientèle retail. À l'international, Natixis Global Associates commercialise les produits des sociétés de gestion du Groupe aux clientèles institutionnelles, grâce à des équipes dédiées par zone géographique.

Le réseau de distribution de Natixis Global Associates couvre d'ores et déjà les clients d'une trentaine de pays sur tous les continents. Les produits commercialisés par Natixis Global Associates au profit de l'ensemble des sociétés de gestion sont en progression constante. Fin 2007, ils représentent un encours de 83 milliards d'euros. L'activité de Natixis Global Associates s'avère donc particulièrement complémentaire avec une distribution directe par les sociétés de gestion pour la clientèle institutionnelle aux États-Unis et en France, et retail en France via les réseaux Caisse d'Épargne et Banque Populaire.

Les sociétés de gestion peuvent ainsi se concentrer de plus en plus sur leur cœur de métier, la création de performance, tout en bénéficiant d'une puissance commerciale globale et de fonctions supports mises en commun.

“ **Un levier de croissance à valeur ajoutée pour la clientèle** ”

## NATIXIS ASSET MANAGEMENT : UN ACTEUR DE RÉFÉRENCE EN EUROPE

L'activité de gestion européenne représente, à la fin de l'exercice 2007, 392 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

En France, 2007 a été l'année de création de Natixis Asset Management (367 milliards d'euros d'actifs sous gestion), le principal centre de gestion du pôle en Europe, issu du rapprochement d'Ixis Asset Management et de Natexis Asset Management. Natixis Multimanager (plus de 6 milliards d'euros d'actifs sous gestion), spécialisé dans la multigestion, a également été créé fin juin, par fusion d'Ixis Private Capital Management avec Natexis Asset Square.

Natixis Asset Management se situe ainsi parmi les tout premiers gestionnaires d'actifs européens et propose à une clientèle d'institutionnels, de grandes entreprises, ainsi qu'aux clients des groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne, une gamme élargie de solutions performantes de gestion.

2007 est également une année de changements pour Ecureuil Gestion dont l'activité de distribution des OPCVM et des fonds garantis dans le réseau des Caisses d'Épargne évolue : la gestion des fonds a été transférée à Natixis Asset Management et le projet de création de « Natixis Epargne Financière », entité de distribution commune aux deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne, doit aboutir début 2008.

Enfin, l'activité de gestion d'actifs immobiliers du pôle Gestion d'actifs a été réorganisée : NAMI (Natixis Asset Management Immobilier) est devenue une filiale d'AEW Europe, société de gestion d'actifs immobiliers présente dans 10 pays européens, et notamment à Paris et à Londres. Cet ensemble gère plus de 17 milliards d'euros d'actifs immobiliers. Partenaire historique et investisseur immobilier de premier plan, la Caisse des dépôts est entrée au capital d'AEW Europe à hauteur de 40 %.

Les sociétés de gestion européennes disposent ainsi d'une offre complète couvrant l'ensemble des classes d'actifs classiques : monétaire, taux, actions et immobilier, et des expertises à forte valeur ajoutée telles que les CDO (Collateralised Debt Obligations), les produits ISR (investissement socialement responsable) ou la multigestion.

Ce socle d'expertise s'appuie pour son développement, d'une part, sur les filiales de commercialisation de Global Associates qui sont présentes en Grande-Bretagne, en Italie et en Allemagne ainsi qu'à Dubaï où une filiale a été ouverte en 2006 pour accroître les ventes sur la zone du Moyen Orient, et d'autre part sur les forces de ventes de Global Associates qui couvrent de nombreux pays européens (Autriche, Scandinavie, Benelux, Portugal, Espagne, Suisse, etc.)

“ **Un fort potentiel de développement en Europe** ”

### Les principales récompenses 2007

*Investir Magazine* a décerné à Natixis Asset Management un laurier d'argent dans la catégorie Gestion obligataire pour plusieurs fonds gérés pour le compte de la CNP et un Laurier de Bronze pour le fonds « Natixis Emerging Europe Fonds RC » dans la catégorie des fonds sur 5 ans. Aux *Grands prix de la Gestion d'actifs de l'Agefi*, les fonds « Ecureuil Harmonie » et « Natixis AMA RIM Equities » ont été classés respectivement à la première place dans la catégorie « Diversifié Euro- trois ans » et à la 2<sup>e</sup> place dans la catégorie « Actions Asie hors Japon ».

AEW Europe a gagné le prix « *Europroperty-IPD* » pour sa gestion de la « Foncière Ecureuil » dans la catégorie des « Diversifiés ».



## FORTE ACTIVITÉ COMMERCIALE AUX ÉTATS-UNIS ET EN DÉVELOPPEMENT EN ASIE-PACIFIQUE

Aux États-Unis, les encours sous gestion pour la douzaine de filiales américaines ont atteint, fin 2007, 291 milliards de dollars (198 milliards d'euros). La collecte nette, la plus forte jamais réalisée, s'élève à 32 milliards de dollars, soit +34 % dont les deux tiers ont été générés via Natixis Global Associates. Elle s'est portée très majoritairement sur les fonds de Loomis Sayles et Harris Alternatives, avec une progression chez presque toutes les sociétés de gestion.

Les dix-sept sociétés de gestion aux États-Unis et en Asie qui couvrent ensemble une gamme étendue d'expertises ont poursuivi leur développement avec le lancement de produits nouveaux, l'acquisition de nouveaux clients et l'amélioration de la performance de leurs fonds.

Elles assurent directement la distribution pour les clients institutionnels nord américains. Elles bénéficient, pour le retail en particulier, de l'appui de Natixis Global Associates qui distribue les produits de gestion et offre des capacités de conseil, de structuration et de services associés modulables en fonction des différents marchés et canaux de distribution. Natixis Global Associates est fournisseur notamment de grands distributeurs tels que Merrill Lynch, Schwab, UBS ainsi que de conseillers privés en investissements.

En 2007, l'acquisition intégrale de Hansberger Global Investments a été finalisée et deux acquisitions de sociétés de gestion de taille modeste mais à compétences pointues ont été réalisées : Gateway Investment Advisers spécialisée dans le « hedged equity », et Alpha Simplex spécialisée dans la gestion quantitative et alternative.

Natixis Global Associates contribue également à la croissance des ventes des produits de sociétés de gestion américaines en Asie-Pacifique, à Singapour, au Japon et en Australie (via un partenariat exclusif formalisé en 2007 avec la société Apostle AM).

“ **La plus forte collecte jamais réalisée aux États-Unis** ”

### Les principales récompenses 2007 aux États-Unis

*Financial Research Corporation* a attribué à Natixis Global Associates la 1<sup>re</sup> place pour la croissance de ses fonds entre novembre 2006 et 2007. Dan Fuss et Kathleen Gaffney de Loomis Sayles arrivent seconds dans la catégorie des

« Gérants obligataires de l'année » de Morningstar. Le *SmartMoney Fund screen* a nommé les fonds « CGM Focus Fund » meilleur fonds Mid Cap de l'année et Ken Heebner a été nommé meilleur Manager de l'année. Oakmark Select, Oakmark International, CGM Focus et Loomis Sayles Bond ont été classés par *Kiplinger's Personal Finance* parmi la liste des 25 meilleurs fonds d'investissements aux États-Unis.

### Les sociétés de gestion américaines et asiatiques à fin 2007

- Loomis Sayles (88,2 milliards d'euros d'actifs gérés) : large gamme de fonds actions (growth, core, value) et obligations (core à high yield) ;
- Harris Associates (44,6 milliards d'euros) : gestion actions value américaines et internationales ;
- Reich & Tang Funds (10,4 milliards d'euros) monétaire ;
- AEW Capital Management (9,9 milliards d'euros) : gestion d'actifs immobiliers ;
- Hansberger Global Investments (8,5 milliards d'euros) : gestion actions internationales ;
- Harris Alternatives (8,9 milliards d'euros) : multigestion alternative ;
- Vaughan Nelson (5,6 milliards d'euros) : gestion actions value et fixed income investment grade ;
- Capital Growth Management (détenue à 50 %, 7,2 milliards d'euros) : gestion actions ;
- Natixis Caspian Capital Management (détenue à 51 %, 3,9 milliards d'euros) : gestion alternative centrée sur l'arbitrage d'obligations américaines et de pays émergents ;
- Reich & Tang Capital Management (2,2 milliards d'euros) : actions américaines small et mid caps, obligations internationales core et high yield ;
- Westpeak (2,2 milliards d'euros) : gestion indiciaire et quantitative ;
- Snyder (1,7 milliard d'euros) : actions américaines small et mid caps value ;
- Absolute Asia Management (1,2 milliard d'euros) : gestion actions asiatiques (hors Japon), actions émergentes ;
- Alpha Simplex (0,4 milliard d'euros) : gestion quantitative.

## Capital investissement et Gestion privée

Le pôle comprend deux activités : le capital investissement et la gestion privée.

Le capital investissement est une activité historique de Natixis qui intervient, depuis vingt ans, sur ce marché par le biais de sa filiale Natixis Private Equity (NPE). NPE est aujourd'hui reconnu comme un des principaux acteurs en France dans le capital investissement dédié aux PME, avec un portefeuille de plus de six cents participations et 3,6 milliards d'euros de capitaux gérés en 2007.

La gestion privée recouvre pour sa part trois activités : la gestion de fortune en direction d'une clientèle disposant de plus d'1 million d'euros d'épargne financière, la gestion privée en faveur d'une clientèle d'avoirs compris entre 150 000 et 1 million d'euros, et la gestion collective.

### CAPITAL INVESTISSEMENT

#### Natixis Private Equity

Un des principaux acteurs en France dans les métiers du capital investissement dédiés aux PME, Natixis Private Equity est un opérateur de référence en Europe (Allemagne, Espagne, Italie et Pologne) et un acteur à la visibilité croissante sur les marchés à très fort potentiel que sont la Chine, l'Amérique du Sud et l'Inde. NPE est présent sur tous les métiers du capital investissement – venture, expansion, transmission et fonds de fonds – avec dix-huit équipes, 180 professionnels et plus de six cents participations.

Avec plus de 3 milliards d'euros consacrés à la croissance des PME, Natixis Private Equity constitue la première et la plus importante source de capitaux propres pour les entreprises valorisées jusqu'à 500 millions d'euros. Il sponsorise, dès leur création, tous les fonds qu'il gère, et en reste le principal souscripteur, grâce au soutien actif de Natixis.

Composant majeur du business model de Natixis Private Equity, l'accompagnement sur fonds propres assure aux professionnels, aux entrepreneurs et aux investisseurs la pérennité de son engagement, quelle que soit l'évolution des cycles économiques ou des marchés de l'investissement.

Parallèlement, la présence des plus grands investisseurs institutionnels dans les fonds de NPE contribue à approfondir la visibilité et les réseaux de Natixis Private Equity au bénéfice des entrepreneurs, en France et à l'international.

Ce modèle économique original, s'adressant exclusivement aux PME, offre à Natixis Private Equity un avantage concurrentiel et des perspectives de développement soutenu.

#### Les filiales de Natixis Private Equity France et international

##### Capital développement

EPF Partners  
N.I Partners  
Nempartners  
Naxicap Partners  
NPE Asia

##### Capital venture

Seventure  
Ventech

##### Capital transmission

Initiative & Finance  
Ixen  
Finatem  
Cape Natixis  
Spéf LBO  
Providente  
MCH Private Equity  
Axxon Group  
Krokus PE  
Lauris Capital Partners

##### Fonds de Fonds

Dahlia Partners

Natixis Private Equity offre aux équipes internationales l'opportunité de s'associer à un grand acteur du private equity et de profiter ainsi de son expérience, de son réseau, de ses méthodes et de son support financier. De plus, soucieux d'établir un réel partage d'expériences et de savoir-faire entre l'ensemble des équipes françaises et internationales, Natixis Private Equity a développé des outils spécifiques de knowledge management et de business développement destinés à mutualiser expertises et opportunités.

## GESTION PRIVÉE

Avec 17 milliards d'actifs sous gestion à fin 2007 et plus de 500 collaborateurs, le métier Gestion privée de Natixis occupe une place significative sur le marché aussi bien en France avec Banque Privée Saint Dominique et La Compagnie 1818 – Banquiers Privés – qu'à l'international avec Natixis Private Banking International et ses implantations au Luxembourg, en Suisse et au Royaume-Uni. Entièrement dédié à une clientèle fortunée, ce métier s'appuie sur le savoir-faire de spécialistes de haut niveau et propose des solutions à forte valeur ajoutée via différents canaux : les clients directs, les réseaux bancaires, les conseillers en gestion privé indépendants (CGPI).

## LA BANQUE PRIVÉE SAINT-DOMINIQUE

La Banque Privée Saint-Dominique est un établissement spécialisé de gestion de fortune au service exclusif des clients particuliers disposant d'un patrimoine élevé, des chefs d'entreprises et des cadres dirigeants.

L'expérience de ses gérants lui assure la maîtrise des problématiques patrimoniales ainsi qu'une capacité d'analyse approfondie de chaque situation individuelle. Avec l'appui de ses experts patrimoniaux, elle propose des solutions structurantes prenant en compte les dimensions personnelles et professionnelles propres à chacun de ses clients.

Elle a développé par ailleurs une connaissance approfondie des problématiques liées à l'accompagnement des entreprises et de leurs dirigeants. Ainsi, elle s'est dotée d'une expertise en ingénierie financière spécifiquement dédiée à l'optimisation et au financement des aspects privés des opérations de haut de bilan.

La Banque Privée Saint-Dominique dispose d'une offre large en matière de gestion financière, tant au travers de supports gérés par ses propres équipes que de produits structurés ou encore de placements sélectionnés auprès de sociétés de gestion parmi les plus performantes des différentes places.

Enfin, elle est en mesure d'offrir à sa clientèle un ensemble de produits et services dans les domaines de l'assurance, de l'optimisation fiscale et de l'art.

## LA COMPAGNIE 1818 – BANQUIERS PRIVÉS

Créée en 2005, La Compagnie 1818 - Banquiers Privés -, dédiée au service des grands clients privés, rassemble des spécialistes de la gestion de fortune et des experts de haut niveau en ingénierie juridique et fiscale pour la mise en place de solutions sur mesure en gestion financière, produits structurés, fonds dédiés... Moderne et innovante, elle fédère trois activités :

- la gestion de fortune auprès d'une clientèle propre avec une offre globale et ouverte afin de pouvoir proposer les meilleurs produits et les meilleurs gérants, y compris des financements ;
- la gestion patrimoniale privée en support aux enseignes du Groupe Caisse d'Epargne (Caisse d'Epargne, Banque Palatine, Financière Océor, Crédit Foncier) ;
- la gestion patrimoniale d'une clientèle de conseillers en gestion privée indépendants (CGPI) fédérés sous l'enseigne Centre Français du Patrimoine.

## NATIXIS PRIVATE BANKING INTERNATIONAL

Natixis Private Banking International, banque de gestion de fortune implantée à Luxembourg depuis 1989 ainsi qu'au Royaume Uni (Londres) et en Suisse (Genève), est dédiée à l'accompagnement d'une clientèle privée haut de gamme internationale.

Façonnée autour de sa gestion privée regroupant l'ingénierie financière et patrimoniale, la banque a pour objectif prioritaire d'apporter des solutions personnalisées pour des problématiques variées telles les transmissions d'entreprises, les donations et successions à l'international et la création de fonds d'investissement innovants pour des investisseurs privés.

La banque peut également accompagner sa clientèle par la mise en place de financements privés et corporate (financement d'acquisition, ou de garantie de passif).

## Services

Avec plus de 4 500 collaborateurs, le pôle Services réunit six métiers complémentaires et interactifs, tant au plan commercial que technique.

Quatre d'entre eux – Assurances, Cautions et garanties financières, Crédit à la consommation, Ingénierie sociale – sont spécialisés dans la conception de produits commercialisés notamment par les réseaux de distribution auprès de leurs clientèles.

Les deux autres métiers – Paiements et Titres – complètent le dispositif en assurant le traitement des flux de paiements et des opérations d'instruments financiers.

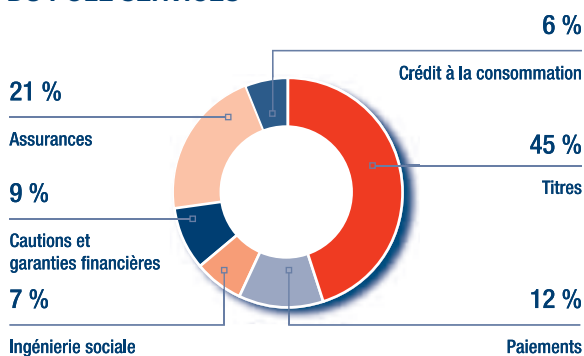
Toutes ces prestations sont déclinées pour répondre aux attentes particulières de chaque typologie de clientèle (particuliers, institutionnels, entreprises et professionnels). Elles sont développées selon un double principe. Les systèmes et les traitements sont industrialisés et mutualisés afin d'offrir aux réseaux de distribution performance et compétitivité. Des systèmes intégrés et ouverts sont privilégiés afin de répondre aux attentes du marché européen.

Dans les prochaines années, le pôle a l'ambition de renforcer sa présence auprès des deux réseaux des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires, tout en recherchant à élargir sa clientèle à l'extérieur des deux groupes ainsi qu'à poursuivre les travaux d'optimisation opérationnelle déjà engagés.

### Classements

- 1<sup>er</sup> gestionnaire d'Épargne salariale en France ;
- 1<sup>er</sup> assureur des cautions en France ;
- 10<sup>e</sup> acteur mondial pour la conservation institutionnelle (avec CACEIS) ;
- 2<sup>e</sup> acteur français pour la conservation de détail ;
- 3<sup>e</sup> opérateur monétique en France ;
- 4<sup>e</sup> bancassureur français en IARD.

### RÉPARTITION DU PNB DES MÉTIERS DU PÔLE SERVICES



L'ensemble des activités du pôle Services progresse de manière satisfaisante en 2007.

### ASSURANCES : CONSOLIDATION DES BONS RÉSULTATS 2006

En matière d'assurances, l'offre de Natixis couvre toutes les composantes de l'activité : l'assurance vie et prévoyance pour la clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises ; l'assurance IARD commercialisée auprès des particuliers et des professionnels.

### D'excellents résultats en assurance vie

En assurance vie, Natixis Assurances a confirmé les excellents résultats réalisés en 2006 et ses encours s'élèvent à près de 31 milliards d'euros. Le dynamisme des réseaux de distribution et le succès commercial des nouvelles offres et services, lancés en 2006, ont permis d'enregistrer une collecte brute de 4,5 milliards d'euros.

Le succès se confirme pour Fructi-Pulse, contrat d'assurance vie multisupport clé en main dont l'innovation réside dans le rééquilibrage automatique des avoirs entre les différentes classes d'actifs afin de maintenir la répartition constante entre le Fonds Général et la part actions, selon le profil d'investisseur retenu.

En 2007, Natixis Assurances a étendu ce mécanisme de gestion pilotée à l'ensemble de sa gamme de contrats d'assurance vie via l'option *Balancéo*.

*Balancéo* permet de saisir les opportunités des marchés financiers sans souci de gestion et en toute tranquillité. L'épargnant détermine le profil d'investissement correspondant à la part de l'Épargne investie en actions. Si les marchés financiers sont en hausse, les plus-values sont redistribuées entre chaque support dans le respect de la formule choisie. Une part de ces plus-values est donc réinvestie sur le Fonds Général, en toute sécurité. Si les marchés baissent, le rééquilibrage automatique déclenche l'acquisition d'actions à moindre coût.

L'offre à destination de la clientèle privée s'est considérablement développée avec notamment l'adossement de Foncier Assurance à Natixis Assurances fin juin 2007. Filiale à 60 % de Natixis Assurances - le solde étant détenu par le Crédit Foncier de France - Foncier Assurance est totalement intégré à sa maison mère. Natixis Assurances vise, avec cette nouvelle filiale, une part de marché, sur les canaux de distribution des CGPI et les partenariats, équivalente à celle détenue en bancassurance, soit un chiffre d'affaires d'un milliard d'euros en 2011.

### **L'assurance prévoyance en progression régulière**

L'activité prévoyance s'est développée avec un chiffre d'affaires en progression de 19 %. Autonomis, l'offre dépendance de Natixis Assurances, atteint 11 500 contrats en portefeuille, un an à peine après son lancement.

Le nombre de contrats Multirisque des Accidents de la Vie a augmenté régulièrement pour dépasser 110 000 contrats en portefeuille.

L'activité prévoyance a également été marquée par le déploiement de l'offre assurance emprunteur dans plusieurs Banques Populaires qui représentent environ 40 % de la production nouvelle des crédits amortissables du Groupe Banque Populaire.

### **L'assurance IARD, poursuite du développement**

L'assurance IARD, toujours soumise à un environnement très concurrentiel, notamment au plan tarifaire, a connu en 2007 une période de transition : l'activité enregistre une production brute de 150 000 contrats, ce qui porte à près de 690 000 le nombre de contrats en portefeuille. Une révision des tarifs auto en 2008 améliorera la compétitivité de l'offre.

## **CRÉDIT À LA CONSOMMATION : DEVENIR UN ACTEUR DE RÉFÉRENCE EN FRANCE ET EN EUROPE**

Natixis Financement complète et renouvelle l'offre de crédit renouvelable pour les Caisses d'Épargne et pour les Banques Populaires.

Il assure également la gestion des prêts personnels pour les Caisses d'Épargne au travers de l'outil « IZICEFi » qui permet de multiplier les opportunités de ventes de prêts personnels dans les meilleures conditions de rentabilité. Cette activité enregistre en 2007 une croissance soutenue : les encours gérés atteignent 3,5 milliards d'euros à comparer à 1,1 milliard en 2006.

La carte de crédit renouvelable Teoz, distribuée par les Caisses d'Épargne, enregistre une progression de 3 % par rapport à 2006 avec plus de 198 000 nouveaux contrats, portant à près de 755 000 le nombre de comptes Teoz. L'encours des financements est en croissance de 9 % et s'élève à 799 millions d'euros.

L'année 2007 a été marquée par le succès du lancement de la carte de crédit Créodis, développée pour les Banques Populaires. Lancée à partir du mois d'octobre par trois Banques Populaires à titre pilote, Créodis enregistre, fin 2007, près de 10 000 contrats pour plus de 7 millions d'euros de financement. Ce début encourageant permet d'aborder la distribution généralisée de l'offre en 2008 dans les meilleures conditions.

Les encours gérés ou portés (prêt personnel et crédit renouvelable) par Natixis Financement enregistrent une forte progression passant de 2 milliards d'euros en 2006 à 4,5 milliards d'euros fin 2007.

Accompagner les réseaux Caisse d'Épargne et Banque Populaire dans leur développement en France comme à l'international, et développer une politique de partenariats extérieurs marque la volonté de Natixis Financement de se positionner en acteur de référence du crédit à la consommation.

## **UN LEADER DES CAUTIONS ET DES GARANTIES FINANCIÈRES**

Multimétier, l'offre « garanties » de Natixis Garanties compte parmi les plus compétitives du marché.

Une plate-forme d'expertises répond aux enjeux du financement des particuliers, des entreprises et des collectivités.

Deuxième acteur français du cautionnement des crédits immobiliers aux particuliers, Natixis Garanties a instruit

124 000 dossiers en 2007 et enregistre une augmentation de 10 % des primes acquises.

Dans le marché de l'immobilier, la garantie d'achèvement des constructeurs de maisons individuelles (Loi de 1990) a couvert plus de 22 500 maisons. Avec une part de marché de 27 %, le métier est le garant leader de la profession.

Il est, de même, le deuxième garant (Loi Hoguet) du marché des garanties professionnelles pour les agents immobiliers et les administrateurs de biens (près de 4 000 cautions).

Une note globale de 8/10 attribuée lors d'une enquête de satisfaction sur les clients constructeurs de maisons individuelles et un taux de satisfaction global de 90 % évalué par le Baromètre Satisfaction Métier 2007 du réseau des Caisses d'Épargne, ont confirmé la bonne perception générale des services et prestations aux entreprises et aux professionnels.

Natixis Garanties se différencie en jouant la carte des nouvelles technologies dans un secteur d'activité très attaché au « papier », où le document signé fait foi. Cette stratégie novatrice se traduit par la télétransmission des dossiers des partenaires bancaires, l'accord de caution en ligne, la saisie de la demande de caution par internet.

## “ Zéro papier, zéro délai ”

[www.saccef.fr](http://www.saccef.fr) spécialement développé pour les banques, donne un accès direct au suivi des demandes de cautions pour les interlocuteurs en agences comme pour les back-office.

De plus, l'automatisation du traitement des dossiers télétransmis apporte un gain de productivité et une rapidité de réponse à la clientèle de particuliers sollicitant un prêt immobilier. En 2007, 60 % de la production, provenant des Caisses d'Épargne a été traitée par voie électronique.

De même, la clientèle des professions libérales, des commerçants et des artisans peut obtenir une caution en 7 minutes, sans envoi de papier, pour un prêt d'investissement inférieur à 80 K€.

[www.cautiondemarche.com](http://www.cautiondemarche.com) permet aux entreprises d'effectuer leurs demandes de caution en temps réel, sans formalité papier, ce qui allège considérablement la gestion administrative. Ainsi, les cautions de retenues de garanties, soumissions, restitution d'acompte et autres garanties de paiement aux sous-traitants sont disponibles sous 24 heures.

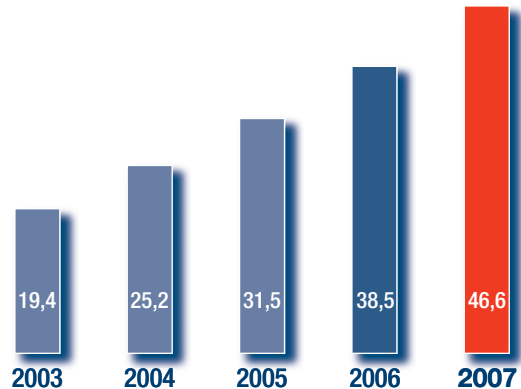
Le pari sur les nouvelles technologies s'applique également à la stratégie de conquête commerciale. Le nouveau site [www.deveniragentimmobilier.fr](http://www.deveniragentimmobilier.fr) permet de communiquer « autrement » auprès des futurs agents immobiliers et de les faire profiter de l'expertise de Natixis Garanties.

Natixis Garanties prépare, avec une recherche de performance de ses outils et de ses services en ligne, de nouvelles solutions dans la diversité des canaux d'échanges avec sa clientèle. Elles

doivent le conduire à une position d'acteur de référence de la garantie financière multimétier, au plan européen, ainsi qu'à un équilibre des activités réalisées pour les Groupes Caisse d'Épargne, Banque Populaire et pour d'autres partenaires.

## TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS

En milliards d'euros



## UNE OFFRE COMPLÈTE D'INGÉNIERIE SOCIALE

L'Ingénierie sociale développe une gamme complète de produits pour répondre à la politique salariale et sociale des entreprises et des professionnels : produits d'Épargne salariale (participation, PEE, Perco, actionnariat...), produits de retraite et de prévoyance complémentaires et collectives (article 83 et 39, Indemnités de fin de carrière...), titres spéciaux de paiement (titre restaurant, chèque emploi service universel préfinancé, chèque cadeau...).

Leader de la tenue de comptes d'Épargne salariale depuis plusieurs années, Natixis Interépargne a maintenu le rythme de développement de son fonds de commerce, avec une augmentation de 15 % du nombre d'entreprises clientes (plus de 35 000).

À fin 2007, la gestion de 2,9 millions de comptes de salariés représente une part de marché de 27,5 % (source AFG au 30/06/2007).

Natixis Interépargne propose des offres spécifiques d'Épargne salariale pour les professionnels et les PME, distribuées par les Banques Populaires et, depuis octobre 2007, par les Caisses d'Épargne.

En 2007, Natixis a poursuivi la rationalisation de ses gammes de FCPE afin de gagner en productivité et d'améliorer la lisibilité de l'offre commerciale. Avec 18,5 milliards d'euros de capitaux gérés en Épargne salariale, Natixis est également n° 1 de la gestion financière de l'Épargne salariale et détient près de 20,4 % du marché.

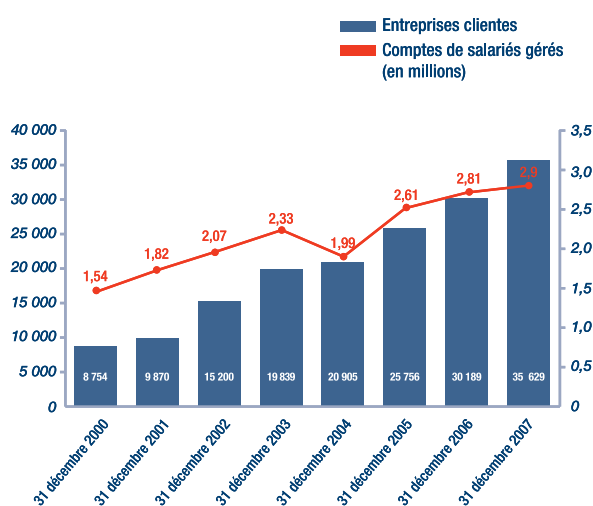


En assurance vie collective, l'année 2007 a été marquée par le développement de l'activité pour le compte des grandes entreprises françaises, avec notamment la signature d'un contrat retraite avec une entreprise de 150 000 salariés.

Après le lancement du Titre CESU préfinancé en 2005 puis de CADO Chèque en 2006, Natixis Intertitres a encore enrichi sa gamme de compléments de rémunération en 2007, en créant deux nouveaux titres spéciaux de paiement : le Chèque de Table du Bénévole et le Chèque de Table du Volontaire. Destinés à encourager l'activité associative, ces titres restaurant permettent à l'association d'offrir à ses bénévoles et volontaires un moyen simple de régler leurs repas pendant leurs missions.

Le nombre de titres émis au cours de l'année a augmenté de 8 %, tous produits confondus.

### AUGMENTATION DU NOMBRE DE COMPTES D'ÉPARGNE SALARIALE (2000/2007)



### PAIEMENTS, UNE PLATE-FORME PUISSANTE

La ligne métier Paiements conçoit, développe et gère l'ensemble des traitements et prestations annexes, nécessaires à la gestion des flux de paiements.

Les services s'appliquent à l'échange de l'ensemble des opérations dans les systèmes nationaux et internationaux de masse. Ils traitent également l'ensemble des opérations de gros montants.

Natixis Paiements, qui agit notamment en tant qu'opérateur technique du réseau Banque Populaire, traite 3,6 milliards d'opérations échangées dans le SIT (Système Interbancaire de Télécompensation) et des flux de gros montants échangés via la Centrale des Règlements Interbancaires (CRI).

L'année 2008 sera marquée par la mise en œuvre du SEPA (Single Euro Payments Area) avec le traitement de Sepa Credit Transfer (SCT) à compter du 28 janvier 2008.

Les systèmes d'information sont également mis à niveau pour le démarrage de la France dans Target 2 à compter du 18 février 2008.

Troisième opérateur monétique en France et gestionnaire de 5,9 millions de cartes bancaires, Natixis Paiements a traité 1,5 milliard d'opérations par cartes en 2007.

Pour accompagner le développement du marché des cartes de particuliers, Natixis Paiements élabore, en collaboration avec le réseau des Banques Populaires, des outils permettant la mise en marché de nombreux produits innovants (carte prépayée, affinitaire, multivisuel...).

Partecis, joint venture créée en partenariat avec BNP Paribas (50/50), développe et livre progressivement les premiers outils monétiques mutualisés.

En partant d'une position commerciale déjà forte, Natixis vise à consolider sa position en France avant de constituer à terme un acteur européen majeur dans le secteur des flux et de la monétique.

### UN INTERVENANT MAJEUR SUR LES TITRES

Natixis est un acteur européen majeur dans les domaines de la conservation de détail, de la conservation institutionnelle, de l'administration de fonds et des services aux émetteurs.

**Dans le domaine de la conservation de détail**, Natixis est le 2<sup>e</sup> acteur en France (environ 25 % de parts de marché) et le premier prestataire du marché d'externalisation de l'activité.

Délivrés aux Banques Populaires, aux Caisses d'Épargne et aux autres entités de Natixis et ses filiales, les services complets à forte valeur ajoutée du métier de conservation de détail de Natixis accompagnent aussi, dans leur développement commercial domestique et international, une large clientèle de premier plan : banques de réseaux, banques spécialisées avec ou sans réseaux et établissements financiers.

Dans un contexte de marché moins porteur en 2007, l'activité de conservation de détail de Natixis a enregistré un léger retrait du nombre de comptes-titres gérés proche de 5,2 millions, pour un niveau d'encours conservés de 377 milliards d'euros, en baisse de 1 % par rapport à 2006.

En 2007, le métier de conservation de détail de Natixis a investi significativement en informatique pour adapter ses plates-formes aux nouveautés réglementaires et réformes de place ou européennes. Elles répondent ainsi avec succès aux évolutions du règlement de l'Autorité des Marchés Financiers, modifiant les responsabilités du dépositaire, à la migration ESES (règlements livraisons de la zone Euronext) ainsi qu'à la Directive européenne Marché des Instruments Financiers (MIF).

En 2008, Natixis prévoit de réorganiser le métier, en particulier autour d'une plateforme unifiée visant à être à l'horizon de 3 ans, un des premiers acteurs européens dans le domaine de la conservation privée.

**Dans le domaine de la conservation institutionnelle**, principalement menée au sein de CACEIS, filiale commune avec Crédit Agricole S.A., (les activités exercées au sein de Natixis et Natixis Investor Servicing ayant vocation à rejoindre en 2008 le périmètre de CACEIS), Natixis offre une gamme élargie de services financiers post-marché aux sociétés de gestion, aux institutionnels et aux entreprises en France et à l'étranger :

- Banque dépositaire et tenue de compte conservation en France, au Luxembourg, en Allemagne et en Irlande ;
- Administration de fonds on et off shore en Europe et en Amérique du Nord ;
- Services aux émetteurs.

Au 31 décembre 2007, CACEIS et Natixis assuraient la conservation de 2 492 milliards d'euros d'actifs confortant leur position parmi les leaders mondiaux du global custody pour les institutionnels. Avec près de 1 100 milliards d'euros d'actifs administrés, CACEIS et Natixis Investor Servicing se classent à la première place des administrateurs de fonds européens.

L'année 2007 a été marquée par une activité soutenue, un élargissement de la gamme de services proposés (nouvelle offre complète et modulaire pour accompagner la croissance du private equity, outil de calcul de value at risk et de simulation

de stress-tests à destination des sociétés de gestion, etc.) et deux opérations de croissance externe significatives :

- CACEIS a finalisé le rachat des activités de conservation institutionnelle de HypoVereinsbank, renommée CACEIS Bank Deutschland en février 2008. Cette acquisition positionne CACEIS parmi les principaux acteurs de la conservation en Allemagne ;
- L'opération de rachat d'Olympia Capital, portée par CACEIS Fastnet Alternative Administration, dote CACEIS d'une offre complète et performante de services aux sociétés de gestion de fonds alternatifs et élargit le vivier de clients de CACEIS aux sociétés de gestion américaines.

### SLIB conforte sa stratégie à l'international

Natixis, par l'intermédiaire de sa filiale SLIB, édite des solutions logicielles, destinées aux brokers, banques et global clearing members, pour la gestion des flux boursiers négociés sur les marchés européens (trading, post trading et clearing, gestion de portefeuilles et tenue de comptes).

En 2007, SLIB a conforté sa stratégie internationale en remportant des signatures d'acteurs européens sur les offres de compensation, de règlement et de gestion du risque.



## Poste clients

### UNE SYNERGIE D'EXPERTISES

Le pôle correspond au périmètre de Coface Holding, créée en 2007 par l'addition de Coface et de Natixis Factor. Il fournit des solutions aux entreprises pour gérer, protéger et financer leur poste clients et exerce son expertise dans quatre métiers : l'information d'entreprise, la gestion de créances, l'assurance-crédit et l'affacturage. Outre ces quatre métiers, le pôle gère en France les garanties publiques à l'exportation confiées par l'État respectivement à Coface et à Natixis, notamment l'assurance prospection, l'assurance-crédit pour les exportations financées à plus de deux ans, l'assurance change et la garantie des investissements à l'étranger.

#### Les métiers du pôle Poste clients et leur positionnement

L'information d'entreprise permet aux entreprises d'évaluer la situation financière de leurs partenaires et leur capacité à honorer leurs engagements (information de solvabilité) et de détecter des opportunités commerciales (information marketing). L'assurance-crédit protège les entreprises contre les risques de défaillance financière de leurs clients. La gestion de créances offre aux entreprises un service de recouvrement afin de récupérer les sommes qui leur sont dues. L'affacturage permet aux entreprises de financer leur Poste clients, en transférant leurs créances commerciales à un tiers dénommé « factor » qui se charge d'en opérer le recouvrement.

En France, le pôle s'appuie sur les réseaux de Natixis et de ses principaux actionnaires, les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, sur le réseau de Coface et sur des courtiers spécialisés. À l'étranger, il utilise les mêmes canaux et des partenaires locaux regroupés dans le réseau CreditAlliance. Coface Holding a ainsi réalisé en 2007 près de 60 % de son chiffre d'affaires consolidé hors de France. Présente directement dans 64 pays fin 2007 (60 fin 2006), Coface Holding y déploie progressivement ses quatre métiers : le pôle est déjà pour chacun d'entre eux numéro un mondial pour la couverture géographique.

- N° 1 du Poste clients en France
- N° 6 mondial en affacturage
- N° 3 mondial en assurance-crédit
- N° 5 mondial de la gestion de créances
- N° 5 mondial en information d'entreprise

Source : Coface, d'après ICISA (TRP), FCI (TRF)

#### Une activité en progression

##### Hausse du chiffre d'affaires de 7 % en 2007

- 450 Mds € de créances commerciales assurées
- 40 Mds € de créances commerciales financées

**La ligne information d'entreprise** enregistre une croissance de 16,2 %, grâce entre autres à l'acquisition en mars 2007 de Kompass France et Belgique (et de leurs succursales). Elle a été déployée en 2007, dans quatre nouveaux pays : la Suisse, la Serbie, Dubaï, et l'Algérie.

Le chiffre d'affaires de **la ligne gestion de créances** a augmenté de 21 %, par rapport à 2006. Cette performance s'est accompagnée d'un rapide développement de cette ligne dans le monde, puisque huit nouveaux pays la proposent aux entreprises en 2007 : la Serbie, le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal et le Togo.

**La ligne assurance-crédit** (domestique et export) a vu son chiffre d'affaires augmenter de 3,9 % par rapport à 2006, et deux nouveaux pays sont désormais en mesure de proposer ces services : la Roumanie et le Maroc. Le chiffre d'affaires de l'assurance-crédit export a progressé de 9,1 % grâce à la bonne tenue des exportations en Allemagne et en Autriche, au dynamisme du marché asiatique et à la bonne performance de l'activité en Italie. L'assurance-crédit domestique a progressé plus modestement avec une croissance de chiffre d'affaires de 3,8 %. Le résultat opérationnel bénéficie d'un excellent ratio de sinistres à prime de 49 %, au même niveau que l'année précédente.

**La ligne affacturage** s'appuie en France sur Natixis Factor qui a consolidé en 2007 sa position de troisième factor national (source : ASF), avec un volume de créances affacturées en hausse de 18,3 % et des performances particulièrement élevées dans les DOM TOM (+33 %) et à l'exportation (+35 %). Natixis Factor gère désormais trois marques commerciales : Banque Populaire Factorem pour le Groupe Banque Populaire, GCE Solutions Clients pour le Groupe Caisse d'Épargne et Natixis Factor pour le réseau Natixis et les courtiers. À l'international, le pôle a poursuivi son déploiement rapide : commencé en Allemagne en 2000 (où Coface Finanz est désormais numéro 1) le réseau est passé de 8 pays à la fin 2006 à 16 pays à la fin 2007. Au total, le chiffre d'affaire de la ligne a progressé de 22,3 %.

## “ Devenir le numéro un mondial du poste clients en 2015 ”

Les objectifs de développement du pôle à long terme sont ambitieux. Son plan stratégique lancé en 2005 vise à faire de Natixis le numéro un mondial du poste clients en 2015. Fin 2007, les premiers résultats sont prometteurs, tant en termes de croissance du chiffre d'affaires, de rentabilité, de développement de l'offre des quatre métiers dans chacun des pays de présence, que d'investissements pour bâtir une infrastructure informatique mondiale. Pour les années 2008 à 2010, le plan prévoit, outre la croissance du chiffre d'affaires et des résultats financiers, la consolidation de sa position de leader en France, le renforcement de ses engagements vis-à-vis de ses clients et l'optimisation de la gestion de ses ressources humaines.

### Agrément Coface comme agence de notation

En 2007, Coface a été agréée ECAI (External Credit Assessment Institution) par la Commission bancaire, pour son activité de notation en France, grâce à son Score @rating dont elle confirme ainsi la qualité. Ce statut garantit aux établissements financiers qui utilisent cette notation, l'objectivité de la notation (résultats fiables et suivis), l'indépendance du processus de production de la notation (il n'est soumis à aucune pression politique et/ou économique), un large accès aux notes (le Score est vendu, à un prix peu élevé, sur internet par Coface Services), la transparence et la crédibilité de la méthodologie ainsi que des moyens humains adaptés.

**La notation mondiale @rating de Coface**, système unique de notation d'entreprise assurable et à couverture mondiale, développe cinq notes :

- l'Avis de crédit @rating qui indique l'encours de crédit conseillé sur 50 millions d'entreprises dans le monde (1@ = 20 000 €, 2@ = 50 000 €, 3@ = 100 000 €, etc.) ;
- le Score @rating, disponible sur toutes les entreprises françaises, qui mesure la probabilité de défaillance d'une entreprise à un an ;
- la Notation pays @rating qui suit en permanence 154 pays ;
- la Notation sectorielle @rating qui mesure le niveau moyen de risque de non-paiement présenté par les entreprises d'un secteur ;
- la Notation sur l'environnement des affaires, lancée en janvier 2008, qui reflète la qualité du cadre des affaires.

### Développement d'un numéro d'identification unique de l'entreprise dans le monde : EASY NUMBER

Coface, en partenariat avec le numéro 1 européen des services de crédit management, l'allemand Creditreform, a lancé en 2006 un système de recherche et d'identification des entreprises au niveau mondial : le EASY NUMBER. L'attribution à chaque entreprise d'un numéro unique et universel permettra de constituer le premier système ouvert avec 50 millions d'entreprises référencées dès 2008. EASYNUMBER facilite et sécurise la gestion de leurs données d'entreprises par les multinationales.

## ■ Une importante contribution de la banque de détail

L'activité de banque de détail se reflète dans Natixis à la fois de manière directe, par la prise en compte de 20 % du résultat des activités de banque de détail au travers des CCI détenus, et de manière indirecte, au niveau des activités — notamment celles du pôle Services — mises à disposition des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires ou de leurs clients.

La contribution de la banque de détail au résultat net de Natixis, par le biais des CCI, s'élève en 2007 à 36 %.

### LES GROUPES BANQUE POPULAIRE ET CAISSE D'ÉPARGNE

Natixis bénéficie de son adossement à deux groupes mutualistes puissants, le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne, qui lui donnent accès à une large base de clientèles en banque de détail.

En tant qu'organisation bancaire mutualiste, chaque groupe comprend :

- un réseau de banque de détail reprenant un ensemble de banques à statut mutualiste (20 Banques Populaires et 21 Caisses d'Épargne au 31 décembre 2007) qui sont détenues directement ou indirectement par des membres sociétaires porteurs de parts sociales (chaque groupe compte plus de 3 millions de sociétaires) ; Natixis détient au travers des CCI, 20 % du capital de chaque Banque Populaire et de chaque Caisse d'Épargne <sup>(2)</sup> ;
- un organe central qui coordonne et supervise les activités de son groupe (la BFBP et la CNCE), et dont le capital est détenu par les banques de détail du groupe considéré ;
- plusieurs entités qui proposent des produits spécialisés qui sont distribués soit directement soit par les réseaux de banque de détail, tels que les OPCVM, le crédit à la consommation et à l'habitat, les produits d'assurance, ainsi que des services financiers destinés aux clients corporate et institutionnels, et
- un dispositif de solidarité financière.

Le Groupe Caisse d'Épargne comprend également la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne, qui est un organe de coordination et de concertation au sein du Groupe Caisse d'Épargne, en charge en particulier de l'animation du sociétariat.

### LES RÉSEAUX DE BANQUE DE DÉTAIL

Les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne constituent un puissant moteur de développement de Natixis.

La forte complémentarité des deux réseaux représente un atout important pour Natixis qui bénéficie, en tant que porteur des CCI, des forces individuelles de chaque réseau et, en tant que fournisseur de produits et services, de leur puissance combinée.

Les deux Groupes disposent d'une clientèle très complémentaire :

- la clientèle des particuliers avec une très large base pour les Caisses d'Épargne et un développement soutenu des Banques Populaires sur cette clientèle ;
- les professionnels auprès desquels le Groupe Banque Populaire occupe une place de N° 2 ;
- les PME avec une position de premier banquier principal pour le Groupe Banque Populaire ;
- le logement social dont la première banque pour son financement est le Groupe Caisse d'Épargne qui est aussi banquier N° 1 des professionnels de l'immobilier.

Leur positionnement complémentaire conjugué avec leur démarche de développement génère des relais de croissance naturels pour Natixis dans des métiers tels l'ingénierie sociale, le crédit-bail ou l'affacturage.

Outre l'impact sur Natixis du développement des deux réseaux via les CCI, Natixis trouve son développement dans des liens déjà forts avec les deux Groupes :

- des liens industriels : Natixis fournit des prestations pour les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne comme, par exemple, la conservation, la monétique, la gestion des flux ou la mise à disposition de puissance informatique ;
- des liens fournisseur-distributeur : Natixis est fournisseur de produits et services adressés à l'ensemble de la clientèle (particuliers, professionnels, entreprises et institutionnels) des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne qui distribuent ces produits ;
- des liens commerciaux : les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne sont également des clients directs de Natixis. Elles sont identifiées comme un segment de clientèle à part entière.

(2) À l'exception de la Caisse d'Épargne de Martinique, qui n'a pas émis de CCI.

## Le réseau des Banques Populaires

Coopératives régionales et citoyennes, les Banques Populaires jouent un rôle essentiel dans l'ancrage régional du Groupe Banque Populaire. Fidèles à leur vocation première, elles créent au quotidien une relation bancaire de qualité avec leurs clients et participent activement au développement économique de leur territoire.

- 7,8 millions de clients dont 6,5 millions de particuliers, 1,1 million de professionnels et d'entreprises.
- 122,7 milliards d'euros d'encours de crédits en 2007 (+ 13 %).
- 100,4 milliards d'euros d'encours d'épargne bilantielle en 2007 (+ 9 %).
- 67,4 milliards d'euros d'encours d'épargne financière (+ 4 %) dont 32,4 milliards d'assurance-vie (+ 8 %) et 31 milliards d'euros d'OPCVM en 2007.

## Une extension permanente de la plate-forme de distribution

Les 20 Banques Populaires resserrent la proximité avec leurs clients et renforcent leurs attaches régionales par l'ouverture de nouvelles agences portant le nombre total d'agences à 2 938 fin 2007.

Cette expansion du réseau d'agences s'accompagne d'un développement du parc de DAB GAB dont la fonctionnalité s'élargit, de plus en plus, par le multiservice.

Le déploiement de la capacité de distribution passe aussi par les canaux de banque à distance.

La banque en ligne connaît une forte croissance d'abonnés associée à des connexions de plus en plus fréquentes.

Les centres de contacts présents dans toutes les Banques Populaires, affichent également un trafic en nette augmentation tant en contacts sortants qu'en e-mails traités.

Outre la continuité de la relation clientèle, la banque à distance accroît la disponibilité des conseillers de clientèle pour encore mieux être à l'écoute de leurs clients. Ces conseillers dont le nombre suit un rythme de croissance analogue à l'expansion du réseau d'agences.

## Les particuliers : une stratégie orientée vers la conquête

Le marché des particuliers, animé par de 7 500 conseillers, constitue un axe majeur de développement confirmé par la progression régulière du nombre de particuliers, la croissance constante des parts de marché aussi bien sur les crédits que sur l'épargne.

Au cours de l'année 2007, la conquête de nouveaux clients a été centrée sur trois segments :

- les jeunes avec une gamme complète de produits et services couvrant les différentes tranches d'âge ;

- la clientèle privée avec la mise en place d'un marché dédié à la Gestion privée et aux activités immobilières. Ce marché a un rôle de coordinateur et de stimulateur du potentiel élevé de gestion privée dans les Banques Populaires ;
- les fonctionnaires avec lesquels le groupe entretient d'étroites relations à travers, d'une part, la CASDEN pour les personnels de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la culture enseignants et d'autre part les ACEF pour l'épargne et le crédit des fonctionnaires.

L'élargissement de la base de clientèle particuliers a été accompagné d'une adaptation de l'offre avec de nouveaux produits performants comme par exemple l'assurance-vie avec notamment « Balancéo », la prévoyance avec un produit de risque dépendance distribué dans l'ensemble du réseau ou la monétique avec le lancement de deux nouvelles cartes et la montée en puissance de l'e-carte bleue.

Cet enrichissement de la gamme de produits n'est pas uniquement destiné à la démarche de nouveaux clients. Il répond d'abord aux attentes des clients déjà en relation avec le groupe dont la fidélisation reste toujours une priorité.

La conquête de nouveaux clients et la fidélisation intense conduisent à une nouvelle croissance des encours d'épargne, de crédit et du taux d'équipement qui atteint 9 contrats par client.

Cette proximité avec la clientèle a été saluée par le premier prix de la relation client durable

## Les professionnels et les entreprises : un fort ancrage

### ■ Les professionnels

Banque de référence historique des entreprises artisanales et du commerce, le Groupe Banque Populaire est également très actif auprès des professions libérales, des agriculteurs, des acteurs de la création – transmission d'entreprises, avec des positions de premier plan dans tous ces différents segments.

Son expertise procède d'une organisation dédiée à la proximité avec des conseillers spécialisés par métier dans chaque agence, des banques spécialisées telles le Crédit Maritime Mutuel, leader auprès des professionnels de la mer, et les sociétés de cautions mutuelles artisanales (Socama).

Les Socama, au nombre de 30, sont composées de 800 entrepreneurs. Cette structure originale permet de répondre précisément aux attentes de la clientèle grâce à la très bonne connaissance du secteur. Il s'ensuit la mise en place de produits innovants qui rencontrent un vif succès comme les prêts d'investissement ou de transmission d'entreprises avec soit l'absence de caution personnelle pour l'investissement ou une caution personnelle limitée pour la transmission.

Les réalisations de l'année 2007 témoignent du dynamisme du groupe dans ce secteur avec notamment :

- la confirmation de la place de n° 1 de la franchise. Cette évolution du commerce est, depuis longtemps, un axe privilégié de développement ;

- la mise en place d'une offre spéciale apprentis pour les jeunes en période d'apprentissage ;
- la signature d'une convention avec l'ordre national des kinésithérapeutes ;
- l'accélération de l'action commerciale auprès des professions libérales.

### ■ Les entreprises

Le Groupe Banque Populaire s'impose comme un acteur de référence sur le marché des entreprises. La grande diversité de ses expertises et le professionnalisme de ses équipes lui permettent d'accompagner ses clients, petites, moyennes et grandes entreprises, dans toutes les étapes de leur développement.

Fort de son ancrage d'origine sur le marché des entreprises, le Groupe Banque Populaire met à la disposition de cette clientèle une gamme complète de produits et services bancaires dans des domaines aussi variés que la gestion des flux et des capitaux, les financements structurés et spécialisés, les ingénieries sociale, internationale ou financière. À cette approche globale des besoins, le groupe associe une relation de proximité, garante de réactivité et de compréhension des attentes propres aux entreprises. Il s'est doté d'une organisation dédiée à cette clientèle, reposant sur les agences Entreprises des Banques Populaires et les directions régionales de Natixis. Véritables pivots de la relation commerciale, les spécialistes des 160 centres d'affaires mobilisent et organisent les différentes ressources du groupe afin de proposer des solutions sur mesure à chaque client.

L'expertise conjugulée des Banques Populaires régionales et de Natixis, ainsi que le savoir-faire complémentaire de Coface, permettent au groupe d'intervenir à chaque étape de la vie des entreprises : création, développement en France et à l'international, introduction en Bourse, transmission... Avec un taux de pénétration de 35 % et la première place comme banque principale des entreprises (Source : SOFRES-2007), le groupe confirme sa place de leader auprès des entreprises.

Leader en gestion de l'épargne salariale, il s'affirme également comme l'interlocuteur privilégié des entreprises dans le domaine, plus large, de l'ingénierie sociale.

### Le réseau des Caisses d'Epargne

Socle du groupe, le réseau des Caisses d'Epargne se situe au troisième rang des réseaux bancaires en France avec 4 352 agences, 7 165 automates et offre toutes les facilités de banque à distance. Près d'un Français sur deux est client de la Caisse d'Epargne, 3,5 millions en sont sociétaires. Fidèles à l'idée de progrès social qui est à l'origine de leur création et ouvertes à tous, les Caisses d'Epargne innoveront en permanence pour faciliter la vie de ses clients et les accompagner dans leurs projets.

Plusieurs fusions de Caisses d'Epargne sont réalisées ou engagées pour constituer des banques régionales puissantes. Leur nombre est passé de 29 en 2006 à 21 au 31/12/2007. Ce nombre devrait évoluer vers 17 courant 2008.

### Banque de détail

Placements, assurances, prévoyance, gestion de patrimoine, crédits, immobilier, moyens de paiement : la Caisse d'Epargne propose tous les services et les conseils attendus d'une banque moderne.

#### ■ Les particuliers

Avec 27 millions de clients, la Caisse d'Epargne est la banque disposant du plus large socle de clientèles.

En 2007, les Caisses d'Epargne ont poursuivi un certain nombre de chantiers pour optimiser leur réseau et leurs méthodes commerciales : rénovation et ouvertures d'agences, programme *Fréquence Client* destiné à améliorer leurs méthodes commerciales, référentiels d'accueil et de productivité...

Les différents canaux de la banque à distance ont également été optimisés. La banque mobile a poursuivi son déploiement, wap, Imode, SMS. Les Caisses d'Epargne se sont associées à l'opération *Payez mobile* pour tester un nouveau service de paiement avec mobile sans contact.

Métier historique de la Caisse d'Epargne, la collecte d'épargne a atteint un niveau très élevé. Après une année 2006 exceptionnelle, l'année 2007 a été marquée par un ralentissement de la collecte de l'assurance-vie qui atteint néanmoins 4,6 milliards d'euros d'excédents. La Caisse d'Epargne poursuit également sa montée en puissance sur le marché de la gestion privée avec la complémentarité des expertises des chargés d'affaires spécialisés et des équipes d'ingénierie patrimoniale et de gestion.

En 2007, la rémunération des comptes courants a continué de contribuer à la croissance des ventes de forfaits et à la conquête de nouveaux clients. Le programme de fidélisation *S'miles*, lancé en 2006 et dont la Caisse d'Epargne est le partenaire bancaire exclusif, compte, à fin 2007, 3,2 millions de clients. La Caisse d'Epargne confirme sa place de leader des émetteurs de cartes *Visa* et son deuxième rang des émetteurs de cartes toutes marques confondues.

Banque des jeunes, la Caisse d'Epargne poursuit ses innovations en développant de nouvelles offres qui leur sont spécialement dédiées : *Livret A Kipouss*, première carte bancaire prépayée et rechargeable pour les adolescents...

Deuxième banque de l'immobilier, la gamme des Caisses d'Epargne s'est enrichie. Près du quart de la production globale est dorénavant apportée par des prescripteurs. L'année a été particulièrement active dans le crédit à la consommation tant sur la production des prêts personnels que sur le nombre de cartes de crédit permanent Teoz vendues.

L'activité assurance dommages, développée par Écureuil Assurances IARD, a connu une année 2007 dynamique, marquée par le déploiement réussi de l'assurance complémentaire santé dans le réseau des Caisses d'Epargne.



L'offre de services à la personne, *Écureuil Sérénité Services*, développée avec l'opérateur national Séréna, était déployée dans toutes les Caisses d'Épargne à fin 2007. Parallèlement, dans le domaine du Cesu préfinancé, la structure commune avec Accor est opérationnelle depuis février 2007 et a émis pour 43 millions d'euros de Cesu pour le compte de 1 500 entreprises.

### ■ Les professionnels

La Caisse d'Épargne est également un partenaire privilégié pour les commerçants, artisans, professions libérales, tant à titre professionnel qu'à titre privé. La rémunération des comptes courants et le lancement d'un nouveau terminal de paiement monétique GPRS ont notamment dynamisé la bancarisation. Une nouvelle offre d'épargne salariale a été mise en œuvre avec Natixis Interépargne.

### Banque du développement régional

Fort de son ancrage territorial, la Caisse d'Épargne est le partenaire de tous les acteurs du développement économique et social des territoires.

En tant que banque du développement régional, elle propose aux collectivités locales, au secteur hospitalier, aux organismes du logement social, aux acteurs de l'économie sociale, aux entreprises de proximité et aux professionnels de l'immobilier une offre complète pour financer leurs projets, simplifier leur gestion, optimiser leurs placements.

### Les entreprises

La Caisse d'Épargne accompagne les entreprises régionales de la création à la transmission avec une gamme complète de financements et de services et les solutions en fonds propres de ses fonds d'investissements régionaux et nationaux. Les Caisses d'Épargne ont utilisé les savoir-faire de Natixis, de Natixis Factor et de Natixis Interépargne pour élargir leur gamme à destination de leurs clients.

### Collectivités et institutionnels locaux

Acteur incontournable du secteur public territorial, les Caisses d'Épargne interviennent auprès de l'ensemble des collectivités et institutionnels locaux quelle que soit la taille des projets et des maîtres : communes, intercommunalités, départements, régions, établissements publics de santé, sociétés d'économie mixte.

Dans un contexte d'investissement public soutenu, les Caisses d'Épargne ont maintenu leurs positions, ce développement s'est appuyé sur une synergie réussie entre les différentes entreprises du groupe (CNCE, Caisses d'Épargne, Crédit Foncier) et Natixis.

Les Caisses d'Épargne, appuyées par les différentes entreprises du Groupe Caisse d'Épargne, ont pris une position de premier plan, sur le marché à fort potentiel des partenariats public-privé.

Les Caisses d'Épargne mettent également au service des collectivités et institutionnels locaux des services innovants comme le paiement en ligne sécurisé *ServicePublicPlus*, qui permet aux usagers de régler en ligne des prestations municipales. Elles proposent aussi le Cesu préfinancé, en collaboration avec Accor Services.

### Logement social

Partenaire historique du mouvement HLM, la Caisse d'Épargne est la première banque privée du secteur : gestion de plus du tiers de la trésorerie et de la dette privée des Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH) et des Offices HLM, dont les constructions sont largement financées par la collecte du Livret A.

Les Caisses d'Épargne sont aussi actionnaires et administrateurs d'une ESH sur trois et exercent des mandats dans 40 % des Offices publics de l'habitat.

### Économie sociale

La Caisse d'Épargne est un partenaire de référence des acteurs de l'économie sociale et solidaire : plus d'une association sur quatre en est cliente. Près de 20 % du financement bancaire de ce secteur est assuré par la Caisse d'Épargne, premier prêteur de l'économie sociale.

Des solutions sont apportées à toutes sortes de besoins de l'économie sociale tels que des opérations de financement de haut de bilan des mutuelles, des créations ou restructurations d'établissements sanitaires et sociaux, des rénovations d'établissements d'enseignement privé...

# 4

## RESSOURCES

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>88</b>
<b>UNE ANNÉE DE FONDATION</b>	<b>88</b>
Vers un socle social commun	88
Une politique de rémunération compétitive	88
Des recrutements ciblés	89
La mobilité privilégiée	89
L'adaptation de la formation aux nouveaux besoins	89
L'organisation de la filière RH	90
Un dispositif pour accompagner le changement	90
Une communication interne renforcée	90
Des objectifs majeurs en 2008	90
<b>AUTRES RESSOURCES</b>	<b>93</b>
Le Schéma Directeur des Systèmes de Synthèse (SDSS)	93
Convergence des systèmes d'information	93

## Ressources humaines

### UNE ANNÉE DE FONDATION

L'année 2007 aura été marquée par une intense activité dans le domaine des ressources humaines, notamment en matière de relations sociales. Il s'agissait en effet de faciliter le rapprochement juridique et opérationnel de nombreux métiers exercés par le groupe et d'accompagner les collaborateurs dans leur nécessaire adaptation aux évolutions de l'entreprise. À partir d'un périmètre constitué d'entreprises d'origines diverses, les chantiers entrepris devraient contribuer à l'émergence d'une véritable culture commune.

#### VERS UN SOCLE SOCIAL COMMUN

Le premier semestre de l'année a été largement consacré à la présentation aux partenaires sociaux des projets de nouvelles organisations au sein des entités ayant vocation à rapprocher leurs activités et leurs équipes. Ces processus d'information et de consultation ont concerné principalement les métiers de l'Asset management et ceux de la Banque de financement et d'investissement, accompagnant la création, notamment, de Natixis Asset Management, de Natixis Securities, ainsi que la fusion fin 2007 entre Natixis S.A. et Ixis CIB.

Par ailleurs, afin de donner un cadre juridique aux négociations sur les sujets communs aux sociétés du groupe, une instance de négociation portant sur le périmètre de Natixis et ses filiales a été créée dès le mois de janvier 2007. La création de cette instance a abouti à la conclusion d'accords essentiels, dont le premier en mars a porté sur la mise en place d'un comité de groupe et le second en mai sur l'accompagnement de l'évolution de l'emploi et de la mobilité.

Sans attendre le rapprochement juridique entre Natixis S.A. et Ixis CIB, intervenu le 21 décembre, une Unité Économique et Sociale (UES) a été constituée entre les deux entreprises dès le mois de juin, permettant la mise en place et le fonctionnement d'instances représentatives du personnel communes aux deux entités.

Les premiers chantiers ont ainsi permis d'anticiper et de régler nombre de questions sociales avant même que les fusions ne soient effectives.

Au cours des derniers mois de l'année, les négociations relatives à l'harmonisation des statuts entre Natixis S.A. et Ixis CIB ont été engagées avec les partenaires sociaux, afin d'aboutir à un statut collectif unifié (temps de travail, horaires, primes sociales, plan d'épargne d'entreprise, etc.). Et de manière concomitante, ont été abordés au niveau du groupe les thèmes relatifs au droit syndical, à la gestion des seniors

ou à l'égalité professionnelle. Ces travaux seront poursuivis en 2008. S'y ajouteront les négociations sur la couverture sociale (prévoyance, mutuelle et retraite), ainsi que sur la mise en place d'un plan d'épargne retraite collectif groupe (PERCO).

#### UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION COMPÉTITIVE

Natixis a conclu en juillet 2007 sa première négociation annuelle sur les salaires par un accord signé par la quasi-totalité des organisations syndicales. Cet accord a permis de revaloriser les rémunérations les plus modestes au sein de la majorité des entités du groupe, les filiales pouvant selon le cas en compléter les dispositions dans le cadre de leurs propres négociations annuelles obligatoires.

En matière de participation, un accord a été signé pour l'exercice 2007. S'appliquant à l'UES Natixis S.A.-Ixis CIB, ainsi qu'à dix-sept filiales du groupe, il concerne ainsi plus de 8 500 collaborateurs. Jusqu'à un montant individuel de 600 euros, la participation est répartie en fonction de la seule présence du salarié dans l'année. Au-delà de ce montant, elle est distribuée intégralement en fonction du salaire.

En ce qui concerne l'intéressement, un avenant à l'accord d'intéressement de Natixis a été conclu pour les exercices 2007 et 2008. S'appliquant à l'UES Natixis S.A.-Ixis CIB et à trois filiales rattachées à l'accord d'intéressement de Natixis, il concerne plus de 6 750 collaborateurs. 60 % des sommes à distribuer sont réparties proportionnellement au salaire et 40 % le sont de manière égalitaire en fonction de la durée de présence des bénéficiaires au cours de l'exercice considéré.

Afin d'apporter une vision plus complète de l'ensemble des prestations dont ont bénéficié les collaborateurs en 2006, un document, le « Carnet de bord Rémunération », a été adressé à près de 6 900 salariés de la société mère et des



filiales. Ce document a permis à chacun d'entre eux de mieux distinguer la rémunération perçue directement (salaires, primes, bonus...) de celle perçue en différé (Epargne salariale) ou de manière indirecte (cotisations retraite, protection sociale, restauration...).

Par ailleurs, dans le but de rémunérer justement les collaborateurs tout en veillant à une cohérence d'ensemble, la direction des Ressources humaines a renforcé en 2007 l'équipe dédiée aux rémunérations, avantages sociaux et politiques salariales, avec pour objectif de l'aider à déterminer les politiques individuelles et globales de rémunération, en lien avec le marché externe.

## DES RECRUTEMENTS CIBLÉS

En 2007, le Groupe Natixis a recruté en France 1 159 collaborateurs directement en CDI, dont deux tiers sont titulaires d'un diplôme de niveau bac+4 ou 5. Ces recrutements ont été adaptés aux besoins différents de chaque pôle ou direction. Ainsi, la Banque de financement et d'investissement a opéré nombre de recrutements à l'international, notamment en Asie, ainsi que des experts sur des métiers spécifiques. Le pôle Services a ciblé son action sur certaines activités, le crédit à la consommation et l'assurance en particulier. Dans le contexte de fusion des métiers de l'asset management, le pôle Gestion d'actifs, de son côté, a veillé à la maîtrise de sa politique de recrutement, axée sur les fonctions d'analyste, middle office, gérant ou risk manager. Le pôle Poste clients a mis l'accent sur l'intégration tant de collaborateurs confirmés (finance ou arbitrage) que de cadres débutants rejoignant les activités métiers, marketing ou les fonctions transversales. Le pôle Capital investissement et Gestion privée a poursuivi son développement avec l'arrivée de différents experts de haut niveau. Enfin, en ce qui concerne les directions fonctionnelles, Natixis a renforcé ses fonctions de contrôle, qu'il s'agisse du domaine des risques, de l'inspection ou de la conformité, afin de faire face aux enjeux et aux contraintes réglementaires du nouvel ensemble.

## LA MOBILITÉ PRIVILÉGIÉE

L'évolution des organisations liée à la création de Natixis a renforcé la place de la mobilité dans la Gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'accord sur l'accompagnement de l'évolution de l'emploi et de la mobilité dans le groupe, signé en mai 2007, a précisé les engagements de la direction, ainsi que les mesures et les moyens de nature à garantir l'emploi de tout collaborateur qui se trouverait concerné par une opération de rapprochement. Une task force emploi formation a été créée, avec mission de veiller au repositionnement des collaborateurs, en assurant leur suivi jusqu'à leur prise de poste effective et leur bonne intégration.

Premier outil transversal RH mis en place au sein du groupe, la bourse de l'emploi, consultable par tous dans

l'intranet « Contacts RH », a été progressivement élargie à la quasi-totalité des filiales ; les offres d'emploi, dont le nombre a quadruplé dans l'année, sont relayées par le réseau interne d'écrans vidéo et par la nouvelle lettre d'information Ressources humaines, « Perspectives RH ».

Par ailleurs, les liens privilégiés avec les deux groupes actionnaires ont conduit à envisager les possibilités d'évolution des collaborateurs dans un périmètre élargi aux Groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne. La Charte de mobilité entre Natixis et ses deux groupes actionnaires constitue un cadre de référence souple, assurant la cohérence dans la gestion des mobilités individuelles par des modalités et des principes d'accompagnement communs. Applicable à compter de janvier 2008, elle permet aux salariés de poursuivre leur carrière dans la nouvelle entreprise en neutralisant certains impacts liés au changement. Les postes à pourvoir sont en ligne sur les intranets de chacun des trois groupes.

S'inscrivant dans cette démarche en faveur de la mobilité, des actions ont également été mises en œuvre dans les métiers, telle l'opération « MOVE » au sein du pôle Poste clients (*voir encadré*).

Enfin, la politique de mobilité à l'international a été poursuivie en 2007 dans le cadre du développement du groupe à l'extérieur des frontières.

## L'ADAPTATION DE LA FORMATION AUX NOUVEAUX BESOINS

L'année 2007 a été marquée, pour la formation, par le renforcement de la proximité avec les métiers, la volonté d'offrir un service de qualité, le partenariat réaffirmé avec les responsables ressources humaines et les managers. Pour accompagner les évolutions de l'entreprise, l'organisation des équipes par pôle a été confortée.

S'appuyant sur un existant riche, tant chez Natixis que chez Ixis CIB, une offre de 350 références internes a été mise à la disposition des collaborateurs, en ligne dans l'intranet « Contacts RH ». Elle intègre l'accompagnement des projets transversaux, la nécessaire adéquation aux attentes des métiers et tient compte des demandes individuelles.

À titre d'illustration :

- l'adaptation de l'offre par des actions métiers ciblées, à l'instar de l'action spécifique « hedge funds » ou du séminaire « abus de marché » ;
- dans le domaine linguistique, l'utilisation de formules d'auto-apprentissage, l'enrichissement de la gamme de formules (cours collectifs professionnels, séminaires spécialisés, conférences, etc.) ;
- les programmes relatifs au management, à la communication et au développement personnel ont été sensiblement renouvelés et structurés notamment au travers du développement d'actions sur mesure.

Au total en 2007, 144 250 heures de formation ont été proposées aux collaborateurs de Natixis société mère, dont 23 % sur les produits et marchés et 23 % dans le domaine linguistique. Dans l'ensemble du périmètre France, 10 948 collaborateurs ont suivi une action de formation, ce qui représente 295 689 heures dispensées et 3,20 % de la masse salariale.

## L'ORGANISATION DE LA FILIÈRE RH

Afin de mieux répondre aux enjeux du nouveau groupe, la direction des Ressources humaines a conforté son organisation par pôle afin d'apporter aux collaborateurs du groupe un appui au plus près du terrain. Désormais, la fonction est organisée autour de directions de Ressources humaines de pôle très opérationnelles, au service des collaborateurs de chaque pôle et de leurs managers, appuyées par une direction des Ressources humaines groupe qui définit les politiques sociales, de développement RH, pilote leur mise en œuvre et en assure la coordination.

Pour renforcer la cohérence des messages véhiculés par la filière Ressources humaines, une nouvelle identité visuelle RH a été créée, chaleureuse et attrayante. Cet environnement nouveau s'applique progressivement à l'ensemble des communications RH émanant des différentes entités du groupe : lettre d'information RH, brochures, dossier d'accueil, diffusion électronique, web, etc. Il permet une identification facile de l'émetteur et contribue ainsi à valoriser l'image employeur de Natixis.

Le nouvel intranet RH, ouvert en 2006, a été élargi en 2007 à la quasi-totalité des collaborateurs du groupe, participant à travers les informations publiées sur l'actualité sociale, les offres d'emploi ou la formation, au développement d'une culture commune tout en permettant aux filiales de promouvoir leur propre identité.

## UN DISPOSITIF POUR ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Pour accompagner la fusion auprès des équipes, la direction des Ressources humaines a mis en place un dispositif souple destiné à faciliter la mise en œuvre des nouvelles organisations. Ainsi, en 2007, les pôles et directions ont eu recours aux services de consultants spécialisés en conduite du changement. Selon les métiers, des actions de formation renforcées dans le domaine de la conduite du changement ont été mises en place à destination des managers et des sessions de sensibilisation organisées pour les collaborateurs.

Par ailleurs, cinq forums d'une journée ont réuni plus de 600 cadres supérieurs afin de leur présenter les métiers et les nouveaux modes d'organisation du groupe et permettre

à chacun de mieux connaître le nouvel ensemble. Enfin, deux jours durant, un séminaire a réuni 300 cadres supérieurs et dirigeants autour du directoire sur les enjeux stratégiques du groupe. Cette démarche sera poursuivie en 2008.

## UNE COMMUNICATION INTERNE RENFORCÉE

Le dispositif de communication mis en place lors de la création de Natixis a été consolidé. Tout au long de l'année, « La lettre de Natixis », diffusée par voie électronique en français comme en anglais, a permis d'évoquer l'ensemble des événements liés aux nouvelles organisations, les nominations ou encore la signature d'accords sociaux. Le journal vidéo « Zoom sur » est devenu accessible à davantage de collaborateurs avec l'installation de nombreux écrans supplémentaires sur différents sites, en province notamment. La news-letter hebdomadaire « Natixis Infos », diffusée elle aussi en français et en anglais par voie électronique, propose des informations concernant l'ensemble du périmètre de Natixis ; chaque métier diffuse sa propre lettre « Infos métiers ». Le magazine « Impulsion », désormais publié à un rythme bimestriel, est adressé aux collaborateurs en version française ou anglaise. Tous ces supports d'information, qui visent à fédérer les équipes et à renforcer leur sentiment d'appartenance à l'entreprise, peuvent également être consultés sur « Intranatixis ». Cette page électronique s'ouvre en effet dès lors qu'un collaborateur se connecte à l'un des intranets de la banque et affiche des informations d'actualité sur la vie du groupe.

## DES OBJECTIFS MAJEURS EN 2008

Pour accompagner les différents métiers dans la réalisation des objectifs du groupe, la direction des Ressources humaines devra répondre à quatre enjeux stratégiques majeurs. Le premier concerne, dans le cadre du développement du groupe, la création d'une culture commune, la définition de politiques harmonisées de rémunération, le renforcement de la mobilité et la gestion des talents. Le deuxième vise à renforcer la performance en pilotant les ressources, qu'il s'agisse des hommes ou de leurs compétences, en accompagnant les réorganisations et en maîtrisant les coûts salariaux. Le troisième s'inscrit dans la nécessité d'aider les collaborateurs à s'adapter au changement de dimension du groupe, notamment en accompagnant leurs managers confrontés à des défis nouveaux, tels que la taille des équipes ou le multiculturalisme. Le dernier point clé porte sur l'internationalisation avec la claire volonté d'accompagner le développement des métiers à l'international et d'y renforcer la mobilité.

Des axes d'actions prioritaires ont été identifiés en 2007, tels que le pilotage des politiques de rémunération, l'anticipation des évolutions de l'emploi et des compétences, l'intégration et la fidélisation des talents, ou l'accompagnement des managers. Ils devraient se traduire par des actions concrètes dès le second trimestre 2008.

Outre ces chantiers majeurs, la direction des Ressources humaines travaillera également sur d'autres thèmes d'importance en 2008, qu'il s'agisse de la gestion des « seniors », appelés, du fait de la législation sur les retraites, à travailler plus longtemps que leurs prédécesseurs, de l'égalité professionnelle ou encore de la prévoyance et de la protection sociale afin, là aussi, de créer un socle commun dans le respect des identités et des spécificités métiers.

### Les collaborateurs de Natixis par domaine d'activité

au 31 décembre 2007, en Équivalent Temps Plein

Banque de financement et d'investissement	6 645
Gestion d'actifs	2 782
Capital investissement et Gestion privée	687
Services	4 589
Poste clients	5 138
Directions fonctionnelles et autres	2 118 *
<b>TOTAL</b>	<b>21 959</b>

\* Les fonctionnels à l'international sont comptabilisés dans les pôles opérationnels, ce qui conduit, tout comme dans le document de référence 2006, à ne présenter que la consolidation groupe (sans la distinction France-International).

**Plus d'un tiers (35,1 %) des collaborateurs travaille à l'étranger**

### Des missions pour les jeunes en France et à l'international

En 2007, 88 jeunes diplômés ont pu acquérir une expérience valorisante et reconnue à l'international dans le cadre du volontariat international en entreprise (VIE). À travers ces missions d'une durée de 18 à 24 mois, ils ont ainsi pu affiner leur connaissance des métiers du groupe : financements structurés ou corporate, financement des matières premières, activités de marchés, assurance crédits. Poursuivant en 2007 le développement de relations directes et privilégiées avec les étudiants et les jeunes diplômés, Natixis a été présent sur 17 forums écoles. Plus de 1 300 stagiaires ont été accueillis dans de nombreux services de la banque et des filiales, pour des durées de 6 mois à un an. 283 étudiants ayant choisi la formule de l'alternance ont pu bénéficier d'une formation pratique au sein de Natixis et de ses filiales tout en préparant un diplôme de l'enseignement supérieur de type bac+2 ou bac+4/5. Au total en 2007 près de 1 700 jeunes ont eu ainsi la possibilité de consolider leur formation.

### MOVE : une démarche de mobilité métier

Lancée au sein du pôle Poste clients, l'opération MOVE, « la mobilité valorise l'expérience », est mise en œuvre dès le recrutement. Celui-ci s'effectue de manière collégiale : les candidats postulant pour un poste de « cadre » sont reçus par les responsables de la direction qui recrute et par les responsables de celles où ils pourraient évoluer ultérieurement, ce qui permet de préparer les étapes d'une mobilité tous les trois ans, prévue par contrat de travail pendant les neuf premières années de carrière. Par ailleurs, une bourse de l'emploi spécifique aux collaborateurs qui déclarent vouloir changer de poste, et limitée dans le temps, a été créée pour les jeunes cadres, puis pour les cadres confirmés ; les changements de poste s'inscrivant dans le cadre de MOVE se traduisent également par une augmentation de la rémunération. Les managers sont largement impliqués dans cette démarche qui permet aux collaborateurs d'être acteurs de leur mobilité. Compte tenu de son succès, l'opération doit être renouvelée et étendue en 2008 aux principales entités européennes.

### SAGA, le schéma d'attribution gratuite d'actions pour les collaborateurs

Lancée à quelques jours du premier anniversaire de la création de Natixis, l'attribution gratuite d'actions Natixis à laquelle a procédé le directoire le 12 novembre 2007 est une innovation dans le paysage bancaire français. De fait, peu nombreuses sont les grandes entreprises qui ont décidé, dans

le cadre des lois de 2004 et de 2006, d'attribuer gratuitement des actions à leurs salariés. Cette attribution a concerné les salariés des trois groupes : Groupe Banque Populaire, Groupe Caisse d'Épargne et Groupe Natixis. Les 6,6 millions d'actions distribuées représentaient 0,54 % du capital de Natixis.

Les 110 000 bénéficiaires deviendront actionnaires au bout de deux ans s'ils sont toujours dans l'un des trois groupes lors de la livraison des actions le 12 novembre 2009.

### ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE NATIXIS \*

	Au 31/12/2006 **	Au 31/12/2007	Variation
CDI + CDD	21 000	21 959	+ 959
Banque de financement et d'investissement	6 311	6 645	+ 334
Gestion d'actifs	2 663	2 782	+ 119
Capital investissement et Gestion privée	660	687	+ 27
Services	4 406	4 589	+ 183
Poste clients	4 932	5 138	+ 206
Directions fonctionnelles et autres	2 028	2 118	+ 90

\* En équivalent temps plein – fin de période.

\*\* Chiffres pro forma (changement de périmètre).

### CHARGE D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION CONSOLIDÉE

(en milliers d'euros)	2003	2004	2005	2006 *	2007 *
Participation des salariés	11 194	15 622	18 791	37 153	31 691
Intéressement des salariés	27 264	38 934	52 519	87 231	221 441

\* Nouveau périmètre incluant l'ensemble des filiales du Groupe Caisse d'Épargne apportées le 17 novembre 2006.

### MONTANT DE L'ABONDEMENT VERSÉ AU TITRE DU PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Natixis S.A.

(en millions d'euros)	2003	2004	2005	2006	2007
	4,9	5,8	7,0	7,8	8,1

## Autres ressources

### LE SCHÉMA DIRECTEUR DES SYSTÈMES DE SYNTHÈSE (SDSS)

Fin 2005, Natexis Banques Populaires a lancé un schéma directeur des systèmes de synthèse, avec pour principaux enjeux :

- d'améliorer la cohérence des synthèses en faisant de la comptabilité la seule information de référence de la Banque ;
- de satisfaire aux exigences réglementaires ;
- de répondre aux besoins de pilotage de la banque et des métiers ;
- d'urbaniser et rationaliser le système d'information.

### 2007 a été une année déterminante pour SDSS

L'année 2007 a permis de mener à bien l'ensemble des travaux nécessaires à la mise en production du nouvel outil Matisse pour Natixis maison mère et 4 filiales. Matisse est un élément clef du projet de refonte des systèmes de synthèse, comprenant deux composants :

- Matisse GL, nouvel outil de comptabilité générale et analytique du groupe ;
- la base informationnelle Matisse EPM, base de référence pour l'alimentation des systèmes de synthèse groupe.

Le démarrage de Matisse a été réalisé début 2008 de façon sécurisée par une « marche en double » avec l'outil existant sur le premier trimestre 2008.

2007 a vu également les nouveaux outils de pilotage et de contrôle de gestion (ARTEMIS), les référentiels cibles produits et structures, devenir les systèmes référents de Natixis.

Enfin la trajectoire du programme SDSS a été adaptée pour prendre en compte le nouvel ensemble Natixis.

### 2008 sera l'année d'aboutissement du programme SDSS

L'année 2008 permettra de franchir de nouvelles étapes importantes :

- l'intégration des flux Ixis maison mère métropole couvrant l'ensemble du périmètre comptable complet maison mère ;

- l'enrichissement de la base informationnelle par les données de synthèse nécessaires aux reportings Bâle II, contrôle de gestion et risques,... sur le périmètre complet des entités du groupe ;

- les migrations d'applications métiers significatives sur ce socle.

Ainsi fin 2008, les composants applicatifs nécessaires à la production d'une information comptable de synthèse de qualité seront en place (référentiels transversaux, outil de comptabilité générale et analytique, base informationnelle de référence rapprochée de la comptabilité, plate-forme d'alimentation des informations des métiers).

Natixis disposera alors d'une architecture « systèmes de synthèse » moderne, évolutive et garante de la cohérence des différents reportings de synthèse.

### CONVERGENCE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Les premiers travaux menés en 2006 sur la convergence des Systèmes d'Information étaient focalisés sur le traitement des obligations réglementaires issues de la création de Natixis, la mise en place de la nouvelle marque ainsi que la création de solutions d'infrastructures transitoires pour faciliter les opérations de fusion.

En 2007, le cadre de gouvernance de la filière Systèmes d'Information a été validé, les différents métiers et filiales ont défini leur cible applicative et les efforts ont porté sur la migration progressive de l'activité sur les applications retenues.

### Gouvernance des Systèmes d'Information

Un livre blanc de la Gouvernance SI a été publié début décembre 2007 ; il précise que la direction des Systèmes d'Information et services partagés (SISP) est chargée de l'animation et du pilotage de la filière informatique par mandat de la Direction générale. Cela se traduit en particulier par :

- la normalisation et le suivi des instances de décisions (CESI\*) ;
- la mise en place d'un tableau de bord de synthèse (dépenses, avancement des grands projets, suivi des synergies SI et des coûts de restructuration.) ;
- la création d'instances pour animer la filière SI et définir les règles communes.

\* *CESI Natixis : Organe de gouvernance de plus haut niveau du groupe, le comité d'engagement système d'information du groupe Natixis (CESI Natixis) fixe les orientations en matière de système d'information. Il procède aux arbitrages pour le compte de la Direction générale en autorisant le lancement des projets identifiés au sein des CESI de pôle.*

---

## Migration des applications de la BFI et fusion Ixis-CIB/Natixis

---

En 2007, les travaux de convergence applicative ont concerné majoritairement les métiers de la BFI.

Les migrations des stocks front office des différents métiers (Fixed Income, Taux, Crédit et ECDA Dérivés actions.) sur les plateformes cibles ont été réalisées entre mai et octobre, suivies en novembre de la migration comptable correspondante.

Depuis cette étape, le calcul des risques de marché est réalisé sur l'outil cible, Scenarisk, pour l'ensemble du périmètre fusionné.

Le moteur de calcul des risques réglementaires, B2C, est lui aussi opérationnel sur l'ensemble du périmètre.

Le traitement des flux interbancaires de la BFI est effectué par Natixis Paiements.

Un chantier particulier a traité les sujets liés à la fusion juridique entre Ixis-CIB et Natixis au 31 décembre 2007.

La bascule comptable pour les dernières opérations (placements et investissements) s'est déroulée le 2 janvier 2008. Les applications comptables ont été adaptées pour permettre la production de comptes sociaux uniques.

Le BIC Ixis a été remplacé par NATX et les applications Ixis-CIB ont été aménagées pour faire apparaître les mentions légales de Natixis (adresses de messagerie, sites internet, éditique...). Les applications du domaine RH (paye, gestion des temps) ont intégré les collaborateurs en provenance d'Ixis-CIB.

---

## Infrastructures et production

---

La mise en œuvre des infrastructures cibles en matière de réseau ainsi que la fusion des solutions de messagerie et un socle harmonisé des postes de travail sont en cours de finalisation au début 2008.

---

## Autres métiers

---

Au niveau transverse, plusieurs projets ont permis de connecter entre eux les principaux référentiels des entités fusionnées, en particulier les référentiels tiers.

En ce qui concerne l'Asset Management, un infocentre comptable unifié a été mis en place dès juillet afin de disposer d'une vision complète des activités. Des connexions inter applicatives ont ensuite été bâties en attendant la mutualisation des systèmes opérationnels, prévue en 2008.

Dans le domaine des services, la cible de convergence des SI Titres a été établie. Elle repose sur l'applicatif DEFI (dont la rénovation sera terminée courant 2008) pour le segment de clientèle détail et le projet de migration est en cours d'organisation avec le Groupe Caisse d'Epargne.

L'applicatif de GCE Affacturage a été basculé en novembre sur le Système d'Information de Natixis Factorem.



# 5

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

<b>UN ENGAGEMENT CONFIRMÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>96</b>
Une implication dans les instances nationales et internationales	96
Une démarche d'amélioration reconnue par Vigéo	96
Une intégration progressive dans notre cœur de métier	97
Une maîtrise des impacts directs sur l'environnement	101
Un développement favorisant le progrès social	103
Une ouverture sur la société civile	104
<b>ANNEXES NRE - INFORMATIONS SOCIALES</b>	<b>108</b>
<b>ANNEXES NRE - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>	<b>120</b>



**Le développement durable se décline dans tous les métiers de Natixis.** Engagée auprès des instances nationales et internationales traitant de développement durable, la banque figure parmi les leaders dans le financement des énergies renouvelables et la gestion de fonds dédiés à la lutte contre le réchauffement climatique. Elle occupe la première place sur le marché français de l'investissement socialement responsable et solidaire. La sensibilisation des collaborateurs contribue à l'adoption de gestes permettant de réduire les consommations de ressources, trier les déchets, optimiser les déplacements et mettre en œuvre une démarche d'achats responsables. Enfin, en accompagnant des projets qui dépassent son champ traditionnel d'activité, Natixis s'ouvre à la société civile via ses opérations de mécénat culturel et son engagement dans la lutte contre le paludisme.

## Un engagement confirmé en matière de développement durable

### UNE IMPLICATION DANS LES INSTANCES NATIONALES ET INTERNATIONALES

Dans la continuité de l'engagement des Groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne, signataires du pacte mondial des Nations Unies (Global compact) depuis 2003, Natixis est devenu signataire du Pacte Mondial en son nom depuis juillet 2007. La politique développement durable de la banque s'appuie ainsi sur les 10 principes du Global Compact, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.

Au niveau national, Natixis est par ailleurs membre de l'Observatoire sur la responsabilité sociale des entreprises (ORSE) et de l'IMS-Entreprendre pour la cité.

### UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION RECONNUE PAR VIGEO

La performance sociale et environnementale de Natixis a été jugée « positive » par Vigeo dans sa notation 2007, en progression par rapport aux évaluations précédentes, ce qui permet à Natixis de vérifier la pertinence et l'efficacité de ses actions.

Le volet Ressources humaines est celui où la banque a obtenu le meilleur score, Vigeo ayant notamment apprécié la qualité des relations sociales et la Gestion des ressources humaines lors de la création de Natixis. En matière de comportements sur les marchés, l'agence a mis en exergue le travail effectué par la direction de la Conformité dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et les performances de la direction Cash management et opérations en termes de relation clients et de qualité des prestations. Un score identique a été attribué au critère des droits humains.

La performance sur l'environnement, bien que plus limitée, enregistre une progression réelle par rapport à l'audit précédent. Cette évolution favorable est liée à l'identification des enjeux et à la prise en compte de l'impact environnemental dans nos activités de financements et d'investissement, grâce à l'annexe environnementale utilisée à ce jour pour les financements de projets. Concernant la gestion des impacts directs sur l'environnement (consommation d'énergie, recyclage des déchets, gestion des transports), les mesures mises en place ont également été appréciées. Cependant Natixis devra à l'avenir fournir des objectifs chiffrés et un reporting plus clairs.

Cette nouvelle notation permet à Natixis d'être maintenu dans l'indice « ASPI Eurozone » de Vigeo, composé des 120 entreprises cotées de la zone euro présentant les meilleures performances sociale et environnementale.

## Natixis – octobre 2007

Secteur : Banque

Entreprises dans le panel sectoriel : 63

### Performance environnementale, sociale et de gouvernance de l'entreprise

Domaines min --/max ++	Scores 10/2007	Ratings 10/2007
Droits humains	62	+
Environnement	56	+
Ressources humaines	63	+
Comportements sur les marchés	62	+
Gouvernement d'entreprise	42	=
Engagement sociétal	41	=

Le **score** est le niveau d'engagement en responsabilité sociale sur une échelle de 0 à 100. Il résulte de l'analyse de la pertinence et l'efficacité des politiques. Le **rating** est le positionnement de la performance de l'entreprise au regard des entreprises du secteur.

++ l'entreprise est classée parmi les entreprises les plus engagées de son secteur

+ l'entreprise est classée parmi les entreprises actives de son secteur

= l'entreprise est classée dans la moyenne des entreprises de son secteur

- l'entreprise est classée parmi les entreprises en dessous de la moyenne de son secteur

-- l'entreprise est classée parmi les entreprises les moins avancées de son secteur

Source : Recherche RSE – Rating Vigeo

## UNE INTÉGRATION PROGRESSIVE DANS NOTRE CŒUR DE MÉTIER

Natixis a poursuivi, en 2007, la prise en compte des exigences et des nouvelles opportunités liées au développement durable, en travaillant sur le principal levier d'action d'un établissement financier : les investissements et les financements.

## Une prise en compte des contraintes et opportunités du marché carbone

Natixis assure une veille active sur le marché émergent du carbone (permis d'émissions négociables, crédits carbone, projets Kyoto, etc.). Depuis l'entrée en vigueur, en 2005, du protocole de Kyoto, Natixis propose à ses clients une offre opérationnelle leur permettant de gérer leur contrainte carbone ou de saisir les opportunités liées à ce nouveau marché :

les produits développés dans ce domaine permettent désormais de répondre aux divers besoins des clients de Natixis :

- sur le marché européen des permis de CO<sub>2</sub> : achat/vente spot ou à terme de permis de CO<sub>2</sub> ; les produits optionnels, dont le développement est rapide, peuvent également être proposés ;
- sur le marché des crédits pour les projets répondant aux critères du protocole de Kyoto : les crédits issus des projets Kyoto réalisés dans les pays émergents sont en plein essor et deviennent des actifs de plus en plus liquides. Il est possible d'acheter/vendre à terme ces crédits auprès de Natixis.

La banque développe également une offre de produits structurés adaptés afin de répondre aux besoins spécifiques d'investisseurs intéressés par le marché du carbone.

Enfin, depuis 2007, Natixis est partenaire de la chaire « Nouvelles Stratégies Énergétiques » de l'École des Mines de Paris, aux côtés des entreprises EDF, Keolis, Safran, Suez et Total.

Le projet de création d'une Chaire « Nouvelles Stratégies Énergétiques » résulte de la certitude que les enjeux énergétiques vont conduire les entreprises, l'économie et la société à se transformer en profondeur. Parmi les mesures souvent considérées comme rapides figurent au plan technique le recours à la biomasse, et au plan économique l'élargissement des marchés de quotas à de nouveaux secteurs et systèmes de projets, nationaux ou mondiaux. C'est pourquoi la Chaire consacrera ses travaux de recherche à ces deux axes : l'avenir de la biomasse énergétique, et le développement des outils de l'économie carbone.

## Une forte croissance des financements dans le secteur de l'environnement et des énergies renouvelables

Natixis confirme sa place de leader dans le financement des énergies renouvelables, au travers de ses métiers de crédit bail, de financement de projets ou de gestion de fonds d'investissement spécialisés.

Natixis Lease, à travers notamment sa filiale Energeco, a participé en 2007 au financement de 28 dossiers pour un montant de 140 millions d'euros (+ 15,7 % par rapport à 2006). À ce jour, Natixis Lease a financé en cumul depuis 2001, 100 fermes éoliennes pour 924,75 MW.

Sur le parc installé en France qui est estimé à 2 500 MW environ à fin 2007, Energeco dispose de 587 MW installés (le solde 337 MW est en cours de construction), soit 23 % du marché éolien.

### Un soutien à l'émergence de nouvelles sources d'énergies renouvelables

Outre le financement dans le secteur éolien (21 fermes), Natixis Lease a financé en 2007 d'autres types de production d'électricité renouvelable : hydraulique, biomasse, photovoltaïque et biogaz de décharge :

- 101,6 M€ en éolien pour 186,68 MW (21 fermes) ;
- 18,4 M€ en hydraulique pour 12,30 MW (3 centrales) ;
- 10,7 M€ en biomasse pour 20 MW (1 centrale) ;
- 7,6 M€ en solaire photovoltaïque pour 1,40 MW (1 centrale) ;
- 1,7 M€ en biogaz de décharge pour 1,17 MW (1 centrale).

Natixis, par le biais de son département Financement de projets, a fortement développé son activité de financement des énergies renouvelables avec dix-sept opérations financées au cours de l'exercice 2007 (contre quatorze en 2006) et une capacité globale de 3 782 MW (contre 1 730 MW en 2006). Les projets – treize dans le secteur éolien et quatre dans le secteur du solaire – sont localisés en Europe et aux États-Unis. À ce jour plus de 46 projets ont été financés totalisant 6 200 MW de capacités installées.

Natixis a été impliqué dès l'origine dans l'arrangement de parcs solaires et est devenu la banque de référence de la technologie thermosolaire en Espagne.

### Natixis arrange le financement de deux nouvelles centrales thermosolaires en Andalousie

Natixis a été retenu en qualité de Mandated Lead Arranger, aux côtés de Santander, Caja Madrid, Calyon et Société Générale, pour arranger le financement des centrales thermosolaires cylindroparaboliques Solnova 1 et 3, d'une capacité cumulée de 100 MW. Ces projets, dont la dette Senior s'élève au total à près de 520 millions d'euros, permettront de générer environ 230 GWh d'énergie propre chaque année, correspondant à l'alimentation en électricité de près de 52 000 foyers. Ces deux centrales, développées par le groupe espagnol Abengoa à proximité de Séville, s'inscrivent dans le cadre de la plateforme solaire la plus importante au monde à Sanlucar la Mayor (300 MW), et devraient permettre d'éviter le rejet dans l'atmosphère d'environ 62 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

Natixis Environnement et Infrastructures, filiale de Natixis, est une société de gestion agréée par l'AMF, spécialisée dans le financement de projets. Elle gère plusieurs fonds d'investissement dans le domaine de l'environnement (FIDEME, 46 millions d'euros et European Carbone fund, 143 millions d'euros) et des infrastructures (FIDEPPP, 200 millions d'euros).

Le FIDEME ayant été totalement investi, Natixis Environnement et Infrastructures a structuré en 2007 le fonds EuroFIDEME2, dédié au financement de projets d'énergies renouvelables en Europe.

L'European Carbon Fund (ECF), lancé en 2005 avec le soutien de grands établissements financiers européens, contribue à la lutte contre le réchauffement climatique, au travers du financement de projets permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre (cf. encadré).

Au total ce sont plus d'une vingtaine de transactions, correspondant à 55 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> évitées, qui ont été conclues par l'ECF dans des pays d'Amérique Latine, d'Afrique du Nord et d'Asie.

Dans le contexte très dynamique du marché européen du CO<sub>2</sub> et compte tenu de l'intérêt croissant des investisseurs pour le développement durable, Natixis Environnement et Infrastructures a lancé en 2007 l'European Kyoto fund, dans lequel Natixis s'est engagé à hauteur de 50 millions d'euros.

### Natixis Environnement et Infrastructures reçoit le prix Carbon deal of the year.

Natixis Environnement et Infrastructures a reçu du magazine « *Environmental Finance* » le prix *Carbon Deal of the year* pour deux projets réalisés en Chine avec le groupe minier chinois Yangquan Coal Industry et développés dans le cadre du mécanisme de développement propre du protocole de Kyoto.

Ces projets vont permettre de réduire de 17,8 millions de tonnes les émissions de gaz à effet de serre de mines de charbon situées dans la province de Shanxi. Le méthane capturé est utilisé pour produire de l'électricité pour le site mais aussi pour une usine voisine de production d'alumine. Ces investissements contribuent également à la sécurité des mineurs.

## Une prise en compte des risques environnementaux dans les financements et l'assurance-crédit

Une fiche environnementale, systématiquement renseignée par les chargés d'affaires pour les comités de crédit, étudie l'impact environnemental des projets de financement, quel que soit leur montant. Cette grille de notation permet de porter un regard attentif sur le niveau d'impact du projet (de niveau A, B ou C en fonction du secteur ou du pays), le respect de la réglementation, les conclusions du rapport environnemental et les risques d'opposition au projet. L'utilisation de cette annexe environnementale mise en place depuis 2005 a été audité en 2007 afin d'optimiser son contenu et de l'appliquer à un plus large périmètre.

Par ailleurs, depuis 2006, une veille sur les projets les plus sensibles en terme d'impact environnemental a été mise en place avec différentes structures de la banque (financements de projets, de matières premières).

S'agissant des garanties gérées pour le compte de l'État, Coface évalue les impacts environnementaux et sociaux des projets en assurance crédit, qui doivent être conformes aux normes internationales pour une prise en garantie. Afin de rendre l'information disponible à toutes les parties prenantes, des procédures de transparence ont été mises en place sur le site internet de Coface ([www.coface.fr](http://www.coface.fr)), avec une publication de la liste des projets importants à l'étude avant leur prise en garantie (mise à disposition de l'étude d'impact), et des projets de plus de 10 millions d'euros pris en garantie (avec avis environnemental).

## Une gestion d'actifs engagée

Natixis Asset Management est pionnière dans la gestion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) <sup>(5)</sup> au sens large, avec :

- en 1985, lancement de *Nord Sud Développement*. Ce fonds à caractère solidaire contribue principalement au développement des pays émergents et du microcrédit ;
- en 1999, la création, en partenariat avec Natixis Interépargne, du premier fonds d'Épargne salariale géré selon une approche de développement durable, *Fructi Capital Éthique*.

Natixis Asset Management a ainsi été l'une des premières sociétés de gestion d'actifs à développer des expertises en gestion ISR et solidaire en France. Celles-ci sont aujourd'hui représentées par 39 fonds (*ouverts, dédiés et en Épargne salariale*) couvrant l'ensemble des classes d'actifs (actions, obligations, monétaire, diversifiés) et gérés selon différentes approches (ISR best-in-class, fonds thématiques, éthiques ou solidaires).

(5) *Investissement Socialement Responsable (ISR) : L'ISR rassemble toutes les démarches qui consistent à intégrer des critères extra-financiers liés aux enjeux du développement durable dans les décisions de placements et la gestion de portefeuilles. Il peut ainsi revêtir différentes approches : fonds de développement durable, fonds éthiques, fonds solidaires...*

(6) *Source : Natixis Asset Management au 31 décembre 2007.*

(7) *Novethic : Centre de ressources et d'expertise sur l'ISR et le développement durable.*

(8) *Finansol : Collectif de représentation du secteur des finances solidaires.*

## Une position de leader sur les marchés ISR et solidaires

Au 31 décembre 2007, Natixis Asset Management totalisait un **encours ISR et solidaire de 4,2 milliards d'euros** <sup>(6)</sup>, soit plus de 23 % de croissance en un an. La société occupe maintenant une position de leader sur ces marchés :

- **N° 1 de la gestion ISR en France**, selon l'Indicateur semestriel de Novethic <sup>(7)</sup> ;
- **N° 1 de la gestion solidaire en France** avec 49,2 % de parts de marché, selon l'édition 2007 du Baromètre des Finances Solidaires, publié par Finansol <sup>(8)</sup>, La Croix et Ipsos.

**Natixis Interépargne** occupe par ailleurs la position de leader en Épargne salariale ISR, selon le rapport d'activité 2007 du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES), portant sur l'ensemble des gammes de FCPE labellisées.

**Enfin Natixis Interépargne et Natixis Asset Management sont leaders sur le marché français de l'Épargne salariale solidaire avec 58,6 % de parts de marché.**

## Une année ISR 2007 placée sous le signe du développement

L'année 2007 a été particulièrement riche en évolutions, que ce soit en termes de ressources dédiées à l'ISR ou d'offre produit.

Considérant l'ISR comme un enjeu majeur de son développement, Natixis Asset Management a renforcé ses ressources de Recherche ISR et constitué une nouvelle direction Recherche extra-financière et Crédit, composée de trois équipes complémentaires partageant des thématiques communes autour de différentes dimensions de risque :

- **la « Recherche Gouvernance »** : au-delà de l'exercice des droits de vote et de l'appréciation des sociétés cotées, cette équipe développe une gouvernance obligatoire ;
- **la « Recherche ISR »** : cette équipe rassemble les expertises thématiques autour de l'environnement et du social avec un souci constant d'anticiper leurs évolutions selon la vision propre de Natixis Asset Management ;
- **l'« Analyse Crédit »** : composée d'analystes expérimentés, ce pôle apporte son expertise sectorielle et appuie aussi bien la recherche ISR que la recherche Gouvernance

dans l'évaluation des risques juridiques, financiers et de réputation.

Cette direction de Recherche extra-financière et Crédit travaille étroitement avec les gérants spécialisés en ISR, au sein de chaque pôle de gestion (actions, obligations, monétaire, diversifiés).

En termes d'offre, la gamme ISR compte deux fonds supplémentaires depuis janvier 2007, gérés selon une approche thématique :

- l'un axé sur l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie, Natixis H<sub>2</sub>O ;
- l'autre sur le thème de la gouvernance d'entreprise, Fructifonds Valeurs Européennes.

Ce dernier fonds intègre depuis janvier 2007 une analyse spécifique des valeurs sur le critère de la gouvernance d'entreprise dans son processus d'investissement, et a obtenu la notation Novethic<sup>(7)</sup> « a » en décembre dernier, à l'instar de 13 autres fonds de Natixis AM évalués positivement par cet organisme de référence.

### Des expertises fortes et reconnues en matière de gestion solidaire

Parmi les fonds phares de Natixis Asset Management, Insertion Emplois, Insertion Emplois Équilibre, Nord-Sud Développement et le FCPR solidaire dédié à la gestion des FCPE de Natixis, sont tous reconnus par Finansol<sup>(8)</sup>, notamment pour la rigueur de leur processus d'investissement et la qualité de leur gestion à caractère solidaire, au travers du label que l'association leur a été attribué. En outre, Carrefour Équilibre Solidaire, géré par Natixis Asset Management, a également été le premier fonds d'Épargne salariale labellisé par Finansol.

Leader sur ce marché, Natixis Asset Management contribue activement au financement de projets à caractère solidaire, au travers des investisseurs qu'il représente.

Par exemple, en 2007, 70 structures d'aide à l'emploi ont été financées pour un montant de 2,8 millions d'euros via les fonds Insertion Emplois et Insertion Emplois Équilibre, gérés en partenariat avec la Société d'Investissement France Active. 4 271 personnes, dont 2 260 en difficultés, ont ainsi trouvé un emploi grâce aux financements réalisés.

Le FCPR solidaire, dédié à la gestion en Épargne salariale, soutient quant à lui une diversité de projets en faveur notamment de l'habitat social, du commerce équitable, du microcrédit ou encore dans des projets de codéveloppement Nord/Sud. Ses encours sont passés de 7 millions d'euros en décembre 2006 à plus de 16 millions à fin 2007, soit une croissance de + 130 % en un an.

### Partenaires de la Semaine de l'Épargne Solidaire en Île-de-France

Natixis Asset Management et Natixis Interépargne ont participé pour la deuxième fois à la Semaine de l'Épargne Solidaire, organisée par Finansol<sup>(8)</sup> en Île-de-France en novembre 2007. Cette opération avait pour vocation de permettre au grand public de mieux connaître les atouts et les mécanismes de l'Épargne solidaire, et de découvrir des projets concrets soutenus grâce à ce type d'investissement : activités d'insertion et de création d'emplois, activités relatives au logement solidaire, aux énergies renouvelables... À cette occasion, Natixis Asset Management et Natixis Interépargne ont communiqué activement sur cette forme d'Épargne auprès de leurs clients et de leurs collaborateurs.

### La lutte contre la délinquance financière

Les efforts déployés pour prévenir l'utilisation de toutes les entités de Natixis aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, ainsi que pour respecter les mesures d'embargos, se sont poursuivis. Les collaborateurs du département Sécurité financière de la direction de la Conformité interviennent soit en amont (normes, conseils, formation) soit en aval (surveillance, validation) des dispositifs mis en place.

Ces dispositifs comprennent un système de surveillance fondé essentiellement sur la connaissance du client, la détection d'opérations atypiques ou a priori douteuses, ainsi que sur l'obligation de déclaration de soupçon à la cellule de renseignements financiers du pays de résidence et à toute autre autorité compétente. La procédure d'application anti-blanchiment a été actualisée, tenant compte de l'évolution réglementaire, avec des prescriptions qui constituent le minimum requis de la part de tout collaborateur de Natixis, tant en France (société mère et filiales) qu'à l'international (succursales et filiales).

L'outil de surveillance des transactions permettant de détecter les flux financiers suspects au regard de la réglementation anti-blanchiment, a fait l'objet de multiples actions en 2007 permettant l'extension de son périmètre à la majorité des opérations. Le déploiement de cet outil dans les filiales françaises est en cours d'étude.

Le progiciel de filtrage des flux pour le respect du gel des avoirs des entités soupçonnées de participer au financement du terrorisme, ainsi que le respect des embargos, a été étendu aux flux fichiers. Les nouvelles filiales du groupe ont bénéficié de l'implémentation de l'outil de filtrage de leurs bases clientèle.

(7) *Novethic : Centre de ressources et d'expertise sur l'ISR et le développement durable.*

(8) *Finansol : Collectif de représentation du secteur des finances solidaires.*



Enfin, les efforts de formation des collaborateurs à la lutte contre le blanchiment de capitaux se sont poursuivis : à fin 2007, environ 79 % du personnel de la société mère et plus de 60 % du personnel des filiales (hors Coface) avaient bénéficié de cette formation.

## UNE MAÎTRISE DES IMPACTS DIRECTS SUR L'ENVIRONNEMENT

À l'échelle de l'ensemble de ses implantations et de ses 24 000 collaborateurs, le fonctionnement de Natixis a des impacts significatifs sur son environnement en terme de consommation de ressources, de gestion de ses déchets ou d'émissions de carbone associées. Depuis 2004, une démarche de management interne de l'environnement a été mise en œuvre afin de les maîtriser.

Dans la continuité de son adhésion au club « Planète Gagnante » de l'Ademe, visant à sensibiliser le grand public aux dérèglements climatiques engendrés par les émissions de gaz à effet de serre, Natixis a largement associé ses collaborateurs à la démarche et les incite notamment via son site intranet « gestes verts » à l'adoption de gestes clés permettant de réduire les consommations d'énergies, de papier ou de carburant, ou d'optimiser la gestion des déchets.

### Une gestion des consommations de ressources

La direction de la Logistique accompagne la gestion des impacts directs de la banque sur l'environnement en mettant en œuvre une politique volontariste de maîtrise des consommations énergétiques des immeubles. S'appuyant sur des systèmes d'exploitation modernes et performants, des allocations d'énergies sont définies annuellement dans un objectif de réduction, puis suivies mensuellement sur le périmètre des immeubles centraux. Depuis la création de Natixis en novembre 2006, les consommations sont suivies sur l'ensemble des entités composant le nouvel ensemble.

L'installation progressive d'imprimantes partagées multifonction, en mode recto-verso et économie d'encre par défaut, contribue par ailleurs à la réduction des consommations de papier et cartouches d'impression.

### Une généralisation du tri des déchets

Les efforts conduits depuis plusieurs années en matière de gestion des déchets ont été poursuivis en 2007, avec la généralisation progressive du tri sélectif aux nouveaux immeubles d'exploitation. Des campagnes de sensibilisation des utilisateurs sont effectuées régulièrement. À l'occasion du changement de siège social de la banque et de l'opération de fusion avec Ixis CIB, une opération spécifique de récupération et de recyclage des imprimés devenus obsolètes a permis de valoriser plus de 8 tonnes de papier.

Des bornes de récupération des piles usagées ont été installées dans les immeubles les plus importants. Les piles collectées sont confiées à un prestataire extérieur chargé de leur traitement et de leur recyclage. Ainsi, plus de 800 kg de piles et batteries ont été collectées auprès des services et des collaborateurs de la banque en 2007.

Enfin, suite à l'entrée en vigueur de la directive sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), Natixis a réfléchi à la mise en œuvre d'une filière de traitement de ses matériels informatiques et bureautiques.

Natixis a choisi de confier la gestion de fin de vie de ses matériels informatiques et bureautiques à la société APR2, entreprise adaptée spécialisée dans le traitement des DEEE (cf. encadré).

Le traitement des téléphones portables professionnels usagés est pris en charge par les Ateliers du Bocage, association affiliée au réseau Emmaüs. Le matériel en état de fonctionnement est mis en vente dans les boutiques Emmaüs ou en ligne, celui défectueux est quant à lui transféré à des filières pour un traitement conforme.

### Gestion des déchets électriques et électroniques : la réponse à un objectif environnemental et social

Natixis a choisi de confier ses DEEE à la société APR2, qui a pour mission d'enlever le matériel informatique et bureautique, de traiter les composants toxiques et de recycler les matières valorisables (plastiques, ferreux) en conformité avec la réglementation sur la protection de l'environnement. Elle apporte une garantie de confidentialité avec la destruction des disques durs pouvant contenir des informations sensibles. En tant qu'entreprise adaptée employant des personnes handicapées, elle permet également à Natixis de contribuer à leur insertion sociale et de répondre à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

Cette nouvelle filière de traitement des déchets offre enfin de réelles garanties de traçabilité, avec des bordereaux de suivi des déchets et un bilan des matériaux valorisés.

### Le lancement d'un plan de déplacement d'entreprise

Le bilan carbone réalisé par Natixis en 2006 ayant mis en évidence un impact important des déplacements des collaborateurs, la banque a initié un plan de déplacement d'entreprise (PDE), permettant de réfléchir aux alternatives à l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail et intersites.

C'est à ce titre que la banque participe au réseau « mobilité capitale » des porteurs de projets PDE en Île-de-France, animé par l'Ademe.

Natixis a entamé cette démarche avec la mise en place un certain nombre de mesures favorisant l'utilisation des transports en commun : depuis maintenant 3 ans la banque cofinance une ligne de bus publique qui dessert ses sites à Charenton le Pont. Dans le cadre du déménagement sur les nouveaux sites des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements, les collaborateurs ont été incités à l'usage des transports en commun implantés à proximité des sites, et des circuits de navettes reliant les différentes implantations ont été organisés.

Pour ce qui concerne les déplacements professionnels, l'agence de réservation de la banque propose en priorité le train plutôt que l'avion pour tous les déplacements de durée équivalente (Marseille, Lille, Strasbourg, Londres, Amsterdam, Bruxelles...). Soutenant la démarche, la direction Achats a conclu des contrats ferroviaires qui permettent de réduire les déplacements en avion sur certaines destinations.

D'autre part, afin d'utiliser les nouvelles technologies pour remplacer des réunions nécessitant des déplacements, Natixis privilégie les conférences téléphoniques, visio conférence et web conférence et leur utilisation augmente de manière significative (visio conférence : 856 réservations en 2007, 724 en 2006).

Les consommations d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> liées au parc automobile ont également été placées sous contrôle : des véhicules hybrides ou faiblement consommateurs ont été référencés par l'équipe de gestion de parc de Natixis et remplacent progressivement les véhicules les plus anciens.

Enfin Natixis a lancé en novembre 2007 son site intranet de covoiturage, avec le soutien de l'Ademe. Cet outil permet aux collaborateurs, sur la base d'un système géographique intégré qui rapproche les offres et les demandes, de partager leur véhicule pour les déplacements domicile-travail ou intersites.

### **Covoiturage : 1<sup>er</sup> bilan après 3 mois de lancement**

Le site a été lancé le 16 octobre 2007. À fin 2007, le bilan est le suivant :

- 880 inscriptions réparties sur l'ensemble du territoire francilien ;
- 156 annonces déposées depuis la mise en place du programme ;
- 23 sites de Natixis représentés.

### **Une démarche continue et progressive d'achats responsables**

Dans le prolongement de la démarche engagée en 2005, la direction Achats de Natixis a renforcé ses actions d'intégration des critères de développement durable dans la plupart des appels d'offres.

Les actions se sont renforcées depuis la publication du bilan carbone de l'entreprise réalisé en 2006 qui a montré la prépondérance des émissions de gaz à effet de serre liées aux achats de produits et de prestations de services.

Les collaborateurs de la direction Achats ont suivi la formation développement durable dispensée par l'entreprise et l'outil d'enregistrement et de suivi des achats a été revu pour suivre l'application de critères de développement durable sur les dossiers.

Les écolabels officiels portant sur les caractéristiques environnementales des produits (éco-label européen, norme NF environnement) et la certification ISO 14 001 ou Emas des sites de production continuent d'être mis en valeur. Les achats de matériels informatiques, outre les critères relatifs aux consommations d'énergies, incluent maintenant les exigences de la Directive RoHS qui régit l'utilisation de 6 substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques et celles de la DEEE sur la gestion des déchets. La responsabilité sociale est désormais incluse dans les contrats de prestations intellectuelles, et les niveaux d'émission de gaz polluants des véhicules utilisés sont demandés aux transporteurs. L'ensemble de ces critères permettent à la direction Achats de Natixis de traiter près de 80 % de ses achats sur un mode éco-responsable.

Un des faits marquants de l'année est la diffusion du référentiel pour des achats responsables, qui répertorie les critères à exiger auprès de fournisseurs pour chaque catégorie de produit ou service acheté. Ce référentiel vient compléter le patrimoine constitué notamment de la charte de déontologie des achats et de l'organisation et des règles liées à l'appel d'offres.



### Des réalisations concrètes

Natixis a renouvelé en 2007 le choix de produits et de solutions ayant moins d'impact sur l'environnement et notamment :

- du papier contenant des fibres recyclées ou des fibres vierges issues de forêts gérées durablement avec un début de déploiement de papier blanc à 75 g au lieu de 80 ;
- des enveloppes recyclables et labellisées NF environnement ;
- des consommables remanufacturés pour les imprimantes et les télécopieurs ;
- des fournitures de bureau référencées « produits verts » : le pourcentage de produits verts sélectionnés dans ce catalogue atteint 25 % depuis 2007.

Pour ce qui concerne les exigences sociales, Natixis a intégré des critères de non-discrimination dans les contrats signés avec les entreprises de travail temporaire.

Ces critères font l'objet d'une veille régulière afin d'être en phase avec les éventuelles actualisations des référentiels ou évolutions réglementaires, et sont revus en collaboration avec le département « Écoconception et consommation durable » de l'Ademe.

L'augmentation graduelle du degré d'exigence vis-à-vis des fournisseurs, suivant les évolutions des référentiels des labels officiels et les évolutions de l'offre des fournisseurs, participe également de la démarche d'amélioration continue et de sensibilisation des fournisseurs.

## UN DÉVELOPPEMENT FAVORISANT LE PROGRÈS SOCIAL

La récente notation de l'agence Vigeo a souligné les efforts réalisés par Natixis en 2007 dans la gestion des ressources humaines, afin de faciliter le rapprochement juridique et opérationnel des différents métiers exercés par le groupe et d'accompagner les collaborateurs dans leur nécessaire adaptation aux évolutions de l'entreprise.

### La gestion de la diversité

Une intense activité au niveau des relations sociales a ainsi marqué l'année 2007 (voir chapitre « Ressources humaines »), au cours de laquelle Natixis a poursuivi la démarche entreprise en matière de gestion de la diversité.

Une commission égalité professionnelle a été créée au mois de juillet au niveau du groupe par voie d'accord entre les

partenaires sociaux, avec vocation à centraliser les informations en provenance des différentes sociétés de Natixis afin de définir un socle commun sur l'égalité professionnelle.

En la matière, des accords ont d'ores et déjà été signés dans certaines filiales, dont Coface ou Natixis Factor, comportant des engagements en termes de recrutement, de formation, d'évolution professionnelle et de rémunération. Dans d'autres structures, des mesures salariales ont été prises visant à réduire les inégalités professionnelles entre les hommes et les femmes.

S'agissant de la place des femmes, leur proportion dans la catégorie des cadres au sein de la société mère évolue progressivement (34,1 % en 2004, 34,9 % en 2005, 36,4 % en 2006, 37,1 % en 2007) et le pourcentage des promotions concernant les femmes devrait améliorer la situation (56,4 % en 2004, 59,1 % en 2005, 57,3 % en 2006, 54,8 % en 2007). Dans l'ensemble du groupe en France, la proportion des femmes dans la catégorie cadres est passée de 39,7 % au 31/12/06 à 40,5 % au 31/12/07, et la proportion des femmes dans les promotions est passée de 56,7 % au 31/12/06 à 59,7 % au 31/12/07.

La gestion des seniors a été intégrée dans la démarche. Un diagnostic a été entrepris au sein de Natixis et une négociation ouverte sur ce sujet avec les partenaires sociaux.

La place des travailleurs handicapés dans l'entreprise a été confirmée comme un enjeu spécifique de responsabilité sociétale. Natixis a défini en 2007 une politique d'insertion des travailleurs handicapés, s'appuyant sur un diagnostic réalisé avec le soutien de l'Agefiph et permettant de préparer un plan d'action.

La Mission Emploi Handicap, créée en 2006 à la direction des Ressources humaines de Natixis, a mis en place des sessions de sensibilisation au handicap visant à changer le regard porté sur les personnes handicapées et à les accueillir de manière optimale. Ces sessions ont concerné prioritairement les collaborateurs des ressources humaines, médecins du travail, infirmières, assistantes sociales, ainsi que les membres du CHSCT, soit au total une centaine de personnes.

Des initiatives analogues ont été prises en filiales, avec l'élaboration de diagnostics préalables à la mise en place d'actions, notamment relatives à la formation des responsables au management du handicap.

La sensibilisation des collaborateurs RH et des managers devrait se poursuivre en 2008, l'objectif étant d'élargir progressivement ces actions en direction de l'ensemble des collaborateurs.

Par ailleurs le groupe a noué ou renforcé les liens avec les associations facilitant la relation entreprises-travailleurs handicapés (Hanploi, Tremplin, AFIJ, AFIDEO), ainsi qu'avec les sociétés d'intérim partenaires, afin d'accueillir des personnes handicapées dans le cadre de stages ou de recrutements. Chez Coface, les offres d'emploi sont diffusées sur le site internet de l'Agefiph et Coface est référencée en tant que recruteur engagé pour la diversité sur le site Cadremploi.

La collaboration avec le secteur adapté a permis notamment, en liaison avec la direction Achats, de signer un contrat avec une entreprise du secteur pour la gestion de fin de vie des déchets d'équipements électriques et électroniques.

### Des collaborateurs associés à la démarche

Natixis a choisi d'associer largement ses collaborateurs à la démarche de développement durable, afin de la diffuser progressivement dans toute l'entreprise. Outre une communication régulière dans les supports de communication interne (journaux, intranet) et l'enrichissement du site « gestes verts », les collaborateurs ont bénéficié de sessions de sensibilisation plus spécifiques. Ainsi, une présentation de la politique développement durable de la banque est intégrée à la journée d'accueil des nouveaux collaborateurs, et un module de formation « généraliste » au développement durable est inscrit dans le catalogue de formation proposé à l'ensemble des collaborateurs. Enfin la politique de développement durable de Natixis a été présentée à plusieurs reprises à l'occasion de réunions d'encadrement.

### UNE OUVERTURE SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le mécénat permet à l'entreprise de s'ouvrir sur la société civile, en accompagnant des projets qui dépassent son champ traditionnel d'activité. Dans un contexte de dialogue et d'échanges, c'est l'occasion d'un enrichissement mutuel, qui favorise l'intégration de l'entreprise dans son environnement social, culturel, ou naturel.

En référence à la politique de développement durable de Natixis, ses actions de mécénat portent ses valeurs de solidarité avec les plus démunis, de transmissions des connaissances aux générations futures.

### Un engagement dans la lutte contre le paludisme

Dans le cadre de son mécénat de solidarité, la banque s'est engagée depuis 2005 dans la lutte contre le paludisme, afin de contribuer au développement économique et social des pays touchés. En effet, des solutions existent pour combattre cette maladie oubliée, responsable de plus de deux millions de morts par an, principalement des femmes enceintes et de jeunes enfants.

Natixis a ainsi apporté son soutien pour la troisième année consécutive à la journée franco-africaine de lutte contre le paludisme organisée par l'ONG Plan France, sous la forme d'une campagne d'information du grand public.

Par ailleurs, la banque finance, avec l'appui de ses filiales, des programmes de sensibilisation et la distribution de moustiquaires imprégnées visant à protéger les populations touchées dans les zones d'endémies. En 2007 des projets engagés depuis 2005 avec les ONG Plan France et les Enfants de l'Air ont été poursuivis au Cameroun, au Burkina Faso et au Niger.

Natixis a également développé son soutien au secteur de la recherche, avec le financement du projet dirigé par le Dr Ménard, de l'unité de Biologie et Génétique du Paludisme de l'Institut Pasteur, permettant grâce à des techniques d'imagerie *in vivo* de mieux comprendre le comportement des parasites responsables du paludisme.

D'autre part, la banque soutient un projet de recherche sur le paludisme chez les nouveau-nés réalisé par l'IRD au Bénin. L'UR 010, « Santé de la mère et de l'enfant en milieu tropical » travaille actuellement sur ce projet avec la plus grande maternité de Cotonou.

Enfin Natixis est membre depuis 2007 de la Coalition française contre le Paludisme, réseau animé et coordonné par les Amis du Fonds Mondial Europe, composé d'une vingtaine d'organisations appartenant au secteur public et privé et comprenant des organismes de recherche, des ONG, des entreprises, organisations internationales et pouvoirs publics.

### Une politique originale de mécénat culturel

Sous la signature « *Patrimoines d'Hier, Trésors d'Avenir* », Natixis affirme depuis cinq ans un engagement fort et pérenne pour la valorisation, l'étude et la transmission des œuvres cachées du patrimoine.

En 2007, Natixis a ainsi financé l'acquisition par l'État pour le Mobilier national des huit tapisseries manquantes de *La tenture d'Artémise*. Cette tenture royale, cadeau de Henri IV pour Marie de Médicis, comportait à son origine 15 tapisseries tissées au fil d'or et d'argent, dont huit avaient été envoyées en Angleterre au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Pièce maîtresse d'une exposition unique de tapisseries et de mobilier retraçant l'histoire de la manufacture de 1607 à nos jours, *La tenture d'Artémise* a été proposée dans son intégralité pour la première fois depuis 350 ans, à l'occasion de la réouverture au public de la Galerie des Gobelins en mai 2007.

Par ailleurs, Natixis a financé le programme de numérisation de la Collection Albatros, propriété de la Cinémathèque Française. Cette collection de 54 films datant de l'entre-deux-guerres présente un intérêt majeur du point de vue du patrimoine cinématographique et de l'histoire de la Cinémathèque. Parallèlement, Natixis a soutenu la valorisation d'une collection unique de films d'animation des premiers temps (1892-1948) conservés au Centre national de la cinématographie par les Archives françaises du film. Le public a pu découvrir ces trésors lors la rétrospective « Du praxinoscope au cellulo, un demi-siècle de cinéma d'animation en France » qui s'est tenue en octobre 2007.

Enfin, Natixis a financé un programme de restauration des enregistrements les plus prestigieux de l'Orchestre de Paris et leur mise à disposition gratuite sur le site internet de l'orchestre. Ce mécénat est mené à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Orchestre de Paris et des 180 ans de la Société des Concerts du Conservatoire.

## BILAN ET PERSPECTIVES DU PROJET DÉVELOPPEMENT DURABLE

	Réalisations marquantes de 2005 à 2007	Perspectives 2008
<b>Développer les financements et placements en faveur de l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Formation au marché carbone des équipes commerciales.</li> <li>■ Développement de l'expertise : négociation de quotas et crédits carbone, gestion de fonds dédiés à la lutte contre le réchauffement climatique.</li> <li>■ Annexe environnementale dans les financements de projets.</li> <li>■ Fort développement des financements d'énergies renouvelables.</li> <li>■ Partenariat avec la chaire « Nouvelles stratégies énergétiques ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Poursuivre la sensibilisation des équipes.</li> <li>■ Offrir des produits structurés sur le marché carbone.</li> <li>■ Élargir l'utilisation de l'annexe environnementale.</li> <li>■ Poursuivre les financements d'énergies renouvelables et la lutte contre le réchauffement climatique via les financements de projets, l'EKF ou Euro-fideme 2.</li> </ul>
<b>Confirmer le positionnement dans l'investissement socialement responsable et l'économie solidaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lancement de deux fonds ISR à thème : Fructifonds Valeurs Européennes et Natixis H<sub>2</sub>O.</li> <li>■ Création de la direction Recherche extra-financière et Crédit.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Signer les PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).</li> <li>■ Déployer la politique de Développement Durable au sein de Natixis Asset Management.</li> </ul>
<b>Rapprocher les gammes de produits et expertises ISR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Forte croissance des encours solidaires : 1<sup>re</sup> place sur le marché français de l'ISR et de l'Épargne solidaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réactualiser la notation extra-financière des fonds ISR de Natixis Asset Management par Novethic.</li> </ul>
<b>Issues des 2 entités de gestion</b>		
<b>Poursuivre et affiner le travail de prévention de la délinquance financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 79 % du personnel société mère et plus de 60 % du personnel filiale (hors Coface) sensibilisés à la lutte contre le blanchiment.</li> <li>■ Mise en production de l'outil d'analyse comportementale sur un premier lot d'activité.</li> <li>■ Renforcement des « due diligences » concernant la connaissance du client.</li> <li>■ Implémentation de l'outil de filtrage au regard des obligations afférentes à la lutte contre le financement du terrorisme et le respect des embargos sur l'ensemble des entités internationales de Natixis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Poursuivre la formation des collaborateurs sur la totalité des entités du nouveau groupe.</li> <li>■ Adapter les outils pédagogiques sur intranet (e-learning).</li> <li>■ Élargir le périmètre couvert par l'outil d'analyse comportementale.</li> <li>■ Mettre en conformité les process avec la 3<sup>e</sup> Directive Européenne (lutte anti-blanchiment).</li> <li>■ Poursuivre l'implémentation de l'outil de filtrage au regard des obligations afférentes à la lutte contre le financement du terrorisme et le respect des embargos sur l'ensemble des entités internationales de Natixis.</li> </ul>
<b>Maîtriser les impacts directs sur l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Adhésion au club « Planète gagnante » de l'Ademe.</li> <li>■ Sensibilisation des collaborateurs aux « gestes verts ».</li> <li>■ Réalisation d'un bilan carbone.</li> <li>■ Développement du tri sélectif des déchets (papiers, piles, DEEE).</li> <li>■ Lancement d'un plan de déplacement d'entreprise (notamment covoiturage).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développer la sensibilisation des collaborateurs aux gestes verts.</li> <li>■ Optimiser le système de management environnemental pour la construction et l'exploitation de nos immeubles.</li> <li>■ Fixer des objectifs quantifiés de maîtrise de nos consommations.</li> <li>■ Consolider le Plan de déplacement d'entreprise.</li> </ul>

	Réalisations marquantes de 2005 à 2007	Perspectives 2008
<b>Développer la politique d'achats responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Partenariat avec le département Écoconception et consommation durable de l'Ademe.</li> <li>■ Intégration de critères développement durable dans les appels d'offre.</li> <li>■ Mise en place de critères développement durable discriminants dans la sélection des fournisseurs et des produits.</li> <li>■ Constitution d'un référentiel des achats responsables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Maintenir le taux d'intégration de critères développement durable dans les appels d'offres, développer progressivement des critères discriminants.</li> <li>■ Étendre la dynamique des achats responsables à l'ensemble des acteurs de Natixis.</li> <li>■ Questionner nos fournisseurs référencés à propos du bilan carbone de leur entreprise et/ou de leurs produits.</li> <li>■ Lancer une réflexion sur l'audit développement durable de fournisseurs de services.</li> <li>■ Intégrer dans les comparatifs de coûts complets les dépenses énergétiques des matériels achetés.</li> <li>■ Lancer une étude sur les catégories de prestations pouvant être assurées par le secteur protégé.</li> </ul>
<b>Promouvoir l'attachement à la diversité dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Création d'une fonction dédiée à la gestion de la diversité, et plus particulièrement au recrutement de personnes handicapées.</li> <li>■ Formalisation d'un diagnostic et d'une politique d'insertion de travailleurs handicapés.</li> <li>■ Sensibilisation des collaborateurs des ressources humaines au thème du handicap.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Sensibiliser les managers aux questions de diversité.</li> <li>■ Veiller à une meilleure prise en compte de la diversité dans les procédures de recrutement.</li> </ul>
<b>Contribuer au développement des pays les plus démunis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Engagement dans la lutte contre le paludisme (soutien de la journée anti-paludisme, financement de projets dans les pays touchés, soutien des recherches menées par l'Institut Pasteur et l'IRD).</li> <li>■ Sensibilisation du personnel (exposition sur le thème du paludisme).</li> <li>■ Mécénat de compétence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Poursuivre le soutien à la lutte contre le paludisme : sensibilisation du grand public, nouveaux projets, recherche.</li> <li>■ Élargir à la thématique eau et assainissement en lien avec le paludisme.</li> <li>■ Impliquer le personnel (mécénat de compétence, participation aux projets).</li> </ul>
<b>Faire du développement durable un projet d'apprentissage et d'amélioration qui concerne chacun des collaborateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Information régulière des collaborateurs sur les supports de communication habituels.</li> <li>■ Formation dédiée au DD.</li> <li>■ Sensibilisation en session d'accueil.</li> <li>■ Organisation de conférences.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Créer des supports de communication dédiés.</li> <li>■ Constituer un réseau de correspondants.</li> </ul>
<b>Développer le reporting social et environnemental</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Élargissement du périmètre de suivi aux entités composant Natixis.</li> <li>■ Intégration de critères de la GRI 3.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Optimiser la remontée des indicateurs des nouvelles entités composant Natixis.</li> </ul>

## Annexes NRE - Informations sociales

### Indicateurs

Les indicateurs pris en compte sont les indicateurs définis dans le décret du 20 février 2002 relatif à la loi NRE. La correspondance avec les indicateurs définis dans le référentiel GRI 3 (Global reporting initiative) est indiquée entre parenthèses.

### Périmètre

Les données chiffrées - à l'exception de l'effectif total en ETP qui couvre la France et l'étranger - concernent Natixis société mère et les filiales France.

L'année 2007 a vu la création de nouvelles entités, correspondant au rapprochement d'activités et d'équipes. La présentation consolidée de l'ensemble société mère et filiales tient compte des modifications intervenues. C'est ainsi qu'à la suite de la fusion entre Natixis S.A. et Ixis CIB, les données chiffrées de la société mère intègrent pour la totalité de l'année celles d'Ixis CIB.

Des informations complémentaires sont disponibles dans le bilan social 2007.

### EFFECTIF TOTAL (LA 1)

L'effectif total des collaborateurs s'élève à 21 959 équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2007.

Plus d'un tiers (35,1 %) des collaborateurs travaille à l'étranger.

Effectifs en ETP	2003	2004	2005	2006	2007
Groupe Natixis	11 913	12 534	12 973	21 138	21 959

Les effectifs par métier sont présentés dans le chapitre Ressources humaines.

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS EN FRANCE

(en nombre de personnes)

CDD/CDI	2005	2006	2007
Effectif CDD	188	377	340
Effectif CDI	9 921	13 691	14 012
<b>TOTAL</b>	<b>10 109</b>	<b>14 068</b>	<b>14 352</b>

Cadre/non-cadre	2005	2006	2007
Effectif cadre	6 010	9 215	9 635
Effectif non-cadre	4 099	4 853	4 717

H/F	2005	2006	2007
Hommes	4 885	6 921	7 049
Femmes	5 224	7 147	7 303

Au cours de l'année 2007, 156 contrats de travail à durée déterminée (CDD) ont été transformés en contrats de travail à durée indéterminée (CDI).

97,6 % des collaborateurs sont employés sous contrat de travail à durée indéterminée.

Les hommes représentent 49,1 % des effectifs en France et les femmes 50,9 %.

La proportion de cadres croît régulièrement depuis plusieurs années. Elle s'établit à 67,1 % des effectifs (65,5 % en 2006) et près de 72 % au sein de la société mère (voir tableau suivant).

## RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

(en nombre de personnes ou en pourcentage)

CDD/CDI	2003	2004	2005	2006	2007
Effectif CDD	74	53	67	54	108
Effectif CDI	4 627	4 701	4 681	5 018	6 394
<b>TOTAL</b>	<b>4 701</b>	<b>4 754</b>	<b>4 748</b>	<b>5 072</b>	<b>6 502</b>

Cadre/non-cadre	2003	2004	2005	2006	2007
Effectif cadre	53,5 %	56,6 %	60 %	63,3 %	71,8 %
Effectif non-cadre	46,5 %	43,4 %	40 %	36,7 %	28,2 %

H/F	2003	2004	2005	2006	2007
Hommes	2 449	2 495	2 502	2 658	3 513
Femmes	2 252	2 259	2 246	2 414	2 989

Les hommes représentent 54 % des effectifs de la société mère et les femmes 46 %.



## EMBAUCHES

### En France :

Embauches	2005	2006	2007
Total d'embauches	984	1 977	1 907
CDI	728	1 456	1 315
CDD	256	521	592
Proportion de cadres	60 %	65,1 %	61,2 %

Le groupe a poursuivi une politique active en matière de recrutements, ce qui a conduit en 2007 à un nombre total d'embauches en France de 1 907 personnes, dont 592 en CDD et 1315 en CDI, ce chiffre incluant 156 CDD transformés dans l'année en CDI.

Les entrées CDI/CDD en 2007 représentent près de 13,3 % des effectifs France.

Il s'agit à 61,2 % de cadres (65,1 % en 2006) ; la proportion de cadres parmi les recrutements en CDI s'élève à 69,9 % (75,1 % en 2006).

La diversité des métiers du groupe et le caractère international de la banque ont pour corollaire une nécessaire diversité des profils intégrés, en termes de culture et d'expérience (*voir chapitre Ressources humaines – Des recrutements ciblés*). C'est ainsi qu'au sein de la société mère travaillent des collaborateurs de plus de 40 nationalités différentes.

En ce qui concerne la société mère, le nombre d'embauches a connu une forte croissance sur les 5 dernières années. Les chiffres ci-dessous intègrent les recrutements de collaborateurs venant de filiales (130 en 2007). Le nombre de recrutements en CDI effectué en 2007 reste néanmoins proche de celui réalisé en 2006.

Embauches	2003	2004	2005	2006	2007
CDI	185	261	461	582	580
CDD	79	62	99	99	241
<b>TOTAL</b>	<b>264</b>	<b>323</b>	<b>560</b>	<b>681</b>	<b>821</b>

Plus des 3/4 des collaborateurs recrutés sont diplômés bac+4 ou 5 et la proportion de cadres recrutés en 2007 s'élève à 78,7 %.

Le recrutement de collaborateurs juniors (< 26 ans) a continué à progresser : 32,1 % des recrutements externes (24,6 % en 2005 et 26,6 % en 2006). Les jeunes collaborateurs sont souvent recrutés à la suite d'un stage de longue durée effectué dans le cadre de leurs études ou d'un VIE (*voir rubrique « Relations entretenues avec les associations d'insertion et avec les établissements d'enseignement »*).

Il n'a pas été noté de difficultés particulières à l'occasion des recrutements. Outre la mise en ligne des postes à pourvoir sur le site [www.natixis.com](http://www.natixis.com), les principaux sites emplois sur le web sont couramment utilisés pour la publication des offres.

Les mobilités intersociétés au sein du groupe Natixis se sont élevées à 293 en 2007. Il s'agit à près de 80 % de collaborateurs cadres.

Les entrées de collaborateurs venant des groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne ou des partenariats de Natixis se sont élevées à 114 en 2007 (85 % de cadres).

## DÉPARTS

Le total des départs tous motifs et types de contrat de travail confondus, mais hors les mobilités intra-groupe, s'établit à 1 653 en 2007.

Le taux moyen de démission des salariés en CDI s'est élevé à 4,7 %.

Le nombre de licenciements en France en 2007, identique à celui de 2006, s'est élevé à 198, dont 83 pour la société mère. Il s'agit essentiellement de licenciements pour motifs personnels.

Licenciements	2005	2006	2007
Au sein de la société mère	137	98	83
Au sein des filiales	84	100	115
<b>TOTAL</b>	<b>221</b>	<b>198</b>	<b>198</b>

## HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Leur nombre en France en 2007 a diminué par rapport à 2006 et s'établit à 40 049, soit l'équivalent de 24,9 ETP annuel.

17 812 heures ont été effectuées dans la société mère, soit 11,1 ETP.

	2005	2006	2007
Heures supplémentaires – en heures			
Société mère	15 530	12 900	17 812
Filiales	6 174	30 875	22 237
<b>TOTAL</b>	<b>21 704</b>	<b>43 775</b>	<b>40 049</b>
Heures supplémentaires – en ETP annuel			
Société mère	9,7	8	11,1
Filiales	3,8	19,2	13,8
<b>ETP TOTAL – SOCIÉTÉ MÈRE ET FILIALES</b>	<b>13,5</b>	<b>27,2</b>	<b>24,9</b>

Les dispositions de la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (dite « loi TEPA ») ont été mises en application, permettant aux salariés effectuant des

heures supplémentaires ou complémentaires de bénéficier, sous certaines conditions, d'une exonération d'impôt sur le revenu et d'une réduction de cotisations salariales.

## MAIN-D'ŒUVRE EXTÉRIEURE À LA SOCIÉTÉ (LA 1)

■ Travail temporaire : en 2007 l'appel au travail temporaire (« intérim ») a représenté 4 % de l'effectif moyen salarié France, soit un nombre moyen mensuel d'intérimaires en ETP de 567.

Au sein de la société mère, le nombre moyen mensuel d'intérimaires en ETP s'établit à 241 en 2007, soit 3,8 % de l'effectif moyen salarié de la société mère.

Recours au travail temporaire	2005	2006	2007
<b>Au sein de l'effectif France</b>			
Nombre moyen mensuel	278	467	567
(en % des effectifs)	2,8 %	3,3 %	4 %
<b>Au sein de la société mère</b>			
Nombre moyen mensuel	143	156	241
(en % des effectifs)	3 %	3,1 %	3,8 %

■ Prestataires : le nombre moyen mensuel en ETP s'élève à 2 568 en France en 2007 (1 767 en 2006). Il a été fait appel à l'extérieur notamment pour des prestations informatiques (assistance MOE et MOA), financières et comptables.

■ Autres : plus d'une centaine de fonctionnaires, mis à disposition par l'Administration, travaillent dans le groupe en France, essentiellement chez Natixis société mère et AEW Europe.

## PLANS DE RÉDUCTION DES EFFECTIFS ET DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

La rubrique est sans objet pour Natixis au sens du droit social.

## ORGANISATION ET DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL, ABSENTÉISME

Les divers métiers exercés par la société mère et ses filiales relèvent en France sur le plan social de douze Conventions Collectives différentes dont celles de la Banque et du secteur des Assurances, applicables aux trois quarts des collaborateurs.

Des spécificités existent ainsi selon les secteurs considérés, notamment en matière de temps de travail.

Au sein de la société mère, la moyenne hebdomadaire sur une base annuelle est de 35 heures. L'horaire collectif hebdomadaire y est de 38 heures et des jours de RTT complémentaires sont attribués aux collaborateurs. Les

cadres au forfait jours exercent leur activité selon un forfait de 209 jours intégrant la journée de travail supplémentaire prévue par la loi du 30 juin 2004 sur la solidarité et l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

Les collaborateurs travaillant selon un horaire collectif ont la possibilité d'exercer leur activité à temps partiel selon une formule à 50, 60, 70, 80 ou 90 %. Les cadres au forfait jours peuvent opter pour des formules de travail à temps réduit de 105, 126, 147, 167 ou 188 jours annuels. Au 31/12/2007, 680 personnes travaillent selon ces deux modalités, soit 10,5 % de l'effectif.

Sur l'ensemble de l'effectif France, 9,3 % des collaborateurs travaillent à temps partiel.

Temps partiels	2005	2006	2007
<b>Au sein de l'effectif France</b>			
En nombre de collaborateurs	1 002	1 278	1 338
En % de l'effectif	9,9 %	9,1 %	9,3 %

Au sein de la société mère, un avenant au compte Epargne-temps, signé en 2006, permet d'épargner la totalité des jours de RTT et 6 jours de congés annuels, tout en maintenant la possibilité de se faire payer 5 jours par an.

Les jours placés dans le compte Epargne-temps peuvent être pris pour indemniser tout ou partie d'un congé (congé de maternité, congé pour création ou reprise d'entreprise, congé sabbatique, congé parental d'éducation, congé formation, etc.) ou d'un passage à temps partiel, pour aménager la fin de carrière ou rémunérer des formations pour convenance personnelle.

Le nouvel outil de gestion des congés et absences, à destination des collaborateurs et des managers, en ligne dans l'intranet depuis 2006, a été étendu à un certain nombre de filiales en 2007 et de nouvelles fonctionnalités ont été mises en place, facilitant ainsi la fluidité de l'information. Il concerne à présent plus de 8 000 collaborateurs.

Le taux d'absence annuel en France est de l'ordre de 5,1 %, dont 2,4 % pour la maladie et 2,1 % pour les congés maternité. Pour la société mère, ces chiffres s'élèvent respectivement à 5,3 %, 2,6 % et 2 %.

## ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS

Au mois de juillet 2007 a été signé le premier accord salarial groupe dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire. Cet accord a permis de revaloriser les rémunérations les plus modestes dans la majorité des entités du groupe. Selon le cas, ces dispositions ont été complétées par les filiales dans le cadre de leurs propres négociations annuelles obligatoires.

Par ailleurs, la banque a mis en œuvre au cours du 1<sup>er</sup> trimestre une procédure d'analyse des rémunérations individuelles et de leur évolution par rapport aux objectifs donnés aux collaborateurs.

La rémunération annuelle brute moyenne à temps plein de l'effectif permanent CDI (éléments fixes et variables, hors participation, intéressement et abondement au plan d'épargne d'entreprise) s'établit à 69 016 euros pour le groupe en France.

Près de 6 900 salariés de la société mère et des filiales ont été destinataires d'un bilan social individuel, document présentant à chaque salarié ce qu'il a perçu en termes de rémunération fixe, compléments statutaires, rémunération variable, épargne salariale, ainsi que les compléments apportés par l'entreprise en termes de protection sociale (prévoyance, assurance, complémentaire santé, retraite), avec une restitution globale d'autres prestations (formation, comité d'entreprise, primes familiales, etc.).

Une attribution gratuite, de manière égalitaire et nominative, de 60 actions Natixis a été lancée au mois de novembre au profit des salariés du Groupe Natixis, ainsi que des salariés des Groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne, concernant

au total près de 110 000 personnes, avec disponibilité des actions au terme de quatre années.

## INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

Se reporter au chapitre Ressources humaines.

## RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Plus de 990 réunions du comité central d'entreprise, des comités d'entreprise, Délégués du personnel, des Comités d'hygiène et de sécurité ont été tenues en 2007 et au total 94 accords ou avenants aux accords ont été signés dans le groupe en France, témoignant d'une intense activité au niveau du dialogue social.

Dans le périmètre du groupe (France), des processus d'information consultation ont été engagés depuis la fin de l'année 2006 au sein des entités ayant vocation à se rapprocher. Les procédures d'information consultation ont été réalisées sur le rapprochement notamment de Natixis Asset Management et d'Ixis Asset Management, avec la création de Natixis Asset Management, le rapprochement de Natixis Bleichroeder et d'Ixis Securities avec la création de Natixis Securities, le rapprochement de Natixis Factor et de GCE Affacturage, et le rapprochement de Natixis S.A. et d'Ixis CIB.

Dans ce contexte, un accord relatif à la création d'une instance de négociation dans le périmètre de Natixis et ses filiales a été signé avec l'ensemble des partenaires sociaux dès le mois de décembre 2006. Cette instance de négociation a été créée afin de donner un cadre juridique aux négociations sur les sujets communs aux sociétés du groupe.

Des accords collectifs ont pu ainsi être conclus dans ce périmètre, tel l'accord salarial groupe (*voir chapitre Ressources humaines – Une politique de rémunération compétitive*) ou l'accord relatif à l'accompagnement de l'évolution de l'emploi et de la mobilité dans le groupe qui précise les engagements, ainsi que les mesures et les moyens de nature à garantir l'emploi dans le cadre des évolutions d'organisation liées à la création de Natixis. La mise en place par accord d'un comité de groupe a permis d'informer les représentants du personnel de l'activité, de la situation financière, de l'évolution de l'emploi et des perspectives économiques du groupe.

Dans le cadre du rapprochement de Natixis S.A. et d'Ixis CIB, et sans attendre le rapprochement juridique des deux entreprises intervenu le 21 décembre, une Unité Économique et Sociale (UES) a été constituée dès le mois de juin entre Natixis S.A. et Ixis CIB par accord signé avec l'ensemble des organisations syndicales.

La constitution de cette UES a permis le déroulement d'élections professionnelles et la mise en place d'instances représentatives du personnel communes entre les deux sociétés dès le mois de juillet.

De nouveaux accords d'intéressement et de participation ont été signés en juin afin d'harmoniser ces dispositifs au sein de l'UES Natixis S.A. et Ixis CIB (voir chapitre *Ressources humaines – Une rémunération compétitive*) et des négociations relatives à l'harmonisation des statuts ont pu être engagées, portant sur les horaires et le temps de travail, les primes sociales, le plan d'épargne d'entreprise, etc.

Un nouveau règlement intérieur, incluant une annexe relative à la Conformité, a été présenté aux organisations syndicales, pour mise en vigueur au 1<sup>er</sup> trimestre 2008. La charte d'utilisation des ressources informatiques, numériques et technologiques, également annexée au Règlement intérieur, définit les droits et devoirs des salariés vis-à-vis des moyens informatiques mis à leur disposition par l'employeur.

L'information de l'ensemble des collaborateurs du groupe est assurée depuis la création de Natixis par un dispositif de communication s'appuyant sur différents supports : lettre électronique, intranet, écrans vidéo.

Le nouvel intranet RH, mis en ligne à fin 2006, a été ouvert progressivement au cours de l'année 2007 à l'ensemble des collaborateurs du groupe, il propose des espaces différenciés par entité, où tous les collaborateurs peuvent consulter l'ensemble des informations mises en ligne, et notamment les offres proposées dans la Bourse de l'emploi, dont le nombre a quadruplé dans l'année, et qui relaye également les offres proposées dans le Groupe Banque Populaire et dans le Groupe Caisse d'Epargne.

Un espace sur l'intranet de Natixis est ouvert à chacune des six organisations syndicales, afin de faciliter leur expression et la diffusion de leurs informations en interne. Par ailleurs le site intranet du comité central d'entreprise a été rendu accessible à l'ensemble des collaborateurs des différentes entités, qui peuvent également le consulter depuis l'extérieur de l'entreprise.

## CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ (LA 9)

La constitution d'une Unité Économique et Sociale entre Natixis S.A. et Ixis CIB a permis la mise en place de nouvelles instances représentatives du personnel communes aux deux entités, dont les mandats sont de deux ans. Dans ce cadre ont été désignés les représentants aux quatre nouveaux Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de Caen, Lyon, Reims, Paris et région parisienne. Ce dernier est assisté de quatre comités relais représentant quatre groupes d'immeubles.

Une commission « Comportements professionnels, prévention des harcèlements et de la souffrance au travail » a été créée. Elle a pour mission de centraliser les informations relatives aux situations dites de souffrance au travail provenant des services médical et social et des organisations syndicales, de recenser les facteurs de risques organisationnels et psychosociaux. Elle doit s'attacher à trouver une réponse rapide aux situations présentées et veiller également à la formation des managers et des salariés sur le sujet. Tout collaborateur du groupe peut la solliciter. Des préconisations ont été formulées auprès de la Direction, un plan d'action sera mis en place en 2008. Une communication est prévue pour informer les collaborateurs sur le rôle de la commission, ses moyens, la manière dont elle peut être saisie. Un site intranet dédié au CHSCT, géré par le CHSCT et pris en charge financièrement par la Direction, relatera le dispositif mis en place.

La commission « Emménagements » réunit la Direction, les partenaires sociaux (deux représentants par organisation syndicale, ainsi que le secrétaire et le secrétaire adjoint du CHSCT), et les médecins du travail. Elle est chargée d'optimiser les conditions d'installation des collaborateurs dans le cadre du redéploiement des équipes consécutif à la mise en place des nouvelles organisations.

Par ailleurs, le comité de support sanitaire, créé en 2006, est chargé d'étudier le risque sur le plan humain et de formuler des propositions pour aider la Direction à la prise de décision. Ce comité réunit des représentants du CHSCT, des directions Ressources humaines, Communication, Logistique, de la Sécurité des systèmes d'information de Natixis S.A. et des principales filiales, ainsi que les médecins du travail.

L'application du décret du 15 novembre 2006 relatif au tabac a conduit à généraliser l'interdiction de fumer à l'ensemble des immeubles de Natixis. Soucieux d'accompagner au mieux les collaborateurs, la Direction, le service médical et la Mutuelle de Natixis ont mis en place des mesures de prévention et une participation financière au sevrage tabagique, en relayant les mesures prises par la Sécurité sociale, et dont l'objectif est d'aider les personnes qui le souhaitent à cesser la pratique du tabac.

Comme chaque année, une campagne de vaccination anti-grippale gratuite sur le lieu de travail s'est déroulée à l'automne.

En matière de santé au travail, le service autonome de médecine du travail suit régulièrement les collaborateurs de Paris et de la région parisienne. Le principe de la visite annuelle pour toutes les surveillances particulières est maintenu.

Un médecin-conseil se tient à la disposition des collaborateurs qui le souhaitent (région parisienne) durant deux vacations par semaine.

## FORMATION (LA 10, LA 11)

Le volume d'heures consacrées à la formation en 2007, soit près de 296 000 heures, témoigne de l'importance attachée par Natixis et ses filiales au développement des compétences de leurs collaborateurs. 10 948 stagiaires en France dont 7 506 cadres et 3 442 non cadres ont suivi au moins un stage en 2007 et le nombre d'heures de stage a crû de 5,1 % par rapport à 2006.

Pour la société mère, plus de 144 000 heures de formation ont été accomplies par 5 052 stagiaires, dont 3 489 cadres et 1 563 techniciens.

L'accent a été mis en 2007 dans la société mère comme dans nombre de filiales sur le développement de séminaires destinés aux managers, et ce à différents niveaux (cadres dirigeants comme middle management), avec une importance accrue donnée aux compétences relationnelles managériales.

Les formations en langues étrangères, compte tenu de l'internationalisation des métiers et des implantations du groupe, ont représenté, selon les entités, une forte proportion du nombre d'heures effectuées. Les actions de formation métier représentent également une part importante de l'effort de formation, notamment en ce qui concerne les fonctions commerciales et marketing, axées sur la relation client. Les formations à la conformité et à la lutte anti-blanchiment ont été poursuivies en direction de l'ensemble des collaborateurs.

### FORMATION FRANCE

	2006	2007
Nombre d'heures	281 233	295 689
Nombre de stagiaires	11 552	10 948
Domaines de formation en % du volume horaire		
■ informatique	16,8 %	16,5 %
■ langues	22,2 %	21,3 %
■ actions métier	23,2 %	27,1 %
■ management, communication	16,4 %	17,8 %
■ formations diplômantes	6,7 %	5,4 %
■ risque et réglementation	5,2 %	2,8 %
■ autres formations	9,5 %	9,1 %

### FORMATION SOCIÉTÉ MÈRE

	2006	2007
Nombre d'heures	112 017	144 251
Nombre de stagiaires	4 754	5 052
Domaines de formation en % du volume horaire		
■ informatique	18 %	17,2 %
■ langues	19,8 %	22,5 %
■ actions métier	23,2 %	27,1 %
■ management, communication	17,8 %	17,7 %
■ formations diplômantes	5,5 %	4 %
■ risque et réglementation	7,8 %	2,8 %
■ autres formations	7,9 %	8,7 %

L'effort de formation en 2007 a représenté 3,5 % de la masse salariale dans la société mère (obligation légale : 1,6 %) et 3,3 % dans le périmètre France.

L'offre de formation fait l'objet chaque année de la diffusion d'un recueil auprès des salariés de Natixis et de ses filiales. Le recueil de formation répertorie les grands types de

formation : formations transversales (informatique, langues étrangères, réglementaire, etc.), les parcours de formation (intégration, cursus métiers, parcours managériaux) et les actions individuelles (interentreprises, CIF, DIF, VAE, bilan de compétences). Les 350 actions de formation, mises en ligne dans l'intranet RH, sont accessibles à tous les collaborateurs.

## DIVERSITÉ DANS L'ENTREPRISE (LA 14)

### Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

■ Au 31 décembre 2007, les femmes représentaient 50,9 % de l'effectif France.

Part des femmes dans l'effectif	2005	2006	2007
Effectif France	51,8 %	50,8 %	50,9 %
Société mère	47,3 %	47,6 %	46 %

■ **Recrutement** : le nombre de femmes recrutées en France s'élève à 945, soit 49,6 % des recrutements. Ce pourcentage est de 41,5 % pour la société mère.

Part des femmes dans les recrutements	2004	2005	2006	2007
Effectif France		48,7 %	50,4 %	49,6 %
Société mère	41 %	45,2 %	50,4 %	41,5 %

■ **Temps de travail** : les femmes représentent 92,8 % des collaborateurs travaillant à temps partiel (91,5 % en 2006).

■ Évolution de la proportion de femmes dans la **catégorie cadre** :

Sur l'ensemble de l'effectif France, la proportion de femmes dans la catégorie cadre s'établit à 40,5 % au 31 décembre 2007 (39,7 % au 31 décembre 2006).

Part des femmes dans la catégorie cadre	2003	2004	2005	2006	2007
Effectif France				39,7 %	40,5 %
Société mère	33,7 %	34,1 %	34,9 %	36,4 %	37,1 %

■ Évolution de la proportion des femmes dans les **promotions** :

Sur l'ensemble de l'effectif France, 59,7 % des changements de niveau ont concerné les femmes en 2007, pourcentage supérieur au pourcentage des femmes dans l'effectif. Pour la société mère ce pourcentage s'élève à 54,8 %, soit un taux également supérieur à leur représentation dans l'effectif.

Part des femmes dans les promotions	2003	2004	2005	2006	2007
Effectif France			59 %	56,7 %	59,7 %
Société mère	52,2 %	56,4 %	59,1 %	57,3 %	54,8 %



#### ■ Augmentations individuelles de traitement accordées à des femmes :

Dans l'ensemble du périmètre France, 51,6 % des augmentations individuelles de traitement ont concerné les femmes en 2007, pourcentage supérieur à leur représentation dans l'effectif.

Part des femmes dans les augmentations individuelles	2005	2006	2007
Effectif France	51,8 %	50,7 %	51,6 %
Société mère	47 %	45,9 %	47 %

#### ■ Formation :

Les femmes ont représenté, sur l'ensemble du périmètre France, 51,8 % des stagiaires et 52,2 % du nombre d'heures de formation. Ces deux pourcentages sont supérieurs à leur représentation dans l'effectif.

Effectif France	2006	2007
Stagiaires femmes	48,9 %	51,8 %
Heures de formation effectuées par des femmes	48,9 %	52,2 %

Au sein de la société mère, l'effort de formation en direction des femmes est significativement supérieur à leur part dans l'effectif.

Société mère	2005	2006	2007
Stagiaires femmes	48,8 %	47,6 %	49 %
Heures de formation effectuées par des femmes	50,9 %	50 %	51,5 %

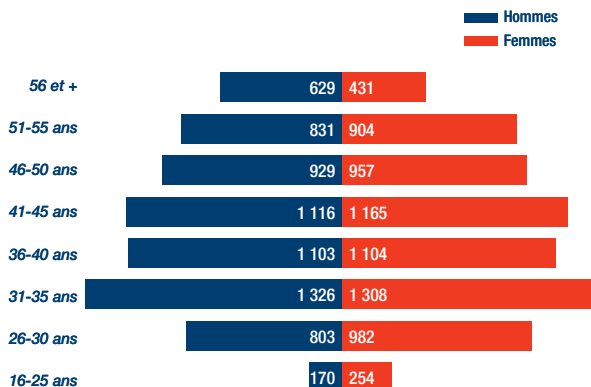
### Répartition par classe d'âge

La pyramide des âges des effectifs France (CDI) est relativement équilibrée : 34,6 % des collaborateurs ont moins de 36 ans. À l'autre extrémité de la pyramide, près de 1 100 collaborateurs ont 56 ans et plus à fin 2007, soit 7,6 % des effectifs. Les

départs naturels liés à l'âge devraient entraîner au cours des prochaines années le renouvellement d'une partie significative des effectifs et favoriser la mobilité.

	2006	2007
■ 35 ans et moins	34,9 %	34,6 %
■ Plus de 55 ans	6,9 %	7,6 %
Âge moyen en années	41	41

## PYRAMIDE DES ÂGES GROUPE NATIXIS FRANCE EFFECTIFS CDI AU 31/12/2007



## EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

La banque et ses filiales en France comptent dans leurs effectifs 136 personnes handicapées au 31 décembre 2007.

La société mère compte 57 travailleurs handicapés, dont 28 % ont le statut cadre et 42 % sont des femmes.

Attentive à la gestion de la diversité, la société mère a chargé en 2006 l'un de ses collaborateurs de développer un plan d'actions en vue de favoriser l'intégration de travailleurs handicapés.

C'est ainsi que la Mission Emploi Handicap a notamment mis en œuvre en 2007 des actions de sensibilisation au handicap destinées prioritairement aux collaborateurs ressources humaines intervenant dans le domaine de la gestion RH, de la formation, de l'intégration de stagiaires, d'intérimaires ; les médecins du travail, les assistantes sociales, les infirmières ont été associés à ces actions, ainsi que les membres du CHSCT.

À l'intention des Responsables RH plus spécifiquement ont été organisées des sessions de formation au recrutement de travailleurs handicapés. Des initiatives analogues ont été prises en filiales, notamment à destination des managers.

Les journées de sensibilisation au handicap ont été intégrées dans le plan de formation 2008, en ligne dans l'intranet RH, elles deviennent ainsi accessibles à tous les collaborateurs.

La société mère, comme un certain nombre de filiales, a développé le partenariat avec des associations facilitant la relation avec les travailleurs handicapés. En ce qui concerne l'appel aux entreprises de travail temporaire, la qualité de leur département « handicap » a été prise en compte dans la sélection des fournisseurs et les contrats cadre signés comprennent une clause de non-discrimination. Des intérimaires handicapés ont été accueillis au sein de la banque.

Par ailleurs, afin de faciliter l'accès à l'information en interne aux travailleurs souffrant d'un handicap moteur, visuel ou auditif, la refonte en 2006 de l'intranet ressources humaines a été menée dans le respect des règles internationales d'accessibilité des outils web.

La même préoccupation a animé l'entreprise en 2007 lors de la mise en ligne du nouveau site internet. Accessible aux personnes handicapées à l'aide de dispositifs spécifiques, le site vient de recevoir le label AccessiWeb niveau Bronze, faisant ainsi de Natixis la première banque à obtenir ce label.

## ŒUVRES SOCIALES (LA 3)

La dotation allouée par Natixis pour le financement des activités sociales et culturelles représente 1,3 % de la masse salariale. Il convient d'ajouter à cette dotation l'attribution de chèques vacances à l'ensemble du personnel selon des critères de quotient familial, et dont le montant représente environ 0,5 % de la masse salariale. Les moyens de fonctionnement des activités sociales, personnel et logistique, sont pris en charge directement par Natixis.

Ces dispositions permettent au comité central d'entreprise et aux comités d'établissement d'offrir à l'ensemble des collaborateurs un certain nombre de prestations à caractère social, culturel et sportif.

Par ailleurs, afin de faciliter les déplacements du personnel d'un site à l'autre et la tenue de réunions, un système centralisé et uniformisé de paiement a été généralisé dans les 9 restaurants d'entreprise et interentreprises en région parisienne, il permet ainsi aux salariés du groupe d'accéder aux différents restaurants et de se voir facturer un prix unique pour une même prestation. Natixis prend en charge entre 35 % et 75 % du prix du repas, selon la rémunération des collaborateurs.

L'amicale d'entraide du personnel a vocation à apporter assistance aux collaborateurs qui se trouvent confrontés à un accident de la vie ou à de graves difficultés personnelles. Les cotisations annuelles versées à cette association sur la base du volontariat sont abondées par l'entreprise.

Nombre de collaborateurs se sont mobilisés en 2007 autour de l'opération de solidarité du Téléthon. Les dons versés à cette occasion sont abondés à concurrence du double de leur montant par la Direction.

D'autre part, une représentation paritaire, Direction et représentants des adhérents, gère la Mutuelle de Natixis dont l'un des principes fondateurs est la solidarité intergénérationnelle entre actifs et retraités.

## **MANIÈRE DONT LA SOCIÉTÉ PREND EN COMPTE L'IMPACT TERRITORIAL DE SES ACTIVITÉS EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

Natixis accompagne le développement régional en finançant les activités de ses clients avec lesquels il construit une relation de partenariat dans la durée (cf. partie « Activités de Natixis »).

## **RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES ASSOCIATIONS D'INSERTION ET LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT**

Natixis a développé les relations avec un certain nombre d'établissements de l'enseignement supérieur sélectionnés en fonction des métiers de l'entreprise (Grandes Écoles de Commerce et d'Ingénieurs, 3<sup>e</sup> cycle universitaire), renforçant les liens de partenariat, tels ceux entretenus depuis deux ans avec l'option Mathématiques appliquées de l'École Centrale Paris, ou en nouant de nouveaux, à l'instar du partenariat conclu récemment avec le DESS Gestion de patrimoine de l'université Dauphine. À ce titre 1 326 stagiaires Écoles ont été accueillis en 2007 dans de nombreux domaines d'activité de la banque et de ses filiales en France.

Quatre-vingt-huit missions de Volontariat International en Entreprise (VIE) ont également été proposées par la société mère et ses filiales, dont Coface, Natixis Asset Management et Natixis Pramex International (notamment en Amérique du Nord et en Asie). Ces missions de 12 à 24 mois permettent aux jeunes diplômés d'avoir une première expérience à l'étranger, étape pour une embauche ultérieure soit localement, soit en France.

L'entreprise a noué des liens privilégiés avec un certain nombre de Centres de formation et d'apprentissage (CFA), ce qui a permis d'intégrer des jeunes de formation bac+2 à bac+5 par l'intermédiaire de contrats de professionnalisation. En France, 301 jeunes ont ainsi été accueillis au titre de la formation en alternance.

Au total, Natixis et ses filiales ont accueilli 1 715 jeunes au cours de l'année, soit plus de 12 % de l'effectif moyen 2007.

Le versement de la taxe d'apprentissage (société mère), qui est effectué pour 30 % directement auprès des CFA, pour 22 % auprès du Fonds National et pour 48 % auprès des établissements scolaires, universités et grandes écoles, permet de consolider les relations avec les organismes partenaires et de financer également des projets pédagogiques et sociaux destinés notamment à accompagner des jeunes en situation de difficulté scolaire ou sociale.

## **PLACE DE LA SOUS-TRAITANCE ET RESPECT DES DISPOSITIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL**

L'entreprise veille à ce que les fournisseurs avec lesquels des contrats de sous-traitance sont signés appliquent les dispositions légales relatives à la gestion de leur personnel.

Dans tous les appels d'offres, la direction des Achats a intégré une mention portant sur l'engagement du fournisseur relatif au respect des droits de l'homme et de la non-discrimination.

Dans les contrats est intégrée une clause d'engagement de respect de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, ainsi que des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, auxquelles la France adhère, et dont les thèmes sont repris dans la norme SA\*8000 (Social Accountability, ou responsabilité sociale).

## **MANIÈRE DONT LES FILIALES ÉTRANGÈRES DE L'ENTREPRISE PRENNENT EN COMPTE L'IMPACT DE LEURS ACTIVITÉS SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LES POPULATIONS LOCALES**

Natixis contribue au développement local à l'étranger par le biais de ses implantations. Plus de 7 700 personnes travaillent dans les bureaux, succursales et filiales à l'étranger ; il s'agit pour la quasi-totalité de collaborateurs recrutés localement. Le nombre d'expatriés est réduit, seuls 186 collaborateurs du périmètre France exercent leur activité à l'étranger en qualité d'expatriés.

## Annexes NRE - Informations environnementales

### Indicateurs :

Les indicateurs pris en compte sont les indicateurs définis dans le décret du 20 février 2002 relatif à la loi NRE. La correspondance avec les indicateurs définis dans le référentiel GRI 3 (Global reporting initiative) est indiquée entre parenthèses.

### Périmètre :

Le périmètre a été élargi en 2007 par rapport à celui de 2006, de par l'extension du patrimoine immobilier, l'optimisation de l'occupation des immeubles ainsi que la prise en compte de données provenant de certaines filiales non recensées l'année dernière.

Les deux périmètres n'étant pas comparables en l'état, les valeurs sont rapportées à la Surface Utile Locative ou au nombre de Postes de Travail.

**Ainsi, le périmètre 2007** comprend Natixis et ses filiales en France métropolitaine (représentant 430 000 m<sup>2</sup> de surface et 19 000 postes de travail).

**Le périmètre 2006** comprend ex Natexis Banques Populaires et ses filiales dont Coface + Ixis AM et Ixis CIB, en France métropolitaine (soit 350 000 m<sup>2</sup> de surface et 18 000 postes de travail).

### CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES (EN 1, EN 2)

La consommation de matières premières concerne principalement la consommation de papier de Natixis qui diminue en 2007 et ce, malgré la croissance des effectifs et de l'activité de l'entreprise. Rapportées au poste de travail, les consommations ont diminué de 31 %.

Les consommations totales papier regroupent les consommations de papiers blanc, couleur, éditique, enveloppes, imprimés internes et externes etc.

	2006	2007
<b>Consommation totale de papier – en tonne</b>	<b>1 150</b>	<b>971</b>
Part de papier labellisé (enveloppes recyclables et labellisées NF environnement)	88 tonnes soit 7,6 %	150 tonnes soit 15,4 %
<b>Consommation par poste de travail – en tonne</b>	<b>0,074</b>	<b>0,051</b>
<b>Consommation par poste de travail – en nombre de ramettes</b>	<b>29</b>	<b>20</b>

### CONSOMMATIONS DE RESSOURCES EN EAU (EN 8)

La consommation de ressources en eau s'élève à 142 172 m<sup>3</sup>. Elle est en baisse en valeur absolue et rapportée au poste de travail.

	2006	2007
<b>Consommation totale d'eau potable – en m<sup>3</sup></b>	<b>150 632</b>	<b>142 172</b>
<b>Consommation – en m<sup>3</sup> par poste de travail</b>	<b>9,05</b>	<b>7,48</b>
<b>Consommation – en m<sup>3</sup> par m<sup>2</sup> de surface locative utile</b>	<b>0,42</b>	<b>0,33</b>

## CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE (EN 3, EN 4)

La consommation d'énergies (électricité, productions chaud et froid) s'élève à plus de 138 000 MWh. Elle est en augmentation en valeur absolue, compte tenu de l'élargissement du

périmètre. Elle est cependant en baisse par poste de travail. Les consommations de gaz et de fuel restent faibles.

	2006	2007
<b>Consommation totale d'énergie – en MWh</b>	<b>131 237</b>	<b>138 636</b>
■ électricité	101 028	109 633
■ fluides chauds	16 124	14 450
■ fluides froids	14 085	14 553
Émissions de gaz à effet de serre - en tonnes équivalent CO <sub>2</sub>	13 381	14 135
<b>Consommation d'énergie par poste de travail – en MWh</b>	<b>7,89</b>	<b>7,30</b>
<b>Consommation d'énergie par m<sup>2</sup> de surface locative utile – en MWh</b>	<b>0,37</b>	<b>0,32</b>
<b>Consommation totale de gaz – en m<sup>3</sup></b>	<b>122 008</b>	<b>132 691</b>
<b>Consommation de gaz par poste de travail – en m<sup>3</sup></b>	<b>189</b>	<b>205,40</b>
<b>Consommation de gaz par m<sup>2</sup> de surface locative utile – en m<sup>3</sup></b>	<b>8,2</b>	<b>8,92</b>
<b>Consommation totale de fuel – en m<sup>3</sup></b>	<b>144</b>	<b>94</b>
<b>Consommation de fuel par poste de travail – en m<sup>3</sup></b>	<b>0,12</b>	<b>0,08</b>
<b>Consommation de fuel par m<sup>2</sup> de surface locative utile – en m<sup>3</sup></b>	<b>0,036</b>	<b>0,02</b>

## MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les consommations énergétiques et les consommations de fluides liées à l'activité de Natixis sont pilotées par la direction de la Logistique, qui met en œuvre une politique visant à la fois à limiter les impacts environnementaux directs des activités et à préserver la qualité des conditions de travail des collaborateurs de l'entreprise. À la recherche de ce juste équilibre, des objectifs qualitatifs et quantitatifs de consommation sont ainsi fixés annuellement pour chaque bâtiment d'exploitation.

À proximité immédiate des utilisateurs, la Logistique s'appuie sur des chargés d'exploitation d'immeubles. Ils ont notamment en charge l'optimisation des consommations énergétiques. Pour ce faire, ils disposent d'outils performants de gestion technique centralisée permettant de paramétrer qualitativement le confort du bâtiment et d'optimiser les énergies. Ces outils gèrent automatiquement les installations techniques en tenant compte, par exemple, des conditions climatiques extérieures et du comportement thermique du bâtiment.

La performance de ces systèmes est contrôlée et améliorée au moyen de relevés réguliers des consommations comparé à un budget mensuel d'allocation d'énergies. Ces budgets énergétiques sont établis en fonction des objectifs annuels fixés et prennent en compte les variations saisonnières enregistrées pour chaque bâtiment sur un historique de plusieurs années.

La qualité environnementale des bâtiments est de la même façon prise en compte dès la phase de conception des nouveaux locaux de travail. Ainsi Natixis a entamé un programme d'amélioration de la construction et de l'exploitation de ses immeubles. En témoigne le projet Antares, futur Data Center situé à Val d'Europe en région parisienne, pour lequel l'approche financière, architecturale et technique est envisagée de façon globale et sur le long terme. Le choix des équipements techniques et des matériaux de ce bâtiment est décidé non pas seulement en fonction des coûts d'investissement initiaux, mais dans une approche globalisant avec les coûts d'exploitation futurs de l'immeuble sur sa durée de vie probable. Cette approche devrait permettre la mise en œuvre de solutions modernes et performantes, intégrant les enjeux environnementaux liés à cette nouvelle construction.

Le bâtiment Arc de Seine dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, qui accueille depuis 2007 le siège de Natixis, est labellisé HQE (Haute Qualité Environnementale).

## RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES (EN 6)

Natixis n'a pas recours pour le moment aux énergies renouvelables.

## CONDITIONS D'UTILISATION DES SOLS, REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT, NUISANCES SONORES OU OLFACTIVES ET DÉCHETS (EN 19 À 23)

Natixis attache une attention particulière à la qualité environnementale du cadre de travail bâti, de manière à limiter l'impact de ses activités sur l'environnement immédiat de ses immeubles d'exploitation.

Concernant les risques de prolifération et de dissémination dans l'air de la bactérie légionelle, le programme de remplacement des installations sensibles a été achevé.

### Émissions de gaz néfastes pour la couche d'ozone et de polluants atmosphériques significatifs : NO<sub>x</sub>, SO<sub>x</sub> (EN 19, EN 20)

Non significatif

### Rejets dans l'eau (EN 21)

Natixis s'abstient d'installer tout système de climatisation à eau perdue afin de ne pas polluer les rejets : les eaux glycolées des systèmes d'échanges thermiques sont récupérées par des entreprises spécialisées dans leur retraitement à l'occasion des vidanges périodiques. Les produits de vidange des moteurs thermiques (groupes électrogènes, véhicules...) sont également récupérés et traités par des filières spécialisées.

### Total des déchets par type et méthode d'élimination (EN 22)

Depuis 2006, la banque a mis en place différentes mesures lui permettant d'optimiser sa gestion de déchets. Le tri sélectif des déchets de bureau a été déployé, avec la mise en place de filières spécifiques permettant le recyclage du papier, la collecte et le traitement des piles et des cartouches d'encre usagées.

Déchets	Quantité 2006	Quantité 2007	Traitement
Papier, enveloppes et cartons	634 t	1 169 t	Tri sélectif généralisé pour recyclage Les enveloppes utilisées par Natixis sont recyclables et labellisées NF environnement.
Cartouches	6 873 unités	7 561 unités	Collecte, transport et traitement par un prestataire extérieur agréé conformément à la réglementation
Piles	129 kg	846 kg	Collecte, transport et traitement par un prestataire extérieur agréé conformément à la réglementation
Déchets électriques et électroniques	environ 30 t	39,7 t (sans compter les téléphones portables)	Depuis le dernier trimestre 2007, les DEEE sont collectés et traités par un prestataire spécialisé dans le traitement des DEEE, en vue de leur traitement ou de leur valorisation matière conforme à la réglementation environnementale en vigueur.

### Rejets significatifs (EN 23)

Non applicable

### Nuisances sonores et olfactives

Non significatif.

## MESURES PRISES POUR LIMITER LES ATTEINTES À L'ÉQUILIBRE BIOLOGIQUE, AUX MILIEUX NATURELS, AUX ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES PROTÉGÉES

Essentiellement implanté en milieu urbain, l'activité tertiaire de Natixis n'a pas d'impact significatif direct sur les milieux naturels. Pour autant, des mesures de prévention sont prises

dans le but d'éviter toute pollution accidentelle des eaux ou de l'air : entretien régulier des installations sensibles, cuvelage des locaux contenant des produits potentiellement polluants...

## DÉMARCHES D'ÉVALUATION OU DE CERTIFICATION ENTREPRISES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Natixis, en tant que société cotée, est régulièrement évalué par des agences de notation extra financière, sous la forme de

notations « déclaratives ». Ces agences apprécient notamment sa stratégie en matière environnementale.

## MESURES PRISES, LE CAS ÉCHÉANT, POUR ASSURER LA CONFORMITÉ DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AUX DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CETTE MATIÈRE

Natixis se conforme aux prescriptions législatives et réglementaires en matière environnementale. Pour ce faire, l'entreprise dispose d'experts du bâtiment et de son exploitation. Ces spécialistes, proches des utilisateurs et

maîtrisant parfaitement les équipements techniques, assurent une veille normative. De plus, les installations techniques et les processus de maintenance sont soumis très régulièrement à des contrôles techniques d'organismes tiers habilités.

## DÉPENSES ENGAGÉES POUR PRÉVENIR LES CONSÉQUENCES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ SUR L'ENVIRONNEMENT (EN 30)

Les dépenses engagées en 2007 en matière de prévention des risques environnementaux s'élèvent à 82 000 €HT. En 2006, 936 000 €HT couvraient notamment diagnostics et retrait d'amiante, contrôles bactériologiques, récupération

et retraitement des fluides potentiellement polluants, études de remplacement d'équipements de climatisation. Ces procédures ayant été mises en place l'an passé, le poste de dépenses s'est vu diminuer en 2007.

## MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT (EN 30)

Néant

## MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AU COURS DE L'EXERCICE EN EXÉCUTION D'UNE DÉCISION JUDICIAIRE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET LES ACTIONS MENÉES EN RÉPARATION DE DOMMAGES CAUSÉS À CELUI-CI (EN 28)

Néant



## EXISTENCE DE SERVICES INTERNES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT, LA FORMATION ET L'INFORMATION DES SALARIÉS, MOYENS CONSACRÉS À LA RÉDUCTION DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

---

Pour les travaux et l'exploitation des immeubles, les questions environnementales sont centralisées par un service transversal placé auprès de la direction de la Logistique. Il est chargé d'effectuer un suivi consolidé des consommations, de coordonner et de fédérer les actions mises en œuvre par les services opérationnels de la Logistique.

La formation et l'information des salariés ont été entamées en 2005 (partenariat avec l'Ademe, opération « Gestes verts »)

pour les sensibiliser aux gestes quotidiens permettant de réduire les impacts directs de l'entreprise sur l'environnement.

Plusieurs sessions d'information sur le protocole de Kyoto et le marché européen des quotas d'émissions ont été organisées à destination des collaborateurs de la banque d'investissement et de financements, afin d'accompagner les clients de Natixis dans leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## ORGANISATION MISE EN PLACE POUR FAIRE FACE AUX ACCIDENTS DE POLLUTION AYANT DES CONSÉQUENCES AU-DELÀ DES ÉTABLISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ

---

Compte tenu de l'activité de Natixis, les émissions de produits polluants sont très limitées.

Tout ce qui est « fluide potentiellement polluant » servant au fonctionnement des immeubles d'exploitation (eaux glycolées,

hydrocarbures...) est récupéré et traité selon la réglementation en vigueur.

## ÉLÉMENTS SUR LES OBJECTIFS QUE LA SOCIÉTÉ ASSIGNE À SES FILIALES À L'ÉTRANGER SUR LES POINTS 1° À 6° CI-DESSUS

---

Les objectifs assignés pour l'exploitation des immeubles et l'information des salariés se déploient y compris dans nos implantations à l'étranger.

# 6

## ÉLÉMENTS FINANCIERS

<b>FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>126</b>	<b>ÉLÉMENTS FINANCIERS</b>	<b>181</b>
Risques liés à la structure de Natixis	126	<b>COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES</b>	<b>181</b>
Risques liés à l'activité de Natixis et au secteur bancaire	128	Bilan consolidé actif	181
		Bilan consolidé passif	182
<b>RAPPORT DE GESTION 2007</b>	<b>136</b>	Compte de résultat consolidé	183
Environnement économique et financier	136	Tableau de variations des capitaux propres (du 1 <sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007)	184
Résultats consolidés	136	Tableau des flux de trésorerie nette	186
Analyse des métiers	139		
Gestion des risques	154	<b>NOTES ET ANNEXES (COMPTES CONSOLIDÉS)</b>	<b>187</b>
La mise en place de la réforme Bâle II (ratio international de solvabilité)	171		
Structure financière et ratios réglementaires	173	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>316</b>
Refinancement	174		
Mise en œuvre des rapprochements juridiques et opérationnels	175	<b>COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES</b>	<b>318</b>
Événements postérieurs à la clôture	177	Bilans sociaux comparés de Natixis	318
Informations relatives à la société mère et projets de distribution de résultat social	177	Comptes de résultats sociaux comparés de Natixis	320
Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	178	Annexes aux comptes sociaux	321
		<b>RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>370</b>
<b>OBSERVATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE AINSI QUE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2007</b>	<b>179</b>		
		<b>RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS</b>	<b>372</b>
<b>ÉVOLUTION RÉCENTE</b>	<b>180</b>		

## Facteurs de risques

Natixis exerce son activité dans un environnement générant des risques, dont certains qu'il ne peut pas contrôler. Ces risques ne sont néanmoins pas les seuls auxquels Natixis est exposé. Les risques présentés ci-dessous, ainsi que d'autres risques non identifiés à ce jour, ou considérés comme non significatifs par Natixis, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et/ou ses résultats.

### RISQUES LIÉS À LA STRUCTURE DE NATIXIS

#### Natixis a deux actionnaires principaux qui ont une influence significative sur certaines décisions sociales

Les deux actionnaires principaux de Natixis sont la BFBP et la CNCE, chacune détenant approximativement 34,4 % du capital de Natixis. Ces deux actionnaires sont par conséquent en position d'exercer une influence significative sur la nomination des mandataires sociaux et dirigeants de Natixis ainsi que sur toute autre décision sociale nécessitant l'approbation des actionnaires. En application du pacte d'actionnaires conclu entre les deux groupes le 17 novembre 2006, la BFBP et la CNCE se sont également engagées à se concerter pour exercer les droits de votes attachés à leurs actions concernant certaines décisions, en particulier pour la nomination des membres du conseil de surveillance et du directoire. Toute action concertée de la BFBP et de la CNCE limitera davantage la capacité des autres actionnaires à influencer la gouvernance d'entreprise de Natixis.

#### Le pacte d'actionnaires conclu entre la BFBP et la CNCE limite la flexibilité de Natixis à effectuer des augmentations de son capital ou à utiliser ses actions afin de procéder à des acquisitions, et pourrait avoir des effets anti-OPA significatifs

En application du pacte d'actionnaires, la BFBP et la CNCE se sont engagées à détenir chacune un nombre identique d'actions de Natixis et de maintenir leur pourcentage de détention à 34 % ou plus du capital social de Natixis au moins jusqu'au 17 novembre 2016. Par conséquent, la capacité de

Natixis à procéder à des émissions d'actions ou à utiliser ses actions dans le cadre d'acquisitions sera limitée, étant donné que ces opérations nécessiteront l'approbation à la fois de la BFBP et de la CNCE, ainsi qu'un mécanisme permettant aux deux actionnaires de maintenir leur pourcentage de participation dans le capital social suite à l'opération. La détention d'une large part du capital social de Natixis par la BFBP et la CNCE ainsi que toute concertation entre ces deux actionnaires pourraient également avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de Natixis, et pourraient plus généralement décourager toute offre portant sur ses actions (*voir paragraphe « Facteurs susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA »*).

#### Les politiques et procédures de gestion des risques chez Natixis sont soumises à l'approbation et au contrôle de la BFBP et de la CNCE

La BFBP et la CNCE sont chacune tenues de veiller au respect, par l'ensemble du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne respectivement, des réglementations applicables au secteur bancaire en vigueur en France dans des domaines tels que les exigences en matière d'adéquation des fonds propres et la gestion des risques. Par conséquent, la BFBP et la CNCE ont été dotées de droits d'approbation significatifs sur des aspects importants des politiques de gestion des risques de Natixis (qui fait partie à la fois du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne). En particulier, la BFBP et la CNCE ont le pouvoir d'approuver la nomination ou la révocation du responsable de l'Inspection Générale de Natixis, ainsi que certains des aspects de gestion des risques tels que l'approbation de plafonds de crédit et la classification en créances douteuses de prêts octroyés à des clients communs à Natixis et à l'un ou les deux groupes d'actionnaires. Les intérêts de la BFBP et de la CNCE (pour le compte de leurs groupes respectifs) concernant la gestion des risques peuvent être différents de ceux de Natixis.

---

### **Dans l'hypothèse d'un désaccord entre la BFBP et la CNCE, l'activité ou les opérations de Natixis pourraient être exposées à des perturbations significatives**

---

Aux termes du pacte d'actionnaires signé le 17 novembre 2006, la BFBP et la CNCE ont mis en place un mécanisme relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance et du directoire de Natixis, et ont également convenu de mettre en œuvre diverses mesures de gouvernance d'entreprise. De plus, le pacte d'actionnaires prévoit que certaines décisions essentielles, telles que l'achat ou la vente d'une participation ou la création d'une joint venture par Natixis ou une de ses filiales pour un montant supérieur à 150 millions d'euros, nécessiteront l'approbation de la BFBP et de la CNCE ainsi que celle du conseil de surveillance de Natixis. En cas de désaccord, le pacte d'actionnaires prévoit des mécanismes de traitement du problème au niveau des dirigeants des deux groupes, mais ne prévoit pas de mécanisme visant à résoudre définitivement le désaccord. En cas d'impasse, le directoire pourrait ne pas être en mesure d'obtenir l'approbation du conseil de surveillance ou des actionnaires en vue de poursuivre les actions planifiées. L'activité de Natixis pourrait, par conséquent, être exposé à des perturbations significatives dans l'hypothèse où la BFBP et la CNCE ne seraient pas en mesure de résoudre leurs divergences relatives au développement de Natixis.

---

### **Natixis n'a pas de droits de vote attachés aux certificats d'investissement coopératif représentant 20 % du capital des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne et n'est pas l'organe central du Groupe Banque Populaire ni du Groupe Caisse d'Épargne**

---

Natixis détient 20 % du capital des Banques Populaires et du capital des Caisses d'Épargne, sous la forme de certificats d'investissement coopératif (« CCI ») émis par chacune de ces entités. Ces CCI sont des titres sans droit de vote, avec des droits différents de ceux attachés aux parts sociales émises par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne. Même si Natixis a le droit de participer aux assemblées des sociétaires des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne, il ne peut pas prendre part au vote lors de ces assemblées et n'a pas de contrôle sur les décisions nécessitant l'approbation par les sociétaires des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne. En outre, Natixis n'est pas l'organe central du Groupe Banque Populaire, ni du Groupe Caisse d'Épargne (les organes centraux, respectivement la BFBP et la CNCE, ont certains pouvoirs de coordination et de contrôle au titre de la réglementation bancaire française).

Natixis a une influence notable sur les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne en raison de certains droits qui lui ont été conférés au titre d'accords conclus dans le cadre d'opérations de rapprochement (notamment des droits de représentation ou de consultation dans le cadre de certaines décisions prises par les organes d'administration ou des comités de la BFBP et la CNCE, et des droits d'audit, d'inspection et d'information), mais ces droits ne comprennent pas de droit de vote en assemblée générale des sociétaires, et ne sont pas équivalents aux pouvoirs d'un organe central. Par conséquent, la capacité de Natixis à orienter le développement futur de ces deux groupes dans lesquels il détient une participation significative est limitée.

---

### **Natixis ne peut pas librement céder sa participation de 20 % dans le capital des Banques Populaires ou des Caisses d'Épargne, et pourrait dans certaines hypothèses être contraint à revendre ces participations aux Banques Populaires ou aux Caisses d'Épargne**

---

En application des accords conclus dans le cadre des opérations de rapprochement, Natixis ne peut pas céder tout ou partie de la participation de 20 % qu'il détient dans les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne sans le consentement préalable du conseil d'administration de la Banque Populaire concernée ou de la CNCE, respectivement. En cas de refus, la banque concernée aura l'obligation de racheter la participation concernée à un prix tenant compte de la quote-part d'actif net à laquelle cette participation donne droit, en respectant les méthodes de valorisation employées pour valoriser cette participation lors de son acquisition par Natixis ; ce prix de rachat pourrait ainsi être différent du prix que Natixis aurait obtenu de l'acquéreur proposé. De plus, la simple existence du droit d'agrément pourrait rendre difficile la cession par Natixis de ses participations.

En outre, si l'équilibre des participations respectives de la BFBP et de la CNCE dans Natixis n'est pas substantiellement maintenu, ou si la BFBP et la CNCE cessent de contrôler conjointement Natixis, ou encore si certaines évolutions législatives ou réglementaires ou d'autres événements surviennent, les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne auront alors chacune le droit de racheter à Natixis la participation de 20 % détenue par Natixis dans leur capital respectif à un prix tenant compte de la quote-part d'actif net à laquelle cette participation donne droit, en respectant les méthodes de valorisation employées pour valoriser cette participation lors de son acquisition par Natixis. Le prix de rachat pourrait être différent du prix que Natixis aurait obtenu dans le cadre d'une vente à un tiers non affilié. De plus, suite à un tel rachat, Natixis n'aurait plus d'intérêt économique dans les résultats de la ou des banques concernées, et sa capacité à vendre des produits et des services à travers la ou les banques concernées pourrait en être affectée.

### Natixis a d'importantes relations commerciales avec les entités du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne, qui pourraient avoir des intérêts différents de ceux des actionnaires de Natixis

Une partie de la stratégie de développement à long terme de Natixis est d'accroître les produits et services qu'il propose à travers les réseaux de banque de détail du Groupe Banque Populaire et/ou du Groupe Caisse d'Épargne, dans des domaines tels que l'ingénierie sociale, le crédit à la consommation et les paiements. Toutefois, les clients du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne se voient proposer une gamme de produits d'épargne, d'investissements et d'autres produits, y compris dans certains cas des produits et services de concurrents qui sont offerts par les banques de chacun des deux groupes. Les deux réseaux pourraient promouvoir des produits et des services autres que ceux proposés par Natixis et leurs clients pourraient choisir des produits et services concurrents. Bien que le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne aient un intérêt financier significatif, en tant que détenteurs indirects du capital de Natixis, à encourager le développement continu de Natixis, ils pourraient parfois avoir des intérêts divergents de ceux de Natixis.

### L'engagement de non-concurrence de la BFBP et de la CNCE contient certaines exceptions qui pourraient conduire Natixis à être en concurrence directe avec les entités de l'un des deux Groupes

En application du pacte d'actionnaires signé le 17 novembre 2006, les deux actionnaires principaux de Natixis, la BFBP et la CNCE, sont convenus de manière générale de ne pas concurrencer les activités de Natixis, en France ou à l'étranger. Néanmoins, cet engagement de non-concurrence contient certaines exceptions, en particulier pour des activités conduites par la BFBP ou la CNCE et leurs filiales au moment de la signature de ce pacte et qui n'ont pas été apportées lors des opérations de rapprochement. Ces exceptions incluent en particulier l'assurance vie et l'assurance IARD, les Caisses d'Épargne proposant à leurs clients des produits d'affiliés de la CNCE qui n'ont pas été apportés à Natixis. Par conséquent, à l'avenir, Natixis pourrait se trouver en situation de concurrence, directement ou indirectement, avec les services commercialisés par un de ses ou ses deux principaux actionnaires.

## RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE NATIXIS ET AU SECTEUR BANCAIRE

### Natixis est exposé à plusieurs catégories de risques inhérents aux activités bancaires

Il existe quatre grandes catégories de risques inhérents aux activités de Natixis qui sont résumées ci-dessous et décrites en détail dans la partie « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les facteurs de risques décrits dans les paragraphes suivants détaillent ou illustrent par des exemples spécifiques ces différents types de risques, et décrivent également d'autres risques auxquels Natixis est exposé.

■ **Risque de crédit.** Le risque de crédit représente le risque de perte financière du fait de l'incapacité d'un débiteur à honorer ses obligations contractuelles. Le débiteur peut être une banque, une société industrielle ou commerciale, un État et ses diverses entités, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le risque de crédit concerne les activités de prêt ainsi que d'autres activités exposant Natixis au risque de défaut du cocontractant, notamment ses activités de négociations d'instruments financiers sur les marchés de capitaux et ses opérations de règlement-livraison. Le risque de crédit existe également dans les activités d'assurance-crédit et d'affacturage de Natixis, bien que le risque se situe au niveau du défaut des clients du débiteur plutôt que du débiteur lui-même.

■ **Risque de marché, de liquidité et de financement.** Le risque de marché est le risque que fait peser sur les bénéfices toute fluctuation défavorable des paramètres de marché. Ces paramètres incluent notamment les taux de change, les valeurs des obligations, les taux d'intérêt, les cours des valeurs mobilières et des matières premières, les cours des instruments financiers dérivés et les prix de tous les autres actifs, notamment l'immobilier.

La liquidité des actifs constitue également une composante importante du risque de marché. En cas de liquidité insuffisante ou inexistante, un instrument financier ou tout autre actif négociable pourrait ne pas être négocié à sa valeur estimée. L'absence de liquidité peut refléter un accès réduit aux marchés de capitaux, des exigences imprévues en matière de trésorerie ou de capitaux ou des restrictions juridiques.



Le risque de marché concerne les portefeuilles de négociation ainsi que les portefeuilles d'investissement de la banque. S'agissant de ces derniers, le risque de marché recouvre :

- le risque global de taux d'intérêt associé à la gestion Actif-Passif, c'est-à-dire le risque que fait peser sur les résultats le non-adossement de l'actif et du passif du portefeuille bancaire ou des métiers de l'assurance ;
  - le risque associé aux activités d'investissement, lequel dépend directement des fluctuations de la valeur des actifs investis dans les portefeuilles de titres ;
  - le risque associé à d'autres activités notamment l'immobilier, qui est indirectement affecté par les variations de valeur des actifs négociables détenus dans le cadre normal des activités.
- **Risque opérationnel.** Le risque opérationnel représente le risque de pertes dues à l'inadéquation ou la défaillance de processus internes, ou à des événements extérieurs, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels. Les procédures internes incluent notamment les ressources humaines et les systèmes informatiques. Les événements extérieurs comprennent, entre autres, les inondations, les incendies, les tremblements de terre ou encore les attentats.
- **Risque d'assurance.** Le risque d'assurance est le risque que fait peser sur les bénéfices tout décalage entre les sinistres prévus et les sinistres survenus. Selon les produits d'assurance concernés, le risque varie en fonction de l'évolution de facteurs macroéconomiques, des changements de comportement de la clientèle, de l'évolution de la politique de santé publique, des pandémies, des accidents et des catastrophes naturelles (tels que les tremblements de terre, les accidents industriels ou les actes de terrorisme ou de guerre). Ainsi qu'il a été mentionné précédemment, l'activité d'assurance-crédit est aussi exposée au risque de crédit.

### Des conditions de marché ou économiques défavorables peuvent peser sur le produit net bancaire ou la rentabilité

Natixis étant un groupe financier d'envergure mondiale, ses activités sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et, de manière générale, à l'environnement économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Toute dégradation des conditions de marché ou de la situation économique pourrait rendre plus difficile l'environnement dans lequel les établissements financiers développent leurs activités. En particulier, une telle dégradation pourrait notamment résulter des taux d'intérêt ou d'une hausse du prix des matières premières (y compris le pétrole), ou d'événements géopolitiques ayant un effet défavorable (catastrophe naturelle, actes de terrorisme ou conflits armés) ou d'une détérioration des conditions du marché du crédit (voir ci-dessous).

Il existe de nombreux exemples des risques spécifiques auxquels Natixis serait exposé en cas de dégradation des conditions de marché ou de l'environnement économique. Un repli des marchés financiers en France, en Europe ou ailleurs, ou une volatilité accrue sur ces marchés, pourraient

se traduire par une baisse des opérations sur les marchés de capitaux, de la collecte et des commissionnements en gestion d'actifs. Parallèlement, une dégradation de la conjoncture pourrait avoir pour effet de réduire la demande de prêts ou d'augmenter le taux de défaillance des emprunteurs. Ces évolutions pèseraient sur le produit net bancaire de Natixis et, s'il ne parvenait pas à réduire ses charges dans les mêmes proportions, sur sa rentabilité. Les revenus et la rentabilité pourraient également être défavorablement affectés par des moins-values enregistrées sur les portefeuilles de titres de Natixis ou les positions prises dans le cadre de ses activités pour compte propre, qui résulteraient de la dégradation des conditions de marché ou de l'environnement économique.

### Les conditions des marchés primaire et secondaire de la dette et la détérioration de l'environnement économique pourraient avoir un effet significatif défavorable sur le résultat net et la situation financière de Natixis

Les perturbations significatives et exceptionnelles que connaissent actuellement les marchés primaire et secondaire de la dette et la détérioration générale de l'environnement économique ont eu une incidence défavorable sur les activités, le résultat et la situation financière de Natixis, et pourraient avoir une telle incidence défavorable à l'avenir (en particulier à court terme). Les principales incidences sur Natixis de cette dégradation sont les suivantes :

- les conditions actuelles des marchés de la dette sont caractérisées par une réduction de la liquidité et une augmentation des primes relatives au risque crédit pour certains opérateurs. Ces conditions qui augmentent le coût et réduisent la disponibilité du crédit pourraient se poursuivre ou s'aggraver à l'avenir. Le coût de la dette pour Natixis dépend également de sa capacité à maintenir un indice de solvabilité de première qualité. Natixis étant largement dépendante de la disponibilité du crédit pour financer ces activités, les perturbations des marchés de la dette ou une baisse de son indice de solvabilité pourraient avoir un effet défavorable sur son résultat net et sa situation financière, en particulier à court terme. De plus, Natixis est dépendante des marchés internationaux de la dette pour maintenir ses ratios de capitaux (au moyen de l'émission de créances subordonnées et de titres de capital hybrides), des perturbations sur ces marchés pouvant rendre l'émission de ces titres coûteuse ou, dans un cas extrême, empêcher d'émettre ces titres dans des conditions raisonnables, affectant de ce fait les ratios de capitaux de Natixis ainsi que sa capacité d'expansion de son activité ;
- actuellement, les marchés secondaires de la dette connaissent également de fortes perturbations du fait de la diminution de la demande de prêts et d'instruments financiers adossés à de la dette (dénommés *collateralized debt obligations* ou CDOs) et de l'augmentation du rendement exigé par les investisseurs sur ces prêts et instruments financiers. Au cours de l'année 2007, la hausse des taux d'intérêt, la chute

des prix de l'immobilier et la forte augmentation, parmi les crédits hypothécaires consentis en 2005 et 2006, du nombre de crédits dits *sub-prime*, ont contribué à l'augmentation significative du nombre de défauts de paiement et de défaillances au titre de crédits hypothécaires aux États-Unis. Cette évolution a eu une incidence sur les autres marchés, les établissements financiers ayant cédé d'autres actifs afin de se procurer de la liquidité. Ces conditions ont eu et pourraient continuer à avoir une incidence sur les activités de Natixis, qui pourrait se traduire de plusieurs manières, y compris par la réduction des possibilités de recourir aux marchés de la titrisation pour financer de nouveaux crédits (également dans des domaines lucratifs tels que le financement structuré), réduisant les opportunités des départements Marchés de capitaux de Natixis d'enregistrer des commissions générées par la structuration de nouvelles opérations de titrisation, la baisse des commissions (liées à la performance) dans le cadre des activités de gestion d'actifs et l'interruption quasiment totale de l'activité de LBO. Les perturbations sur les marchés secondaires de la dette pourraient également obliger Natixis à conserver une part plus élevée de prêts et de *CDOs* qu'elle n'aurait conservée dans d'autres circonstances. Bien que Natixis pense que la situation de son capital et de ses liquidités est actuellement adéquate et qu'elle a les capacités suffisantes pour conserver d'autres prêts et *CDOs* jusqu'à ce que la demande des investisseurs augmente et que les exigences de rendement se modèrent, sa capacité à garder ces actifs n'est pas illimitée ;

- le resserrement du crédit a commencé à se faire ressentir sur le niveau général de l'activité économique, en particulier aux États-Unis, un effet qui pourrait se poursuivre malgré les efforts menés par les banques centrales et les responsables des politiques économiques pour mettre en œuvre des mesures visant à stimuler l'économie. Les perspectives économiques ont eu un effet significatif défavorable sur le niveau des indices boursiers et, par conséquent, sur la valeur des instruments financiers détenus par Natixis dans son portefeuille de négociation, ainsi que sur les revenus attendus des commissions de courtage, des activités de marchés de capitaux, et des commissions de gestion d'actifs.

L'exposition directe de Natixis aux prêts hypothécaires à risque (dénommés *subprimes*) est liée à son portefeuille de prêts devant être titrisés, dont la valeur totale s'élève à 201 millions d'euros au 31 décembre 2007.

En 2007, du fait de l'exposition indirecte aux subprimes, Natixis a enregistré des provisions de 949 millions d'euros pour couvrir les pertes de valeur des *CDOs* qu'il détient (titres de créance hypothécaire résidentiels – dénommés *Residential Mortgage-Backed Security* – et titres adossés à des crédits mobiliers – *Asset-Backed Security* ou *ABS* – principalement). Le montant des provisions dues aux expositions aux rehausseurs de crédit monoline américains s'est élevé à 409 millions d'euros en 2007.

Il n'y a aucune garantie que les provisions enregistrées par Natixis pour les *CDOs* soient suffisantes pour couvrir l'intégralité de la perte de valeur des actifs détenus par Natixis, ou que Natixis ne souffre pas d'autres pertes dans le futur,

particulièrement si les conditions de marché demeurent perturbées ou se détériorent.

De plus, Natixis a enregistré une perte de 369 millions d'euros après impôt en 2007 sur la vente de son ancienne filiale CFIG, un fournisseur de réhaussement de crédit monoligne, à BFBP et CNCE (cf. le rapport de gestion pour plus de détails).

### **Le produit net bancaire des Caisses d'Épargne pourrait être affecté par la modification des règles applicables au Livret A**

Le gouvernement français a annoncé son intention de procéder à une modification des règles applicables au Livret A, compte d'épargne réglementé réservé jusque-là aux clients des Caisses d'Épargne et de la Banque Postale, une filiale du Groupe La Poste. Cette déclaration fait suite à une décision de la Commission Européenne rendue en mai 2007 selon laquelle le régime actuel, qui interdit aux autres banques de distribuer le Livret A à leurs clients, a été considéré comme incompatible avec le droit communautaire de la concurrence.

Développé par l'État français afin de financer les besoins en logements sociaux, le Livret A offre aux clients un taux d'intérêt fixe non imposable. En contrepartie de la mission d'intérêt général confiée aux Caisses d'Épargne, le Groupe Caisse d'Épargne bénéficie d'une commission de distribution dont le taux est fixé par l'État. En 2007, le Groupe Caisse d'Épargne a enregistré 670 millions d'euros de produit net bancaire au titre de sa distribution du Livret A.

Bien que l'étendue et les termes exacts du nouveau régime n'aient pas encore été arrêtés, le gouvernement français a d'ores et déjà fait savoir que la réforme entraînera une généralisation progressive de la distribution du Livret A par l'ensemble des établissements bancaires, ainsi qu'une réduction significative du taux des commissions, partiellement compensées par des mesures destinées à réduire le coût de gestion du Livret A. Le Président de la République a également déclaré que la réforme s'efforcera de préserver l'équilibre économique des réseaux qui distribuent actuellement le Livret A. Toutefois, rien ne permet d'assurer aujourd'hui que le nouveau régime fournira une réelle compensation au Groupe Caisse d'Épargne pour les pertes liées à la réforme.

Le gouvernement français a déposé un recours contre la décision de la Commission Européenne devant la Cour de Justice des Communautés Européennes située à Luxembourg. Par ailleurs, un groupe de plusieurs banques françaises ont contesté le système de distribution du Livret A devant diverses juridictions nationales et demandé l'extension à leur profit de la possibilité de distribuer ce produit. Ces recours demeurant en cours d'instruction, ils pourraient devenir sans objet suite à la réforme du système de distribution.

La réforme du système de distribution du Livret A pourrait avoir un effet défavorable sur le produit net bancaire des Caisses d'Épargne, ce qui aurait un impact sur le montant de la quote-part des résultats des Caisses d'Épargne comptabilisée par Natixis au titre de sa participation de 20 % dans leur capital.



---

### **Toute augmentation substantielle des provisions ou toute insuffisance des niveaux de provisions déjà comptabilisés pourrait avoir un effet défavorable sur le résultat d'exploitation ou la situation financière de Natixis**

---

Dans le cadre de ses activités de prêt, Natixis constitue périodiquement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées dans son compte de résultat à la rubrique coût du risque. Le niveau global de provisions de Natixis est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts accordés, des pratiques du marché, des arriérés de prêts, des conditions économiques ou d'autres facteurs reflétant le taux de recouvrement de divers prêts. Pour plus d'informations sur la politique de provisionnement de Natixis et sa gestion des prêts douteux, se reporter à la partie « Gestion des Risques ».

Bien que Natixis s'efforce de constituer un niveau suffisant de provisions, ses activités de prêt pourraient le conduire à augmenter à l'avenir ses provisions pour pertes sur prêts en cas d'augmentation des actifs non performants ou pour toute autre raison. Toute hausse significative des provisions pour pertes ou un changement important de l'estimation par Natixis du risque de perte propre à son portefeuille de prêts non dépréciés, ainsi que toute survenance de pertes supérieures aux provisions constituées, pourraient avoir un effet défavorable sur le résultat d'exploitation et la situation financière de Natixis.

---

### **La capacité de Natixis à attirer et retenir des employés qualifiés est cruciale pour le succès de son activité et tout échec à ce titre pourrait affecter de façon significative sa performance**

---

Les employés de Natixis constituent sa ressource la plus importante et la concurrence pour attirer du personnel qualifié est intense dans beaucoup de domaines du secteur des services financiers. Les résultats de Natixis dépendent de sa capacité à attirer de nouveaux employés et à retenir et motiver ses employés actuels. Des changements dans l'environnement concurrentiel pourraient conduire Natixis à déplacer des employés d'une activité à l'autre ou à réduire le nombre d'employés dans certaines de ses activités ; ceci pourrait provoquer des perturbations temporaires dans la mesure où les employés doivent s'adapter à leurs nouvelles fonctions et pourrait réduire la capacité de Natixis à tirer profit des améliorations de l'environnement concurrentiel. Ceci pourrait avoir un impact sur la capacité de Natixis à tirer profit d'opportunités commerciales ou de synergies potentielles.

---

### **Les événements futurs pourraient être différents des hypothèses retenues par les dirigeants pour établir les états financiers de Natixis, ce qui pourrait engendrer des pertes non anticipées dans le futur**

---

En application des normes et interprétations IFRS en vigueur à ce jour, Natixis doit utiliser certaines estimations lors de l'établissement de ses états financiers, notamment des estimations relatives à la détermination des provisions relatives aux prêts et de créances douteuses, des provisions relatives à des litiges potentiels, et de la valeur réelle de certains actifs et passifs. Si les valeurs retenues pour ces éléments par Natixis s'avéraient significativement inexactes ou si les principes présidant à leur détermination venaient à être revus dans le cadre de normes ou interprétations IFRS à venir, Natixis s'exposerait à des pertes non anticipées.

---

### **Les fluctuations du marché et la volatilité exposent Natixis au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de trading et d'investissement**

---

Dans le cadre de ses activités de trading ou d'investissement, Natixis prend des positions sur les marchés obligataires, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des titres non cotés, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs. La volatilité, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. La volatilité pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits de trading et de couverture utilisés par Natixis, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

Dans la mesure où Natixis détiendrait des actifs ou des positions nettes à l'achat, sur l'un de ces marchés, tout repli de l'un de ceux-ci pourrait occasionner des pertes liées à la dépréciation de ces positions. À l'inverse, dans l'hypothèse où Natixis aurait vendu à découvert des actifs qu'il ne détient pas sur l'un de ces marchés, ou détiendrait des positions nettes à la vente, tout rebond de celui-ci pourrait exposer Natixis à des pertes dans la mesure où il devra couvrir ses positions à découvert dans un marché haussier. Natixis pourrait parfois mettre en œuvre une stratégie de trading en constituant une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, dans l'espoir de tirer profit de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si ces valeurs relatives évoluaient contrairement aux prévisions de Natixis, ou dans des circonstances où celles-ci ne seraient pas couvertes, cette stratégie pourrait l'exposer à des pertes. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient affecter de manière défavorable le résultat d'exploitation et la situation financière de Natixis.

### **Les revenus tirés par Natixis des activités de courtage et autres activités générant des commissions pourraient diminuer en cas de repli des marchés**

Un repli des marchés est susceptible de se traduire par une baisse du volume de transactions que Natixis exécute pour ses clients et en tant qu'opérateur de marché, et par conséquent, par une diminution du produit net bancaire de ces activités. Par ailleurs, les commissions de gestion que Natixis facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des retraits, réduirait les revenus issus des activités de gestion d'actifs et de gestion privée.

Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance de l'activité de gestion d'actifs de Natixis peut avoir pour conséquence une diminution des actifs gérés (notamment par des retraits des fonds communs de placement) et des commissions, primes et autres rémunérations de gestion perçues par Natixis.

### **Un ralentissement prolongé des marchés peut réduire la liquidité et rendre plus difficile la cession d'actifs, ce qui pourrait engendrer des pertes significatives**

Dans certains des métiers de Natixis, des replis importants du marché, et notamment une baisse prolongée du prix des actifs, pourraient peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation exposerait Natixis à des pertes significatives s'il n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Ceci est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, tels que les produits dérivés négociés entre banques, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours publiés. Compte tenu de la difficulté à suivre l'évolution du prix de ces actifs, Natixis pourrait subir des pertes qu'il n'avait pas anticipées.

### **Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur le produit net bancaire ou la rentabilité de Natixis**

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par Natixis sur une période donnée influe de manière significative sur le produit net bancaire et la rentabilité de cette période. Les taux d'intérêt réagissent à de nombreux facteurs sur lesquels Natixis n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché peut affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux peut diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt. En outre, l'augmentation des

taux d'intérêt sur les financements à court terme de Natixis et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité. Des taux d'intérêts hauts ou à la hausse et/ou des écarts de crédit croissants, en particulier si de tels changements sont rapides, peuvent créer un environnement moins favorable pour certaines activités de Natixis.

### **Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques de Natixis ou de tiers peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes**

Comme la plupart de ses concurrents, Natixis dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information, ses activités exigeant de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de transactions et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, Natixis connaissait une défaillance de ses systèmes d'information, même sur une courte période, il serait incapable de répondre aux besoins des clients dans les délais et pourrait ainsi perdre ses clients. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de Natixis, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence, pourrait avoir comme conséquence des coûts considérables en termes de récupération et de vérification d'information voire de manque à gagner sur ses activités pour compte propre si une telle panne intervenait lors de la mise en place de couvertures. L'incapacité de Natixis à s'adapter à un nombre croissant d'opérations pourrait aussi limiter sa capacité à développer ses activités.

Natixis est aussi exposé au risque d'une rupture ou d'une défaillance opérationnelle de l'un de ses agents de compensation, marchés des changes, chambres de compensation ou autres intermédiaires financiers ou prestataires extérieurs qu'il utilise pour faciliter ses opérations sur titres. Dans la mesure où l'interconnectivité s'accroît avec ses clients, Natixis peut aussi être de plus en plus exposé au risque d'une défaillance opérationnelle des systèmes d'information de ses clients. Natixis ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions dans ses systèmes ou dans ceux d'autres parties ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate.

### **Des événements imprévus peuvent provoquer une interruption des activités de Natixis et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires**

Des événements imprévus tels qu'une catastrophe naturelle grave, une pandémie, des attentats ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités de Natixis et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas couverts par une police

d'assurance. Ces pertes pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient, de plus, perturber l'infrastructure de Natixis ou celle de tiers avec lesquels Natixis conduit ses activités et pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment aux coûts de déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges de Natixis (en particulier les primes d'assurance). À la suite de tels événements, Natixis pourrait être dans l'incapacité d'assurer certains risques et un accroissement du risque global en résulterait.

### **Natixis pourrait être vulnérable aux environnements politiques, macroéconomiques et financiers ou aux situations financières particulières des pays où il conduit ses activités**

Natixis est exposé au risque pays, qui est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays étranger affectent ses intérêts financiers. Natixis conduit ses activités dans le monde entier, y compris dans les régions du monde en développement communément appelées les marchés émergents. Dans le passé, beaucoup de pays qualifiés de marchés émergents ont connu des perturbations économiques et financières graves, notamment des dévaluations de leur monnaie et des contrôles de change monétaires et de capitaux, ainsi qu'une croissance économique faible ou négative. Les activités de Natixis et les recettes tirées des opérations et des échanges réalisés hors de l'Union européenne et des États-Unis, bien que limitées, sont exposées au risque de perte résultant de plusieurs évolutions politiques, économiques et légales défavorables, notamment les fluctuations monétaires, l'instabilité sociale, les changements de politique gouvernementale ou de la politique des banques centrales, les expropriations, les nationalisations, la confiscation d'actifs ou les changements de législation relatifs à la propriété locale.

### **Natixis est soumis à une réglementation importante en France et dans de nombreux autres pays où il exerce ses activités ; des mesures réglementaires et des changements dans ces réglementations pourraient avoir un effet négatif sur l'activité et les résultats de Natixis**

Plusieurs régimes réglementaires et de contrôle s'appliquent à Natixis dans chacun des pays où Natixis mène ses activités. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non-respect de ces textes exposerait Natixis à des interventions importantes des autorités réglementaires et à des amendes, à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des autorités. Le secteur des services financiers a connu un contrôle accru de plusieurs autorités réglementaires au cours des dernières années, de même qu'une augmentation des

pénalités et amendes infligées par ces autorités réglementaires. Les activités de Natixis et ses résultats peuvent être affectés par diverses mesures ou décisions, prises par les autorités réglementaires françaises, par l'Union européenne, par des gouvernements étrangers ou des organismes internationaux. De telles contraintes pourraient limiter la capacité de Natixis à développer ses affaires ou à poursuivre certaines activités. La nature et l'impact de ces éventuels changements de politiques et décisions réglementaires ne sont pas prévisibles et Natixis n'a aucun moyen de les contrôler.

De tels changements peuvent, entre autres, avoir trait aux éléments suivants :

- politique monétaire, politique de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités réglementaires ;
- évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptibles d'influer sur les décisions des investisseurs, en particulier sur les marchés où Natixis est présent ;
- évolution générale des exigences réglementaires, notamment des règles prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres qui sont amenées à changer de façon significative dans un avenir proche ;
- évolution des règles et procédures relatives aux contrôles internes consécutivement à la divulgation dans une autre banque française de pertes d'activité significatives du fait d'opérations non autorisées ;
- évolution de l'environnement concurrentiel et des prix ;
- évolution des règles de reporting financier ;
- expropriation, nationalisation, contrôle des prix, contrôle des changes, confiscation d'actifs et évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers ; et
- toute évolution négative de la situation politique, militaire ou diplomatique engendrant une instabilité sociale ou un contexte juridique incertain, susceptible d'affecter la demande de produits et services proposés par Natixis.

### **La législation fiscale et son application en France et dans les pays où Natixis poursuit ses activités sont susceptibles d'avoir un impact important sur les résultats de Natixis**

En tant que groupe bancaire multinational menant des opérations internationales complexes et importantes, Natixis est soumis à la législation fiscale dans un grand nombre de pays à travers le monde et Natixis structure globalement son activité de sorte que son taux effectif d'imposition soit optimisé. La modification de la législation fiscale ou de son application par des autorités compétentes pourrait avoir un impact important sur les résultats de Natixis. Natixis a mis en place des modalités de gestion dont l'objectif est la création de valeur à partir des synergies et des capacités commerciales conférées aux différentes entités de Natixis. Natixis s'efforce

également de structurer les produits financiers vendus à ses clients en optimisant leur fiscalité. Les structures des opérations intragroupe de Natixis et des produits financiers vendus par Natixis sont fondées sur ses propres interprétations des lois et réglementations fiscales applicables, généralement sur la base d'avis rendus par des conseils fiscaux indépendants, et, ponctuellement, en tant que de besoin, d'agrément ou d'interprétations spécifiques de l'administration fiscale. Il ne peut être exclu que l'administration fiscale, à l'avenir, remette en cause certaines de ces interprétations, à la suite de quoi Natixis pourrait faire l'objet de redressements fiscaux.

### **Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre, Natixis peut être exposé à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives**

Les politiques et techniques de gestion des risques de Natixis pourraient ne pas être efficaces quant à la limitation de son exposition à tout type d'environnement de marché ou à tout type de risques, y compris aux risques que Natixis n'a pas su identifier ou anticiper. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que Natixis n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que Natixis utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, Natixis procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les outils et indicateurs utilisés peuvent livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que Natixis n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques. Ceci diminuerait la capacité de Natixis à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs de Natixis n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi Natixis à des pertes significatives et imprévues. En outre, quand bien même aucun fait important n'a à ce jour été identifié à cet égard, les systèmes de gestion du risque sont soumis au risque de défaut opérationnel, y compris la fraude. (Se reporter au paragraphe « Gestion des risques » pour un exposé plus détaillé des politiques, procédures et méthodes utilisées par Natixis pour identifier, contrôler et gérer ses risques).

### **Les stratégies de couverture mises en place par Natixis n'écartent pas tout risque de perte**

Natixis pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'il utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels il est exposé s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si Natixis détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par Natixis.

### **Natixis pourrait rencontrer des difficultés pour identifier, mettre en œuvre et intégrer une politique de croissance externe dans le cadre d'acquisitions ou de joint ventures**

[Même si la croissance externe ne constitue pas la composante majeure de la stratégie future de Natixis,] Natixis pourrait néanmoins réfléchir à des opportunités de croissance externe le cas échéant. Bien que Natixis prévoit de procéder à une analyse approfondie des sociétés qu'il acquerra ou des joint-ventures auxquelles il envisage de participer, il n'est généralement pas possible de conduire un examen exhaustif. Par conséquent, Natixis peut avoir à supporter des engagements non prévus initialement. De même, les résultats de la société acquise ou de la joint venture peuvent s'avérer décevants. Natixis peut également rencontrer des difficultés lors de l'intégration d'une nouvelle entité. L'échec d'une opération de croissance externe annoncée ou l'échec de l'intégration d'une nouvelle entité ou d'une joint venture est susceptible d'obérer significativement la rentabilité de Natixis. Cette situation peut également provoquer le départ de collaborateurs clés. Dans la mesure où, pour conserver ses collaborateurs, Natixis se verrait contraint de leur proposer des avantages financiers, cette situation peut également se traduire par une augmentation des coûts et une érosion de la rentabilité. Dans le cas de joint ventures, Natixis est exposé à des risques supplémentaires et des incertitudes en ce qu'il pourrait dépendre des systèmes, contrôles et personnes qui ne sont pas sous son contrôle et peut, à ce titre, engager sa responsabilité, subir des pertes ou des atteintes à sa réputation. De plus, des conflits ou désaccords entre Natixis et ses associés au sein de la joint venture peuvent avoir un impact négatif sur les avantages recherchés par la joint venture.

### **Une intensification de la concurrence, à la fois en France, premier marché de Natixis, et à l'étranger, pourrait peser sur le produit net bancaire et la rentabilité**

Les principaux pôles d'activité de Natixis sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où il est solidement implanté. La consolidation, à la fois sous la forme de fusions et d'acquisitions et par le biais d'alliances et de coopération, accroît la concurrence. La consolidation a créé un nombre d'entreprises qui, à l'instar de Natixis, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits et de services. Natixis est en concurrence avec d'autres entités sur la base d'un certain nombre de facteurs, incluant l'exécution des opérations, les produits et services offerts, l'innovation, la réputation et le prix. Si Natixis ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres grands marchés en proposant une gamme de produits et de services attractive et rentable, il pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans certaines de ses activités.

Par ailleurs, tout ralentissement de l'économie française est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, avec à la clé une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité de Natixis et de ses concurrents. Pourraient également faire leur entrée sur le marché de nouveaux concurrents plus compétitifs, soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels. Ces nouveaux entrants seraient ainsi en mesure de proposer une offre de produits et services plus compétitive. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis aux institutions non-dépositaires d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires et aux institutions financières et aux autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques et fondées sur internet, incluant le commerce électronique de titres. Ces nouveaux entrants pourraient exercer des pressions à la baisse sur les prix des produits et services de Natixis ou affecter la part de marché de Natixis.

### **Les variations des taux de change pourraient impacter de façon significative les résultats de Natixis**

Natixis exerce une partie significative de ses activités à l'étranger, notamment aux États-Unis, et pourrait voir son produit net bancaire et son résultat d'exploitation affectés par des variations de taux de change. Le fait que Natixis enregistre des charges en devises autres que l'euro ne compense que partiellement l'impact des variations de taux de change à la baisse sur le produit net bancaire. Natixis est particulièrement exposé aux variations des taux de change entre l'euro et le dollar américain, dans la mesure où une partie significative de son produit net bancaire et de son résultat d'exploitation est réalisée en Amérique du Nord. Dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques, Natixis conclut des opérations visant à couvrir son exposition aux risques de change. Ces opérations peuvent ne pas parvenir à compenser l'incidence défavorable des variations des taux de change sur le résultat d'exploitation de Natixis.

### **Un risque de réputation et un risque juridique pourraient avoir un effet défavorable sur la rentabilité et les perspectives commerciales de Natixis**

Plusieurs problèmes sont susceptibles de donner naissance à un risque de réputation et de nuire à Natixis et à ses perspectives commerciales. Ces problèmes comprennent la gestion inadéquate des conflits d'intérêt potentiels, des exigences légales et réglementaires, des problèmes déontologiques, des lois en matière de blanchiment d'argent, des politiques en matière de sécurité de l'information et des pratiques liées aux ventes et aux transactions. Une défaillance dans la gestion adéquate de ces problèmes pourrait donner naissance à un risque juridique supplémentaire pour Natixis et provoquer une augmentation du nombre des procédures judiciaires et du montant des dommages et intérêts réclamés à Natixis ou l'exposer à des sanctions de la part des autorités réglementaires (voir paragraphe du rapport de gestion intitulé Procédures judiciaires et d'arbitrage).



## Rapport de gestion 2007

### ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

L'année 2007 a été marquée par la crise immobilière américaine. Le secteur a connu sa crise la plus profonde et la plus durable depuis le début des années 80, marquée par un recul d'environ 25 % des mises en chantier de logements neufs (après déjà - 18 % en 2006) et une baisse de plus de 16 % de l'investissement logement des ménages.

Cette chute de l'immobilier est à l'origine de la crise des subprimes : au lendemain de la récession de 2001, dans un contexte de forte baisse des taux (jusqu'à 1 %) par la Réserve fédérale américaine et de progression importante des prix immobiliers (+ 13 % l'an en moyenne sur la période 2003-2005) les institutions financières ont mis au point des mécanismes permettant aux ménages les moins solvables d'accéder à la propriété, les prêts subprimes. Cette tendance a été renforcée par le fait que les banques ont revendu sur les marchés, via la titrisation, les créances qu'elles venaient d'acquérir.

Le retournement du marché immobilier et la remontée des taux par la Banque centrale américaine ont entraîné une forte hausse des taux de défaut sur les prêts accordés aux emprunteurs les plus fragiles (16,3 % au troisième trimestre 2007 pour les prêts subprimes). Les supports financiers qui contenaient ces actifs ont alors commencé à rencontrer des difficultés, notamment les produits de titrisation. Une grave crise de confiance est alors apparue sur les marchés financiers, dont le signe le plus manifeste a été la nette remontée en fin d'année des taux interbancaires à trois mois (supérieurs de près de 100 pb aux taux directeurs).

La dépréciation continue du dollar est une autre caractéristique de cette année 2007. Après avoir perdu 4,3 % en 2006, le dollar effectif (tel que calculé par la Réserve fédérale) a encore reculé de 7,5 % en 2007. D'une manière générale, le dollar s'est apprécié (faiblement) face à quelques très rares devises des pays émergents, stabilisé face à celles qui sont en change fixe avec lui (au Moyen-Orient par exemple) et déprécié face à la très grande majorité des devises mondiales (euro, livre sterling, yen japonais, yuan chinois...). Le cas le plus symbolique aura été son recul de plus de 10 % face à l'euro.

La crise immobilière américaine a par ailleurs confirmé la bonne santé « auto-entretenue » des pays émergents, malgré le ralentissement des États-Unis, leur principal partenaire commercial final. À l'image de la Chine (11,5 % de croissance en 2007), la plupart des pays émergents (Asie du Sud-est, Europe de l'Est, Amérique Latine) ont vu leur croissance se maintenir à des niveaux particulièrement élevés. En conséquence, la

croissance mondiale a approché (et même dépassé) la barre des 5 % pour la quatrième année consécutive, du jamais vu depuis le début des années 70.

Dans un contexte de recherche par les investisseurs d'actifs « décorrés », ce dynamisme a porté le prix des matières premières à des niveaux record. L'indice CRB synthétisant l'évolution des commodités a ainsi progressé de 20 % sur un an. Symbole de cette tendance, le prix du pétrole a quasiment doublé sur les onze derniers mois, frôlant même les 100 dollars le baril (pour le WTI) en fin d'année. La conséquence principale de cette hausse du prix des matières premières a été le redressement généralisé de l'inflation en fin d'année, et ce même dans la zone euro, où la forte hausse du prix des matières premières a poussé l'indice des prix à la consommation au-dessus de 3 % pour la première fois depuis 2001.

Autre fait marquant en Europe, la croissance a bien résisté (supérieure à 2,5 % pour la deuxième année consécutive), dans le sillage de l'économie allemande. Bénéficiant des efforts de tous les agents économiques, l'économie allemande a pu compter sur le dynamisme des exportations (+ 9 %), l'investissement productif (+ 8 %) et la baisse du chômage (- 1,5 million de chômeurs en deux ans) pour enregistrer une croissance satisfaisante à 2,7 %, contre 3,1 % en 2006. Dans ce contexte, la BCE, désirant réduire la liquidité présente en zone euro, a toutefois limité les hausses de son taux de refinancement à 4 %, de manière à tenir compte des évolutions des marchés interbancaires et de la perspective d'un ralentissement économique.

Les performances de l'économie française sont moins bonnes que la moyenne européenne. La croissance s'est établie à 1,8 %. Dans un contexte marqué par une forte volatilité de la confiance des ménages, ces derniers ont eu tendance à stabiliser leur niveau de consommation et à augmenter significativement leur taux d'épargne. L'investissement des entreprises a progressé, mais moins qu'en Allemagne.

### RÉSULTATS CONSOLIDÉS

**Remarque préalable :** *Compte tenu de la cession de la filiale de garantie financière CIFG et conformément aux principes énoncés dans les paragraphes 32 et 33 d'IFRS 5, cette activité est désormais présentée sur une ligne spécifique du compte de résultat « résultat des activités abandonnées », cette ligne comprenant le total du résultat après impôt de CIFG. Cette présentation s'applique à l'exercice 2007 et à l'exercice 2006.*

## Résultats consolidés synthétiques. Principaux soldes intermédiaires de gestion

### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007

(en millions d'euros)	2007	2006	Var. 07/06
<b>PNB avant dépréciations sur subprime et monoline</b>	<b>7 263</b>	<b>7 244</b>	
Dépréciations sur subprime et monoline	(1 220)		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>6 043</b>	<b>7 244</b>	<b>(17) %</b>
Charges d'exploitation	(5 141)	(4 926)	+ 4 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>902</b>	<b>2 318</b>	<b>(61) %</b>
Coût du risque	(244)	(50)	
<i>(dont provision collective sur monoline)</i>	<i>(138)</i>		
Mises en équivalence	672	679	(1) %
<b>Résultat net courant (part du Groupe)</b>	<b>1 130</b>	<b>2 136</b>	<b>(47) %</b>
Profits de restructurations (AM)	234		
Cession du siège rue St Dominique	232		
Résultat net des activités abandonnées (CIFG)	(369)	22	
Charges de restructurations nettes	(125)	(58)	
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1 101</b>	<b>2 100</b>	<b>(48) %</b>

■ **Le produit net bancaire** de Natixis s'élève à 6 043 millions d'euros au 31 décembre 2007, en baisse de 17 % par rapport au 31 décembre 2006.

**L'impact direct de la crise** pèse négativement pour 1 220 millions d'euros dans le PNB 2007 et se décompose de la manière suivante :

- 949 millions d'euros de dépréciations liées aux expositions directes et indirectes aux subprimes ;
- 271 millions d'euros de dépréciations liées aux expositions sur les assureurs « monoline ».

L'impact de la crise est resté concentré sur certains segments du pôle BFI – soit principal finance et titrisation, compte propre et, dans une bien moindre mesure, marchés de capitaux –, tandis que les activités de financements affichent une progression importante de 21 % par rapport à 2006, dont une hausse de 32 % sur les financements structurés.

**Les autres pôles métiers** du groupe ont connu sur l'ensemble de l'exercice 2007 une bonne dynamique commerciale et des performances financières en amélioration sensible :

- le pôle Gestion d'actifs, tiré par le dynamisme des sociétés de gestion aux États-Unis, affiche une collecte nette de près de 25 milliards d'euros sur l'exercice et un PNB en hausse de 21 % à change constant, compte tenu notamment de la perception d'importantes commissions de performance sur les fonds alternatifs et immobiliers ;
- l'année a été très active pour l'ensemble des métiers du pôle Services qui affiche un PNB en progression de 13 %, avec une bonne croissance organique de l'ensemble des

métiers et le renforcement des relations d'affaires avec les réseaux actionnaires ;

- le pôle Poste clients a poursuivi son développement mondial tant par croissance interne qu'externe. Son PNB progresse sensiblement sur un an (+ 9 %), tiré par la progression du chiffre d'affaires de ses différentes lignes de métiers et par une sinistralité toujours faible ;
- le pôle Capital investissement et Gestion privée affiche un PNB en progression de 12 % par rapport à 2006, année pourtant déjà exceptionnelle sur le métier du Private Equity.

**Le PNB hors pôles métiers** s'établit à - 220 millions d'euros, soit - 33 millions d'euros par rapport à 2006 qui s'explique notamment par l'augmentation de la charge liée au financement des CCI.

L'effet change lié à la dépréciation du dollar US est très significatif et pèse pour - 124 millions d'euros dans les comptes 2007. A contrario, les variations de périmètre ont un effet positif sur le PNB. À change et périmètre constant, la baisse du PNB est ramenée à - 15 %.

- **Les encours CAD fin de période** s'élèvent à 141,3 milliards d'euros au 31 décembre 2007, en progression de 16,2 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2006, soit une progression de 13 %.

- **Les charges d'exploitation courantes** (hors coûts de restructuration) s'élèvent à 5 141 millions d'euros, soit une décélération très sensible (+ 4 %) :

- **les charges de personnel** s'élèvent à 3 051 millions d'euros et sont quasiment stables par rapport à 2006 :



- les frais de personnel fixes (hors rémunérations variables et hors intéressement et participation) progressent de 9 %. Les effectifs ont progressé de 960 ETP (+ 4,5 %) à périmètre constant, dont 708 à l'international (+ 10 %) et 251 en France (+ 2 %). Les recrutements à l'international ont été majoritairement réalisés par les pôles BFI (+ 351 ETP), Gestion d'actifs (+ 81 ETP) et Poste clients (+ 208 ETP),

- la charge liée à l'intéressement et la participation est en baisse très sensible par rapport à l'exercice 2006, en liaison avec l'évolution des résultats,

- les éléments de rémunérations variables sont globalement stables par rapport à 2006, la hausse sur le pôle Gestion d'actifs, en phase avec la progression du RBE, étant compensée par la baisse sur le pôle BFI, en liaison avec la diminution des résultats ;

■ **les autres charges d'exploitation** s'élèvent à 2 090 millions d'euros, en progression de 12 % (+ 216 millions d'euros) par rapport à l'exercice 2006, du fait notamment de la hausse des loyers, lié à l'accroissement des surfaces louées, des moyens informatiques et du recours au personnel extérieur.

■ **Le RBE courant** ressort à 902 millions d'euros, soit une baisse de 61 % par rapport à 2006.

■ **Le coût du risque** s'élève à - 244 millions d'euros, dont - 55 millions d'euros au titre des risques individuels et - 190 millions d'euros au titre de la provision collective. Cette dernière tient compte de 138 millions d'euros de provisions au titre des expositions sur les assureurs « monoline ».

■ **Les mises en équivalences** s'élèvent à 672 millions d'euros au 31 décembre 2007, en très léger retrait (- 1 %) par rapport à 2006.

La contribution des deux réseaux à la ligne « Mise en équivalence » est de 642 millions d'euros pour 2007, en retrait de - 1 % par rapport à 2006. Les Caisses Epargne et les Banques Populaires affichent une croissance soutenue et identique de leur résultat net de 12 % mais deux éléments techniques négatifs (baisse du profit de relation et retraitement de consolidation sur les plus-values AFS) sont venus limiter leur contribution au résultat de Natixis sur 2007.

■ **Le résultat avant impôt** s'établit ainsi à 1 333 millions d'euros, en retrait de 55 % par rapport à 2006. La **charge d'impôt** est très faible à 91 millions d'euros, le résultat avant impôt ayant été majoritairement réalisé sur des entités ou des sources de profit faiblement taxées.

■ Déduction faite des intérêts minoritaires à hauteur de 112 millions d'euros, **le résultat net part du Groupe courant 2007** s'établit à 1 130 millions d'euros, soit - 47 % par rapport à l'exercice 2006. **Le ROE** de l'exercice 2007 est de 7,1 %, contre 13,8 % pour l'exercice 2006.

■ **Les résultats des éléments hors exploitation** s'élèvent à - 29 millions d'euros sur l'exercice 2007 et recouvrent :

■ le résultat net des activités abandonnées, dont la cession de CIFG, pour - 369 millions d'euros ;

■ des produits de restructuration à hauteur de 234 millions d'euros nets d'impôt, dont 178 millions d'euros de plus-values liés aux opérations de restructurations du pôle Gestion d'actifs ayant conduit à une dilution de l'actionnaire minoritaire CNP Assurances et 56 millions d'euros liés à la cession de 40 % de AEW Europe à la CDC ;

■ 232 millions d'euros de plus-values liés à la cession de l'ancien siège social de la rue St-Dominique ;

■ 125 millions d'euros de coûts de restructuration, soit 180 millions d'euros avant impôt, recouvrant notamment des projets de restructuration informatiques.

## ANALYSE DES MÉTIERS

## Pôle Banque de financement et d'investissement

(en millions d'euros)	2007	2006 proforma	Var. montant	%
Fonds propres normatifs (moyens)	6 988	6 273	+ 714	+ 11 %
<b>PNB avant dépréciations</b>	<b>3 053,5</b>	<b>3 494,4</b>	<b>(440,9)</b>	<b>(13) %</b>
Dépréciations sur subprime et monoline	(1 220,0)			
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 833,5</b>	<b>3 494,4</b>	<b>(1 660,9)</b>	<b>(48) %</b>
Financement	1 478,8	1 222,4	+ 256,4	+ 21 %
Investissement	354,7	2 272,0	(1 917,3)	(84) %
<b>Charges</b>	<b>(1 995,0)</b>	<b>(2 105,4)</b>	<b>+ 110,5</b>	<b>(5) %</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>(161,4)</b>	<b>1 389,0</b>	<b>(1 550,4)</b>	<b>NS</b>
Coût du risque	(222,5)	(10,2)	(212,3)	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(382,3)</b>	<b>1 387,3</b>	<b>(1 769,6)</b>	
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>(177,3)</b>	<b>947,5</b>	<b>(1 124,8)</b>	
Rentabilité sur FPN	NS	15,1 %		
Coefficient d'exploitation	NS	60 %		

À fin décembre, le **PNB cumulé** du pôle BFI s'élève à 1 833,5 millions d'euros, en repli de 48 % sur celui de 2006.

Les métiers de financements ont réalisé une bonne performance, notamment les financements structurés dont le PNB progresse de 32 % par rapport à l'exercice 2006. Dans un contexte économique très défavorable, les marchés de capitaux génèrent 1 185 millions d'euros de PNB en 2007, en léger recul (- 9 %) par rapport à 2006.

En revanche, les métiers de titrisation et compte propre ont été très fortement affectés par la crise du crédit.

Au total sur l'exercice 2007, les dépréciations liées aux expositions directes et indirectes aux subprimes atteignent 949 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 271 millions d'euros de dépréciations liés aux expositions sur les assureurs « monoline » (hors 138 millions d'euros en coût du risque), soit un total de 1 220 millions d'euros. Il s'y ajoute 413 millions d'euros d'impacts indirects sur le PNB (dégradation des spreads de crédit des portefeuilles de compte propre, pertes d'arbitrages liés à la volatilité, dépréciation des portefeuilles de LBO en attente de syndication), ainsi que l'impact du très fort ralentissement de l'origination dans les métiers de titrisation depuis l'été.

**Les charges** s'élèvent à 1 995 millions d'euros au titre de l'exercice 2007, en baisse de 5 % par rapport à 2006.

Les frais de personnel, qui représentent 55 % du total des charges (- 1 088 millions d'euros), sont en baisse de 13 % par

rapport à 2006. Cette variation est due à la diminution des rémunérations variables liée au recul de l'activité sur un an.

Les effectifs fin de période du pôle BFI ont augmenté de 334 ETP pour atteindre 6 645 ETP. Les effectifs à l'étranger (2 404 ETP) expliquent la totalité de la progression, alors que les effectifs en France (4 241 ETP) restent stables.

**La BFI affiche un RBE** négatif de - 161 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2007, dont - 1 148 millions d'euros sur le seul quatrième trimestre 2007.

Après la prise en compte notamment du coût du risque pour - 222,5 millions d'euros et d'un produit d'impôt de 192,1 millions d'euros, **le résultat net part du Groupe du pôle BFI** affiche une perte de - 177,3 millions d'euros, contre un bénéfice de 947,5 millions d'euros en 2006.

**La rentabilité après impôts**, mesurée en terme de retour sur capitaux propres normatifs moyens est de ce fait négative en 2007. Les métiers de Financement affichent toutefois une rentabilité sur fonds propres de 14 %, contre 13 % l'an dernier.

**La part du PNB généré à l'international atteint 52 %** à fin décembre 2007, contre 49,8 % à fin décembre 2006 et 48,5 % à fin juin 2007. Le recul sur la zone américaine, lié aux difficultés rencontrées par les activités de titrisation et de compte propre aux États-Unis, est en partie compensé par la bonne tenue sur les pays européens.

## PNB et activité par métier

(en millions d'euros)	Cumul fin décembre		Variations
	2007	2006	
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 833,5</b>	<b>3 494,4</b>	<b>(48) %</b>
Relations entreprises et institutionnels	444,0	416,0	+ 7 %
International	198,4	170,8	+ 16 %
Financements structurés	836,3	635,6	+ 32 %
Marchés de capitaux	1 185,2	1 298,7	(9) %
Principal finance et titrisation	(535,2)	536,2	ns
Compte propre, CPM, finance	(324,4)	432,4	ns
M & A et divers	29,1	4,7	ns

Courant 2007, l'année 2006 a été retraitée pour tenir compte de la nouvelle organisation du pôle BFI. Ces ajustements, sans impact sur le PNB global du pôle, sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Référence 2006	Retraitements effectués courant	2006 pro forma
		2007	
<b>Produit net bancaire</b>	<b>3 494,5</b>	<b>0,0</b>	<b>3 494,5</b>
Relations entreprises et institutionnels	416,0	-	416,0
International	170,8	-	170,8
Financements structurés	631,2	4,5	635,7
Marchés de capitaux	1 388,8	(90,1)	1 298,7
Principal finance et titrisation	553,2	(17,0)	536,2
Compte propre, CPM, finance	334,7	97,7	432,4
M & A et divers	(0,2)	4,9	4,7

### ■ Relations Entreprises et Institutionnels

Le PNB de la banque commerciale avec les entreprises et institutionnels en France progresse de 7 % à 444,0 millions d'euros, avec une bonne performance de la ligne de métier financements corporate, qui bénéficie notamment de l'évolution favorable du taux de marge sur les stocks court terme et sur la production nouvelle de prêts.

### ■ International

Résultat de la bonne activité commerciale des Financements internationaux, **la production nouvelle** moyen et long terme a enregistré une progression annuelle de + 13,5 %.

Le développement des implantations à l'international s'est poursuivi en 2007 avec l'ouverture des succursales de Dubai et Panama.

**Le PNB** des financements et services à l'International s'élève à 198,4 millions d'euros à fin décembre, soit une progression de + 16 % sur un an. Retraité des éléments exceptionnels 2006, cette croissance atteint + 21 %.

### ■ Financements structurés

Dans un contexte fortement marqué par la crise du crédit, les **financements structurés** réalisent une bonne année 2007.

Les financements structurés affichent un **PNB** de 836,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2007, supérieur de 32 % à celui enregistré en 2006, et ce malgré - 41 millions d'euros de décotes provisionnées sur les encours de syndication détenus par Natixis.

La croissance découle des bons résultats de toutes les composantes du pôle : leverage finance, matières premières, immobilier, projets, ingénierie financière, aéronautique et shipping, et, d'une façon générale, du développement des positions d'arrangeur.

Malgré le ralentissement de son activité depuis le mois de juin, en raison du retournement du marché consécutif à la crise de liquidité aux USA et en Europe, le métier **leverage finance** enregistre une progression importante, compte tenu du record historique d'activité dans le LBO au premier semestre, où le volume d'opérations est supérieur à celui de 2006. La conjoncture a ouvert de nouvelles opportunités d'intégrer des clubs deals en Europe et aux USA, et d'être bookrunner pour des opérations de taille moyenne.

- L'activité **matières premières** est également en hausse, portée par les transactions relevant des catégories Métaux Producteurs et Énergie Producteurs, dans un contexte de hausse des cours des matières premières (pétrole, métaux et produits agricoles).
- Le PNB de l'**immobilier commercial** est en progression sensible par rapport à l'année 2006, malgré un certain ralentissement dans la mise en place des nouvelles opérations en raison d'une prudence dans l'origination lié au niveau élevé des prix du marché.
- Le marché des Financements de Projets n'a été que modérément affecté par la crise de liquidité et de confiance, et a été actif tout au long de l'année 2007. Dans ce contexte, le PNB des **projets** progresse par rapport à 2006. Douze opérations ont été signées et bookées dont quatre arrangements. Natixis a été classé par Dealogic comme 1<sup>er</sup> MLA en Europe (4<sup>e</sup> mondial) sur les financements de projet d'énergies renouvelables.
- L'activité **ingénierie financière** bénéficie depuis le début de l'année d'un contexte de remontée des taux et d'un niveau d'activité fusion acquisition soutenu, tant pour les corporates que pour les fonds d'investissement qui se positionnent sur des cibles cotées. L'activité a été soutenue tout au long de l'année avec des transactions très visibles notamment en equity financing.
- Les résultats de l'**aéronautique** sont en progression, le secteur étant encore très porteur malgré des conditions de marges réduites pour les meilleures signatures.
- Le PNB du **shipping** est également en progression importante. Tous les actifs, quelle que soit leur date de mise en service, continuent de se valoriser par rapport aux moyennes historiques, car la demande mondiale ne faiblit pas. Pratiquement 60 % du deal flow de l'activité débouche désormais sur des prestations d'arrangement. Le marché de l'Offshore se développe grâce à l'expérience accumulée depuis plus d'un an. Les implantations en Grèce, à Hong-Kong et à Singapour ont suscité un deal flow de proximité, conduisant le département à ouvrir deux nouveaux desks spécialisés, à New-York pour les Amériques et à Dubaï pour le Moyen-Orient et l'Inde.
- Les revenus de **syndication** s'inscrivent en progression par rapport à l'exercice 2006. Malgré le retournement du marché durant l'été, avec notamment un fort resserrement de la liquidité institutionnelle et des contraintes de refinancement sur les banques, la structuration Coverage France reste active pour les transactions de taille petite ou moyenne et quelques financements d'acquisitions. Plus de 70 crédits,

dont 69 en Lead Arranger, ont été structurés par l'équipe des crédits syndiqués sur l'exercice 2007, contre 67 en 2006.

### ■ Marchés de capitaux

Malgré le contexte difficile du second semestre, et le fait que 2007 est pour Natixis une année de fusion opérationnelle, le PNB 2007 cumulé à 1 185 millions d'euros est inférieur de seulement 9 % à celui constaté en 2006. Après la bonne dynamique observée au premier semestre, le second semestre a subi les effets de la crise sur les crédits, les mois d'août, de novembre et de décembre ayant été particulièrement affectés. Les très belles performances des activités de Corporate Solutions et, dans une moindre mesure, d'Equity cash, n'ont pas permis de compenser totalement le recul des autres activités.

L'activité clientèle a toutefois été très soutenue tout au long de l'année, particulièrement sur le second semestre.

- Les performances des activités de Fixed Income – Forex sont en recul par rapport à l'exercice 2006. La dégradation a été particulièrement marquée au second semestre compte tenu d'un environnement très défavorable.

Les **activités de taux** sont en repli par rapport à 2006, malgré une bonne tenue de l'activité clientèle, notamment au second semestre 2007.

Les **activités de crédit** ont été particulièrement pénalisées depuis l'été par la crise du subprime avec des performances négatives sur le second semestre.

La crise aux États-Unis et les tensions induites ont en effet généré une forte aversion pour tous les papiers de crédit sous forme de bonds (affectant aussi bien l'offre primaire que secondaire), et une réelle crise de liquidité. L'impact du coût de la trésorerie et l'évolution de la courbe Eonia-Euribor ont également affecté fortement les résultats. Les financières et les covered bonds ont particulièrement souffert, et par contagion les secteurs papier court terme. Le retour des émissions corporates à des spreads très larges a provoqué un écartement des bases entre les titres et les CDS : les clients finaux se sont positionnés sur ces émissions nouvelles en délaissant le marché secondaire.

- Après de bonnes performances au premier semestre 2007, l'activité d'**equity derivatives, d'arbitrage et de commodities** a été affectée au second semestre par des pertes sur les dérivés actions (forte volatilité en Asie en période d'investissement sur cette zone) et l'arbitrage. Le métier a par ailleurs subi le ralentissement de l'activité sur les commodities suite au besoin de reconstituer les équipes chez Natixis Commodity Markets.

Les produits cumulés sont en repli par rapport à l'exercice 2006.

- Malgré un ralentissement sensible au quatrième trimestre 2007, notamment sur le primaire actions, la forte dynamique observée sur les trois premiers trimestres permet au métier **equity cash** d'afficher une progression par rapport à l'exercice 2006.

■ Les produits cumulés 2007 des activités de **Corporate Solutions** sont supérieurs de 72 % à ceux de 2006. Corporate Solutions a ainsi été le plus important contributeur des Marchés de capitaux en 2007, tiré en grande partie par la performance des *Dérivés Stratégiques*, qui réalisent 75 % des produits de l'année sur la filière.

■ Les activités d'**actifs structurés** sont en recul par rapport à 2006.

Les activités de produits structurés sur fonds (CPPI) se sont bien tenues avec des produits en hausse sur l'année. En revanche, les autres activités du métier présentent des produits 2007 en forte baisse, la composante immobilière de l'activité « Alternative Investment » ayant externalisé moins de produits (activité de « buy and lease-back »).

### ■ Principal Finance et Titrisation

Le métier Principal Finance et Titrisation affiche un PNB négatif de - 535 millions d'euros à fin décembre 2007.

Les impacts directs de la crise s'élèvent à - 864 millions d'euros. Ces impacts sont de trois ordres :

■ L'impact sur les expositions directes en subprime s'élève à - 132 millions d'euros pour l'ensemble de l'exercice 2007. Il est concentré sur l'activité **immobilier résidentiel** (portefeuille de prêts en attente de titrisation), l'évaluation en « mark-to-market » diminuant sensiblement la valeur nette du portefeuille au cours du quatrième trimestre 2007.

■ L'impact sur les expositions indirectes en subprime s'élève à - 548 millions d'euros pour l'exercice 2007. L'activité **synthetic CDO/CLO** (portefeuilles de CDO d'ABS) subit une exposition indirecte aux subprimes à travers ses portefeuilles de titres de structures collatéralisées par des crédits subprime. Les expositions résiduelles aux CDO d'ABS (quote-part subprime) sont dorénavant très fortement réduites.

■ Parallèlement, l'exposition aux assureurs monoline a fait l'objet de provisions pour tenir compte de l'impact de la crise sur la qualité de crédits desdits assureurs. Ce provisionnement pour risques affectés (MBIA, Ambac, XL, Assured...) concerne en partie les activités de **synthetic CDO/CLO** et celles des **hybrids products**.

Le PNB du métier a également souffert des conditions fortement défavorables des marchés (écartement des spreads de crédit, forte volatilité) sur l'exercice 2007.

### ■ Compte propre et divers

Le PNB du domaine **Compte propre et divers** ressort à - 324,4 millions d'euros pour l'exercice 2007.

■ Les activités du **Compte propre** ont également été très fortement affectées par la crise.

Les pertes relatives à la crise du subprime s'élèvent à - 330 millions d'euros sur l'ensemble de l'exercice 2007. Elles proviennent notamment de la dépréciation de titres de

structures collatéralisés par des crédits subprime (RMBS) dans les portefeuilles des entités US et de la dépréciation des montages de CDO d'ABS.

Parallèlement, l'élargissement des spreads lié à la crise de liquidité a impacté toutes les classes d'actifs des spreadbooks et généré des pertes additionnelles sur le second semestre 2007.

■ En dépit d'un environnement de marché difficile, marqué par une augmentation du coût de refinancement, les produits économiques de la **trésorerie** progressent de 24 % par rapport à 2006. Le groupe n'a pas rencontré de difficultés pour lever les ressources nécessaires pendant cette période de crise de liquidité, notamment grâce à la diversification de ses sources de refinancement par zone géographique et par nature d'investisseurs et à un allongement de la durée des refinancements.

## Pôle Gestion d'actifs

### Faits marquants 2007

#### ■ Réorganisation des activités

L'année 2007 a été marquée par les travaux de réorganisation s'inscrivant dans le cadre du rapprochement des activités sur l'Europe :

■ au premier semestre, l'ensemble des actifs en provenance d'ex-Natexis (à l'exception d'Axeltis) a été apporté à la holding Ixis Asset Management Group (rebaptisée Natixis Global Asset Management), conduisant à une dilution de l'actionnaire minoritaire CNP Assurances de 15,42 % à 11,34 % ;

■ au quatrième trimestre, le pôle a procédé à la réorganisation de son métier « gestion d'actifs immobiliers » sur l'Europe. La filiale Natixis Asset Management Immobilier a été apportée à AEW Europe et le Groupe Caisse des Dépôts est entré à hauteur de 40 % dans le capital du nouvel ensemble.

Enfin, pour l'ensemble du pôle Gestion d'actifs de Natixis, un travail important d'uniformisation de la marque a été lancé. Ixis Asset Management Group notamment est devenu Natixis Global Asset Management et les structures de distribution Ixis Advisors Group et Ixis Global Associates ont été regroupées sous la marque Natixis Global Associates.

#### ■ Crise financière sur les actifs liés aux risques de crédit

Le pôle Gestion d'actifs a été impacté par la crise financière au travers de ses activités européennes uniquement. Sur les OPCVM de trésorerie dynamique gérés par Natixis Asset Management (NAM), la société s'est portée contrepartie partielle des rachats effectués sur des fonds pour 0,4 milliard d'euros.

L'impact total sur le pôle Gestion d'actifs en 2007 est de 46 millions d'euros avant impôt.

■ **Poursuite de la politique de croissance externe**

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Natixis Global Asset Management (NGAM) a poursuivi ses acquisitions de sociétés de gestion aux États-Unis, avec l'achat d'Alpha Simplex et la prise de participation dans Percipio Capital Management (30 %). La société Hansberger, entièrement acquise début 2007, n'est plus mise en équivalence mais consolidée intégralement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Par ailleurs, NGAM a procédé à l'acquisition de *Gateway Investment Advisors* qui sera effective le 15 février 2008 et

poursuit le développement du partenariat avec la banque chinoise « Industrial Bank Cp., Ltd » en coopération avec le pôle BFI.

**Bilan de l'activité 2007**

Les encours gérés atteignent 590,5 milliards d'euros à fin 2007, contre 583,2 milliards d'euros fin 2006, soit une progression de 1,2 % sur l'année. Cette progression est portée à 7 % à change, méthodes et périmètres constants.

(en milliards d'euros)	États-Unis	%	Europe	%	Asie	%	Total	%
Encours fins	197,8	5,4 %	391,5	(0,6) %	1,2	(28) %	590,5	1,2 %
Collecte	21,7	19,6 %	3,0	(74) %	(0,2)	ns	24,4	(18) %
Effet marché	7,2	(54,1) %	6,4	(70) %	0,5	1,5	14,1	(62) %
Autres	1,0	ns	(11,2)	ns	(0,6)	ns	(10,8)	ns

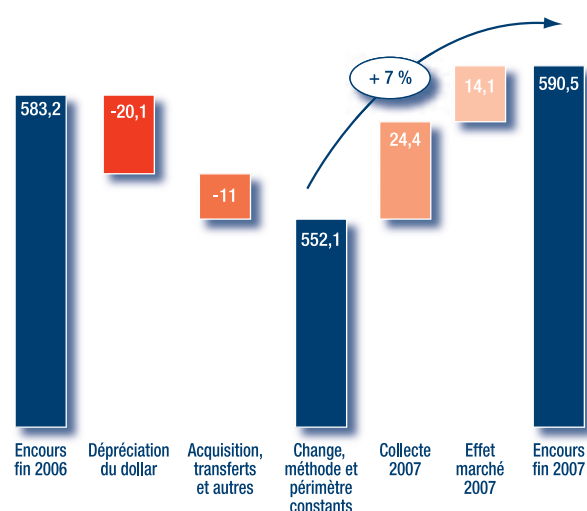
Cette progression des encours sur 2007 se décompose comme suit :

- **une collecte nette de 24,4 milliards d'euros** sur l'ensemble de l'année. La collecte à fin juin 2007 s'élevait à 30 milliards d'euros, mais la crise financière a ralenti l'activité commerciale sur l'Europe au second semestre alors que la collecte est restée très soutenue sur la zone US tout au long de l'année ;
- **un effet marché global de 14,1 milliards d'euros** (contre 37,4 milliards d'euros en 2006) ;

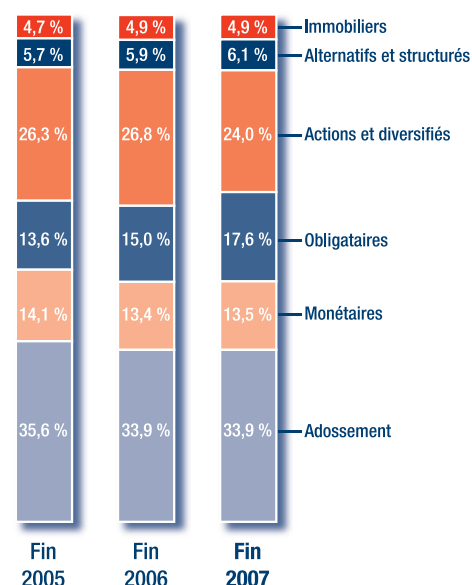
- **divers ajustements** significatifs sur l'Europe sont constatés sur l'exercice pour un total de **- 11 milliards d'euros** provenant de l'harmonisation des méthodes de comptabilisation des encours suite aux opérations de fusion. Ces changements n'ont aucun impact sur le compte de résultat du pôle ;
- par ailleurs, la forte dépréciation du dollar sur l'année entraîne un **effet de change** négatif de **20,1 milliards d'euros** sur les encours de NGAM.

**ÉVOLUTION DES ENCOURS SUR 2007**

(en milliards d'euros)



**ENCOURS PAR SUPPORT**





(en millions d'euros)	2007	2006 pf	Var.	
			montant	%
Fonds propres normatifs (moyens)	317	269	+ 48	+ 18 %
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 710,4</b>	<b>1 497,4</b>	<b>+ 213,0</b>	<b>+ 14 %</b>
<b>Charges</b>	<b>(1 283,1)</b>	<b>(1 111,7)</b>	<b>(171,4)</b>	<b>+ 15 %</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>427,3</b>	<b>385,8</b>	<b>+ 41,6</b>	<b>+ 11 %</b>
Coût du risque	(2,9)	0,4	(3,3)	NS
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>438,2</b>	<b>396,5</b>	<b>+ 41,8</b>	<b>+ 11 %</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>259,5</b>	<b>266,1</b>	<b>(6,6)</b>	<b>(2) %</b>
Rentabilité sur FPN	81,8 %	98,8 %		
Coefficient d'exploitation	75 %	74 %		

■ Malgré la forte dépréciation du dollar, **le PNB progresse de 14 %** par rapport à 2006 pour s'établir à 1 710,4 millions d'euros, (+ 213 millions d'euros). À dollar constant la progression du PNB est de 21 %. Cette forte progression du PNB sur l'année 2007 s'explique par :

- une hausse de **+ 10 % des encours moyens** par rapport à 2006 ;
- une hausse de **+ 69 % des commissions de performance**. L'année 2007 a été marquée par les excellentes performances des fonds alternatifs US et par d'importantes commissions de performances sur les fonds immobiliers ;
- les impacts négatifs de **- 46 millions d'euros** liés à l'utilisation du bilan pour faire face à la crise financière sur le marché des actifs liés aux crédits ;
- un effet change négatif (dépréciation du dollar) de - 103 millions d'euros, soit près de 7 points de croissance de PNB.

■ À 1 283,1 millions d'euros, **les charges d'exploitation** du pôle Gestion d'actifs sont **en hausse de 15 %** (+ 171 millions d'euros) par rapport à 2006 (+ 22 % à change constant).

- Les **charges de personnel** contribuent principalement à cette progression compte tenu de la forte augmentation des rémunérations variables liée à la forte hausse des revenus ;
- Les **charges d'exploitation** hors frais de personnel sont en hausse limitée de 4 %.

■ **Le résultat brut d'exploitation 2007 du pôle ressort à 427,3 millions d'euros, en hausse de 11 %**. Le coefficient d'exploitation atteint 75 %. Hors effet change, la croissance du RBE est de 17 % pour une croissance des encours moyens de 13 %, malgré la crise financière de l'été.

■ **Le résultat courant avant impôt** du pôle Gestion d'actifs ressort en 2007 à 438,2 millions d'euros, en hausse de 11 % soit + 41,8 millions d'euros. Cependant, sur 2006 une reprise pour risque fiscal de 25 millions d'euros sur la zone US avait fortement minoré l'impôt sur les sociétés qui revient en 2007 à un niveau normatif. La charge d'impôt progresse ainsi de 54,3 millions d'euros en 2007.

■ Ainsi, **le résultat net** du pôle Gestion d'actifs ressort en 2007 à 259,5 millions d'euros, en retrait de 2 %. À **change constant**, le résultat net est en hausse de 5 %.

### Asset Management Europe

Sur la zone Europe, les **encours sous gestion** atteignent 391,5 milliards d'euros à fin 2007 soit quasiment le même niveau que fin 2006 (393,9 milliards d'euros). Hors harmonisation des méthodes de comptabilisation des encours, la croissance des encours est portée à + 2,4 % (+ 9,4 milliards d'euros). Cette croissance se répartit en 3 milliards d'euros de collecte et 6,4 milliards d'euros d'effet marché.

### Asset Management Amérique du Nord

**Les encours fin de période** ressortent à **291 milliards de dollars**, en hausse de 44 milliards de dollars, soit **+ 17,8 %** de croissance sur l'année 2007.

**La collecte nette atteint 31,9 milliards de dollars** sur 2007. Elle est en progression de **+ 34 %** par rapport au niveau de 2006 (qui correspondait quasiment au double de 2005 : 12,4 milliards de dollars). Cette collecte provient pour 22,7 milliards de dollars de la plateforme de distribution Natixis Global Associates (soit 71 %) et pour le solde de la collecte directe des affiliés. Contrairement à l'Europe, la collecte est restée très soutenue sur l'ensemble de l'année 2007 aux États-Unis.

**L'effet marché global atteint 10,7 milliards de dollars** (contre 20,6 milliards de dollars en 2006).



## Pôle Services

L'année 2007 a été très dynamique pour le pôle Services, avec une croissance organique soutenue sur l'ensemble des métiers, la poursuite des investissements sur les plates-formes industrielles et la conclusion d'opérations de partenariat et de croissance externe importantes.

Dans l'ensemble, le marché de la banque de détail en France a connu un certain ralentissement sur 2007, mais le pôle Services a consolidé ses relations d'affaires avec les réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne pour libérer les synergies et conserver un bon rythme de croissance.

Le pôle Services mène également les réorganisations nécessaires pour accroître son efficacité opérationnelle :

- les travaux nécessaires à l'apport des activités institutionnelles « Titres » (conservation, administration de fonds, émetteurs) de Natixis Services Financiers à CACEIS sont très largement engagés et devraient permettre une réalisation de l'opération dans la seconde partie de l'année 2008 ;
- réorganisation du métier crédit consommation ;
- poursuite des investissements informatiques.

(en millions d'euros)	2007	2006 pf	Var. montant	%
Fonds propres normatifs (moyens)	1 518	1 421	+ 97	+ 7 %
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 299,2</b>	<b>1 150,6</b>	<b>+ 148,6</b>	<b>+ 13 %</b>
<b>Charges</b>	<b>(819,5)</b>	<b>(767,6)</b>	<b>(51,8)</b>	<b>+ 7 %</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>479,7</b>	<b>383,0</b>	<b>+ 96,7</b>	<b>+ 25 %</b>
Coût du risque	(12,4)	(12,5)	+ 0,1	(1) %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>471,4</b>	<b>377,7</b>	<b>+ 93,7</b>	<b>+ 25 %</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>310,1</b>	<b>238,2</b>	<b>+ 71,9</b>	<b>+ 30 %</b>
Rentabilité sur FPN	20,4 %	16,8 %		
Coefficient d'exploitation	63 %	67 %		

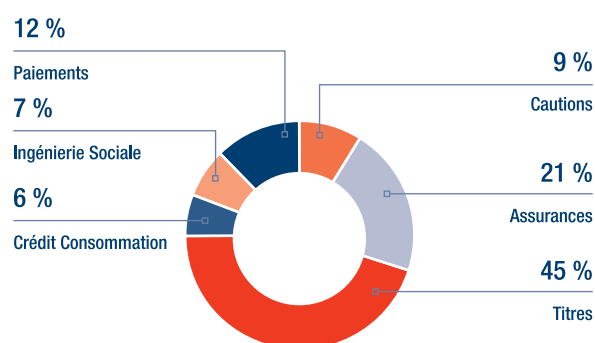
■ Le PNB du pôle Services ressort pour 2007 à 1,299 million d'euros, en progression de 149 millions d'euros (+ 13 %) par rapport à 2006. Les principaux contributeurs à cette progression sont les activités Titres, en raison notamment de la croissance des revenus de CACEIS, l'Assurance, tirée par l'assurance-vie, et les Cautions et garanties financières.

■ **Les charges d'exploitation** du pôle Services s'élèvent à 820 millions d'euros, soit une progression de 7 % (+ 52 millions

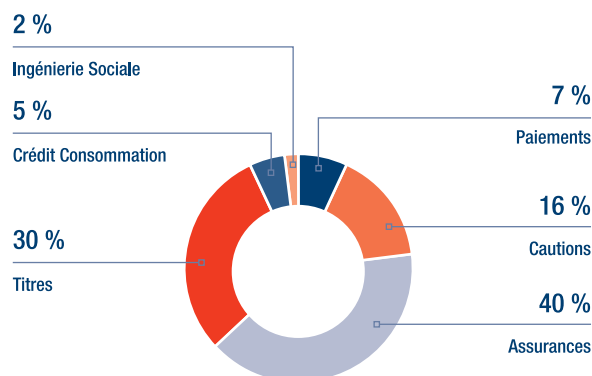
d'euros) par rapport à 2006, reflet de la croissance des effectifs fin de période (+ 182 ETP ou + 4 % par rapport à 2006) et des investissements informatiques importants.

■ Le pôle Services bénéficie ainsi d'un effet ciseau favorable et affiche un **RBE** de 480 millions d'euros, en hausse de 25 % (+ 97 millions d'euros) et un coefficient d'exploitation en baisse de 4 points à 63 %.

### PNB PAR MÉTIER



### RBE PAR MÉTIER



- Le **Résultat net** du pôle Services ressort à 310 millions d'euros, en hausse de 30 % par rapport à l'exercice 2006.

## Assurances

- Après une année 2006 exceptionnelle, Natixis Assurances subit en 2007 le ralentissement du marché de l'assurance. Toutefois, comparativement à l'évolution du marché de l'Assurance vie, la performance de Natixis Assurances est satisfaisante.

- Le chiffre d'affaires de l'**Assurance-vie** 2007 s'établit à près de 4,4 milliards d'euros, en progression globale de 1 %.

Cette évolution est à mettre en parallèle de celle affichée par le groupement des bancassureurs (- 7 %) qui accusent presque tous un recul de leur activité.

L'encours global s'élève à près de 31 milliards d'euros, en hausse de 10 %, notamment impacté par la progression de l'encours assurance vie collective.

- L'**activité Prévoyance** affiche une progression de son chiffre d'affaires de 19 % à 204 millions d'euros, reposant sur la poursuite de l'équipement des clients des Banques Populaires en assurance des accidents de la vie et dépendance ainsi que sur l'assurance décès emprunteurs pour les deux réseaux Caisses d'Épargne et Banques Populaires.
- Dans ce contexte, le **PNB** de cette ligne métier atteint 278 millions d'euros à fin 2007, en progression de 13 %, soit + 33 millions d'euros par rapport à fin 2006.

## Crédit à la consommation

La dynamique commerciale de cette ligne de métier est restée soutenue, tant sur le segment du crédit permanent que des prêts personnels en raison d'un effort soutenu sur les Caisses d'Épargne et du lancement d'une nouvelle offre dans le réseau des Banques Populaires.

- Le crédit permanent réalise dans son ensemble une belle progression : le principal moteur demeure le produit TEOZ des Caisses d'Épargne, le produit Creodis des Banques Populaires ayant été lancé sur le dernier trimestre 2007.
- L'activité prêts personnels poursuit sa progression, la quasi-totalité du réseau des Caisses d'Épargne ayant dorénavant la possibilité d'utiliser la chaîne de production de Natixis Financement : le nombre de dossiers produits a plus que doublé pour atteindre près de 407 000, avec un encours fin de période de 3,5 milliards d'euros, en hausse de 2,4 milliards d'euros sur un an.

Sous les effets conjugués de la croissance de ces deux activités, le **PNB** du crédit à la consommation s'établit à 83 millions d'euros à fin 2007, en progression de 15 % (+ 11 millions d'euros).

## Ingénierie sociale

Le métier Ingénierie sociale maintient sa dynamique commerciale, avec la poursuite du développement du segment

TPE-PME avec les Banques Populaires régionales et le succès du lancement de l'offre auprès des Caisses d'Épargne.

- Natixis Interépargne maintient sa position de leader sur le marché de l'**Épargne salariale**, les actifs gérés et le fonds de commerce affichant une nette évolution sur un an : le nombre d'entreprises clientes progresse de 15 % pour s'établir à près de 35 000 et les actifs gérés progressent de 1,7 milliard d'euros (+ 10 %) sur un an pour atteindre 18,5 milliards d'euros.

- L'**activité Titres de Services** continue à se développer : le nombre de titres émis et remboursés est en progression de 8 % et 7 % respectivement, atteignant 56 millions et 54 millions respectivement. Parallèlement, l'activité CESU progresse, avec environ 430 000 titres émis sur l'exercice.

La croissance des encours d'épargne salariale et le dynamisme des titres de services se traduisent dans l'évolution du PNB du métier, qui atteint 91 millions d'euros, en progression de 8 % (+ 6,4 millions d'euros).

## Paiements

L'activité Paiements affiche à fin 2007 un **PNB** de 162 millions d'euros, stable par rapport à 2006.

- L'activité monétique poursuit sa croissance, portée par la progression du parc de cartes et l'augmentation du nombre de transactions de compensation.
- L'activité Chèques et Systèmes d'échanges affiche également une légère progression, grâce à une très bonne tenue de la marge financière sur le dernier trimestre tandis que la tendance baissière de l'activité se confirme : stabilité sur le recouvrement des chèques nationaux, utilisation progressive du nouveau système de paiements internationaux (STEP 2/ TIPA) se traduisant par une baisse du chiffre d'affaires.

## Cautions et Garanties

Le chiffre d'affaires (primes émises) atteint à fin décembre 2007 171 millions d'euros, contre 194 millions d'euros au 31 décembre 2006, soit une baisse de 12 %, avec notamment une baisse des primes émises sur le marché des particuliers, qui est la résultante de la diminution de la tarification intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2006. L'activité soutenue sur 2007 permet de limiter l'impact de cette réforme.

- Les encours de crédit cautionnés s'élèvent à fin 2007 à 46,6 milliards d'euros, en hausse de 21 % par rapport à 2006 avec 22 % de croissance sur le marché des particuliers (39,8 milliards d'euros).
- Le **PNB** du métier Cautions et Garanties s'élève à 115,6 millions d'euros, en hausse de 37 % (+ 31,5 millions d'euros) par rapport au PNB dégagé sur l'exercice antérieur. La forte progression par rapport à 2006 s'explique essentiellement par :
  - une augmentation des primes acquises de 10 % (+ 10,9 millions d'euros) : en raison du mécanisme de l'étalement des primes sur la durée de vie des engagements, les primes acquises des particuliers ne

subissent que très partiellement le retrait constaté sur le chiffre d'affaires ;

- une baisse de la charge de sinistralité nette de réassurance, du fait d'un provisionnement exceptionnel de 24,2 millions d'euros passé en 2006.

## Titres

Le métier Titres affiche à fin décembre 2007 un niveau d'encours conservés de 2 869 milliards d'euros, contre 2 405 milliards d'euros à fin 2006. Les encours conservés sont donc en hausse de 464 milliards d'euros (+ 19 %) par rapport à fin 2006, dont 392 milliards d'euros s'expliquent par l'acquisition de l'activité de conservation HVB par CACEIS Bank Deutschland (CBD) en fin d'exercice 2007.

(en milliards d'euros)	Cum déc. 06	Cum déc. 07	Variation Md€	Variation %
<b>Encours conservés</b>	<b>2 405</b>	<b>2 869</b>	<b>464</b>	<b>19,3 %</b>
Natixis Services Financiers	513	493	(21)	(4,0) %
Gestitres	105	105	0	0,1 %
CACEIS (à 100 %)	1 787	2 271	485	27,1 %
CACEIS France	1 626	1 698	72	4,4 %
CACEIS International	160	574	413	258,0 %
<b>Encours administrés</b>	<b>1 000</b>	<b>1 095</b>	<b>95</b>	<b>9,5 %</b>
Natixis Investor Services	140	151	11	7,5 %
CACEIS (à 100 %)	860	944	85	9,9 %
CACEIS France	663	681	19	2,8 %
CACEIS International	197	263	66	33,7 %

Le **PNB** du métier Titres à fin 2007 s'élève à 569,9 millions d'euros, en progression de 13 % par rapport à 2006 (+ 66,6 millions d'euros). Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance des revenus de CACEIS (+ 42 millions d'euros) et des services financiers (+ 9 millions d'euros).

La hausse de 42 millions d'euros sur CACEIS provient pour 15,8 millions d'euros (+ 7 %) de la progression des commissions et pour 25,2 millions d'euros (+ 49 %) de la marge d'intérêt.

## Pôle Capital investissement et Gestion privée (CIGP)

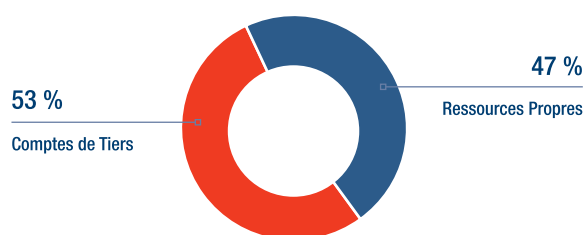
(en millions d'euros)	2007	2006 pf	Var. montant	%
Fonds propres normatifs (moyens)	269	240	+ 30	+ 12 %
<b>Produit net bancaire</b>	<b>504,1</b>	<b>449,1</b>	<b>+ 55,1</b>	<b>+ 12 %</b>
<b>Charges</b>	<b>(167,3)</b>	<b>(147,1)</b>	<b>(20,2)</b>	<b>+ 14 %</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>336,9</b>	<b>302,0</b>	<b>+ 34,9</b>	<b>+ 12 %</b>
Coût du risque	7,6	(6,6)	+ 14,2	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>344,2</b>	<b>296,6</b>	<b>+ 47,6</b>	<b>+ 16 %</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>245,5</b>	<b>229,0</b>	<b>+ 16,4</b>	<b>+ 7 %</b>
Rentabilité sur FPN	91,1 %	95,6 %		
Coefficient d'exploitation	33 %	33 %		

Le pôle Capital investissement et Gestion privée atteint un PNB de 504,1 millions d'euros, en hausse de 12 % par rapport à une année 2006 déjà exceptionnelle.

Les charges cumulées du pôle s'élèvent à 167,3 millions d'euros, en progression de 14 % (+ 20,2 millions d'euros) par rapport à fin décembre 2006.

## Capital investissement

### CAPITAUX GÉRÉS EN 2007



Les **capitaux gérés**, qui intègrent les fonds levés dès leur souscription et les plus-values latentes, atteignent 3,6 milliards d'euros à fin 2007, soit une hausse de 14 % (+ 0,5 milliard d'euros) en un an. La part des capitaux investis sur compte propre représente 47 %.

Les **plus-values de cessions** réalisées atteignent 186 millions d'euros, contre 397 millions d'euros en 2006. Le stock de plus-values latentes affiche en revanche une variation positive de 182,5 millions d'euros, contre une variation négative de 42 millions d'euros en 2006.

Les **investissements** se sont poursuivis à un rythme élevé, avec la poursuite des levées de fonds, pour atteindre près de 615 millions d'euros à fin décembre 2007 (contre 603 millions d'euros en 2006), dont 327 millions d'euros en gestion pour compte propre.

Les **cessions** s'élèvent à 680 millions d'euros, en baisse de 21 % par rapport aux cessions de 2006 (856 millions d'euros). Elles concernent aussi bien les portefeuilles dont les investissements sont en gestion pour compte propre (400 millions d'euros), que les portefeuilles en gestion pour compte de tiers.

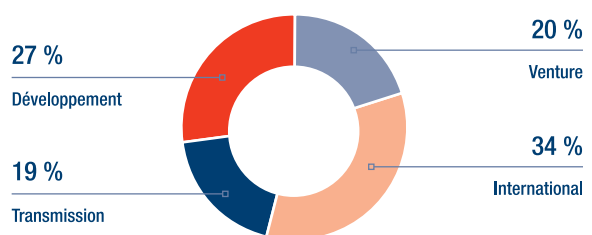
Le PNB de l'activité capital investissement s'élève à 378,4 millions d'euros, en hausse de 7 % (+ 24,2 millions d'euros) sur la performance de l'exercice 2006, qui présentait déjà des revenus exceptionnels pour Natixis Private Equity. Il représente les trois quarts du PNB du pôle CIGP.

## Gestion privée

Le **PNB** de la gestion privée s'élève à 125,7 millions d'euros à fin 2007, en progression de 33 %, soit 30,8 millions d'euros de plus qu'en 2006. La Compagnie 1818 y participe pour plus de la moitié.

Le RBE ressort à 336,9 millions d'euros en 2007, soit une progression de 12 % par rapport à l'année précédente. Le coefficient d'exploitation ressort à 33 % pour 2007, stable par rapport à 2006.

Le **Résultat net du pôle CIGP** atteint 245,5 millions d'euros, en hausse de 7 % (+ 16,4 millions d'euros) en un an.



La **Compagnie 1818** réalise une excellente année 2007 avec un PNB de 73,6 millions d'euros, en hausse de 44 % par rapport à 2006. Témoinnant d'une très bonne activité, les encours gérés progressent de 1,1 milliard d'euros par rapport à fin 2006, soit une hausse de 11 %.

La **Banque Privée Saint Dominique** affiche un PNB de 30,4 millions d'euros, en baisse de 5 %, par rapport à 2006. Une nouvelle forme de collecte se développe en 2007, relative aux capitaux apportés par des entrepreneurs suite à la cession de leur entreprise.

Le PNB de **Natixis Private Banking International** s'élève à 25,7 millions d'euros, en croissance de 33 % (+ 6,3 millions d'euros) par rapport à 2006, lié à la forte progression des encours.

Une collaboration active s'est développée en 2007 entre La Compagnie 1818 et Natixis Private Banking International (NBPI) au Luxembourg, permettant aux équipes de la Gestion privée de proposer une offre dépositaire au Luxembourg, notamment pour les clients résidents européens et américains. Cette synergie au sein de la Gestion privée existait déjà entre la Banque Privée Saint Dominique (BPSD) et NPBI.

Les **encours gérés** atteignent 17,3 milliards d'euros en fin d'année 2007, soit une hausse de 11,6 % sur un an (+ 1,8 milliard d'euros).

La **collecte** globale du métier s'établit à 1,64 milliard d'euros en 2007, en progression de 103 %, ce qui représente une hausse de 829 millions d'euros sur un an. La **Compagnie 1818** y participe à hauteur de 69 % (1,13 milliard d'euros) et affiche une progression de 16 % sur un an. La collecte de **Banque Privée Saint Dominique** augmente de 106 % par rapport à 2006, soit une progression de 115,6 millions d'euros.

## Pôle Poste clients

(en millions d'euros)	2007	2006 pf	Var.	
			montant	%
Fonds propres normatifs (moyens)	1 065	958	+ 107	+ 11 %
<b>Produit net bancaire</b>	<b>915,8</b>	<b>839,7</b>	<b>+ 76,1</b>	<b>+ 9 %</b>
<b>Charges</b>	<b>(657,3)</b>	<b>(604,4)</b>	<b>(52,9)</b>	<b>+ 9 %</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>258,5</b>	<b>235,3</b>	<b>+ 23,2</b>	<b>+ 10 %</b>
Coût du risque	(14,7)	(10,6)	(4,2)	+ 40 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>254,0</b>	<b>228,8</b>	<b>+ 25,3</b>	<b>+ 11 %</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>187,2</b>	<b>144,5</b>	<b>+ 42,7</b>	<b>+ 30 %</b>
Rentabilité sur FPN	17,6 %	15,1 %		
Coefficient d'exploitation	72 %	72 %		

Le pôle Poste clients s'est réorganisé au cours de 2007, avec respectivement la fusion-absorption de GCE Affacturage par Natixis Factor, qui conforte ainsi sa position de numéro 3 français de l'affacturage, et la création de Coface Holding, qui regroupe désormais l'ensemble des filiales du pôle.

Coface poursuit son développement à travers le monde tant par croissance interne qu'externe. L'acquisition au premier trimestre de Kompass France et de Kompass Belgique lui permet de renforcer sa position sur le marché de l'information d'entreprise et d'accélérer le déploiement de cette offre dans le monde.

La stratégie de déploiement de l'ensemble des lignes métiers sur chaque plate-forme internationale se concrétise avec l'extension du réseau d'affacturage en Europe (Danemark) et en Asie (Hong Kong et Singapour), ou encore avec l'ouverture de succursale en Roumanie et la signature d'un accord de coopération avec l'agence hongroise de crédit à l'exportation (assurance-crédit).

Dans un contexte de concurrence accrue sur l'ensemble des métiers du pôle, le chiffre d'affaires croît de 7 %, tiré par les bonnes performances de l'affacturage et des services de credit management.

Le **PNB** global du pôle s'élève à 915,8 millions d'euros, en progression de 9 % grâce à une sinistralité toujours bien orientée et à une bonne activité des métiers, notamment de l'affacturage. Il provient pour plus de la moitié (53 %) de l'assurance-crédit.

### ■ Assurance-crédit

Le PNB de la ligne assurance-crédit ressort à 485 millions d'euros, en hausse de 10 % à périmètre et change constants.

Le chiffre d'affaires progresse de 6,3 % à périmètre et taux de change constants. Malgré la baisse des prix, conséquence d'une concurrence mondiale accrue sur le métier de l'assurance-crédit, la croissance de la ligne est tirée par la bonne performance de l'assurance crédit export et, dans une moindre mesure, de la caution.

Le **taux de sinistralité** (loss ratio) est stable pour la troisième année consécutive autour de 49 %. Les charges de sinistres progressent de manière cohérente avec l'évolution des primes acquises.

### ■ Affacturage

La progression du volume des créances affacturées s'établit à 31 %, avec une progression plus rapide à l'étranger (+ 41 %) qu'en France (+ 18 %).

La progression du PNB de l'affacturage s'établit à 19,3 %, pour atteindre 209,8 millions d'euros.

### ■ Services de credit management

Le PNB de l'**Information** (+ 7,9 % à 127,2 millions d'euros) bénéficie des acquisitions de Kompass France et Belgique.

La **gestion de créances** affiche un PNB de 33,6 millions d'euros, en hausse de 27 %, grâce aux performances réalisées en Allemagne et à l'effet de l'acquisition de Newton en année pleine.

### ■ Gestion des procédures publiques

Le PNB de l'activité pour compte de l'État atteint 60,7 millions d'euros en 2007, soit une progression de 3,7 %.

Les **charges** du pôle atteignent 657,3 millions d'euros en 2007, soit une croissance de 8,8 % par rapport à 2006. À périmètre et taux de change constants et hors effet du remboursement de TVA en 2006, la hausse des charges se limite à 6,6 %.

Le **RBE** du pôle Poste clients s'élève à 258,5 millions d'euros à fin 2007, en progression de 10 % (+ 23 millions d'euros) par rapport à 2006.

Le **Résultat net part du Groupe** du pôle s'élève à 187,2 millions d'euros, en progression de 30 % (+ 42,7 millions d'euros) par rapport à 2006.

### CIFG

Natixis exerce le métier du rehaussement de crédit au travers de sa filiale CIFG, qui couvrait respectivement les zones nord-américaine et européenne au travers de deux entités opérationnelles à New-York et Paris.

La dégradation de l'environnement économique et financier, notamment des marchés de crédit, ainsi que les incertitudes sur l'évolution du secteur du rehaussement de crédit, ont au cours du second semestre 2007 conduit Natixis à se retirer de ce métier, qui présentait de surcroît peu de synergies avec les autres métiers du groupe.

Le 20 décembre 2007, le conseil de surveillance de Natixis a approuvé la cession de la quasi-totalité des actions de sa filiale CIFG à ses deux principaux actionnaires, la Caisse Nationale

des Caisses d'Épargne (CNCE) et la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) – à parts égales - pour la somme symbolique de 2 dollars. Cette opération a été finalisée juridiquement le 31 janvier 2008.

La valeur de la participation dans les comptes consolidés de Natixis a en conséquence été ramenée à zéro au 31 décembre 2007.

La CNCE et la BFBP ont accompagné la reprise de la participation de CIFG d'une augmentation de capital de 1,3 milliard de dollars, souscrite le 20 décembre 2007 à parité, et destinée à permettre à la société de répondre aux éventuelles pertes finales survenant sur le portefeuille réassuré.

Le seul engagement résiduel de Natixis vis-à-vis de son ancienne filiale correspond aux lignes de crédit déjà existantes de 200 millions de dollars.

Le résultat opérationnel de l'exercice et le profit de dilution résultant des opérations ci-avant figurent en résultat des activités abandonnées pour - 369 millions d'euros.

### Banque de détail

**La contribution des deux réseaux, Banques Populaires et Caisses d'Épargne, à la ligne « Mise en équivalence » s'élève à 642 millions d'euros pour 2007, en retrait de 1 % par rapport à 2006 (651 millions d'euros).**

Les Caisses Épargne et les Banques Populaires affichent au titre de 2007 une croissance soutenue et identique de leur résultat net de 12 %, mais deux éléments techniques négatifs (baisse du profit de relation et retraitement de consolidation sur les plus-values sur portefeuille AFS) sont venus limiter leur contribution au résultat de Natixis sur 2007.

(en millions d'euros)	2007	2006 pf	2005 pf	%	Var. millions d'euros
<b>Résultat cumulé (100 %)</b>	<b>2 934</b>	<b>2 623</b>	<b>2 238</b>	<b>12 %</b>	<b>311</b>
<i>dont Banques Populaires</i>	<i>1 340</i>	<i>1 199</i>	<i>1 095</i>	<i>12 %</i>	<i>140</i>
<i>dont Caisses d'Épargne</i>	<i>1 595</i>	<i>1 423</i>	<i>1 144</i>	<i>12 %</i>	<i>172</i>
Quote-part à 20 %	587	525	448	12 %	62
Profit de relation	118,6	128	123	(7) %	(9)
Écarts de réévaluation	(63,1)				
<b>Contribution ligne MEE</b>	<b>642,3</b>	<b>651</b>	<b>571</b>	<b>(1) %</b>	<b>(9)</b>
<i>dont Banques Populaires</i>	<i>287,6</i>	<i>293</i>	<i>269</i>	<i>(2) %</i>	<i>(6)</i>
<i>dont Caisses d'Épargne</i>	<i>354,7</i>	<i>358</i>	<i>302</i>	<i>(1) %</i>	<i>(3)</i>
IS CCI	(73)	(72)	(70)	0 %	0
<b>Contribution RN Comptable</b>	<b>570</b>	<b>580</b>	<b>501</b>	<b>(2) %</b>	<b>(10)</b>
<b>ROE normatif</b>	<b>16,4 %</b>	<b>19,1 %</b>	<b>17,8 %</b>		



## Les Banques Populaires

(en millions d'euros)	2007	2006 pf	Var.	
			montant	%
Fonds propres normatifs (moyens)	7 244	6 276	+ 968	+ 15 %
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5 839</b>	<b>5 578</b>	<b>+ 261</b>	<b>+ 5 %</b>
<b>Charges</b>	<b>(3 658)</b>	<b>(3 531)</b>	<b>(127)</b>	<b>+ 4 %</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 181</b>	<b>2 047</b>	<b>+ 134</b>	<b>+ 7 %</b>
Coût du risque	(388)	(280)	(108)	+ 38 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 864</b>	<b>1 780</b>	<b>+ 85</b>	<b>+ 5 %</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1 340</b>	<b>1 199</b>	<b>+ 140</b>	<b>+ 12 %</b>
Rentabilité sur FPN	18,5 %	19,1 %		
Coefficient d'exploitation	63 %	63 %		

Les Banques Populaires ont poursuivi leur développement au cours de l'exercice 2007, avec notamment l'ouverture de 60 nouvelles agences. Les encours de crédit ont progressé de 13 % et les encours d'épargne de 6 %.

Le **PNB** 2007 des Banques Populaires ressort à 5 839 millions d'euros, en hausse de 5 %. Cette hausse reflète notamment une progression des commissions de 4,3 %. Hors effet Epargne Logement, le PNB est en hausse de 3,7 %.

Sur 2007, les **charges d'exploitation** ressortent à 3 658 millions d'euros, en hausse de 4 %. Le **coefficient d'exploitation** ressort 62,6 % en baisse de 0,7 point.

Les effectifs sont en progression limitée (+ 0,2 %) quand le nombre d'agences atteint 2 938, en progression de 2,2 %.

Le **RBE** des Banques Populaires s'élève à 2 181 millions d'euros, en progression de 7 %.

Le **coût du risque** atteint 388 millions d'euros, en hausse de 38 % (soit - 108 millions d'euros).

Le **résultat avant impôt** des Banques Populaires ressort à 1 864 millions d'euros, en progression de 5 % (+ 85 millions d'euros). Il tient compte de gains sur actifs immobilisés pour 63 millions d'euros, dont 49 millions d'euros au titre de la plus-value sur l'ancienne filiale polonaise du Crédit Coopératif BISE.

Le **résultat net** des Banques Populaires 2007 ressort à 1 340 millions d'euros, en hausse de 12 % (+ 140 millions d'euros) par rapport au résultat 2006.

La quote-part de résultat revenant à Natixis s'élève à 268 millions d'euros. Elle est complétée d'un profit de relation de 38,3 millions d'euros, et minorée des écarts de réévaluation sur les actifs recyclables (portefeuilles AFS) pour 18,6 millions d'euros.

La quote-part de résultat mise en équivalence par Natixis ressort ainsi à 287,6 millions d'euros avant impôt, en baisse de 2 %.



## Les Caisses d'Épargne

(en millions d'euros)	2007	2006 pf	Var.	
			montant	%
Fonds propres normatifs (moyens)	7 050	6 483	+ 567	+ 9 %
<b>Produit net bancaire</b>	<b>6 435</b>	<b>6 221</b>	<b>+ 214</b>	<b>+ 3 %</b>
<b>Charges</b>	<b>(4 309)</b>	<b>(4 180)</b>	<b>(129)</b>	<b>+ 3 %</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 126</b>	<b>2 041</b>	<b>+ 85</b>	<b>+ 4 %</b>
Coût du risque	(118)	(142)	+ 24	(17) %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 005</b>	<b>1 912</b>	<b>+ 93</b>	<b>+ 5 %</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1 595</b>	<b>1 423</b>	<b>+ 172</b>	<b>+ 12 %</b>
Rentabilité sur FPN	22,6 %	22,0 %		
Coefficient d'exploitation	67 %	67 %		

L'activité commerciale des Caisses d'Épargne est restée soutenue au cours de 2007. Les encours de crédit et les encours d'épargne ont augmenté respectivement de 8 % et 4 %.

Le **PNB** 2007 des Caisses d'Épargne ressort à 6 435 millions d'euros, en progression de 3,4 % par rapport à 2006. Hors effet Epargne Logement, sa croissance est de 1,9 %.

Les **charges** atteignent sur 2007 4 309 millions d'euros, en hausse de 3 %. Les effectifs et les agences progressent de 0,5 % sur la période, atteignant respectivement 37 150 personnes et 4 352 agences.

Le **RBE** 2007 ressort à 2 126 millions d'euros, en progression de 4,2 % (soit + 85 millions d'euros) par rapport à 2006.

Au global, le **résultat net** des Caisses d'Épargne s'élève à 1 595 millions d'euros, en hausse de 12 % (+ 172 millions d'euros), à l'instar du taux de progression du résultat net des Banques Populaires.

La quote-part de résultat revenant à Natixis s'élève à 319 millions d'euros. Elle est complétée d'un profit de relation de 80 millions d'euros, en hausse de 10 %, et minorée des

écarts de réévaluation sur les actifs recyclables (portefeuille AFS) pour 45 millions d'euros.

La quote-part de résultat mise en équivalence par Natixis ressort ainsi à 354,7 millions d'euros, en baisse de 1 %.

### Coût du risque

Le coût du risque s'élève à - 244 millions d'euros, contre - 50 millions au titre de 2006. Il se décompose en - 55 millions d'euros au titre des risques individuels et - 190 millions d'euros au titre de la provision collective.

La hausse du coût du risque par rapport à 2006 est essentiellement imputable aux métiers du pôle BFI.

La provision collective a fortement progressé au cours de l'exercice, sous l'effet principal de la constatation d'une provision globale prudentielle visant à couvrir les risques encourus dans les opérations conclues avec les assureurs « monoline » dans le contexte actuel de crise financière (impact de - 138 millions d'euros).

### ÉVOLUTION DU COÛT DU RISQUE GLOBAL PAR PÔLE

(en millions d'euros)	2007	2006
	IFRS-EU	IFRS-EU
Banque de financement et d'investissement	(222)	(10)
Gestion d'actifs	(3)	0
Capital investissement et Gestion privée	8	(6)
Services	(13)	(12)
Poste clients	(15)	(11)
Autres	1	(11)
<b>COÛT DU RISQUE GLOBAL</b>	<b>(244)</b>	<b>(50)</b>

## DÉTAIL DU PÔLE BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

(en millions d'euros)	2007 IFRS-EU	2006 IFRS-EU
Relations entreprises et institutionnels	10	(31)
International	25	9
Matières premières	(21)	(7)
Financements structurés	(22)	(4)
Marchés	(214)	23
<b>TOTAL</b>	<b>(222)</b>	<b>(10)</b>

## ÉVOLUTION DU COÛT DU RISQUE INDIVIDUALISÉ PAR PÔLE

(en millions d'euros)	2007 IFRS-EU	2006 IFRS-EU
Banque de financement et d'investissement	(31)	(20)
Gestion d'actifs	(3)	0
Capital investissement et Gestion privée	8	(7)
Services	(13)	(12)
Poste clients	(15)	(10)
Autres	(1)	(2)
<b>COÛT DU RISQUE INDIVIDUALISÉ</b>	<b>(55)</b>	<b>(51)</b>

## DÉTAIL DU PÔLE BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

(en millions d'euros)	2007 IFRS-EU	2006 IFRS-EU
Relations entreprises et institutionnels	(18)	(23)
International	4	(9)
Matières premières	3	5
Financements structurés	20	(14)
Marchés	(40)	21
<b>TOTAL</b>	<b>(31)</b>	<b>(20)</b>

■ Par zone géographique, le **coût du risque individualisé** évolue comme suit :

(en millions d'euros)	2007 IFRS-EU	2006 IFRS-EU
Afrique et Moyen Orient	(6)	1
Amérique Centrale et Latine	(10)	3
Amérique du Nord	5	(2)
Asie et Océanie	7	(7)
Europe de l'Est	3	16
Europe de l'Ouest	(54)	(62)
<b>TOTAL</b>	<b>(55)</b>	<b>(51)</b>

## GESTION DES RISQUES

Les informations sur la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font parties intégrantes des comptes certifiés par les commissaires aux comptes.

### Le dispositif général de maîtrise des risques de Natixis

Le dispositif de maîtrise des risques de Natixis est mis en œuvre conformément à la réglementation bancaire ainsi qu'aux principes de gouvernance établis par les groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne. Placé sous la responsabilité du directoire de Natixis, il est construit sur trois niveaux de contrôle coordonnés entre eux :

- l'autocontrôle assuré par les services opérationnels ou fonctionnels sous la supervision de leur hiérarchie. Ces contrôles dits de niveau 1 étant effectués, selon les situations et activités, soit par les opérateurs eux-mêmes, soit par une unité de contrôle ad hoc de type middle office ou entité de contrôle comptable et le cas échéant conjointement ;
- les contrôles de deuxième niveau (au sens de l'article 6-a du règlement n° 97-02) assuré par des entités indépendantes des directions opérationnelles et dédiées exclusivement à cette fonction ;
- et le contrôle de troisième niveau dit périodique assuré par l'Inspection générale.

Le responsable de l'exécutif, chargé d'assurer la cohérence et l'efficacité du contrôle permanent (conformément à l'article 7-1 quatrième tiret du règlement CRBF n° 97-02 modifié) est le Directeur général.

Le Président du directoire préside le comité de coordination des fonctions de contrôle qui réunit les acteurs dédiés au contrôle permanent, le responsable de la sécurité des systèmes d'information, le directeur financier et le Secrétaire général.

Comme annoncé et conformément aux engagements pris auprès du CECEI, Natixis a poursuivi ses travaux en vue de renforcer l'efficacité de son dispositif de contrôle en 2007 et d'en améliorer la lisibilité.

Le dossier présenté au CECEI en septembre 2007 en vue de la fusion avec Ixis CIB a rappelé les principes directeurs du dispositif :

- la séparation des fonctions au sein du Groupe Natixis entre prise de risque et contrôle comprenant :
  - la ségrégation entre les fonctions de front et de back office,
  - l'existence de contrôles de premier niveau au niveau opérationnel ;
- la distinction entre le contrôle périodique et le contrôle permanent ;
- une organisation mondiale en filières de contrôles au sein du Groupe Natixis assurant la cohérence du dispositif interne ;

- un rôle spécifique d'organe central dévolu conjointement au Groupe Caisse d'Épargne et au Groupe Banque Populaire.

Il a été décidé de réorganiser le système de contrôle interne de deuxième niveau autour de deux directions au lieu de trois précédemment : la direction des Contrôles a disparu en tant que telle, les fonctions qu'elle exerçait étant transférées avec les ressources correspondantes vers la direction de la Conformité, la direction des Risques et l'Inspection générale.

Ainsi, depuis novembre 2007, le contrôle permanent est assuré par la direction des Risques et la direction de la Conformité, la gouvernance du dispositif de contrôle reposant sur le directoire et le conseil de surveillance de Natixis, ce dernier prenant appui sur le comité d'audit dans l'exercice de ses missions.

Le dispositif de contrôle conjoint visant à assurer la consolidation et le suivi des risques de Natixis sur base consolidée par les organes centraux s'appuie sur les trois comités confédéraux permanents institués à la fin de l'année 2006 :

- le comité normes et méthodes dont la mission principale est l'édition ou la validation en cas de délégation, de normes communes visant l'organisation générale de la filière risques, les méthodes d'évaluation des risques et le reporting ;
- le comité des systèmes d'information risques qui a compétence pour traiter des questions de maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information risques communs aux deux groupes actionnaires et Natixis ;
- le comité des risques confédéral, faïtier, qui statue sur les plafonds globaux de risques proposés par Natixis, décide des engagements dépassant le plafond unitaire des grands risques accordé à Natixis et assure un suivi des principaux risques de Natixis.

### La direction des Risques de Natixis

Depuis la constitution de Natixis le 17 novembre 2006, la direction des Risques s'appuie sur une organisation unifiée entre Natixis et ex-Ixis Corporate & Investment Bank en terme de ressources, de méthodologies et d'outils.

La direction des Risques de Natixis est organisée autour de six départements :

- trois départements « opérationnels » :
  - département des Risques de crédit,
  - département des Risques de marché,
  - département des Risques opérationnels ;
- deux structures transversales chargées respectivement :
  - d'assurer la gestion des projets risques et la mise en œuvre des outils associés,
  - de fournir une approche cohérente et coordonnée des actions menées et d'encadrer le processus décisionnel relatif aux nouveaux produits et aux nouvelles activités ;

- un secrétariat général chargé de gérer les ressources humaines et budgétaires ainsi que les aspects logistiques de l'ensemble du dispositif des risques.

La direction des Risques propose pour validation par le directoire une politique des risques établie en conformité avec celles des deux groupes actionnaires.

De même, elle soumet pour décision à l'organe exécutif les principes et règles concernant :

- les processus de décision de prise de risque ;
- les schémas de délégations ;
- la mesure des risques ;
- la surveillance des risques.

Elle joue un rôle essentiel au sein d'une architecture de comités dont les principaux sont :

- un comité faitier : le comité des risques groupe qui fixe notamment les grandes lignes de la politique des risques ;
- le comité de crédit groupe Natixis ;
- le comité des risques de marché ;
- le comité des risques opérationnels ;
- les comités nouveaux produits et nouvelles activités ;
- les comités des dépassements ;
- le comité des contreparties sous surveillance.

En outre, dans le cadre de sa mission, elle participe activement aux comités des provisions groupe et au comité gestion actif-passif, dont l'animation et l'organisation relèvent de la Direction financière.

Enfin, elle assure une communication régulière de ses travaux, analyses et constats aux organes exécutifs et délibérants de Natixis ainsi qu'aux Groupes Caisse d'Épargne et Banque Populaire.

## Risques de crédit

### Mesure et gestion des risques de crédit

Le dispositif de gestion et de mesure des risques de crédit en œuvre chez Natixis s'appuie sur :

- un processus de prise de risque normé et encadré par un système de délégations et de comités décisionnaires ;
- les analyses contradictoires indépendantes de la direction des Risques dans la revue des demandes d'octroi de concours ;
- des méthodologies et outils de notation fournissant une appréciation adaptée et homogène de la qualité des risques de contrepartie et permettant ainsi d'appréhender la probabilité de défaut à un an des contreparties ;
- des systèmes d'information donnant une vue globale des encours et des limites obtenue par un outil unique de

consolidation des risques s'appuyant sur un référentiel Tiers fusionné.

### Système de notation interne

Le système de notation fait partie de la gestion du risque de contrepartie de Natixis. Le dispositif mis en œuvre s'appuie sur :

- un ensemble de méthodologies de notation cohérent avec le profil de risques de Natixis, révisées selon un processus permanent ;
- un système d'information comprenant la collecte, le traitement et l'analyse des données concernées ;
- des processus, procédures et contrôles permettant d'inscrire la notation interne au cœur de la maîtrise des risques, de l'origine des opérations à l'analyse ex-post des contreparties ayant fait défaut ;
- enfin une approche en mode projet comprenant notamment un accompagnement des métiers au sein duquel la direction des Risques joue un rôle déterminant.

L'ensemble des travaux sont menés en cohérence et en coordination avec les Groupes Caisse d'Épargne et Banque Populaire s'agissant notamment des méthodologies cibles de notation définies par classe d'actifs et par segment.

En cohérence avec le dispositif mis en œuvre, Natixis a été autorisée par la Commission bancaire à calculer ses exigences en fonds propres réglementaires selon l'approche notations internes fondation pour le risque de crédit à partir de janvier 2008 sur un périmètre défini de portefeuilles et d'entités.

### Techniques de réduction du risque de crédit

Natixis recourt à des techniques d'atténuation de risques : contrats de compensation, garanties, sûretés ou achats de protection.

Les principes d'identification de mesure et de gestion des instruments de couverture du risque de crédit sont conformes aux préconisations de l'accord du Comité de Bâle. L'éligibilité des garanties à une prise en compte de leur effet atténuateur du risque dans les calculs d'expositions au risque fait l'objet de procédures ad hoc. Des points de contrôles sont postés tout au long du processus allant de l'octroi d'une opération, au suivi de l'exposition au risque de crédit, jusqu'au calcul des exigences en fonds propres qui en découlent.

Ainsi, les sûretés et les contrats de compensation donnent lieu :

- à une analyse à l'octroi ou lors de la révision d'un dossier de crédit de manière à appréhender la pertinence et l'amélioration de la qualité du risque apportées par l'instrument ou la garantie ;
- à des travaux de vérification, de traitement et de documentation s'appuyant sur le recours à des contrats standards ou validés par la Direction juridique ;
- à des procédures d'enregistrement et de suivi dans les systèmes de gestion administrative et de risques.

De même, les garants font l'objet d'un examen, d'une notation et d'un suivi, à l'instar de celui mené pour les débiteurs.

Natixis procède enfin à des achats de protection et à des opérations de titrisation synthétique afin de réduire tout ou partie de l'exposition au risque de crédit attachée à certains actifs par un transfert au marché de ce risque.

Les actifs de crédits couverts par des credit default swaps restent inscrits au bilan de Natixis mais portent le risque de contrepartie des vendeurs de protections qui sont généralement des banques OCDE. Ces opérations sont soumises aux mêmes procédures de décision et de suivi que celles s'appliquant à l'ensemble des produits dérivés.

Dans le cadre d'opérations portant sur des portefeuilles, Natixis conserve généralement une partie du risque sur les tranches juniors.

L'ensemble des techniques de réduction des risques fait l'objet de vérifications lors des travaux préparatoires menés en vue des calculs des exigences de fonds propres réglementaires.

### ■ Surveillance des risques de crédit

La surveillance du risque de crédit s'appuie sur une responsabilisation des métiers et différentes actions de contrôle pilotées par un service dédié de la direction des Risques.

Le suivi au fil de l'eau est assuré par les métiers, le middle office pour les financements et par la direction des Risques en contrôle de second niveau.

Concernant les dépassements, un comité des dépassements se tient mensuellement afin d'analyser leur évolution à partir d'indicateurs (nombre, métiers concernés...), de se pencher sur les cas de dépassements significatifs et de suivre leur régularisation.

Les dossiers présentant un niveau de risque dégradé sont détectés au fil de l'eau et remontés immédiatement à la direction des Risques, à la direction des Affaires spéciales et du Contentieux et au métier concerné conformément à la procédure des contreparties sous surveillance et de la procédure d'alerte.

Leur mise sous surveillance est alors étudiée et le cas échéant actée par la direction des Affaires spéciales et du Contentieux, la direction des Risques ou le comité de crédit compétent selon le niveau d'exposition.

Une revue a minima trimestrielle est menée pour les dossiers sensibles et donne lieu à une présentation en comité des contreparties sous surveillance qui se réunit trimestriellement.

Les risques sensibles, douteux ou en phase contentieuse sont suivis par la direction des Affaires spéciales et du Contentieux, qui intervient en tant que de besoin dans la gestion des dossiers difficiles et assure le recouvrement des créances en cas de procédure judiciaire.

### ■ Suivi des dossiers douteux et contentieux et dispositif de dépréciation

#### *Dépréciations individuelles*

Des comités des provisions sont organisés tous les trimestres pour chaque filière. Ils examinent tous les dossiers dont l'évolution est susceptible de donner lieu à provisionnement ou ajustement de la provision déjà constituée et déterminent le niveau de provision nécessaire.

Un comité des provisions groupe se réunit trimestriellement. Organisé par la Direction financière, il regroupe autour du Directeur général, la direction des Risques, la direction des Affaires spéciales et du Contentieux et les responsables des filières concernées.

Le comité des provisions groupe s'appuie notamment sur l'examen mené par le comité des contreparties sous surveillance, les mêmes supports d'analyse des dossiers étant présentés en séance.

#### *Dépréciations collectives*

Outre les provisions individuelles, Natixis constitue des provisions pour le risque pays et pour le risque sectoriel construites suivant trois axes :

- la notation pour les encours sur les particuliers et les professionnels ;
- le risque sectoriel et le risque géographique pour les autres contreparties (corporate, souverain, etc.).

Pour ces derniers, la recherche d'indices objectifs de dépréciation est menée à partir d'une analyse et d'un suivi approfondi des secteurs d'activité et des pays. Un indice objectif de dépréciation est constitué le plus souvent d'une combinaison d'indicateurs d'ordre micro ou macroéconomique propres au secteur ou au pays. Le cas échéant, il est fait appel au jugement d'expert pour affiner le résultat obtenu.

### Exposition aux risques de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe Natixis au risque de crédit. Cette exposition est déterminée sans tenir compte des garanties, sûretés, achats de protection, collatéraux sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré, effet de l'application de contrats cadres de compensation, et autres rehaussements de crédit. Elle correspond à la valeur nette comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées (individuelles ou collectives).

## EXPOSITION BRUTE AUX RISQUES DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	Encours sains	Encours en défaut	Dépréciations	Encours nets 2007	Encours nets 2006
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenus variables)	177 595			177 595	152 823
Instruments dérivés de couverture	670			670	621
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenus variables)	29 232		(175)	29 057	25 857
Prêts et créances sur EC	112 428	37	(71)	112 394	114 879
Prêts et créances sur la clientèle	112 888	1 148	(1 531)	112 505	93 369
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 501			6 501	7 037
Engagements de financement donnés	56 142	9	(9)	56 142	56 578
Engagements de garantie financière donnés	103 715	25	(21)	103 719	155 178
<b>TOTAL DE L'EXPOSITION BRUTE</b>	<b>599 171</b>	<b>1 219</b>	<b>(1 807)</b>	<b>598 583</b>	<b>606 342</b>

La notion d'encours correspond à la définition des créances douteuses donnée dans le référentiel français.

## VENTILATION DU COÛT DU RISQUE 2007 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	Risques individualisés	Risques pays	Risques sectoriels	Total
France	(30)		(64)	(94)
Autres pays d'Europe de l'Ouest	(24)		(31)	(55)
Europe de l'Est	3	(2)	(4)	(3)
Amérique du Nord	5		(110)	(105)
Amérique Centrale et Latine	(10)	14	(4)	
Afrique et Moyen-Orient	(6)	16	9	19
Asie et Océanie	7	(12)	(1)	(6)
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>(55)</b>	<b>16</b>	<b>(205)</b>	<b>(244)</b>

## VENTILATION DES RISQUES ET DES PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2007

Zones géographiques (en millions d'euros)	Risques individua- lisés	Risques Porte- feuille pays	Risques Portefeuille sectoriel	Total des risques	Dépréciation risques individualisés	Dépré- ciation Portefeuille pays	Dépré- ciation Portefeuille sectoriel	Total Dépré- ciations
France	900	0	7 469	8 369	581	0	214	795
Autres pays d'Europe de l'Ouest	150	0	7 796	7 946	112	0	189	301
Europe de l'Est	0	254	1 435	1 689	0	3	10	13
Amérique du nord	23	0	3 110	3 133	16	0	265	281
Amérique centrale et latine	61	797	1 117	1 975	33	33	9	75
Afrique et Moyen-Orient	31	1 562	247	1 840	12	81	9	102
Asie et Océanie	20	517	372	909	6	20	9	35
<b>RISQUES ET COUVERTURE</b>	<b>1 185</b>	<b>3 130</b>	<b>21 546</b>	<b>25 861</b>	<b>760</b>	<b>137</b>	<b>705</b>	<b>1 602</b>

### Répartition des encours de crédit

Les tableaux présentés ci-dessous ont été établis à partir de l'exposition brute réglementaire de type « Grands Risques » du Groupe Natixis (hors filiales d'assurance). Cette exposition au

risque de crédit est déterminée sans prendre en compte l'effet des compensations non comptabilisées ni les dépréciations.

La répartition des encours de crédit est présentée selon quatre axes d'analyse : sectoriel, géographique, qualité de notation interne et portefeuille Bâle 2.

### RÉPARTITION DES ENCOURS PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE

	31/12/2007	31/12/2006
Agro-alimentaire	1,7 %	1,5 %
BTP	3,1 %	3,1 %
Biens de consommation	0,9 %	0,7 %
Distribution, commerce	2,5 %	2,7 %
Énergie	3,9 %	3,5 %
Finance, assurance	51,3 %	48,7 %
Holding et groupes diversifiés	7,3 %	9,2 %
Tourisme, hôtellerie, loisirs	0,8 %	1,1 %
Immobilier	5,9 %	5,3 %
Communication	2,1 %	1,9 %
Industrie de base	2,9 %	1,8 %
Construction mécanique et électrique	2,7 %	3,1 %
Commerce international matières premières	1,9 %	1,3 %
Pharmacie, santé	1,3 %	1,4 %
Services	6,4 %	5,7 %
Technologies	1,4 %	1,5 %
Services aux collectivités	0,9 %	1,0 %
Administration	2,8 %	6,0 %
Divers	0,2 %	0,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

La prépondérance des métiers de la BFI explique la concentration des encours sur le secteur bancaire et financier. Les encours corporate sont quant à eux largement diversifiés.

	31/12/2007	31/12/2006
France	44,4 %	49,8 %
Autres pays de l'Espace Économique Européen	30,6 %	27,6 %
Autres pays d'Europe	2,8 %	2,4 %
Amérique du Nord	14,2 %	13,1 %
Amérique latine	3,1 %	2,1 %
Afrique/Moyen-Orient	1,9 %	1,8 %
Japon	0,2 %	0,2 %
Asie et Océanie	2,0 %	2,5 %
Non renseignés	0,8 %	0,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

La répartition géographique fait apparaître une concentration des encours sur l'Europe et sur l'Amérique du Nord à hauteur de 92 %, relativement stable depuis 2006.



## RÉPARTITION DES ENCOURS PAR CATÉGORIE DE NOTATION INTERNE (HORS SEGMENT TITRISATION)

	31/12/2007	31/12/2006
Investment Grade	76,4 %	79,4 %
Non Investment Grade et Défaits	17,4 %	14,1 %
Non Notés	6,2 %	6,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

En dépit de la conjoncture défavorable sur le second semestre, la ventilation des encours investment grade s'est maintenue à un niveau satisfaisant.

## RÉPARTITION DES ENCOURS PAR NOTATION INTERNE (HORS SEGMENT TITRISATION)

	31/12/2007	31/12/2006
AAA	2,7 %	3,0 %
AA+	0,9 %	1,4 %
AA	7,4 %	14,3 %
AA-	13,7 %	12,4 %
A+	18,6 %	16,5 %
A	4,0 %	5,4 %
A-	5,8 %	7,1 %
BBB+	8,7 %	7,0 %
BBB	6,5 %	5,6 %
BBB-	8,1 %	6,7 %
<b>Investment Grade</b>	<b>76,4 %</b>	<b>79,4 %</b>
BB+	4,9 %	4,7 %
BB	3,8 %	2,8 %
BB-	4,1 %	3,1 %
B+	2,6 %	1,9 %
B	0,9 %	0,7 %
B-	0,1 %	0,3 %
CCC+	0,0 %	0,0 %
CCC	0,1 %	0,1 %
C	0,2 %	0,1 %
C-	0,3 %	0,0 %
<b>Non Investment Grade</b>	<b>17,0 %</b>	<b>13,7 %</b>
<b>Défaits</b>	<b>0,4 %</b>	<b>0,4 %</b>
<b>Non Notés</b>	<b>6,2 %</b>	<b>6,5 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

## VENTILATION DES ENCOURS PAR PORTEFEUILLE BÂLE II

	31/12/2007	31/12/2006
Entreprises	51,0 %	51,3 %
Banques	33,8 %	35,9 %
Titrisation	11,3 %	8,1 %
Souverains	3,2 %	4,3 %
Retail	0,7 %	0,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

## Risques de marché

## Organisation de la maîtrise des risques de marché

Le département des Risques de marché définit les méthodologies de mesure de risque, instruit les limites et assure le suivi de l'ensemble des risques de marché du périmètre Natixis. Le dispositif de maîtrise des risques de marché est défini selon une architecture de délégation dont le comité des risques groupe est le comité faïtier et au sein duquel le comité des risques de marché joue un rôle essentiel.

Le comité des risques de marché a pour mission de déterminer la politique des risques de marché de la banque et veille à sa bonne application. Le comité des risques de marché constitue l'extension opérationnelle de l'organe exécutif et dispose comme tel de l'ensemble de son pouvoir de décision pour les questions relevant de son objet. Il se réunit mensuellement, des sessions exceptionnelles pouvant en outre être organisées en tant que de besoin. Il est présidé par un membre du directoire. Le Président du comité est le seul décisionnaire après débat contradictoire entre les parties prenantes. Il peut se faire représenter en cas d'indisponibilité.

La politique des risques de marché déterminée par le comité des risques de marché regroupe en particulier les éléments suivants :

- détermination et revue des limites de VaR, de limites opérationnelles et de loss alert. Cet examen sera mené à la lumière des éléments budgétaires qui devront être fournis par les responsables front office ;
- définition des délégations de validation ;
- revue des expositions en risque avec focus éventuel sur une classe de risque ;
- revue des éventuels dépassements constatés et/ou non autorisés sur les limites et actions mises en œuvre ou à mettre en œuvre ;
- revue ex-post des décisions prises sous délégation ;
- information sur les validations de méthodologies de risques de marché et de réfactions et sur les validations de modèles.

Concernant les modèles de marché, la direction des Risques de Natixis valide les modèles et s'assure régulièrement qu'ils sont pertinents au regard de l'évolution des marchés et des meilleures pratiques de place.

Le département des Risques de marché est composé de deux pôles : un pôle opérationnel et un pôle transverse.

Le pôle opérationnel au sein du département des Risques de marchés est en charge du contrôle des risques de marchés au quotidien et se compose de cinq pôles de suivi d'activité correspondant aux principales lignes de métiers des front offices (Crédit, Taux et Dérivés de Taux, Actions et Dérivés Actions, Trésorerie – Change – Structuration – Financements de projets, et Commodities) et d'un pôle de production de la VaR.

Chargés du suivi d'activité, ils représentent le département dans ses relations avec chaque front office.

Sur leur périmètre respectif, ils sont ainsi responsables de :

- l'analyse et du contrôle des risques de marché et des reportings correspondants ;
- du suivi régulier des positions et de leurs résultats ;
- de la validation des modèles de valorisation (pricers) ;
- de la détermination des politiques de provisionnement et de réfactions de valeurs (pour risque de liquidité, risques de paramètres non couvrables, risques de modèles, etc.).

Ils ont également pour mission de déterminer les méthodologies de mesures de risque adaptées à leur filière.

Le pôle transverse est en charge de l'ensemble des reportings consolidés présentés au management (directoire et management du front office), de la mise en place de normes et procédures communes à l'ensemble des entités (filiales et succursales) portant des risques de marché, de la coordination internationale et de la veille technologique.

Ainsi, la situation et l'évolution des risques de marchés sont présentées de manière hebdomadaire au Président du directoire et mensuellement au comité des risques de marché.

## Méthodologie de mesure des risques de marché

Le contrôle des risques des activités de marché de Natixis repose sur une méthodologie de mesure des risques de marché encourus par les différentes entités du groupe.

L'évaluation des risques de marché est réalisée au moyen de différents types de mesure :

**1 -** des mesures synthétiques de VaR permettant de connaître les pertes potentielles que chaque activité peut engendrer, pour un degré de confiance (exemple : 99 %) et un horizon de détention des positions (exemple : 1 jour) prédéfinis. Elle est élaborée et suivie quotidiennement sur l'ensemble des activités de négociation du groupe.

Pour ce faire, le comportement joint des paramètres de marché dont dépend la valeur des portefeuilles est modélisé au moyen d'études statistiques utilisant une période de 365 jours calendaires. Il existe à l'heure actuelle plus de 4 200 axes de risques de marché ainsi modélisés et utilisés dans le logiciel Scénarisk ;

Natixis utilise une VaR calculée par simulations numériques, au moyen d'une méthodologie « Monte Carlo » qui permet de prendre en compte les éventuelles non-linéarités des portefeuilles suivant les différents axes de risques. L'harmonisation des méthodes de calcul a été réalisée par le recours à un outil unique de calcul, Scénarisk, outil précédemment en place chez Ixis Corporate & Investment Bank. Afin de suivre le respect de la limite en VaR fixée par le régulateur, la direction des Risques de Natixis produit la VaR sur le périmètre Natixis consolidé, les opérations issues des systèmes de ex-Natixis Banques Populaires ayant migré progressivement dans les systèmes cibles ;

**2 -** des indicateurs opérationnels permettant d'encadrer l'activité, en global et/ou par activité homogène, au moyen de grandeurs plus directement observables (par exemple : sensibilités à la variation du sous-jacent, sensibilité à la variation des volatilités, à la corrélation, indicateurs de diversification). Les limites correspondant à ces indicateurs opérationnels à la fois qualitatifs et quantitatifs viennent ainsi compléter les limites de VaR, de loss alert. Elles sont déterminées en cohérence avec ces dernières. L'ensemble des limites opérationnelles fait l'objet d'un suivi quotidien de la part du département des Risques de marché.

Tout dépassement de limites (limites opérationnelles et loss alert) fait l'objet d'une notification, comme le précise la procédure et le cas échéant dans le cadre de dépassement de loss alert, peut occasionner une décision du management relative aux positions en cause (fermeture, couverture, maintien, etc.).

Les principaux indicateurs standard utilisés sont :

- une sensibilité à la variation des taux de 1 bp (indicateur global et par zone, par devise et/ou maturité),
- un indicateur de risque de courbe,
- un indicateur de risque de change,
- un indicateur d'exposition aux marchés des actions,

- des indicateurs de sensibilité à la variation de +/- 1 % des volatilités implicites des marchés actions, change, taux et inflation (ces indicateurs sont globaux, par maturité et par strike),
- un indicateur de la variation du delta pour une variation du sous-jacent (action, taux ou change),
- un indicateur de sensibilité à la variation du spread titres d'État/swap,
- un indicateur de sensibilité à la variation du spread émetteur,
- un indicateur de spread interdevises,
- un indicateur de sensibilité inflation (variation de 1 point de base),
- une mesure du risque de discontinuité,
- des indicateurs de sensibilité à la variation des corrélations,
- un indicateur de sensibilité au recovery et au jump to default,
- des indicateurs de loss alert mensuel et annuel ;

**3 -** des mesures de stress-test, consistant à mesurer les pertes éventuelles subies par les portefeuilles dans des configurations de marché extrêmes. Ces configurations sont élaborées à partir de scénarii fondés sur des études historiques (scénarii économiques) et de scénarii hypothétiques, spécifiques ou adverses à chaque portefeuille ou de manière globale.

S'agissant des stress tests, une revue d'ensemble du dispositif de Natixis a été réalisée. L'ensemble des stress tests sont calculés dans l'outil de calcul de VaR retenu, Scénarisk :

- les stress adverses consistent à « choquer » les différents paramètres de marché présentant des sensibilités significatives. Les chocs sont appliqués unitairement (ou par groupe homogène de paramètres) et permettent d'appréhender les variations potentielles de P&L, activité par activité,
- les stress historiques consistent à reproduire des ensembles de variations de paramètres de marché observées sur des périodes de crises passées, sur un horizon de temps court, afin de simuler ex-post les ordres de grandeurs des variations de P&L enregistrées. Si ces jeux de stress n'ont aucun pouvoir prédictif, ils permettent de juger de l'exposition du périmètre à des scénarii connus. Sept stress historiques ont été définis,
- les stress théoriques, encore appelés « stress globaux », consistent à simuler des variations de paramètres de marché sur l'ensemble des activités, en s'appuyant sur des hypothèses plausibles de réaction d'un marché par rapport à un autre, en fonction de la nature d'un choc initial. Quatre stress tests globaux initialement en place chez Ixis Corporate & Investment Bank ont été étendus à l'ensemble du périmètre Natixis.

Dans le prolongement de l'approche mise en œuvre pour la mesure et de gestion des risques de marché, Natixis a demandé à la Commission bancaire l'autorisation d'utiliser sur le périmètre équivalent de Natixis le modèle interne validé pour Ixis Corporate & Investment Bank.

### Données quantitatives de mesure des risques de marché de Natixis

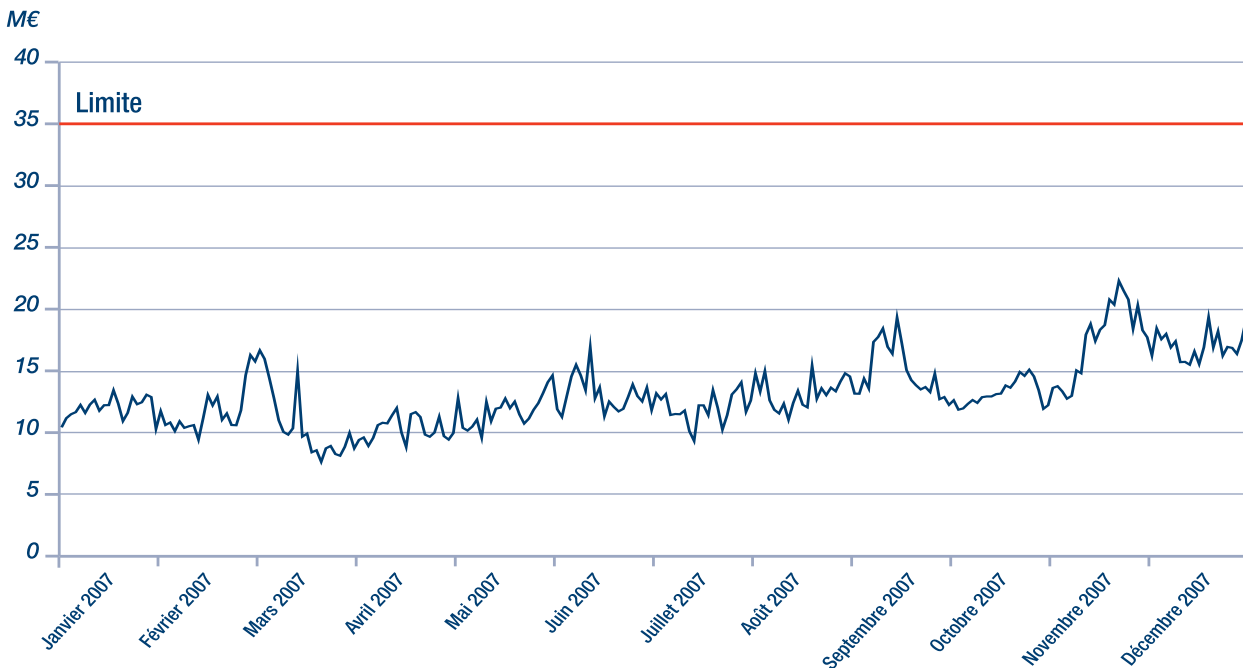
#### ■ Évolution de la VaR sur le périmètre de Natixis :

Le niveau de VaR 99 % 1 jour des portefeuilles de négociation de Natixis (19,3 millions d'euros au 31 décembre 2007) s'est

établi en moyenne à 14,9 millions d'euros avec un maximum constaté de 22,2 millions d'euros, en respect avec la limite de 35 millions d'euros octroyée à Natixis par la Commission bancaire.

Il convient de souligner que l'ensemble des opérations du périmètre ex-NBP ont migré à partir du 19 avril 2007 dans les systèmes cibles, ceux-ci étant reliés à l'outil de calcul de la VaR Ixis Corporate & Investment Bank. Cette migration, à laquelle s'ajoute la volatilité accrue des marchés sur le second semestre 2007, a contribué à l'augmentation du chiffre de VaR entre fin 2006 et fin 2007.

#### VaR GLOBALE NATIXIS - PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (VaR 99 % 1 JOUR)



#### VENTILATION DE LA VaR PAR CLASSE DE RISQUE

(en millions d'euros)	VaR Monte-Carlo Négociation 99 % 1 jour			
	Niveau 31/12/07	Niveau 29/12/06	Différence	Moyenne depuis le 19/04/07
<b>Natixis</b>				
Risque de Taux	10,1	7,5	2,6	7,2
Risque Action	6,9	6,7	0,2	5,5
Risque spécifique Action	3,0	3,2	(0,2)	3,0
Risque spécifique de Taux	10,2	5,8	4,4	9,6
Risque de Change	2,1	0,7	1,4	1,5
<b>Total des classes de risques</b>	<b>32,3</b>	<b>23,9</b>	<b>8,4</b>	
<b>Effets des compensations</b>	<b>(13,0)</b>	<b>(12,9)</b>	<b>(0,1)</b>	
<b>VaR CONSOLIDÉE</b>	<b>19,3</b>	<b>11,0</b>	<b>8,3</b>	<b>14,9</b>

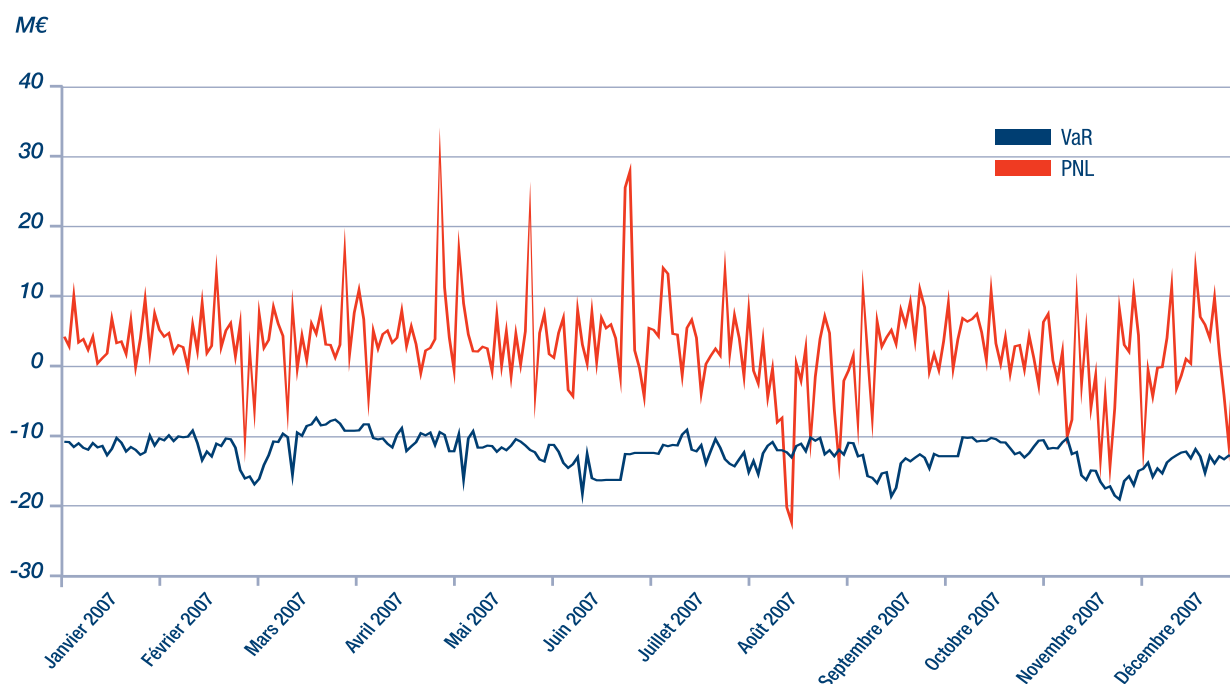
La ventilation par facteur de risque de la VaR Monte Carlo est calculée en utilisant la ventilation issue de la VaR paramétrique.

### ■ Backtesting de la VaR

La robustesse de l'indicateur de VaR est régulièrement mesurée par comparaison avec les variations de résultats quotidiens de trading : cet exercice permet de confronter le potentiel de perte, tel que prévu ex-ante par la VaR, avec les réalisations de résultats effectivement constatées ex-post.

Le graphique ci-dessous rend compte de l'exercice mené en 2007.

#### BAKTESTING NATIXIS (PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE)



Il permet de vérifier que le nombre d'excursions des variations de résultats au-delà du potentiel de perte, représentée par la VaR « courante », se situe effectivement en deçà de la limite statistique correspondante (en l'occurrence, pour 250 données, pas plus de quatre excursions admises).

Quatre exceptions sont survenues en août 2007.

Les principaux scénarii de stress (stress tests), pratiqués sur les positions au 31 décembre 2007, fournissent les informations suivantes en termes d'impact sur le résultat :

■ Stress Test 1 : Chute des indices boursiers : hypothèse d'une chute des indices boursiers accompagnée d'un faible impact sur les taux :

■ Impact : - 189 millions d'euros ;

■ Stress Test 2 : Hausse des taux : hypothèse d'une hausse progressive des taux courts, hausse violente des taux longs avec augmentation des indices boursiers :

■ Impact : - 504 millions d'euros ;

■ Stress Test 3 : Hausse des spreads et baisse des indices et des taux : hypothèse d'une hausse des spreads de crédit avec un faible impact sur les taux et les indices boursiers :

■ Impact : - 319 millions d'euros ;

■ Stress Test 4 : Hausse des spreads de crédit : hypothèse d'une hausse des spreads de crédit :

■ Impact : - 302 millions d'euros

#### Risques de taux d'intérêt global, de liquidité et de change structurel

Le comité de gestion actif-passif (comité GAP) définit les grandes orientations en matière de risques structurels de bilan. D'une périodicité trimestrielle, présidé par le Directeur général et réunissant des membres du pôle Banque de financement et d'investissement, de la Direction financière et de la direction des Risques, ce comité a pour missions de :

- suivre l'évolution du bilan et du hors bilan ;
- définir les règles de refinancement interne des activités (TCI) ;
- valider la politique globale en matière de refinancement, de gestion du risque de change non opérationnel et de remplacement des fonds propres disponibles ;
- approuver les hypothèses et les conventions retenues pour l'élaboration des indicateurs et des scénarii de stress ;

- valider les limites globales s'appliquant aux indicateurs de risques structurels de bilan ainsi que les procédures de gestion des crises de liquidité.

Le périmètre de suivi du comité GAP recouvre le portefeuille bancaire du siège, des succursales et des filiales présentant des risques structurels de bilan significatifs. Conformément au plan de convergence tripartite du suivi des risques structurels de bilan pris dans le cadre de la double affiliation, les supports et le compte rendu de chaque comité sont adressés aux organes centraux pour permettre un suivi consolidé des risques ALM de Natixis à leur niveau. Lors de la phase cible de ce plan de convergence qui démarrera fin 2008, le système ALM de Natixis sera interfacé avec ceux des organes centraux.

### Risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux d'intérêt global de Natixis, essentiellement d'ordre linéaire, résulte majoritairement de positions de transformation entre opérations assorties d'une échéance contractuelle. Sur le périmètre social, cette transformation est centralisée par le biais de contrats d'adossés internes à la Trésorerie qui en a la gestion opérationnelle par délégation du comité GAP. Outre un suivi en sensibilité de la valeur économique des portefeuilles par point de courbe et par devise, cette gestion est encadrée par des limites de VaR un jour à 99 % validées par le comité GAP et examinées quotidiennement par la direction des Risques. Ces limites sont :

(en millions d'euros)	Trésorerie Court Terme	Trésorerie Long Terme
Somme des limites de VaR un jour 99 % <sup>(1)</sup>	3,30	4,20

(1) Somme des sous-limites de VaR par section, hors effet de diversification.

En raison de la spécificité de leur activité, certaines filiales établissements de crédit bénéficient d'une délégation de

gestion de leur risque de taux dans le cadre de leur propre comité GAP ou comité de trésorerie.

Pour Natixis Lease et Natixis Factor, le comité GAP a validé une limite de sensibilité de la valeur économique du bilan pour un choc de 100 points de base respectivement de 8,00 millions d'euros et de 4,00 millions d'euros. Pour les autres filiales, dont les positions en transformation demeurent plus modestes, le comité GAP n'a pas encore formellement approuvé les limites qu'elles se sont fixées.

### Risque de liquidité

La gestion opérationnelle des besoins de refinancement globaux de Natixis, de ses filiales et des Banques Populaires à court, moyen et long terme et sur un grand nombre de devises est assurée par le métier Trésorerie organisée autour du siège et des succursales de New-York et de Singapour. Cette centralisation permet d'optimiser en permanence le coût de liquidité au bénéfice de l'ensemble du groupe. Elle facilite également une politique d'émission axée sur la recherche permanente d'une diversification maximale du placement de la dette de Natixis tant en terme de support que de zone géographique.

En tant que banque de financement et d'investissement, le risque de liquidité de Natixis résulte principalement de positions de transformation entre opérations assorties d'une échéance contractuelle. Sur le périmètre social, cette transformation est centralisée à la Trésorerie par le biais de contrats d'adossés internes et gérée par celle-ci. En raison de leur activité spécifique, certaines filiales bénéficient d'une délégation de gestion de leur transformation dans le cadre de leur propre comité GAP.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité repose sur la détermination d'impasses statiques de liquidité et le calcul de ratios de transformation <sup>(1)</sup> sur le périmètre de la Trésorerie, qui concentre la majeure partie du risque de Natixis, et sur le périmètre consolidé. Ces indicateurs sont produits périodiquement par la Direction financière, examinés en comité GAP.

La gestion de la transformation en liquidité opérée par la Trésorerie sur son portefeuille bancaire est encadrée par des ratios de transformation minima <sup>(2)</sup> validés par le comité GAP. Ces ratios minima, qui ont été reconduits en 2007, sont :

Classe d'échéance	10 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois
<b>Ratios minima</b>	<b>85 %</b>	<b>80 %</b>	<b>75 %</b>	<b>70 %</b>	<b>65 %</b>	<b>60 %</b>
Classe d'échéance	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois
<b>Ratios minima</b>	<b>55 %</b>	<b>55 %</b>	<b>55 %</b>	<b>55 %</b>	<b>55 %</b>	<b>55 %</b>
Classe d'échéance	12 mois	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
<b>Ratios minima</b>	<b>55 %</b>	<b>45 %</b>	<b>35 %</b>	<b>30 %</b>	<b>25 %</b>	<b>25 %</b>
Classe d'échéance	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans		
<b>Ratios minima</b>	<b>20 %</b>	<b>15 %</b>	<b>10 %</b>	<b>5 %</b>		

(1) Les ratios de transformation sont définis pour chaque classe d'échéance comme le rapport des ressources résiduelles par les emplois résiduels.

(2) Selon ces limites, 25 % des emplois du portefeuille bancaire de maturité résiduelle supérieure ou égale à cinq ans doivent être refinancés par des ressources ayant plus de cinq ans restant à courir.

Le comité GAP n'a pas formellement approuvé de limite sur les filiales disposant d'une autonomie de gestion de leur transformation en liquidité. Celles-ci doivent en revanche respecter leur coefficient de liquidité réglementaire.

En parallèle, ce dispositif a été complété par la réalisation de stress de liquidité destinés à tester la capacité de Natixis à faire face à une situation de crises. Le principe général repose sur la production d'un choc sur l'impasse quotidienne sur l'horizon donné en fonction du stress (choc sur les actifs, choc sur les passifs lié à une crise spécifique ou systémique), puis à identifier les ressources complémentaires mobilisables auprès de la BCE (créances négociables ou non admis en pension par la BCE après application de « haircut », etc.) permettant d'y faire face avant d'envisager la suspension d'activités de négociation consommatrices de liquidité à court terme ou plus globalement des cessions d'actifs.

Ces stress sont par ailleurs agrégés avec ceux des organes centraux à des fins de consolidation à leur niveau. Une réflexion est en cours sur la définition de limites éventuelles ainsi qu'à la mise en place d'un plan d'urgence en collaboration avec les organes centraux dans le cadre de la garantie de liquidité qu'ils ont accordé à Natixis.

### Risque de change structurel

Ce risque, essentiellement concentré sur le dollar US, comprend :

- les risques de change liés aux investissements nets à l'étranger libellés dans une devise différente de l'EUR ;
- les risques liés aux produits et aux charges libellés dans une devise autre que l'euro.

Pour la première composante, le comité GAP a approuvé que soit maintenu un refinancement par achat de devise pour les investissements durables afin d'immuniser le ratio de solvabilité de la banque, certains risques pondérés étant en effet libellés en devise autre que l'euro. Cette politique serait modifiée en cas d'écartement de la sensibilité du ratio tier one en fonction de la parité euro/dollar, dû notamment à une proportion trop importante de fonds propres en dollar dans les fonds propres part du Groupe.

Pour la seconde composante, le comité GAP a acté qu'une couverture d'une fraction du RBE de la banque en dollar prévue dans le cadre de la procédure budgétaire soit réalisée à partir des ventes anticipées de dollar contre euro, rachetées progressivement au fur et à mesure de la formation des résultats en dollar ; l'objectif de cette couverture étant de neutraliser une variation adverse du cours moyen EUR/dollar sur l'année par rapport au cours moyen budgété.

## Risques opérationnels

### Description générale

Le risque opérationnel se définit comme le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des

événements extérieurs (incendies, crue centennale, fraudes, etc.). Il inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Le dispositif de mesure, de contrôle et de gestion des risques opérationnels, en s'appuyant sur des règles, des normes et des méthodes homogènes, est partagé par tous les métiers de Natixis.

Ce dispositif est basé sur la mise en place de saines pratiques de gestion des risques opérationnels, c'est-à-dire :

- une charte définie par le département des Risques opérationnels, approuvée par le comité des risques opérationnels de Natixis, et validée par le comité des risques Groupe de Natixis ainsi que les organes centraux ;
- une culture forte du risque opérationnel au sein de chaque métier de l'entreprise ;
- un reporting interne efficace, et l'existence d'un plan de secours et de continuité d'exploitation.

### Approche choisie par le Groupe Natixis

Lors de la création de Natixis en novembre 2006, de nombreux travaux de mise en place d'un dispositif de mesure, de contrôle et de gestion des risques opérationnels avaient déjà été réalisés de part et d'autre, dans les entités rapprochées.

À partir de ces dispositifs, une harmonisation a été entreprise et a abouti à la mise en place d'un dispositif conforme à la méthode standard.

La prochaine étape pour le Groupe Natixis est d'être éligible à la méthode avancée (dite Advanced Measure Approach ou AMA), avec l'ambition de faire du dispositif de mesure, de contrôle et de gestion des risques opérationnels un véritable outil de management.

### Gouvernance

En 2007, le département des Risques opérationnels s'est attaché à faire évoluer l'organisation en place pour la rendre conforme à celle annoncée au CECEI. Un rattachement des acteurs du contrôle de deuxième niveau à la direction des Risques de Natixis, soit directement, soit par un lien fonctionnel fort de type hiérarchique a été institué.

À fin 2007 le département est organisé en cinq pôles correspondant à des domaines homogènes de métiers et d'activité : marchés, financements, services, supports, et gestion d'actifs. Fin 2007, il a été décidé de compléter le dispositif par la création d'un sixième pôle, le pôle Poste clients. Ainsi l'ensemble du groupe est couvert par une organisation matricielle articulée selon les deux axes d'activité et de localisation.

### Gestion des risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels de Natixis s'articule autour de trois axes majeurs :

- la collecte des incidents :



- OSIRISK est l'outil cible de mesure, de contrôle et de gestion des risques opérationnels de Natixis. Il sera déployé sur l'ensemble du groupe, avec reprise de l'historique existant, durant l'année 2008. La collecte des incidents se fait au fil de l'eau, et ce dès le premier euro. Certains incidents, jugés graves, donnent lieu à des investigations plus poussées ;
- l'élaboration d'une cartographie des risques :
  - celle-ci, réalisée « par parties », au niveau de chaque métier, doit permettre de constituer une cartographie sur le Groupe Natixis. Une fois validée, cette cartographie doit faciliter le suivi des variables d'environnement et la mise en place de plans d'action ;
- la production des reportings :
  - des reportings « opérationnels », au niveau de chaque métier, sont produits dans un objectif de prise de décisions lors des comités risques opérationnels tenus au sein des métiers,
  - des reportings consolidés au niveau groupe, afin de piloter les risques transversaux à la banque.

### Mesure des risques opérationnels

Aujourd'hui, le Groupe Natixis calcule ses fonds propres réglementaires en méthode standard.

Dans le cadre du passage en méthode AMA, Natixis développe un modèle interne fondé sur une approche probabiliste qui permettra *in fine* de calculer une fonction de distribution des pertes cumulées.

### Gestion des risques de marché et couverture

En ce qui concerne la gestion globale du risque de taux et de liquidité de Natixis au regard du référentiel IFRS, Natixis utilise deux types de couverture.

#### Couverture en Cash Flow Hedge

La couverture en Cash Flow Hedge est utilisée chez Natixis, principalement pour la couverture globale du risque de taux de la société mère.

#### ■ Couverture des emprunts et émissions à taux variables

Natixis utilise des swaps vanilles emprunteurs de taux fixe afin de figer dans le futur les flux à taux variable d'emprunts (interbancaires) et des émissions privées ou publiques.

#### ■ Couverture des prêts à taux variable

Natixis utilise des swaps vanilles prêteurs de taux fixe afin de figer dans le futur les flux à taux variable de prêts à taux variable (crédit commerciaux, prêts interbancaires, prêts aux filiales et succursales).

Pour la gestion en Cash Flow Hedge, Natixis utilise essentiellement des instruments financiers dérivés pour la couverture des variations de produits ou charges des actifs/passifs à taux variables.

Compte tenu de la spécificité du bilan de Natixis (absence d'option comportementale, pas de nécessité de prise en compte des éventuels remboursements anticipés car donnant lieu à des indemnités financières), la justification de cette couverture s'appuie sur la mise en place d'échéanciers de flux futurs variables tels que représentés pour l'ensemble de nos opérations échéancées.

#### ■ Test prospectif

Le test prospectif passe par la construction (par type d'index et par devise) :

- d'un échéancier de montants cumulés de cash emprunteurs taux variable et de swaps emprunteurs taux fixe par bande de maturité ;
- d'un échéancier de montants cumulés de cash prêteurs taux variable et de swaps prêteurs taux fixe par bande de maturité.

Il permet de vérifier que le périmètre des dérivés est recevable dans une relation de couverture. La couverture est avérée si, pour chaque bande de maturité de l'échéancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture. À défaut, les instruments dérivés ne pourraient pas être justifiables dans une telle relation de couverture.

#### ■ Test rétrospectif

Le test rétrospectif permet de s'assurer de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté.

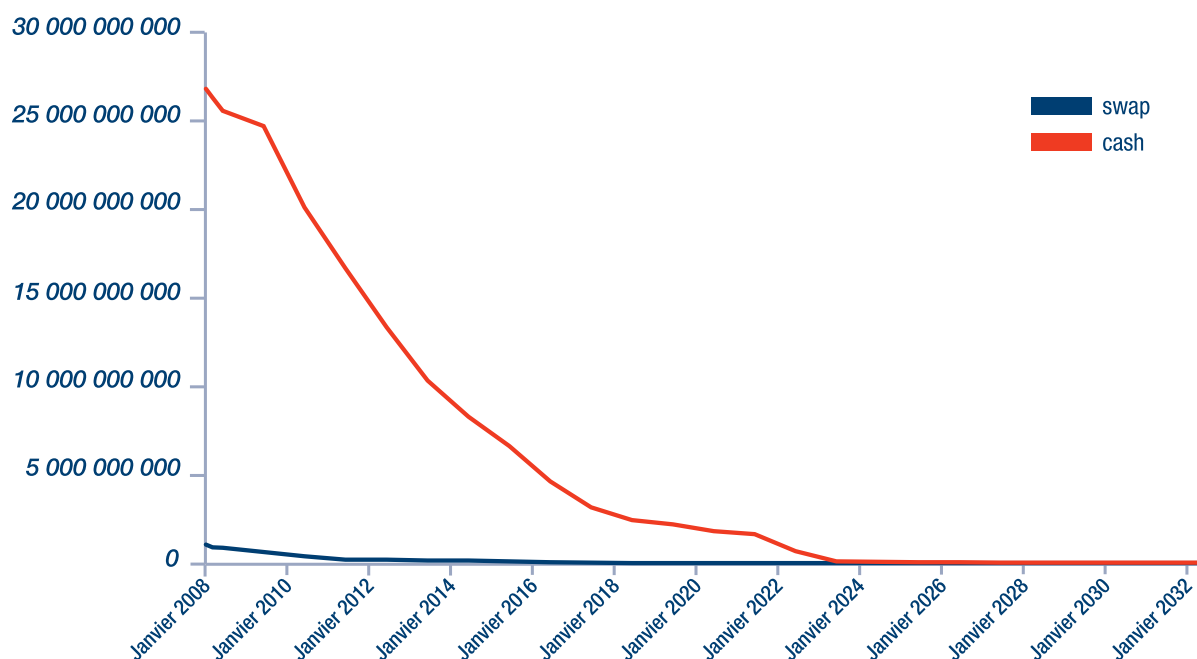
À chaque arrêté, les variations de marked to market pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées avec celles des instruments dérivés hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs passifs à couvrir et de l'intention de gestion). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 % et 125 %. En dehors de ces bornes, la relation de couverture ne serait plus justifiable au sens de la comptabilisation en norme IFRS.

#### ■ Impacts sur les capitaux propres et le résultat consolidé

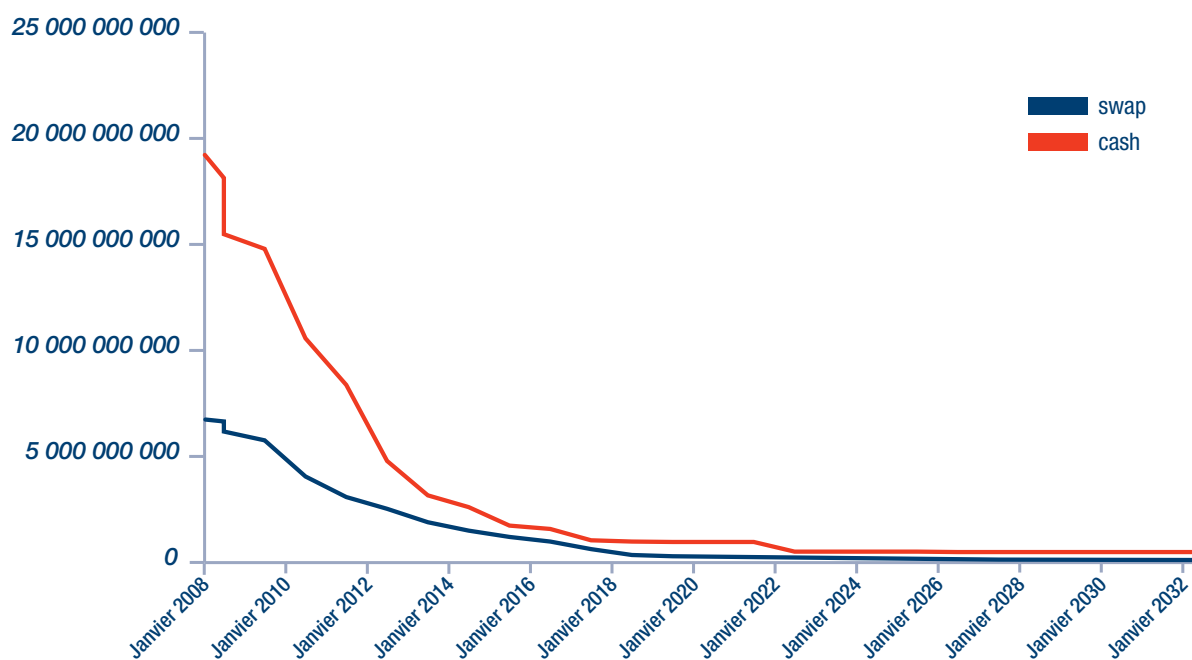
Les variations de marked to market des dérivés sont enregistrées en capitaux propres, et seule la partie inefficace de la couverture impacte le compte de résultat à chaque date d'arrêté.

■ Graphiques indiquant les périodes pour lesquelles intervient la justification de la couverture en flux de trésorerie (ensemble des devises contre valorisé en euros)

**FLUX DE TRÉSORERIE COUVERTS DES PRÊTS À TAUX VARIABLES**



**FLUX DE TRÉSORERIE COUVERTS DES EMPRUNTS À TAUX VARIABLES**



## Couverture en Fair Value Hedge

### ■ Couverture des emprunts et émissions à taux fixe

Natixis utilise des swaps vanilles prêteurs de taux fixe afin de se protéger contre une évolution défavorable des taux.

### ■ Couverture des prêts et titres de placement

Natixis utilise des swaps vanilles emprunteurs de taux fixe afin de se protéger contre une évolution défavorable des taux.

### ■ Test prospectif

Le test prospectif permet de vérifier que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont identiques.

### ■ Test rétrospectif

Le test rétrospectif permet de s'assurer de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté.

À chaque arrêté, les variations de marked to market pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées à celles des actifs/passifs revalorisées pour le risque couvert. Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125 %.

En dehors de ces bornes, la relation de couverture ne serait plus justifiable au sens de la comptabilisation en norme IFRS.

### ■ Impacts sur le résultat consolidé

Les variations de marked to market des dérivés sont enregistrées en résultat (partie efficace et inefficace).

Symétriquement, les variations de juste valeur du risque couvert des actifs/passifs sont enregistrées en résultat.

## Risques assurables

La délégation aux assurances – rattachée au secrétariat général – a pour mission d'analyser les risques opérationnels assurables et de mettre en place les couvertures adéquates pour y faire face (auto-assurance et/ou transfert).

Les principaux risques analysés concernent les fraudes internes ou externes, les atteintes aux valeurs, les risques de mises en cause de responsabilité (responsabilité civile exploitation et professionnelle de l'entreprise mais aussi responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux), les dommages aux biens d'exploitation (immeubles et contenu, matériels et données informatiques) ainsi que les pertes d'activités bancaires consécutives à ces dommages.

Le premier semestre 2007 a été mis à profit pour regrouper les principales couvertures jusque-là achetées au niveau de chacune des sociétés du nouvel ensemble Natixis.

Ainsi au 1<sup>er</sup> juillet 2007 toutes les sociétés apportées à Natixis par la CNCE ont été intégrées dans les programmes Globale de Banque, RC Exploitation et Professionnelle et RC Dirigeants mis en place par Natixis.

Ce mouvement sera poursuivi au 1<sup>er</sup> janvier 2008 dans le domaine des assurances de dommages (assurance des immeubles d'exploitation et de leur contenu, des risques informatiques et des pertes d'activités bancaires consécutives), encore assurés séparément au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (couvertures acquises en valeur de reconstruction et/ou de remplacement pour l'essentiel avec un plafond par sinistre fixé à 175 millions d'euros pour l'ancien périmètre Natixis Banque Populaires).

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 donc, toutes les sociétés du groupe bénéficient des garanties :

- d'un programme d'assurance « combiné » Globale de Banque (Valeurs & Fraudes), responsabilité civile exploitation & responsabilité civile professionnelle à hauteur de 125 millions d'euros par sinistre et/ou année d'assurance ;

- d'un programme d'assurance responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux à concurrence de 100 millions d'euros par sinistre et ou année d'assurance ;

La territorialité de ces couvertures s'étend au monde entier sauf en matière de responsabilité civile professionnelle où la garantie n'est pas acquise aux établissements permanents situés aux États-Unis (cette couverture est achetée localement par les filiales ou succursales).

Chacun des contrats d'assurance visés ci-dessus est souscrit auprès de compagnies notoirement solvables sur le marché.

Toutes les garanties évoquées ci-dessus sont achetées en excédent de franchises/sinistres (niveau de rétention accepté) en rapport avec les capacités de Natixis.

Le montant des cotisations d'assurance – pour les seules couvertures regroupées au 1<sup>er</sup> juillet 2007 – a pu être ramené de 7,7 millions d'euros (en cumul) à 5,2 millions d'euros en année pleine.

## Risques juridiques

### Situation de dépendance

Natixis n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet ou licence, ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

### Procédures judiciaires et d'arbitrage

#### ■ Harris Associates LP – Jerry Jones, et al.

En août 2004, trois actionnaires agissant au nom et pour le compte de trois fonds (Oakmark Fund, Oakmark Equity and Income Fund et Oakmark Global Fund) ont assigné Harris Associates LP, filiale à 100 % de Natixis Global Asset Management, devant le United States District Court du district nord de l'Illinois. Les demandeurs allèguent que les prestations de services facturées par Harris Associates LP à ces trois fonds étaient excessives au regard de la réglementation applicable. Cette procédure est l'une des nombreuses actions en justice intentées ces dernières années à l'encontre de sociétés de conseil en investissement,

aux États-Unis. Harris Associates LP et les plaignants ont alors introduit une requête en référé (« motion for summary judgment »).

Le 27 février 2007, la juge saisi a fait droit en tout point à la requête d'Harris Associates, LP, et a rejeté celle des plaignants. Ces derniers ont fait appel de cette décision le 20 mars 2007. Les parties ont chacune déposé leurs arguments écrits puis ont été entendues par la cour d'appel, en audience du 10 septembre 2007. Le jugement d'appel n'a pas encore été rendu.

À ce jour, il n'a été comptabilisé aucune provision au titre de ce procès.

Il n'y a pas par ailleurs d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de Natixis.

## Risques assurance

### Natixis Assurances

Natixis Assurances commercialisant essentiellement des produits d'épargne, les principaux risques résultant des contrats d'assurance sont de nature financière :

#### ■ Risque de ne plus être capable de servir le taux minimum contractuel en cas de baisse des taux

Pour faire face à ce risque, ABP Vie ne commercialise plus depuis plusieurs années que des contrats à taux minimum garantis nuls : 78 % des contrats ont un TMG nul. Le TMG moyen ressort à 0,83 %.

#### ■ Risque de rachat des contrats en cas de hausse des taux

Natixis Assurances a identifié la population assurée pour laquelle le risque de rachat est élevé, les critères discriminants étant l'âge, l'ancienneté fiscale et le montant des capitaux. Natixis Assurances a ainsi circonscrit à environ un quart de ses actifs de taux le périmètre à couvrir par des contrats Cap. Il a par ailleurs souscrit à des obligations à taux variable à taux minimum.

Le test de suffisance des passifs réalisé conformément à IFRS 4 a montré que les passifs d'assurance évalués en normes locales étaient supérieurs à une juste valeur de ces passifs tenant compte de l'option de rachat incorporée aux contrats.

#### ■ Risque financier en cas de hausse des taux

La sensibilité de la situation nette aux variations de taux d'intérêt est atténuée par le classement d'environ 7 milliards d'euros de titres de taux dans la catégorie des titres détenus jusqu'à l'échéance.

Concernant les titres des autres catégories, l'analyse de sensibilité réalisée à fin 2007 montre qu'une hausse de 1 point des taux obligataires a un impact de - 31 millions d'euros sur la situation nette (après prise en compte de la variation imputable aux assurés et de la fiscalité), soit 3,5 % des capitaux propres.

#### ■ Risques de marché

Natixis Assurances est confronté aux variations de valeur de ses actifs financiers. La gestion des risques financiers consiste en la définition d'une allocation stratégique tenant compte des engagements du passif, des contraintes réglementaires (notamment en terme de dispersion) et des exigences commerciales. Ainsi, des fourchettes d'allocation sont définies pour chaque type d'actif.

L'analyse de sensibilité réalisée à fin 2007 montre que :

- une baisse de 10 % du marché actions a un impact de - 17 millions d'euros sur la situation nette (après prise en compte de la variation imputable aux assurés et de la fiscalité), soit 2 % des capitaux propres ;
- une baisse de 10 % du marché immobilier a un impact de - 3,6 millions d'euros sur la situation nette (après prise en compte de la variation imputable aux assurés et de la fiscalité), soit 0,4 % des capitaux propres.

Par ailleurs, Natixis Assurances réassure à 100 % la garantie plancher accordée sur les contrats en unités de compte.

#### ■ Risque de crédit

Le suivi et la gestion du risque de contrepartie sont réalisés dans le respect des normes et limites internes de Natixis, telles que déterminées par le comité des risques de crédit, ainsi que des contraintes réglementaires imposées aux compagnies d'assurance. Ainsi, 95 % du portefeuille de taux est investi sur des ratings supérieurs à A-.

#### ■ Activité prévoyance

Les risques de mortalité et de morbidité sont limités par la mise en place d'une tarification adaptée à la population et aux garanties assurées, à l'utilisation de tables d'expérience et par la pratique en amont d'une sélection médicale des nouveaux assurés.

Natixis Assurances a recours à la réassurance afin de limiter son exposition aux risques de dispersion des capitaux garantis en décès, accidents de la vie et perte d'autonomie, ainsi que de fréquence des sinistres en arrêt de travail, invalidité et perte d'autonomie. Un traité de réassurance en cas d'épidémie ou de pandémie a par ailleurs été mis en place afin de limiter l'exposition à l'augmentation des décès qui en résulterait.

Le plan de réassurance annuel veille à diversifier les réassureurs et à ne traiter qu'avec des parties dont le rating est de qualité. Aucun traité de réassurance n'est conclu ou renouvelé avec des parties « non investment grade ». En pratique, le rating des réassureurs du groupe est compris entre BBB et AA+.

#### ■ Concentration des risques

La nature des risques assurés associée à la couverture de réassurance n'induit pas d'exposition particulière en matière de concentration de risques d'assurance.

## Coface

De par ses activités, Coface est exposé à deux types de risques principaux. Le premier est le risque technique qui est le risque de pertes générées par le portefeuille de polices d'assurance de Coface. Le second est le risque financier qui est le risque de pertes en raison de variations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change ou de la valeur de marché des titres ou des placements immobiliers. Coface a mis en place des outils sophistiqués destinés à contrôler rigoureusement ces risques afin qu'ils restent dans des limites prudentes.

### ■ Risque technique

Le risque de crédit est le risque de pertes générées par le portefeuille de polices d'assurance.

Classiquement on distingue le risque de fréquence et le risque de pointe :

- le **risque de fréquence** représente le risque d'une brusque et importante augmentation des impayés sur une multitude de débiteurs. La mesure de ce risque est faite pour chaque entité par le suivi du loss ratio (rapports sinistres à primes), par secteur d'activité (crédit domestique), par pays (crédit export), ou par ligne de produits (caution, single risks). Les loss ratio des différents centres de souscription sont également suivis au niveau du groupe, de même que les montants et nombres mensuels d'impayés ;
- le **risque de pointe** représente le risque de pertes anormalement élevées enregistrées au titre d'un même débiteur ou groupe de débiteurs, ou d'une accumulation de pertes sur un même pays.

Outre un suivi mensuel au niveau de chaque centre de souscription, un dispositif est mis en place au niveau du groupe, reposant sur :

- une centralisation des déclarations de menace de sinistre excédant un certain montant (actuellement, 0,5 million d'euros pour tous les centres de souscription, porté à

1 million d'euros pour les deux principaux, Coface S.A. et Coface Kredit), avec intervention d'une filiale spécialisée dans le recouvrement (RBI) ;

- le comité des grands risques, qui fixe l'encours de risque maximum Coface accepté sur les 400 plus grands risques du groupe (encours supérieur à 80 millions d'euros et sévérité supérieure à 25 millions d'euros) et alloue des plafonds par pays émergent ;
- un système de notation des risques corporate et des risques pays ;
- un dispositif d'évaluation statistique des « sévérités » (pertes maximales susceptibles d'être enregistrées en cas de sinistre) par débiteur, groupe de débiteurs ou pays émergent.

Dans le cadre de la crise financière, le recensement des risques vulnérables a été réalisé sur la base des notations Coface ainsi que sur proposition des centres de souscription pour des risques spécifiques tels que des opérations de rachat avec effet de levier grâce à un fort endettement. Tous les risques importants notés 3, 2 et moins (équivalents à BB- en notation Standard & Poors) font l'objet d'un suivi centralisé tant en stock qu'en flux mensuel. Pour les risques de fréquence, les scores seront utilisés afin d'identifier les populations à risque et des matrices de cotation plus restrictives vont être mises en place.

### ■ Diversification du portefeuille de risques de crédit

Coface maintient un portefeuille de risques de crédit diversifié, afin de minimiser les risques que la défaillance d'un débiteur, le ralentissement d'un secteur d'activité particulier ou un événement défavorable dans un pays donné puissent avoir un impact disproportionné sur la sinistralité globale de Coface. En outre, la grande majorité des risques auxquels est exposé Coface sont à court terme, ce qui lui permet de réduire le risque couvert sur un débiteur ou un groupe de débiteurs, relativement rapidement après avoir constaté la dégradation de leur solvabilité.

## EXPOSITIONS AU RISQUE SUR LES DÉBITEURS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (HORS CAUTIONS)

Tranches d'encours (en milliers d'euros)	Encours (en millions d'euros)	Nombre total de limites (en milliers)	Nombre total d'acheteur	En %
Refus	0	410 891	327 252	0,0 %
1-10 K€	3 629	506 289	479 740	1,0 %
11-20 K€	6 248	418 401	353 750	1,7 %
21-30 K€	4 092	220 131	149 704	1,1 %
31-40 K€	3 746	173 189	99 873	1,0 %
41-50 K€	5 450	166 533	110 207	1,5 %
51-60 K€	3 084	109 479	53 198	0,8 %
61-70 K€	3 214	96 971	46 760	0,9 %
71-80 K€	2 627	77 318	33 326	0,7 %
81-90 K€	2 025	60 364	22 820	0,6 %
91-100 K€	6 140	100 508	60 363	1,7 %
101-150 K€	12 379	258 492	96 132	3,4 %
151-200 K€	10 352	177 506	56 424	2,8 %
201-300 K€	16 495	241 415	64 684	4,5 %
301-400 K€	13 154	162 760	36 642	3,6 %
401-500 K€	11 143	122 141	24 002	3,1 %
501-800 K€	25 424	239 647	39 045	7,0 %
801-1 500 K€	37 145	269 308	33 206	10,2 %
1 501 K€ et +	197 588	566 788	37 029	54,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>363 937</b>	<b>4 378 131</b>	<b>2 124 157</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Moyenne par débiteur</b>	<b>171 332 €</b>			

## LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME BÂLE II (RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITÉ)

Le nouvel accord Bâle II, publié en juin 2004, s'articule autour de trois piliers.

Le **pilier 1** renouvelle les exigences minimales de fonds propres via la mise en place d'un ratio prudentiel afin de mieux tenir compte de l'ensemble des risques bancaires (risques de marchés, risques de crédit et risques opérationnels) et de leur réalité économique.

- Le volet risque de crédit a bénéficié d'une refonte complète ; il se caractérise notamment par l'introduction de méthodes d'évaluation du risque de crédit fondées sur les notations internes.

- La prise en compte du risque opérationnel et sa couverture en fonds propres constitue l'une des principales nouveautés de l'accord de Bâle II.

- Pour la prise en compte du risque de marché, les dispositions existantes sont complétées pour mieux appréhender le risque de défaut.

Le **pilier 2** impose aux établissements financiers de mettre en place des fonctions, des outils des procédures de contrôle et de surveillance des risques en interne et renforce la surveillance prudentielle.

Enfin, pour l'instauration d'une discipline de marché, le **pilier 3** impose aux établissements financiers une communication régulière et transparente vers les marchés concernant la politique de la banque en matière de risques, le niveau de ceux-ci et la couverture des risques par les fonds propres.

La directive sur les fonds propres (Capital Requirements Directive – CRD), adoptée en juin 2006, transpose le nouvel accord de Bâle en droit européen. L'arrêté du 20 février 2007 transcrit la directive en droit français.



## Mise en œuvre chez Natixis

À la suite de l'opération Natixis, le **projet Bâle II** a été réorganisé afin de répondre à la nouvelle structure du groupe. Le pilotage opérationnel est assuré conjointement par la direction des Risques et la Direction financière. Une revue de l'avancement du projet au niveau de la Direction générale est réalisée trimestriellement.

Plusieurs chantiers ont été engagés afin d'adapter le dispositif organisationnel et le système d'information de Natixis à la dimension complémentaire des textes prudentiels et afin de mettre en place un dispositif pérenne permettant la mise en œuvre opérationnelle des nouvelles règles bâloises.

Une sensibilisation des acteurs Natixis a été menée au travers de diverses actions de formation et de communication.

Un réexamen annuel par l'audit interne et des revues de conformité visant à faire respecter les exigences minimales opérationnelles sont également réalisés.

■ En ce qui concerne la partie **risque opérationnel**, le département Risques opérationnels de la direction des Risques de Natixis a lancé la création d'une organisation transverse à toute la banque, la filière Risques Opérationnels. Elle a pour missions la mesure des risques opérationnels, les contrôles permanents de deuxième niveau (cartographies des risques opérationnels, évaluation des situations de risque en fonction des dispositifs de maîtrise de risque et investigation des incidents graves). En parallèle, un outil de mesure, de contrôle et de gestion des risques opérationnels, support de la méthodologie risques opérationnels de Natixis, a été développé par la direction des Risques.

La mise en place de la filière risques opérationnels est achevée sur la majeure partie du périmètre. Des comités risques opérationnels par métier ont lieu à fréquence régulière. Une première version de l'outil de gestion des risques opérationnels permettant l'enregistrement des incidents est en cours de déploiement.

Cette démarche permet à Natixis d'appliquer en 2008 la méthode standard au titre des risques opérationnels. La prochaine étape pour le Groupe Natixis est d'être éligible aux méthodes avancées, avec l'ambition de faire du dispositif de mesure, de contrôle et de gestion des risques opérationnels un véritable outil de management.

■ En matière de **risque de crédit**, le dispositif pour calculer les actifs pondérés et les exigences en fonds propres réglementaires hérite de l'existant mis en place par chacune

des entités ex-Natexis Banques Populaires et ex-Ixis Corporate & Investment Bank.

Il s'appuie notamment sur :

- les différentes méthodologies internes de notation de contreparties élaborées par Natixis. Des moteurs de notation permettent de noter toutes les contreparties de la banque et d'associer à chaque note une probabilité de défaut,
- un moteur de calcul des encours pondérés, des exigences en fonds propres et des pertes attendues sur l'ensemble du périmètre Groupe Natixis. Ce moteur réalise de manière industrielle le calcul des actifs pondérés et des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit selon les méthodes Bâle II choisies pour toutes les classes d'actifs et toutes les entités du Groupe Natixis,
- un entrepôt de données dédié mis en place pour les besoins Bâle II, des référentiels transverses à la banque et des outils de reporting et de consolidation ;

Ce dispositif a été déployé dans l'ensemble des entités éligibles à Bâle II.

En janvier 2008, Natixis a obtenu de la Commission bancaire l'autorisation d'utiliser la méthode notations internes fondation pour calculer les exigences des fonds propres réglementaires.

Natixis ambitionne une évolution vers la méthode « IRB Advanced » en 2008.

- Pour le **risque de marché**, Natixis utilise son modèle interne de VaR pour calculer ses exigences en fonds propres réglementaires.
- Concernant le capital interne, le calcul du besoin en fonds propres économiques a été réalisé en 2007 sur l'ensemble du périmètre du Groupe Natixis. Des approfondissements visant à affiner le dispositif sont en cours.

Le processus de calcul est piloté par la Direction financière et s'appuie notamment sur les outils existant de mesure des risques du groupe.

Le besoin en fonds propres économiques peut être comparé non seulement à l'exigence en fonds propres réglementaire mais aussi aux capitaux propres disponibles dont disposerait le groupe en cas de crise pour faire face au besoin (mesurés dans une optique économique, par analogie avec la mesure économique des risques).



## STRUCTURE FINANCIÈRE ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

### Analyse du bilan consolidé

#### ACTIF

(en milliards d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Actifs à la juste valeur par le résultat et instruments dérivés de couverture	198,1	177,5
Actifs financiers disponibles à la vente	34,8	31,1
Prêts et créances sur établissements de crédit	45,4	32,7
Prêts et créances sur la clientèle	85,4	72,0
Titres reçus en pension	100,5	103,9
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6,5	7,0
Comptes de régularisation et actifs divers	49,3	34,4
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>520,0</b>	<b>458,6</b>

#### PASSIF

(en milliards d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Passifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés	163,3	133,8
Dettes envers les établissements de crédit	77,7	76,4
Dettes envers la clientèle	32,0	30,2
Titres donnés en pension	95,1	85,6
Dettes représentées par un titre	65,5	54,3
Autres passifs et provisions	24,2	20,2
Provisions techniques des contrats d'assurance	33,9	31,1
Dettes subordonnées	10,7	8,8
Capitaux propres	17,6	18,2
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>520,0</b>	<b>458,6</b>

Le total du bilan consolidé s'établit à 520,0 milliards d'euros au 31 décembre 2007, contre 458,6 milliards d'euros au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 61,4 milliards d'euros ou 13,4 %. Cette évolution est principalement liée au développement des activités de marché et de financement du groupe affectant les activités enregistrées à la juste valeur au bilan, ainsi que les financements octroyés à la clientèle.

#### Emplois

Les actifs à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture s'élevaient à 198,1 milliards d'euros contre 177,5 milliards d'euros au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 20,6 milliards d'euros provenant principalement des activités de trading. Ces actifs à la juste valeur se répartissent, pour l'essentiel, entre les instruments de trading pour 168,6 milliards d'euros et les instruments à la juste valeur sur option pour 28,9 milliards d'euros.

Les actifs financiers disponibles à la vente de 34,8 milliards d'euros sont constitués pour environ la moitié de portefeuilles de placement de l'activité d'assurance vie, essentiellement en titres obligataires, et par le portefeuille de placement bancaire.

L'encours des crédits à la clientèle – y compris les opérations de crédit-bail – s'élève à 85,40 milliards d'euros, en hausse de 13,4 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2006, reflétant le dynamisme de l'activité de financement sur l'année 2007 en France et à l'étranger.

Les titres reçus en pension s'établissent à 100,5 milliards d'euros au 31 décembre 2007, en légère diminution de 3,4 milliards d'euros. Ces emplois sont financés au passif principalement par les titres donnés en pension.

#### Ressources

Le refinancement des activités hors les pensions de titres s'est essentiellement opéré par l'accroissement des passifs évalués à

la juste valeur par résultat pour + 28,5 milliards d'euros et par les dettes représentées par un titre qui se montent à 65,5 milliards d'euros, en augmentation de 11,3 milliards d'euros.

## Fonds propres et ratios réglementaires

### Capital social

Le capital a été augmenté au cours de l'exercice 2007 de 2 178 364 actions par la levée d'options de souscription et par souscriptions dans le cadre de FCPE préexistants. Ces opérations ont porté le capital au 31 décembre 2007 à 1 955 268 310,40 euros, composé de 1 222 042 694 actions de 1,60 euro de nominal.

### Fonds propres et ratio de solvabilité

Au 31 décembre 2007, les fonds propres prudentiels consolidés de Natixis s'établissent à 14,6 milliards d'euros, contre 13,2 milliards d'euros au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 1,4 milliard d'euros.

Les fonds propres de base réglementaires s'élèvent à 14,5 milliards d'euros au 31 décembre 2007, contre 13,1 milliards d'euros au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 1,4 milliard d'euros.

Contribuent, en particulier, à cette dernière évolution l'émission en octobre 2007 par Natixis de titres super-subordonnés pour 0,750 milliard d'euros et la réduction de l'insuffisance de fonds propres complémentaires pour 0,7 milliard d'euros. Cette réduction a été permise par le lancement au cours de l'exercice 2007 d'émissions subordonnées pour un total de 1,8 milliard d'euros, partiellement compensées par des remboursements et un effet dollar négatif sur les émissions précédentes pour 0,4 milliard d'euros et par une augmentation nette des rachats sur le marché visant à assurer la liquidité des émissions pour 0,2 milliard d'euros. Le résultat de l'exercice 2007, après estimation prudente de la partie distribuée, compense les mouvements sur les autres postes des fonds propres de base.

Les risques pondérés atteignent 141,3 milliards d'euros au 31 décembre 2007, contre 125,1 milliards d'euros au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 16,2 milliards d'euros liée au développement de l'activité bancaire de crédit, les risques de marché restant stables.

Le niveau des fonds propres et des risques pondérés permettent d'atteindre un ratio global de solvabilité de 10,3 % et un ratio Tier one de 10,3 %, en légère baisse par rapport au 31 décembre 2006, mais permettant le maintien de la structure financière de Natixis malgré la progression des activités.

Le ratio Tier one, après application anticipée des règles Bâle II/CRD qui prévoient une déduction des certificats coopératifs d'investissement à parité entre les fonds propres de base et complémentaires, s'établit à 8,3 % au 31 décembre 2007, contre 8,9 % au 31 décembre 2006.

### Les autres ratios réglementaires

Le *ratio de liquidité* permet de vérifier que les liquidités à moins d'un mois d'échéance sont au moins égales aux exigibilités de

même nature. Il se définit comme le rapport entre les liquidités et les exigibilités à un mois au plus.

Ce ratio doit réglementairement être supérieur à 100 %. Il s'élève à 194 % au 31 décembre 2007.

Natixis respecte les règles prudentielles de contrôle des grands risques.

Conformément à la réglementation bancaire, aucun concours ne doit dépasser 25 % des fonds propres et le montant cumulé des risques dépassant 10 % des fonds propres ne doit pas excéder l'octuple des fonds propres.

## REFINANCEMENT

L'année 2007 marque la fin d'une période de financement à des conditions attractives pour les banques. En effet, la crise des subprimes aux États-Unis ayant entraîné une forte défiance sur l'ensemble du secteur bancaire, les coûts de refinancement de Natixis se sont renchérissés de + 0,20 % à + 0,40 % suivant les échéances.

Malgré tout, Natixis a réussi à mener à bien son programme de refinancement annuel, et a pu concentrer l'essentiel de ses émissions en dette « Senior » sur le premier semestre à des conditions très favorables.

Cette année encore, Natixis a réalisé des émissions « Senior » sur les marchés britannique et domestique en émettant 350 millions de livre sterling et 800 millions d'euros à 3 ans.

Sur le marché de la dette subordonnée, 500 millions d'euros ont été émis à 10 ans, puis une émission de type Benchmark 1 milliard à 10 ans a été réalisée en juin, suivi en fin d'année de l'émission d'une dette perpétuelle de 750 millions d'euros.

Enfin, comme tous les émetteurs d'Extendible Notes, nous avons subi l'exercice de la clause de non-prolongation. Ainsi, l'encours d'Extendible Notes arrive à maturité en septembre 2008.

La plus grande partie du refinancement moyen et long terme de Natixis est assurée comme les années précédentes par le placement privé d'un grand nombre d'émissions d'EMTN.

La moitié des encours est réalisée par des émissions structurées essentiellement placées en Asie. Hormis la période de tension de l'été, marquée par une faible demande, le placement de ces émissions privées s'est réparti de manière équilibrée sur chaque trimestre.

Au cours de 2007, suite à la fusion de Natixis avec Ixis Corporate & Investment Bank, la totalité des programmes d'émission de Natixis et ses véhicules a été revue et adaptée à la taille du nouvel ensemble. Ainsi les programmes d'EMTN respectifs ont été fusionnés dans un unique programme EMTN Natixis d'un plafond de 45 milliards d'euros.

Les autres programmes spécifiques destinés à couvrir des clientèles ciblées ont été quant à eux conservés. Les plus actifs sont les programmes de Natixis Structured Products (EMTN – plafond 10 milliards d'euros) et Natixis Financial Products (USMTN – plafond 5 milliards de dollars).

## ÉMISSIONS DE NATIXIS (TOUTES DEVISES RAMENÉES EN MILLIONS D'EUROS, SAUF EXTENDIBLE NOTES EN MILLIONS DE DOLLARS)

	EMTN	BMTN	USMTN	Émissions obligataires	Extendible Notes
Émissions	12 742	765	303	750	0
Encours 31/12/2007	36 273	2 814	293	8 877	3 000
Encours 31/12/2006	35 345*	2 613	308	11 021*	3 000

\* Après reclassement d'opérations réalisées en 2006 pour 2 030 millions d'euros

### Dette senior

#### (i) Dettes senior contractées dans le cadre de programmes d'émission :

Les programmes EMTN de Natixis (ex-Natixis Banques Populaires) comme celui de Ixis Corporate & Investment Bank contient un engagement classique de maintien de l'emprunt à son rang (« *Negative Pledge* »). Aucun *covenant* financier ou lié à la notation de Natixis n'est prévu dans les termes et conditions des EMTN.

Les cas d'exigibilité anticipée des programmes EMTN prévoient une clause de défaut croisé limitée à l'émetteur, assortie d'un seuil de déclenchement dont le montant, à la dernière mise à jour du programme EMTN de Natixis, a été porté de 30 à 50 millions d'euros (en alignement avec le programme EMTN de Ixis Corporate & Investment Bank).

Les termes et conditions des titres émis sous les programmes USCP (ces titres étant émis par NBP US Finance Company LLC avec la garantie de Natixis, de certificats de dépôt (émis par la succursale de Singapour), d'ECP, de TCN et d'Extendible Notes de Natixis ne contiennent aucun *covenant*.

#### (ii) Dettes senior contractées en dehors de programmes

Les emprunts obligataires réalisés en 2007 en dehors de programmes EMTN (sous le format international) sont assortis, de la « *Negative Pledge* » et d'une clause de défaut croisé similaire à celle de l'émetteur considéré.

### Dette subordonnée

(i) Les titres subordonnés remboursables ne sont pas assortis de *covenants*.

(ii) Les titres supersubordonnés (émis le 18 octobre 2007 – 750 millions USD – taux fixe puis flottant) sont assortis de certains *covenants* notamment :

- non-paiement des intérêts à la date de paiement d'intérêts en certaines circonstances ;
- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission en cas de certains événements affectant la situation financière de l'émetteur ou de certains de ses ratios.

En ce qui concerne la clause de subordination, la clause en langue du prospectus est libellée comme suit :

- Status of the Notes :

The Notes are deeply subordinated notes issued pursuant to the provisions of article L. 228-97 of the French *Code de commerce*, as amended in particular by law no. 2003-706 on financial security dated 1 August 2003.

Accordingly, the principal and interest on the Notes (which constitute *obligations*) constitute direct, unconditional, unsecured, undated and deeply subordinated obligations of the Issuer and rank and will rank *pari passu* among themselves and with all other present and future Deeply Subordinated Obligations and Support Agreement Claims but shall be subordinated to the present and future *prêts participatifs* granted to the Issuer and present and future *titres participatifs* issued by the Issuer, Ordinarily Subordinated Obligations and Unsubordinated Obligations of the Issuer.

In the event of liquidation, the Notes shall rank in priority to any payments to holders of any classes of share capital and of any other equity securities issued by the Issuer.

Enfin, le prospectus d'émission prévoit une option de remboursement anticipé à partir du 18 octobre 2017 et à chaque date de paiement d'intérêt suivante.

## MISE EN ŒUVRE DES RAPPROCHEMENTS JURIDIQUES ET OPÉRATIONNELS

La mise en œuvre du rapprochement des entités constitutives de Natixis a constitué une priorité du directoire tout au long de l'année 2007.

L'ambition du groupe était de mener à bien la quasi-totalité des rapprochements juridiques et opérationnels avant la fin de l'année, soit dans un calendrier resserré compte tenu des contraintes réglementaires, juridiques, fiscales et opérationnelles associées. Cet objectif a été pleinement respecté :

- les activités françaises de gestion d'actifs, d'intermédiation actions, d'assurance et d'affacturage ont été réunies à la fin du premier semestre 2007 ;

- les activités de banque de financement et d'investissement d'une part, de crédit à la consommation d'autre part, ont été fusionnées au second semestre 2007.

Par ailleurs, le rapprochement des activités de crédit-bail, de conservation et de gestion privée est engagé, pour une réalisation effective sur l'exercice 2008.

L'ensemble de ces opérations, à caractère purement interne au groupe, n'a aucun impact sur le périmètre juridique du Groupe Natixis.

---

## Les opérations de fusion du premier semestre

---

### La construction du pôle Gestion d'actifs

Le pôle Gestion d'actifs de Natixis, né du rapprochement des entités issues d'Ixis Asset Management Group et de Natexis Asset Management, a finalisé les principales étapes de sa nouvelle organisation juridique le 29 juin 2007 (avec un effet comptable et fiscal rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007), conformément au calendrier prévu.

Les opérations réalisées avaient pour premier objectif la structuration du pôle autour d'une holding de pilotage, Natixis Global Asset Management (NGAM), qui regroupe une vingtaine de sociétés de gestion spécialisées installées principalement en France et aux États-Unis, et d'une plateforme de distribution mondiale, Natixis Global Associates. La CNP, actionnaire minoritaire de NGAM s'est trouvée diluée par l'opération et sa participation est aujourd'hui ramenée à 11,34 % du capital de NGAM.

En France, la fusion d'Ixis Asset Management et de Natexis Asset Management a donné naissance à Natixis Asset Management, principal centre de gestion du pôle en Europe. Parallèlement, Natexis Asset Square et Ixis Private Capital Management ont été regroupés au sein de Natixis Multimanager, spécialiste de la multigestion.

Ces fusions constituent le corollaire d'une réorganisation opérationnelle en profondeur marquée par une redéfinition de la gamme de produits, un regroupement géographique des équipes, et une amélioration de l'efficacité opérationnelle du dispositif d'appui et d'animation du réseau distributeur.

### La réunion des entités françaises d'intermédiation actions

L'organisation des activités d'intermédiation actions a été finalisée avec la fusion de Natexis Bleichroeder, d'Ixis Midcaps et d'Ixis Securities, dans le but de constituer une ligne de métier unique et d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la lisibilité de ces activités.

Natexis Bleichroeder S.A. et Ixis Midcaps ont apporté leurs activités à Ixis Securities, qui a pris la nouvelle dénomination Natixis Securities.

Le rapprochement juridique est effectif depuis le 29 juin 2007, avec rétroactivité comptable et fiscale au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Natixis Securities, est aujourd'hui une filiale à 100 % de Natixis.

### Le regroupement des activités d'assurance

Natixis a procédé à la réunion de l'ensemble des activités d'assurance du groupe (hors Coface et CIFG) sous une seule et même holding de détention, rebaptisée Natixis Assurances.

Au 29 juin 2007, Natixis Assurances a ainsi augmenté son capital en rémunération de l'apport de 60 % de la société Foncier Assurance, préalablement détenue par Natixis depuis son apport par la CNCE ; Natixis Assurances a également racheté le solde (soit 13 %) du capital de la société Natixis Life Luxembourg, préalablement détenue par Natixis Private Banking Luxembourg.

### La fusion des entités d'affacturage

Le 29 juin 2007, Natixis Factor a fusionné avec GCE Affacturage, ancienne filiale de la Banque Palatine. Les activités de GCE Affacturage ont été reprises et intégrées au sein de Natixis Factor.

---

## Les opérations de fusion du second semestre

---

### La fusion absorption d'Ixis Corporate & Investment Bank au sein de Natixis

Au-delà des chantiers juridique, comptable et informatique engendrés par la fusion, les travaux poursuivis pendant la quasi-totalité de l'exercice 2007 ont conduit à un rapprochement organisationnel de très grande ampleur, dont la mise en œuvre touche à son terme.

Après consultation des partenaires sociaux et autorisation du CECEI, la fusion absorption d'Ixis Corporate & Investment Bank par Natixis a été approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2007, avec, au niveau juridique, une date d'effet au 31 décembre 2007, et, au niveau comptable, une date d'effet rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Cette opération est l'aboutissement d'un processus qui a mobilisé l'ensemble des équipes de Natixis et plus particulièrement celles de la banque de financement et d'investissement notamment sur des chantiers commerciaux, réglementaires, comptables, mais aussi au regard de l'harmonisation des procédures, des contrôles et des méthodologies de suivi des risques.

La fusion a conduit Natixis à extérioriser un mali de fusion purement technique, matérialisant la différence entre l'enregistrement de la valeur d'acquisition et l'actif net comptable d'Ixis Corporate & Investment Bank. Ce mali de fusion est traité dans les comptes sociaux de Natixis en fonds commercial.

## La constitution d'une ligne de métier « crédit à la consommation »

Natixis a mené au cours du second semestre 2007 une série d'opérations avec pour triple objet :

- de rassembler sous une holding les sociétés financières spécialisées issues des deux groupes (Novacrédit et Natixis Financement) ;
- de regrouper les activités développées en partenariat avec le CETELEM au sein d'une seule structure, Natixis Financement ;
- de conserver la société Novacrédit pour le développement à court terme d'autres activités en matière de crédit à la consommation en dehors du partenariat avec le CETELEM.

La construction de la ligne de métier « crédit à la consommation » est ainsi achevée.

## ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

- Le 8 janvier 2008, Natixis a diffusé un communiqué de presse dont les termes sont les suivants :

- CACEIS a conclu le rachat des activités de conservation de HVB : Comme prévu, CACEIS, la banque française spécialisée dans les activités de services financiers aux institutionnels, a finalisé fin 2007, le rachat des activités de conservation de HypoVereinsbank (HVB). L'accord de cession de Financial Markets Service Bank GmbH (FMSB), filiale de HVB, annoncé en juillet 2007, a été officiellement signé le 28 décembre 2007,
- FMSB – qui traitait jusqu'ici les activités de conservation pour HVB – changera de nom le 1<sup>er</sup> février 2008 pour devenir CACEIS Bank Deutschland GmbH. Les 550 collaborateurs sont répartis entre Munich, le siège social et une implantation à Hambourg.

- Le 14 février 2008, Natixis a diffusé un communiqué de presse dont les termes sont les suivants :

- nouvelle composition du directoire : sur proposition de Charles Milhaud, Président du Groupe Caisse d'Épargne et de Philippe Dupont, Président du Groupe Banque Populaire, le conseil de surveillance de Natixis réuni ce jour a adopté les modifications suivantes dans la composition du directoire,
- Jean-Pascal Beaufret rejoint le directoire. Il aura en charge la supervision de l'ensemble des directions fonctionnelles (Finances, Risques, Ressources humaines, Organisation, Systèmes d'information, Communication, Contrôle interne...) et du métier de gestion d'actifs. HEC, ENA, 57 ans, Jean-Pascal Beaufret a exercé des responsabilités de premier plan au Ministère des Finances, dans le monde bancaire et dans l'industrie, notamment au sein du groupe Alcatel-Lucent dont il était directeur financier depuis 2002,
- Jean-Marc Moriani devient membre du directoire avec effet immédiat et conserve la responsabilité du métier de

Banque de Financement et d'Investissement. Diplômé de l'École Centrale de Paris et de l'université Paris I (économie), 50 ans, Jean-Marc Moriani a réalisé la plus grande partie de sa carrière au sein du groupe Crédit Lyonnais puis Crédit Agricole en France et aux États-Unis, avant de rejoindre Natixis en août 2007,

- Anthony Orsatelli, après l'intégration achevée et réussie de Ixis-CIB et Natixis a choisi de donner une nouvelle orientation à sa carrière et quitte le groupe.

Le directoire de Natixis est donc désormais composé des personnes suivantes :

- Philippe Dupont, Président,
- Dominique Ferrero, Directeur général,
- François Ladam,
- Jean-Pascal Beaufret,
- Jean-Marc Moriani.

François Ladam qui a conduit avec succès Natixis Banques Populaires en tant que Directeur général puis participé activement à la création et au lancement de Natixis depuis plus d'un an a fait valoir ses droits à la retraite et quittera le directoire fin mai 2008. La supervision des métiers qu'il exerce actuellement sera alors répartie entre les membres du directoire.

En outre, Nicolas Fourt responsable du métier Marchés (au sein de la BFI) et Ramine Rouhani responsable du métier Dettes & Financements (au sein de la BFI) sont nommés au comité exécutif de Natixis.

Les équipes de Natixis ont mené à bien en 2007 tous les chantiers importants d'intégration et d'organisation. Cette période est maintenant terminée. Les derniers remaniements intervenus dans l'équipe dirigeante permettent de doter Natixis d'un management stable, capable de faire franchir à l'entreprise de nouvelles étapes et adapté à un environnement devenu plus exigeant.

- Conformément au règlement européen n° 809/2004 mettant en œuvre la Directive « Prospectus », aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de Natixis n'est intervenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés.

## INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ MÈRE ET PROJETS DE DISTRIBUTION DE RÉSULTAT SOCIAL

### Informations relatives à la société mère Natixis

L'année 2007 a été marquée par la fusion juridique de Natixis et d'Ixis Corporate & Investment Bank, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Les évolutions ci-dessous ont été établies en comparant l'année 2007 aux comptes pro forma de l'année 2006.



En 2007, le produit net bancaire enregistre une diminution de 35 %, - 1 109 millions d'euros, compte tenu d'une baisse de la marge sur intérêts de 1 496 millions d'euros (- 76 %), d'une baisse des commissions nettes de 44 millions d'euros (- 9 %) et d'une augmentation de 431 millions d'euros (+ 66 %) des produits de titres à revenu variable.

Les charges d'exploitation augmentent de 4 % par rapport au pro forma 2006.

Le résultat brut d'exploitation, 24 millions d'euros, diminue de 98 % par rapport au pro forma 2006. Le coefficient d'exploitation est de 98,8 %.

Le coût du risque de l'exercice 2007 (- 175 millions d'euros) augmente très significativement par rapport au pro forma 2006 (- 15 millions d'euros).

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés sont négatifs de 453 millions d'euros.

Le résultat net ressort à - 467 millions d'euros, contre + 1 300 millions d'euros pour le pro forma 2006.

Au 31 décembre 2007, le total de bilan s'établit à 412 008 millions d'euros, contre 362 337 millions d'euros au 31 décembre 2006 pro forma.

### Projet de distribution du résultat social

Les comptes sociaux de Natixis font ressortir au 31 décembre 2007 un résultat net négatif de 467 183 610,92 euros.

La troisième résolution qui sera soumise à l'Assemblée générale du 22 mai 2008 propose d'imputer la perte de l'exercice de 467 183 610,92 euros sur le report à nouveau pour un montant de 434 333,00 euros, sur la réserve générale pour un montant de 299 853 371,45 euros et sur la prime d'émission pour un montant de 166 895 906,47 euros.

L'assemblée générale proposera de prélever sur la prime d'émission un montant de 549 919 212,30 euros qui permettra le versement d'un dividende de même montant.

### ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Le contrôle conjoint exercé par la BFBP et la CNCE sur Natixis et les dispositions du pacte d'actionnaires conclu entre ces deux actionnaires sont de nature à empêcher toute prise de contrôle de Natixis par voie d'offre publique.

La BFBP et la CNCE détiennent chacune 34,45 % du capital et 34,66 % des droits de vote de Natixis et exercent de concert un contrôle conjoint sur Natixis.

En application du pacte d'actionnaires conclu le 17 novembre 2006, la BFBP et la CNCE se sont en outre engagées à maintenir une stricte parité de leur participation au capital de Natixis pendant une période de stabilité d'une durée de 10 ans pouvant être prorogée pour des périodes successives de cinq ans ainsi qu'à maintenir leur pourcentage de détention du

capital social de Natixis à hauteur de 34 % minimum pendant cette même période. Toutefois, dans l'hypothèse où une offre publique portant sur l'intégralité des titres Natixis serait déclarée conforme par l'Autorité des Marchés Financiers, le conseil de surveillance de Natixis, nonobstant l'existence de l'engagement d'inaliénabilité, statuant à la double majorité des membres présents et représentés et des membres représentant chacune des parties au pacte d'actionnaires, se prononcera sur la recommandation aux actionnaires d'apporter ou non leurs titres à l'offre. Le cas échéant, la BFBP et la CNCE pourront décider, sur recommandation du conseil de surveillance de Natixis statuant aux conditions de double majorité décrites ci-dessus, de modifier les dispositions du pacte d'actionnaires en vue d'apporter conjointement la totalité des titres Natixis à l'offre.

À l'issue de la période de stabilité, il est prévu un droit de préemption réciproque entre la BFBP et la CNCE portant sur leurs participations respectives au capital de Natixis. Ce droit de préemption est applicable y compris dans l'hypothèse d'une offre publique.

Enfin, la BFBP et la CNCE sont convenues, aux termes du pacte d'actionnaires, de se concerter pour exercer les droits de vote qu'elles détiennent dans Natixis concernant certaines décisions, en particulier pour la nomination des membres du conseil de surveillance et du directoire.

Le contrôle conjoint exercé par la BFBP et la CNCE sur Natixis ainsi que les dispositions du pacte d'actionnaires conclu le 17 novembre 2006 sont de nature à empêcher toute prise de contrôle de Natixis par voie d'offre publique dès lors que la BFBP et la CNCE ne choisiraient pas d'apporter conjointement les titres qu'elles détiennent à l'offre.

La prise de contrôle de Natixis par voie d'offre publique entraînerait un droit au rachat des certificats coopératifs d'investissement émis par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne.

Aux termes du protocole d'accord qui a été conclu entre Natixis et le Groupe Banque Populaire, la fin du contrôle conjoint exercé par la BFBP et la CNCE sur Natixis entraînerait la possibilité pour les Banques Populaires de racheter les certificats coopératifs d'investissement détenus par Natixis et représentant 20 % de leur capital social.

De manière symétrique, aux termes du protocole d'accord qui a été conclu entre Natixis et le Groupe Caisse d'Épargne, la fin du contrôle conjoint exercé par la BFBP et la CNCE sur Natixis entraînerait la possibilité pour la CNCE ou les Caisses d'Épargne de racheter les certificats coopératifs d'investissement détenus par Natixis et représentant 20 % de leur capital social.

Le rachat des CCI priverait Natixis de sa participation en capital dans les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne et de la quote-part de résultat correspondant à ces participations que Natixis consolide par mise en équivalence. Le risque d'un rachat des certificats coopératifs d'investissement en cas de prise de contrôle de Natixis pourrait ainsi décourager une offre portant sur les actions Natixis.

## ■ Observation du conseil de surveillance sur le rapport de gestion du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice 2007

Mesdames, Messieurs,

Votre conseil s'est tenu informé de la marche des affaires et de l'activité de votre société et de son groupe dans le respect des dispositions légales et statutaires. Il a procédé, dans le cadre de sa mission de surveillance, aux vérifications et contrôles qu'il a estimés nécessaires.

Votre conseil a examiné les comptes de l'exercice 2007 que lui a présentés le directoire et il a examiné son rapport sur l'activité de la société et de son groupe au cours de cet exercice.

Le conseil a pris connaissance des conclusions du comité d'audit, des rapports établis sur les conditions d'exercice du contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques.

Le conseil de surveillance a pris acte des comptes sociaux et consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

Les informations communiquées dans le rapport de gestion du directoire, qui ont été analysées par votre conseil, n'ont pas appelé d'observations particulières de sa part.

Aux termes des résolutions soumises à votre approbation, il vous est proposé notamment d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2007, ainsi que l'affectation du bénéfice de l'exercice.

Nous tenons à remercier les membres du personnel et le directoire pour le travail réalisé au long de cette année.

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2007, le projet d'affectation du résultat ainsi que différentes résolutions qui vous sont présentées.

Pour le conseil de surveillance,  
le Président,  
Charles Milhaud



## Évolution récente

### Premiers éléments concernant une tentative de recours collectifs aux États-Unis :

Depuis le 12 mars 2008, Natixis et Natixis Funding ont été cités parmi les défendeurs dans le cadre de quatre recours collectifs déposés dans deux juridictions fédérales américaines différentes, New York et Washington, D.C., au nom d'un certain nombre d'états, comtés et municipalités américains émetteurs d'obligations. Les plaintes portent sur une prétendue collusion dans la fixation des prix, le montage des offres et l'affectation des clients entre 1992 et 2006. Les différents plaignants ont également désigné pas moins de 40 banques et courtiers américains et européens comme autres défendeurs. Les plaignants cherchent à faire reconnaître une large communauté d'émetteurs d'obligations qui demandent des mesures conservatoires et des dommages-intérêts. Les demandes reposent sur la prétendue différence entre les paiements d'intérêts effectivement reçus dans le cadre de certains contrats de placement garantis pour les municipalités (municipal guaranteed investment contracts, ou « Muni GIC ») et le paiement d'intérêts auquel les émetteurs d'obligations affirment qu'ils auraient eu droit s'il n'y avait pas eu le manquement présumé à la législation antitrust. Ces recours collectifs ont été déposés au titre de certaines lois antitrust qui permettent de rendre des jugements imposant le versement de dommages-intérêts au triple, ainsi que le remboursement des honoraires d'avocat, dans certains cas. Un groupe de plaignants a demandé officiellement au *Joint Panel on Multidistrict Litigation* de regrouper à Washington, D.C. l'ensemble des actions civiles correspondantes. À fin mars 2008, ni Natixis ni Natixis Funding ne se sont vus notifier quelque plainte que ce soit dans le cadre des recours collectifs. Il est néanmoins possible que, sans que les entités Natixis en aient eu connaissance, des plaintes supplémentaires aient été déposées, mais non notifiées.

Ces différentes demandes de dommages-intérêts découlent d'investigations qui ont été ou qui sont menées actuellement aux États-Unis par l'IRS (Internal Revenue Service), la division antitrust du DOJ (Department Of Justice) et l'autorité des marchés financiers américaine (SEC - Securities and Exchange Commission). Bien que l'investigation de l'IRS n'ait pas conclu qu'il y avait culpabilité ou responsabilité de la part de Natixis Funding ou de Natixis, les investigations du DOJ couvrent

une part importante des opérations « Muni GIC » menée par Natixis Funding depuis 1998. En outre, la SEC cherche à déterminer à cet égard s'il y a eu ou non manquement aux obligations de divulgation. Plusieurs autres banques et syndicats financiers défendeurs ont reçu des courriers du DOJ qui les désignent comme étant visés par les investigations en cours. Ces courriers ne constituent pas des accusations formelles, mais indiquent à chaque fois au destinataire que le DOJ l'a retenu comme étant particulièrement et directement concerné par ces investigations. Si un employé de Natixis Funding a bien reçu l'une de ces lettres, il reste que ni Natixis ni Natixis Funding n'en ont reçu.

### Le 28 mars 2008 Natixis a publié sur son site internet un communiqué dont les termes sont les suivants :

« Passage aux normes Bâle II : Natixis renforce sa structure financière

Avec un ratio Tier one de 8,3 % au 31 décembre 2007 (sous référentiel Bâle I), Natixis se situe parmi les banques les mieux capitalisées du secteur. Cette structure financière très solide permet à Natixis de financer son développement sur des bases saines.

Pour poursuivre ce développement et prendre en compte les nouvelles dispositions prudentielles désormais applicables (référentiel Bâle II), Natixis va procéder à des émissions de fonds propres hybrides dans les prochaines semaines.

De manière à permettre à Natixis de bénéficier, le moment venu, de conditions de marché optimales dans un environnement qui reste très volatil, ses deux actionnaires de référence, la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) et la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP), lui ont accordé une avance ayant valeur de fonds propres en anticipation des émissions à venir.

Cette avance, qui peut aller jusqu'à 1,5 milliard d'euros au total et qui sera remboursée au fur et à mesure des émissions prévues, sera versée à parité par la CNCE et la BFBP. Elle permet à Natixis d'atteindre, dès la fin du mois de mars 2008, un ratio Tier one de 8,5 % environ (sous référentiel Bâle II), en ligne avec les objectifs communiqués au marché lors de la création de l'entreprise. »

## Éléments financiers

### COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES

#### BILAN CONSOLIDÉ ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Caisse, Banques Centrales, CCP		961	323
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8.1	202 928	176 903
Instruments dérivés de couverture	8.2	670	621
Actifs financiers disponibles à la vente	8.3	34 761	31 143
Prêts et créances sur établissements de crédit	8.4	112 394	114 879
<i>dont activité institutionnelle</i>		83	166
Prêts et créances sur la clientèle	8.4	112 505	93 369
<i>dont activité institutionnelle</i>		354	400
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8.5	6 501	7 037
Actifs d'impôts courant		538	262
Actifs d'impôts différés	8.7	939	523
Comptes de régularisation et actifs divers	8.8	33 524	20 314
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		9 307	8 833
Immeubles de placement	8.9	992	1 147
Immobilisations corporelles	8.9	697	551
Immobilisations incorporelles	8.9	446	295
Écarts d'acquisition	8.11	2 844	2 433
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>520 005</b>	<b>458 633</b>

## BILAN CONSOLIDÉ PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Banques centrales, CCP		1 406	658
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8.1	165 030	133 392
Instruments dérivés de couverture	8.2	1 672	431
Dettes envers les établissements de crédit	8.12	138 234	141 914
<i>dont activité institutionnelle</i>		155	239
Dettes envers la clientèle	8.12	61 701	49 690
<i>dont activité institutionnelle</i>		605	523
Dettes représentées par un titre	8.13	65 530	54 253
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		125	34
Passifs d'impôt courant		630	373
Passifs d'impôts différés	8.7	325	501
Comptes de régularisation et passifs divers	8.8	22 618	18 836
<i>dont activité institutionnelle</i>		26	81
Dettes sur actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	8.14	33 908	31 058
Provisions pour risques et charges	8.15	520	479
Dettes subordonnées	8.16	10 678	8 770
Capitaux propres part du Groupe		16 885	17 477
- <i>Capital et réserves liées</i>		14 118	14 394
- <i>Réserves consolidées</i>		1 611	1 520
- <i>Gains ou pertes latents ou différés</i>		55	620
- <i>Résultat de l'exercice</i>		1 101	943
Intérêts minoritaires		744	766
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>520 005</b>	<b>458 633</b>

## COMPTÉ DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Intérêts et produits assimilés	9.1	18 460	7 753
Intérêts et charges assimilées	9.1	(17 291)	(6 638)
Commissions (produits)	9.2	4 460	1 951
Commissions (charges)	9.2	(1 541)	(853)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	9.3	1 148	865
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	9.4	334	247
Produits des autres activités	9.5	6 620	6 012
Charges des autres activités	9.5	(6 148)	(5 099)
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>6 043</b>	<b>4 238</b>
Charges générales d'exploitation	9.6	(5 157)	(2 773)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(164)	(97)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>721</b>	<b>1 368</b>
Coût du risque	9.7	(244)	(74)
<b>Résultat net d'exploitation</b>		<b>477</b>	<b>1 294</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	9.8	672	64
Gains ou pertes sur autres actifs	9.9	538	11
Variation de valeur des écarts d'acquisition		(1)	(1)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>1 686</b>	<b>1 368</b>
Impôts sur les bénéfices	9.10	(97)	(369)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	9.11	(369)	0
<b>Résultat net de la période</b>		<b>1 221</b>	<b>999</b>
<b>dont :</b>			
- Part revenant au Groupe		1 101	943
- Part revenant aux intérêts minoritaires		119	56
<i>Résultat par action</i>		0,90	1,65
<i>Résultat net consolidé - part du Groupe - par action, calculé en retenant le nombre moyen d'actions sur l'exercice hors actions propres</i>			
<i>Résultat dilué par action</i>		0,90	1,63
<i>Résultat net consolidé - part du Groupe - par action, calculé en retenant le nombre moyen d'actions sur l'exercice hors actions propres et incluant les actions potentielles provenant de l'exercice d'options de souscription d'actions</i>			

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2006 AU 31 DÉCEMBRE 2007)

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées		
	Capital	Réserves liées au capital <sup>(1)</sup>	Élimination des titres autodétenus
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2005 avant affectation - IFRS 2005</b>	<b>784</b>	<b>2 439</b>	<b>(166)</b>
Affectation du résultat 2005		125	
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2006 - IFRS-EU</b>	<b>784</b>	<b>2 564</b>	<b>(166)</b>
Augmentation de capital	1 193	13 330	
Élimination des titres autodétenus	(25)	(289)	166
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions			
Distribution 2006 au titre du résultat 2005			
<b>Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>1 168</b>	<b>13 041</b>	<b>166</b>
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres			
Résultat 2006 - IFRS EU			
Effet des acquisitions et des cessions		(3 170)	
Variation des réserves de conversion			
Autres			
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2006 avant affectation - IFRS-EU</b>	<b>1 952</b>	<b>12 435</b>	<b>0</b>
Incidence de l'adoption des normes IFRS-EU			
Affectation du résultat 2006		37	
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2007 - IFRS-EU</b>	<b>1 952</b>	<b>12 472</b>	<b>0</b>
Augmentation de capital	3	15	
Élimination des titres autodétenus <sup>(3)</sup>			(110)
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions			
Distribution 2007 au titre du résultat 2006		(324)	
<b>Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>3</b>	<b>(309)</b>	<b>(110)</b>
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres <sup>(4)</sup>			
Résultat 2007 - IFRS - EU			
Effet des acquisitions et des cessions			
Variation des réserves de conversion			
Autres			
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2007 - IFRS-EU avant affectation</b>	<b>1 955</b>	<b>12 163</b>	<b>(110)</b>

(1) Primes d'émission, réserve légale, réserves statutaires, réserve des plus-values à long terme et autres réserves de Natixis S.A.

(2) Comprend notamment la composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions.

(3) Les titres auto détenus ont été supprimés par réduction de capital.

(4) Comprend notamment les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie.

Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)				Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Réserves consolidées <sup>(2)</sup>	Liés aux écarts de conversion	Variations de juste valeur des instruments financiers	Actifs disponibles à la vente				
<b>1 398</b>	<b>58</b>	<b>209</b>	<b>(60)</b>	<b>695</b>	<b>5 357</b>	<b>312</b>	<b>5 669</b>	
570				(695)	0		0	
<b>1 968</b>	<b>58</b>	<b>209</b>	<b>(60)</b>	<b>0</b>	<b>5 357</b>	<b>312</b>	<b>5 669</b>	
					14 523		14 523	
167					19		19	
5					5		5	
(237)					(237)	(10)	(247)	
<b>(65)</b>					<b>14 310</b>	<b>(10)</b>	<b>14 300</b>	
		18	116		134	(5)	129	
				943	943	55	998	
(368)	11	357			(3 170)	416	(2 754)	
	(97)				(97)	(2)	(99)	
(8)		9	(1)		0		0	
<b>1 527</b>	<b>(28)</b>	<b>593</b>	<b>55</b>	<b>943</b>	<b>17 477</b>	<b>766</b>	<b>18 243</b>	
				0	0		0	
906				(943)	0		0	
<b>2 433</b>	<b>(28)</b>	<b>593</b>	<b>55</b>	<b>0</b>	<b>17 477</b>	<b>766</b>	<b>18 243</b>	
					18		18	
					(110)		(110)	
9					9		9	
(725)					(1 049)	(82)	(1 131)	
<b>(716)</b>					<b>(1 132)</b>	<b>(82)</b>	<b>(1 214)</b>	
		(364)	80		(284)	4	(280)	
				1 101	1 101	119	1 220	
					0	(34)	(34)	
	(281)				(281)	(28)	(309)	
4					4		4	
<b>1 721</b>	<b>(309)</b>	<b>229</b>	<b>135</b>	<b>1 101</b>	<b>16 885</b>	<b>744</b>	<b>17 629</b>	

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 686</b>	<b>1 368</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	164	97
+/- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	189	(56)
+/- Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	3 500	3 246
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés MEE	(672)	(64)
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	(712)	(416)
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	115	0
+/- Autres mouvements	5 279	552
<b>= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>7 863</b>	<b>3 359</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	2 063	6 954
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(8 444)	(12 472)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	9 349	6 434
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(6 053)	(300)
- Impôts versés	(621)	(363)
<b>= Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(3 706)</b>	<b>252</b>
<b>Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>5 843</b>	<b>4 978</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(6 471)	(18 799)
+/- Flux liés aux immeubles de placement	108	(219)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(305)	(160)
<b>Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>(6 668)</b>	<b>(19 178)</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(1 113)	(220)
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	10 960	(84)
<b>Total Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>	<b>9 847</b>	<b>(305)</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>	<b>(84)</b>	<b>(109)</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>8 938</b>	<b>(14 618)</b>
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (A)	5 843	4 973
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (B)	(6 668)	(19 178)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (C)	9 847	(305)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(84)	(109)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>(21 126)</b>	<b>(6 508)</b>
Caisse, Banques Centrales, CCP (actif & passif)	(335)	(193)
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(20 791)	(6 315)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>(12 188)</b>	<b>(21 126)</b>
Caisse, Banques Centrales, CCP (actif & passif)	(445)	(335)
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(11 743)	(20 791)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>8 938</b>	<b>(14 618)</b>



**NOTES ET ANNEXES** (comptes consolidés)**Sommaire des notes**

<b>NOTE 1</b>	<b>FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE</b>	<b>187</b>
<b>NOTE 2</b>	<b>NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES</b>	<b>189</b>
<b>NOTE 3</b>	<b>PRINCIPES ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION</b>	<b>190</b>
<b>NOTE 4</b>	<b>PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION</b>	<b>196</b>
<b>NOTE 5</b>	<b>CONTRIBUTIONS ET COMPTE DE RÉSULTAT PRO FORMA</b>	<b>244</b>
<b>NOTE 6</b>	<b>INCIDENCES DE LA CRISE FINANCIÈRE SUR LES COMPTES</b>	<b>246</b>
<b>NOTE 7</b>	<b>PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION</b>	<b>248</b>
<b>NOTE 8</b>	<b>NOTES RELATIVES AU BILAN</b>	<b>263</b>
<b>NOTE 9</b>	<b>NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>284</b>
<b>NOTE 10</b>	<b>INFORMATION SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE</b>	<b>292</b>
<b>NOTE 11</b>	<b>GESTION DES RISQUES</b>	<b>293</b>
<b>NOTE 12</b>	<b>INFORMATIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>294</b>
<b>NOTE 13</b>	<b>FRAIS DE PERSONNEL, EFFECTIFS, RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL</b>	<b>295</b>
<b>NOTE 14</b>	<b>ANALYSE SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE</b>	<b>301</b>
<b>NOTE 15</b>	<b>ENGAGEMENTS</b>	<b>304</b>
<b>NOTE 16</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>306</b>

**NOTE 1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

L'exercice 2007 a été marqué d'une part par la poursuite du processus d'intégration au sein de Natixis des différentes entités apportées le 17 novembre 2006 (\*) et d'autre part par

la crise financière née de la dégradation du secteur immobilier résidentiel aux États-Unis.

(\*) Pour mémoire, le rapprochement intervenu le 17 novembre 2006 avec le Groupe Caisse d'Épargne a consisté dans les opérations juridiques suivantes :

- l'apport par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) de certaines de ses filiales et participations dans les métiers de la banque d'investissement, de financement, et de services, ainsi qu'une partie des certificats coopératifs d'investissement (les « CCI Caisse d'Épargne ») émis depuis 2004 par chaque Caisse d'Épargne et de Prévoyance (à l'exception des Caisses de Martinique et de Nouvelle-Calédonie) et représentant 20 % de leur capital ;
- l'apport à Natexis Banques Populaires par la SNC Champion, véhicule constitué par la Banque Fédérale des Banques Populaires (la « BFBP ») et les Banques Populaires, du solde des CCI Caisses d'Épargne non apportés par la CNCE et que la SNC Champion a préalablement acquis auprès de la CNCE. En outre, la CNCE et la SNC Champion ont apporté les participations au capital des sociétés Ixis Corporate & Investment Bank (« Ixis CIB ») et Ixis Asset Management Group (« Ixis AMG ») qu'elles ont préalablement acquises auprès de SanPaolo IMI (« SPIMI ») ;

Ces apports ayant été rémunérés en titres Natixis émis à cette occasion ;

- la souscription au capital de 20 % de chacune des Banques Populaires sous la forme d'une émission réservée de certificats coopératifs d'investissement (les « CCI Banques Populaires ») financée par endettement ;
- l'acquisition de 66 % du capital de Novacredit (crédit à la consommation) détenu par les Banques Populaires.

Postérieurement aux opérations décrites ci-dessus, la CNCE et la BFBP (par l'intermédiaire de la SNC Champion) ont procédé au placement sur le marché d'une partie des actions Natixis reçues en rémunération des apports précités conduisant à un accroissement du flottant de Natixis dans le maintien d'une stricte parité des participations respectives de la BFBP (directe et indirecte) et de la CNCE dans l'établissement. À la date d'arrêt de du 31 décembre 2007, le flottant de Natixis représente 25,83 % du capital. Le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne détiennent chacun une participation de 34,45 %.

### 1.1 - Poursuite du processus d'intégration des différentes entités apportées le 17 novembre 2006

Les principales opérations de rapprochements juridiques qui sont intervenues au cours de l'année 2007 sont les suivantes :

#### Fusion des sociétés de Bourse

Le pôle Banque de financement et d'investissement de Natixis a finalisé la mise en œuvre de l'organisation de ses activités d'intermédiation actions avec la fusion de Natixis Bleichroeder, d'Ixis Midcaps et d'Ixis Securities. Sur le plan juridique, Natixis Bleichroeder S.A. et Ixis Midcaps ont apporté leurs activités à Ixis Securities qui est devenu Natixis Securities.

#### Fusion des sociétés de gestion d'actifs

Le rapprochement des entités issues d'Ixis Asset Management et de Natixis Asset Management a donné lieu à la réorganisation du pôle Gestion d'actifs de Natixis. Les activités de gestion d'actifs du Groupe Natixis ont été rassemblées au sein d'Ixis Asset Management Groupe, redénommée Natixis Global Asset Management à cette occasion. Parallèlement, Natixis Asset Square et Ixis Private Capital Management ont été regroupés au sein de Natixis Multimanager, spécialiste de la multigestion.

En outre, en fin d'exercice, Natixis Global Asset Management a cédé à la Caisse des dépôts une participation de 40 % dans le capital d'Ixis AEW Europe, leader européen du conseil et de la gestion d'actifs immobiliers, créant ainsi entre les deux entités un véritable partenariat.

#### Fusion absorption d'Ixis CIB par Natixis

La fusion absorption d'Ixis CIB constitue une étape majeure pour le Groupe Natixis. Elle vise à regrouper au sein de Natixis les principaux métiers de la Banque d'Investissement et de Financement (BFI). Elle a été approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2007. Elle prend effet, d'un point de vue comptable et fiscal, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2007, et d'un point de vue juridique au 31 décembre 2007. Le regroupement des effectifs a été réalisé pour le pôle Banque de financement et d'investissement (BFI) au cours de l'exercice 2007. Un projet de réorganisation de la BFI accompagne la fusion absorption d'Ixis CIB. Ce projet prévoit que soient regroupées autour de 3 grandes directions métier :

- la direction Coverage, qui animera au niveau mondial l'approche des grands clients ;

- la direction Marchés, qui regroupera deux pôles d'expertise, Actions et Commodities d'une part, et Fixed income (trading et distribution) d'autre part ; elle intégrera également la trésorerie ;

- la direction Dettes et Financements, qui regroupera les activités de financements structurés et de matières premières et celles de Principal Finance.

Par ailleurs, des opérations de restructuration ont été conduites au sein des métiers affacturage (fusion absorption de GCE Affacturage avec Natixis Factorem) et assurance (apport des titres Foncier Assurance à Natixis Assurance). Le domaine du crédit à la consommation a connu la création de Natixis Consumer et Finance.

#### Réorganisation de la fonction Risques

La nouvelle organisation de la fonction Risques a été déployée et s'insère dans le dispositif de contrôle conjoint avec les deux organes centraux auxquels Natixis est affilié.

#### Rationalisation du dispositif immobilier

Natixis a cédé au cours du second semestre les locaux situés rue Saint-Dominique dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris, utilisés comme siège social jusqu'au 31 décembre 2007. Le siège social de Natixis est transféré au 30, avenue Pierre-Mendès-France dans le 13<sup>e</sup> arrondissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Les opérations de rapprochements juridiques se poursuivront au cours de l'année 2008, avec notamment l'intégration de la filiale Natixis Altair au sein de Natixis S.A. pour regrouper la structure Technologie et Production au sein d'une organisation unifiée dénommée « Technologies & Infogérance ». Cette nouvelle direction regroupera les activités d'architecture, d'exploitation et de support de la direction des systèmes d'information de Natixis.

### 1.2 - Crise financière

Le second semestre de l'exercice 2007 a été marqué par la crise financière provoquée par la dégradation du secteur de l'immobilier résidentiel aux États-Unis. Dans une première phase de la crise, le marché des actifs adossés aux crédits hypothécaires américains « subprime » est devenu illiquide, puis dans une seconde phase, la crise s'est propagée et a affecté la liquidité de l'ensemble des produits issus de la titrisation de créances (y compris ceux dont la qualité des sous-jacents s'est maintenue), ainsi que celle du marché interbancaire.

L'ensemble des impacts de la crise sur les comptes de Natixis au 31 décembre 2007 est détaillé en note 6.

**NOTE 2 NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES****2.1 - Normes IFRS et interprétations IFRIC appliquées par le groupe**

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de Natixis au 31 décembre 2007 sont présentés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne à cette date <sup>(1)</sup>. Ce référentiel comprend les normes IAS 1 à 41, les IFRS 1 à 8 ainsi que les interprétations IFRIC afférentes adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2007.

Les comptes consolidés de Natixis sont composés du bilan, du compte de résultat, du tableau de variations des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et des notes annexes.

Les comptes présentés au titre du comparatif sont ceux publiés par Natixis dans le document de référence 2006 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 17 avril 2007. Conformément au règlement européen 809/2004 relatif aux informations contenues dans les prospectus, les comptes du 31 décembre 2005 publiés dans le document de référence 2005 déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2006 sont inclus par référence dans le présent document de référence.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 sont établis sur la base des normes IFRS et de leurs interprétations adoptées dans l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2006.

L'ensemble des effets de la première application des normes IFRS sur les capitaux propres, les fonds propres, le bilan, le résultat ainsi que les options de première application retenues selon *IFRS 1 Première application*, a été publié dans le document de référence 2005.

Les normes et amendements applicables pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2007 ont conduit à compléter les informations présentées en annexe aux états financiers :

■ **la norme IFRS 7** « Instruments financiers - informations à fournir » s'est substituée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 à la norme IAS 30 « Informations à fournir dans les états financiers des banques et des institutions financières assimilées » et la partie relative aux informations à fournir d'IAS 32 « Instruments financiers, présentation ». Cette norme porte exclusivement sur les aspects de présentation des instruments financiers et n'a donc pas d'impact sur le niveau du résultat ou des capitaux propres de Natixis. Elle est venue enrichir la Communication financière sur les instruments financiers jusqu'alors produite. Plus précisément, les notes de bilan suivantes ont été introduites :

- note 8.1.1.2 - Prêts ou créances à la juste valeur sur option et risque de crédit,

- note 8.1.1.3 - Conditions de classification des actifs financiers à la juste valeur sur option,
- note 8.1.2.1 - Passifs financiers à la juste valeur sur option et risque de crédit,
- note 8.1.2.2 - Conditions de classification des passifs financiers à la juste valeur sur option,
- note 8.6.1 - Actifs financiers donnés en pension,
- note 8.6.2 - Actifs financiers reçus en garantie et pouvant être cédés ou redonnés en garantie,
- note 8.6.3 - Actifs financiers transférés non décomptabilisés,
- note 8.6.4 - Actifs financiers restructurés,
- note 8.6.5 - Actifs financiers en souffrance et non dépréciés,
- note 8.6.6 - Juste valeur des actifs financiers,
- note 8.8.2.2.1 - Retraitement du Day one P&L,
- note 8.10 - Actifs obtenus par prise de possession de garantie,
- note 8.17 - Juste valeur des passifs financiers,
- note 11 - Gestion des risques.

■ **l'amendement à la norme IAS 1** « Présentation des états financiers » ajoute de nouvelles informations à fournir sur le capital. Celles-ci figurent en note 12.

Les interprétations IFRIC applicables pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2007 n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers de Natixis :

- l'interprétation IFRIC 7 précise les modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 « Informations financières dans les économies inflationnistes » et s'applique aux entités qui identifient pour la première fois, au titre d'une période comptable, l'existence de l'hyperinflation. L'application de cette interprétation n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés du groupe ;
- l'interprétation IFRIC 8 traite des transactions dont le paiement est fondé sur des actions de l'entité et pour lesquelles on ne peut pas expressément identifier tout ou partie des biens ou services reçus. Si l'entité ne peut évaluer de façon fiable la juste valeur des services, alors, elle doit en évaluer la valeur par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués en contrepartie. L'application d'IFRIC 8 aux plans de stocks options de Natixis n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes de Natixis ;

(1) Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

- l'interprétation IFRIC 9 précise que l'évaluation du dérivé incorporé doit être faite à l'initiation du contrat sauf en cas de modification substantielle des conditions du contrat. La pratique de Natixis étant cohérente avec cette interprétation, l'application de cette interprétation n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de Natixis ;
  - l'interprétation IFRIC 10 traite de la reprise des pertes de valeur comptabilisées au titre de périodes intermédiaires portant sur un goodwill ou sur des actions classées en actifs disponibles à la vente ou enregistrées au coût. L'application de cette interprétation n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés de Natixis.
- Natixis n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations IFRIC, adoptées par l'Union Européenne, suivantes :
- la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », adoptée par la commission européenne le 21 novembre 2007 et applicable de façon obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cette norme remplace la norme IAS 14 « Information sectorielle ». Elle modifie la présentation de l'information sectorielle en privilégiant l'approche managériale pour la définition des secteurs d'activité. En dehors des aspects de présentation, cette norme peut avoir des incidences sur la dépréciation des goodwills qui seraient réalloués à de nouveaux secteurs. Toutefois, il n'est pas attendu d'impact significatif de l'application de cette norme sur les comptes du Groupe Natixis en 2009 ;
  - l'interprétation IFRIC 11 « Actions propres et transactions intragroupe » traite de deux points d'application de la norme IFRS 2. Elle précise le traitement comptable des transactions dont le paiement est fondé sur des actions :
    - pour lesquelles l'entité choisit ou est tenue d'acquérir des actions propres auprès d'un tiers indépendamment du fait

que les actions soient accordées ou réglées par l'entité elle-même ou par ses actionnaires,

- qui font intervenir plusieurs entités d'un même groupe (société mère ou autre entité d'un même groupe) dans les états financiers individuels ou séparés de chaque entité d'un groupe qui reçoit les services des bénéficiaires du plan.

Aucun impact significatif sur les comptes consolidés de Natixis n'est attendu de l'application d'IFRIC 11.

## 2.2 - Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes d'évaluation et de présentation exposés dans les notes 3, 6 et 7 ci-après.

La note 5 de l'annexe présente les contributions au compte de résultat pro forma 2006 qui incluent le résultat réalisé par les entités apportées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

## 2.3 - Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 31 décembre 2007 des entités comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe Natixis.

## 2.4 - Notes aux états financiers

Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en millions d'euros (sauf mention particulière).

## NOTE 3 PRINCIPES ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION

### 3.1 - Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de Natixis regroupent les comptes de la société Natixis S.A. et de ses principales filiales.

Seules les filiales qui contribuent de façon significative aux comptes du groupe sont consolidées.

La notion de significativité résulte de la mise en œuvre de seuils par pôle d'activité du groupe et d'une appréciation qualitative de la pertinence de l'apport des entités dans les comptes consolidés de Natixis.

Le périmètre de consolidation inclut toutes les entités significatives sur lesquelles l'entité consolidante exerce un contrôle ou une influence notable. Les normes IFRS prévoient trois types de contrôles : le contrôle exclusif, le contrôle conjoint et l'influence notable. L'analyse du contrôle de l'entité consolidante ne se limite pas à l'identification des droits de

vote qu'elle détient dans les filiales, mais inclut l'analyse économique et juridique des relations qui les lient.

### Droits de vote potentiels

L'existence d'un contrôle ou d'une influence notable s'apprécie au regard des droits de vote et des droits de vote potentiels dès lors qu'ils sont exerçables ou convertibles à tout moment. Ces droits peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou de conversion d'obligations en actions ordinaires nouvelles. Toutefois, les droits de vote potentiels ne sont pas pris en compte dans la détermination du pourcentage d'intérêt.

La revue des droits de vote potentiels détenus par Natixis n'a pas eu d'effet sur les entrées de périmètre au titre de l'exercice 2007.

### Consolidation des entités ad hoc

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités ad hoc) que Natixis contrôle en substance, même en l'absence de lien en capital, sont consolidées. Les principaux critères d'appréciation de ce contrôle définis par SIC 12 sont les suivants :

- **activité** : les activités de l'entité ad hoc sont conduites, en substance, pour le compte de Natixis qui, directement ou indirectement, a créé l'entité ad hoc en fonction de ses besoins opérationnels particuliers ;
- **prise de décision** : Natixis dispose du pouvoir de décision et de gestion pour contrôler ou pour obtenir le contrôle de l'entité ad hoc ou de ses actifs, y compris certains pouvoirs de prise de décision nés après la constitution de l'entité ad hoc. De tels pouvoirs peuvent avoir été délégués par la mise en place d'un mécanisme de pilotage automatique ;
- **avantages** : droit d'obtenir la majorité des avantages provenant des activités de l'entité ad hoc ; droit à une majorité des avantages économiques distribués sous la forme de flux nets de trésorerie futurs, de bénéfices, d'actifs nets, ou d'autres avantages économiques ou de droits à la majorité des intérêts résiduels ;
- **risques** : Natixis conserve, en substance, la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété, relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

### 3.2 - Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

#### Intégration globale

Les entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidées en appliquant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif résulte, selon IAS 27 :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une filiale ;
- soit du pouvoir de diriger la politique financière et opérationnelle de l'entité en vertu des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, ou d'un organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou d'un organe de direction équivalent.

La norme IAS 27 prévoit que le contrôle des filiales détenues entre 40 % et 50 % doit être démontré pour consolider ces entités par intégration globale.

L'application de la norme IAS 27 à l'activité de capital investissement n'a pas conduit à consolider de participations majoritaires, compte tenu de leur caractère non significatif.

#### Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles Natixis exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique entre un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Outre l'utilisation de la méthode de l'intégration proportionnelle, la norme IAS 31 autorise la consolidation des entités sous contrôle conjoint (coentreprises) par mise en équivalence. Natixis n'a pas retenu cette possibilité.

#### Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles Natixis exerce une influence notable sont mises en équivalence.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. L'influence notable est présumée quand l'entité consolidante dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

Les normes IAS 28 et 31 permettent de ne pas mettre en équivalence les participations de capital investissement dont le taux de détention est compris entre 20 et 50 % dès lors que ces participations sont classées dans la catégorie « juste valeur par résultat ». Natixis a fait le choix d'évaluer ces participations selon cette dernière modalité, considérant que ce mode d'évaluation offrait une information plus pertinente.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Groupe Natixis, la souscription des CCI Banques Populaires et l'apport des CCI Caisses d'Épargne confèrent à Natixis une influence notable sur les Banques Populaires et sur les Caisses d'Épargne. Les comptes de ces entités sont donc consolidés par mise en équivalence dans les états financiers de Natixis.

Les CCI Banques Populaires et Caisses d'Épargne étant dépourvus de droit de vote, l'influence notable de Natixis sur les établissements qui les émettent est caractérisée (i) par une influence « de droit » résultant de la participation de Natixis à la gestion opérationnelle et financière du réseau des Banques Populaires et du réseau des Caisses d'Épargne et (ii) par une influence « de fait » découlant de la coopération industrielle et technique des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne à l'égard de Natixis.

L'influence notable « de droit » de Natixis sur les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne résulte notamment des dispositions suivantes des protocoles d'accord, relatives à la participation de Natixis à la gestion opérationnelle et financière des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne :

- représentation de Natixis au sein de l'organe d'administration des BP et des CEP (BP : délégué fédéral / CEP : censeur) ;



- participation aux comités intragroupe du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne ;
- droit de Natixis dans le cadre de certaines prises de décision au sein de la BFBP et de la CNCE (avis et consultation de Natixis en qualité de censeur de plein droit, droit de Natixis à une seconde délibération) ;
- droit de Natixis à l'information (information attachée aux CCI, reporting des délégués fédéraux et des censeurs) ;
- droit de Natixis sur l'audit des BP et des CEP ;
- délégation de pouvoirs sur la fonction risques (élaboration des normes et des méthodes d'évaluation des risques) ;
- échange de personnel dirigeant.

De plus, Natixis et les Banques Populaires sont convenues de maintenir pendant une durée d'au moins dix ans à compter de la date de souscription des CCI Banques Populaires, les relations industrielles et commerciales existantes :

- mise à disposition des infrastructures informatiques ;
- fourniture de prestations industrielles (conservation des titres, système de paiement, gestion opérationnelle de la comptabilité devises) ;
- conception et gestion de produits clientèle pour le compte des Banques Populaires (gestion d'actifs, produits d'assurance, affacturage, crédit-bail, ingénierie financière, capital-développement, ingénierie sociale, ingénierie internationale, assurance crédit et information commerciale).

Enfin, Natixis et les Caisses d'Épargne sont convenues de maintenir également pendant une durée d'au moins 10 ans à compter de la date des apports, les relations industrielles et commerciales existantes dans les domaines ci-après :

- la conservation de titres ;
- la conception et la gestion des produits clientèle (gestion d'actifs, crédit revolving, assurance caution des emprunteurs, affacturage et crédit-bail mobilier, ingénierie financière et produits de marché, financement des collectivités locales, gestion de dette) ;
- l'intermédiation de titres et de produits dérivés.

### 3.3 - Activités institutionnelles

#### De Natixis

Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2005 (n° 2005-1720 du 30 décembre 2005- article 116) et de la convention signée avec l'État le 28 décembre 2006, Natixis gère un ensemble de procédures publiques pour le compte de l'État. Les opérations relevant de ces missions font l'objet d'un enregistrement comptable distinct, et certaines d'entre elles peuvent recevoir la garantie de l'État. Ces dispositions constituent le patrimoine de Natixis affecté à la gestion des procédures et sur lequel l'État et les autres créanciers des procédures ont un droit spécifique. Les emplois, ressources et engagements de la banque au titre de ces activités

institutionnelles sont identifiés au bilan en extrait de chacune des rubriques concernées par les procédures dont la gestion a été confiée à Natixis par l'État.

En raison du caractère non significatif des commissions perçues et des encours de financement liés aux activités institutionnelles, aucun retraitement n'a été opéré sur ces encours au titre de la mise en place du coût amorti. Par ailleurs, sur les activités autres que celles de financement, le rôle d'intermédiaire de Natixis pour compte de l'État a conduit à conserver le mode de comptabilisation antérieur dans les comptes établis en référentiel IFRS.

#### De Coface

S'agissant de Coface, les opérations d'assurance gérées pour le compte de l'État ne sont pas enregistrées dans les états financiers. Seule la rémunération de gestion perçue dans ce cadre figure au compte de résultat, dans la rubrique « Commissions ». La convention relative à la gestion de ces opérations est en cours de négociation avec l'État pour la période 2007 à 2010. Pour les comptes de l'exercice 2007, un montant de commissions estimé sur une base prudente a donc été enregistré dans le compte dans le résultat.

### 3.4 - Conversion des comptes des filiales et succursales étrangères

Les comptes consolidés de Natixis sont établis en euros.

Le bilan des filiales et succursales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est converti au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, à l'exception du capital, des réserves et des dotations en capital qui sont convertis au cours historique. Le cours de change moyen de la période est utilisé pour la conversion des produits et charges. Les écarts de conversion qui en résultent, tant sur les éléments de bilan que de compte de résultat, sont portés dans les capitaux propres à la rubrique « Écarts de conversion » pour la part revenant au groupe et « Intérêts minoritaires » pour la part revenant aux tiers.

Dans le cadre des choix ouverts par la norme de première application IFRS 1, les écarts de conversion existant au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ont été transférés en réserves consolidées. En cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession n'inclura ainsi que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### 3.5 - Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises requiert une évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à leur juste valeur en date d'acquisition. L'éventuel ajustement de l'évaluation initiale de ces éléments ou du coût du regroupement peut intervenir dans un délai limité à douze mois à partir de la date d'acquisition.

Lors de la première application des normes IFRS, Natixis a choisi l'option offerte par la norme *IFRS 1 Première application* de ne pas retraiter rétrospectivement les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 selon les dispositions d'IFRS 3 Regroupements d'entreprises.

L'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables constitue l'écart d'acquisition. Celui-ci est affecté, à la date d'acquisition, à une ou plusieurs Unités Génératrice de Trésorerie (UGT) susceptibles de retirer des avantages de l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif fait l'objet d'un test de dépréciation, au minimum une fois par an, et de façon plus fréquente en cas d'apparition d'indices objectifs de dépréciation. Ce test de dépréciation s'effectue par comparaison entre la valeur nette comptable de l'UGT ou groupe d'UGT comprenant l'écart d'acquisition et sa valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période et imputée par priorité sur l'écart d'acquisition affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT, puis sur les autres actifs identifiables de l'UGT ou du groupe d'UGT.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement au compte de résultat en produits au poste « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

### Principe retenu pour l'évaluation des apports du Groupe Caisse d'Épargne à Natixis

Les apports de la CNCE à Natixis comprennent deux catégories d'actifs :

- des titres des filiales de Banque de financement, d'investissement et de services ;
- une quote-part de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) ouvrant droit au capital des Caisses d'Épargne.

Pour ces deux catégories d'actifs, les valeurs d'apports ont été retenues en consolidation pour les montants que présentaient ces actifs dans les comptes consolidés de la CNCE retraités conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

En effet, si la norme IFRS 3 préconise la comptabilisation des regroupements d'entreprises suivant la méthode de l'acquisition (juste valeur), celle-ci ne vise pas la création des coentreprises soumises à un contrôle conjoint, étant stipulé au paragraphe 3 d'IFRS 3 que : « la présente norme ne s'applique pas - a - aux regroupements d'entreprises dans lesquels des entités ou des activités distinctes sont rassemblées pour former une coentreprise... ».

Il n'existe, par ailleurs aucun autre texte applicable à ce type d'opération eu égard à l'absence de contrôle majoritaire de l'activité de Natixis par l'un des deux Groupes Banque

Populaire et Caisse d'Épargne et l'existence d'un accord contractuel entre ces derniers, qui, notamment :

- établit les règles de gouvernance de Natixis en fixant une représentativité des deux groupes à parité dans les organes de direction de Natixis ;
- organise les modalités de décision de Natixis induisant un accord des deux groupes sur les décisions essentielles ;
- définit les relations futures entre les deux groupes et Natixis ;
- engage les deux parties au maintien de l'équilibre de leur participation dans Natixis et à l'apport à parité des fonds nécessaires au respect des règles prudentielles.

Dans ce contexte, la méthode qui consiste à retenir la valeur comptable présente un double avantage :

- elle assure une cohérence dans la méthode d'évaluation des actifs du nouvel ensemble, à savoir les entités transférées par le Groupe Caisse d'Épargne et celles exerçant le même métier au sein du Groupe Natixis préexistant, et de ce point de vue, garantit une neutralité du traitement comptable, sans prise en compte de l'origine des activités ;
- au plan économique, elle traduit plus fidèlement la substance de l'opération qui a pour objet de permettre à chacun des deux Groupes fondateurs l'exploitation des activités mises en commun, dans la continuité, au sein d'un ensemble élargi contrôlé conjointement : Natixis.

### Principe retenu pour l'évaluation des autres opérations de structures rappelées en note 1

Conformément à la norme IFRS 3, les autres opérations de structure rappelées en note 1 - apports du solde des CCI des Caisses d'Épargne, de 1,23 % du capital d'IXIS CIB, de 4,63 % du capital d'IXIS AMG, souscription des CCI Banques Populaires et acquisition de Novacredit - sont traitées en consolidation selon la méthode de l'acquisition.

### Écarts d'acquisition déterminés dans le cadre de l'opération de rapprochement en date du 31/12/06

#### ■ Écarts sur les entités apportées

Les apports étant comptabilisés à la valeur nette comptable IFRS, aucun écart d'évaluation n'a été constaté sur les différents éléments d'actifs et passifs apportés. En outre, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt dans l'actif net des entités apportées ne représente pas une survalueur au sens d'IFRS 3, puisque le coût d'acquisition prend en compte la valeur réelle des titres alors que les apports sont comptabilisés à la valeur nette comptable. Chacun des écarts constatés à ce titre a été affecté aux « réserves consolidées ».

À ce titre 3 170 millions d'euros ont été imputés sur la prime d'émission selon le détail suivant :

1 862 millions d'euros pour IAMG, 833 millions d'euros pour IXIS CIB, 150 millions d'euros pour Natixis Garanties,



132 millions d'euros pour CEFI, 111 millions d'euros pour les CCI Caisses d'Épargne, 78 millions d'euros pour CACEIS, 45 millions d'euros pour la Cie 1818, 1 millions d'euros pour GCE Bail, 1 millions d'euros pour GCE Affacturage ; à l'inverse les écarts négatifs constatés sur CIFG pour 39 millions d'euros, et celui sur Gestitres pour 4 millions d'euros viennent en augmentation de la prime d'émission.

### ■ Écarts issus des autres opérations

Au 31 décembre 2006, les écarts d'acquisition mis en évidence au travers de l'opération de rapprochement représentaient un montant de 633 millions d'euros qui se décomposait de la façon suivante : 229 millions d'euros sur IAMG, 21 millions d'euros sur IxisCIB et 8 millions d'euros sur Novacredit, auxquels s'ajoutaient les écarts d'acquisition compris dans le poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » soit 237 millions d'euros pour les CCI Caisses d'Épargne et 138 millions d'euros pour les CCI Banques Populaires.

À cette date, les écarts d'acquisition ainsi mis en évidence avaient un caractère provisoire.

Au 31 décembre 2007, les écarts d'acquisition sur les CCI ont été affectés de façon définitive aux écarts d'évaluation suivants :

- écarts d'évaluation sur les terrains et constructions des Banques Populaires à hauteur de 102 millions d'euros pour les CCI Banques Populaires ;
- écarts d'évaluation sur les terrains et constructions des Caisses d'Épargne à hauteur de 47 millions d'euros pour les CCI Caisses d'Épargne.

Les écarts d'acquisition résiduels sont d'un montant de 36 millions d'euros pour les CCI Banques Populaires et 190 millions d'euros pour les CCI Caisses d'Épargne.

Enfin s'agissant des autres écarts d'acquisition constatés, en l'absence de postes présentant des écarts d'évaluation significatifs et dont l'écoulement peut être suivi de façon certaine, ils ont été maintenus à leur montant d'origine.

### Autres écarts d'acquisition

Au cours de l'exercice 2007, les écarts d'acquisition se sont accrus de 546 millions d'euros, hors écarts de conversion, dont :

- 200 millions d'euros d'écarts d'acquisition constatés sur le pôle Asset Management et générés pour 132 millions

d'euros par les opérations de restructuration du groupe, pour 25 millions d'euros par l'acquisition de 5 % d'Ecureuil Gestion, pour 12 millions d'euros par l'achat de 40,66 % de Natixis Multimanager, pour 16 millions d'euros par le rachat de 100 % d'Alpha Simplex et pour 6 millions d'euros par un complément d'acquisition sur Hansberger ;

- 298 millions d'euros d'écarts d'acquisition en provenance de CACEIS et correspondant pour l'essentiel aux acquisitions de l'activité de conservation de titres d'HypoVereinsBank pour 180 millions d'euros et du groupe Olympia pour 117 millions d'euros ;
- 41 millions d'euros d'écarts d'acquisition issus des opérations du sous-groupe Coface (acquisition de Kompas France et Belgique).

L'ensemble des écarts d'acquisition a fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur la valeur d'utilité des Unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés.

La détermination de la valeur d'utilité a reposé principalement <sup>(2)</sup> sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du groupe.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- flux futurs estimés : données prévisionnelles à 3 ans issues du plan à moyen terme du groupe <sup>(3)</sup> ;
- taux de croissance à l'infini : 2 % ;
- taux d'actualisation : taux différenciés compris entre 9,86 % et 10,14 %.

Le taux d'actualisation retenu est tiré des données boursières récentes. Il représente le taux de rentabilité annuel moyen attendu à l'infini sur les valeurs cotées du secteur concerné, compte tenu de leur valeur boursière présente, de leurs résultats prévus sur les prochaines années et d'une extrapolation à l'infini de ces derniers sur la base d'un taux de croissance constant. Il résulte de l'addition de 3 éléments : taux sans risque (OAT 10 ans), prime de risque et bêta historique sectoriel, tous deux calculés à partir d'un échantillon représentatif de valeurs cotées du secteur.

Ces tests n'ont conduit à constater aucun besoin de dépréciation. Une augmentation de 1 % des taux d'actualisation et une diminution de 1 % des taux de croissance à l'infini ne conduisent pas non plus à constater de dépréciation.

(2) Pour certains métiers (gestion d'actifs, titres, paiements), la valeur d'utilité est calculée par combinaison de l'actualisation des flux futurs avec une valorisation par la méthode des comparables boursiers. Pour l'activité de capital-investissement, la valeur d'utilité est calculée sur la base de l'actif net comptable.

(3) Pour l'assurance vie, la durée des prévisions est de 10 ans.

(en millions d'euros)	31/12/2006	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Écart de conversion	31/12/2007
BFI	70		(1)		69
Gestion d'actifs	1 483	201		(122)	1 562
Services	363	300			663
Garanties	9	3			12
Poste clients	460	41	(7)	(2)	492
Capital investissement et Gestion privée	27	1	(3)		25
Sociétés immobilières non affectées aux UGT	21				21
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>2 433</b>	<b>546</b>	<b>(11)</b>	<b>(124)</b>	<b>2 844</b>

### 3.6 - Effet de dilution/reunion généré par la détention des CCI

Le mécanisme de dilution/reunion résulte des différences de droit entre les porteurs de parts sociales (droits à dividendes) et les porteurs de CCI (droits à dividendes égal au minimum à celui des parts sociales et droits aux réserves constituées des bénéficiaires non distribués).

Cet écart dans les droits à dividendes est enregistré dans le résultat de l'exercice auquel il se rattache.

### 3.7 - Filiales acquises et détenues dans le but d'être cédées

Le total des actifs et des passifs des filiales destinées à être cédées dans le délai maximum de douze mois et pour lesquelles Natixis a initié la recherche active d'un acquéreur, constitue des actifs et passifs non courants présentés de manière distincte sur deux lignes spécifiques du bilan consolidé.

À l'issue de l'augmentation de capital souscrite le 20 décembre 2007 par la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, Natixis ne détient plus que 0,47 % du sous-groupe CIFG au 31 décembre 2007. En conséquence, ce sous-groupe a été sorti du périmètre de consolidation à cette date et les titres encore détenus ont été intégralement dépréciés compte tenu de la situation financière de la société. La ligne « résultat des activités arrêtées ou en cours de cession » du compte de résultat enregistre le résultat de ce sous-groupe du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007 ainsi que les incidences de sa cession.

Le compte de résultat pro forma du 31 décembre 2006 figurant en note 5 présente en conséquence le résultat de l'exercice du sous-groupe CIFG sur la ligne de résultat des activités arrêtées.

### 3.8 - Homogénéisation des données individuelles et traitement des opérations réciproques

Préalablement à la consolidation, les comptes sociaux des sociétés consolidées font, le cas échéant, l'objet de retraitements pour être mis en conformité avec les principes comptables du groupe décrits ci-après. Les soldes réciproques, ainsi que les pertes et profits résultant d'opérations entre sociétés du Groupe Natixis, sont éliminés.

### 3.9 - Intégration des entreprises d'assurance

Les règles suivantes sont retenues pour l'intégration des comptes des filiales exerçant une activité d'assurance :

- les charges et les produits font l'objet d'un classement par nature selon les principes bancaires et non par destination ;
- les postes de bilan sont présentés dans les postes de même nature que ceux existants dans le format bancaire.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les placements en titres des sociétés d'assurance sont classés à l'actif du bilan dans les différentes catégories de titres définies par cette norme.

Les contrats gérés par les filiales d'assurance des sous-groupes Coface et Natixis Assurances répondent aux définitions des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires données par IFRS 4. Conformément à cette norme, ces contrats donnent donc lieu à la comptabilisation au passif du bilan de provisions techniques évaluées selon les principes fixés par la réglementation comptable française, dans l'attente de la publication d'une norme IFRS traitant du passif technique des entreprises d'assurance.

Les provisions mathématiques des contrats d'Épargne correspondent à la valeur de rachat des contrats.

Les provisions techniques des contrats de prévoyance sont calculées en utilisant les tables de mortalité et les taux d'actualisation réglementaires, ainsi que les tables du BCAC pour les risques incapacité-invalidité.

Les provisions de sinistres des contrats de prévoyance correspondent au coût estimé des sinistres et ne sont pas actualisées.

Conformément à IFRS 4, un test de suffisance des passifs est réalisé afin de vérifier que les passifs d'assurance tels qu'ils ressortent des comptes consolidés sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Le test réalisé repose sur l'évaluation par un modèle stochastique des flux futurs actualisés.

Pour les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires (assurance vie), une dette de participation aux bénéfices (PB) différés est comptabilisée afin de neutraliser le décalage de valorisation entre les actifs et les passifs, conformément à IFRS 4 (mécanisme de comptabilité reflet ou *shadow accounting*). La PB correspond à la part de plus et moins-values latentes des placements enregistrés à l'actif revenant aux assurés au travers de leurs contrats d'assurance. Le taux de PB différée est déterminé à partir du taux moyen de distribution des produits financiers aux assurés

(moyenne pondérée par l'encours à la date de calcul, du taux de distribution contractuel de chaque produit). La variation de PB différée est enregistrée en capitaux propres pour les variations de valeur des actifs classés en « disponibles à la vente », et en résultat pour les variations de valeur des actifs en « juste valeur par résultat », ainsi que pour les variations de juste valeur des immeubles de placement venant en représentation des contrats d'assurance.

Les provisions d'égalisation constituées en assurance crédit, en IARD et en prévoyance constituent des provisions techniques prévues par la réglementation française visant à protéger les sociétés d'assurance contre les risques catastrophiques. En référentiel IFRS, ce type de provision ne constitue pas un passif. En conséquence, les provisions pour égalisation et les dotations correspondantes figurant dans les états financiers individuels établis selon les normes comptables françaises sont annulées dans les comptes consolidés en référentiel IFRS. Une commission sur résultat technique due aux apporteurs est constatée lorsque les conventions le prévoient.

## NOTE 4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### Évolution du périmètre de consolidation au cours de l'année 2007

Les principales évolutions du périmètre intervenues au cours de l'année 2007 ont été les suivantes :

#### 4.1 - Natixis (hors paliers intermédiaires)

##### Entrées de périmètre & variations de pourcentage d'intérêt

###### ■ Pôle COFACE

- Entrée de Kompass France dont l'activité est l'information financière. L'acquisition de cette entité par Coface Services a généré un écart d'acquisition de 32,9 millions d'euros,
- Entrée de Coface Belgium Services holding qui a une activité d'information commerciale et solvabilité. Ayant atteint les seuils de consolidation, la première consolidation de cette entité a généré un écart d'acquisition de 4,7 millions d'euros,
- Entrée de Kompass Belgique dont l'activité est l'information financière. Son entrée de périmètre a entraîné un écart d'acquisition 2,7 millions d'euros,
- Création de Coface Factoring Espana qui a une activité d'affacturage,
- Acquisition de Cerved : elle a pour activité l'information financière et est consolidée suivant la méthode de la mise en équivalence,

- Création des holdings Coface Holding Austria et Coface Holding SAS.

###### ■ Filiales directes

- Création au Luxembourg des sociétés Akhdar Investment Group, Garbo Invest et Gulf Capital Luxembourg : elles ont pour activité la gestion d'opérations de restructuration financière,
- Première consolidation de Opéra Sentier SAS dont l'activité est la promotion et rénovation immobilières,
- Création de Natixis Pramex International (Tunisie) et Natixis Pramex International Do Brasil (Brésil) : elles ont pour activité la promotion et les opérations de commerce international.

###### ■ Succursales

- Création de Kompass Luxembourg, succursale de Kompass Belgique, dont l'activité est l'information financière,
- Création de Kompass Espagne, succursale de Kompass France, qui a pour activité l'information financière,
- Création de Coface Chile, succursale de Coface S.A., qui exerce une activité d'assurance,
- Création de Coface Romania Insurance, succursale de Coface Austria, qui exerce une activité d'assurance,
- Création de Coface Czech Insurance, succursale de Coface Austria, qui a pour activité l'assurance,

- Création de Coface Slovakia Insurance, succursale de Coface Austria, qui a pour activité l'assurance,
- Création de Natixis Panama, succursale de Natixis, qui exerce des activités de financement et d'investissement,
- Création de Natixis Dubaï, succursale de Natixis, qui exerce des activités de financement et d'investissement,
- Variations de pourcentage d'intérêt :
  - Rachat de 0,34 % de parts des minoritaires de Natixis Factor entraînant un écart d'acquisition de 0,7 millions d'euros,
  - Rachat de 0,55 % de parts des minoritaires de Natixis Life à Natixis Private Banking.

### ■ Seuils retenus

Le Groupe Natixis a défini des seuils de référence par métier :

Métier/Pôle	Total bilan	PNB/CA	Résultat net
■ Banque de financement et d'investissement			
Marchés et financement	> 250 millions d'euros	> 15 millions d'euros	> +/- 2 millions d'euros
■ Autres métiers			
CIFG			
Hors pôles	> 40 millions d'euros	> 8 millions d'euros	> +/- 2 millions d'euros
Capital investissement et Gestion privée			
Services	> 60 millions d'euros	> 12 millions d'euros	> +/- 2 millions d'euros
Asset Management			
Poste client	> 40 millions d'euros	> 5 millions d'euros	> +/- 2 millions d'euros

### ■ Exceptions

Certaines entités sont consolidées bien que n'atteignant pas les seuils ci-dessus. Il s'agit des :

- filiales ayant un impact sur la présentation des comptes : sociétés de moyens ou SCI bénéficiant de contrats de crédit-bail immobilier ;
- filiales avec une croissance estimée sur deux ans ;
- holdings et succursales ;

### Sorties de périmètre – Déconsolidations

Suite à l'apport des entités ex-CNCE, la taille du périmètre de consolidation du Groupe Natixis a très fortement évolué à partir du 31 décembre 2006 :

- plus de 600 entités ;
- un total bilan avoisinant les 460 milliards d'euros ;
- un PNB proforma dépassant les 7 300 millions d'euros ;
- et un résultat net proforma de plus de 2,2 milliards d'euros.

En conséquence, les seuils fixés pour retenir les entités dans le périmètre de consolidation ont été révisés à la hausse pour l'année 2007.

- filiales portant des risques prudentiels au sens de la réglementation bancaire.

### ■ Entités déconsolidées

Une soixantaine d'entités ont été exclues du périmètre de consolidation du Groupe Natixis car ne respectant plus les seuils de référence (dont 43 filiales au niveau de la Coface).

Ces entités ont été déconsolidées avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## Filiales Natixis S.A.

ASM Alternatif Garanti 1  
Bail expansion  
CO ASSUR  
Colomb Magellan SCI  
ECRINVEST 6 (ex-Immobilière Natexis)  
Financière Cladel  
IFCIC  
Immobilière Natexis (ex-Villcomm)  
Investima 6  
Natexis Services Ltd  
Natixis Private Equity International Management  
Novacredit  
Paris Office Fund  
SCI ABP IENA  
SOCECA  
Sopranes Services  
SPEF LBO

## Filiales Coface

Axa Assurcredit  
Centre d'études financières  
Cimco Systems Limited  
Coface Bulgaria CMS  
Coface Chile S.A. (Insurance)  
Coface Croatia CMS  
Coface Czech CMS  
Coface Danmark Services  
Coface Debt Purchase Limited  
Coface Hungary CMS  
Coface Poland CMS  
Coface Romania CMS  
Coface Service Pologne  
Coface Service Suisse (ex-Cofacering.ch)  
Coface Services Brazil  
Coface Services Colombia Ltda.  
Coface Services Ecuador S.A.  
Coface Services Peru S.A.  
Coface Services Venezuela, C.A.  
Coface Servicios Argentina S.A.  
Coface Servicios Chile S.A.  
Coface Servicios Costa Rica, S.A.

Coface Servicios Mexico, S.A. DE C.V.  
 Coface Servicios Panama, S.A.  
 Coface Slovakia CMS  
 Coface Slovenia CMS  
 Coface South Africa  
 Coface South Africa Services (ex-CUAL)  
 Credico Limited  
 Eios  
 Kompass Japan  
 Kompass Czech Republic a.s.  
 Kompass Israël  
 Kompass Poland  
 Kompass South East Asia Limited  
 Kompass Turkey  
 Kompass USA, Inc.  
 Librairie électronique  
 Or informatique  
 Orchid Telematics Limited  
 The Creditors Group Holdings Ltd  
 The Creditors Group Ltd  
 The Creditors Information Company Ltd

## Autres restructurations

### ■ Pôle d'activité Asset Management

- Natixis Asset Management (NAM) a fusionné dans Ixis Asset Management qui a changé de dénomination sociale pour adopter Natixis Global Asset Management.
- Natixis Asset Square (NAS) a fusionné dans IPCM qui a changé de dénomination sociale pour adopter Natixis Multimanager.
- Les titres de Natixis Asset Management Immobilier (NAMI) ont été apportés au sous-groupe NGAM.

### ■ Pôle crédit à la consommation

- Entrée de Natixis Consumer Finance acquis le 17 novembre 2006 et générant un écart d'acquisition de 1,9 millions d'euros.
- Apport partiel d'actif de Novacredit à Natixis Financement.
- Création de Ecrinvest 11 suite à l'apport des titres de Natixis Financement et Novacredit par Natixis.

### ■ Autres

- *Activité brokers* : apport partiel d'actif de Natexis Bleichroeder S.A. à Natixis Securities (ex- Ixis Securities), le reste de l'activité est fusionné avec Ixis CIB.

- *Activité assurances* : apport des titres Foncier Assurances à Natixis Assurances par Natixis.
- *Activité affacturage* : fusion de GCE Affacturage dans Natixis Factor.
- *Coface* : fusion - absorption de Coface expert et de Kompass Holding avec Coface S.A.
- *Autres* : transmission universelle du patrimoine de Segex vers SAGP, et de Natixis Investima et SAGP vers Natixis.
- *Activité immobilier* : fusion - absorption de Compagnie Foncière Natixis par Spafica.
- *Activité crédit-bail* : fusion - absorption de Domimur par Fructibail.
- Fusion de Natixis S.A. et Ixis Corporate & Investment Bank avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## 4.2 - Palier Natixis Global Asset Management

### Entrées de périmètre & variations de pourcentage d'intérêt

#### ■ Entrées de périmètre

- Entrée de périmètre de Percipio Capital Management LLC et de Loomis Sayles Trust Company LLC ;

- Acquisition de Alpha Simplex Group LLC entraînant un écart d'acquisition de 15,8 millions d'euros ;

#### ■ Variations de pourcentage d'intérêt

- Effet de relution du palier Ixis AM portant le pourcentage d'intérêt de 84,58 % à 88,66 % et générant un écart d'acquisition de 132,4 millions d'euros.
- Augmentation du pourcentage de détention de Hansberger Group Inc passant de 21 % à 88 % accompagnée de la constatation d'un écart d'acquisition de 6,2 millions d'euros.
- Augmentation du pourcentage de détention de Natixis Multimanager (ex. IPCM) entraînant un écart d'acquisition de 11,8 millions d'euros.
- Cession de 40 % des droits de vote de Ixis AEW Europe S.A. à la CDC.
- Rachat de 5 % de minoritaires de Ecureuil Gestion à la CNCE générant un écart d'acquisition de 24,9 millions d'euros.

#### Sorties de périmètre

- Déconsolidation de Ixis Asset Management Services Inc. et Westpeak Investment Advisors Australia Limited PTY suite à leur liquidation.

### 4.3 - Palier ex. Ixis CIB – pôle BFI

#### Entrées de périmètre

- Création de CASANLI, filiale luxembourgeoise commune de Natixis Luxembourg Investissements et Crédit Agricole S.A. détenant chacune 50 % du capital. Elle mènera une activité directe d'investissements financiers dans des risques de crédit. Elle a été créée en mai 2007 et est consolidée depuis le 3<sup>e</sup> trimestre 2007.
- Création de sept trusts « JP MORGAN ».
- Création d'un pôle d'activité à Malte : le pôle BFI a procédé en décembre 2007 à la création de deux filiales localisées à Malte dont l'activité est les financements structurés : Natixis Malta Investments Ltd (NMI) et Califano Investments Ltd (CIL), filiale à 100 % de NMI, et qui constituera la filiale holding de détention des différentes filiales opérationnelles qui seront créées à Malte.
- Création par Natixis Belgique Investissements (NBI) et EDF d'une filiale commune de droit belge, EDF Investissement Groupe (EIG), qui mènera une activité directe d'investissements financiers. EIG est détenue respectivement à 33 % et 66 % par NBI et EDF, et est consolidée par intégration proportionnelle par NBI.
- Création de trois entités ad hoc du métier Real Estate Proprietary Program (REPP) de Natixis North America : Plaza Square Apartments Owners LLC, 11 West Division LLC et Plaza/Trinity LLC.

#### Sorties de périmètre

- *Activité Municipal Tender Option Bonds (TOB)* : déconsolidation de 28 trusts SARATOGA au 1<sup>er</sup> janvier 2007 suite à leur liquidation au cours de l'exercice 2006.
- *Autres* : sortie de Rose Mortgage Inc. (déconsolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2007) et Master Financial Inc. (cessation complète d'activité au cours du second semestre 2007).

#### Autres restructurations

Natixis (ex-Ixis CIB) a procédé à la restructuration de son pôle de gestion sous une holding luxembourgeoise, Natixis Alternative Investments International S.A, entrée rétroactivement dans le périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

### 4.4 - Palier Cie 1818

#### Entrées de périmètre & variations de pourcentage d'intérêt

##### ■ Entrées de périmètre

- Entrée de périmètre d'une société de gestion d'OPCVM, Mantra Gestion, au 30 juin 2007. Elle est consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

##### ■ Variations de pourcentage d'intérêt

- Effet de relution concernant le palier Cie 1818 portant le pourcentage d'intérêt de 73,40 % à 74,15 % et générant un écart d'acquisition de 0,5 million d'euros.

#### Autres restructurations

- Transmission universelle du patrimoine au 30 juin 2007 du Centre Européen d'Assurance vers le Centre Français du Patrimoine.

### 4.5 - Palier CIFG

Déconsolidation du palier CIFG à la suite de l'augmentation de capital d'un montant de 882,5 millions d'euros souscrite par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et la Banque Fédérale des Banques Populaires. Le palier CIFG est en cours de cession.

### 4.6 - Natixis Garanties

#### Entrée et Variations de pourcentage d'intérêt

- Rachat des minoritaires de la Socamab portant la détention de 60 % à 100 % et générant un écart d'acquisition de 3,4 millions d'euros.
- Entrée de FCP GCEC Diversifié fin décembre 2007, qui a pour activité la gestion d'OPCVM de placement d'assurances.



**Autres restructurations**

- Fusion de CEGI Courtage dans CEGI.

**4.7 - Palier CACEIS****Entrées de périmètre & variations de pourcentage d'intérêt**

- Rachat de 23 % des minoritaires de CACEIS Fasnet France auprès de Crédit Agricole Asset Management (CAAM) par CACEIS SAS portant ainsi la détention de 35 % à 47 %, et générant un écart d'acquisition de 1 million d'euros.
- Acquisition du Groupe Olympia Capital qui a généré un écart d'acquisition de 117,2 millions d'euros.
- Acquisition de CACEIS Bank Deutschland auprès de « HypoVereinsBank » par CACEIS SAS générant un écart d'acquisition de 180,2 millions d'euros.

**4.8 - Palier CCI BP****Entrées de périmètre**

- Création de Bercy Patrimoine, NJR Invest, Bred Vanuatu, FCC Elide, Foncière du Vanuatu.
- Première consolidation de expande Invest, Société Immobilière Provençale et Corse, Socredo Banque Polynésienne et SMI.
- Acquisition de BCI Mer Rouge.

**Autres restructurations**

- Fusion de SGPC - Société de Gestion Provençale et Corse avec la BP Provençale et Corse à la fin du second trimestre 2007.

- Fusion-absorption de SOFINCIL par la Banque monétaire et financière.
- Fusion de Banque Populaire des Pyrénées Orientales de l'Aude et de l'Ariège avec BP Occitane.
- Cession des titres Bise au hors groupe.
- Fusion Effitel avec le Crédit Coopératif.
- Fusion de SCI BPS avec BP du Sud.
- Fusion de SOCAMA Haute Savoie et SOCAMA Savoie pour devenir SOCAMA des Alpes.
- Fusion de SOCAMI Haute Savoie et SOCAMI Savoisienne pour devenir SOCAMI des Alpes.

**4.9 - Palier CCI CEP**

- Création de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes issue de la fusion de la Caisse d'Épargne des Alpes et de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes Lyon en mai 2007.
- Création de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charente issue de la fusion de la Caisse d'Épargne Aquitaine Nord et de la Caisse d'Épargne du Pays de l'Adour.
- Création de la Caisse d'Épargne de Lorraine Champagne Ardenne issue de la fusion de la Caisse d'Épargne Champagne Ardenne et de la Caisse d'Épargne de Lorraine.
- Création de la Caisse d'Épargne Loire Centre issue de la fusion de la Caisse d'Épargne Centre Val de Loire et de la Caisse d'Épargne du Val de Loire Orléanais.
- Création de la Caisse d'Épargne Nord France Europe issue de la fusion de la Caisse d'Épargne du Pas De Calais et de la Caisse d'Épargne Des Pays de L'Hainaut.

## PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPARÉS

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays	
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts		
<b>Filiales intégrées</b>							
<b>Banque de financement et d'investissement</b>							
<b>NATIXIS</b>							
BEDFORD OLIVER FUNDING LLC	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
BLOOM ASSET HOLDINGS FUND PLC	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Irlande
CALIFANO INVESTMENTS LIMITED <sup>(1)</sup>	Financement structuré	IG	100	100	0	0	Malte
CASANLI <sup>(2)</sup>	Entreprise d'investissement	IP	50	50	0	0	Luxembourg
CDC HOLDING TRUST	Financement sur marché secondaire	IG	100	100	100	100	États-Unis
CLEA2	Fonds Commun de Créances	IG	100	100	100	100	France
DUPONT-DENANT CONTREPARTIE <sup>(15)</sup>	Entreprise d'investissement	IG	50	50	50	50	France
EDF INVESTISSEMENT GROUPE <sup>(3)</sup>	Entreprise d'investissement	IP	50	33	0	0	Belgique
FILI S.A.	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Luxembourg
GUAVA CDO Ltd	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Jersey
IXIS ALTERNATIVE HOLDING LIMITED	Holding	IG	100	100	100	100	Royaume-Uni
IXIS CMNA (Australia) (N° 2) LLC	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS CMNA (Australia) (n° 2) SCA	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Luxembourg
IXIS CMNA (Australia) ACCEPTANCES (n° 1) Inc.	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS CMNA (Australia) ACCEPTANCES (n° 2) Inc.	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS CMNA (Australia) FUNDING (n° 1) PTY Ltd.	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Australie
IXIS CMNA (Australia) FUNDING (n° 2) PTY Ltd.	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Australie
IXIS CMNA (Australia) HOLDINGS (n° 2) Inc.	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS CMNA (Australia) HOLDINGS Inc.	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS CMNA (Australia) PARTICIPATIONS (n° 1) Inc.	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS CMNA (Australia) PARTICIPATIONS (n° 2) Inc.	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays	
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts		
IXIS CMNA ACCEPTANCES LLC	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS CMNA INTERNATIONAL HOLDINGS Inc.	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS CMNA INTERNATIONAL PARTICIPATIONS (n° 1) LLC	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS CMNA IP ASSETS HOLDINGS (LUXEMBOURG) SCA	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Luxembourg
IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK <sup>(4)</sup>			0	0	100	100	France
IXIS HAWAI SPECIAL MEMBER LLC	Financement immobilier commercial	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS LOAN FUNDING I LLC	Financement sur marché secondaire	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS MANZANO SPECIAL MEMBER LLC <sup>(24)</sup>	Financement immobilier	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-1 TRUST <sup>(9)</sup>	Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-10 TRUST <sup>(9)</sup>	Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-2 TRUST	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-3 TRUST <sup>(9)</sup>	Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-4 TRUST	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-5 TRUST <sup>(9)</sup>	Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-6 TRUST <sup>(9)</sup>	Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-7 TRUST <sup>(9)</sup>	Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-8 TRUST <sup>(9)</sup>	Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-9 TRUST	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts	
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-1 TRUST <sup>(9)</sup> Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-10 TRUST <sup>(9)</sup> Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-11 TRUST <sup>(9)</sup> Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-12 TRUST Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-13 TRUST <sup>(9)</sup> Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-14 TRUST <sup>(9)</sup> Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-15 TRUST <sup>(9)</sup> Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-16 TRUST <sup>(9)</sup> Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-17 TRUST <sup>(9)</sup> Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-18 TRUST <sup>(9)</sup> Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-19 TRUST Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-2 TRUST <sup>(9)</sup> Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-20 TRUST Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-21 TRUST Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-22 TRUST <sup>(9)</sup> Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-23 TRUST Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-24 TRUST Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts	
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-25 TRUST <sup>(9)</sup>	Autre entreprise financière					États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-26 TRUST <sup>(9)</sup>	Autre entreprise financière					États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-27 TRUST <sup>(9)</sup>	Autre entreprise financière					États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-28 TRUST <sup>(9)</sup>	Autre entreprise financière					États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-29 TRUST <sup>(9)</sup>	Autre entreprise financière					États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-3 TRUST <sup>(9)</sup>	Autre entreprise financière					États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-5 TRUST <sup>(9)</sup>	Autre entreprise financière					États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-6 TRUST <sup>(9)</sup>	Autre entreprise financière					États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-7 TRUST	Autre entreprise financière	IG				États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-8 TRUST <sup>(9)</sup>	Autre entreprise financière					États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-9 TRUST <sup>(9)</sup>	Autre entreprise financière					États-Unis
IXIS SP S.A. - Compartiment Prévie	OPCVM	IG				Luxembourg
IXIS STRATEGIC INVESTMENTS CORP.	Autre entreprise financière	IG				États-Unis
NATIXIS STRUCTURED PRODUCTS Ltd (ex-Ixis Structured Products Ltd) *	Financement sur marché secondaire	IG				Jersey
JPMORGAN TRUST FLHSP <sup>(6)</sup>	Autre entreprise financière	IG				États-Unis
JPMORGAN TRUST FLHSP1 <sup>(6)</sup>	Autre entreprise financière	IG				États-Unis
JPMORGAN TRUST FLNJTPK <sup>(6)</sup>	Autre entreprise financière	IG				États-Unis
JPMORGAN TRUST FLUNV <sup>(6)</sup>	Autre entreprise financière	IG				États-Unis
JPMORGAN TRUST MASPL <sup>(6)</sup>	Autre entreprise financière	IG				États-Unis

\* Ancienne dénomination sociale.

	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays
			% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts	
JPMORGAN TRUST PRHGH <sup>(6)</sup>	Autre entreprise financière	IG	100	100	0	0	États-Unis
JPMORGAN TRUST TXUNV <sup>(6)</sup>	Autre entreprise financière	IG	100	100	0	0	États-Unis
LIME CDO Ltd	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Jersey
MANGO CDO Ltd	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Jersey
MASTER FINANCIAL Inc. <sup>(10)</sup>	Financement immobilier		0	0	90	0	États-Unis
NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A <sup>(6)</sup>	Holding	IG	100	100	0	0	Luxembourg
NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS LIMITED (ex-Ixis Alternative Investments Limited) *	Gestion de fonds	IG	100	100	100	100	Royaume-Uni
NATIXIS ASIA Ltd	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Hong Kong
NATIXIS ASSET FINANCE Inc. (ex-Ixis Asset Finance Inc) *	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS BELGIQUE INVESTISSEMENTS	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Belgique
NATIXIS CAPITAL ARRANGER CORP (ex-Ixis Capital Arranger Corp) *	Services d'intermédiation	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS CAPITAL MARKETS Inc. (ex-Ixis Capital Market North America) *	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS COMMERCIAL PAPER CORP (ex-Ixis Commercial Paper Corp) *	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS CORPORATE SOLUTIONS (ASIA) Pte Ltd (ex-Nexgen Financial Solutions (Asia) Pte Ltd) *	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Singapour
NATIXIS CORPORATE SOLUTIONS Ltd (ex-Nexgen Financial Solutions Ltd) *	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Irlande
NATIXIS DERIVATIVES Inc. (ex-Ixis Derivatives Inc) *	Société de Bourse	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURES (ex-Ixis Environnement & Infrastructures) *	Gestion de FCPR	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS FINANCIAL PRODUCTS Inc. (ex-Ixis Financial Products Inc) *	Transactions sur contrats dérivés	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS FUNDING CORP (ex-Ixis Funding Corp) *	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS INNOV	Holding	IG	100	100	100	100	France

\* Ancienne dénomination sociale.

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays	
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts		
NATIXIS INVESTMENT MANAGEMENT CORP (ex-Ixis Investment Management Corp) *	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	99	États-Unis
NATIXIS LUXEMBOURG INVESTISSEMENTS (ex-Ixis Luxembourg Investissements) *	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Luxembourg
NATIXIS MALTA INVESTMENTS LIMITED <sup>(7)</sup>	Holding	IG	100	100	0	0	Malte
NATIXIS MARCO <sup>(8)</sup>	Entreprise d'investissement	IG	100	100	0	0	France
NATIXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. (ex-Ixis Municipal Products Inc) *	Financement sur marché secondaire	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS NORTH AMERICA Inc. (ex-Ixis North America Inc) *	Holding	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS PARTICIPATIONS HOLDING Inc. (ex-Ixis Participations Holding Inc) *	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS PARTICIPATIONS n° 1 Inc. (ex-Ixis Participations n° 1 Inc) *	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS REAL ESTATE CAPITAL Inc. (ex-Natixis Real Estate Capital Inc) *	Financement immobilier	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS SECURITIES (ex-Ixis Securities) *	Société de Bourse	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS SECURITIES NORTH AMERICA Inc. (ex-Ixis Securities North America Inc) *	Société de Bourse	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS SECURITIZATION CORP (ex-Ixis Securitization Corp) *	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
NEXGEN CAPITAL Ltd	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Irlande
NEXGEN FINANCIAL HOLDINGS Ltd	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Irlande
NEXGEN MAURITIUS Ltd	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	République de Maurice
NEXGEN REINSURANCE Ltd (ex--NEXGEN RE Ltd) *	Réassurance	IG	100	100	100	100	Irlande
PAR FUND GP LLC	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
PARALLEL ABSOLUTE RETURN FUND LP	Autre entreprise financière	IG	93	93	94	94	États-Unis
PARALLEL ABSOLUTE RETURN MASTER FUND LP	Autre entreprise financière	IG	73	73	75	75	Îles Caïmans

\* Ancienne dénomination sociale.



Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays	
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts		
PLAZA SQUARE APARTMENTS OWNERS LLC <sup>(24) (11)</sup>	Financement immobilier	IG	100	100	0	0	États-Unis
PLAZA/TRINITY LLC <sup>(24) (11)</sup>	Financement immobilier	IG	100	100	0	0	États-Unis
ROSE MORTGAGE Inc. <sup>(14)</sup>			0	0	49	0	États-Unis
SNC TOLBIAC FINANCE	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	France
UNIVERSE HOLDINGS Ltd	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Îles Caïmans
11 WET DIVISION LLC <sup>(24) (11)</sup>	Financement immobilier	IG	100	100	0	0	États-Unis
<b>Filiales directes</b>							
AKHDAR INVESTMENT GROUP <sup>(24) (12)</sup>	Établissement financier/holding fin.	IG	100	100	0	0	Luxembourg
BAIL EXPANSION <sup>(25)</sup>	Location financière		0	0	100	100	France
DOMIMUR <sup>(13)</sup>	Location de locaux à usage professionnel		0	0	100	100	France
ECRINVEST 6 <sup>(25)</sup>	Investissements immobiliers		0	0	100	100	France
FINANCIÈRE CLADEL <sup>(25)</sup>	Prises de participations		0	0	100	100	France
FRUCTIBAIL <sup>(13)</sup>	Crédit-bail immobilier	IG	100	100	100	100	France
FRUCTIBAIL INVEST	Crédit-bail immobilier	IG	100	100	100	100	France
FRUCTICOMI	Crédit-bail immobilier	IG	100	100	100	100	France
GARBO INVEST <sup>(24) (12)</sup>	Entreprise d'investissement	IG	100	100	0	0	Luxembourg
GCE BAIL	Crédit-bail	IG	100	100	100	100	France
GULF CAPITAL Luxembourg <sup>(24) (12)</sup>	Établissement financier/holding fin.	IG	100	100	0	0	Luxembourg
INVESTIMA 6 <sup>(25)</sup>	Holding immobilière		0	0	100	100	France
NATEXIS ABM CORP LLC	Arbitrage de valeurs titrisées	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS ABM CORP. (ex-Asset Backed Management Corporation) *	Arbitrage de valeurs titrisées	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS BLEICHROEDER Inc. (ex- Natexis Bleichroeder Inc.) *	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATEXIS BLEICHROEDER S.A. <sup>(15)</sup>	Entreprise d'investissement		0	0	100	100	France

\* Ancienne dénomination sociale.

	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays
			% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts	
NATEXIS BLEICHROEDER UK	Entreprise d'investissement		0	0	0	0	Royaume-Uni
NATEXIS COMMODITY MARKETS Ltd (ex-Natexis Metals) *	Courtage de métaux précieux	IG	100	100	100	100	Royaume-Uni
NATIXIS LEASE MADRID (ex-Natexis Lease Madrid) *	Crédit-bail mobilier et immobilier	IG	100	100	100	100	Espagne
NATIXIS LEASE MILAN (ex-Natexis Lease Milan) *	Crédit-bail mobilier et immobilier	IG	100	100	100	100	Italie
NATIXIS MOSCOW (ex-Natexis Moscow) *	Banque à l'étranger	IG	100	100	100	100	Russie
NATEXIS SERVICES Ltd <sup>(25)</sup>	Gestion des moyens des sociétés anglaises		0	0	100	100	Royaume-Uni
NATEXIS US FINANCE CORPORATION	Émission de titres de créances négociables	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS ALGERIE (ex-Natexis Algerie) *	Banque	IG	100	100	100	100	Algérie
NATIXIS ARBITRAGE (ex-Natexis Arbitrage) *	Arbitrage actions et dérivés	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS BAIL (ex-Natexis Bail) *	Crédit-bail immobilier	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS COFICINE (ex-Natexis Coficine) *	Société financière (audiovisuel)	IG	94	94	94	94	France
NATIXIS ENERGECO (ex-Energeco) *	Crédit-bail mobilier	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS FINANCE (ex-Natexis Finance) *	Conseil en fusions et acquisitions	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS FUNDING (ex-Natexis Funding) *	Animation du marché secondaire de la dette	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS IMMO DÉVELOPPEMENT (ex-Natexis Immo Développement) *	Promotion et rénovation immobilières	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS INVESTIMA <sup>(16)</sup>	Assurance dommages aux biens		0	0	100	100	France
NATIXIS LEASE (ex-Natexis Lease) *	Crédit-bail mobilier	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS LLD (ex-Natexis Lld) *	Location de véhicule longue durée	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS Luxembourg (ex-Natexis Luxembourg) *	Banque	IG	100	100	100	100	Luxembourg

\* Ancienne dénomination sociale.

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts	
NATIXIS PRAMEX-INTERNATIONAL Inc. (ex-Natexis Pramex International Inc) *	IG	100	99	100	99	Canada
NATIXIS TRANSPORT FINANCE (ex-Natexis Transport Finance) *	IG	100	100	100	100	France
OPERA SENTIER SAS <sup>(17)</sup>	IP	50	50	0	0	France
PARIS OFFICE FUND <sup>(25)</sup>		0	0	50	50	France
SAGP <sup>(16)</sup>		0	0	100	100	France
SAS VAL A	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL SARLAU (ex-Natexis Pramex Maroc) *	IG	100	99	100	99	Maroc
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL - Madrid (ex-Natexis Pramex Iberica S.A.) *	IG	100	99	100	99	Espagne
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL - Milan (ex-Natexis Pramex Italia SRL) *	IG	100	95	100	95	Italie
NATIXIS PRAMEX DEUTSCHLAND GMBH (ex-Natexis Pramex Deutschland) *	IG	100	99	100	99	Allemagne
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL (Tunisie)	IG	100	99	0	0	Tunisie
NATIXIS PRAMEX POLSKA SP 200 (ex-Natexis Pramex Polska) *	IG	100	99	100	99	Pologne
NATIXIS PRAMEXRUS (ex-Natexis Pramex Rus Ltd) *	IG	100	99	100	99	Russie
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL	IG	99	99	99	99	France
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL AP Ltd (ex-Natexis Pramex Asia Ltd) *	IG	100	99	100	99	Hong Kong

\* Ancienne dénomination sociale.

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays	
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts		
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL DO BRASIL	Promotion et opérations de commerce international	IG	100	99	0	0	Brésil
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL CORP (ex-Natexis Pramex North America Corp) *	Promotion et opérations de commerce international	IG	100	99	100	99	États-Unis
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL Ltd (ex-Natexis Pramex UK Ltd) *	Promotion et opérations de commerce international	IG	100	99	100	99	Royaume-Uni
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL Paris (ex-Natexis Pramex France) *	Promotion et opérations de commerce international	IG	100	98	100	98	France
<b>Capital investissement et gestion privée</b>							
<b>CIE 1818</b>							
ANTEIS EPARGNE <sup>(18)</sup>	Courtage assurance	IG	51	38	37	37	France
C&M FINANCE <sup>(18)</sup>	Société de gestion d'OPCVM	ME	20	15	15	15	France
CENTRE EUROPEEN D'ASSURANCE <sup>(19)</sup>	Courtage assurance vie		0	0	73	73	France
CENTRE FRANCAIS DU PATRIMOINE <sup>(18)</sup>	Relations avec les apporteurs d'affaires	IG	74	74	73	73	France
LA COMPAGNIE 1818 - BANQUIERS PRIVEES <sup>(18)</sup>	Holding	IG	74	74	73	73	France
LA COMPAGNIE 1818 - GESTION <sup>(18)</sup>	Société de gestion d'OPCVM	IG	74	74	73	73	France
LA COMPAGNIE 1818 IMMOBILIER <sup>(18)</sup>	Immobilier d'exploitation	IG	74	74	73	73	France
MANTRA GESTION <sup>(20)</sup>	Société de gestion d'OPCVM	ME	34	25	0	0	France
<b>Filiales directes</b>							
BANQUE PRIVEE ST DOMINIQUE	Gestion privée	IG	100	100	100	100	France
BP DÉVELOPPEMENT	Capital-risque	IG	42	36	42	35	France
BPSD GESTION	Gestion privée	IG	100	100	100	100	France
DHALIA A SICAR SCA <sup>(12)</sup>	Capital-investissement	IG	100	100	0	0	Luxembourg
FINANCIÈRE NATEXIS SINGAPOUR	Fonds d'investissement international	IG	100	75	100	86	Singapour

\* Ancienne dénomination sociale.

	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays
			% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts	
FINATEM	Fonds d'investissement international	IG	100	76	100	86	Allemagne
FNS2	Capital-investissement	IG	100	79	100	86	Singapour
FNS3	Capital-investissement	IG	100	100	100	86	Singapour
FNS4	Capital-investissement	IG	100	85	100	86	Singapour
INITIATIVE ET FINANCE INVESTISSEMENT	Capital transmission	IG	92	74	92	74	France
IXEN (ex-Natexis Industrie I) *	Capital transmission	IG	100	87	100	89	France
FCPR IXEN II (ex-Natexis Industrie II) *	Capital transmission	IG	100	75	100	100	France
MERCOSUL	Fonds d'investissement international	IG	100	95	100	84	Royaume-Uni
NATEXIS ACTIONS CAPITAL STRUCTURANT	Capital développement	IG	64	64	63	63	France
NATEXIS CAPE	Fonds d'investissement international	IG	98	88	98	84	Luxembourg
NATEXIS INDUSTRIE FCPR	Capital transmission	IG	89	80	90	83	France
NATEXIS INVERSIONES SL	Fonds d'investissement international	IG	100	52	100	84	Espagne
NATEXIS INVESTMENT CORP.	Gestion de portefeuille	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL MANAGEMENT <sup>(25)</sup>	Société de gestion (Capital-investissement)		0	0	100	100	France
NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL SINGAPOUR	Holding Capital-investissement	IG	100	100	100	100	Singapour
NATEXIS PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES	Capital-investissement	IG	99	94	100	89	France
NATIXIS VENTURE SELECTION (ex-Natexis Venture Selection) *	Fonds d'investissement	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS INVESTISSEMENT (ex-Natexis Investissement Globale) *	Capital développement	IG	100	90	100	100	France
NATIXIS PRIVATE BANKING (ex-Natexis Private Banking) *	Gestion patrimoniale internationale	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS PRIVATE BANKING INTERNATIONAL (ex-Natixis Private Banking Luxembourg S.A.) *	Gestion patrimoniale internationale	IG	96	96	96	96	Luxembourg

\* Ancienne dénomination sociale.

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays	
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts		
NATIXIS PRIVATE EQUITY (ex-Natexis Private Equity) *	Capital-investissement	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL (ex-Natexis Private Equity International) *	Capital-investissement	IG	100	21	100	100	France
NAXICAP PARTNERS (ex-Spef Développement) *	Gestion de FCPR	IG	100	100	100	100	France
NEM 2	Société de gestion (Capital-investissement)	IG	100	100	100	100	France
PROVIDENTE S.A.	Prises de participations	IG	100	100	100	100	France
SEVENTURE PARTNERS	Gestion de FCP Innovation	IG	100	100	100	100	France
SOPRANE SERVICES <sup>(25)</sup>	Gestion privée		0	0	100	100	France
SPEF LBO <sup>(25)</sup>	Gestion de FCPR		0	0	100	100	France
<b>Gestion d'actifs</b>							
<b>NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT</b>							
AEW ADVISORS, Inc. <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
AEW CAPITAL MANAGEMENT, Inc. <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
AEW CAPITAL MANAGEMENT, LP <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
AEW GLOBAL ADVISORS (Asia) Ltd <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	Singapour
AEW GLOBAL ADVISORS (EUROPE) Ltd <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	Royaume-Uni
AEW II CORPORATION <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
AEW INVESTMENT GROUP, Inc. <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
AEW MANAGEMENT AND ADVISORS, LP <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
AEW PARTNERS III, Inc. <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
AEW PARTNERS IV, Inc. <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
AEW PARTNERS V, Inc. <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
AEW REAL ESTATE ADVISORS, Inc. <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
AEW SECURITIES LIMITED PARTNERSHIP <sup>(35)</sup>	Distribution	IG	89	89	85	85	États-Unis
AEW TSF, Inc. <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
AEW VIF INVESTORS, Inc. <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
AEW VIF II INVESTORS, Inc. <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
ALPHASIMPLEX GROUP LLC <sup>(20)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	0	0	États-Unis

\* Ancienne dénomination sociale.

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays	
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts		
ASAHI NVEST INVESTMENT ADVISORY CO, Ltd <sup>(35)</sup>	Distribution	ME	49	43	49	42	Japon
CAPITAL GROWTH MANAGEMENT, LP <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	ME	50	44	50	42	États-Unis
CASPIAN CAPITAL MANAGEMENT, LLC <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	51	45	51	43	États-Unis
CGW GESTION D'ACTIFS <sup>(35) (36)</sup>	Gestion d'actifs	ME	33	18	33	28	France
COGIM <sup>(35) (36)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	53	85	85	France
CREA WESTERN INVESTORS I, Inc. <sup>(35) (36)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
CURZON GLOBAL ADVISORY Ltd <sup>(35) (36)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	53	85	85	Royaume-Uni
CURZON GLOBAL CC Ltd <sup>(35) (36)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	53	85	85	Royaume-Uni
CURZON GLOBAL Ltd <sup>(35) (36)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	53	85	85	Royaume-Uni
CURZON GLOBAL PARTNERS <sup>(35) (36)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	53	85	85	Royaume-Uni
CURZON GLOBAL UK Ltd <sup>(35) (36)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	53	85	85	Royaume-Uni
ECUREUIL GESTION <sup>(35) (34)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	80	80	France
ECUREUIL GESTION FONDS COMMUN DE PLACEMENT <sup>(35) (34)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	80	80	France
FEDERAL STREET MANAGEMENT, Inc. <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
HANSBERGER GROUP, Inc. <sup>(43)</sup>	Gestion d'actifs	IG	88	88	21	21	États-Unis
HARRIS ALTERNATIVES HOLDING Inc. <sup>(35)</sup>	Holding	IG	89	89	85	85	États-Unis
HARRIS ALTERNATIVES, LLC <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
HARRIS ASSOCIATES INVESTMENT TRUST <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
HARRIS ASSOCIATES LP <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
HARRIS ASSOCIATES SECURITIES, LP <sup>(35)</sup>	Distribution	IG	89	89	85	85	États-Unis
HARRIS ASSOCIATES, Inc. <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
IXIS AEW EUROPE S.A. <sup>(35) (37)</sup>	Gestion d'actifs	IG	60	53	85	85	France
IXIS AEW ITALIA <sup>(35) (36)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	53	85	85	Italie
IXIS AEW LUXEMBOURG <sup>(35) (36)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	53	85	85	Luxembourg
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES AUSTRALIA HOLDINGS, LLC (Ex- Ixis Asset Management (Australia) Holdings, Llc) * <sup>(35)</sup>	Holding	IG	89	89	85	85	Australie

\* Ancienne dénomination sociale.



Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays	
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts		
NATIXIS ASSET MANAGEMENT ADVISERS, LP (Ex-Ixis Asset Management Advisers, Lp) * (35)	Distribution	IG	89	89	85	85	États-Unis
ABSOLUTE ASIA AM (EX-Ixis Asset Management Asia, Ltd) (35) *	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	Singapour
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES AUSTRALIA LIMITED (Ex-Ixis Asset Management Australia Limited) (32) *	Distribution		0	0	85	85	Australie
NATIXIS DISTRIBUTION CORPORATION (Ex-Ixis Asset Management Distribution Corporation) * (35)	Distribution	IG	89	89	85	85	États-Unis
NATIXIS DISTRIBUTORS, LP (Ex- Ixis Asset Management Distributors, LP) * (35)	Distribution	IG	89	89	85	85	États-Unis
NATIXIS ASSET MANAGEMENT JAPAN CO., Ltd (Ex-Ixis Asset Management Japan, Ltd) (35) *	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	Japon
IXIS ASSET MANAGEMENT SERVICES, Inc. (38)	Services		0	0	85	85	États-Unis
NATIXIS INVESTMENT SERVICES JAPAN, Ltd (Ex-Ixis Investment Services Japan, Inc.) * (35)	Distribution	IG	89	89	85	85	Japon
KOBRICK FUNDS, LLC (35)	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
LOOMIS SAYLES & COMPANY, Inc. (35)	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
LOOMIS SAYLES & COMPANY, LP (35)	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
LOOMIS SAYLES CONSUMER DISCRETIONARY GP LLC (35)	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
LOOMIS SAYLES CONSUMER DISCRETIONARY LP (35)	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
LOOMIS SAYLES CONSUMER DISCRETIONARY, LLC (35)	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
LOOMIS SAYLES DISTRIBUTORS, Inc. (35)	Distribution	IG	89	89	85	85	États-Unis
LOOMIS SAYLES DISTRIBUTORS, LP (35)	Distribution	IG	89	89	85	85	États-Unis
LOOMIS SAYLES ENERGY, LLC (35)	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
LOOMIS SAYLES ENERGY HEDGE FUND II, L.P. (24) (20)	Gestion d'actifs	IG	89	89	0	0	États-Unis

\* Ancienne dénomination sociale.

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays	
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts		
LOOMIS SAYLES FUTURES, LLC <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
LOOMIS SAYLES SOLUTIONS, Inc. <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
LOOMIS SAYLES TRUST COMPANY, LLC <sup>(12)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	0	0	États-Unis
MC MANAGEMENT, Inc. <sup>(35)</sup>	Holding	IG	89	89	85	85	États-Unis
MC MANAGEMENT, LP <sup>(35)</sup>	Holding	IG	89	89	85	85	États-Unis
NATIXIS ASSET MANAGEMENT IMMOBILIER (Ex-Natexis Immo Placement) <sup>(27) (56) *</sup>	Gestion immobilière (SCPI)	IG	88	53	100	100	France
NATIXIS ASSET MANAGEMENT (ex-lam) <sup>(27) (35) *</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	France
NATIXIS ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 1 (Ex-Ixis Asset Management Participations 5) <sup>(35) *</sup>	Holding	IG	89	89	85	85	France
NATIXIS ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 2 (Ex-Ixis Asset Management Participations 2) <sup>(35) *</sup>	Holding	IG	89	89	85	85	France
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT (Ex-Ixis Asset Management Group) <sup>(35) *</sup>	Holding	IG	89	89	85	85	France
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT CORPORATION (Ex-Ixis Asset Management Us Corporation) <sup>(35) *</sup>	Holding	IG	89	89	85	85	États-Unis
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT HOLDINGS, LLC (Ex-Ixis Asset Management Holdings, Llc) <sup>(35) *</sup>	Holding	IG	89	89	85	85	États-Unis
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 1 (Ex-Ixis Asset Management Participations 1) <sup>(35) *</sup>	Holding	IG	89	89	85	85	France
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 2 (Ex-Ixis Asset Management Participations 6) <sup>(35) *</sup>	Holding	IG	89	89	85	85	France
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 3 (Ex-Ixis Asset Management Participations 3) <sup>(35) *</sup>	Holding	IG	89	89	85	85	France

\* Ancienne dénomination sociale.

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts	
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 4 (Ex-Ixis Asset Management Participations 4) <sup>(35)</sup> *	IG	89	89	85	85	France
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT, LLC (Ex-Ixis Asset Management Us, Llc) <sup>(35)</sup> *	IG	89	89	85	85	États-Unis
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT, LP (Ex-Corporationixis Asset Management North America, LP) <sup>(35)</sup> *	IG	89	89	85	85	États-Unis
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES GERMANY (Ex-Ixis Fondsservices GmbH) <sup>(35)</sup> *	IG	89	89	85	85	Allemagne
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES ITALIA (Ex-Ixis Asset Management Italia) <sup>(35)</sup> *	IG	89	89	85	85	Italie
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES LUXEMBOURG (Ex-Ixis Asset Management Global Associates, S.A.) <sup>(35)</sup> *	IG	89	89	85	85	Luxembourg
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES UK (Ex-Ixis Asset Management UK) <sup>(35)</sup> *	IG	89	89	85	85	Royaume-Uni
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES, Inc. (Ex-Ixis Asset Management Associates, Inc.) <sup>(35)</sup> *	IG	89	89	85	85	États-Unis
NATIXIS MULTIMANAGER (EX-IPCM) <sup>(27)</sup> <sup>(35)</sup> <sup>(57)</sup> *	IG	89	89	69	69	France
NATIXIS OAKMARK GLOBAL LARGE CAP <sup>(24)</sup>	IG	89	89	0	0	États-Unis
PBW REAM <sup>(35)</sup> <sup>(36)</sup>	ME	50	26	42	42	Pays Bas
PERCIPIO CAPITAL MANAGEMENT, LLC <sup>(20)</sup>	ME	30	27	0	0	États-Unis
REICH & TANG ASSET MANAGEMENT, LLC <sup>(35)</sup>	IG	89	89	85	85	États-Unis
REICH & TANG DISTRIBUTORS, Inc. <sup>(35)</sup>	IG	89	89	85	85	États-Unis
REICH & TANG SERVICES, Inc. <sup>(35)</sup>	IG	89	89	85	85	États-Unis
SEAPORT SENIOR HOUSING, LLC <sup>(35)</sup>	IG	89	89	85	85	États-Unis
SNYDER CAPITAL MANAGEMENT, Inc. <sup>(35)</sup>	IG	89	89	85	85	États-Unis
SNYDER CAPITAL MANAGEMENT, LP <sup>(35)</sup>	IG	89	89	85	85	États-Unis

\* Ancienne dénomination sociale.

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays	
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts		
VAUGHAN NELSON INVESTMENT MANAGEMENT, Inc. <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
VAUGHAN NELSON INVESTMENT MANAGEMENT, LP <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
VAUGHAN NELSON TRUST COMPANY <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
WESTPEAK GLOBAL ADVISORS, LP <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
WESTPEAK INVESTMENT ADVISORS AUSTRALIA, LIMITED PTY. <sup>(38)</sup>	Gestion d'actifs		0	0	85	85	Australie
WESTPEAK INVESTMENT ADVISORS, Inc. <sup>(35)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	85	85	États-Unis
WESTPEAK SMALL CAP GROWTH FUND <sup>(24)</sup>	Gestion d'actifs	IG	89	89	0	0	États-Unis
NAM <sup>(27)</sup>	Gestion d'actifs		0	0	100	100	France
NATEXIS ASSET SQUARE <sup>(27)</sup>	Distribution d'OPCVM		0	0	100	100	France
NATIXIS AXELTIS Ltd (ex-Axeltis Ltd) <sup>(27) *</sup>	Distribution d'OPCVM	IG	100	100	100	100	Royaume-Uni
<b>Gestion du poste client</b>							
<b>COFACE</b>							
AKCO FUND	OPCVM de placement d'assurance	IG	100	100	100	100	Allemagne
AXA ASSURCREDIT (ex-Assurcredit) <sup>(25) *</sup>	Assurance crédit et services liés		0	0	40	40	France
BUSINESS DATA INFORMATION	Marketing et autres services	IG	61	61	61	61	Israël
CENTRE D'ETUDES FINANCIERES (CEF) <sup>(25)</sup>	Information commerciale et solvabilité		0	0	100	100	France
Cesar	Assurance	IG	100	100	100	100	Allemagne
CERVED <sup>(12)</sup>	Information financière	ME	15	15	0	0	Italie
CIA DE SEGUROS DE CREDITOS COFACE CHILE S.A. (ex-Coface Chili S.A.) <sup>(25) *</sup>	Information et gestion de créances		0	0	84	84	Chili
CIMCO SYSTEMS Ltd <sup>(25)</sup>	Information et gestion de créances		0	0	100	100	Royaume-Uni
COFACE	Assurance crédit et services liés	IG	100	100	100	100	France
COFACE ASSICURAZIONI SPA (ex-Viscontea Coface) *	Assurance crédit et services liés	IG	100	100	100	100	Italie

\* Ancienne dénomination sociale.

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays	
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts		
COFACE AUSTRIA (ex-Osterreichische Kreditversicherungs Coface (Okv Coface)) *	Assurance crédit et services liés	IG	100	100	100	100	Autriche
COFACE BELGIUM SERVICES (N.V. COFACE EURO DB)	Information commerciale et solvabilité	IG	100	100	100	100	Belgique
COFACE BELGIUM SERVICES HOLDING (Ex-Rbb) <sup>(33)</sup> *	Information commerciale et solvabilité	IG	100	100	0	0	Belgique
COFACE BULGARIA CMS (ex-Coface Intercredit Bulgaria) <sup>(25)</sup> *	Information et gestion de créances		0	0	100	75	Bulgarie
COFACE COLLECTION NORTH AMERICA	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	États-Unis
COFACE CRÉDIT MANAGEMENT NORTH AMERICA (ex-Coface Credit Management Services) *	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	États-Unis
COFACE CROATIA CMS (ex-Coface Intercredit Hratska (Croatia)) <sup>(25)</sup> *	Information et gestion de créances		0	0	100	75	Croatie
COFACE CZECH CMS (ex-Coface Intercredit) <sup>(25)</sup> *	Information et gestion de créances		0	0	100	75	République Tchèque
COFACE DANMARK SERVICES <sup>(25)</sup>	Assurance crédit et services liés		0	0	100	100	Danemark
COFACE DEBITOREN (ex-Adg Coface Allgemeine Debitoren) *	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACE DEBT PURCHASE <sup>(25)</sup>	Information et gestion de créances		0	0	100	100	Royaume-Uni
COFACE DEUTSCHLAND (ex-AK Coface Holding AG) *	Holding	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACE DO BRASIL SEGUROS DE CREDITO	Assurance crédit et services liés	IG	100	100	100	100	Brésil
COFACE EUROPE	OPCVM de placement d'assurance		0	0	0	0	France
COFACE EXPERT <sup>(61)</sup>	Formation		0	0	100	100	France
COFACE FACTORING ESPANA <sup>(12)</sup>	Affacturage	IG	100	100	0	0	Espagne
COFACE FACTORING ITALIA SpA	Affacturage	IG	100	100	100	100	Italie
COFACE FINANZ (ex-Allgemeine Kredit Finanz Service (AKFS)) *	Affacturage	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACE HOLDING AMERICA LATINA	Information financière	IG	100	100	100	100	Mexique

\* Ancienne dénomination sociale.

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays	
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts		
COFACE HOLDING AUSTRIA <sup>(12)</sup>	Holding	IG	100	100	0	0	Autriche
COFACE HOLDING ISRAEL	Holding	IG	100	100	100	100	Israël
COFACE HOLDING SAS <sup>(12)</sup>	Holding	IG	100	100	0	0	France
COFACE HUNGARY CMS (ex-Coface Intercredit Hungary) <sup>(25) *</sup>	Information et gestion de créances		0	0	100	75	Hongrie
COFACE ITALIA	Holding	IG	100	100	100	100	Italie
COFACE KREDIT (ex-Allgemeine Kredit Coface (AKC)) *	Assurance crédit et services liés	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACE KREDIT INFORMATIONS (ex-Allgemeine Kredit Coface Informations Gmbh (AKI)) *	Information et gestion de créances		0	0	0	0	Allemagne
COFACE NEDERLAND SERVICES (ex-Coface Services Netherlands) *	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Pays-Bas
COFACE NORTH AMERICA	Assurance crédit et services liés	IG	100	100	100	100	États-Unis
COFACE NORTH AMERICA HOLDING COMPANY	Holding	IG	100	100	100	100	États-Unis
COFACE NORTH AMERICA INSURANCE COMPANY	Assurance crédit et services liés	IG	100	100	100	100	États-Unis
COFACE POLAND CMS (ex-Coface Intercredit Poland) <sup>(25) *</sup>	Information et gestion de créances		0	0	100	75	Pologne
COFACE RECEIVABLE FINANCES (ex-London Bridge Finance Ltd) *	Affacturation	IG	100	100	100	100	Royaume-Uni
COFACE ROMANIA CMS (ex-Coface Intercredit Romania) <sup>(25) *</sup>	Information et gestion de créances		0	0	100	75	Roumanie
COFACE SERVICE	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	France
COFACE SERVICE POLOGNE <sup>(25)</sup>	Information et gestion de créances		0	0	100	100	Pologne
COFACE SERVICE SPA	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Italie
COFACE SERVICE SUISSE (ex-Cofacering.ch) <sup>(25) *</sup>	Holding		0	0	100	100	Suisse
COFACE SERVICES AUSTRIA (ex-OKV Kreditinformations Gmbh (OKI)) *	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Autriche
COFACE SERVICES COLOMBIA (ex-Veritas Colombia) <sup>(25) *</sup>	Information et gestion de créances		0	0	100	100	Colombie

\* Ancienne dénomination sociale.

	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays
			% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts	
COFACE SERVICES ECUADOR (ex-Veritas Andina) <sup>(25)</sup> *	Information et gestion de créances		0	0	100	100	Equateur
COFACE SERVICES NORTH AMERICA GROUP (ex-Veritas Group) *	Holding	IG	100	100	100	100	États-Unis
COFACE SERVICES PERU (ex-Veritas Peru) <sup>(25)</sup> *	Information et gestion de créances		0	0	100	100	Pérou
COFACE SERVICES VENEZUELA (ex-Veritas Venezuela) <sup>(25)</sup> *	Information et gestion de créances		0	0	100	100	Vénézuéla
COFACE SERVICIOS ARGENTINA (ex-Veritas Argentina) <sup>(25)</sup> *	Information et gestion de créances		0	0	100	100	Argentine
COFACE SERVICIOS CHILE (ex-Veritas Chile) <sup>(25)</sup> *	Information et gestion de créances		0	0	100	100	Chili
COFACE SERVICIOS COSTA RICA (ex-Veritas De Centro America) <sup>(25)</sup> *	Information et gestion de créances		0	0	100	100	Costa Rica
COFACE SERVICIOS DO BRAZIL <sup>(25)</sup>	Information et gestion de créances		0	0	100	100	Brésil
COFACE SERVICIOS ESPANA S.L. (ex-Cofacerating.SP) *	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Espagne
COFACE SERVICIOS MEXICO S.A. DE CV (ex-Informes Veritas) <sup>(25)</sup> *	Information et gestion de créances		0	0	100	100	Mexique
COFACE SERVICIOS PANAMA <sup>(25)</sup>	Information et gestion de créances		0	0	100	100	Panama
COFACE SERVICIOS PORTUGAL (ex-Coface Mope) *	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Portugal
COFACE SLOVAKIA CMS (ex-Coface Intercredit Slovakia) <sup>(25)</sup> *	Information et gestion de créances		0	0	100	75	Slovaquie
COFACE SLOVENIA CMS (ex-Coface Intercredit Slovenia) <sup>(25)</sup> *	Information et gestion de créances		0	0	100	75	Slovenie
COFACE SOUTH AFRICA SERVICES (ex-Cual) <sup>(25)</sup> *	Services - Apporteurs d'affaires		0	0	100	100	Afrique du Sud
COFACE SOUTH AFRICAN INSURANCE COMPANY <sup>(25)</sup>	Assurance crédit et services liés		0	0	100	100	Afrique du Sud
COFACE UK HOLDINGS (ex-London Bridge Finance Group) *	Holding	IG	100	100	100	100	Royaume-Uni
COFACE UK SERVICES Ltd (ex-Cofacerating.uk) *	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Royaume-Uni

\* Ancienne dénomination sociale.



Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays	
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts		
COFACERATING HOLDING	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACERATING.DE	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACREDIT	Assurance crédit et services liés	ME	36	36	36	36	France
COFACTION 2 <sup>(59)</sup>			0	0	100	100	France
PLACEMENTS COFACTIONS 2 <sup>(60)</sup>	OPCVM de placement d'assurance	IG	100	100	0	0	France
COFINPAR	Assurance crédit et services liés	IG	100	100	100	100	France
COFOBLIGATIONS <sup>(59)</sup>			0	0	100	100	France
COFOBLIG <sup>(58)</sup>	OPCVM de placement d'assurance	IG	100	100	0	0	France
COGERI	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	France
CREDICO Ltd (ex-Cimco Ltd) <sup>(25)</sup>	Information et gestion de créances		0	0	100	100	Royaume-Uni
CREDITORS GROUP HOLDING Ltd <sup>(25)</sup>	Information et gestion de créances		0	0	100	100	Royaume-Uni
EIOS <sup>(25)</sup>	Information commerciale et solvabilité		0	0	30	30	France
FIMIPAR	Rachat de créances	IG	100	100	100	100	France
GRAYDON HOLDING	Information et gestion de créances	ME	28	28	28	28	Pays-Bas
GRUPE COFACE CENTRAL EUROPE HOLDING (ex-Coface Intercredit Holding Ag) *	Holding	IG	75	75	75	75	Autriche
KISSELBERG	Assurance	IG	100	100	100	100	Allemagne
KOMPASS Belgique <sup>(33)</sup>	Marketing et autres services	IG	100	100	0	0	Belgique
KOMPASS CZECH REPUBLIC <sup>(25)</sup>	Marketing et autres services		0	0	93	93	République Tchèque
KOMPASS France <sup>(33)</sup>	Holding	IG	100	100	0	0	France
KOMPASS HOLDING (Sous Groupe) <sup>(31)</sup>	Holding		0	0	100	100	France
KOMPASS INTERNATIONAL NEUENSCHWANDER	Holding	IG	100	100	100	100	France

\* Ancienne dénomination sociale.

	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays
			% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts	
KOMPASS ISRAEL <sup>(25)</sup>	Information et gestion de créances		0	0	75	46	Israël
KOMPASS JAPAN <sup>(25)</sup>	Marketing et autres services		0	0	100	100	Japon
KOMPASS POLAND <sup>(25)</sup>	Marketing et autres services		0	0	100	100	Pologne
KOMPASS SOUTH EAST ASIA <sup>(25)</sup>	Marketing et autres services		0	0	100	100	Singapour
KOMPASS TURKEY (KOMPASS BILGI) <sup>(25)</sup>	Information et gestion de créances		0	0	70	70	Turquie
KOMPASS UNITED STATES <sup>(25)</sup>	Marketing et autres services		0	0	100	100	États-Unis
LA VISCONTEA IMMOBILIARE	Société immobilière	IG	100	100	100	100	Italie
LIBRAIRIE ELECTRONIQUE <sup>(25)</sup>	Information commerciale et solvabilité		0	0	100	100	France
MSL1 FUND	OPCVM de placement d'assurance	IG	100	100	100	100	Allemagne
OR INFORMATIQUE <sup>(25)</sup>	Information commerciale et solvabilité		0	0	100	100	France
ORCHID TELEMATICS LIMITED	Information commerciale et solvabilité		100	100	100	100	Royaume-Uni
THE CREDITORS GROUP Ltd <sup>(25)</sup>	Information et gestion de créances		0	0	100	100	Royaume-Uni
THE CREDITORS INFORMATION CO Ltd <sup>(25)</sup>	Information et gestion de créances		0	0	100	100	Royaume-Uni
UNISTRAT COFACE	Commissionnaire activité assurance	IG	100	100	100	100	France
<b>FILIALES DIRECTES</b>							
GCE AFFACTURAGE <sup>(26)</sup>	Affacturage		0	0	100	100	France
NATIXIS FACTOR (ex-Natexis Factorem) <sup>(52) *</sup>	Affacturage	IG	100	100	100	100	France
VR FACTOREM GMBH	Affacturage	IP	51	51	51	51	Allemagne
<b>CACEIS</b>							
BROOKE SECURITIES HOLDINGS Inc. <sup>(63)</sup>	Holding	IP	50	50	0	0	États-Unis
BROOKE SECURITIES Inc. <sup>(63)</sup>	Administration de Fonds	IP	50	50	0	0	États-Unis

\* Ancienne dénomination sociale.

	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays
			% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts	
CACEIS BANK	Conservation institutionnelle - Banque dépositaire d'OPCVM	IP	50	50	50	50	France
CACEIS BANK LUXEMBOURG	Conservation institutionnelle - Banque dépositaire d'OPCVM	IP	50	50	50	50	Luxembourg
CACEIS BANK DEUTSCHLAND <sup>(54)</sup>	Conservation de titres	IP	50	50	0	0	Allemagne
CACEIS CORPORATE TRUST	Services aux Emetteurs	IP	50	50	50	50	France
CACEIS FASTNET AMERICAN ADMINISTRATION <sup>(62)</sup>	Holding	IP	50	50	0	0	France
CACEIS FASTNET <sup>(61)</sup>	Administration de Fonds	IP	47	47	35	35	France
CACEIS FASTNET SUISSE	Administration de Fonds	IP	50	50	50	50	Suisse
CACEIS SAS	Holding	IP	50	50	50	50	France
FASTNET BELGIQUE	Administration de Fonds	IP	26	26	26	26	Belgique
FASTNET IRLANDE	Administration de Fonds	IP	50	50	50	50	Irlande
FASTNET LUXEMBOURG	Administration de Fonds	IP	26	26	26	26	Luxembourg
FASTNET PAYS BAS	Administration de Fonds	IP	26	26	26	26	Pays Bas
INVESTOR SERVICES HOUSE	Immobilier d'exploitation	IP	50	50	50	50	Luxembourg
OLYMPIA CAPITAL Inc. <sup>(63)</sup>	Administration de Fonds	IP	50	50	0	0	États-Unis
OLYMPIA CAPITAL ASSOCIATES, LP <sup>(63)</sup>	Administration de Fonds	IP	50	50	0	0	États-Unis
OLYMPIA CAPITAL FINANCIAL SERVICES Inc. <sup>(63)</sup>	Administration de Fonds	IP	50	50	0	0	Canada
OLYMPIA CAPITAL BERMUDA Ltd <sup>(63)</sup>	Administration de Fonds	IP	50	50	0	0	Bermudes
OLYMPIA CAPITAL CAYMAN Ltd <sup>(63)</sup>	Administration de Fonds	IP	50	50	0	0	Îles Caïmans
OLYMPIA CAPITAL IRELAND Ltd <sup>(63)</sup>	Administration de Fonds	IP	50	50	0	0	Irlande
PARTINVEST	Immobilier d'exploitation	IP	50	50	50	50	Luxembourg
THE FASTNET HOUSE	Immobilier d'exploitation	IP	50	50	50	50	Luxembourg
WINCHESTER GLOBAL TRUST COMPANY Ltd <sup>(63)</sup>	Administration de Fonds	IP	50	50	0	0	Bermudes

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays	
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts		
WINCHESTER FIDUCIARY SERVICES Ltd <sup>(63)</sup>	Administration de Fonds	IP	50	50	0	0	Bermudes
<b>NATIXIS GARANTIES</b>							
CEGI	Assurance	IG	100	100	100	100	France
CEGI COURTAGE <sup>(46)</sup>	Courtage d'assurance		0	0	100	100	France
FCP GCEC Diversifié <sup>(39)</sup>	OPCVM de placement d'assurance	IG	100	100	0	0	France
NATIXIS GARANTIES (ex-GCE Garantie) *	Établissement de crédit	IG	100	100	100	100	France
SACCEF	Assurance	IG	100	100	100	100	France
SCI CHAMPS-ÉLYSÉES	Gestion immobilière	IG	100	100	100	100	France
SCI LA BOÉTIE	Gestion immobilière	IG	100	100	100	100	France
SCI SACCEF	Gestion immobilière	IG	100	100	100	100	France
SOCAMAB <sup>(45)</sup>	Assurance	IG	100	100	60	60	France
<b>FILIALES DIRECTES</b>							
ADIR	Assurance dommages aux biens	ME	34	34	34	34	Liban
ASM ALTERNATIF GARANTI 1 <sup>(25)</sup>	OPCVM de placement d'assurance		0	0	99	99	France
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE ACTIONS	OPCVM de placement d'assurance	IG	99	99	99	99	France
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE CROISSANCE RENDEMENT	OPCVM de placement d'assurance	IG	99	99	99	99	France
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD	Assurance dommages aux biens	ME	50	50	50	50	France
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE MIDCAP	OPCVM de placement d'assurance	IG	100	100	100	100	France
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PREVOYANCE	Prévoyance	IG	100	100	100	100	France
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE	Assurance vie	IG	100	100	100	100	France
ECRINVEST 11 <sup>(64)</sup>	Holding	IG	100	100	0	0	France
NATIXIS FINANCEMENT (EX-CEFI) *	Crédit à la consommation	IG	67	67	67	67	France
NATIXIS CONSUMER FINANCE <sup>(65)</sup>	Crédit à la consommation	IG	100	100	0	0	France
FONCIER ASSURANCE <sup>(53)</sup>	Assurance	IG	60	60	60	60	France

\* Ancienne dénomination sociale.

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays	
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts		
FRUCTIFONCIER	Placements immobiliers d'assurance	IG	100	100	100	100	France
GESTITRES	Conservation de titres	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS ASSURANCES (ex-Natexis Assurances) *	Holding de sociétés d'assurance	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS IMMO EXPLOITATION (ex-Natexis Immo Exploitation) *	Immobilier d'exploitation	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS INTERÉPARGNE (ex-Natexis Interépargne) *	Tenue de comptes d'Épargne salariale	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS INTERTITRES (ex-Natexis Intertitres) *	Offre de titres de services	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS INVESTOR SERVICING (ex-Natexis Investor Servicing) *	Gestion administrative des OPCVM	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS LIFE (ex-Natexis Life) * <sup>(52)</sup>	Assurance vie	IG	100	100	100	99	Luxembourg
NATIXIS PAIEMENTS (ex-Natexis Paiements) *	Services bancaires	IG	100	100	100	100	France
NOVACRÉDIT <sup>(66)</sup>	Crédit à la consommation		0	0	66	66	France
S.C.I. ABP IENA <sup>(25)</sup>	Placements immobiliers d'assurance		0	0	100	100	France
S.C.I. ABP POMPE	Placements immobiliers d'assurance	IG	100	100	100	100	France
SLIB	Services informatiques	IG	100	100	100	100	France
SOCECA <sup>(25)</sup>	Courtage d'assurance		0	0	25	25	France
VITALIA VIE	Assurance vie	IG	100	100	100	100	France
<b>Autres activités</b>							
<b>CIFG</b>							
CIFG EUROPE <sup>(49)</sup>	Assurance		0	0	100	100	France
CIFG GUARANTY <sup>(49)</sup>	Société de réassurance		0	0	100	100	France
CIFG GUARANTY ASSURANCES NORTH AMERICA <sup>(49)</sup>	Assurance		0	0	100	100	États-Unis
CIFG HOLDING <sup>(49)</sup>	Holding		0	0	100	100	France
CIFG SERVICES Inc. <sup>(49)</sup>	Services		0	0	100	100	États-Unis
MOGADOR Ltd <sup>(24) (49)</sup>	Services financiers		NA	NA	NA	NA	Jersey

\* Ancienne dénomination sociale.

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays		
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts			
NEW GENERATION FUNDING <sup>(24) (49)</sup>	Services financiers			NA	NA	NA	Jersey	
<b>FILIALES DIRECTES</b>								
AUXILIAIRE ANTIN	Immobilier d'exploitation			0	0	0	0	France
CO-ASSUR <sup>(25)</sup>	Courtage d'assurance			0	0	100	100	France
COLLOMB MAGELLAN SCI <sup>(25)</sup>	Investissements immobiliers			0	0	100	100	France
COMPAGNIE FONCIÈRE NATIXIS (ex-Compagnie Foncière Natexis) <sup>(48) *</sup>	Investissements immobiliers			0	0	100	100	France
EDVAL C INVESTMENTS Ltd	Structure defeasance crédits risques pays	IG		100	100	100	100	Royaume-Uni
FONCIÈRE KUPKA	Investissements immobiliers	IG		100	100	100	100	France
IFCIC <sup>(25)</sup>	Garantie Cinéma et secteur audiovisuel			0	0	20	20	France
IMMOBILIÈRE NATEXIS <sup>(25)</sup>	Investissements immobiliers			0	0	100	100	France
NATEXIS AMBS COMPANY LLC	Émission d'actions préférentielles	IG		100	0	100	0	États-Unis
NATEXIS BANQUES POPULAIRES INVEST	OPCVM	IG		100	100	100	100	France
NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL I LLC	Émission d'actions préférentielles	IG		100	0	100	0	États-Unis
NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL II	Émission d'actions préférentielles	IG		100	0	100	0	États-Unis
NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL III	Émission d'actions préférentielles	IG		100	0	100	0	États-Unis
NATEXIS FUNDING USA LLC	Activité de refinancement	IG		100	100	100	100	États-Unis
NATINIUM FINANCIAL PRODUCTS	Véhicule de titrisation	IG		100	100	100	100	France
NATIXIS	Holding	IG		100	100	100	100	France
NATIXIS ALTAIR (ex-Natexis Altair) *	Services informatiques	IG		100	100	100	100	France
NXBP1	Holding	IG		100	100	100	100	France
S.C.I. ALTAIR 1	Immobilier d'exploitation	IG		100	100	100	100	France
S.C.I. ALTAIR 2	Immobilier d'exploitation	IG		100	100	100	100	France

\* Ancienne dénomination sociale.

	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays
			% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts	
S.C.I. VALMY COUPOLE	Immobilier d'exploitation	IG	100	100	100	100	France
SEGEX <sup>(30)</sup>	Prises de participations		0	0	100	100	France
SEPIA	Société de Portefeuille		0	0	0	0	France
SPAFICA	Investissements immobiliers	IG	100	100	100	100	France
WORLEDGE A INVESTMENTS Ltd	Structure « option de vente » crédits risques pays	IG	100	100	100	100	Royaume-Uni
<b>SUCCURSALES</b>							
COFACE SVERIGE (Ex-Akc Norden) - Succ (Coface Kredit)	Assurance	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACE IRELAND - SUCC (COFACE S.A.)	Assurance	IG	100	100	100	100	Irlande
COFACE UK - SUCC (COFACE S.A.)	Assurance	IG	100	100	100	100	Royaume-Uni
COFACE BELGIUM - SUCC (COFACE S.A.)	Assurance	IG	100	100	100	100	Belgique
KOMPASS LUXEMBOURG - SUCC (KOMPASS BELGIQUE) <sup>(12)</sup>	Information et publicité	IG	100	100	0	0	Luxembourg
COFACE PORTUGAL - SUCC (COFACE S.A.)	Assurance	IG	100	100	100	100	Portugal
COFACE IBERICA -SUCC (COFACE S.A.)	Assurance	IG	100	100	100	100	Espagne
KOMPASS ESPAGNE - SUCC (KOMPASS FRANCE)	Information et publicité	IG	100	100	0	0	Espagne
COFACE SWITZERLAND - SUCC (COFACE S.A.)	Assurance	IG	100	100	100	100	Suisse
COFACE NEDERLAND - SUCC (COFACE KREDIT)	Assurance	IG	100	100	100	100	Pays Bas
COFACE FINANCES PAYS-BAS - SUCC COFACE FINANZ	Affacturation	IG	100	100	100	100	Pays Bas
COFACE DANMARK-SUCC (COFACE KREDIT)	Assurance	IG	100	100	100	100	Danemark
COFACE ARGENTINA - SUCC (COFACE S.A.)	Assurance	IG	100	100	100	100	Argentine
COFACE CHILE -SUCC (COFACE S.A.) <sup>(12)</sup>	Assurance	IG	100	100	0	0	Chili
COFACE CANADA - SUCC (COFACE S.A.)	Assurance	IG	100	100	100	100	Canada
COFACE HUNGARY (EX-ÖKVC FIÓKTELEPE) - SUCC (COFACE AUSTRIA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Hongrie



Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts	
COFACE POLAND (EX-ÖKVC POLAND) - SUCC (COFACE AUSTRIA)	Assurance	IG	100	100	100	Pologne
LEID - SUCC (COFACE AUSTRIA)	Assurance	IG	100	100	100	Autriche
COFACE ROMANIA INSURANCE -SUCC (COFACE AUSTRIA) <sup>(12)</sup>	Assurance	IG	100	100	0	Roumanie
COFACE CZECH INSURANCE -SUCC (COFACE AUSTRIA) <sup>(12)</sup>	Assurance	IG	100	100	0	République Tchèque
COFACE SLOVAKIA INSURANCE -SUCC (COFACE AUSTRIA) <sup>(12)</sup>	Assurance	IG	100	100	0	Slovaquie
COFACE JAPAN - SUCC (COFACE S.A.)	Assurance	IG	100	100	100	Japon
COFACE SINGAPOR -SUCC (COFACE S.A.)	Assurance	IG	100	100	100	Singapour
COFACE HONG KONG -SUCC (COFACE S.A.)	Assurance	IG	100	100	100	Hong-Kong
NATIXIS NEW YORK	Établissement financier	IG	100	100	100	États-Unis
NATIXIS LONDRES	Établissement financier	IG	100	100	100	Royaume-Uni
NATIXIS HONG KONG	Établissement financier	IG	100	100	100	Hong-Kong
NATEXIS SINGAPOUR	Établissement financier	IG	100	100	100	Singapour
NATIXIS HO-CHI MINH	Établissement financier	IG	100	100	100	Vietnam
NATIXIS FRANCFORT (ex-Natixis Düsseldorf) *	Établissement financier	IG	100	100	100	Allemagne
NATIXIS LABUAN	Établissement financier	IG	100	100	100	Malaisie
NATIXIS SHANGHAI	Établissement financier	IG	100	100	100	Chine
NATIXIS MADRID	Établissement financier	IG	100	100	100	Espagne
NATIXIS MILAN	Établissement financier	IG	100	100	100	Italie
NATIXIS PANAMA <sup>(12)</sup>	Établissement financier	IG	100	100	0	Panama
NATIXIS DUBAI <sup>(12)</sup>	Établissement financier	IG	100	100	0	Dubaï
<b>Banque de détail</b>						
<b>CCI BP</b>						
ACEF OCCITANE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	France

\* Ancienne dénomination sociale.

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays	
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts		
ACHATPRO	Établissement non financier/ Services	ME	19	19	19	19	France
ATLANTIQUE PLUS	Établissement financier/Holding fin.	ME	20	20	20	20	France
BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT	Établissement de crédit/Banque	ME	10	10	7	7	France
BANQUE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE ALSACE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DE LA CÔTE D'AZUR	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DE LOIRE ET LYONNAIS	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DES ALPES	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES DE L'AUDE ET DE L'ARIÈGE <sup>(55)</sup>	Établissement de crédit/Banque		0	0	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DU NORD	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DU SUD	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE OCCITANE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France

	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays
			% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts	
BATINOREST	Établissement de crédit/Banque	ME	19	19	19	19	France
BATINOREST-BAIL	Établissement de crédit/Banque	ME	20	19	20	19	France
BCI MER ROUGE <sup>(20)</sup>	Établissement de crédit/Banque	ME	10	10	0	0	France
BDG SCI	Établissement non financier/ Immobilier	ME	20	20	20	20	France
BERCY GESTION FINANCE	Établissement financier/ Prolongement d'activité	ME	20	20	20	20	France
BERCY PATRIMOINE <sup>(12)</sup>	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	0	0	France
BGF	Établissement non financier/ Services	ME	20	20	20	20	France
BIC BRED	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BISE <sup>(51)</sup>	Établissement de crédit/Banque		0	0	10	10	Pologne
B-PROCESS	Établissement non financier/ Services	ME	10	10	9	9	France
BRED - BANQUE POPULAIRE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BRED COFILEASE (ex-NCM) *	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BRED GESTION	Établissement de crédit/Autres	ME	20	20	20	20	France
BRED HABITAT	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
BRED VANUATU <sup>(12)</sup>	Établissement de crédit/Banque	ME	17	17	0	0	Vanuatu
BTP BANQUE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BTP CAPITAL INVESTISSEMENT	Établissement non financier/ Capital risque	ME	16	16	16	16	France
CAISSE DE GARANTIE IMMOB DU BÂTIMENT	Établissement non financier/ Assurances	ME	7	7	7	7	France
CAISSE RÉGIONALE DE MÉDITERRANÉE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
CAISSE RÉGIONALE DE VENDÉE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
CAISSE RÉGIONALE DU FINISTÈRE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France

\* Ancienne dénomination sociale.

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays	
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts		
CAISSE RÉGIONALE LITTORAL MANCHE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
CAISSE RÉGIONALE MORBIHAN/LOIRE ATLANTIQUE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
CAISSE RÉGIONALE RÉGION NORD	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
CAISSE RÉGIONALE SUD-OUEST	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
CAISSE SOLIDAIRE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	12	20	4	France
CAPI COURT TERME n° 1	Établissement financier/ Intermédiation	ME	20	20	20	20	France
CASDEN - BANQUE POPULAIRE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
CLICK AND TRUST	Établissement non financier/ Services	ME	20	20	20	20	France
CMGM	Établissement de crédit/Banque	ME	20	1	20	1	France
COFEG	Établissement financier/ Prolongement d'activité	ME	20	20	20	20	France
COFIBRED	Établissement financier/Holding fin.	ME	20	20	20	20	France
CRÉDIT COOPÉRATIF	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
CRÉDIT MARITIME OUTRE-MER	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
CREPONORD	Établissement non financier/ Immobilier	ME	20	20	20	20	France
DE PORTZAMPARC	Établissement financier/ Autres activités	ME	20	14	15	14	France
ECOFI INVESTISSEMENT	Établissement financier/Société de gestion	ME	20	20	20	20	France
EDEL	Établissement de crédit/Banque	ME	20	7	20	7	France
EFITEL <sup>(44)</sup>	Établissement non financier/ Services		0	0	20	20	France
ESFIN	Établissement financier/ Prolongement d'activité	ME	8	8	8	8	France

	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays
			% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts	
EXPANDE INVEST <sup>(33)</sup>	Établissement non financier/ Services	ME	20	20	0	0	France
FCC AMAREN II	Établissement de crédit/Autres	ME	20	20	20	20	France
FCC CRISTALYS	Établissement de crédit/Autres	ME	20	20	20	20	France
FCC ELIDE <sup>(12)</sup>	Établissement de crédit/Autres	ME	20	20	0	0	France
FINANCIÈRE DE LA BP OCCITANE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
FINANCIÈRE PARTICIPATION BPS	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
FONCIÈRE DU VANUATU <sup>(12)</sup>	Établissement de crédit/Autres	ME	20	20	0	0	Vanuatu
FONCIÈRE VICTOR HUGO	Établissement financier/ Prolongement d'activité	ME	20	20	20	20	France
FOREST MASSIF CENTRAL	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
FORESTIERS LORRAINE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
GARIBALDI CAPITAL DÉVELOPPEMENT	Établissement non financier/ Autres	ME	20	20	20	20	France
GEDEX DISTRIBUTION	Établissement de crédit/Banque	ME	20	0	20	0	France
GIE USC	Établissement non financier/ Autres	ME	20	20	20	20	France
GROUPEMENT DE FAIT	Établissement non financier/ Autres	ME	20	20	20	20	France
HABITAT RIVES DE PARIS	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
INGÉNIERIE ET DÉVELOPPEMENT	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
INTERCOOP	Établissement de crédit/CB immobilier	ME	20	20	20	20	France
LFI	Établissement financier/ Prolongement d'activité	ME	20	20	20	20	France
LFI4	Établissement financier/Autres activités	ME	20	20	20	20	France

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays	
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts		
LUDOVIC DE BESSE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
LUX EQUIP BAIL	Établissement de crédit/CB mobilier	ME	18	18	18	18	Luxembourg
MONE+CC2	Établissement financier/ Intermédiation	ME	20	20	20	20	France
MONINFO	Établissement de crédit/Banque	ME	20	7	20	7	France
NJR INVEST <sup>(12)</sup>	Établissement financier	ME	20	20	0	0	France
NORD FINANCEMENT	Établissement de crédit/Banque	ME	20	0	20	0	France
PARNASSE FINANCES	Établissement financier/ Prolongement d'activité	ME	20	20	20	20	France
PARNASSIENNE DE CRÉDIT	Établissement de crédit/Autres	ME	18	18	18	18	France
PARTICIPATIONS BPSO	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
PLUSEXPANSION	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
PREPAR COURTAGE (ex-BERPA) *	Établissement financier/Autres activités	ME	20	20	20	20	France
PREPAR-IARD	Établissement non financier/ Assurances	ME	20	20	20	20	France
PREPAR-VIE	Établissement non financier/ Assurances	ME	20	20	20	20	France
PROMEPAR	Établissement financier/Société de gestion	ME	20	20	20	20	France
SAS PERSPECTIVES ET PARTICIPATIONS	Établissement financier/ Prolongement d'activité	ME	20	20	20	20	France
SAS SOCIÉTARIAT BP LORRAINE CHAMPAGNE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SAVOISIENNE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SBE (ex-SOGEFIP) *	Établissement de crédit/Fin. Spéc.	ME	20	20	20	20	France
SCI BPS <sup>(42)</sup>	Établissement non financier/ Immobilier		0	0	20	20	France
SCI BPSO	Établissement non financier/ Immobilier	ME	20	20	20	20	France

\* Ancienne dénomination sociale.

	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays
			% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts	
SCI DU CRÉDIT COOPÉRATIF	Établissement non financier/ Immobilier	ME	20	20	20	20	France
SCI FAIDHERBE	Établissement non financier/ Immobilier	ME	20	20	20	20	France
SCI SAINT-DENIS	Établissement non financier/ Immobilier	ME	20	20	20	20	France
SEGIMLOR	Établissement non financier/ Autres	ME	20	20	20	20	France
SGPC-STE DE GESTION PROVENÇALE ET CORSE <sup>(47)</sup>	Établissement de crédit/Banque				20	20	France
SGTI	Établissement financier/ Prolongement d'activité	ME	20	20	20	20	France
SICOMI COOP	Établissement de crédit/CB immobilier	ME	14	14	14	14	France
SIMC	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SMI <sup>(33)</sup>	Entreprise industrielle et commerciale	ME	20	20	0	0	France
SOCACEF BAS RHIN	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCACEF MASSIF CENTRAL	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCACEF NORD	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA ARIÈGE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA ATLANTIQUE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA AUDE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA BAS RHIN	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA BOUCHES DU RHÔNE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France



Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays	
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts		
SOCAMA BRED IDF	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA CENTRE ATLANTIQUE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA CHAMPAGNE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA CORSE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA CÔTE D'AZUR	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA DES ALPES <sup>(41)</sup>	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	0	0	France
SOCAMA DU DAUPHINÉ DES ALPES DU SUD	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA DU MIDI	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA HAUT RHIN	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA HAUTE GARONNE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA HAUTE SAVOIE <sup>(41)</sup>	Établissement de crédit/Société de caution		0	0	20	20	France
SOCAMA LOIRE ET LYONNAIS	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA LORRAINE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA MASSIF CENTRAL	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA MIDI PYRÉNÉES OUEST	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA NORD	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA NORMANDIE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France

	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays
			% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts	
SOCAMA OCCITANE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA OUEST	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA RIVES DE PARIS	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA ROUSSILLON	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA SAVOIE <sup>(41)</sup>	Établissement de crédit/Société de caution		0	0	20	20	France
SOCAMA SUD-OUEST	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA VAL DE FRANCE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA VAUCLUSE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI ALPES <sup>(40)</sup>	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	0	0	France
SOCAMI ALSACE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI ATLANTIQUE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI AUDE ARIÈGE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI CENTRE ATLANTIQUE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI CÔTE D'AZUR	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI DAUPHINÉ DES ALPES SU SUD	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI DU MIDI	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays	
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts		
SOCAMI DU SUD-OUEST	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI HAUTE GARONNE HABITAT	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI HAUTE SAVOIE <sup>(40)</sup>	Établissement de crédit/Société de caution		0	0	20	20	France
SOCAMI LOIRE ET LYONNAIS	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI LORRAINE CHAMPAGNE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI MASSIF CENTRAL	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI NORD	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI OCCITANE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI OUEST	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI PROVENCE ET CORSE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI PYRÉNEES-ORIENTALES	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI SAVOISIENNE <sup>(40)</sup>	Établissement de crédit/Société de caution		0	0	20	20	France
SOCAMI VAL DE FRANCE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMMES	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMUPROLOR	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAUPROMI ALSACE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BANQUE POPULAIRE D'ALSACE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays	
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts		
SOCIÉTARIAT BP BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP CENTRE ATLANTIQUE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP CÔTE D'AZUR	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP DE L'OUEST	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP DES ALPES	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP DU NORD	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP LOIRE ET LYONNAIS	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP MASSIF CENTRAL	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP OCCITANE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP CÔTE D'AZUR	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP PROVENÇALE ET CORSE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP RIVES DE PARIS	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP SUD	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP SUD-OUEST	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP VAL DE FRANCE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT CRÉDIT COOPÉRATIF/BP	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTÉ D'EXPANSION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	Établissement non financier/ Autres	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE LA NEF	Établissement de crédit/Banque	ME	20	1	20	1	France
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE PROVENÇALE ET CORSE <sup>(33)</sup>	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	0	0	France
SOCREDO BANQUE POLYNÉSIE <sup>(33)</sup>	Établissement de crédit/Banque	ME	3	3	0	0	France
SOCOREC	Établissement de crédit/Banque	ME	20	0	20	0	France
SOFIAG	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOFIDER	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays	
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts		
SOFIGARD	Établissement de crédit/Banque	ME	20	0	20	0	France
SOFINCIL <sup>(50)</sup>	Établissement de crédit/Fin. Spéc.		0	0	20	20	France
SOFINDI	Établissement de crédit/Banque	ME	20	1	20	1	France
SOFIRIF	Établissement de crédit/Banque	ME	20	4	20	1	France
SOFISCOP	Établissement de crédit/Banque	ME	20	0	20	0	France
SOFISCOP SUD-EST	Établissement de crédit/Banque	ME	20	1	20	1	France
SOFRONTA	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOMUDIMEC	Établissement de crédit/Banque	ME	20	0	20	0	France
SOMUPACA	Établissement de crédit/Banque	ME	20	0	20	0	France
SOPROLIB DES ALPES	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOPROLIB FRANCHE-COMTÉ	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOPROLIB LORRAINE	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOPROLIB NORD	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOPROLIB SUD-OUEST	Établissement de crédit/Société de caution	ME	20	20	20	20	France
SPGRES	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SPIG	Établissement financier/ Prolongement d'activité	ME	20	20	20	20	France
SUD PARTICIPATION	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
TRANSIMMO	Établissement non financier/ Immobilier	ME	20	20	20	20	France
TRUST AND PAY	Établissement non financier/ Services	ME	9	13	9	13	France
VECTEUR	Établissement non financier/ Capital risque	ME	20	20	20	20	France

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts	
VIALINK	ME	20	20	20	20	France
<b>CCI CEP</b>						
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE-NORD <sup>(22)</sup>		0	0	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTE <sup>(22)</sup>	ME	20	20	0	0	France
CAISSE D'EPARGNE CENTRE-VAL DE LOIRE <sup>(21)</sup>		0	0	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE CHAMPAGNE ARDENNE <sup>(29)</sup>		0	0	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE CÔTE D'AZUR	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE D'Auvergne ET DU LIMOUSIN	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE DE BASSE-NORMANDIE	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE DE BRETAGNE	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE DE FLANDRE <sup>(28)</sup>		0	0	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE DE HAUTE NORMANDIE	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE DE LORRAINE <sup>(29)</sup>		0	0	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE DE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE <sup>(29)</sup>	ME	20	20	0	0	France
CAISSE D'EPARGNE DE MIDI-PYRENNÉES	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE	ME	20	20	20	20	France

Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2007	31/12/2007		31/12/2006		Pays
		% de contrôles	% d'intérêts	% de contrôles	% d'intérêts	
CAISSE D'ÉPARGNE DES ALPES <sup>(23)</sup>	Établissement financier et de crédit					France
CAISSE D'ÉPARGNE DES PAYS DE L'HAINAUT <sup>(28)</sup>	Établissement financier et de crédit					France
CAISSE D'ÉPARGNE DES PAYS DE LA LOIRE	Établissement financier et de crédit	ME				France
CAISSE D'ÉPARGNE DU PAS DE CALAIS <sup>(28)</sup>	Établissement financier et de crédit					France
CAISSE D'ÉPARGNE DU PAYS DE L'ADOUR <sup>(22)</sup>	Établissement financier et de crédit					France
CAISSE D'ÉPARGNE DU VAL DE FRANCE-ORLÉANAIS <sup>(21)</sup>	Établissement financier et de crédit					France
CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE-NORD	Établissement financier et de crédit	ME				France
CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE-ouest	Établissement financier et de crédit	ME				France
CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE-PARIS	Établissement financier et de crédit	ME				France
CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON	Établissement financier et de crédit	ME				France
CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE CENTRE <sup>(21)</sup>	Établissement financier et de crédit	ME				France
CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE DROME ARDÈCHE	Établissement financier et de crédit	ME				France
CAISSE D'ÉPARGNE NORD FRANCE EUROPE <sup>(28)</sup>	Établissement financier et de crédit	ME				France
CAISSE D'ÉPARGNE POITOU-CHARENTES	Établissement financier et de crédit					France
CAISSE D'ÉPARGNE PROVENCE-ALPES-CORSE	Établissement financier et de crédit	ME				France
CAISSE D'ÉPARGNE RHONE-ALPES <sup>(23)</sup>	Établissement financier et de crédit	ME				France
CAISSE D'ÉPARGNE RHONE-ALPES LYON <sup>(23)</sup>	Établissement financier et de crédit					France



- (1) Création en 2007, filiale à 100 % de la holding Natixis Malta Investments Limited.
- (2) Création d'une filiale commune par Natixis Luxembourg Investissements et Crédit Agricole S.A. détenant chacune 50 % du capital.
- (3) Création d'une filiale commune par Natixis Belgique Investissements et EDF détenant respectivement 33 % et 66 % des droits de vote.
- (4) Fusionné avec NATIXIS S.A.
- (5) Première consolidation au 1<sup>er</sup> janvier 2007.
- (6) Création de 7 nouveaux Trusts «JP MORGAN» au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2007.
- (7) Création en 2007, société Holding des filiales opérationnelles créées à Malte.
- (8) Première consolidation en 2007, filiale à 100 % de Natixis.
- (9) Déconsolidation Activité MUNICIPAL Tender Option Bonds au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (28 SARATOGA TRUSTS).
- (10) Cessation d'activité.
- (11) Création dans le cadre des activités Real Estate Property Program de Natixis North America.
- (12) Création en 2007.
- (13) Fusion-absorption de Domimur par Fructibail.
- (14) Déconsolidation au 1<sup>er</sup> janvier 2007.
- (15) Absorption par Natixis Secuties (ex-Ixis Securities).
- (16) Transmission universelle de patrimoine vers Natixis - 2007.
- (17) Première consolidation de Opéra Sentier SAS acquis le 24 juin 2005.
- (18) Effet de relation concernant le palier CIE 1818.
- (19) Transmission universelle de patrimoine au 30 juin 2007 vers le Centre Français du Patrimoine.
- (20) Acquisition en 2007.
- (21) Issue de la fusion de la Caisse d'Épargne de Centre-Val de Loire et Val de France Orléannais intervenue en novembre 2007.
- (22) Issue de la fusion des Caisses d'Épargne Aquitaine \* Nord, Poitou-Charentes et des Pays de l'Adour intervenue en décembre 2007.
- (23) Issue de la fusion de la Caisse d'Épargne des Alpes et de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes intervenue en mai 2007.
- (24) Sociétés ad hoc.
- (25) Déconsolidation sous les seuils de significativité.
- (26) Fusion-absorption de GCE AFFACTURAGE par NATIXIS FACTOR.
- (27) Restructuration du Pôle Asset Management de NATIXIS.
- (28) Issue de la fusion des Caisses d'Épargne de Flandre, des Pays du Hainaut, du Pas-de-Calais intervenue en octobre 2007.
- (29) Issue de la fusion de la Caisse d'Épargne de Lorraine et de la Caisse d'Épargne Champagne-Ardenne intervenue en novembre 2007.
- (30) Transmission universelle de patrimoine vers SAGP - 2007.
- (31) Fusion-absorption par COFACE S.A.
- (32) Cession hors groupe.
- (33) Première consolidation en 2007.
- (34) Rachat de 5 % de minoritaire à la Caisse d'Épargne.
- (35) Effet de relation concernant le palier IAMG.
- (36) Effet de la cession de 40 % des titres Ixis AEW EUROPE S.A. à la CDC.
- (37) Cession de 40 % du capital à la CDC.
- (38) Liquidation en 2007.
- (39) Création en décembre 2006, Première consolidation en 2007.
- (40) Issue de la fusion Socami Haute Savoie et Socami Savoisiennne.
- (41) Issue de la fusion Socama Haute Savoie et Socama Savoie.
- (42) Fusionné avec BP du Sud.
- (43) Acquisition des minoritaires portant le capital de 21 % à 88 %.
- (44) Fusionné avec le Crédit Coopératif.
- (45) Acquisition des 40 % de minoritaires de SOCAMAB par NATIXIS GARANTIES - 2007.
- (46) Fusion-absorption de CEGI COURTAGÉ par CEGI - 01/012007.
- (47) Fusion de SGPC Société de Gestion provençale et Corse avec la BP Provençale et Corse à la fin du second trimestre 2007.
- (48) Fusion-absorption de Compagnie Foncière par Spafica.
- (49) Déconsolidation du palier CIFG consécutif à l'augmentation de capital souscrit par la banque populaire et la caisse d'Épargne.
- (50) Fusion-absorption de SOFINCIL par la BANQUE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE.
- (51) Cession des titres Bise au hors groupe.
- (52) Rachat d'une fraction des minoritaires pour détention à 100 %.
- (53) Apport des titres Foncier Assurances par Natixis à Natixis Assurances.
- (54) Acquisition de l'activité conservation auprès de HypoVereinsbank par CACEIS SAS.
- (55) Fusion avec BP Occitane.
- (56) Apport des titres NAMI par NGAM à AEW Europe S.A.
- (57) Acquisition des minoritaires portant le capital de 69 % à 89 % (dont 4 % effet de relation).
- (58) Création de la société Cofoblig portant les placements gérés par COFACE S.A.
- (59) Déconsolidation suite au transfert de la gestion des placements à COFACE S.A.
- (60) Création de la société Placements Cofaction 2 portant les placements gérés par COFACE S.A.
- (61) Rachat de 23 % de minoritaires de CACEIS FASNET France à CAAM par CACEIS SAS.
- (62) Création de CACEIS FASNET AMERICAN ADMINISTRATION suite à l'acquisition du Groupe Olympia Capital International.
- (63) Acquisition du Groupe Olympia Capital International.
- (64) Création de la Holding Ecrinvest 11 suite à l'apport par Natixis des titres de participations de Natixis Financement.
- (65) Première consolidation en 2007 de Natixis Consumer Finance acquis le 17 novembre 2006.
- (66) Déconsolidation au 1<sup>er</sup> janvier 2007 suite à l'apport partiel d'actif de son activité à Natixis Financement.

**NOTE 5 CONTRIBUTIONS ET COMPTE DE RÉSULTAT PRO FORMA**

---

**Principes d'élaboration du compte de résultat pro forma 2006**

---

Le compte de résultat pro forma 2006 comprend la totalité des charges et des produits de l'exercice 2006 générés par les entités apportées ou acquises dans le cadre de l'opération de rapprochement.

Pour la définition des autres principes appliqués à l'élaboration des comptes, il convient de se référer à la note 7 « principes comptables et méthodes d'évaluation ».

En outre, le périmètre retenu pour l'élaboration des comptes pro forma au 31 décembre 2006 est identique à celui présenté au paragraphe 4.3 du document de référence 2006 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 avril 2007 (p. 209 à 246 du document).

## Contributions au compte de résultats consolidé pro forma 2006

(en millions d'euros)	31 décembre 2006						31 décembre 2007
	Natixis Banques Populaires	Entités apportées	Contrib. des CCI BP	Contrib. des CCI CEP	Retrai- tements pro forma & impacts Natixis	Natixis pro forma	Natixis publiable
Intérêts et produits assimilés	6 999	7 116			(96)	14 019	18 460
Intérêts et charges assimilées	(5 729)	(6 980)			53	(12 656)	(17 291)
Commissions (produits)	1 491	2 671				4 162	4 460
Commissions (charges)	(750)	(766)				(1 516)	(1 541)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	556	1 485			(104)	1 935	1 148
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	217	105				322	334
Produits des autres activités	5 972	447				6 419	6 620
Charges des autres activités	(5 061)	(379)			(1)	(5 441)	(6 148)
<b>Produit net bancaire</b>	<b>3 695</b>	<b>3 698</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(148)</b>	<b>7 245</b>	<b>6 043</b>
Charges générales d'exploitation	(2 278)	(2 444)			(137)	(4 859)	(5 157)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(88)	(66)				(154)	(164)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 329</b>	<b>1 188</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(285)</b>	<b>2 232</b>	<b>721</b>
Coût du risque	(35)	25			(40)	(50)	(244)
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>1 294</b>	<b>1 213</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(325)</b>	<b>2 182</b>	<b>477</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	11	15	295	358		679	672
Gains ou pertes sur autres actifs	10	4				14	538
Variations de valeur des écarts d'acquisition		(3)				(3)	(1)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 315</b>	<b>1 229</b>	<b>295</b>	<b>358</b>	<b>(325)</b>	<b>2 872</b>	<b>1 686</b>
Impôts sur les bénéfices	(379)	(354)			43	(690)	(97)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou bien cours de cession		22			0	22	(369)
<b>RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE</b>	<b>936</b>	<b>897</b>	<b>295</b>	<b>358</b>	<b>(282)</b>	<b>2 204</b>	<b>1 221</b>
<i>Dont :</i>							
- Part revenant au Groupe						2 100	1 101
- Part revenant aux intérêts minoritaires						104	119

**NOTE 6 INCIDENCES DE LA CRISE FINANCIÈRE SUR LES COMPTES****6.1 - Expositions au risque « subprime » portées par le bilan de Natixis au 31 décembre 2007**

Natixis est exposée au risque « subprime » de façon directe ou indirecte :

**Expositions directes**

Le portefeuille de prêts en attente d'être titrisés constitue la seule exposition directe de Natixis aux prêts subprime. Ce portefeuille est classé dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

**Expositions indirectes**

Les expositions sont constituées :

- de portefeuilles de RMBS et de CDO d'ABS portés par Natixis Capital Market North America, Natixis et la succursale de Natixis à New York. Selon les entités, ces actifs sont classés soit dans la catégorie des actifs à la juste valeur par résultat, soit dans celle des actifs disponibles à la vente :

(en millions de dollars)	exposition au 31/12/07		Impact brut en résultat au 31/12/07
	Nominal	Part subprime	
<b>Portefeuilles détenus</b>			
Actifs à la juste valeur par résultat	2 523	1 491	(625)
Actifs financiers disponibles à la vente	855	855	(217)
<b>TOTAL</b>	<b>3 378</b>	<b>2 346</b>	<b>(842)</b>
Soit (en millions d'euros) (1 euro = 1,472 dollar)	2 295	1 594	(588) *

\* Pour la partie des moins-values latentes sur le portefeuille de New York, il a été appliqué le cours de conversion moyen annuel de 1 euro = 1,371 dollar. Pour les CDO d'ABS, le nominal est égal au nominal des tranches de CDO contenant du subprime, et la part subprime est égale au nominal de la tranche pondéré par la proportion de subprime dans le CDO.

- des expositions portées au travers de conduits de titrisation :

(en millions de dollars)	exposition au 31/12/07		Impact brut en résultat au 31/12/07
	Nominal	Part subprime	
<b>Expositions sur des conduits et montages</b>			
Conduit Direct Funding	1 388	564	(201)
SPV et autres conduits	1 467	458	(136)
<b>TOTAL</b>	<b>2 855</b>	<b>1 022</b>	<b>(337)</b>
Soit (en millions d'euros) (1 euro = 1,472 dollar)	1 939	694	(229)

Les expositions de ce portefeuille au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

(en millions d'euros)	
Nominal	284
Valeur comptable (juste valeur)	201
Juste valeur en pourcentage du nominal	70 %

Devant l'aggravation de la crise immobilière aux États-Unis, il a été choisi d'inclure dans ces expositions celles concernant également le segment des « mid prime », le critère d'inclusion des actifs dans ces catégories étant le FICO (FICO>660).

La valorisation des actifs représentés par ces expositions a été établie :

- à partir des prix de marché au 31 décembre 2007 lorsque ceux-ci étaient disponibles ;
- ou bien à partir d'un modèle de valorisation en l'absence totale de référence de marché. La technique de valorisation utilisée repose sur des hypothèses de taux de pertes déterminés par année d'origine des prêts. Pour la valorisation de ces expositions, il a été retenu les hypothèses de taux de pertes suivantes :
  - 23 % pour les générations de prêts 2006 et 2007,
  - 9% pour la génération de prêts 2005,
  - et les taux de pertes historiques pour les générations de prêts antérieures.

Les valorisations des parts de titrisation hors expositions subprime pour lesquelles aucun prix n'a pu être identifié ont été réalisées à partir de modèles de valorisation :

- modèle de corrélation (pour les CSO) ;
- modèle de scoring des structures (pour les CDO d'ABS et les CLO) définissant le niveau de risque de chacune d'entre elles en fonction de critères discriminants et calibré à partir de données observables au 31 décembre 2007.

## 6.2 - Expositions sur les réhausseurs de crédit

Les opérations conclues avec les réhausseurs de crédit sous forme de Credit default swaps (CDS) ont été dépréciées afin de tenir compte de l'impact de la crise sur la qualité de crédit de ces contreparties. Une réfaction pour risque de crédit de 271 millions d'euros a été appliquée à la valorisation de ces instruments. En complément, il a été constaté une dépréciation déterminée sur base collective de 175 millions d'euros.

## 6.3 - Révision des réfections pour risque de liquidité appliquées à la valorisation de certains portefeuilles

Le large écartement entre les prix offerts et les prix demandés observés sur certains marchés au 31 décembre 2007 a été pris en compte dans le calcul des réserves de liquidité appliquées à la valorisation des portefeuilles valorisés en juste valeur par résultat, pour un montant de 55,1 millions d'euros.

## 6.4 - Réanalyse de la consolidation entités ad hoc auquel un soutien financier a été apporté

La crise financière a parfois amené Natixis à renforcer le soutien financier apporté à certaines entités ad hoc jusqu'alors non consolidées. Il s'agit principalement de SPV de titrisation. Ce soutien a pris, au gré des montages, diverses formes et s'est matérialisé :

- soit par le rachat d'une partie des actifs portés par la structure ;
- soit par la souscription de titres émis par l'entité ad hoc ;
- soit par l'octroi de lignes de financement ou de liquidité nouvelles ou complémentaires ;
- soit par la mise en place d'une garantie à première demande.

Parmi les fonds gérés par le sous-groupe NGAM, un seul a nécessité un soutien en liquidité. Il s'agit du fonds ABS+, fonds constitué en majorité d'ABS européens. Ainsi, au 31 décembre 2007, le taux d'emprise de NGAM dans l'OPCVM ABS+ est de 37 %.

Chaque nouvelle intervention a donné lieu de façon systématique à un réexamen des critères de consolidation de l'entité ad hoc au regard de SIC 12. Aucune des analyses menées n'a conduit à reconsolider les entités concernées.

## 6.5 - Prise en compte de la dégradation de certains secteurs affectés directement par la crise financière au travers du provisionnement sur base collective

Au 31 décembre 2007, les risques de contrepartie suivants ont été pris en compte à travers le provisionnement sur base collective, dont les effets sont présentés sur la ligne « Coût du risque » du compte de résultat :

- **Secteur de l'immobilier résidentiel** aux États-Unis, en Grande Bretagne et en Espagne, à hauteur de 8 millions d'euros ;
- **Secteur des réhausseurs de crédit** à hauteur de 175 millions d'euros, en couverture des garanties dont bénéficie Natixis à travers les CDS conclus avec ces entités.

## 6.6 - Dépréciation individuelle de certaines parts de SIV

Les SIV (Structured Investment Vehicules) sont des structures qui investissent, dans des actifs à moyen ou long terme de notation élevée en utilisant un fort effet de levier. Pour se refinancer, les SIV émettent du papier commercial ou des notes à moyen ou long terme. Leurs émissions étant notées par les agences de rating, les SIV doivent respecter des ratios de liquidité et sont contraints au respect de seuils liés à la

valorisation de leurs portefeuilles. Si ces seuils sont atteints ou dépassés, ils doivent procéder à la liquidation de leurs actifs. Au 31 décembre 2007, compte tenu de l'évolution observée des valeurs liquidatives des parts de SIV détenues par Natixis, et du risque de liquidation en résultant, il a été procédé à une dépréciation de ces parts, inscrites dans la catégorie « Prêts et créances », pour 17 millions d'euros.

### 6.7 - Comptabilisation de dépréciations sur la part des crédits syndiqués destinée à être cédée

La crise de liquidité a induit des retards de syndication et des difficultés à replacer sur le marché secondaire la part des crédits prise en première syndication dans un objectif de revente à court terme. Les financements immobiliers et LBO sont les plus affectés.

Les encours dont la date de syndication théorique était dépassée au 31 décembre 2007 ont fait l'objet, sur base individuelle, d'une analyse afin de prendre en compte dans le résultat les éventuelles décotes de marché observées à la date de clôture. La variation de valeur qui en résulte a été affectée à la ligne des « Gains ou pertes des actifs disponibles à la vente ».

### 6.8 - Dépréciations

#### Participation au capital d'IKB

Natixis détient une position très minoritaire au capital de la banque allemande IKB depuis 1993, soit 2,5 % du capital d'IKB. Les relations d'affaires entre les deux établissements sont essentiellement centrées sur le financement des moyennes et des grandes entreprises allemandes. Elles ne concernent, ni directement ni indirectement les activités de financement et d'investissement d'IKB sur les marchés immobiliers européens et américains. Les difficultés financières

de la banque allemande liées à la crise du « subprime » ont amené à constater une dépréciation de 15,8 millions d'euros sur les titres IKB. Ces titres apparaissent au bilan dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente pour un montant net de 13,6 millions d'euros.

#### Participation au capital de CIFG

Un soutien financier à CIFG, filiale américaine de rehaussement de crédit, a été apporté par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et la Banque Fédérale des Banques Populaires fin décembre 2007. Il s'est traduit par la souscription à une augmentation de capital à part égale à hauteur de 1,3 milliard de dollars. Ainsi, au 31 décembre 2007, Natixis ne détient plus qu'une participation dans CIFG de 0,47 %, intégralement dépréciée à hauteur de 536 millions d'euros. CIFG sort ainsi du périmètre de consolidation à cette date. Le transfert des titres CIFG à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et à la Banque Fédérale des Banques Populaires est intervenu fin Janvier 2008. Les comptes pro forma 2006 sont en conséquence corrigés pour présenter l'activité CIFG comme une activité arrêtée ou en cours de cession.

### 6.9 - Incidences de la valorisation du spread émetteur sur les émissions de Natixis en juste valeur

La valorisation du spread émetteur sur les émissions de Natixis classées dans les instruments à la juste valeur par résultat sur option a eu une incidence positive sur le résultat du 31 décembre 2007 de 34 millions d'euros. Pour la détermination de cette valorisation, il a été appliqué la méthodologie suivante : actualisation du produit du nominal des émissions par la marge nette représentative pour chaque émission de l'écart entre le spread moyen contractuel et le spread de remplacement d'une émission de Natixis de même rating.

## NOTE 7 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

### 7.1 - Actifs et passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur qui correspond à cette date à leur prix d'acquisition. Leur mode de comptabilisation ultérieure dépend de leur classification au bilan. Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les titres détenus et les financements accordés sont classés dans l'une des quatre catégories d'actifs financiers suivantes :

#### Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Il s'agit des instruments détenus à des fins de transaction ou classés dans cette catégorie de façon volontaire dès

leur comptabilisation initiale (« actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sur option ») dans le respect des dispositions de l'amendement à la norme IAS 39 sur l'option juste valeur (publié par l'IASB en juin 2005 et adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005).

Les instruments détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis par Natixis principalement dans l'objectif de les céder à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun et présentant un profil récent de prise de bénéfices à court terme.



Les instruments classés sur option dans cette catégorie vérifient l'une des trois situations suivantes :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivé(s) incorporé(s) significatif(s) et séparable(s) ;
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur ;
- instruments présentant une incohérence de traitement comptable avec un passif financier lié.

Comme indiqué en note 3, Natixis a utilisé la possibilité offerte par la norme IAS 28 de ne pas mettre en équivalence les participations comprises entre 20 % et 50 % détenues par les filiales de capital investissement si celles-ci sont classées dans la catégorie des « Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ». De même, conformément aux dispositions de l'amendement sur l'option juste valeur, les participations des filiales de capital investissement dont le pourcentage de détention est inférieur à 20 % sont enregistrées dans la rubrique des « Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat », la gestion et l'évaluation en juste valeur étant une pratique documentée et bien établie dans les sociétés de capital investissement.

La juste valeur à l'initiation des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat est déterminée par application du cours bid (cours offert à l'achat). La juste valeur est revue à chaque date d'arrêté ultérieure, sa variation coupons inclus est constatée sur la ligne « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat consolidé.

### Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables ayant une date d'échéance fixée et que Natixis a l'intention manifeste et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance, à l'exception de ceux désignés comme des actifs évalués en juste valeur par résultat sur option ou disponibles à la vente ou de ceux qui répondent à la définition des prêts et créances.

Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, au niveau du coût du risque. Les opérations de couverture contre le risque de taux d'intérêt de ces titres ne sont pas autorisées en référentiel IFRS.

### Les prêts et créances

Ce sont les actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux classés en actifs évalués en juste valeur par résultat ou en actifs disponibles à la vente, et à l'exception de ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui doivent être classés

comme disponibles à la vente. La grande majorité des crédits accordés par le groupe est classée dans cette catégorie. La valorisation à la juste valeur de la composante couverte (selon une relation de couverture en juste valeur) des actifs de cette catégorie est également portée dans cette rubrique.

Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui correspond au nominal augmenté des coûts de transaction et diminué de la décote et des produits de transaction. Lorsqu'il s'agit de prêts, les coûts de transaction correspondent aux commissions et éventuels coûts directement attribuables à la mise en place du crédit.

Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, présentée dans le compte de résultat sur la ligne « coût du risque ».

Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondant à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires. Les montants comptabilisés au titre des décotes, par Natixis, ne sont pas significatifs.

### Les actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés dans l'une des trois autres catégories. Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participation non consolidés détenus par Natixis. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur frais de transaction inclus. Après leur comptabilisation initiale et à chaque date d'arrêté, ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur déterminée par application du cours « bid » pour les instruments cotés.

La juste valeur des titres de participation cotés non consolidés correspond à la dernière cotation à la date d'arrêté des comptes. La juste valeur des titres de participation non cotés est obtenue par l'application des méthodes de valorisation PER (Price Earning Ratio) ou DCF (actualisation des flux de trésorerie futurs).

Lorsqu'ils ne sont pas couverts, les variations de juste valeur (hors revenus) des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées directement en capitaux propres au poste « gains ou pertes latents ou différés », les revenus courus ou acquis étant enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif dans le poste, « Intérêts et produits assimilés ». Les actifs disponibles à la vente font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date d'arrêté comptable. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un tel actif et qu'une diminution de la juste valeur de celui-ci a précédemment été comptabilisée directement en capitaux propres, la perte cumulée est extraite des capitaux propres et comptabilisée en résultat au niveau du coût du risque lorsqu'il s'agit de titres à revenu fixe et en



produit net bancaire pour les dépréciations relatives aux titres à revenu variable.

La détection d'un indice objectif de dépréciation résulte d'une analyse multicritères qui fait intervenir, notamment pour les instruments de dette, le jugement d'expert. Constituent un indice de dépréciation :

- pour les instruments de dettes : un défaut de paiement des intérêts ou du principal, l'existence d'une procédure de conciliation, d'alerte, ou de redressement judiciaire, la faillite de la contrepartie, et tout autre indicateur témoignant de la dégradation significative de la situation financière de la contrepartie comme par exemple la mise en évidence de pertes à terminaison par application d'un modèle de calcul de projection de flux recouvrables actualisés ou à l'issue de la réalisation de stress tests ;
- pour les instruments de capitaux propres (hors participations) : titres en situation de moins-value latente depuis de plus de 6 mois, ou moins-value latente de plus de 20 % à la clôture, ou existence d'autres indices indiquant que l'entité ne pourra pas recouvrer tout ou partie de son investissement initial ;
- pour les participations : moins-value latente de plus de 20 % sur une période supérieure à 18 mois, ou survenance de changements significatifs dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal ayant un effet défavorable sur l'émetteur, qui indique que le montant de l'investissement dans l'instrument de capitaux propres ne peut pas être recouvré.

Si la juste valeur d'un instrument classé comme disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur, et si cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur, les reprises de pertes de valeur :

- des instruments de capitaux propres ne sont pas constatées en compte de résultat mais au niveau des capitaux propres ;
- des instruments de dettes sont comptabilisées en résultat à hauteur de la dépréciation précédemment constatée.

Conformément à l'interprétation IFRIC 10, les dépréciations constatées sur des instruments de capitaux propres aux dates d'arrêtés trimestriels (dates de publication des comptes IFRS) sont figées dans le résultat et ne peuvent être reprises avant la cession des titres.

## 7.2 - Opérations de location

### Opérations dans lesquelles Natixis est crédit bailleur

Les contrats sont classés en location financement lorsqu'ils conduisent, en substance, à transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. À défaut, ils sont classés en location simple.

La norme IAS 17 relative aux contrats de location présente notamment cinq exemples de situation qui conduisent

obligatoirement à qualifier une opération de contrat de location financement :

- le contrat transfère la propriété du bien au preneur au terme de la durée de location ;
- le preneur a l'option d'acheter le bien à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à l'issue du contrat de telle sorte que l'exercice de l'option est raisonnablement certain dès la mise en place du contrat ;
- la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif ;
- à l'initiation du contrat, la valeur actualisée des paiements minimaux s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- la nature de l'actif est tellement spécifique que seul le preneur peut l'utiliser sans lui apporter de modification majeure.

Par ailleurs, la norme IAS 17 décrit trois indicateurs de situations qui peuvent conduire à un classement en location financement :

- si le preneur résilie le contrat de location, les pertes subies par le bailleur suite à la résiliation sont à la charge du preneur (moins-value sur le bien...) ;
- les profits et les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;
- faculté pour le preneur de poursuivre la location pour un loyer sensiblement inférieur au prix de marché.

À l'occasion du passage aux normes IFRS, l'analyse de la substance des contrats, conformément aux dispositions de la norme IAS 17 plus précises que les textes français, a conduit à des reclassements de la catégorie « location financement » vers la catégorie « location simple ».

À l'activation du contrat, la créance de location financement est inscrite au bilan du bailleur pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location correspondant à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur.

Les revenus du contrat de location financement sont reconnus en résultat par le biais du taux d'intérêt implicite (TII) qui traduit un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net du bailleur. Le TII est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentée de la valeur résiduelle non garantie ;
- et la valeur d'entrée du bien (qui correspond à la juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux c'est-à-dire les coûts encourus spécifiquement par le bailleur pour la mise en place d'un contrat de location).

La norme IAS 17 exige que les valeurs résiduelles non garanties fassent l'objet d'une révision régulière. Une diminution de la valeur résiduelle estimée non garantie entraîne une modification du profil d'imputation des revenus sur toute la durée du contrat (re-calculation d'un nouveau plan d'amortissement). La part de variation

au titre des périodes échues est enregistrée flat en résultat et la part de variation au titre des périodes à venir est constatée par le biais d'une modification du taux d'intérêt implicite.

Les revenus des contrats de location financement correspondant au montant des intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au poste « intérêts et produits assimilés ».

Les provisions sur les opérations de location financement sont déterminées selon la même méthode que celle décrite pour les prêts et créances.

Les actifs donnés en location simple sont présentés à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers et parmi les immeubles de placement lorsqu'il s'agit d'immeubles. Les loyers issus des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du bail au poste « produits et charges des autres activités ».

### Opérations dans lesquelles Natixis est crédit preneur

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement sont retraitées en consolidation à l'actif du bilan en poste « immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont significatives et comptabilisées, au commencement du contrat, pour un montant égal à la juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer au titre de la location. La contrepartie est enregistrée en dettes au passif du bilan.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie.

## 7.3 - Risque de crédit sur actifs comptabilisés en prêts et créances

### a) Risque de crédit déterminé sur base individuelle

Natixis apprécie à chaque date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs classés en prêts et créances résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif, ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés. Il s'agit notamment des créances identifiées comme encours douteux ou douteux compromis selon la réglementation française (CRC n° 2002-03).

Si cette indication de dépréciation existe, Natixis calcule les sommes estimées recouvrables actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine en tenant compte de l'effet des garanties du contrat de prêt et comptabilise une dépréciation déterminée par différence entre la valeur nette comptable du prêt et ce montant recouvrable estimé.

La dépréciation est comptabilisée à l'actif et vient corriger le poste d'origine de l'actif déprécié présenté au bilan pour sa valeur nette. Les dotations et reprises de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat en coût du risque.

### b) Risque de crédit déterminé sur base collective

Les actifs financiers évalués au coût amorti pour lesquels il n'existe pas d'indice objectif de dépréciation individuelle sont inclus dans un groupe d'actifs ayant des caractéristiques de risques similaires. L'existence, au sein de ce groupe d'actifs homogènes, d'un indice objectif de dépréciation collective donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

Les portefeuilles d'actifs homogènes ont été constitués suivant trois axes : la notation pour les encours sur les particuliers et les professionnels, le risque sectoriel et le risque géographique pour les autres contreparties (corporate, souverain...).

Sont dépréciés, dans le premier groupe de risques (particuliers et professionnels), les encours en défaut sous le référentiel Bâle II, du fait de leur caractère précontentieux.

Pour les deux autres classes de risque (sectoriel et géographique), la détection des indices objectifs de dépréciation résulte d'une analyse et d'un suivi approfondi des secteurs d'activité et des pays. Un indice objectif de dépréciation est constitué le plus souvent d'une combinaison d'indicateurs d'ordre micro ou macroéconomique propres au secteur ou au pays.

Dès lors qu'un groupe homogène doit être déprécié, la provision est déterminée sur la base des pertes attendues des encours constituant le groupe, calculées suivant les principes du dispositif Bâle II.

La mesure du risque étant effectuée dans ce dispositif sur la base d'une probabilité de défaut à un an, le calcul des pertes attendues est adapté pour tenir compte d'une probabilité de défaut à l'horizon de la maturité des crédits concernés.

Il est fait appel, le cas échéant, au jugement d'expert pour adapter le résultat du calcul à la situation réelle des risques du Groupe Natixis.

La dépréciation est comptabilisée à l'actif et vient corriger le poste d'origine de l'actif déprécié présenté au bilan pour sa valeur nette. Les dotations et reprises de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat en coût du risque.

## 7.4 - Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés dans le bilan à leur juste valeur, qu'il s'agisse de dérivés détenus à des fins de transaction ou de dérivés de couverture.

### Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur valeur de marché est positive, en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsqu'elle est négative.

Ils sont réévalués, après leur comptabilisation initiale, à la juste valeur en contrepartie du poste de compte de résultat « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat ». La réévaluation prend en compte sur cette même ligne les intérêts courus sur ces instruments.

### ■ Cas particulier des dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est un élément inclus dans un contrat hôte et modifiant tout ou partie des flux de ce contrat du fait d'une indexation sur un taux, le prix d'un titre, un cours de change ou d'autres indices.

Si l'instrument composé (contrat hôte et dérivé) n'est pas évalué en juste valeur par résultat, le dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte dès lors qu'il répond à la définition d'un dérivé et que ses caractéristiques économiques et les risques qui lui sont associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés extraits de contrats hôtes figurent sur les lignes des actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

### Dérivés de couverture

La norme IAS 39, reconnaît trois types de relation entre dérivés et éléments couverts pour qualifier une comptabilité de couverture : la couverture de flux de trésorerie, la couverture de juste valeur et la couverture d'investissements nets libellés en devises.

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective. À cet égard, les relations de couverture sont considérées comme étant efficaces lorsque le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

### ■ Couverture en Cash Flow Hedge (couverture de flux de trésorerie)

Cette couverture est destinée à couvrir des flux de trésorerie futurs d'une transaction existante ou anticipée.

#### Couverture des emprunts et émissions à taux variable

Natixis utilise des swaps de taux emprunteurs de taux fixe à départ décalé afin de figer dans le futur les flux futurs d'emprunts (interbancaires) et d'émissions privées ou publiques.

#### Couverture des prêts à taux variable

Natixis utilise des swaps de taux vanilles prêteurs de taux fixe afin de figer dans le futur les flux à taux variable de prêts à taux variable.

### Couverture globale du risque de taux

La couverture en Cash Flow Hedge est utilisée, chez Natixis, principalement pour la couverture globale du risque de taux de la société mère Natixis.

La documentation de la couverture globale du risque de taux de la société mère Natixis s'appuie sur la mise en place d'échéanciers de flux futurs variables tels que représentés par l'ensemble des opérations échéancées.

Le test prospectif consiste à construire (par type d'index et par devise) un échéancier de montants cumulés d'emprunts à taux variable et de swaps emprunteurs taux fixe par bande de maturité ; un échéancier de montants cumulés de prêts à taux variable et de swaps prêteurs taux fixe par bande de maturité.

La couverture est avérée si pour chaque bande de maturité de l'échéancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

Le test rétrospectif permet de s'assurer a posteriori de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêt. À chaque arrêt, les variations de juste valeur pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées à celles des instruments dérivés hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs et passifs couverts et de l'intention de gestion). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 % et 125 %. En dehors de ces bornes, la relation de couverture est interrompue au sens de la comptabilisation en norme IFRS.

### Comptabilisation d'une couverture de flux de trésorerie

Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, et seule la partie inefficace de la couverture affecte le compte de résultat à chaque date d'arrêt au niveau du poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les éléments couverts ne font l'objet d'aucune écriture spécifique (autre que celles qu'ils génèreraient s'ils n'étaient pas couverts).

Quand une relation de couverture est interrompue, en particulier quand le ratio d'efficacité sort des bornes [80 % ; 125 %], le traitement comptable consiste alors à reclasser le dérivé dans les instruments financiers à la juste valeur par résultat, et à étaler par le résultat le montant d'efficacité, accumulé au titre des périodes de couverture précédentes dans les capitaux propres recyclables au poste « gains ou pertes latents ou différés ».

### ■ Couverture en Fair Value Hedge (couverture de juste valeur)

Cette couverture est destinée à couvrir les risques de fluctuation de valorisation des instruments du bilan et des engagements fermes.

Natixis utilise des swaps de taux vanilles prêteurs de taux fixe afin de se protéger contre une évolution défavorable des

taux de ses emprunts et émissions à taux fixe. Elle utilise des swaps de taux vanilles emprunteurs de taux fixe afin de se protéger d'une évolution défavorable des taux sur ses prêts et titres à taux fixe.

La filiale Natixis Capital Markets North America documente la couverture globale de son risque de taux suivant la méthodologie de la couverture de juste valeur. Pour le traitement comptable de ces opérations, l'entité applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'union européenne (IAS 39 « carve out »). Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture globale de juste valeur est similaire à celui des instruments dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

#### **Documentation de la couverture de juste valeur**

Le test prospectif consiste à vérifier que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont quasi-identiques : date de valeur, date d'échéance, notionnel, taux fixe, fréquence des paiements.

Le test rétrospectif permet de s'assurer a posteriori de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté.

À chaque arrêté, les variations de juste valeur pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées à celles des composantes de risques couverts pour les actifs/passifs couverts. Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 % et 125 %.

En dehors de ces bornes, la relation de couverture ne serait plus justifiable au sens de la comptabilisation en norme IFRS.

#### **Comptabilisation d'une couverture de juste valeur**

Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées en résultat (partie efficace et inefficace).

Symétriquement, les variations de juste valeur des composantes risques couvertes sont enregistrées en résultat.

L'impact net dans le compte de résultat est donc limité à la part inefficace de la couverture.

La variation de juste valeur pied de coupon des dérivés de couverture est inscrite en résultat au poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les intérêts courus relatifs à ces instruments sont enregistrés au niveau du poste « intérêts et produits assimilés » ou du poste « intérêts et charges assimilés ».

Quand une relation de couverture est interrompue, le dérivé de couverture est alors reclassé dans les instruments à la juste valeur par résultat, et le résultat latent sur l'élément couvert à la date de cessation de la relation de couverture est figé et amorti en résultat jusqu'à la date d'échéance de cet élément.

#### **Couverture d'un investissement net libellé en devises**

La couverture d'un investissement net libellé en devises est utilisée pour la couverture du risque de change lié aux investissements en dollars. Ce type de couverture suit les mêmes règles de comptabilisation que celles relatives aux couvertures de flux de trésorerie. La partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net est inscrite en capitaux propres et la partie inefficace est portée en compte de résultat. Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession de tout ou partie de l'investissement net.

#### **Contrats internes**

De nombreux contrats portant sur des dérivés utilisés en comptabilité de couverture sont conclus en interne entre Natixis et ses filiales. De manière à permettre la qualification de couverture au niveau consolidé, Natixis s'assure périodiquement du correct retournement des opérations concernées sur le marché.

#### **Dérivés de crédit**

Les dérivés de crédit utilisés par Natixis ne sont pas considérés comme des garanties financières, mais comme des dérivés, entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39. Ils sont classés dans les actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

### **7.5 - Opérations en devises**

Les actifs et passifs monétaires (notamment les obligations et autres titres à revenus fixes) libellés en devises sont convertis en euros au cours de change comptant en vigueur à la date d'arrêté des comptes et la différence de change est directement inscrite en résultat, ou bien en capitaux propres pour les dérivés de couverture de flux de trésorerie.

Les éléments non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change de la date à laquelle la juste valeur est déterminée. Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres (par exemple, le portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente), chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être directement comptabilisée dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans le résultat (par exemple, les actifs financiers à la juste valeur par résultat), chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée dans le résultat.

## 7.6 - Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier évalué en juste valeur (actif ou passif financier) est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif remboursé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales.

À l'initiation, la juste valeur correspond normalement au prix payé ou perçu. Lors des exercices ultérieurs, la juste valeur doit être estimée et correspond :

- au prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et, que ces prix représentent des transactions réelles qui interviennent régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale ;
- à une valeur déterminée à partir de différentes techniques de valorisation en l'absence de cotation sur un marché actif. Les techniques de valorisation peuvent utiliser des données observables issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments similaires, des modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options. Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées pour tenir compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, notamment du cours acheteur ou vendeur de la position nette et des risques de modèles dans le cas de produits complexes.

### a) Instruments cotés sur un marché actif

Il s'agit des titres cotés et des dérivés sur marchés organisés, comme les futures et les options, qui se situent dans des zones de liquidité pouvant être démontrées comme telles (marché actif). L'ensemble des transactions négociées par Natixis sur des marchés listés entrent dans cette catégorie.

### b) Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres observables

#### ■ Instruments simples

La plupart des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, sont traités sur un marché actif, c'est-à-dire sur un marché liquide sur lequel des transactions sont régulièrement opérées.

Leurs valorisations résultent de l'utilisation de modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et faisant intervenir des paramètres directement observables.

Pour ces instruments, le caractère répandu des modèles et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

#### ■ Instruments complexes

Certains instruments financiers complexes, et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle interne reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable des paramètres a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- les paramètres proviennent de sources externes (via un contributeur reconnu si possible) ;
- les paramètres sont alimentés périodiquement ;
- les paramètres sont représentatifs de transactions récentes ;
- les caractéristiques des paramètres sont identiques à celles de la transaction. Le cas échéant un proxy peut être utilisé, sous réserve de démontrer et documenter sa pertinence.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte des risques de contrepartie, de modèle, et de paramètre.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

### c) Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant des paramètres non observables

La norme IAS 39 impose que la marge soit comptabilisée en résultat dès l'initiation uniquement dans la mesure où elle est générée par la variation de facteurs que les participants du marché prendraient en compte lors de la fixation d'un prix, c'est-à-dire uniquement si le modèle et les paramètres utilisés pour la valorisation sont observables.

Ainsi, en cas de non-reconnaissance du modèle de valorisation par les pratiques de marché, ou de non observabilité d'un des paramètres utilisés, la marge commerciale du jour de la négociation ne pourra pas être inscrite immédiatement au compte de résultat. Elle est étalée en résultat sur la durée de vie de l'opération ou jusqu'à la date à laquelle les paramètres deviendront observables.

Au 31 décembre 2007, le périmètre des instruments pour lesquels la marge du jour de la négociation a été différée est constitué essentiellement :

- des produits structurés multi-sous-jacents (actions et indices) ;
- d'options sur fonds ;
- de produits hybrides de taux et de taux sur l'inflation ;
- des produits dérivés fermes de taux ;
- de swaps de titrisation ;



- des produits structurés de crédit (CDS, CDO, FTD) ;
- de produits optionnels de taux ;
- de produits optionnels vanilles sur actions et indices ;
- et de produits dérivés sur carbone.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments est différée et étalée en résultat sur la durée de vie de l'opération ou jusqu'à la date à laquelle le paramètre en défaut devient observable.

Pour les parts de titrisation classées dans des portefeuilles valorisés en juste valeur, et pour lesquels il n'existait pas de prix de marché au 31 décembre 2007, leur valorisation a été effectuée à partir de modèles dont les caractéristiques ont été précisées en note 6.

## 7.7 - Immobilisations corporelles et incorporelles

### Évaluation initiale

Les immeubles de placement, présentés au bilan sur une ligne distincte des autres immobilisations corporelles, sont des biens immobiliers détenus dans le but d'en retirer des revenus de location plutôt que pour les besoins d'exploitation.

Lors de la première application des normes IFRS, les immobilisations corporelles et les immeubles de placement ont été maintenus à leur coût historique tel que le prévoient les options offertes par la norme IFRS 1, à l'exception des immeubles représentatifs de placements en assurance qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

À leur date d'acquisition, les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont comptabilisés à leur prix d'achat augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte). Natixis n'inscrit pas à l'actif ses coûts d'emprunt tel que le permet la norme IAS 23.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan au poste « Immobilisations incorporelles » pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses de matériel et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de ces logiciels en vue de leur utilisation. Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont immobilisées dès lors que le projet répond aux contraintes imposées par IAS 38 faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre, probabilité d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources, capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses de développement. Les dépenses encourues pendant la phase de recherche ne sont pas immobilisées mais comptabilisées en charges.

### Évaluation ultérieure

Postérieurement à leur acquisition, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, à l'exception des immeubles représentatifs

de placements en assurance qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat conformément aux dispositions des normes IAS 40 et IFRS 4.

La juste valeur est le résultat d'une approche multicritères par capitalisation des loyers au taux du marché et comparaison avec le marché des transactions.

Conformément à l'article R332-210-1 du Code des assurances, une expertise quinquennale est réalisée par un expert indépendant agréé par l'ACAM (Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles). Entre deux expertises, les valeurs de marché des biens sont certifiées semestriellement par les experts.

### Amortissement

Dès lors qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues par Natixis, les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables telles que les logiciels développés en interne sont amorties sur leur durée d'utilité, selon le mode linéaire ou dégressif quand ce dernier correspond à l'amortissement économique. La valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable lorsque celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Pour Natixis, les valeurs résiduelles des composants autres que les terrains et les façades classées non destructibles ne sont pas considérées comme pouvant être estimées de façon fiable. Elles sont donc réputées nulles.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, un plan d'amortissement spécifique est défini pour chaque composant significatif d'une immobilisation corporelle ayant une durée d'utilité ou un rythme de consommation des avantages futurs différents de ceux de l'immobilisation prise dans son ensemble. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, Natixis a retenu les composants et les durées d'amortissement suivants :

Composants	Durée d'amortissement
Terrain	NA
Façades non destructibles classées aux monuments historiques	NA
Façades/couverture/étanchéité	20 à 40 ans
Fondations/ossatures	30 à 60 ans
Ravalement	10 à 20 ans
Équipements techniques	10 à 20 ans
Aménagements intérieurs	8 à 15 ans

Les autres catégories d'immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité des biens considérés, celle-ci se situant généralement dans une fourchette allant de cinq à dix ans.

Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, inférieure à cinq ans dans la majorité des cas. Les logiciels générés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité ne pouvant excéder quinze ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de :

- fonds de commerce à durée d'utilité indéterminée qui ne font donc pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels ;
- valeurs de portefeuille de Coface amorties sur la durée de vie des contrats (dans une fourchette allant de huit à dix ans pour la France).

Les dotations aux amortissements des immobilisations sont présentées au poste de « dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé.

### Dépréciation

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'apparition d'indices objectifs de dépréciation et au minimum une fois par an pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date d'arrêté. Lorsqu'un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif isolé ou, si cela n'est pas possible, celle de l'UGT à laquelle appartient cet actif, est estimée. Celle-ci correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité résultant de l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Si la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT considérée est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée en résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles ».

Les tests de dépréciation effectués au 31 décembre 2007 n'ont pas conduit à comptabiliser de dépréciations sur les immobilisations incorporelles.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat au poste « dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ». Elles peuvent être reprises lorsque les conditions ont changé (par exemple disparition des indices de pertes de valeur).

### Plus ou moins-values de cession

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains nets sur autres actifs » tandis que les résultats de cession sur immeubles de placement sont enregistrés sur les lignes « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

### 7.8 - Actifs destinés à être cédés et dettes liées

Les actifs destinés à être cédés dans un délai maximum de douze mois, et pour lesquels Natixis a initié la recherche active d'un acquéreur, sont classés dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés » et cessent d'être amortis à compter de leur déclassement. Ils font l'objet d'un

provisionnement dès que leur valeur comptable est supérieure à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les dettes liées sont comptabilisées au passif dans une rubrique dédiée.

Au 31 décembre 2007, le sous-groupe CIFG est présenté dans les états financiers en tant qu'activité arrêtée ou en cours de cession pour les lignes du compte de résultat (cf. note 3.7)

### 7.9 - Passifs financiers évalués en juste valeur par résultat

Il s'agit des passifs financiers détenus à des fins de transaction (dont les instruments financiers dérivés) ou classés dans cette catégorie de façon volontaire dès leur comptabilisation initiale en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 et dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement apporté à cette norme en juin 2005.

Ces passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur (spread émetteur inclus) sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

### 7.10 - Dettes

Les dettes émises par Natixis, et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » ou en « Dettes représentées par un titre ».

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées et traités dans la suite du document.

Les dettes représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti permettant un étalement des frais d'émission sur la durée de vie des titres.

### 7.11 - Décomptabilisation

Selon la norme IAS 39, une entité doit décomptabiliser tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels de l'actif expirent ou en cas de transfert des droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et ou de transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le groupe n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et revenus, le transfert du contrôle de l'actif est analysé. Si le contrôle est perdu, l'actif est décomptabilisé. Si le groupe conserve le contrôle, l'actif demeure au bilan à hauteur du niveau d'implication maintenu. En vertu du principe de « maintien d'implication », un lien



est maintenu avec l'actif financier transféré si les conditions contractuelles du transfert prévoient :

- une faculté ou une obligation de rachat des actifs transférés ;
- la perception d'une compensation financière liée à la performance de l'actif transféré.

Un passif financier est décomptabilisé s'il est éteint, annulé ou échu.

## Opérations de pension livrée

### ■ Chez le cédant

Les titres ne sont pas décomptabilisés. Le groupe comptabilise un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (« Titres donnés en pension livrées »). Cette dette est un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

### ■ Chez le cessionnaire

Il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée ». Cette créance est enregistrée en catégorie « prêts et créances ».

Lors des arrêtés suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles relatives à leur catégorie d'origine. Chez le cessionnaire, la créance est laissée en valeur nominale dans les prêts et créances.

## Opérations de prêt de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IFRS du terme. Par conséquent, ces opérations ne peuvent donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Les titres prêtés ne sont pas identifiés en normes IFRS : ils restent comptabilisés dans leur catégorie IFRS d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Concernant les positions emprunteuses, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

## 7.12 - Provisions et passifs éventuels

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Leur comptabilisation est subordonnée à l'existence d'une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Ce montant est actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation est significatif. Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Aucune provision n'est enregistrée au titre de pertes opérationnelles futures ou au titre de grosses réparations. Aucun passif ou actif éventuel n'est enregistré.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

## 7.13 - Provisions pour passifs sociaux

Les principaux engagements provisionnés par le groupe concernent :

- les compléments de pension bancaire ;
- les indemnités et congés de fin de carrière (IFC) ;
- les allocations pour préretraite et complément sur retraite ;
- les allocations de cessation d'activité des travailleurs salariés ;
- la part patronale à verser aux mutuelles pour les retraités et préretraités ;
- les médailles du travail.

Le groupe recourt à des actuaires indépendants pour la valorisation de ses principaux engagements.

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- à la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatifs au personnel en activité et retraité ;
- minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
  - des écarts d'expérience liés aux variables démographiques,
  - des évolutions des hypothèses actuarielles : taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires,
  - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs de couverture.

En application de la méthode du corridor retenue par Natixis, la fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure à 10 % du plus haut entre la valeur des engagements et celle des actifs de couverture, n'est pas comptabilisée ; la fraction excédant ce corridor est amortie sur la durée moyenne des engagements nets concernés sur les exercices suivants.

Les changements d'hypothèses actuarielles se font sur un rythme annuel.

Les taux de sortie pour les IFC et médailles du travail sont calculés par tranche d'âge et par catégorie professionnelle, avec moyenne sur trois ans, le taux étant de 0 % pour les plus de 55 ans. Les taux d'augmentation de salaires sont calculés par catégorie professionnelle et selon la méthode de la population constante avec moyenne sur trois ans.

La variation des engagements comptabilisée en résultat au cours de l'exercice correspond donc :

- aux droits supplémentaires acquis par les salariés (charges) ;
- aux droits liquidés sur la période ;
- au coût financier des engagements existant en début d'exercice (charges) ;
- au rendement attendu des placements venant en couverture des engagements ;
- à l'étalement des écarts actuariels dépassant les limites du corridor.

La méthode du corridor n'est pas applicable aux « autres avantages à long terme » tels que les médailles du travail.

L'option offerte par la norme IFRS 1, consistant à comptabiliser dans les capitaux propres, à la date de transition le solde des écarts actuariels non encore constatés, a été adoptée pour l'établissement du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

#### 7.14 - Distinction entre dettes et capitaux propres

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, les instruments financiers émis sont qualifiés de dettes ou de capitaux propres selon qu'ils incluent ou non une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie à leur détenteur.

L'analyse des accords contractuels régissant les titres subordonnés, les titres super-subordonnés, et les trois dernières émissions d'actions de préférence a conduit à les qualifier de dettes, l'une des clauses présente dans ces contrats rendant obligatoire le versement d'un coupon par Natixis.

**Pour la première émission d'actions de préférence**, la structure émettrice envisage de procéder à son remboursement le 30 juin 2008, première date d'exercice du call, sous réserve de l'obtention de l'autorisation du secrétariat général de la Commission bancaire. Le directoire de Natixis a entériné ce choix.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, cette émission est donc classée en instruments de dettes.

#### 7.15 - Paiements sur base d'actions

##### Plans d'options en actions

Natixis et certaines entités consolidées ont mis en place, au profit de certains de leurs collaborateurs, des rémunérations basées sur leurs propres actions. Les paiements s'effectuent soit directement par remise d'actions, soit par règlement en espèces. Ce type de transactions donne lieu, en normes IFRS, à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel selon les modalités décrites ci-après :

- Natixis attribue à certains de ses salariés des options de souscription d'actions. Ces options sont exerçables sur une

fenêtre de trois ans à l'issue d'une période d'indisponibilité de 4 ans. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis à la date d'arrêté sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution aux salariés. Cette juste valeur est déterminée grâce au modèle de valorisation Black & Scholes, et étalée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres. Ce montant est révisé à chaque date d'arrêté et ajusté dès lors que des informations subséquentes viennent modifier les premières estimations de droits acquis. La charge est alors recalculée et les ajustements affectent les étalements de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Depuis 2002, Natixis a mis en place 5 plans d'options de souscription d'actions dont les caractéristiques figurent en note 13.4.

- Les paiements sur base d'actions de Natixis Global Asset Management concernent des plans d'options dénoués en numéraire. En application d'IFRS 2, les options sont évaluées à leur juste valeur sur la base d'un modèle binomial qui intègre les impacts liés à la volatilité d'un panel de sociétés comparables. La juste valeur est étalée en charge au niveau de la rubrique « salaires et traitements » sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette au bilan (rubrique « comptes de régularisation et passifs divers »). Cette dette est réévaluée à chaque date d'arrêté jusqu'à la date de règlement en contrepartie du compte de résultat.

Un plan mis en place en 2004 porte sur des certificats d'investissement de Natixis Asset Management et sur des actions de préférence Natixis Global Asset Management participations<sup>1</sup>. La période d'acquisition des droits sur ce plan est de 3 ans pour les bénéficiaires américains et de 4 ans pour les bénéficiaires européens.

Un plan a été mis en place par Natixis Multimanager (ex-Ixis Private Capital Management) en 2004. La période d'acquisition des droits sur ce plan est de 4 ans.

##### Plans de souscription d'actions destinées aux salariés

Natixis (maison mère) et Coface permettent à leurs salariés de participer à des plans de souscription d'actions à un prix préférentiel. Ces opérations donnent lieu à l'enregistrement d'une charge de personnel en contrepartie des capitaux propres, à la date de mise en place du plan. La charge se mesure comme étant la différence, à la date de souscription, entre la juste valeur des actions acquises après prise en compte de la condition d'incessibilité et le prix de souscription décaissé par le salarié. La charge totale comptabilisée sur les plans mis en place en 2007 est inférieure à 100 millions d'euros.

##### ■ Schémas d'attributions gratuites d'actions (SAGA)

Le directoire de Natixis du 12 novembre 2007 a attribué gratuitement de manière égalitaire et nominative 60 actions

Natixis au profit de chacun des salariés des groupes Natixis, Banque Populaire, et Caisse d'Épargne. SAGA s'adresse aux salariés travaillant en France, ayant au moins 3 mois d'ancienneté à la date d'attribution, et disposant d'un contrat de travail avec les entités suivantes :

- Natixis ;
- la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ;
- les établissements de crédit affiliés à l'un ou à l'autre des organes centraux ;
- les entités dont le capital est détenu pour 50 % et plus, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement par Natixis, l'un des organes centraux ou l'un des établissements de crédit affilié.

Ce sont au global 101 402 salariés à qui il a été attribué un total de 6 084 120 titres le 12 novembre 2007.

Le présent schéma d'attribution gratuite d'actions est encadré par la loi pour le financement de la participation et de l'actionariat salarié de 2006. Il a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire de Natixis du 24 mai 2007.

Le Plan se déroule en trois étapes sur 4 ans :

- 12 novembre 2007 : date d'attribution et ouverture de la période d'acquisition de 2 ans.

À la date d'attribution chaque salarié bénéficiaire dispose d'un droit de recevoir 60 actions dans 2 ans sous conditions de présence. À compter de cette date, court la période d'acquisition des droits de 2 ans prévue par la loi. Durant cette période, le salarié n'est pas propriétaire des actions. Il a un droit d'attribution incessible jusqu'à la fin de la période d'acquisition, mais il ne dispose pas du droit de vote, ni du droit au dividende.

- 12 novembre 2009 : acquisition des actions sous conditions de présence, et début de la période de conservation de deux ans.

Au début de cette période, chaque salarié bénéficiaire encore présent à cette date, reçoit ses actions et les affecte à un compte nominatif ou à un FCPE durant une nouvelle période de conservation obligatoire de deux ans. Le salarié devient donc propriétaire au début de cette période. Il bénéficie du dividende, mais ne peut vendre ses titres.

- 14 novembre 2011 : disponibilité des actions.

À compter de cette date, les actions sont disponibles. Elles peuvent être conservées dans les mêmes conditions, sans frais pour leur détenteur, ou être cédées à tout moment.

Les groupes actionnaires prendront en charge la quote-part de frais induits par la mise en place et le fonctionnement de SAGA leur revenant au prorata des actions attribuées à leurs salariés (mode de répartition retenu pour l'essentiel des charges facturées), cette quote-part représentant essentiellement les frais d'acquisition des actions.

En conséquence, le compte de résultat de Natixis enregistre en charge la valeur de l'avantage consenti aux seuls salariés du groupe. Conformément à IFRS 2, cette valorisation a été effectuée à partir du cours de l'action à la date d'attribution diminuée du montant actualisé des dividendes non perçus par les salariés durant la période d'acquisition. La valeur ainsi déterminée représente une charge de personnel dont la prise en compte dans le résultat sera étalée sur les 2 ans de la période d'acquisition des droits.

Les montants des paiements en actions sont détaillés en note 13.4

### 7.16 - Actions propres

L'ensemble des actions propres détenues par Natixis est porté en déduction des capitaux propres indépendamment de leur objectif d'acquisition et/ou de détention. Le résultat dégagé dans les comptes sociaux au titre de la cession, de l'évaluation ou de la dépréciation d'actions propres comptabilisées en portefeuille de transaction ou de placement est annulé, dans les comptes consolidés, par contrepartie des capitaux propres.

### 7.17 - Intérêts minoritaires dans les OPCVM dédiés

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des OPCVM dédiés représentent un passif financier enregistré au niveau des « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

### 7.18 - Commissions reçues

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service est attaché.

Les commissions rémunérant une prestation de services immédiate, telles que les commissions d'apporteurs d'affaires, sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de garantie ou les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument tel que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt.

## 7.19 - Charge fiscale

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible des différentes sociétés françaises, au taux de 34,43 % ou au taux en vigueur localement pour les sociétés et succursales étrangères ;
- l'impôt différé résultant des différences temporelles existant dans les comptes sociaux entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan ou dues aux écarts de normes entre les comptes locaux et les comptes IFRS ainsi qu'aux retraitements spécifiques à la consolidation et calculés selon la méthode du report variable.

La compensation des actifs et passifs d'impôts différés se fait au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe. Le principe retenu par Natixis consiste à ne pas constater d'impôts différés actifs nets qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale. En application de ce principe, 275 millions d'euros de bases d'impôt différé n'ont pas été comptabilisées au 31 décembre 2007.

Par ailleurs, la réserve de capitalisation, constituée dans les comptes individuels des sociétés d'assurance, a pour effet de différer des plus-values réalisées suite à la cession de certaines obligations pour compenser ultérieurement des moins-values. La fraction considérée comme ayant une forte probabilité de ne jamais être utilisée est reclassée en capitaux propres. Elle ne donne pas lieu en principes français à la constatation d'un impôt différé. En revanche, la norme IAS 12 assimile ce retraitement à une différence temporelle, génératrice d'un impôt différé passif.

Tous les décalages ont été retenus quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité.

Le solde net d'impôt différé figure à l'actif sur la ligne « Actifs d'impôts différés ».

## 7.20 - Engagements de financement et de garantie

### Garanties financières

Les engagements de garantie financière non qualifiés de dérivés sont des contrats qui exigent de l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques en vue de rembourser l'entreprise garantie pour une perte qu'elle a effectivement subie en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain.

Conformément au paragraphe 43 de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 4 (publié par l'IASB en août 2005 et adopté par l'Union européenne), les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur majorée éventuellement des coûts de transaction directement imputables à l'émission des garanties. Pour des contrats indépendants conclus à des conditions de marché, la juste valeur à l'initiation est égale en

principe au montant de la ou des primes effectivement reçues. Dans le Groupe Natixis, l'ensemble des garanties financières émises sont rémunérées à des conditions de marché.

Ultérieurement, les garanties financières sont évaluées suivant le montant le plus élevé constaté entre :

- le montant initialement comptabilisé moins, le cas échéant, le montant comptabilisé des amortissements enregistrés selon les principes de la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ». Ces amortissements correspondent à l'étalement prorata temporis des commissions perçues sur la période de garantie ;
- et la valeur déterminée suivant IAS 37 « provisions, passifs, et actifs éventuels » qui est le montant que l'entité paierait rationnellement pour éteindre l'obligation ou pour la transférer à un tiers.

L'ensemble des garanties financières émises par les filiales d'assurance qui répondent également à la définition d'un contrat d'assurance ont été traitées suivant les dispositions de la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », comme le permet le paragraphe AG64 (a) de l'amendement.

### Cas particulier des garanties données à des OPCVM

Natixis garantit le capital et/ou le rendement des parts de certains OPCVM. Les garanties sont mises en œuvre uniquement dans la situation où la valeur liquidative de chacune des parts à la date d'échéance est supérieure à la valeur liquidative garantie. Au regard de la norme IAS 39, ces garanties sont assimilables à des instruments dérivés.

Toutefois, compte tenu du caractère prépondérant du risque opérationnel dans la juste valeur de la garantie, le traitement appliqué aux garanties données à des OPCVM est celui des garanties financières.

### Engagements de financement

La totalité des engagements de financement accordés par Natixis donne lieu à la mise en place de crédits conclus à des conditions de marché à la date d'octroi de l'engagement et classés en « Prêts et créances ». Ces engagements de financement constituent des passifs éventuels et sont enregistrés conformément aux dispositions de la norme IAS 37. À l'initiation, ils ne font pas l'objet d'un enregistrement au bilan. Une provision pour risques et charges, au passif du bilan, est comptabilisée si le coût de l'obligation excède les revenus attendus.

## 7.21 - Juste valeur en annexe

La norme IAS 32 impose de mentionner dans l'annexe la juste valeur de tous les instruments financiers enregistrés au coût amorti, y compris les crédits. Les méthodes de valorisation utilisées pour la détermination de la juste valeur présentée en annexe sont précisées ci-dessous :

### Crédits enregistrés en « prêts et créances » et encours de location financement

La grande majorité des crédits de Natixis sont des crédits à taux variable et leur juste valeur est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs. Le taux d'actualisation retenu pour un crédit donné est le taux que Natixis accorderait en date d'arrêt à une même contrepartie pour un prêt de caractéristiques similaires. S'agissant essentiellement de crédits à taux variable, la méthode consiste donc à ajuster le taux contractuel en fonction de l'évolution des taux pratiqués sur le marché des crédits, et de l'évolution du risque de contrepartie.

Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IAS 39, c'est le cours de cotation qui est utilisé.

La juste valeur des crédits dont la durée initiale est inférieure à un an est considérée correspondre à leur valeur comptable.

### Dettes et Epargne

La juste valeur des emprunts et dettes de titres à taux variable est considérée correspondre à leur valeur nette comptable inscrite au bilan. Les flux des emprunts et dettes de titres à taux fixe sont actualisés en fonction de la valeur des taux fixes du marché en date d'arrêt, pour une dette de même maturité résiduelle. Lorsque les variations du spread émetteur ne sont pas significatives, la valorisation ne tient pas compte de cet effet.

### Immeubles de placement valorisés au coût dans les comptes

La détermination de la juste valeur des immeubles de placement (hors immeubles de placement des sociétés d'assurance) repose sur la méthode de capitalisation du loyer, communément utilisée par les professionnels de l'immobilier. Le taux de capitalisation appliqué à l'immeuble dépend d'un ensemble de facteurs tels que la localisation, la qualité et le type de la construction, son usage, le régime de propriété de l'actif, la qualité des locataires et les caractéristiques des baux, le niveau des taux d'intérêt ou encore l'état de la concurrence sur le marché immobilier.

## 7.22 - Résultat par action

### Résultat par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du Groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions, ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options émises de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action.

	31/12/2007	31/12/2006
<b>Résultat par action</b>		
Résultat Net - part du Groupe en millions d'euros	1 101	943
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 220 693 389	584 970 228
Nombre moyen d'actions propres en circulation au cours de l'exercice	1 298 047	14 493 127
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat par action	1 219 395 341	570 477 101
<b>Résultat par action en euros</b>	<b>0,90</b>	<b>1,7</b>
<b>Résultat dilué par action</b>		
Résultat net part du Groupe en millions d'euros	1 101	943
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 220 693 389	584 970 228
Nombre moyen d'actions propres en circulation au cours de l'exercice	1 298 047	14 493 127
Nombre d'actions potentielles dilutives issues de l'exercice de plans d'options de souscriptions d'actions	5 446 385	6 808 166
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat dilué par action	1 224 841 727	577 285 267
<b>Résultat dilué par action en euros</b>	<b>0,90</b>	<b>1,6</b>



### 7.23 - Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers de Natixis exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations sur la base des informations disponibles susceptibles de faire appel au jugement d'experts. Ces sources d'incertitude peuvent affecter la détermination des produits et charges du compte de résultat, l'évaluation des actifs, passifs du bilan et/ou certains éléments d'informations présentés dans les notes annexes.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

#### Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

La détermination de la juste valeur des instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation. Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées pour tenir compte en fonction des instruments concernés et des risques associés, du cours acheteur ou vendeur de la position nette, des risques de modèles, des risques de contrepartie, et de paramètre. Les justes valeurs ainsi comptabilisées peuvent diverger des prix auxquels ces opérations seraient négociées en cas de cession effective sur le marché.

#### Dépréciations des prêts et créances

Natixis apprécie en date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des prêts et créances sur base individuelle ou sur base collective par familles de risques. Pour la détection des indices de dépréciation, Natixis analyse l'évolution d'un certain nombre de critères objectifs mais se fonde également sur le jugement de ses experts. De même, Natixis peut avoir recours à son jugement d'expert pour positionner dans le temps les flux futurs de recouvrement (quand il s'agit de calculer le montant des dépréciations individuelles), ou pour ajuster le montant de pertes attendues issu du dispositif Mc Donough sur lequel se fonde le montant de la provision collective.

#### Évaluation des instruments de capitaux propres non cotés classés dans les « Actifs disponibles à la vente »

Les instruments de capitaux propres non cotés classés dans les « Actifs disponibles à la vente » sont constitués essentiellement des titres de participation non consolidés. La juste valeur des titres de participation non cotés est obtenue principalement par application des méthodes de valorisation PER (Price Earning Ratio) ou DCF (actualisation des flux de trésorerie futurs). L'utilisation de ces méthodes conduit à faire au préalable certains choix et à prendre des hypothèses (notamment en matière de projections de flux futurs attendus et de taux d'actualisation).

#### Évaluation des UGT

Chaque écart d'acquisition est affecté à une UGT de façon à pouvoir être testé. Les tests réalisés par Natixis consistent à comparer la valeur comptable de l'UGT (valeur comprenant l'écart d'acquisition) et sa valeur d'utilité. Celle-ci est calculée en appliquant la méthode d'actualisation des cash flows libres annuels à l'infini. La mise en œuvre de cette méthode conduit à :

- estimer les flux de trésorerie futurs. Pour cette estimation, Natixis s'est fondée sur les prévisions des plans à moyen terme des métiers ;
- projeter à l'infini les flux de la troisième année sur la base d'un taux représentatif de la croissance annuelle attendue ;
- actualiser les flux sur la base d'un taux de rentabilité annuel moyen attendu à l'infini sur les valeurs cotées du secteur concerné.

#### Juste valeur des prêts et créances comptabilisés au coût amorti

La juste valeur des prêts pour lesquels il n'existe pas de cotation est déterminée suivant la technique de l'actualisation des flux futurs. Le taux d'actualisation est fondé sur l'observation des taux pratiqués par l'établissement au cours de l'exercice pour des ensembles de prêts présentant des caractéristiques de risques similaires. Le regroupement des prêts par ensembles homogènes de risques a été opéré à partir d'études statistiques permettant d'identifier les critères ayant une incidence sur le niveau des « spread ». Natixis a également fait appel au jugement d'expert pour parfaire cette segmentation.

#### Passifs sociaux

Natixis recourt à des actuaires indépendants pour le calcul de ses principaux engagements sociaux. Les taux d'actualisation, les taux d'évolution des salaires et les taux de rendement des actifs du régime reposent sur les valeurs de taux de marché observés à la date d'arrêté (ex : taux de l'OAT pour le taux d'actualisation). Appliqués à des engagements long terme, ces taux induisent sur la valorisation un facteur d'incertitude.

#### Autres provisions pour risques et charges

Les provisions enregistrées au passif du bilan consolidé, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour litiges, amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut-être estimé fiable. Pour la détermination de ce montant la Direction est amenée à évaluer la probabilité de réalisation du risque. Il y a actualisation des flux dès lors que celle-ci présente un caractère significatif.

**NOTE 8 NOTES RELATIVES AU BILAN****8.1 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

Ces actifs et passifs sont valorisés en juste valeur au cours d'arrêté avec variation de valeur, coupon inclus, dans le poste du compte de résultat « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur ces actifs, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

**8.1.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Au 31 décembre 2007, les actifs à la juste valeur comprennent essentiellement des titres et des instruments dérivés.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2007	31/12/2006
<b>Titres relevant des opérations de transaction</b>		<b>93 822</b>	<b>100 599</b>
Titres		93 822	100 599
<i>Revenu fixe</i>		73 083	80 299
<i>Revenu variable</i>	8.1.1.1	20 739	20 300
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension			
<b>Prêts ou créances relevant des opérations de transaction</b>		<b>7 964</b>	<b>2 011</b>
Sur les établissements de crédit		4 862	2 011
Sur la clientèle		3 102	
<b>Instruments dérivés hors couverture</b>	8.1.3	<b>72 205</b>	<b>53 773</b>
<b>Titres à la juste valeur sur option</b>	8.1.1.3	<b>26 935</b>	<b>10 874</b>
Titres		21 498	10 854
<i>Revenu fixe</i>		16 904	7 075
<i>Revenu variable</i>	8.1.1.1	4 594	3 780
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension		5 437	20
<b>Prêts ou créances à la juste valeur sur option</b>	8.1.1.2 et 8.1.1.3	<b>2 002</b>	<b>9 646</b>
Sur les établissements de crédit		465	667
Sur la clientèle		1 537	8 979
<b>TOTAL</b>		<b>202 928</b>	<b>176 903</b>

La décomposition des titres à revenus variables évalués sur un marché coté (titres cotés) ou selon une autre méthode d'estimation (titres non cotés évalués selon les méthodes Price Earning Ratio ou Discounted Cash Flows) est la suivante :

**■ 8.1.1.1 Titres à revenus variables à la juste valeur par résultat**

(en millions d'euros)	31/12/2007		
	Évaluation sur un marché coté	Autres méthodes d'évaluation	Total
<b>Titres relevant des opérations de transaction</b>	<b>1 238</b>	<b>19 501</b>	<b>20 739</b>
<b>Titres à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>1 049</b>	<b>3 545</b>	<b>4 594</b>
<i>dont Titres du Capital investissement</i>	39	1 438	1 477
<b>TOTAL</b>	<b>2 287</b>	<b>23 046</b>	<b>25 333</b>



### ■ 8.1.1.2 Prêts ou créances à la juste valeur sur option et risque de crédit

L'exposition au risque de crédit représente la juste valeur des prêts ou créances désignés à la juste valeur par résultat figurant au bilan. Les achats de dérivés de crédit venant couvrir

l'exposition au risque de crédit des prêts ou créances sont indiqués pour le montant de leur juste valeur comptabilisée au bilan. Les variations de juste valeur sont calculées sur la période et en cumulé depuis la date de première comptabilisation de la créance ou du prêt.

(en millions d'euros)	Exposition au risque de crédit		Dérivés de crédit liés		Variation de juste valeur des prêts ou créances		Variation de juste valeur des prêts ou créances imputable au risque de crédit	
	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2006	Période	Cumulé	Période	Cumulé
Prêts ou créances sur les établissements de crédit	465	667	0	0	250	250	0	0
Prêts ou créances sur la clientèle	1 537	8 979	0	0	2	2	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 002</b>	<b>9 646</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>252</b>	<b>252</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Natixis ne couvre pas, par des achats de protection, le risque de crédit des prêts ou créances classés dans les instruments à la juste valeur par résultat sur option.

### ■ 8.1.1.3 Conditions de classification des actifs financiers à la juste valeur sur option

Les actifs financiers sont désignés à la juste valeur par résultat quand ce choix permet de délivrer une information plus pertinente ou quand ces instruments sont porteurs d'un ou de plusieurs dérivés incorporés significatifs et séparables.

L'utilisation de l'option juste valeur est considérée délivrer une information plus pertinente dans deux situations :

- en l'absence de concordance comptable entre un (ou des) actif(s) et un (ou des) passif(s) économiquement liés. C'est en particulier le cas entre un actif et un dérivé de couverture lorsque les conditions de la comptabilité de couverture ne sont pas remplies ;
- en présence d'un portefeuille d'actifs et de passifs financiers gérés et évalués en juste valeur dans le cadre d'une politique documentée de gestion d'actifs et de passifs.

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat en raison d'une distorsion comptable avec un instrument lié	Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat et inclus dans un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers gérés et évalués à la juste valeur par résultat	Valeur comptable des instruments hybrides désignés à la juste valeur par résultat en raison de la présence de dérivé(s) incorporé(s) significatifs et séparables
Prêts ou créances sur les établissements de crédit	465	465	0	0
Prêts ou créances sur la clientèle	1 537	264	1 273	0
Titres à revenus fixes	16 904	12 130	3 958	815
Titres à revenus variables	4 594	1 220	2 658	716
Autres actifs	5 437		5 437	
<b>TOTAL</b>	<b>28 937</b>	<b>14 079</b>	<b>13 326</b>	<b>1 531</b>

L'utilisation de la juste valeur sur option pour éviter une distorsion comptable représente la majorité des actifs évalués à la juste valeur par résultat.

**8.1.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat**

Les passifs financiers évalués en juste valeur par résultat sont principalement constitués des dérivés non utilisés comme instruments de couverture.

Les titres classés dans les instruments relevant des opérations de transaction sont constitués essentiellement des ventes à découvert d'actifs financiers.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2007	31/12/2006
<b>Instruments relevant des opérations de transaction</b>		<b>105 084</b>	<b>83 796</b>
Titres		33 406	28 165
Titres ou valeurs donnés en pension		0	287
Instruments dérivés hors couverture	8.1.3	69 774	55 154
Autres dettes		1 904	190
<b>Instruments à la juste valeur sur option</b>	8.1.2.1 et 8.1.2.2	<b>59 946</b>	<b>49 596</b>
Titres		52 335	49 231
Titres ou valeurs donnés en pension		3 380	0
Autres dettes		4 231	365
<b>TOTAL</b>		<b>165 030</b>	<b>133 392</b>

**8.1.2.1 Passifs financiers à la juste valeur sur option et risque de crédit**

La valeur comptable des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat correspond à la juste valeur de ces instruments inscrite au bilan.

Le montant contractuellement dû à l'échéance représente pour les emprunts, le montant du capital restant dû en date d'arrêt augmenté des intérêts courus non échus, et pour les dettes de titre, il s'agit de la valeur de remboursement.

	31/12/2007			31/12/2006			Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance		Variation de la Jv des passifs financiers, désignés à la juste valeur par résultat, imputable au risque de crédit	
	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance	Période	Cumulé	Période	Cumulé
Dettes auprès d'établissements de crédit	390	390	0	5	5	0	0	0	0	0
Dettes auprès de la clientèle	3 841	3 841	0	1	186	(185)	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	52 238	52 292	(54)	49 590	48 554	1 036	(172)	742	34	34
Dettes subordonnées	97	97	0			0	0			
Autres dettes	3 380	3 380	0			0	0			
<b>TOTAL</b>	<b>59 946</b>	<b>60 000</b>	<b>(54)</b>	<b>49 596</b>	<b>48 745</b>	<b>851</b>	<b>(172)</b>	<b>742</b>	<b>34</b>	<b>34</b>

### ■ 8.1.2.2 Conditions de classification des passifs financiers à la juste valeur sur option

Les passifs financiers sont désignés à la juste valeur par résultat quand ce choix permet de délivrer une information plus pertinente ou quand ces instruments sont porteurs d'un ou plusieurs dérivés incorporés significatifs et séparables.

L'utilisation de l'option juste valeur est considérée délivrer une information plus pertinente dans deux situations :

- en l'absence de concordance comptable entre un (ou des) actif(s) et un (ou des) passif(s) économiquement liés. L'option

juste valeur est en particulier utilisée lorsque les conditions de la comptabilité de couverture se trouvent ne pas être remplies : il s'opère alors une compensation naturelle entre les variations de juste valeur de l'instrument couvert et celle du dérivé de couverture ;

- en présence d'un portefeuille d'actifs et de passifs financiers gérés et évalués en juste valeur dans le cadre d'une politique documentée de gestion d'actifs et de passifs.

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat en raison d'une distorsion comptable avec un instrument lié	Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat et inclus dans un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers gérés et évalués à la juste valeur par résultat	Valeur comptable des instruments hybrides désignés à la juste valeur par résultat en raison de la présence de dérivé(s) incorporé(s) significatifs et séparables
Dettes auprès d'établissements de crédit	390	390		
Dettes auprès de la clientèle	3 841	3 841		
Dettes représentées par un titre	52 238	49 727	354	2 157
Dettes subordonnées	97			97
Autres dettes	3 380		3 380	
<b>TOTAL</b>	<b>59 946</b>	<b>53 958</b>	<b>3 734</b>	<b>2 254</b>

L'utilisation de la juste valeur sur option pour éviter une distorsion comptable représente la quasi-totalité des passifs évalués à la juste valeur par résultat.

### 8.1.3 Dérivés de transaction

Les instruments dérivés, hors couverture, sont par nature des dérivés de transaction, quel que soit leur horizon de détention.

(en millions d'euros)	31/12/2007			31/12/2006		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
<b>Opérations fermes</b>	<b>4 884 250</b>	<b>51 426</b>	<b>53 842</b>	<b>4 984 682</b>	<b>40 450</b>	<b>42 961</b>
Dérivés de taux	4 668 531	41 794	41 713	4 648 830	37 262	38 361
Dérivés de change	25 333	36	31	223 168	290	351
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	190 386	9 596	12 098	112 684	2 898	4 249
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>2 060 231</b>	<b>11 233</b>	<b>8 853</b>	<b>3 065 977</b>	<b>11 220</b>	<b>10 241</b>
Dérivés de taux	1 761 784	1 697	1 898	2 298 502	2 530	2 929
Dérivés de change	164 986	1 022	1 040	254 031	2 117	1 769
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	133 461	8 514	5 915	513 444	6 573	5 543
<b>Dérivés de crédit</b>	<b>813 314</b>	<b>9 546</b>	<b>7 078</b>	<b>11 027</b>	<b>2 103</b>	<b>1 952</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 757 795</b>	<b>72 205</b>	<b>69 773</b>	<b>8 061 686</b>	<b>53 773</b>	<b>55 154</b>

**8.2 - Instruments dérivés de couverture**

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective. À cet égard, les relations de couverture sont considérées comme étant efficaces lorsque

le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

La couverture en Cash Flow Hedge est utilisée principalement chez Natixis, pour la couverture globale du risque de taux.

La couverture en fair value hedge est utilisée pour la couverture individualisée des variations de juste valeur des instruments à taux fixe, ainsi que pour la couverture globale du risque de taux de l'entité Ixis Capital Markets North America.

(en millions d'euros)	31/12/2007			31/12/2006		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>						
<b>Opérations fermes</b>	<b>75 247</b>	<b>257</b>	<b>134</b>	<b>78 157</b>	<b>151</b>	<b>132</b>
Dérivés de taux	71 945	257	134	77 772	151	132
Dérivés de change	3 302	0	0	385	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	0	0	0	0	0	0
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dérivés de taux	2	0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	0	0	0	0	0	0
<b>Couverture de juste valeur</b>						
<b>Opérations fermes</b>	<b>276 717</b>	<b>408</b>	<b>1 537</b>	<b>9 771</b>	<b>403</b>	<b>295</b>
Dérivés de taux	272 440	386	1 523	6 139	386	280
Dérivés de change	2 762	1	0	3 594	0	2
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	1 515	21	14	38	17	13
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>162</b>	<b>46</b>	<b>0</b>
Dérivés de taux	0	0	0	11	0	0
Dérivés de change	1	1	0	0	1	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	0	4	0	151	45	0
<b>Dérivés de crédit</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>4</b>
<b>Couverture d'investissement nets en devises</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>351 967</b>	<b>670</b>	<b>1 672</b>	<b>88 090</b>	<b>621</b>	<b>431</b>

### 8.3 - Actifs financiers disponibles à la vente

Le tableau ventile le poste des actifs financiers disponibles à la vente par nature d'instruments (encours de crédit, titres à revenus fixes, titres à revenus variables). Il fait apparaître la valeur brute avant dépréciation, les dépréciations, et la valeur nette après dépréciations.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date d'arrêté publiable (soit sur un rythme trimestriel). Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation et qu'une diminution de la juste valeur a été précédemment comptabilisée dans les capitaux propres, la perte cumulée est sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>Encours de crédit</b>	<b>56</b>	<b>71</b>
Prêts ou créances	56	71
Créances rattachées	0	0
<b>Titres</b>	<b>35 221</b>	<b>31 359</b>
À revenu fixe	29 015	25 629
À revenu variable	6 046	5 554
Créances rattachées	160	176
<b>Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciations</b>	<b>35 277</b>	<b>31 430</b>
<b>Dépréciation des actifs disponibles à la vente</b>	<b>(516)</b>	<b>(287)</b>
Prêts ou créances	0	0
Titres à revenus fixes	(175)	(19)
Titres à revenus variables	(341)	(268)
<b>TOTAL</b>	<b>34 761</b>	<b>31 143</b>

### 8.4 - Prêts et Créances

#### 8.4.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2007	31/12/2006
<b>Encours sains</b>			
Encours sains	8.4.1.1	112 428	114 923
Provisions collectives		(49)	(59)
<b>Net</b>		<b>112 379</b>	<b>114 864</b>
<b>Encours en défaut</b>			
Encours en défaut		37	41
Provisions individuelles		(22)	(27)
<b>Net</b>		<b>15</b>	<b>15</b>
<b>TOTAL NET</b>		<b>112 394</b>	<b>114 879</b>

Au 31 décembre 2007, la juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit, déterminée selon les modalités présentées en note 7, est de 113 136 millions d'euros contre 114 906 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le taux de couverture des encours sur établissement de crédit en défaut est au 31 décembre 2007 de 60 % contre 66 % au 31 décembre 2006.

## ■ 8.4.1.1 Encours sains sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Location financement		
Comptes et prêts	28 368	25 098
Comptes ordinaires débiteurs	12 268	6 817
Titres non cotés à revenu fixe	3 419	177
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension	67 046	82 013
Autres	31	27
Créances rattachées	1 296	791
<b>TOTAL ENCOURS SAINS</b>	<b>112 428</b>	<b>114 923</b>

## 8.4.2 Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2007	31/12/2006
<b>Encours sains</b>			
Encours sains	8.4.2.1	112 888	93 532
Provisions collectives		(793)	(608)
Provisions pour dépréciation		(35)	(38)
<b>Net</b>		<b>112 060</b>	<b>92 886</b>
<b>Encours en défaut</b>			
Encours en défaut		1 148	1 206
Provisions individuelles		(703)	(723)
<b>Net</b>		<b>445</b>	<b>483</b>
<b>TOTAL NET</b>		<b>112 505</b>	<b>93 369</b>

Au 31 décembre 2007, la juste valeur des prêts et créances sur la clientèle, déterminée selon les modalités présentées en note 7, est de 112 896 millions d'euros contre 91 772 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le taux de couverture des encours sur la clientèle en défaut au 31 décembre 2007 est de 61 % contre 60 % au 31 décembre 2006.

## ■ 8.4.2.1 Encours sains sur la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Location financement	8.4.2.2	6 802	6 480
Autres prêts et créances	8.4.2.3	60 844	50 121
Comptes ordinaires débiteurs		7 734	6 852
Titres non cotés à revenu fixe		3 861	3 668
Financement contre valeurs sur titres reçus en pension		27 035	21 333
Affacturage		6 030	4 645
Autres		41	26
Créances rattachées		541	407
<b>TOTAL</b>		<b>112 888</b>	<b>93 532</b>

## ■ 8.4.2.2 Opérations de location financement avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2007			31/12/2006		
	Immobilier	Mobilier	Total	Immobilier	Mobilier	Total
<b>Encours clientèle</b>	<b>3 860</b>	<b>2 942</b>	<b>6 802</b>	<b>3 819</b>	<b>2 662</b>	<b>6 480</b>
<b>Encours en défaut net</b>	<b>52</b>	<b>33</b>	<b>85</b>	<b>63</b>	<b>36</b>	<b>99</b>
Encours en défaut	76	52	128	91	57	148
Provisions sur encours en défaut	(24)	(19)	(43)	(28)	(21)	(49)
<b>TOTAL</b>	<b>3 912</b>	<b>2 975</b>	<b>6 887</b>	<b>3 882</b>	<b>2 698</b>	<b>6 579</b>

Le taux de couverture des encours en défaut est de 34 % au 31 décembre 2007 contre 33 % au 31 décembre 2006.

## ■ 8.4.2.3 Autres prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Créances commerciales	575	655
Crédits à l'exportation	1 916	1 720
Crédits de trésorerie et de consommation	30 914	25 182
Crédits à l'équipement	4 674	3 785
Crédits à l'habitat	689	408
Autres crédits à la clientèle	22 076	18 371
<b>TOTAL</b>	<b>60 844</b>	<b>50 121</b>

## 8.5 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>Effets publics</b>		
Valeur brute	0	0
Provisions	0	0
Créances rattachées	0	0
<b>Effets publics nets</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Obligations</b>		
Valeur brute	6 381	6 918
Provisions	0	0
<b>Obligations nettes</b>	<b>6 381</b>	<b>6 918</b>
<b>Autres</b>		
Valeur brute	120	119
Provisions	0	0
<b>Autres nets</b>	<b>120</b>	<b>119</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 501</b>	<b>7 037</b>

Au 31 décembre 2007, la juste valeur des titres détenus jusqu'à l'échéance, déterminée selon les modalités présentées en note 7 est de 6 682 millions d'euros contre 7 514 millions d'euros au 31 décembre 2006.



## 8.6 - Autres informations relatives aux actifs financiers

### 8.6.1 Actifs financiers donnés en pension

Figure ci-dessous la valeur comptable des titres et des effets donnés en pension en garantie de passifs. Ces instruments sont maintenus dans le bilan consolidé au niveau des différentes classes comptables d'actifs financiers dont ils relèvent depuis leur comptabilisation initiale.

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Instruments de capitaux propres	4 079	2 972
Instruments de dette	84 106	69 314
Prêts et avances	2 605	890
<b>TOTAL</b>	<b>90 790</b>	<b>73 177</b>

### 8.6.2 Actifs financiers reçus en garantie et pouvant être cédés ou redonnés en garantie

Natixis n'a pas de montants significatifs d'actifs financiers reçus en garantie dans le cadre de contrats de garanties financières assortis d'un droit de réutilisation exerçable en l'absence de la défaillance du propriétaire de la garantie.

### 8.6.3 Actifs financiers transférés non décomptabilisés

Les transferts d'actifs sans décomptabilisation (totale ou partielle) sont les transferts qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation fixées aux paragraphes 15 à 37 de la

norme IAS 39. Ces transferts sont réalisés essentiellement dans le cadre des opérations de titrisations synthétiques.

À l'exception des actifs donnés en pension qui font l'objet d'une note spécifique (cf. note 8.6.1), Natixis ne détient pas d'actifs dont les flux de trésorerie auraient été transférés au sens de la norme IAS 39 et qui ne seraient pas (intégralement ou partiellement) décomptabilisés du fait que Natixis conserverait le contrôle de ces actifs ou la quasi-totalité des avantages et des risques attachés à ces actifs.

### 8.6.4 Actifs financiers restructurés

Ce sont les instruments de dettes inscrits à l'actif du bilan dont les conditions (de taux ou de remboursement) ont été renégociées suite à des difficultés financières de la contrepartie.

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Prêts et créances sur les établissements de crédit	28	31
Prêts et créances sur la clientèle	101	98
Actifs financiers disponibles à la vente (instruments de dette)	0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>129</b>	<b>129</b>

Les actifs restructurés se retrouvent essentiellement sur Natixis maison mère pour un montant de 86 millions d'euros en 2007 (98 millions d'euros en 2006), Natixis Financement pour un montant de 29 millions d'euros en 2007 (22 millions d'euros en 2006) et les activités de crédit-bail pour un montant de 14 millions d'euros en 2007 (7 millions d'euros en 2006).

### 8.6.5 Actifs financiers en souffrance et non dépréciés

Ce tableau fournit par catégorie d'instruments financiers une analyse de l'âge des actifs financiers qui sont en souffrance à la date d'arrêté, mais non dépréciés. Il n'est pas tenu compte des dépréciations de portefeuille éventuellement constituées.

Les actifs en souffrance sont ceux présentant des arriérés de paiement (c'est-à-dire les échéances de capital ou d'intérêt impayés), mais qui n'ont pas encore fait l'objet de dépréciation.

Pour les découverts, le décompte de l'arriéré s'effectue à partir de la notification au client et le montant à indiquer est la totalité du découvert.

Les impayés dits « techniques » c'est-à-dire liés à des incidents rencontrés dans le circuit de recouvrement, et sans rapport aucun avec la situation financière de la contrepartie, ne sont pas pris en compte.

L'âge de l'impayé est déterminé en fonction de l'ancienneté du premier impayé constaté sur l'encours considéré. La ventilation sur la durée est faite sur la base du premier impayé.

Nature des actifs	Arriérés de paiement				Total
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	
Prêts et créances sur établissements de crédit	1	0	1	19	21
Prêts et créances sur la clientèle	77	2	0	25	104
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>44</b>	<b>125</b>

Les impayés inférieurs à 90 jours représentent 62 % du total.

### 8.6.6 Juste valeur des actifs financiers

La norme IAS 39 établit une hiérarchie dans les modalités de détermination de la juste valeur :

- la meilleure représentation de la juste valeur est le prix coté sur un marché actif. Un marché est considéré comme actif, si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché ;
- à défaut, la juste valeur doit être déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes, la référence à la juste valeur d'un instrument identique en substance, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, les modèles de valorisation des actions et toute technique de valorisation couramment utilisée par les intervenants sur le marché.

Lorsqu'un modèle de valorisation est appliqué, il doit utiliser au maximum des données issues du marché. Dans le cas de

certains produits structurés, souvent élaborés sur mesure, le modèle de valorisation est parfois alimenté par des paramètres non observables sur le marché.

Pour ces instruments, il ne peut être constaté de profit ou de perte lors de la comptabilisation initiale. La marge dégagée à l'initiation doit être, dans cette situation, différée. Cette marge doit être étalée sur la durée de vie de l'instrument.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de l'ensemble des actifs financiers comptabilisés ou non en juste valeur au bilan. Cette information est ventilée suivant la hiérarchie donnée par la norme IAS 39 pour déterminer la juste valeur d'un instrument.

Les instruments, dont la juste valeur est déterminée suivant une technique de valorisation non étayée par des données de marché, sont ceux dont la marge du premier jour a été différée et ceux dont la marge au premier jour n'a pas été différée uniquement en raison de l'absence d'impact sur la valorisation du critère non observable.

Actifs	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur déterminée à partir de cotations	Juste valeur déterminée à partir d'une technique de valorisation	Montants de juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	
					Juste valeur	Variation de juste valeur comptabilisée en résultat
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	173 991	173 991	84 157	89 834	646	112
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	28 937	28 937	23 372	5 565	1	
Instruments dérivés de couverture (actif)	670	670		670		
Actifs financiers disponibles à la vente	34 761	34 761	23 373	11 388	1 496	
<i>Prêts et créances sur les EC</i>	<i>113 136</i>	<i>112 394</i>		<i>113 136</i>	<i>113 136</i>	
Prêts et créances sur la clientèle	112 896	112 505		112 896	112 896	
<i>Actifs détenus jusqu'à leur échéance</i>	<i>6 682</i>	<i>6 501</i>	<i>6 571</i>	<i>111</i>		
Autres						
<b>TOTAL</b>	<b>471 073</b>	<b>469 759</b>	<b>137 473</b>	<b>333 600</b>	<b>228 175</b>	<b>112</b>

**8.7 - Actifs et Passifs d'impôts différés**

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>Principales sources d'impôts différés <sup>(1)</sup></b>		
GIE fiscaux	(185)	(180)
Réserves latentes de crédit-bail	(35)	(300)
Annulation provision d'égalisation	(421)	(342)
Juste valeur sur instruments financiers dont la variation est inscrite en réserves (AFS + CFH)	(468)	(469)
Réserves de capitalisation des filiales d'assurance	(84)	(71)
Juste valeur activité du Capital Investissement	(386)	(197)
Coût amorti des crédits	99	70
Provisions pour passifs sociaux	263	253
Autres provisions non déduites <sup>(2)</sup>	2 087	839
Charges à payer non déduites (rémunérations différées...)	294	159
Plus-values latentes sur OPCVM	40	57
Dividendes intra-groupes (CCI banque de détail)	(211)	(116)
Déficits ordinaires et ARD	458	158
Autres décalages temporels	5	(5)
<b>TOTAL DES SOURCES BRUTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>1 456</b>	<b>(144)</b>
Sources d'impôts différés actifs non retenues par prudence	(275)	(209)
<b>TOTAL DES SOURCES NETTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>1 181</b>	<b>(354)</b>
<b>Impôt différé comptabilisé</b>		
Impôt différé au taux courant	598	28
Impôt différé - contributions	6	(7)
Impôt différé au taux réduit	6	(6)
<b>Impôt différé total comptabilisé</b>	<b>610</b>	<b>15</b>
<i>dont : impôt différé actif</i>	939	523
<i>impôt différé passif</i>	(325)	(501)
<i>impôt différé des sociétés en équivalence</i>	(4)	(7)

(1) Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont signées avec un signe positif, celles engendrant des impôts différés passifs avec un signe négatif.

(2) Y.c. provisions collectives et provisions pour effet de l'actualisation des provisions individualisées.

**8.8 - Comptes de régularisation, actifs et passifs divers**

Les comptes de régularisation actifs et passifs correspondent à des comptes techniques dont la composition est détaillée ci-après :

**Actif**

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Autres actifs et emplois divers	8.8.1.1	16 265	12 906
Comptes de régularisation	8.8.2.1	15 777	6 213
Comptes de régularisation de l'assurance	8.8.3.1	1 482	1 194
<b>TOTAL</b>		<b>33 524</b>	<b>20 314</b>

**Passif**

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Autres Passifs	8.8.1.2	15 005	13 168
Comptes de régularisation	8.8.2.2	7 322	5 276
Comptes de régularisation de l'assurance	8.8.3.2	291	392
<b>TOTAL</b>		<b>22 618</b>	<b>18 836</b>

**8.8.1 Autres actifs et passifs divers****■ 8.8.1.1 Autres actifs et emplois divers**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
Règlement d'opérations sur titres	21	0
Promotion immobilière	0	1
Autres stocks et emplois divers	879	535
Débiteurs divers	15 207	12 272
Créances rattachées	158	98
<b>TOTAL</b>	<b>16 265</b>	<b>12 906</b>

**■ 8.8.1.2 Autres passifs**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
Dettes de titres	10	1 786
Créditeurs divers	14 893	11 212
Règlement d'opérations sur titres	0	10
Autres	101	161
Dettes rattachées	1	(1)
<b>TOTAL</b>	<b>15 005</b>	<b>13 168</b>

## 8.8.2 Comptes de régularisation

### ■ 8.8.2.1 Comptes de régularisation - Actif

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Comptes d'encaissement	330	439
Compte d'ajustement	838	259
Charges constatées d'avance	121	195
Produits à recevoir	715	2 192
Autres charges à répartir	0	0
Autres comptes de régularisation	13 773	3 128
<b>TOTAL</b>	<b>15 777</b>	<b>6 213</b>

### ■ 8.8.2.2 Comptes de régularisation - Passif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2007	31/12/2006
Comptes d'encaissement		466	290
Compte d'ajustement		580	304
Produits constatés d'avance		314	264
Charges à payer		1 022	950
Day one P&L	8.8.2.2.1	204	251
Autres		4 736	3 217
<b>TOTAL</b>		<b>7 322</b>	<b>5 276</b>

#### 8.8.2.2.1 Retraitement day one P&L

Le tableau représente la marge différée au premier jour des instruments valorisés à partir de techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables ou des modèles non reconnus sur les marchés : en début de période, en fin de période, et les variations en cours de période.

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Marge restant à amortir en début de période	251	0
Marge des nouvelles opérations	65	
Étalement de la période <sup>(1)</sup>	(79)	
Autres variations <sup>(2)</sup>	(33)	251
Marge non amortie en fin de période <sup>(3)</sup>	204	251

(1) L'étalement de l'exercice concerne pour - 7 millions d'euros les opérations initiées sur 2007 et pour - 72 millions d'euros les opérations antérieures à 2007.

(2) Les autres variations concernent le passage de deux activités inobservables à observables, la première est relative aux produits traités dans le cadre d'opérations d'arbitrage des parités bi-devises, la deuxième concerne les droits d'émission de CO<sub>2</sub>.

(3) La marge restant à amortir est logée sur les activités de Natixis société mère.

## 8.8.3 Comptes de régularisation de l'assurance

## ■ 8.8.3.1 Comptes de régularisation de l'assurance - Actif

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Part des réassureurs dans les provisions techniques	290	284
Créances nées d'opérations d'assurance directe	375	540
Créances nées d'opérations de réassurance	71	115
Primes restant à émettre	633	150
Frais d'acquisition reportés	113	105
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 482</b>	<b>1 194</b>

## ■ 8.8.3.2 Comptes de régularisation de l'assurance - Passif

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	159	275
Dettes nées d'opérations de réassurance	115	97
Dettes pour dépôts reçus en espèces	13	15
Autres dettes	4	5
<b>TOTAL</b>	<b>291</b>	<b>392</b>

## 8.9 - Immobilisations corporelles et incorporelles, immeubles de placement

## 8.9.1 Évolution des immobilisations au cours de l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/2007			31/12/2006		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 305</b>	<b>(608)</b>	<b>697</b>	<b>1 152</b>	<b>(601)</b>	<b>551</b>
Terrains et constructions	750	(327)	423	744	(393)	351
Autres	555	(281)	274	408	(208)	200
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>865</b>	<b>(419)</b>	<b>446</b>	<b>678</b>	<b>(383)</b>	<b>295</b>
Droit au bail	81	(36)	45	79	(33)	46
Logiciels	514	(281)	233	386	(260)	126
Autres	270	(102)	168	213	(90)	123
<b>Actifs destinés à être cédés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 170</b>	<b>(1 027)</b>	<b>1 143</b>	<b>1 830</b>	<b>(984)</b>	<b>846</b>

(en millions d'euros)	Valeur brute 01/01/2007	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre et autres	Valeur brute 31/12/2007
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 152</b>	<b>187</b>	<b>(146)</b>	<b>112</b>	<b>1 305</b>
Terrains et constructions	744	77	(86)	15	750
Autres	408	110	(60)	97	555
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>678</b>	<b>229</b>	<b>(47)</b>	<b>5</b>	<b>865</b>
Droits au bail	79	7	(1)	(4)	81
Logiciels	386	136	(38)	30	514
Autres	213	86	(8)	(21)	270
<b>Actifs destinés à être cédés</b>					<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 830</b>	<b>416</b>	<b>(193)</b>	<b>117</b>	<b>2 170</b>

### 8.9.2 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2007			31/12/2006		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
<b>Immeubles de placement</b>						
En juste valeur <sup>(1)</sup>	588		588	594		594
Au coût historique	704	(300)	404	900	(347)	553
<b>TOTAL</b>	<b>1 292</b>	<b>(300)</b>	<b>992</b>	<b>1 494</b>	<b>(347)</b>	<b>1 147</b>

(1) Immeubles inclus dans les placements des filiales d'assurance. Les variations de juste valeur donnent lieu à la reconnaissance symétrique d'une provision pour participation différée égale, en moyenne, à 92 % de l'assiette concernée.

La juste valeur des immeubles de placement est obtenue en actualisant le rendement locatif de ces biens au taux de marché :

### 8.9.3 Juste valeur des immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2007	
	Valeur nette	Juste valeur
Location simple	337	655
Location financement - ITNL	6	5
Autres	61	65
<b>TOTAL</b>	<b>404</b>	<b>725</b>



**8.10 - Actifs obtenus par prise de possession de garanties**

Le tableau recense les actifs obtenus par prise de garantie : la nature et la valeur comptable des actifs (titres, immeubles...) obtenus et comptabilisés à la suite de prise de garanties ou en mobilisant d'autres formes de rehaussement de crédit (par exemple un cautionnement).

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immeubles de placement	9	0
Instruments de capitaux propres et de dettes	2	2
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>2</b>

Ixis North America a récupéré des biens immobiliers en garantie de prêts hypothécaires (*foreclosure*) pour un montant de 9 millions d'euros au cours de l'exercice 2007.

**8.11 - Écarts d'acquisition**

(en millions d'euros)	01/01/2007	Acquisitions	Cessions/ Déconsolidations	Dépréciations	Écarts de conversion	31/12/2007
<b>Valeurs nettes par unité</b>						
Groupe NGAM	1 478	200			(122)	1 556
Groupe Coface	457	41	(7)		(2)	489
Groupe CACEIS	218	297			1	516
Natexis Assurances	96					96
Groupe IXIS CIB	57		(1)			56
Natexis Interépargne	31					31
Natexis Private Equity et filiales	22	1	(1)			22
Coficiné	10					10
Groupe Natexis Garanties	9	3				12
Ecrinvest 11	8					8
Natexis Intertitres	6					6
Natexis Consumer Finance		2				2
Groupe Cie 1818	3		(2)			1
Groupe CIFG	1		(1)			0
Autres	36	1				37
<b>TOTAL</b>	<b>2 433</b>	<b>545</b>	<b>(11)</b>	<b>0</b>	<b>(123)</b>	<b>2 844</b>

**8.12 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur nature en prenant en compte le critère à vue/à terme. Elles sont évaluées conformément à la norme IAS 39 en autres passifs financiers selon la méthode du coût amorti.

**8.12.1 Dettes envers les établissements de crédit**

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>Comptes ordinaires créditeurs et dettes rattachées</b>	<b>19 679</b>	<b>20 124</b>
<b>Comptes et emprunts</b>	<b>56 136</b>	<b>55 178</b>
à vue	6 154	8 746
à terme	49 982	46 432
<b>Valeurs données en pension</b>	<b>2 930</b>	<b>1 125</b>
à vue	0	21
à terme	2 930	1 104
<b>Titres donnés en pension livrée</b>	<b>58 198</b>	<b>64 469</b>
à vue	3 341	2 559
à terme	54 857	61 910
<b>Autres dettes</b>	<b>82</b>	<b>54</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>1 209</b>	<b>964</b>
<b>TOTAL</b>	<b>138 234</b>	<b>141 914</b>

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit au 31 décembre 2007 est de 138 333 millions d'euros contre 141 435 millions d'euros au 31 décembre 2006.

**8.12.2 Dettes envers la clientèle**

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>Comptes ordinaires créditeurs</b>	<b>15 184</b>	<b>13 863</b>
à vue	11 332	7 901
à terme	3 852	5 962
<b>Comptes et emprunts</b>	<b>13 961</b>	<b>14 677</b>
à vue	4 658	1 952
à terme	9 303	12 725
<b>Valeurs données en pension</b>	<b>0</b>	<b>13</b>
à vue	0	13
à terme	0	0
<b>Titres donnés en pension livrée</b>	<b>29 575</b>	<b>19 397</b>
à vue	6 221	7 431
à terme	23 354	11 966
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>100</b>	<b>76</b>
<b>Comptes d'affacturage</b>	<b>1 699</b>	<b>1 251</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>232</b>	<b>130</b>
<b>Autres</b>	<b>950</b>	<b>283</b>
<b>TOTAL</b>	<b>61 701</b>	<b>49 690</b>

La juste valeur des dettes envers la clientèle au 31 décembre 2007 est de 61 701 millions d'euros contre 50 244 millions d'euros au 31 décembre 2006.

### 8.13 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire...) sont ventilées selon la nature de leur support à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « dettes subordonnées ».

Ces dettes sont évaluées à la juste valeur à l'initiation, c'est-à-dire à leur prix d'émission diminué des coûts de transaction puis évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du

Taux d'intérêt effectif (TIE) permettant un étalement des frais d'émission sur la durée de vie des titres.

Les dettes de titres à taux variables ont une juste valeur égale à leur valeur nette comptable inscrite au bilan.

Les flux des emprunts et dettes de titres à taux fixe sont actualisés en fonction de la valeur des taux fixes du marché en date d'arrêté, pour une dette de même maturité résiduelle.

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>Titres du marché interbancaire</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
<b>Titres de créances négociables</b>	<b>50 104</b>	<b>45 018</b>
BMTN	3 450	11 346
CDN	46 654	33 672
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>11 378</b>	<b>1 906</b>
<b>Autres dettes représentées par un titre</b>	<b>3 488</b>	<b>6 832</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>557</b>	<b>493</b>
<b>TOTAL</b>	<b>65 530</b>	<b>54 253</b>

La juste valeur des dettes représentées par un titre, au 31 décembre 2007, est de 65 530 millions d'euros contre 54 215 millions d'euros au 31 décembre 2006.

### 8.14 - Provisions techniques des contrats d'assurance

Aux fins de protéger les assurés, les entreprises d'assurance constituent des provisions techniques au passif de leur bilan, déterminées à partir de calculs statistiques envers les assurés.

Les provisions pour primes non acquises constatent la part (calculée prorata temporis) des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire.

Les provisions d'assurance vie correspondent au total des cotisations reçues, majoré des produits des placements distribués aux assurés et diminué des prestations de sortie. Ces provisions sont complétées par la provision de gestion

destinée à faire face aux frais de gestion futurs des contrats d'assurance vie.

Les provisions pour sinistres correspondent pour l'assurance vie aux capitaux dus à la suite de la survenance d'un sinistre. Pour l'assurance crédit, elles comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Ce montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique.

Les provisions pour participation aux bénéfices (PB) différées représentent la part des produits des placements revenant aux assurés mais non encore distribuée. Ces provisions sont distribuables sous huit ans.

Les autres provisions techniques regroupent les provisions pour aléas financiers et les provisions pour frais d'acquisition reportés.

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>Provisions mathématiques</b>	<b>31 425</b>	<b>28 452</b>
Assurance vie	24 969	22 441
Assurance IARD	589	728
Représentatives de contrats en unités de compte	5 867	5 283
<b>Provisions pour sinistres</b>	<b>1 105</b>	<b>983</b>
<b>Provisions pour participation aux bénéfices</b>	<b>1 160</b>	<b>1 385</b>
<b>Autres provisions techniques</b>	<b>218</b>	<b>238</b>
<b>TOTAL</b>	<b>33 908</b>	<b>31 058</b>

**8.15 - Provisions et dépréciations****8.15.1 Synthèse des provisions**

	01/01/2007	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	31/12/2007
<b>Provisions déduites de l'actif</b>	<b>1 797</b>	<b>847</b>	<b>(158)</b>	<b>(273)</b>	<b>(34)</b>	<b>(23)</b>	<b>8</b>	<b>2 165</b>
Provisions pour encours sains	668	360		(170)	(16)			842
Provisions pour encours en défaut	750	173	(78)	(103)	(6)	3	4	743
Dépréciations	124	23	(30)			(17)	(36)	64
Dépréciations durable sur actifs financiers disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	255	291	(50)		(12)	(9)	40	516
<b>Provisions de passif</b>	<b>657</b>	<b>266</b>	<b>(102)</b>	<b>(53)</b>	<b>(7)</b>	<b>3</b>	<b>(2)</b>	<b>762</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>479</b>	<b>154</b>	<b>(86)</b>	<b>(32)</b>	<b>(3)</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>520</b>
Provisions pour risques de contrepartie	85	29	(1)	(25)			0	88
Provisions pour risques de dépréciation	21	11	(1)	(7)			1	25
Provisions pour engagements sociaux	272	59	(52)		(1)	3	5	286
Provisions pour risques d'exploitation	101	55	(32)		(2)	(2)	1	121
Provisions pour épargne réglementée								
<b>Provisions pour impôt courant</b>	<b>178</b>	<b>112</b>	<b>(16)</b>	<b>(21)</b>	<b>(4)</b>	<b>2</b>	<b>(9)</b>	<b>242</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 454</b>	<b>1 113</b>	<b>(260)</b>	<b>(326)</b>	<b>(41)</b>	<b>(20)</b>	<b>6</b>	<b>2 927</b>

(1) En 2007, les dépréciations durables sur les actifs financiers disponibles à la vente sont présentées dans le tableau de synthèse des provisions.

	Incidences sur le compte de résultat	Dotations	Reprises	Effet net
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>(403)</b>	<b>139</b>	<b>(264)</b>
Charges générales d'exploitation		(76)	64	(12)
Dotations aux amort. et aux prov. sur immob. incorp. et corp.				
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>		<b>(479)</b>	<b>203</b>	<b>(276)</b>
Coût du risque		(521)	346	(175)
Gains ou pertes sur autres actifs		(1)		(1)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(1 001)</b>	<b>549</b>	<b>(452)</b>
Impôt sur le résultat		(112)	37	(75)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>(1 113)</b>	<b>586</b>	<b>(527)</b>

## 8.15.2 Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Notes	01/01/2007	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	31/12/2007
<b>Risques de contrepartie</b>		<b>85</b>	<b>29</b>	<b>(1)</b>	<b>(25)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>88</b>
Engagements de financement et de garantie		23	15	(1)	(13)			(1)	23
Litiges clientèle		51	3		(6)			1	49
Autres provisions		11	11		(6)				16
<b>Risques de dépréciation</b>		<b>21</b>	<b>11</b>	<b>(1)</b>	<b>(7)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>25</b>
Immobilisations financières		10	4		(6)			1	9
Promotion immobilière		1		(1)	0				0
Autres provisions		10	7		(1)				16
<b>Engagements sociaux</b>	13.3	<b>272</b>	<b>59</b>	<b>(52)</b>		<b>(1)</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>286</b>
<b>Risques d'exploitation</b>		<b>101</b>	<b>55</b>	<b>(32)</b>	<b>0</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>	<b>1</b>	<b>121</b>
Restructurations		16	2	(2)		(1)			15
Autres provisions		84	53	(30)		(1)	(2)	2	106
<b>Epargne logement</b>		<b>0</b>							
Plan Epargne Logement		0							
<b>TOTAL</b>		<b>479</b>	<b>154</b>	<b>(86)</b>	<b>(32)</b>	<b>(3)</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>520</b>

## 8.16 - Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts et

titres participatifs et des titres supersubordonnés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

Les actions de préférence peuvent être classées, selon l'analyse des contrats, en dettes ou en capitaux propres. Toutes les actions de préférence émises par Natixis sont inscrites en dettes subordonnées.

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>Dettes subordonnées à durée déterminée</b>	<b>9 751</b>	<b>7 802</b>
Titres Super-Subordonnés	1 794	1 060
Autres dettes subordonnées	7 957	6 742
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée</b>	<b>95</b>	<b>135</b>
<b>Actions de préférence</b>	<b>626</b>	<b>678</b>
<b>Dépôts de garantie à caractère mutuel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>206</b>	<b>155</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 678</b>	<b>8 770</b>

La juste valeur des dettes subordonnées au 31 décembre 2007 s'élève à 10 678 millions d'euros contre 8 780 millions d'euros au 31 décembre 2006.

## ÉVOLUTION DES DETTES SUBORDONNÉES AU COURS DE L'EXERCICE

(en millions d'euros)	01/01/2007	Émissions <sup>(1)</sup>	Remboursements <sup>(2)</sup>	Écarts de conversion	Autres	31/12/2007
<b>Autres dettes subordonnées à durée déterminée</b>	<b>6 742</b>	<b>1 622</b>	<b>(391)</b>	<b>(25)</b>	<b>9</b>	<b>7 957</b>
Titres subordonnés	5 228	1 582	(300)	(25)	(20)	6 466
Emprunts subordonnés	1 514	40	(91)	0	28	1 492
<b>Autres dettes subordonnées à durée indéterminée</b>	<b>135</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>	<b>(40)</b>	<b>95</b>
Titres subordonnés	82	0	0	(1)	3	84
Emprunts subordonnés	54	0	0	0	(43)	11
<b>TOTAL</b>	<b>6 878</b>	<b>1 622</b>	<b>(391)</b>	<b>(26)</b>	<b>(31)</b>	<b>8 052</b>

Ce tableau ne prend pas en compte les titres super-subordonnés, les actions de préférence, les dépôts de garantie à caractère mutuel et les dettes rattachées.

(1) les émissions de 2007 de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) concernent :

- une tranche de 1 347 millions d'euros (nette de la part intra-groupe) émise par Natixis (TSR - mai 2007 : 500 millions d'euros échéance 14/05/2019, TSR - juin 2007 : 1 000 millions d'euros - échéance 06/07/2017),
- une tranche de 186 millions d'euros (nette de la prime d'émission) émise par Natixis (TSR - septembre 2007 : 200 millions d'euros échéance 15/12/2021),
- une tranche de 50 millions d'euros (nette de la part intra-groupe) émise par CACEIS (TSR - décembre 2007 : 100 millions d'euros - échéance 26/12/2027).

L'émission d'Emprunt Subordonné Remboursable concerne une tranche de 40 millions d'euros émise par la Banque Fédérale des Banques Populaires (novembre 2007 : 40 millions d'euros - échéance 07/12/2017) ;

(2) les remboursements :

- à l'échéance : les remboursements d'Emprunts Subordonnés Remboursables concernent les tranches des mars 1995, d'octobre 1995, de décembre 1995, de décembre 1996 et de mars 1997 émises auprès de la Banque Fédérale des Banques Populaires en FRF, soit en contre-valeur 91 millions d'euros,
- par anticipation : le remboursement de Titres Subordonnés Remboursables par Natixis concerne une tranche de juin 2002 pour 300 millions d'euros.

## 8.17 - Juste valeur des passifs financiers

La norme IAS 39 établit une hiérarchie dans les modalités de détermination de la juste valeur :

- la meilleure représentation de la juste valeur est le prix coté sur un marché actif. Un marché est considéré comme actif, si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché ;
- à défaut, la juste valeur doit être déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes, la référence à la juste valeur d'un instrument identique en substance, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, les modèles de valorisation des actions et toute technique de valorisation couramment utilisés par les intervenants sur le marché.

Lorsqu'un modèle de valorisation est appliqué, il doit utiliser au maximum des données issues du marché. Dans le cas de

certain produits structurés, souvent élaborés sur mesure, le modèle de valorisation est parfois alimenté par des paramètres non observables sur le marché.

Pour ces instruments, il ne peut être constaté de profit ou de perte lors de la comptabilisation initiale. La marge dégagée à l'initiation doit être, dans cette situation, différée. Elle est étalée sur la durée de vie de l'instrument.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de l'ensemble des passifs financiers comptabilisés ou non en juste valeur au bilan. Cette information est ventilée suivant la hiérarchie donnée par la norme IAS 39 pour déterminer la juste valeur d'un instrument.

Les instruments, dont la juste valeur est déterminée suivant une technique de valorisation non étayée par des données de marché, sont ceux dont la marge du premier jour a été différée et ceux dont la marge au premier jour n'a pas été différée uniquement en raison de l'absence d'impact sur la valorisation du critère non observable ainsi que ceux dont la marge aurait été différée si ces instruments avaient été évalués au bilan à la juste valeur.

Passifs	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur déterminée à partir de cotations	Juste valeur déterminée à partir d'une technique de valorisation	Montants de juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	
					Juste valeur	Variation de juste valeur comptabilisée en résultat
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	105 084	105 084	33 840	71 244	1 355	
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	59 946	59 946	6 314	53 632		
Instruments dérivés de couverture (passif)	1 672	1 672		1 672		
Passifs financiers au coût amorti - Dettes auprès des Établissements de Crédit	138 333	138 234		138 333	138 333	
Passifs financiers au coût amorti - Dettes auprès de la clientèle	61 701	61 701		61 701	61 701	
Dettes représentées par un titre	65 530	65 530	32 587	32 943	32 943	
Dettes subordonnées	10 678	10 678		10 678	10 678	
Autres	125	125		125		
<b>TOTAL</b>	<b>443 069</b>	<b>442 970</b>	<b>72 741</b>	<b>370 328</b>	<b>245 010</b>	<b>-</b>

## NOTE 9 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### 9.1 - Marge d'intérêt

Les postes « intérêts et produits assimilés et intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenus fixes comptabilisés dans la catégorie actifs disponibles à la vente, les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

Ils enregistrent également les intérêts sur les titres détenus jusqu'à l'échéance.

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti donnent lieu à la comptabilisation d'intérêts calculés sur la base du Taux d'intérêt effectif (TIE).



(en millions d'euros)	31/12/2007			31/12/2006		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
<b>Banque Centrale, CCP</b>	4	(33)	(29)	4	(39)	(34)
<b>Intérêts sur titres</b>	2 377	(3 923)	(1 547)	1 895	(2 233)	(338)
<b>Prêts et créances</b>	14 894	(12 204)	2 691	5 022	(3 536)	1 486
Sur les établissements de crédit	8 437	(9 682)	(1 245)	2 345	(2 776)	(431)
Sur la clientèle	5 970	(2 490)	3 480	2 370	(729)	1 640
Location financement	487	(32)	456	307	(31)	276
<b>Dettes subordonnées</b>	0	(467)	(467)	0	(214)	(214)
<b>Autres</b>	231	0	231	7	0	7
<b>Instruments de couverture</b>	952	(664)	288	823	(616)	207
Interruption de la relation de couverture (CFH)	15	(15)	0	1	(1)	(0)
Intérêts courus ou échus sur instruments dérivés	937	(649)	288	823	(616)	207
<b>Intérêts sur créances dépréciées y compris créances restructurées</b>	2	0	2	2	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>18 460</b>	<b>(17 291)</b>	<b>1 169</b>	<b>7 753</b>	<b>(6 638)</b>	<b>1 115</b>

## 9.2 - Commissions nettes

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché : Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate telles que les commissions d'apporteur d'affaires, sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation ; celles perçues dans le cadre d'une prestation de service continu, telles que les commissions de garantie ou les commissions de gestion, sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions de fiducie ou d'activité analogues sont celles qui conduisent à détenir ou à placer des actifs au nom de particuliers, de régime de retraite, ou d'autres institutions. La fiducie recouvre notamment les activités de gestion d'actif et de conservation pour compte de tiers.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. En IFRS-EU, ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt et non au poste « commissions ».

(en millions d'euros)	31/12/2007			31/12/2006		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations avec les établissements de crédit	6	(24)	(17)	9	(22)	(14)
Opérations avec la clientèle	643	(398)	244	419	(353)	65
Opérations sur titres	333	(104)	230	238	(40)	198
Opérations sur moyens de paiement	217	(62)	155	202	(61)	141
Prestations de services financiers	396	(280)	117	500	(243)	257
Opération de fiducie	2 679	(611)	2 068	477	(72)	405
Commissions sur engagements de financement, de garantie, de titres, d'instruments dérivés	146	(58)	89	87	(59)	28
Autres	39	(4)	35	19	(2)	17
<b>TOTAL</b>	<b>4 460</b>	<b>(1 541)</b>	<b>2 919</b>	<b>1 951</b>	<b>(853)</b>	<b>1 098</b>

### 9.3 - Gains ou pertes sur actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou juste valeur sur option, y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne « dérivés de couverture » comprend les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, classés en couverture de juste valeur, ainsi que la réévaluation symétrique des éléments couverts. Elle enregistre également la part « inefficace » des couvertures de flux de trésorerie.

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>Gains nets sur les actifs et passifs financiers hors dérivés de couverture</b>	<b>1 137</b>	<b>921</b>
Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 202	848
<i>dont Dérivés hors couverture</i>	176	181
Gains nets sur les autres actifs et passifs financiers à la juste valeur sur option	(1 971)	325
Autres	(94)	(252)
<b>Dérivés de couverture et variation de l'élément couvert</b>	<b>11</b>	<b>(56)</b>
Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie (CFH)	6	(2)
Inefficacité de la couverture de juste valeur (FVH)	5	(54)
Variation de la couverture de juste valeur	127	(90)
Variation de l'élément couvert	(122)	36
<b>TOTAL</b>	<b>1 148</b>	<b>865</b>

### 9.4 - Gains ou pertes sur actifs financiers et passifs

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres, et les pertes de valeur sur titres à revenu variable (dépréciation durable).

Les titres à revenu variable classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » font l'objet de test de dépréciation

lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable.

Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

Ce poste enregistre également les dividendes sur titres à revenu variable.

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>Dividendes</b>	<b>241</b>	<b>140</b>
<b>Résultats de cession</b>	<b>421</b>	<b>135</b>
<b>Pertes de valeur des titres à revenu variable</b>	<b>(285)</b>	<b>(28)</b>
<b>Décotes sur crédits syndiqués</b>	<b>(43)</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>334</b>	<b>247</b>

## 9.5 - Autres produits et charges

Les produits et charges des autres activités recouvrent notamment les produits et charges accessoires sur la location financement et les produits et charges sur les immeubles de placement.

Ce poste comprend également les charges et produits liés à l'activité d'assurance, et notamment, les primes reçues de l'assurance vie, les charges de prestation et les dotations et reprises de provisions techniques des contrats d'assurance.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2007			31/12/2006		
		Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations de location financement	9.5.1	156	(235)	(79)	137	(126)	11
Opérations de location simple		51	(42)	9	47	(34)	12
Immeubles de placement		111	0	111	58	(6)	52
Autres immobilisations hors exploitation		1	(2)	(1)	4	(2)	1
<b>Sous-total activités immobilières</b>		<b>319</b>	<b>(279)</b>	<b>40</b>	<b>246</b>	<b>(168)</b>	<b>76</b>
Dotations/reprises nettes de provisions techniques sur contrats d'assurance		0	(1 764)	(1 764)	0	(1 519)	(1 519)
Autres charges et produits d'assurance	9.5.2	5 590	(3 759)	1 831	5 267	(3 255)	2 012
<b>Sous-total assurance</b>		<b>5 590</b>	<b>(5 523)</b>	<b>67</b>	<b>5 267</b>	<b>(4 774)</b>	<b>493</b>
Autres produits et charges accessoires	9.5.3	711	(346)	365	500	(157)	343
<b>TOTAL</b>		<b>6 620</b>	<b>(6 148)</b>	<b>472</b>	<b>6 012</b>	<b>(5 099)</b>	<b>912</b>

### 9.5.1 Opérations de location financement

(en millions d'euros)	31/12/2007			31/12/2006		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Résultat de cession	20	(131)	(111)	8	(15)	(7)
Dépréciations	6	(5)	1	5	(3)	2
Autres produits et charges accessoires	130	(99)	31	124	(108)	16
<b>TOTAL</b>	<b>156</b>	<b>(235)</b>	<b>(79)</b>	<b>137</b>	<b>(126)</b>	<b>11</b>

### 9.5.2 Autres produits et charges d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Primes reçues sur l'activité d'assurance vie	4 483	4 270
Primes reçues sur l'activité de prévoyance	138	(73)
Primes reçues sur l'activité d'assurance crédit	802	751
Charges de prestations	(3 708)	(3 028)
Autres produits nets	116	92
<b>TOTAL</b>	<b>1 831</b>	<b>2 012</b>

## 9.5.3 Autres produits et charges accessoires

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Activités immobilières	20	15
Prestations des services informatiques	51	51
Prestations de crédit management <sup>(1)</sup>	162	144
Autres activités diverses	132	132
<b>TOTAL</b>	<b>365</b>	<b>343</b>

(1) Ces prestations correspondent aux produits des ventes de services d'accès à l'information sur la solvabilité des entreprises, d'informations marketing et de services de recouvrement réalisés par les filiales spécialisées de Coface.

## 9.6 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets des refacturations (cf. 13.1), les charges sociales ainsi que les avantages au personnel (cf. 13.3) tels

que les charges de retraite (partie relative aux régimes à prestations définies) ou encore les paiements sous forme d'action (cf. 13.4), conformément à la norme IFRS 2.

Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et les services extérieurs.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2007	31/12/2006
<b>Frais de personnel</b>			
Salaires et traitements <sup>(1)</sup>	13.1	(2 147)	(1 060)
<sup>(1)</sup> dont paiements en actions	13.4	(9)	(5)
Avantages de retraite et autres	13.3	(130)	(82)
Charges sociales		(443)	(294)
Intéressement et participation		(253)	(124)
Impôts et taxes liés aux rémunérations		(110)	(63)
Autres		(5)	13
<b>Total Frais de personnel</b>		<b>(3 088)</b>	<b>(1 610)</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes		(147)	(87)
Services extérieurs		(1 949)	(1 099)
Charges liées aux fusions		0	0
Autres		27	23
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>		<b>(2 069)</b>	<b>(1 163)</b>
<b>TOTAL</b>		<b>(5 157)</b>	<b>(2 773)</b>

**9.7 - Coût du risque**

Ce poste enregistre principalement la charge du risque sur les opérations de crédit : les dotations nettes de reprises de provisions, individuelles et collectives, les créances passées

en perte sur l'exercice et les récupérations sur les créances amorties.

La ligne « Dépréciations sur créances individuelles » incorpore les titres classés en « Prêts et Créances ».

(en millions d'euros)	31/12/2007					31/12/2006				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/créances amorties	Net	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/créances amorties	Net
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>(23)</b>	<b>24</b>			<b>1</b>	<b>(23)</b>	<b>8</b>			<b>(15)</b>
Engagement de financement	(12)	13			1	(12)				(12)
Autres	(11)	11			0	(11)	8			(3)
<b>Actifs financiers évalués au coût amorti</b>					<b>0</b>					<b>0</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>(482)</b>	<b>244</b>	<b>(7)</b>	<b>15</b>	<b>(230)</b>	<b>(303)</b>	<b>211</b>	<b>(13)</b>	<b>17</b>	<b>(88)</b>
<i>Dépréciations sur créances individuelles</i>	<i>(122)</i>	<i>74</i>	<i>(7)</i>	<i>15</i>	<i>(40)</i>	<i>(100)</i>	<i>47</i>	<i>(13)</i>	<i>17</i>	<i>(49)</i>
<i>Provisions collectives sur encours sains</i>	<i>(360)</i>	<i>170</i>			<i>(190)</i>	<i>(203)</i>	<i>164</i>			<i>(39)</i>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>(1)</b>	<b>2</b>			<b>1</b>	<b>(2)</b>	<b>31</b>			<b>29</b>
<b>Autres</b>	<b>(16)</b>	<b>0</b>			<b>(16)</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>			<b>0</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>(522)</b>	<b>270</b>	<b>(7)</b>	<b>15</b>	<b>(244)</b>	<b>(329)</b>	<b>251</b>	<b>(13)</b>	<b>17</b>	<b>(74)</b>

dont :

<i>Reprises de dépréciations sans objet</i>	270
<i>Reprises de dépréciations utilisées</i>	78
<b>Sous-total reprises</b>	<b>348</b>
<i>Pertes couvertes par provisions</i>	<i>(78)</i>
<b>Total reprises nettes</b>	<b>270</b>

**9.8 - Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence**

(en millions d'euros)	31/12/2007		31/12/2006	
	Valeur	Résultat	Valeur	Résultat
Sociétés financières	9 265	663	8 789	55
Sociétés non financières	42	9	44	9
<b>TOTAL</b>	<b>9 307</b>	<b>672</b>	<b>8 833</b>	<b>64</b>

**9.9 - Gains ou pertes sur autres actifs**

Ce poste comprend les plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les plus ou moins-value de cession des titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation.

(en millions d'euros)	31/12/2007			31/12/2006		
	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	Total
Résultat net de cession	244	294	538	2	9	11
<b>TOTAL</b>	<b>244</b>	<b>294</b>	<b>538</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>11</b>

La plus value de cession nette sur immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice 2007 inclut un montant de 292 millions d'euros correspondant à la cession des immeubles de la rue Saint-Dominique. La plus value de cession nette

sur titres consolidés de l'exercice 2007 inclut un montant de 178 millions d'euros correspondant à la plus value de dilution de Natexis Asset Management dans NGAM.

**9.10 - Rapprochement entre la charge d'impôt totale et la charge d'impôt théorique**

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
+ Résultat net - Part du groupe	1 101	943
+ Résultat net - Part des minoritaires	119	56
+ Impôt de l'exercice	97	369
+ Résultat des activités arrêtées	369	
+ Amortissement des écarts d'acquisition	1	1
- Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(672)	(64)
<b>= Résultat comptable consolidé avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence</b>	<b>1 015</b>	<b>1 306</b>
+/- Différences permanentes <sup>(1)</sup>	(928)	(114)
<b>= Résultat fiscal consolidé</b>	<b>87</b>	<b>1 192</b>
x Taux d'impôt théorique	33 %	33 %
<b>= Impôt théorique</b>	<b>(29)</b>	<b>(397)</b>
+ Contributions et impôt forfaitaire annuel	(5)	(6)
+ Impôt au taux réduit	(39)	(6)
+ Déficits de l'exercice limités par prudence	(9)	(1)
+ Effets de l'intégration fiscale	(7)	4
+ Différence de taux d'impôt sur filiales étrangères	47	21
+ Redressements fiscaux	(33)	(18)
+ Crédits d'impôt	21	25
+ Impôt de distribution des CCI	(73)	
+ Effet de l'annualisation de l'impôt		
+ Autres éléments <sup>(2)</sup>	30	10
<b>= Charge d'impôt de l'exercice</b>	<b>(97)</b>	<b>(369)</b>
<i>dont : impôt exigible</i>	<i>(484)</i>	<i>(385)</i>
<i>impôt différé</i>	<i>387</i>	<i>16</i>

(1) Les principales déductions opérées au titre de différences permanentes sont les résultats exonérés des filiales à statut SCR. À l'étranger figurent la déduction de l'amortissement fiscal des goodwill et les résultats exonérés des filiales au Luxembourg et aux États-Unis.

(2) En 2007 les autres éléments comprennent 52 millions d'euros de produit exceptionnel aux USA, 17 millions d'euros de produits relatifs à l'imputation de déficits antérieurs et 33 millions d'euros d'impôt différé actif limité par prudence.

**9.11 - Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession**

Compte de résultat des activités abandonnées (en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Produits net bancaire	(1 346)	
Frais généraux	(42)	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(1 388)</b>	
Impôts sur le résultat	5	
<b>Résultat de l'activité opérationnel</b>	<b>(1 383)</b>	
<b>Résultat de cession des activités abandonnées</b>	<b>1 014</b>	
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(369)</b>	



## NOTE 10 INFORMATION SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE

L'information sectorielle repose sur un découpage de Natixis suivant deux axes :

- le secteur d'activité pour le niveau primaire ;
- le secteur géographique pour le niveau secondaire.

La structure d'organisation et de reporting internes au directoire et au conseil de surveillance constitue la base d'identification des secteurs.

Natixis retient six secteurs d'activité, correspondant aux six pôles métiers identifiés dans l'organigramme des activités de Natixis :

### 10.1 - Banque de financement et d'investissement (BFI)

Le pôle BFI rassemble les activités de financement et de marchés orientées vers les grandes clientèles (grandes entreprises, institutions financières, collectivités territoriales, les banques de réseau des deux actionnaires de référence). Il dispose d'une force commerciale fortement intégrée qui a pour missions de promouvoir les produits Natixis et de développer la vente de tous produits auprès de cette clientèle et notamment les produits du pôle qui regroupent :

- les produits de financement : de la trésorerie (découverts, spots, escompte commercial, lignes de crédit, garanties et cautions, crédits documentaires), d'équipement, d'acquisition d'actif, de projets, du commerce international ;
- les produits de marchés de capitaux : taux, dérivés actions, crédits, change, intermédiation boursière et arbitrage, matières premières, et les montages de titrisation ;
- les produits de flux et services : gestion des moyens de paiement, échanges de données informatisées, gestion des autorisations, gestion des chèques, virements, cash management ;
- les activités de conseil : conception et mise en œuvre de solutions financières innovantes pour des clients corporate et institutionnels, conseil en fusions et acquisitions et en opérations de haut de bilan.

### 10.2 - Capital investissement et Gestion privée

Ce pôle rassemble :

- les activités de capital investissement, développées à partir d'une force commerciale propre tournée principalement vers des petites et moyennes entreprises en général non cotées. Elles consistent en des prises de participations dans des opérations de capital développement (financements du haut de bilan de sociétés matures), capital transmission (opérations de Leverage Buy Out), de capital risque

(sociétés jeunes et innovantes) et de capital investissement international ;

- les activités de gestion de fortune en France et au Luxembourg, développées à partir de la clientèle des Caisses d'Épargne, des Banques Populaires et complétées par celle de Natixis. Elles recouvrent le conseil, l'expertise et la gestion de patrimoine, ainsi que la gestion financière d'OPCVM.

### 10.3 - Services

Ce pôle rassemble un ensemble d'activités de service dédiées principalement aux réseaux des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires ainsi qu'aux autres pôles métiers de Natixis :

- titres – *back offices* de métiers titres : conservation (tenue de comptes, sous-traitance *back office* titres, contrôle dépositaire), gestion administrative et comptable des OPCVM, services aux émetteurs, réception et transmission d'ordres, service bureau ;
- paiements - mise à disposition d'outils et d'infrastructures : monétique, émission et recouvrement des transferts électroniques de masse, traitement des chèques ;
- assurances : assurance vie, IARD, prévoyance ;
- ingénierie sociale (offre complète pour l'ingénierie sociale des entreprises), épargne salariale : tenue de comptes salariés, gestion administrative et comptable des fonds ; vie collective, titres de services ;
- crédits à la consommation : la ligne de métiers de crédits à la consommation regroupe au sein de Natixis, des activités larges sur la chaîne de valeur des prêts *revolving* (marketing, octroi, gestion administrative, recouvrement amiable...) et des activités de gestion administrative de prêts personnels. Ces activités sont exercées au travers de Natixis Financement, qui porte et gère les encours *revolving* des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne et assure la gestion des prêts personnels des Caisses d'Épargne ;
- cautions et garanties financières : cette ligne de métier est exercée par Natixis Garanties. Ces métiers regroupent principalement : des cautions sur les crédits immobiliers aux particuliers et professionnels octroyés par le réseau des Caisses d'Épargne, des garanties légales, des cautions financières.

### 10.4 - Poste clients

Ce pôle s'est restructuré en 2007 avec, dans un premier temps, le rapprochement de GCE Affacturage avec Natixis Factor qui consolide ainsi sa position de numéro 3 de l'affacturage en France et dans un second temps, la création de Coface holding qui abrite désormais l'ensemble des filiales du pôle sous une structure juridique unifiée. Le pôle regroupe

les activités de gestion du poste clients et offre à la clientèle des produits adaptés pour le gérer, le protéger et le financer.

Plus de la moitié du chiffre d'affaires est réalisé à l'international dont le potentiel de développement reste important.

Les principales activités exercées sont : l'assurance crédit, l'affacturage, l'information et notation d'entreprise (solvabilité et marketing), la gestion de créances (de l'émission au recouvrement) et la gestion des procédures publiques pour le compte de l'État français.

La formation aux techniques du poste clients constitue par ailleurs un métier en développement.

En matière de distribution, le pôle :

- dispose de son propre réseau de distribution (dans 64 pays), élargi par le réseau Crédit Alliance (91 pays), issu de Coface ;
- utilise les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne qui assurent une part importante du flux d'affaires de l'activité d'affacturage en France et offre un potentiel de développement important pour les autres activités du pôle.

## 10.5 - Gestion d'actifs

Les activités de gestion d'actifs sont rassemblées au sein de Natixis Global Asset Management. Elles couvrent l'ensemble des classes d'actifs et sont exercées principalement aux États-Unis et en France. Celles-ci sont assurées par une organisation fédérale d'entités autonomes (sociétés de gestion spécialisées et structures spécialisées pour la distribution) sous le contrôle d'une holding, qui assure la cohérence d'ensemble du modèle en prenant en charge les fonctions de pilotage. Ces sociétés peuvent se concentrer sur leur cœur de métier, la génération de performance, tout en gardant la possibilité de développer une clientèle institutionnelle propre et en bénéficiant des autres fonctions support du pôle avec des modèles économiques adaptés. Nombre de celles-ci bénéficient d'une forte notoriété, telles que Harris Associates, Loomis Sayles, AEW ou Natixis Asset Management.

Ensemble, ces sociétés de gestion spécialisées permettent au groupe d'offrir une gamme complète d'expertises qui répond à la demande de toutes les catégories de clients. L'organisation de la distribution autour de la plate-forme Advisors/Global Associates, ainsi que des fonds de commerce développés

historiquement par les sociétés de gestion, notamment en direction des clientèles groupe, permet d'optimiser la couverture des différentes clientèles. La distribution auprès des réseaux-actionnaires reste toutefois assurée en France par les sociétés de gestion.

## 10.6 - Banque de détail

Natixis intègre ces activités d'une part au travers de sa participation de 20 % dans les réseaux de banque de détail des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne, et d'autre part, par les lignes métiers distribuées par les réseaux. Les réseaux des deux groupes actionnaires occupent des positions de marché distinctes et complémentaires. Les Caisses d'Épargne sont très présentes auprès des particuliers et des professionnels avec une gamme complète de produits et services ; elles sont également ancrées dans leurs territoires, au service du développement des régions, en proposant aux collectivités locales, aux organismes de logement social et aux entreprises une offre complète. Le réseau Banque Populaire intervient sur le marché des professionnels, des PME, et des particuliers.

Les activités ne relevant pas de ces six pôles métiers sont regroupées dans une rubrique « hors métiers » qui recouvre principalement les directions fonctionnelles (Informatique, Ressources humaines, Direction financière et Inspection générale).

Natixis retient quatre zones géographiques :

- France ;
- Autres pays de l'Union européenne ;
- Amérique du Nord (Canada, États-Unis) ;
- Autres pays de l'OCDE.

Ce découpage rend compte des grands bassins d'activité, dont le principal est le territoire français.

L'information sectorielle porte sur des agrégats financiers issus du bilan et du compte de résultat et rapprochés des états financiers consolidés. Le résultat de chaque secteur rassemble les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés y compris les transactions réalisées avec d'autres secteurs de Natixis.

## NOTE 11 GESTION DES RISQUES

Les informations sur la gestion des risques requises par la norme IFRS7 sont présentées dans le rapport de gestion aux parties 4.1 à 4.5 et 4.7 du chapitre IV « Gestion des risques ».

Elles font parties intégrantes des comptes certifiés par les commissaires aux comptes.

**NOTE 12 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL****12.1 - Capital social**

Actions ordinaires	Exercice 2007		
	Nombre d'actions	Nominal	Capital en euros
Valeur à l'ouverture	1 219 864 330	1,60	1 951 782 928
Augmentation de capital	2 178 364	1,60	3 485 382
Valeur à la clôture	1 222 042 694	1,60	1 955 268 310

**12.2 - La gestion du capital**

Les objectifs principaux de Natixis en matière de gestion du capital sont de s'assurer que le groupe respecte les besoins en capitaux imposés par son environnement extérieur et conserve une notation adéquate pour soutenir son activité et maximiser la valeur pour l'actionnaire.

Natixis adapte la gestion de la structure de son capital au regard des changements de conditions économiques et des caractéristiques de risque de ses activités. Aucun changement n'est intervenu en matière d'objectifs, de politiques ou de processus au cours de l'année 2007.

**12.3 - Fonds propres réglementaires**

En tant qu'établissement de crédit, Natixis est soumis à la réglementation bancaire et au contrôle de la Commission bancaire. Ce contrôle est mené sur base des comptes consolidés et a pour objet de fixer un certain nombre de règles garantissant la solvabilité, la liquidité ainsi que l'équilibre financier de l'établissement de crédit. Les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs sont, essentiellement, un dispositif quantitatif : ratios de solvabilité, de contrôle des grands risques et de liquidité, accompagné d'un dispositif qualitatif basé sur des exigences en matière de contrôle interne.

**Fonds propres et ratio de solvabilité**

Le ratio de solvabilité englobe le risque de crédit et les risques de marché. Ce ratio mesure l'adéquation des fonds propres par rapport aux risques. Le numérateur représente les fonds propres consolidés de l'établissement, calculé conformément au règlement CRBF n° 90-02. Le dénominateur représente l'ensemble des risques de crédit et de marché pondérés de l'établissement. Le taux minimum de 8 % est respecté par Natixis au 31 décembre 2007.

**Les autres ratios réglementaires****■ Le ratio de liquidité**

Le ratio de liquidité met en rapport les liquidités à moins d'un mois avec les exigibilités également à moins d'un mois. La norme de 100 % a été respectée par Natixis au cours de l'exercice 2007.

**■ Le contrôle des grands risques**

Le contrôle des grands risques a pour objet d'éviter une concentration excessive des risques sur un même bénéficiaire. La norme est basée sur une double obligation permanente : l'ensemble des risques sur un même bénéficiaire ne peut excéder 25 % des fonds propres de l'établissement et, l'ensemble des risques sur les bénéficiaires qui dépassent individuellement 10 % des fonds propres de l'établissement ne peut excéder 800 % de ses fonds propres. Cette norme a été respectée par Natixis sur l'exercice 2007.

**NOTE 13 FRAIS DE PERSONNEL, EFFECTIFS, RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES  
CONSENTIS AU PERSONNEL****13.1 - Frais de personnel**

Les frais de personnel s'élèvent à 3 088 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Ils comprennent les salaires et traitements nets des refacturations mais aussi les avantages au personnel tels que les charges de retraite (partie relative au régime à prestations définies) ou encore les paiements sous forme d'action, conformément à la norme IFRS 2.

La charge annuelle relative aux régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés ;
- le coût financier (effet d'actualisation) ;
- le rendement brut des actifs de couverture ;
- l'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés.

**13.2 - Effectifs**

En nombre	31/12/2007 <sup>(1)</sup>	31/12/2006 <sup>(2)</sup>
Effectifs	21 959	21 138

(1) *Équivalent temps plein en activité dans le Groupe Natixis en photo au 31 décembre 2007.*

(2) *Effectif salarié moyen (temps plein).*

**13.3 - Engagements sociaux**

Les passifs sociaux provisionnés comprennent pour l'essentiel :

- les compléments de pension bancaire de la Caisse autonome de retraites (CAR) ;
- les compléments de pension bancaire des autres Caisses de Natixis ;
- les indemnités et congés de fin de carrière ;
- les médailles du travail.

Le régime de retraite CAR du Groupe Banque Populaire (également applicable au personnel de Natixis issus de l'ex-Caisse Centrale des Banques Populaires) a été clôturé au 31/12/93, en application de l'accord professionnel du 13 septembre 1993, applicable aux Banques Populaires par l'accord Groupe du 7 janvier 1994.

L'engagement de retraite envers les actifs et retraités est constitué de compléments spécifiques au Groupe Banque Populaire et d'un complément bancaire résiduel calculé par différence entre les droits bancaires arrêtés au 31/12/93 et les éléments de pensions à la charge de la sécurité sociale.

Concernant les caisses de retraites spécifiques à Natixis, celle de l'ex-BFCE ainsi que celle de l'ex-Crédit National font apparaître respectivement un équilibre et un faible déficit entre les réserves de la Caisse et les engagements actualisés.

Pour les indemnités de fin de carrière, les entités consolidées couvrent, en totalité ou en partie, leurs engagements par souscription de contrats d'assurance auprès d'ABP Vie, filiale d'assurance de Natixis consolidée par intégration globale.

La part des engagements des filiales non couverte par contrat d'assurance est intégralement provisionnée en consolidation.

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008 modifie les conditions de mise à la retraite avant 65 ans. Les mesures transitoires instaurées par la loi de financement de la sécurité sociale de 2007 sont supprimées :

- à compter du 11 octobre 2007, toute indemnité versée par l'employeur lors de la mise à la retraite d'office d'un salarié est soumise à contribution patronale. La contribution patronale au titre des plans de préretraite est portée de 24,15 % à 50 % ;
- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'employeur n'a plus la possibilité de mettre à la retraite un salarié avant 65 ans. Les départs seront donc à l'initiative du salarié et soumis à cotisations sociales. Grâce à l'accord collectif conclu en 2005, les mises à la retraite par l'employeur avant l'âge de 65 ans continueront à être exonérées de cotisations de sécurité sociale jusqu'au 31/12/2009.

Ces nouvelles mesures contribuent à alourdir le montant des engagements.

Analysé selon la norme IAS 19 comme un changement de régime, l'incidence de cette nouvelle loi sur le montant des engagements sera pris en compte dans le résultat de façon étalée sur la période d'acquisition des droits à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, la loi ayant été promulguée fin 2007.

Le changement de statut des salariés de l'ex-Ixis CIB interviendra le 1<sup>er</sup> janvier 2008. À compter de cette date, ces salariés bénéficieront du régime des indemnités de fin de carrière, du régime des complémentaires santé et du régime des médailles du travail des salariés de Natixis.

Au 31 décembre 2007, ce changement n'a pas d'incidence sur le calcul des engagements de Natixis, le transfert juridique des salariés n'étant opéré qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31/12/2007 sont les suivantes :

	CAR	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail
Taux d'actualisation	4,46 %	4,32 %	4,17 %
Taux de rendement des actifs	6,10 %	5,61 %	///

Le taux de dérive des frais de santé est de 4,5 % dont 2 % au titre de l'inflation et 2,5 % au titre de l'effet « génération ».

Les taux de sortie pour les IFC et les médailles du travail sont calculés par tranche d'âge et par catégorie professionnelle,

avec moyenne sur trois ans, le taux étant de 0 % pour les plus de 55 ans. Les taux d'augmentation de salaires sont calculés par catégorie professionnelle et selon la méthode de la population constante avec moyenne sur trois ans.

(en millions d'euros)	Compléments de retraite	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres	Total
<b>Engagement IAS au 01/01/2007</b>					
Dépréciations comptabilisées	47	126	30	69	272
Éléments non enregistrés en application de l'IAS 19	26	28		6	60
Changements de régime restant à étaler		5		4	9
<b>ENGAGEMENT TOTAL AU 01/01/2007</b>	<b>73</b>	<b>160</b>	<b>30</b>	<b>78</b>	<b>340</b>
Droits liquidés sur la période	(5)	(8)	(2)	(1)	(15)
Droits acquis sur la période		10	4	2	17
Coût financier	9	6	1	4	19
Rendement brut attendu des actifs	(8)	(2)			(10)
Variation des frais de gestion		0			0
Versement de la période au fonds	0	(2)	0	(1)	(3)
Frais sur versements					
Modification de régime comptabilisée sur la période		0	0	0	1
Écarts actuariels enregistrés sur la période	1	1	0	1	3
Autres éléments	0	(2)	(1)	(2)	(5)
<b>Variation enregistrée en résultat</b>	<b>(2)</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>6</b>
Écart actuariel sur engagements	(14)	(5)		(2)	(22)
Écart actuariel/rendement des actifs	0	0			0
Autres écarts actuariels	(1)	(19)		14	(6)
<b>Variation des écarts actuariels non enregistrés</b>	<b>(15)</b>	<b>(24)</b>		<b>12</b>	<b>(27)</b>
Modification de régime intervenue dans la période	(1)	3		0	2
Autres éléments		1			1
<b>Autres variations non comptabilisées</b>	<b>(1)</b>	<b>4</b>		<b>0</b>	<b>3</b>
Autres éléments <sup>(1)</sup>	18	3	8	(22)	8
<b>Autres variations</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>(22)</b>	<b>8</b>
<b>Engagement au 31/12/2007</b>					
Dépréciations comptabilisées	64	132	40	50	286
Éléments non enregistrés en application de l'IAS 19	10	4		18	32
Changements de régime restant à étaler	(1)	10		4	12
<b>ENGAGEMENT TOTAL AU 31/12/2007</b>	<b>73</b>	<b>146</b>	<b>40</b>	<b>71</b>	<b>330</b>

(1) Y compris la ventilation par régime des engagements des entités apportées par la CNCE en 2006.

**VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DÉTENUS EN COUVERTURE DES AVANTAGES POST-EMPLOI ACCORDÉS AU PERSONNEL**

(en millions d'euros)	Compléments de retraite	Indemnités de fin de carrière	Autres	Total 31/12/2007
<b>Juste valeur au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>182</b>	<b>37</b>		<b>219</b>
Rendement attendu des actifs de régime	8	2	0	10
Rendement attendu des actifs distincts				
Écarts actuariels générés dans l'exercice	3	0		2
Conversion en devises				
Cotisations versées		3	1	3
Prestations servies				
Modification du périmètre de consolidation		0		0
Écarts de conversion	(3)			(3)
Transferts, réductions et autres	5	(3)		3
<b>Juste valeur au 31 décembre</b>	<b>194</b>	<b>39</b>	<b>1</b>	<b>234</b>

**13.4 - Plans de paiement en actions**

Natixis est concerné par l'application de la norme IFRS 2 pour quatre plans dont la date d'attribution est postérieure au 7 novembre 2002 conformément aux dispositions transitoires

de cette norme et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2007

Chaque plan est attribué pour une durée de quatre ans.

**Plans d'options de souscription Natixis**

Année du plan	Date d'attribution	Nombre Total d'options attribuées	Nombre d'options attribuées - Périmètre Natixis	Exerçables à compter du	Date d'expiration d'exercice des options	Prix d'exercice	Options en circulation fin 2007	Juste valeur	Cours de l'action à la date d'attribution
Plan 2003	10/09/2003	4 068 900	2 408 900	10/09/2007	09/09/2010	8,325	3 110 117	2,23	8,58
Plan 2004	17/11/2004	4 277 500	2 543 000	17/11/2008	16/11/2011	8,910	4 143 000	1,33	9,54
Plan 2005	15/11/2005	4 970 000	2 970 000	15/11/2009	14/11/2012	11,924	4 920 500	2,46	13,00
Plan 2007	29/01/2007	9 999 300	4 999 300	29/01/2011	28/01/2014	22,150	9 948 900	5,03	21,97

	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2007
Nombre d'options existantes au 01/01/2007	3 928 600	4 190 000	4 962 000	
■ Attribuées au cours de l'exercice 2007				9 999 300
■ Perdues au cours de l'exercice 2007	17 000	37 000	27 500	50 400
■ Expirées au cours de l'exercice 2007				
■ Exercées au cours de l'exercice 2007	801 483	10 000	14 000	
Nombre d'options existantes au 31/12/2007	3 110 117	4 143 000	4 920 500	9 948 900

**Principales hypothèses utilisées pour la valorisation des plans d'options Natixis**

	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2007
Méthode de valorisation	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes
Taux d'intérêt sans risque	4 %	4 %	3 %	4 %
Volatilité future de l'action	22 %	21 %	20 %	33 %
Taux de distribution des dividendes	5,09 % par an	5,28 % par an	3,54 % par an	4,75 % par an
Taux de perte de droits	2 %	2 %	2 %	2 %

**Montant de la charge enregistrée en résultat**

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Charge nette provenant des plans d'options Natixis	8 679	4 641

**Schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA)**

Le directoire de Natixis du 12 novembre 2007 a attribué gratuitement de manière égalitaire et nominative 60 actions Natixis au profit de chacun des salariés des groupes Natixis, Banque Populaire, et Caisse d'Épargne. Plus précisément cette attribution concerne les salariés, travaillant en France et ayant au moins 3 mois d'ancienneté à la date d'attribution, des entités suivantes :

- Natixis ;
- la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ;
- les établissements de crédit affiliés à l'un ou à l'autre des organes centraux ;
- les entités dont le capital est détenu pour 50 % et plus, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement par Natixis, l'un des organes centraux ou l'un des établissements de crédit affilié.

Ce sont au global 101 402 salariés à qui il a été attribué un total de 6 084 120 titres le 12 novembre 2007.

Le présent schéma d'attribution gratuite d'actions est encadré par la loi pour le financement de la participation et de l'actionnariat salarié de 2006. Il a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire de Natixis du 24 mai 2007.

Le Plan se déroule en trois étapes sur 4 ans :

- 12 novembre 2007 : date d'attribution et ouverture de la période d'acquisition de 2 ans.

À la date d'attribution chaque salarié bénéficiaire dispose d'un droit de recevoir 60 actions dans 2 ans sous conditions de présence. À compter de cette date, court la période d'acquisition des droits de 2 ans prévue par la loi. Durant cette période, le salarié n'est pas propriétaire des actions. Il a un droit d'attribution incessible jusqu'à la fin de la période d'acquisition, mais il ne dispose pas du droit de vote, ni du droit au dividende ;

- 12 novembre 2009 : acquisition des actions sous conditions de présence, et début de la période de conservation de 2 ans.

Au début de cette période, chaque salarié bénéficiaire encore présent à cette date, recevra ses actions et les affectera à un compte nominatif ou à un FCPE durant une nouvelle période de conservation obligatoire de 2 ans. Le salarié devient donc propriétaire au début de cette période. Il bénéficie du dividende, mais ne peut vendre ses titres ;

- 14 novembre 2011 : disponibilité des actions.

À partir de cette date, les actions seront disponibles. Elles pourront être conservées dans les mêmes conditions, sans frais pour son détenteur, ou être vendues à tout moment.



## SAGA

Date d'attribution	Nombre Total de droits attribués	Nombre de droits attribués - Périmètre Natixis	Période d'acquisition des droits	Date de disponibilité des actions	Juste valeur de l'action à la date d'attribution	Charge nette de l'exercice
12-nov-07	6 084 120	918 180	2 ans	14-nov-11	11,39	626

## Plans d'options NGAM

Année du plan	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Valeur de l'action	Action « en vie » au 31/12/2007	Juste valeur de la dette au 31/12/2007 *	Variation de juste valeur de la dette au cours de l'exercice *
Plan 2004	IAM	1 345 000	24/08/2004	24/08/2007 <sup>(1)</sup>	54,1	47 000	1 929,0	(273,0)
Plan 2004	Natixis Multimanager (Ex. IPCM)	57 298	15/03/2004	15/03/2008	32,4	30 683	682,0	207,0

(1) 24/08/2007 pour bénéficiaires US & 24/08/2008 pour bénéficiaires européens. Des options ont été exercées de manière anticipée par rapport à la date théorique

## Plans d'options CIFG

Année du plan	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Valeur de l'action	Action « en vie » au 31/12/2007	Juste valeur de la dette au 31/12/2007 *	Variation de juste valeur de la dette au cours de l'exercice *
Plan 2004	30/01/2004	3 107 286	17/11/2006	30/01/2014	0	2 976 786	0	5 301
Plan 2005	30/12/2005	401 980	30/12/2009	30/12/2015	0	343 558	0	139
Plan 2006	20/12/2006	59 462	20/12/2010	20/12/2016	0	64 523	0	7
Plan 2007	13/09/2007	230 049	13/09/2011	13/09/2017	0	230 050	0	

## Plans d'attribution d'actions gratuites CIFG

Année du plan	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Valeur de l'action	Action « en vie » au 31/12/2007	Juste valeur de la dette au 31/12/2007 *	Variation de juste valeur de la dette au cours de l'exercice *
Plan 2005	30/12/2005	212 725	30/12/2007	30/12/2009	10,27	147 668	0	1 025
Plan 2006	20/12/2006	184 445	20/12/2008	30/12/2010	10,49	179 555	0	
Plan 2007	13/09/2007	205 294	13/09/2009	13/09/2011	11,18	205 296	0	

\* En milliers d'euros.

## Plans d'options de Natixis Capital Markets North America

Année du plan	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Valeur de l'action	Action « en vie » au 31/12/2007	Juste valeur de la dette au 31/12/2007 *	Variation de juste valeur de la dette au cours de l'exercice *
Plan 2006	2006	69 490	1/3 des actions attribuées chaque année	6 mois après la date d'acquisition	49,0	23 305	1 143	2 969

## Plans d'options de CACEIS

Année du plan	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Valeur de l'action	Action « en vie » au 31/12/2007	Juste valeur de la dette au 31/12/2007 *	Variation de juste valeur de la dette au cours de l'exercice *
Plan 2007	05/12/2007	349 408	05/12/2007	01/07/2012	22 010	349 408	175	175

## Montant de la charge enregistrée en résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Charge nette/produit net provenant des plans d'options des autres sociétés du groupe non cotées	(180)	926

\* En milliers d'euros.

**NOTE 14 ANALYSE SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE****14.1 - Analyse sectorielle****14.1.1 Résultats**

(en millions d'euros)	31/12/2007							
	Banque de détail	Banque de financement et d'investissement	Gestion d'actifs	Capital Investissement & Gestion Privée	Services	Poste Client	Autres activités	Total
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>1 834</b>	<b>1 710</b>	<b>504</b>	<b>1 299</b>	<b>916</b>	<b>(220)</b>	<b>6 043</b>
Évolution 2007/2006	N/A	3 %	308 %	20 %	89 %	11 %	(323) %	43 %
<b>Frais généraux et assimilés</b>		<b>(2 043)</b>	<b>(1 294)</b>	<b>(167)</b>	<b>(838)</b>	<b>(657)</b>	<b>(322)</b>	<b>(5 321)</b>
Évolution 2007/2006	N/A	89 %	386 %	62 %	93 %	13 %	(20) %	85 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>(210)</b>	<b>416</b>	<b>337</b>	<b>461</b>	<b>259</b>	<b>(542)</b>	<b>721</b>
Évolution 2007/2006	N/A	(130) %	172 %	6 %	82 %	8 %	79 %	(47) %
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>488</b>	<b>(431)</b>	<b>490</b>	<b>344</b>	<b>453</b>	<b>254</b>	<b>88</b>	<b>1 686</b>
Évolution 2007/2006	857 %	(154) %	221 %	11 %	76 %	9 %	(120) %	23 %

**14.1.2 Éléments du bilan**

(en millions d'euros)	Banque de détail	Banque de financement et d'investissement	Gestion d'actifs	Capital Investissement & Gestion Privée	Services	Gestion du Poste Client	Autres activités	Intra-groupes inter-secteurs	Montants non ventilés par pôles	Total
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]			
Actifs à la juste valeur par le résultat		189 934	1 145	1 539	9 753	29	1 994	(1 467)		202 927
Actifs financiers disponibles à la vente		6 260	92	511	21 768	1 227	6 993	(2 090)		34 761
Prêts et créances sur Ets de crédit		115 953	308	1 304	3 935	28	3 313	(12 447)		112 394
Prêts et créances sur la clientèle		98 711	5	971	3 890	6 182	4 587	(1 841)		112 505
Actifs financ. détenus jusqu'à l'échéance					6 834	112		(446)		6 500
Écarts d'acquisition		71	1 562	25	680	495	11			2 844
Autres actifs	394	41 885	(639)	(256)	2 264	921	3 580	(75)		48 074
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>394</b>	<b>452 814</b>	<b>2 473</b>	<b>4 094</b>	<b>49 124</b>	<b>8 994</b>	<b>20 478</b>	<b>(18 366)</b>		<b>0 520 005</b>

(en millions d'euros)	Banque de détail	Banque de financement et d'investissement	Gestion d'actifs	Capital Investissement & Gestion Privée	Services	Gestion du Poste Client	Autres activités	Intra-groupes inter-secteurs	Montants non ventilés par pôles	Total
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]			
Passifs financiers à la JV par résultat		165 282		31	303		50	(637)		165 029
Dettes envers les Ets de crédit		133 652	572	1 023	3 231	2 185	10 887	(13 316)		138 234
Dettes envers la clientèle		47 364		1 012	6 408	1 792	5 499	(374)		61 701
Dettes représentées par un titre		63 028		207		760	1 855	(320)		65 530
Prov techniques des contrats d'assurance		8			32 884	1 016				33 908
Dettes subordonnées		10 186		10	722	25	676	(941)		10 678
Autres passifs	394	23 237	1 534	1 628	3 775	1 264	1 314	(2 778)	14 557	44 925
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>394</b>	<b>442 757</b>	<b>2 106</b>	<b>3 911</b>	<b>47 323</b>	<b>7 042</b>	<b>20 281</b>	<b>(18 366)</b>	<b>14 557</b>	<b>520 005</b>

Les soldes intermédiaires présentés ci-dessus sont répartis en fonction des six secteurs d'activité, correspondant aux six pôles métiers identifiés dans l'organigramme des activités de Natixis :

- le pôle Banque de détail [1] réunit les activités des Banque Populaires et des Caisses d'Épargne qui sont intégrées par Natixis au travers de sa participation de 20 % ;
- le pôle Banque de financement et d'investissement [2] rassemble les activités de financement et de marchés tournés vers les grandes clientèles. Il associe l'expertise d'IXIS CIB sur les marchés de capitaux aux compétences de Natixis dans le domaine des financements ;
- le pôle Gestion d'actifs [3] concentre les activités de gestions d'actifs exercées par plusieurs filiales dont NGAM ;
- le pôle Capital investissement et gestion de fortune [4] comprend le Capital investissement (Natixis Private Equity) et la gestion de Fortune ;

(Banque Privée Saint Dominique, Compagnie 1818 – Banquiers Privés et Natixis Private Banking Luxembourg).

- le pôle Services [5] rassemble les activités suivantes : Titres - Back offices des métiers titres (CACEIS et Gestitres renforçant la position de Natixis), Paiements, Assurances (Natixis Assurances), Ingénierie sociale (Natixis Interépargne), Crédits à la consommation (Natixis Financement), Cautions et Garanties financières (entièrement apportées par le Groupe Caisse d'Épargne au travers de Natixis Garanties) ;
- le pôle Poste clients [6] regroupe les métiers d'assurance crédit et de services de crédit management exercés par Coface avec les métiers d'affacturage de Natixis Factor et de VR Factorem ;
- les autres activités [7] sont les activités non directement opérationnelles de Natixis, notamment sa propre activité holding auprès de ses filiales directes. Le PNB provient de la gestion de la trésorerie sociale, de revenus immobiliers et des « activités institutionnelles » exercées pour le compte de l'État. Les frais généraux représentent les charges de structure non réallouées par pôle. Figurent également en autres activités, certaines écritures de consolidation non affectables par filière.

## 14.2 - Analyse géographique

### 14.2.1 Résultats

(en millions d'euros)	France	Autres UE	Amérique du Nord	Autres OCDE	Pays non ventilés	Intra-groupes interzones	Total
Produit Net Bancaire	3 595	1 250	1 003	60	193	(58)	6 043
Charges générales d'exploitation	(3 231)	(801)	(1 050)	(52)	(81)	58	(5 157)
D/R sur amortissement et provisions	(115)	(19)	(24)	(1)	(5)	0	(164)
Résultat brut d'exploitation	249	430	(71)	7	106	0	721
Coût du risque	(209)	(33)	(4)	(1)	3	0	(244)
Résultat net d'exploitation	40	397	(76)	6	109	0	477
QP dans le résultat des entreprises MEE	653	11	7	0	1	0	672
Gains ou pertes sur autres actifs	489	11	37	1	0	0	538
Variat. des écarts d'acquisition	(1)	0	0	0	0	0	(1)
Résultat avant impôts	1 182	419	(32)	7	110	0	1 686
Impôts sur le résultat	(125)	(62)	103	(5)	(8)	0	(97)
Résultat Net	915	358	(156)	2	102	0	1 221
Intérêts minoritaires	(79)	(11)	(18)	(1)	(9)	0	(119)
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE - PART GROUPE</b>	<b>836</b>	<b>346</b>	<b>(174)</b>	<b>1</b>	<b>92</b>	<b>0</b>	<b>1 101</b>

### 14.2.2 Éléments de bilan

(en millions d'euros)	France	Autres UE	Amérique du Nord	Autres OCDE	Pays non ventilés	Intra-groupes interzones	Total
Actifs à la juste valeur par le résultat	161 337	20 059	22 175	2	222	(867)	202 928
Actifs financiers disponibles à la vente	29 846	3 310	1 692	36	111	(234)	34 761
Prêts et créances sur Ets de crédit	105 233	15 612	40 508	2	4 174	(53 134)	112 395
Prêts et créances sur la clientèle	79 262	21 862	14 106	0	2 030	(4 756)	112 504
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 418	82	0	0	0	0	6 500
Écarts d'acquisition	2 326	534	720	2	2	(740)	2 844
Autres Actifs	41 121	4 799	1 936	29	284	(96)	48 073
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>425 543</b>	<b>66 258</b>	<b>81 137</b>	<b>71</b>	<b>6 823</b>	<b>(59 827)</b>	<b>520 005</b>

(en millions d'euros)	France	Autres UE	Amérique du Nord	Autres OCDE	Pays non ventilés	Intra-groupes interzones	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	131 738	17 036	16 244	0	39	(27)	165 030
Dettes envers les Ets de crédit	138 726	30 746	19 727	0	4 622	(55 587)	138 234
Dettes envers la clientèle	37 859	11 216	14 484	0	495	(2 353)	61 701
Dettes représentées par un titre	38 562	511	26 114	0	365	(22)	65 530
Provisions techniques des contrats d'assurance	32 356	1 826	53	16	61	(405)	33 907
Dettes subordonnées	9 683	411	1 061	0	0	(477)	10 678
Autres passifs	36 619	4 512	3 454	55	1 241	(956)	44 925
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>425 543</b>	<b>66 258</b>	<b>81 137</b>	<b>71</b>	<b>6 823</b>	<b>(59 827)</b>	<b>520 005</b>

## NOTE 15 ENGAGEMENTS

### 15.1 - Engagements de garantie

Une garantie financière est un contrat qui exige de l'émetteur d'indemniser l'entreprise garantie suite aux pertes qu'elle a effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain.

Le référentiel IAS distingue trois types de contrats de garanties financières :

- les garanties octroyées (reçues) lors de la sortie (entrée) d'actifs/passifs financiers ;

- les garanties financières assimilées à des dérivés ; ce sont les dérivés de crédit dont l'information est intégrée dans le tableau des dérivés ;

- les garanties financières répondant à la définition d'un contrat d'assurance et faisant l'objet des provisions techniques adéquates.

Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement donné.

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>Engagements de garantie donnés</b>		
<i>Aux établissements de crédit</i>	2 854	3 513
- Confirmation d'ouverture de crédits documentaires	1 496	1 234
- Autres garanties	1 358	2 279
<i>À la clientèle</i>	100 861	151 638
<i>Dont activité institutionnelle</i>	0	0
- Cautions immobilières	1 597	651
- Cautions administratives et fiscales	669	830
- Autres cautions et avals donnés	72 111	124 580
- Autres garanties	26 484	25 577
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS</b>	<b>103 715</b>	<b>155 151</b>
<b>Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit</b>	<b>39 066</b>	<b>15 567</b>

## 15.2 - Engagements de financement

Conformément à la norme IAS 39 (§ 2), les engagements de financement exclus du périmètre IAS 39 sont comptabilisés selon la norme IAS 37 « provisions, actifs et passifs éventuels ».

Les engagements de financement entrant dans le périmètre d'IAS 39 sont les suivants :

- engagements qualifiés de passifs financiers à la juste valeur par résultat. Une entité qui a une pratique de revente ou de titrisation des crédits juste après leur émission les assujettit à IAS 39, dès la phase d'engagement ;
- ceux qui font l'objet d'un règlement net (c'est-à-dire d'une cession) ;
- ceux qui vont se déboucler par un prêt en dessous des conditions de marché.

Les autres engagements de financement relèvent de la norme IAS 37.

Un engagement de financement donné est un passif éventuel, défini dans IAS 37 comme :

- une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous contrôle de l'entreprise ; ou
- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou
- le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
<b>Engagements de financement donnés</b>		
<i>Aux établissements de crédit</i>	2 899	5 541
<i>À la clientèle</i>	53 242	51 019
- Ouverture de crédits documentaires	2 728	2 141
- Autres ouvertures de crédits confirmés	43 603	42 319
- Autres engagements	6 911	6 559
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS</b>	<b>56 142</b>	<b>56 559</b>
<b>Engagements de financement reçus</b>		
- d'établissements de crédit	2 927	15 830
- de la clientèle	0	0
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS</b>	<b>2 927</b>	<b>15 830</b>

## 15.3 - Engagements sur opérations de titrisation

Le groupe Natixis structure, au travers de conduits spécifiques, des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs.

Le groupe accorde à deux de ces véhicules (Versailles et Elixir Funding) des lignes de liquidité totalisant au 31 décembre 2007 un montant de 5,3 milliards d'euros.

En outre le groupe Natixis consent des lignes de liquidités à huit fonds arrangés par des tiers (Landale, Ebbets, Fenway, LMA SA, Thesee, Eureka, Regency, Victory Receivables BoA Chase).

Au 31 décembre 2007, aucun de ces véhicules n'est consolidé, le groupe n'en ayant pas le contrôle et n'étant pas exposé à la majorité des risques et avantages afférents aux actifs titrisés.



## NOTE 16 AUTRES INFORMATIONS

## 16.1 - Échéance des emplois et ressources par durée restant à courir

Le tableau ci-dessous présente les échéances de l'ensemble des emplois et ressources par date contractuelle d'échéance.

Les emplois et ressources n'ayant pas de date d'échéance, telles que les créances et dettes rattachées, les comptes ordinaires ou encore les créances pour lesquelles l'exigibilité est immédiate figurent dans la colonne à moins d'un mois.

Emplois (en millions d'euros)	Inférieur à 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total
Caisse et Banques Centrales	896	34	12	0	0	0	18	961
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	98 952	3 327	11 273	3 000	8 110	67 935	10 330	202 928
Instruments dérivés de couverture	33	6	22	150	133	323	3	670
Actifs financiers disponibles à la vente	1 981	4 020	2 706	2 184	4 239	11 076	8 556	34 761
Prêts et créances sur établissements de crédit	42 098	29 780	19 179	2 922	2 808	15 443	163	112 394
Prêts et créances sur la clientèle	28 958	23 288	10 617	13 554	13 554	21 547	987	112 505
Actifs détenus jusqu'à échéance	3	0	429	1 189	1 341	3 539	0	6 501
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>172 921</b>	<b>60 455</b>	<b>44 239</b>	<b>22 999</b>	<b>30 185</b>	<b>119 863</b>	<b>20 057</b>	<b>470 719</b>

Ressources (en millions d'euros)	Inférieur à 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total
Banques Centrales	747	584	75	0	0	0	0	1 406
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	106 891	3 445	7 041	4 215	15 856	27 560	22	165 030
Instruments dérivés de couverture	1 487	53	38	6	21	67	0	1 672
Dettes envers les établissements de crédit	51 689	46 723	32 721	1 336	1 390	4 302	72	138 234
Dettes envers la clientèle	37 367	12 555	3 802	1 300	2 414	4 247	17	61 701
Dettes représentées par un titre	8 151	33 753	11 548	5 965	2 320	3 792	0	65 530
Dettes subordonnées	182	0	27	331	1 616	8 426	95	10 678
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>206 514</b>	<b>97 114</b>	<b>55 252</b>	<b>13 152</b>	<b>23 617</b>	<b>48 394</b>	<b>206</b>	<b>444 250</b>

**16.2 - Ventilation du bilan par devises**

(en millions d'euros)	Total du Bilan	Euros	Dollars US	Livres Sterling	Yens	Francs Suisses	Autres devises
Total Actif	520 005	364 418	115 497	14 187	3 502	813	21 588
Total Passif	520 005	381 332	99 269	12 257	4 474	705	21 968

**16.3 - Informations sur les opérations de location financement et de location simple****16.3.1 Crédit-bail bailleur**

Crédit-bail bailleur (en millions d'euros)	Durée Résiduelle				Total
	< 1 an	> ou égal à 1 an à < 5 ans	> 5 ans	Non ventilables	
Investissement Brut	551	2 991	3 491	960	7 993
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	521	2 919	3 489		6 929
Produits Financiers non acquis				856	856
Loyers Conditionnels Comptabilisés				-	
Stock de provisions pour irrécouvrabilité des paiements minimaux				(43)	(43)

**Location Financement**

Investissement Brut	551	2 991	3 491	960	7 993
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	521	2 919	3 489		6 929
Produits Financiers non acquis				856	856
Loyers Conditionnels Comptabilisés				-	
Stock de provisions pour irrécouvrabilité des paiements minimaux				(43)	(43)

**Location Simple**

Paiements minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	46	88	97		231
Loyers Conditionnels Comptabilisés					

Crédit-bail bailleur (en millions d'euros)	Actifs immobiliers	Actifs mobiliers	Actifs incorporels	Total
Valeur Résiduelle non Garantie revenant au bailleur	79	129	-	208

**Location Financement**

Valeur Résiduelle non Garantie revenant au bailleur	79	129	-	208
---	----	-----	---	-----

## 16.3.2 Crédit-bail preneur

Crédit-bail preneur (en millions d'euros)	Durée Résiduelle				Total
	< 1 an	> ou égal à 1 an à < 5 ans	> 5 ans	Non ventilables	

**Location Financement**

Paiements minimaux futurs	8	4	-	-	12
Valeur actualisée des paiements minimaux			-	-	-
Loyers conditionnels inclus dans la charge de l'exercice				-	
Futurs paiements minimaux de contrats de sous-locations attendus au titre des contrats de sous-locations				-	

**Location Simple**

Paiements minimaux futurs	-	-	-	-	-
Futurs paiements minimaux de contrats de sous-locations attendus au titre des contrats de sous-locations				-	
Paiements minimaux enregistrés en charges				-	
Loyers conditionnels enregistrés en charges				-	
Revenus des sous-locations				-	

Crédit-bail preneur (en millions d'euros)	Actifs immobiliers	Actifs mobiliers	Total
--	--------------------	------------------	-------

**Location Financement**

Valeur nette comptable	63		63
------------------------	----	--	----

**16.4 - Parties liées****Relations entre les sociétés consolidées du groupe**

Les principales opérations de Natixis avec les parties liées (le Groupe Banque Populaire incluant la Banque Fédérale et ses

filiales et les Banques Populaires et leurs filiales, le Groupe Caisse d'Épargne incluant la CNCE et ses filiales et les Caisses d'Épargne et leurs filiales, les participations consolidées en intégration proportionnelle pour la part non éliminée en consolidation et l'ensemble des participations comptabilisées par mise en équivalence) sont détaillées ci-dessous :

	31/12/2007				31/12/2006			
	Groupe Banque Populaire (dont CCI des BP)	Groupe Caisse d'Épargne (dont CCI des CEP)	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence (hors CCI des BP et des CEP)	Groupe Banque Populaire (dont CCI des BP)	Groupe Caisse d'Épargne (dont CCI des CEP)	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence (hors CCI des BP et des CEP)
<i>(en millions d'euros)</i>								
<b>ACTIF</b>								
Actifs à la juste valeur par le résultat	3 877	2 407	42		2 135	1 874	10	
Actifs financiers disponibles à la vente	4 175	55			2 362	329		
Prêts et créances sur établissements de crédit	16 960	10 087	2 337		11 031	6 761	236	
Prêts et créances sur la clientèle	482	6			664	1		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	162				155	2		
<b>PASSIF</b>								
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	949	3 769	252		478	3 631	14	
Dettes envers les établissements de crédit	7 230	9 546	491		5 674	16 064	490	
Dettes envers la clientèle	47	1			772	5		
Dettes représentées par un titre	2 060	3	571		855	5		
Dettes subordonnées	827	1 539			925	81		
<b>RÉSULTAT</b>								
Intérêts et produits assimilés	925	397	22		494			
Intérêts et charges assimilés	(412)	(397)	(12)		(123)			
Commissions nettes	(242)	58	(11)		(227)			(1)
Gains/pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	103	(957)	6		(64)			
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	1				1			
Produits et Charges des autres activités	45	(31)			83			
Charges générales d'exploitation	(13)	(32)	(5)		(16)			
<b>ENGAGEMENTS</b>								
Engagements donnés	394	38 723	80		4 768	33 304		
Engagements reçus	3 943	2 318	40		3 498	777		

## Information financière résumée des entreprises associées

Bilan - Actif (en millions d'euros)	31/12/2007	
	CCI Banque Populaire	CCI Caisse d'Épargne
Caisse, Banques Centrales, CCP	3 092	1 061
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 712	6 474
Instruments dérivés de couverture	258	373
Actifs financiers disponibles à la vente	16 330	34 098
Prêts et créances sur établissements de crédit	9 272	122 136
Prêts et créances sur la clientèle	122 997	122 168
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1	46
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		2 169
Actifs d'impôts courants, actifs d'impôts différés	655	899
Comptes de régularisation et actifs divers	7 375	4 433
Actifs non courants destinés à être cédés	13	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	133	
Immeubles de placement	196	108
Immobilisations corporelles	1 315	1 500
Immobilisations incorporelles	68	107
Écarts d'acquisition	3	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>170 420</b>	<b>295 572</b>

Bilan - Passif (en millions d'euros)	31/12/2007	
	CCI Banque Populaire	CCI Caisse d'Épargne
Banques centrales, CCP	6	19
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 724	489
Instruments dérivés de couverture	298	274
Dettes envers les établissements de crédit	24 139	81 318
Dettes envers la clientèle	93 381	183 049
Dettes représentées par un titre	18 392	1 609
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1	39
Passifs d'impôts courants, passifs d'impôts différés	245	116
Comptes de régularisation et passifs divers	4 298	3 940
Provisions techniques des contrats d'assurance	3 973	
Provisions pour risques et charges	1 210	1 523
Dettes subordonnées	248	1 036
Capitaux propres part du Groupe	21 379	22 160
<i>Capital et réserves liées</i>	12 804	9 046
<i>Réserves consolidées</i>	3 243	9 755
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	3 992	1 764
<i>Résultat de l'exercice</i>	1 340	1 595
Intérêts minoritaires	126	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>170 420</b>	<b>295 572</b>

Compte de résultat (en millions d'euros)	31/12/2007	
	CCI Banque Populaire	CCI Caisse d'Epargne
Intérêts et produits assimilés	7 340	11 408
Intérêts et charges assimilées	(4 304)	(8 513)
Commissions (produits)	2 391	2 491
Commissions (charges)	(341)	(434)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	192	177
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	515	1 252
Produits des autres activités	999	185
Charges des autres activités	(953)	(131)
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>5 839</b>	<b>6 435</b>
Charges générales d'exploitation	(3 449)	(4 096)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(209)	(213)
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>2 181</b>	<b>2 126</b>
Coût du risque	(388)	(118)
<b>Résultat Net d'exploitation</b>	<b>1 793</b>	<b>2 008</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises mise en équivalence	8	
Gains ou pertes sur autres actifs	63	(3)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 864</b>	<b>2 005</b>
Impôts sur les bénéfices	(515)	(410)
<b>Résultat net</b>	<b>1 349</b>	<b>1 595</b>
Intérêts minoritaires	(9)	
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1 340</b>	<b>1 595</b>
<b>Résultat net part du Groupe des CCI à 20 %</b>	<b>268</b>	<b>319</b>
<b>Retraitements de consolidation :</b>		
- Profit d'augmentation de la quote-part de résultat	38	80
- Autres retraitements	(18)	(44)
<b>Quote-part de résultat dans les comptes de Natixis</b>	<b>288</b>	<b>355</b>

## Rémunération des organes de direction

(en euros)	31/12/2007	31/12/2006
Administrateurs de Natixis <sup>(1)</sup>	504 000	583 385
Dirigeants <sup>(2)</sup>	6 501 611	4 781 978

(1) En 2007, comme les années précédentes, le montant des jetons de présence versés aux administrateurs et aux membres du conseil de surveillance comprend une partie fixe (10 000 euros par an et par personne) et une partie variable (2 000 euros par séance et par personne). Les administrateurs membres du comité de contrôle des comptes, du comité d'audit et du comité des rémunérations ont perçu une partie fixe (3 000 ou 5 000 euros selon le comité) et une partie variable de 1 000 euros par séance et par personne. L'ensemble de ces rémunérations est versé en fin d'année.

(2) Rémunération brute globale des membres du comité exécutif de Natixis pendant la durée de leur mandat sur l'exercice, incluant les membres du directoire. Nombre de membres du comité exécutif : 14 en 2007 et 13 en 2006.

**Rémunération des mandataires sociaux**

La rémunération brute globale des mandataires sociaux a été la suivante :

(en euros)	31/12/2007	31/12/2006
M. Philippe Dupont, Président du directoire de Natixis	350 000	463 002
M. François Ladam, membre du directoire de Natixis	473 146	737 462
M. Dominique Ferrero, Directeur général membre du directoire de Natixis (rémunération à compter du 17/11/2006)	1 104 262	120 048
M. Anthony Orsatelli, membre du directoire de Natixis	455 882	687 975

Les attributions d'options de souscription d'actions ont été les suivantes au titre des mandats dans la société émettrice et des mandats dans des sociétés liées :

Nombre d'options attribuées	31/12/2007	31/12/2006
M. Philippe Dupont, Président du directoire de Natixis	260 000	néant
M. François Ladam, membre du directoire de Natixis	125 000	néant
M. Dominique Ferrero, Directeur général membre du directoire de Natixis	190 000	néant
M. Anthony Orsatelli, membre du directoire de Natixis	125 000	néant

Nombre d'options levées	31/12/2007	31/12/2006
M. Philippe Dupont, Président du directoire de Natixis	110 000	néant
M. François Ladam, membre du directoire de Natixis	-	néant
M. Dominique Ferrero, Directeur général membre du directoire de Natixis	-	néant
M. Anthony Orsatelli, membre du directoire de Natixis	-	néant



## Indemnités de retraite

Les membres du directoire de Natixis bénéficient du régime collectif de retraite complémentaire dont relèvent l'ensemble des Directeurs généraux du Groupe Banque Populaire dans le cadre des dispositions du statut attaché à cette catégorie.

À ce titre, le montant cumulé de l'ensemble des pensions de retraite versées au dirigeant ne peut excéder 60 % des revenus de la période d'activité, ces derniers étant limités à un plafond maximum de 370 000 euros. Cette garantie a été ramenée, pour les cadres dirigeants nommés après le 1<sup>er</sup> janvier 2005, à 50 %.

Il est précisé que ce régime a été institué avant le 1<sup>er</sup> mai 2005, soit avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005.

Ce régime s'applique pour le Président à la fois au titre de ses fonctions exercées à la Banque Fédérale des Banques Populaires et au titre de celles exercées chez Natixis.

## Indemnités de cessation d'activité

En cas de cessation anticipée de fonction d'un mandataire social (sauf cas de faute grave), il est prévu le versement d'une indemnité égale à une année de rémunération, à laquelle s'ajoute 1/12<sup>e</sup> de la rémunération annuelle par année de service dans le groupe Natixis ou l'un des deux groupes actionnaires. Le montant maximum de l'indemnité est limité à 42/12<sup>e</sup> de la rémunération annuelle.

Le départ en retraite ou en préretraite donne lieu au paiement d'une indemnité égale à 1/40<sup>e</sup> de la rémunération annuelle par année de service dans le groupe, plafonnée à 40/40<sup>e</sup> de cette rémunération.

## 16.5 - Éléments des entreprises d'assurance

### 16.5.1 Résultat des entreprises d'assurance

Les sociétés du périmètre Natixis concernées par la présentation assurance sont : Coface et ses filiales (assurances crédit, information et gestion de créances), Natixis Assurances et ses filiales (Assurance vie, Prévoyance, IARD), Foncier Assurances (Assurance vie), Natixis Garanties (Cautions et Garanties légales).

Le tableau ci-dessous permet d'opérer un passage entre les comptes des entreprises d'assurance et la traduction de ces comptes dans les comptes présentés au format bancaire.

Il présente également la contribution consolidée des sociétés d'assurance au format bancaire.

Les principaux reclassements concernent la différence de comptabilisation des frais généraux, imputés par destination selon le format assurances et par nature selon le format bancaire.

Au niveau du Produit Net Bancaire, les éléments d'assurance présentant une nature bancaire (intérêts et commissions principalement) ont été reclassés dans ces postes par homogénéisation avec les comptes bancaires présentés. Les provisions techniques et les charges de sinistres sont affectées en diminution du PNB et non en coût du risque.

Au bilan, les reclassements sont peu significatifs ; l'essentiel des postes spécifiques du bilan des entreprises d'assurance est présenté au poste « placements des entreprises d'assurance » à l'actif et « provisions techniques des entreprises d'assurance » au passif. Les créances et dettes rattachées, présentées en comptes de régularisation dans le format assurance ont été reclassées sur les mêmes lignes que le principal, conformément à la présentation bancaire.

Libellé	31/12/2007		31/12/2007				Résultat net
	Présentation assurance		Présentation bancaire			Autres éléments	
	Total	PNB	Frais Généraux	RBE	Impôts		
<i>Primes émises</i>	5 651	5 651		5 651			5 651
<i>Variation des primes non acquises</i>	(19)	(19)		(19)			(19)
Primes acquises	5 632	5 632		5 632			5 632
Produits d'exploitation bancaire	72	72		72			72
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	262	262		262			262
Autres produits d'exploitation	71	71		71			71
<i>Produits des placements</i>	1 235	1 242	(7)	1 235			1 235
<i>Charges des placements</i>	(103)	(83)	(20)	(103)			(103)
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	323	323		323			323
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	189	191		191			191
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	(47)	(47)		(47)			(47)
<b>Produits des placements nets de charges</b>	<b>1 596</b>	<b>1 626</b>	<b>(27)</b>	<b>1 599</b>			<b>1 599</b>
<b>Charges des prestations des contrats</b>	<b>(6 108)</b>	<b>(6 042)</b>	<b>(66)</b>	<b>(6 108)</b>			<b>(6 108)</b>
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	250	250		250			250
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	(312)	(312)		(312)			(312)
<b>Charges ou produits nets des cessions en réassurance</b>	<b>(62)</b>	<b>(62)</b>		<b>(62)</b>			<b>(62)</b>
Charges d'exploitation bancaire	(27)	(27)		(27)			(27)
Charges des autres activités	(169)	1	(169)	(169)			(169)
Frais d'acquisition des contrats	(354)	(231)	(123)	(354)			(354)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés							
Frais d'administration	(413)	(162)	(252)	(413)			(413)
Autres produits et charges opérationnels courants	(87)	(59)	(17)	(75)		(12)	(87)
Autres produits et charges opérationnels	7	7		7			7
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>420</b>	<b>1 089</b>	<b>(654)</b>	<b>435</b>		<b>(13)</b>	<b>423</b>
Charge de financement	(38)	(38)		(38)			(38)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	18					18	18
Impôts sur les résultats	(111)				(111)		(111)
Résultat après impôt des activités discontinues							
Intérêts minoritaires	(2)					(4)	(4)
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>287</b>	<b>1 052</b>	<b>(654)</b>	<b>397</b>	<b>(111)</b>	<b>1</b>	<b>287</b>

**16.5.2 Contribution des sociétés d'assurance au compte de résultat consolidé**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
Intérêts et produits assimilés	1 029	964
Intérêts et charges assimilées	(79)	(66)
Commissions (produits)	188	130
Commissions (charges)	(369)	(320)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	(313)	(627)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	345	189
Produits des autres activités	5 778	5 485
Charges des autres activités	(5 528)	(4 806)
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>1 052</b>	<b>948</b>
Charges générales d'exploitation	(637)	(582)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(18)	(23)
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>397</b>	<b>344</b>
Coût du risque	(11)	(7)
<b>Résultat Net d'exploitation</b>	<b>386</b>	<b>336</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	17	11
Gains ou pertes sur autres actifs	(2)	(1)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>401</b>	<b>346</b>
Impôts sur les bénéfices	(111)	(127)
<b>Résultat net</b>	<b>290</b>	<b>219</b>
Intérêts minoritaires	(4)	(4)
<b>RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>287</b>	<b>215</b>

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Natixis S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

---

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation.

## II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

---

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Estimations effectuées dans le cadre de l'activité bancaire

Comme indiqué dans la note 7.23 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe Natixis utilise des estimations significatives dans le cadre de son activité bancaire :

- le Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 7.3 et 11). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de dépréciation, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles et collectives ;
- le Groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture (notamment les actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat, les actifs disponibles à la vente, ou les instruments financiers comptabilisés au coût amorti dont la juste valeur est présentée en annexe – note 7.1 7.6 et 7.9 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Par ailleurs, votre Groupe expose, aux notes 1.2 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés, le contexte spécifique de la crise financière, ses expositions directes et indirectes et le dispositif mis en place pour les apprécier, ainsi que les changements de modalités de valorisation et les dépréciations de certains instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place relatif au recensement de ces expositions et à leurs valorisations, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans les notes mentionnées ci-dessus.

### Autres estimations

Le Groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (note 7.13 de l'annexe aux comptes consolidés). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés.

Le Groupe procède à une actualisation de l'évaluation des actifs incorporels et des écarts d'acquisition figurant à son bilan consolidé (notes 7.7 et 3.5 de l'annexe aux comptes consolidés). Nous avons pris connaissance de ses conclusions et nous sommes assurés de leur prise en compte pour l'établissement du bilan consolidé.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

---

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2008

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Damien Leurent

SALUSTRO REYDEL

Membre de KPMG International

Michel Savioz

MAZARS & GUÉRARD

Charles de Boisriou

Michel Barbet-Massin

## COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES

## BILANS SOCIAUX COMPARÉS DE NATIXIS

en millions d'euros

Cf. notes n°	Exercice clos le 31 décembre	2007	2006	2005
	<b>ACTIF</b>			
3	Caisse, Banques centrales, CCP	175	44	24
3	Effets publics et valeurs assimilées	20 566	3 977	4 894
3	Créances sur établissements de crédit	132 333	54 110	65 174
23	<i>dont activité institutionnelle :</i>	83	166	250
4	Opérations avec la clientèle	92 113	42 743	32 326
23	<i>dont activité institutionnelle :</i>	354	400	697
5	Obligations et autres titres à revenu fixe	58 917	15 586	13 934
5	Actions et autres titres à revenu variable	34 080	3 873	1 339
7	Participations et autres titres détenus à long terme	9 385	8 996	162
7	Parts dans les entreprises liées	12 788	14 107	4 248
4	Crédit-bail			
4	Location simple			
12	Immobilisations incorporelles	1 012	87	44
12	Immobilisations corporelles	188	90	80
	Capital souscrit non versé			
7	Actions propres	108		230
13	Autres actifs	26 392	3 812	3 128
13	Comptes de régularisation	23 951	1 011	1 842
	<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>412 008</b>	<b>148 435</b>	<b>127 425</b>

Cf. notes n°	Hors Bilan - Engagements reçus	2007	2006	2005
38	<b>Engagements de financement</b>	<b>3 696</b>	<b>14 368</b>	<b>3 814</b>
	Engagements reçus d'établissements de crédit	3 658	14 243	3 795
	Engagements reçus de la clientèle	38	125	19
38	<b>Engagements de garantie</b>	<b>6 323</b>	<b>13 338</b>	<b>6 442</b>
	Engagements reçus d'établissements de crédit	3 109	10 555	3 564
	Engagements reçus de la clientèle	3 214	2 783	2 878
23	<i>dont activité institutionnelle :</i>	103	183	263
38	<b>Engagements sur titres</b>	<b>161</b>	<b>195</b>	<b>120</b>
38	<b>Autres engagements reçus</b>	<b>2 490</b>	<b>1 613</b>	<b>2 000</b>

Cf. notes n°	Exercice clos le 31 décembre	2007	2006	2005
	<b>PASSIF</b>			
14	Banques centrales, CCP	1 405	613	412
14	Dettes sur établissements de crédit	137 318	50 267	54 106
23	<i>dont activité institutionnelle :</i>	155	239	322
15	Opérations avec la clientèle	48 153	13 039	19 826
23	<i>dont activité institutionnelle :</i>	605	523	727
16	Dettes représentées par un titre	109 519	48 484	34 463
17	Autres passifs	70 209	7 741	7 533
17	Comptes de régularisation	15 916	2 924	2 376
23	<i>dont activité institutionnelle :</i>	1	3	2
18	Provisions (risques et charges)	2 019	1 067	934
19	Dettes subordonnées	10 607	5 894	3 842
20	Fonds pour risques bancaires généraux			239
	Capitaux propres hors FRBG	16 862	18 407	3 694
21	Capital souscrit	1 955	1 952	784
21	Prime d'émission	14 912	14 897	1 856
21	Réserves	415	704	578
	Écarts de réévaluation			
20b	Provisions réglementées et subventions d'investissement	47	94	106
23	<i>dont activité institutionnelle :</i>	25	78	93
21	Report à nouveau		17	(89)
	Résultat de l'exercice	(467)	744	459
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>412 008</b>	<b>148 435</b>	<b>127 425</b>

Cf. notes n°	Hors Bilan - Engagements donnés	2007	2006	2005
38	<b>Engagements de financement</b>	<b>35 578</b>	<b>37 807</b>	<b>30 141</b>
	Engagements en faveur d'établissements de crédit	2 143	8 797	3 165
	Engagements en faveur de la clientèle	33 435	29 010	26 976
38	<b>Engagements de garantie</b>	<b>21 237</b>	<b>20 385</b>	<b>19 900</b>
	Engagements en faveur d'établissements de crédit	3 543	3 016	2 839
	Engagements en faveur de la clientèle	17 694	17 369	17 061
23	<i>dont activité institutionnelle :</i>			1
38	<b>Engagements sur titres</b>	<b>138</b>	<b>183</b>	<b>103</b>
38	<b>Autres engagements donnés</b>	<b>12</b>	<b>52</b>	<b>272</b>



## COMPTES DE RÉSULTATS SOCIAUX COMPARÉS DE NATIXIS

<i>(en millions d'euros)</i>				
Cf. notes n° Exercice clos le 31 décembre		2007	2006	2005
24	<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>17 668</b>	<b>5 416</b>	<b>4 471</b>
	Sur opérations avec les établissements de crédit	8 637	2 813	2 232
	Sur opérations avec la clientèle	4 801	1 985	1 463
	Sur opérations de crédit-bail	0	0	9
	Sur opérations de location simple	0	0	9
	Sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 093	448	443
	Autres intérêts et produits assimilés	1 137	170	315
25	<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>(18 689)</b>	<b>(5 318)</b>	<b>(3 979)</b>
	Sur opérations avec les établissements de crédit	(9 520)	(2 663)	(2 072)
	Sur opérations avec la clientèle	(3 356)	(655)	(539)
	Sur opérations de crédit-bail	0	0	(7)
	Sur opérations de location simple	0	0	(8)
	Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(4 844)	(1 770)	(1 075)
	Autres intérêts et charges assimilées	(969)	(230)	(278)
26	<b>Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>1 078</b>	<b>433</b>	<b>294</b>
27	<b>Commissions (produits)</b>	<b>798</b>	<b>719</b>	<b>638</b>
	<b>Commissions (charges)</b>	<b>(347)</b>	<b>(216)</b>	<b>(241)</b>
28	<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>	<b>2 274</b>	<b>883</b>	<b>161</b>
	Solde des opérations sur titres de transaction	2 113	165	74
	Solde des opérations de change	396	584	269
	Solde des opérations sur instruments financiers	(235)	134	(182)
29	<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement</b>	<b>(789)</b>	<b>(5)</b>	<b>117</b>
30	<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>141</b>	<b>44</b>	<b>42</b>
	<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(135)</b>	<b>(91)</b>	<b>(60)</b>
	<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 999</b>	<b>1 865</b>	<b>1 443</b>
31	<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(1 915)</b>	<b>(1 197)</b>	<b>(901)</b>
	Frais de personnel	(984)	(654)	(544)
	Autres frais administratifs	(931)	(543)	(357)
	<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>(60)</b>	<b>(30)</b>	<b>(21)</b>
	<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>24</b>	<b>638</b>	<b>521</b>
32	<b>Coût du risque</b>	<b>(175)</b>	<b>(141)</b>	<b>(76)</b>
	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(151)</b>	<b>497</b>	<b>445</b>
33	<b>Gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>	<b>(453)</b>	<b>73</b>	<b>32</b>
	<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>(604)</b>	<b>570</b>	<b>477</b>
34	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>82</b>
35	<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>142</b>	<b>(55)</b>	<b>(100)</b>
20	<b>Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées</b>	<b>(5)</b>	<b>231</b>	<b>0</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>(467)</b>	<b>744</b>	<b>459</b>

## ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

## Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2007 a été marqué par la poursuite du processus d'intégration au sein de Natixis des différentes entités apportées le 17 novembre 2006 (\*), la fusion juridique d'IXIS CIB et de Natixis étant intervenue le 31 décembre 2007. D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion est rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

- La nouvelle organisation de la fonction Risques a été déployée et s'insère dans le dispositif de contrôle conjoint avec les deux organes centraux auxquels Natixis est affilié.
- Les mesures de coordination de l'approche commerciale comme des principales activités opérationnelles sont effectives depuis la fin de l'année 2006.
- Les regroupements d'équipes dans les locaux situés près des gares d'Austerlitz et de Lyon et du complexe Bercy ont débuté et se sont poursuivis au cours de l'année 2007.

La conséquence financière de cette fusion-absorption dans les comptes sociaux de Natixis S.A. est l'enregistrement d'un mali de fusion technique correspondant à la différence entre la valeur des titres Ixis CIB au bilan de Natixis et l'actif net apporté par Ixis CIB au 31/12/2006 (date de rétroactivité). Ce mali de fusion a été affecté en totalité (861 millions d'euros) en fonds commercial. Il devra faire l'objet de tests de dépréciation.

Enfin, il a été signé le 2 avril 2007 une Convention d'affiliation de Natixis à la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance.

En leur qualité d'Organes Centraux de Natixis, la BFBP et la CNCE ont pour mission de s'assurer du bon fonctionnement de Natixis. Elles doivent prendre toutes les mesures pour garantir sa liquidité, sa solvabilité, exercer un contrôle administratif technique et financier sur son organisation et sa gestion.

En contrepartie des missions exercées, Natixis versera une « Cotisation », forfaitaire pour l'exercice 2007, et indexée sur l'évolution de la consommation de fonds propres réglementaire ultérieurement.

Concernant les conséquences de la crise financière, il est à noter les points suivants :

**Expositions indirectes au risque « subprime » portées par le bilan de Natixis au 31/12/07 :** Les expositions sont constituées d'un portefeuille de CDO d'ABS classé essentiellement dans la catégorie « titres de transaction » pour une exposition nominale globale de 1 519 millions d'euros (bilan et hors bilan). La valorisation des actifs représentés par ces expositions a été établie :

- à partir des prix de marché lorsque ceux-ci étaient disponibles,
- ou bien à partir d'un modèle de valorisation en l'absence totale de référence de marché. La technique de valorisation utilisée repose sur des hypothèses de taux de pertes déterminés par année d'origine des prêts. Pour la valorisation de ces expositions il a été retenu les hypothèses de taux de pertes suivantes :
  - 23 % pour les générations de prêts 2006 et 2007,
  - 9 % pour la génération de prêts 2005,
  - et les taux de pertes historiques pour les générations de prêts antérieures.

Les valorisations des parts de titrisation hors expositions subprime pour lesquelles aucun prix n'a pu être identifié ont été réalisées à partir de modèles de valorisation :

- modèle de corrélation (pour les CSO),
- et modèle de scoring des structures (pour les CDO d'ABS et les CLO) définissant le niveau de risque de chacune d'entre elles en fonction de critères discriminants et calibré à partir de données observables.

**■ Expositions sur les assureurs « monolines » US :**  
Les opérations conclues avec les rehausseurs de crédit

(\*) Pour mémoire, le rapprochement intervenu le 17 novembre 2006 avec le groupe Caisse d'Épargne a consisté dans les opérations juridiques suivantes :

- l'apport par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) de certaines de ses filiales et participations dans les métiers de la banque d'investissement, de financement, et de services, ainsi qu'une partie des certificats coopératifs d'investissement (les « CCI Caisse d'Épargne ») émis depuis 2004 par chaque Caisse d'Épargne et de Prévoyance (à l'exception des Caisses de Martinique et de Nouvelle-Calédonie) et représentant 20 % de leur capital ;
- l'apport à Natixis Banques Populaires par la SNC Champion, véhicule constitué par la Banque Fédérale des Banques Populaires (la « BFBP ») et les Banques Populaires, du solde des CCI Caisses d'Épargne non apportés par la CNCE et que la SNC Champion a préalablement acquis auprès de la CNCE. En outre, la CNCE et la SNC Champion ont apporté les participations au capital des sociétés Ixis Corporate & Investment Bank (« Ixis CIB ») et Ixis Asset Management Group (« Ixis AMG ») qu'elles ont préalablement acquises auprès de SanPaolo IMI (« SPIMI ») ;
- ces apports ayant été rémunérés en titres Natixis émis à cette occasion ;
- la souscription au capital de 20 % de chacune des Banques Populaires sous la forme d'une émission réservée de certificats coopératifs d'investissement (les « CCI Banques Populaires ») financée par endettement ; et
- l'acquisition de 66 % du capital de Novacredit (crédit à la consommation) détenu par les Banques Populaires.

Postérieurement aux opérations décrites ci-dessus, la CNCE et la BFBP (par l'intermédiaire de la SNC Champion) ont procédé au placement sur le marché d'une partie des actions Natixis reçues en rémunération des apports précités conduisant à un accroissement du flottant de Natixis dans le maintien d'une stricte parité des participations respectives de la BFBP (directe et indirecte) et de la CNCE dans l'établissement.

À la date d'arrêt du 31/12/2007, le flottant de Natixis, y compris le capital détenu par les institutionnels et les actions propres, représente 31 % du capital, le solde étant détenu à parité par la BFBP et la CNCE.

conclues sous forme de Crédit default swaps (CDS) ont été dépréciées afin de tenir compte de l'impact de la crise sur la qualité de crédit des assureurs « monolines ». Une réfaction pour risque de crédit de 156 millions d'euros a été appliquée à la valorisation de ces instruments. En complément, il a été constaté une dépréciation déterminée sur base collective de 138 millions d'euros.

■ **Dépréciation individuelle de certaines parts de SIV :**

Les SIV (structured Investment Vehicules) sont des structures qui investissent, dans des actifs à moyen ou long terme de notation élevée en utilisant un fort effet de levier. Pour se refinancer, les SIV émettent du papier commercial ou des notes à moyen ou long terme. Leurs émissions étant notées par les agences de rating, les SIV doivent respecter des ratios de liquidité et sont contraintes au respect de seuils liés à la valorisation de leurs portefeuilles. Si ces seuils sont touchés ou dépassés, elles doivent procéder à la liquidation de leurs actifs. Au 31/12/07, compte tenu de l'évolution observée des valeurs liquidatives des parts de SIV détenues par Natixis, et du risque de liquidation en résultant, il a été procédé à une dépréciation de ces parts, inscrites dans la catégorie « Titres d'investissement », de 17 millions d'euros.

■ **Participation au capital d'IKB :** Natixis détient une position très minoritaire au capital de la banque allemande

IKB depuis 1993, soit 2,5 % du capital d'IKB. Les relations d'affaires entre les deux établissements sont essentiellement centrées sur le financement des moyennes et des grandes entreprises allemandes. Elles ne concernent, ni directement ni indirectement les activités de financement et d'investissement d'IKB sur les marchés immobiliers européens et américains. Les difficultés financières de la banque allemande liées à la crise du « subprime » ont amené à constater une dépréciation de 15,8 millions d'euros sur les titres IKB.

■ **Participation au capital de CIFG :** Un soutien financier à CIFG, filiale américaine de rehaussement de crédit, a été apporté par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et la Banque Fédérale des Banques Populaires. Ce soutien financier s'est matérialisé fin décembre 2007 par la souscription à une augmentation de capital à part égale à hauteur de 1,3 milliard de dollars. Ainsi, au 31 décembre 2007, Natixis ne détient plus qu'une participation dans CIFG de 0,47 % qui est intégralement dépréciée. Le montant de la dépréciation constatée au 31/12/07 est de 536 millions d'euros. Le transfert des titres CIFG à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et à la Banque Fédérale des Banques Populaires est intervenu le 31 janvier 2008.

## NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes de Natixis sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit, et notamment le règlement CRC 2000-03 relatif à la présentation des états financiers.

### 1.1 - Prêts à la clientèle

Les prêts sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale. Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés en hors bilan dans la catégorie « engagements de financement ». Une distinction est opérée entre les crédits sains et les crédits douteux.

### 1.2 - Politique de dépréciations

Depuis l'exercice 2000, Natixis articule sa politique de couverture des risques autour de 3 niveaux de provisionnement :

#### 1.2.1 Dépréciations individualisées

■ **1.2.1.1 Risques en capital**

Lorsqu'il survient un risque de non-recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs, des dépréciations ou des provisions sont dotées au compte de résultat, au poste « coût du risque ».

Ces dépréciations sont déterminées sur la base d'examens trimestriels, dossier par dossier et pays par pays, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Pour les opérations de crédit-bail et assimilées, les plus et moins values de cession ainsi que les dotations et reprises de provision (biens loués et immobilisations temporairement non louées) sont inscrites en « produit net bancaire ». Les indemnités de résiliation sont enregistrées au niveau des « intérêts et produits assimilés ». Seule la fraction en capital des loyers douteux est provisionnée en « coût du risque ».

Le montant des dépréciations est calculé par différence entre la valeur nette comptable du prêt et les sommes estimées recouvrables actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine du contrat de prêt.

L'identification et la comptabilisation des créances douteuses sont effectuées conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03. Ce règlement et l'avis du comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2003 définissent les modalités de classification en créances douteuses et de passage des encours douteux en encours douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses compromises les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, les créances issues de restructuration pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an dès lors qu'un passage en perte est envisagé.

### ■ 1.2.1.2 Risques en intérêts

En application de la réglementation bancaire :

- les intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire sont portés en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés sous cette rubrique lors de leur encaissement ;
- les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six et neuf mois, sont également dépréciés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement ;
- par contagion, l'encours en capital de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à déprécier le risque en capital ;
- il en est de même pour les biens loués en crédit-bail ; ils sont déclassés en créances douteuses pour leur montant d'encours financier lorsqu'il existe une échéance de loyer ou de frais accessoires impayée depuis plus de trois mois (mobilier) ou six mois (immobilier).

### ■ 1.2.1.3 Retraitement des risques souverains de l'ex-BFCE

En 1991 et 1992, il a été procédé sur les actifs de l'ex- BFCE à des opérations de retraitement des risques souverains selon deux schémas, l'un de « sortie de bilan » (defeasance), l'autre « d'option de vente ». À cette fin, deux structures ont été créées, Edval pour la defeasance et Worledge pour l'option de vente et ces 2 structures ont été consolidées pour la première fois au 31 décembre 2002. La consolidation de ces sociétés en application du § 10052 du règlement CRC 99-07, relatif aux entités ad-hoc, implique une révision du niveau de provisionnement des crédits à risques objets de l'option de vente.

À l'actif du bilan, l'encours net des crédits optionnés est couvert par les titres coupons zéros détenus par ces entités. L'évolution du résultat de ces entités est uniquement fonction de la prise de valeur des titres coupons zéros jusqu'à leur valeur de remboursement atteinte en 2014, date à laquelle le montage prend fin. Sur cette période la prise de valeur des titres compense exactement un provisionnement à 100 % des créances optionnées assurant une neutralité complète du résultat et l'équilibre de la trésorerie nécessaire au refinancement de ces opérations.

## 1.2.2 Provisions sectorielles et géographiques

Les provisions sectorielles et géographiques couvrent certains domaines d'activités de Natixis présentant des risques potentiels futurs mais non avérés. Ces domaines font l'objet de revues trimestrielles qui conduisent, le cas échéant, à inclure dans l'assiette provisionnable des risques sains sur des pays ou des secteurs dont la situation économique laisse présager des difficultés. Lors des revues trimestrielles, les taux de provisionnement des pays et des secteurs sont ajustés en

fonction de la perception qu'a Natixis de l'évolution négative ou positive de ces domaines.

Les actifs financiers ne présentant pas de risques individuels avérés sont classés par portefeuilles présentant des risques similaires par secteur d'activité ; pour chacun de ces groupes, il est recherché l'existence d'un indice objectif de dépréciation reposant sur des données observables indiquant une diminution probable des flux de trésoreries recouvrables estimés pour ce groupe d'actifs. Si un indice objectif de dépréciation est observé, alors les encours formant ce groupe d'actifs font l'objet de la comptabilisation d'une dépréciation collective. Un actif appartenant à ce groupe qui viendrait à être provisionné de manière individuelle (risque avéré) est exclu de l'assiette de calcul de la dépréciation collective.

La méthode de calcul de la dépréciation est celle de la perte attendue (« expected loss ») calculée à maturité du dossier.

## 1.3 - Opérations de titrisation

Les opérations de titrisation en cours ont pour effet de transférer le risque de crédit sans céder les portefeuilles de référence. Il s'agit d'opérations de titrisation synthétique à base de dérivés de crédits conclus avec des banques tierces conjointement avec des entités ad hoc. Les dérivés de crédits sont assimilés dans leur principe à des assurances crédits et fournissent une protection contre le risque de signature (faillite, restructuration des termes d'un actif de référence et incapacité de payer) sur les débiteurs composant le portefeuille.

## 1.4 - Créances, dettes et engagements libellés en devises

Les créances, dettes et engagements de hors bilan, sont convertis en euros aux cours en vigueur à la date d'arrêt des comptes. La différence de change est directement inscrite en résultat.

En revanche, les différences de change mises en évidence lors de la conversion des emprunts bénéficiant de la garantie de change de l'Etat ou afférentes à l'activité institutionnelle sont inscrites en comptes de régularisation.

## 1.5 - Portefeuille titres

### 1.5.1 Opérations sur titres (transaction, placement, investissement)

Les règles suivantes, conformément au règlement CRC 2005-01, sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc.) et sont fonction de la finalité des opérations :

- **titres de transaction** : il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée. Les titres sont

comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). À chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits ;

■ **titres de placement** : sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont pas inscrits, ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement ; ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciations, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement ;

■ **titres d'investissement** : les titres d'investissement correspondent à des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ils font l'objet, soit d'un financement spécifique, soit d'une couverture adéquate en matière de risque de taux. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupons courus exclus, et l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement.

Conformément aux prescriptions réglementaires, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation sauf s'il existe une forte probabilité de les céder avant l'échéance en raison de circonstances nouvelles et sans préjudice des dépréciations à constituer en application des dispositions du règlement CRC 2002-03 s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres (coût du risque). Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées ;

■ **actions propres** : les achats visent différentes finalités, d'abord la régularisation du cours de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité. Dans ce cadre, le nombre d'actions propres détenues au 31/12/2007 s'élève à 1 295 360 titres pour 17 millions d'euros comptabilisés en titres de transaction.

D'autre part, un Schéma d'Attribution Gratuite d'Actions (SAGA) a été mis en place en novembre 2007 au profit des salariés de Natixis ainsi que des sociétés qui lui sont liées, directement ou indirectement, dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce. Le nombre d'actions propres détenues dans ce cadre au 31/12/2007 s'élève à 5 760 208 titres pour 89 millions d'euros comptabilisés en titres de placement. Le coût d'acquisition de ces titres sera provisionné par la constatation d'une provision pour risques et charges étalée sur la période d'acquisition des droits (2 ans prorata temporis).

### 1.5.2 Titres de participation et titres de l'activité de portefeuille (TAP)

■ **Les titres de participations consolidés** : Natixis a procédé pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2007 à une évaluation des titres de ses filiales consolidées.

La méthode d'évaluation retenue est la méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie. Cette méthode s'appuie sur l'établissement de business plans élaborés par le management des principales filiales et validés par la Direction générale de Natixis.

Le taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie est, filiale par filiale, la résultante :

- d'une moyenne de taux de rendement de l'OAT 10 ans,
- de la prime de risque du marché sur lequel intervient la filiale,
- d'un Bêta tel qu'il ressort d'un échantillon de sociétés comparables.

Les résultats de cette méthode ont été confrontés avec les méthodes usuelles de comparaison boursière ou d'actif net réévalué aux fins de validation complémentaire.

■ **Les titres de participation non consolidés** : ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'utilité à la date d'arrêté ou de leur coût d'acquisition. La valeur d'utilité à la date d'arrêté est déterminée en fonction de critères tels que l'actif net réévalué et la rentabilité des sociétés concernées.

■ **Les titres de l'activité de portefeuille « TAP »** : ces titres sont acquis dans le but d'en retirer, à plus ou moins long terme, une rentabilité ou un rendement satisfaisant. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation pour que leur valeur au bilan n'excède pas leur valeur estimative (valeur de transaction récente, valeur de rentabilité, valeur boursière ou autre méthode de valorisation retenue lors de l'acquisition).

### 1.6 - Revenus du portefeuille-titres, corrections de valeur et résultats de cession

■ Les produits des titres à revenu variable sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement.

■ Les produits des titres à revenu fixe sont comptabilisés selon la méthode des intérêts courus.

■ Les corrections de valeur et résultats de cession des titres sont enregistrés dans des rubriques spécifiques selon la nature des opérations :

- titres de transaction, titres de placement et TAP : « gains ou pertes » les concernant, en produit net bancaire,
- titres d'investissement : en coût du risque d'une part, lorsque les corrections de valeur correspondent à un risque de contrepartie, en gains ou pertes sur actifs immobilisés d'autre part, pour les corrections de valeur afférentes à un risque de marché et pour l'ensemble des résultats de cession,

■ titres de participation et autres titres détenus à long terme : en gains ou pertes sur actifs immobilisés.



## 1.7 - Immobilisations corporelles et incorporelles

### 1.7.1 Évaluation initiale

Les immobilisations de l'ancien Crédit National acquises avant le 31 décembre 1976 sont comptabilisées à leur valeur d'utilité déterminée lors de la réévaluation légale de 1976. Celles acquises depuis cette date sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations de l'ancienne BFCE sont enregistrées, dans les comptes de Natixis, à leur valeur d'utilité, déterminée lors de l'acquisition de la BFCE par le Crédit National. Les immobilisations de l'ex-Caisse Centrale des Banques Populaires ont été apportées pour leur valeur nette comptable suite à l'apport partiel d'actif.

Les nouvelles acquisitions sont comptabilisées à leur prix d'achat augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte). Natixis n'inscrit pas à l'actif ses coûts d'emprunt.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses de matériel et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de ces logiciels en vue de leur utilisation. Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont immobilisées dès lors que le projet répond aux contraintes suivantes : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre, probabilités d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources, capacité d'évaluer de façon fiable des dépenses de développement. Les dépenses encourues pendant la phase de recherche ne sont immobilisées mais comptabilisées en charges.

### 1.7.2 Évaluation ultérieure

Postérieurement à leur acquisition, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

### 1.7.3 Amortissement

Dès lors qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues par Natixis, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, selon le mode linéaire ou dégressif quand ce dernier correspond à l'amortissement économique. La valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable lorsque celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Pour Natixis, les valeurs résiduelles des composants autres que les terrains et les façades non destructibles ne sont pas considérées comme pouvant être estimées de façon fiable. Elles sont donc réputées nulles.

Conformément aux nouvelles dispositions, un plan d'amortissement spécifique est défini pour chaque composant significatif d'une immobilisation corporelle ayant une durée d'utilité ou un rythme de consommation des avantages futurs différents de ceux de l'immobilisation prise dans son ensemble. Pour les immeubles d'exploitation et de placement,

Natixis a retenu les composants et les durées d'amortissement suivants :

■ terrains :	NA ;
■ façades non destructibles :	NA ;
■ façades, couverture, étanchéité :	20 à 40 ans ;
■ fondations, ossatures :	30 à 60 ans ;
■ ravalement :	10 à 20 ans ;
■ équipements techniques :	10 à 20 ans ;
■ aménagements intérieurs :	8 à 15 ans.

Les autres catégories d'immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité des biens considérés, celle-ci se situant généralement dans une fourchette allant de 5 à 10 ans.

Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, inférieure à 5 ans dans la majorité des cas. Les logiciels générés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité ne pouvant excéder 15 ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de fonds de commerce à durée d'utilité indéterminée qui ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

## 1.8 - Titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée

Natixis a émis des titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement, en cas de liquidation, n'intervient qu'après le désintéressement des autres créanciers.

Lorsque des titres subordonnés à durée indéterminée sont assimilés à des titres amortissables, chaque paiement d'échéance a été décomposé en une fraction d'amortissement venant en élément soustractif du montant nominal et une fraction d'intérêts qui figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilés.

## 1.9 - Titres participatifs

La rémunération servie sur les titres participatifs émis est assimilée à des intérêts et inscrite, prorata temporis, en charge au compte de résultat.

## 1.10 - Intérêts, primes et commissions

Les intérêts, les primes et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement.

### 1.11 - Primes d'aménagement de taux et de remboursement anticipé de prêts clientèle

Les primes d'aménagement de taux et les indemnités de remboursement anticipé sont considérées comme des intérêts perçus d'avance et comptabilisés dans le compte de résultat par année au prorata des pertes d'intérêts résultant du calendrier contractuel des prêts en cause.

### 1.12 - Frais d'émission d'emprunt et frais d'augmentation de capital

Conformément à l'option fiscale offerte par la loi du 8 août 1994 et à l'évolution de la nature des frais d'émission d'emprunts qui représentent essentiellement un complément du coût de refinancement, Natixis étale cette charge sur la durée de vie des emprunts pour les opérations réalisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994.

Les frais liés aux augmentations de capital de Natixis sont imputés nets d'impôts sur la prime d'émission.

### 1.13 - Instruments financiers à terme fermes et conditionnels pour compte propre de Natixis

Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors bilan à des fins de suivis interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors bilan publié. L'information concernant ces instruments est disponible dans les notes annexes.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché) :

#### 1.13.1 Opérations d'échange de taux

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- micro-couverture (couverture affectée) ;
- macro-couverture (gestion globale de bilan) ;
- positions spéculatives ;
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.
  - Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.
  - Le traitement comptable des positions spéculatives est identique pour les intérêts. Par ailleurs, les moins-values latentes constatées en date d'arrêté par rapport à la valeur de marché des contrats, sont enregistrées en résultat par voie de provision.

- La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la valeur du marché. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

#### 1.13.2 Opérations d'échange de devises

- Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.
- Les opérations de change à terme de couverture font l'objet d'un enregistrement prorata temporis en compte de résultat soit sous forme de report et déport lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre de l'activité commerciale, soit sous forme d'intérêts courus lorsqu'elles ont vocation à couvrir des actifs ou des passifs à long terme en devises.

#### 1.13.3 Options (taux, change, actions) et contrats à terme

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges afférents à l'élément couvert.

Dans le cas des opérations hors couverture, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation à la valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont directement inscrites en compte de résultat. S'il s'agit de produits traités sur des marchés de gré à gré, une éventuelle décote constatée sur la valeur de marché au titre du risque de modèle ou de l'incertitude affectant les paramètres est enregistrée en résultat par voie de provision sur instruments financiers.

#### 1.13.4 Activité institutionnelle

Les engagements susceptibles d'être pris dans ce cadre vis-à-vis des banques octroyant directement des crédits export financés en devises, pour leur garantir une stabilisation du taux de leurs ressources, ne figurent pas au hors bilan publié. Les charges et produits sur opérations relevant de l'activité institutionnelle (swaps et garanties de stabilisation de taux) sont directement imputés ou versés au Trésor Public selon les modalités fixées conventionnellement avec celui-ci.

### 1.14 - Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.



---

### 1.15 - Impôt sur les sociétés

---

La charge d'impôt de l'exercice correspond à l'impôt exigible, au taux de 34,43 % et au taux en vigueur localement pour les succursales étrangères.

---

### 1.16 - Passifs sociaux et engagements en matière de retraite

---

Les passifs sociaux provisionnés comprennent, pour l'essentiel :

- les indemnités et congés de fin de carrière (IFC) ;
- les compléments de pension bancaire ;
- les allocations pour préretraite et complément sur retraite ;
- les allocations de cessation d'activité des travailleurs salariés ;
- la part patronale à verser aux mutuelles pour les retraités et préretraités ;
- les médailles du travail.

Natixis recourt à des actuaires indépendants pour la valorisation de ses principaux engagements comme le complément de pension bancaire.

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- à la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatif aux personnels en activité et retraité ;
- minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;

- minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :

- des écarts d'expérience liés aux variables démographiques,
- des évolutions des hypothèses actuarielles : taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires,
- des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs de couverture.

En application de la méthode du corridor retenue par Natixis, la fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure à 10 % du plus haut entre la valeur des engagements et celle des actifs de couverture, n'est pas comptabilisée ; la fraction excédant ce corridor est amortie sur la durée moyenne des engagements nets concernés sur les exercices suivants.

Conformément à la recommandation R 2003-01 du CNC, Natixis provisionne la totalité des engagements relatifs aux passifs sociaux.

Conformément à l'avis n° 2004-A du comité d'urgence du CNC, les incidences de la Loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifiant les conditions de départ en retraite des salariés, constituent une modification de régime dont les effets sont étalés sur la durée résiduelle d'activité des salariés.

---

### 1.17 - Changements de méthodes comptables

---

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice.

**NOTE 2 COMPTES PRO FORMA****2.1 - Principes d'élaboration du compte de résultat et du bilan pro forma 2006**

Le compte de résultat et le bilan pro forma 2006 sont destinés à permettre la comparaison de la formation du résultat et de la situation patrimoniale dans l'hypothèse où l'opération de fusion serait intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2006,

L'élaboration de ces éléments financiers consiste en l'addition des contributions respectives de Natixis et d'Ixis CIB ; c'est-à-dire leurs comptes individuels 2006 tels que publiés retraités des intra-groupes entre ces deux sociétés.

Pour la définition des autres principes appliqués à l'élaboration de ces comptes, il convient de se référer à la note « principes comptables et méthodes d'évaluation ».

**2.2 - Compte de résultat 2006 pro forma**

(en millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006		
	Contribution Natixis	Contribution Natixis	Contribution Ixis CIB	Natixis pro forma
Intérêts et produits assimilés	17 668	5 308	7 438	12 746
Intérêts et charges assimilées	(18 689)	(5 261)	(7 161)	(12 422)
Revenus des titres à revenu variable	1 078	433	214	647
Commissions (produits)	798	708	104	812
Commissions (charges)	(347)	(216)	(101)	(317)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	2 274	804	1 177	1 981
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	(789)	(5)	(293)	(298)
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	6	(47)	6	(41)
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 999</b>	<b>1 724</b>	<b>1 384</b>	<b>3 108</b>
Charges générales d'exploitation	(1 915)	(1 197)	(657)	(1 854)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	(60)	(30)	(19)	(49)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>24</b>	<b>497</b>	<b>708</b>	<b>1 205</b>
Coût du risque	(175)	(141)	126	(15)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(151)</b>	<b>356</b>	<b>834</b>	<b>1 190</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(453)	73	(4)	69
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>(604)</b>	<b>429</b>	<b>830</b>	<b>1 259</b>
Résultat exceptionnel	0	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	142	(55)	(133)	(188)
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	(5)	231	0	231
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>(467)</b>	<b>603</b>	<b>697</b>	<b>1 300</b>

**2.3 - Bilan 2006 pro forma**

(en millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006		
	Contribution Natixis	Contribution Natixis	Contribution Ixis CIB	Natixis pro forma
Caisse, Banques centrales, CCP	175	44	1	45
Effets publics et valeurs assimilées	20 566	3 977	23 106	27 083
Créances sur établissements de crédit	132 333	51 929	68 705	120 634
<i>dont activité institutionnelle :</i>	83	166	0	166
Opérations avec la clientèle	92 113	42 743	34 683	77 426
<i>dont activité institutionnelle :</i>	354	400	0	400
Obligations et autres titres à revenu fixe	58 917	15 586	41 782	57 368
Actions et autres titres à revenu variable	34 080	3 873	20 938	24 811
Participations et autres titres détenus à long terme	9 385	8 996	1 663	10 659
Parts dans les entreprises liées	12 788	9 700	216	9 916
Crédit-bail	0	0	0	0
Location simple	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	1 012	948	18	966
Immobilisations corporelles	188	90	47	137
Capital souscrit non versé	0	0	0	0
Actions propres	108	0	0	0
Autres actifs	26 392	3 779	17 834	21 613
Comptes de régularisation	23 951	970	10 710	11 680
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>412 008</b>	<b>142 634</b>	<b>219 703</b>	<b>362 337</b>

(en millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006		
	Contribution Natixis	Contribution Natixis	Contribution Ixis CIB	Natixis pro forma
<b>Hors Bilan - Engagements donnés</b>				
<b>Engagements de financement</b>	<b>3 696</b>	<b>14 368</b>	<b>1 290</b>	<b>15 658</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	3 658	14 243	1 194	15 437
Engagements reçus de la clientèle	38	125	96	221
<b>Engagements de garantie</b>	<b>6 323</b>	<b>13 338</b>	<b>2 806</b>	<b>16 144</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	3 109	10 555	2 433	12 988
Engagements reçus de la clientèle	3 214	2 783	373	3 156
<i>dont activité institutionnelle :</i>	103	183	0	183
<b>Engagements sur titres</b>	<b>161</b>	<b>195</b>	<b>2 003</b>	<b>2 198</b>
<b>Autres engagements reçus</b>	<b>2 490</b>	<b>1 613</b>	<b>6 784</b>	<b>8 397</b>

(en millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006		
	Contribution Natixis	Contribution Natixis	Contribution Ixis CIB	Natixis pro forma
Banques centrales, CCP	1 405	613	0	613
Dettes sur établissements de crédit	137 318	47 489	85 968	133 457
<i>dont activité institutionnelle :</i>	155	239	0	239
Opérations avec la clientèle	48 153	13 039	16 777	29 816
<i>dont activité institutionnelle :</i>	605	523	0	523
Dettes représentées par un titre	109 519	48 484	44 753	93 237
Autres passifs	70 209	7 701	55 360	63 061
Comptes de régularisation	15 916	2 901	11 149	14 050
<i>dont activité institutionnelle :</i>	1	3	-	3,00
Provisions (risques et charges)	2 019	1 067	171	1 238
Dettes subordonnées	10 607	5 894	2 564	8 458
Fonds pour risques bancaires généraux	0	0	0	0
Capitaux propres hors FRBG	16 862	18 266	141	18 407
Capital souscrit	1 955	1 952	0	1 952
Prime d'émission	14 912	14 897	(556)	14 341
Réserves	415	704	0	704
Écarts de réévaluation	0	0	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	47	94	0	94
<i>dont activité institutionnelle :</i>	25	78	0	78
Report à nouveau	0	17	0	17
Résultat de l'exercice	(467)	603	697	1 300
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>412 008</b>	<b>145 453</b>	<b>216 884</b>	<b>362 337</b>

(en millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006		
	Contribution Natixis	Contribution Natixis	Contribution Ixis CIB	Natixis pro forma
<b>Hors Bilan - Engagements donnés</b>				
<b>Engagements de financement</b>	<b>35 578</b>	<b>37 807</b>	<b>12 406</b>	<b>50 213</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	2 143	8 797	709	9 506
Engagements en faveur de la clientèle	33 435	29 010	11 697	40 707
<b>Engagements de garantie</b>	<b>21 237</b>	<b>20 385</b>	<b>14 722</b>	<b>35 107</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	3 543	3 016	1 111	4 127
Engagements en faveur de la clientèle	17 694	17 369	13 611	30 980
<i>dont activité institutionnelle :</i>	0	0	0	0
<b>Engagements sur titres</b>	<b>138</b>	<b>183</b>	<b>1 463</b>	<b>1 646</b>
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>12</b>	<b>52</b>	<b>8 798</b>	<b>8 850</b>

**NOTE 3 OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES**

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
<b>Caisse, CCP, banques centrales</b>	<b>175</b>	<b>44</b>	<b>24</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>20 566</b>	<b>3 977</b>	<b>4 894</b>
Titres de transaction	19 740	3 117	3 451
Titres de placement	430	516	1 060
<i>dont créances rattachées</i>	11	20	30
<i>dont dépréciations</i>	(1)	(1)	(5)
Titres d'investissement	396	344	383
<i>dont créances rattachées</i>	6	9	10
<b>Créances sur établissements de crédit</b>	<b>132 333</b>	<b>54 110</b>	<b>65 174</b>
À vue	12 948	7 158	3 956
<i>dont créances rattachées</i>	4	2	11
<i>dont créances douteuses</i>	1	1	1
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>	(1)	0	0
À terme (*)	119 385	46 952	61 218
<i>dont créances rattachées</i>	1 575	532	484
<i>dont créances douteuses</i>	36	40	81
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>	(21)	(26)	(51)
<b>OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES</b>	<b>153 074</b>	<b>58 131</b>	<b>70 092</b>
(*) <i>Dont créances subordonnées :</i>	214	120	121
<i>saines</i>	565	114	118
<i>douteuses</i>	0	1	1
<i>créances rattachées</i>	5	5	2
<i>Dont titres reçus en pension livrée :</i>	76 696	19 186	36 582
<i>dont créances rattachées</i>	1 032	329	332

**NOTE 4 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES**

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>4 688</b>	<b>5 315</b>	<b>4 347</b>
<i>dont créances rattachées</i>	23	18	13
<i>dont créances douteuses</i>	169	81	200
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>	0	(40)	(79)
<b>Créances commerciales</b>	<b>553</b>	<b>646</b>	<b>751</b>
<i>dont créances rattachées</i>	5	0	11
<i>dont créances douteuses</i>	8	27	20
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>	0	(4)	(2)
<b>Autres concours à la clientèle</b>	<b>86 872</b>	<b>36 782</b>	<b>27 228</b>
Crédits de trésorerie et à la consommation	32 008	18 159	15 949
<i>dont créances rattachées</i>	83	81	47
Crédits à l'équipement	3 095	2 182	2 166
<i>dont créances rattachées</i>	11	10	8
Crédits à l'export	1 111	942	660
<i>dont créances rattachées</i>	7	12	5
Crédits à l'habitat	462	240	122
<i>dont créances rattachées</i>	0	0	0
Titres reçus en pension	18 527	2 158	544
<i>dont créances rattachées</i>	5	10	5
Prêts subordonnés	579	754	571
<i>dont créances rattachées</i>	6	4	4
<i>dont créances douteuses</i>	0	0	0
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>	0	0	0
Autres Crédits	31 090	12 347	7 216
<i>dont créances rattachées</i>	396	88	41
<i>dont créances douteuses</i>	432	592	561
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>	(431)	(438)	(424)
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>	<b>92 113</b>	<b>42 743</b>	<b>32 326</b>
<b>Crédit-bail mobilier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Encours	0	0	0
Biens temporairement non loués et créances douteuses			
Créances rattachées			
Dépréciations des biens			
Dépréciations des créances douteuses			
<b>Location simple</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Encours	0	0	0
Biens temporairement non loués et créances douteuses			
Créances rattachées			
Dépréciations des biens			
Dépréciations des créances douteuses			
<b>OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**NOTE 5 OBLIGATIONS, ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE ET VARIABLE**

	2007				2006			2005	
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Total
<b>OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE</b>									
Valeur brute <sup>(1)</sup>	31 346	21 943	5 574	58 863	8 598	3 585	3 383	15 566	13 894
Primes/décotes		(23)	(8)	(31)		1	(4)	(3)	24
Créances rattachées	0	190	94	284	0	26	42	68	91
Dépréciations		(155)	(44)	(199)		(18)	(28)	(46)	(75)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>31 346</b>	<b>21 955</b>	<b>5 616</b>	<b>58 917</b>	<b>8 598</b>	<b>3 594</b>	<b>3 393</b>	<b>15 586</b>	<b>13 934</b>
<b>ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE</b>									
Valeur brute	32 228	2 544		34 772	3 220	702		3 922	1 386
Créances rattachées	0	(121)		(121)	0	0		0	0
Dépréciations	0	(571)		(571)	0	(49)		(49)	(48)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>32 228</b>	<b>1 852</b>		<b>34 080</b>	<b>3 220</b>	<b>653</b>		<b>3 873</b>	<b>1 339</b>

(1) Pour ces catégories de titres, les valeurs brutes indiquées dans les colonnes « titres de placement » et « titres d'investissement » correspondent à la valeur de remboursement.

Informations complémentaires sur les titres :

Portefeuille d'origine	Portefeuille de destination	Montants transférés en cours d'exercice		
		2007	2006	2005
Titres de transaction	Titres de Placement	0	47	1 473

**NOTE 6 ENCOURS DOUTEUX, COMPROMIS ET DÉPRÉCIATIONS**

(en millions d'euros)	2007		2006		2005	
	Doutoux non compromis	Doutoux compromis	Doutoux non compromis	Doutoux compromis	Doutoux non compromis	Doutoux compromis
<b>Établissements de crédit</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>32</b>	<b>1</b>
Créances	18	18	14	26	57	27
Dépréciations	(3)	(18)	(8)	(18)	(25)	(26)
<b>Clientèle</b>	<b>189</b>	<b>15</b>	<b>217</b>	<b>1</b>	<b>232</b>	<b>37</b>
Créances	311	324	360	336	388	386
Dépréciations	(122)	(309)	(143)	(335)	(156)	(349)
<b>ENCOURS DOUTEUX ET COMPROMIS NETS</b>	<b>204</b>	<b>15</b>	<b>223</b>	<b>9</b>	<b>264</b>	<b>38</b>



**NOTE 7 PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES DÉTENUS A LONG TERME, ET ACTIONS PROPRES**

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
<b>Participations</b>	<b>9 236</b>	<b>8 915</b>	<b>108</b>
Encours	9 241	8 924	117
Avances en comptes courants	25	0	0
Écart de conversion	2	1	1
Dépréciations	(32)	(10)	(10)
Titres prêtés	0	0	0
<b>Autres titres détenus à long terme</b>	<b>149</b>	<b>81</b>	<b>54</b>
Encours	171	115	91
Avances en comptes courants	0	0	0
Écart de conversion	0	0	0
Dépréciations	(22)	(34)	(37)
Titres prêtés	0	0	0
<b>Créances rattachées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS A LONG TERME</b>	<b>9 385</b>	<b>8 996</b>	<b>162</b>
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	<b>12 788</b>	<b>14 107</b>	<b>4 248</b>
Encours	12 696	14 187	4 370
Avances en comptes courants	6	6	6
Écart de conversion	187	39	25
Dépréciations	(101)	(125)	(153)
Titres prêtés	0	0	0
<b>Créances rattachées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES</b>	<b>12 788</b>	<b>14 107</b>	<b>4 248</b>
<b>Actions Propres</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>230</b>
Transaction	17	0	226
Placement *	91	0	0
Titres prêtés	0	0	0
Immobilisations financières *	0	0	4
<b>ACTIONS PROPRES</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>230</b>
* Dont dépréciations	0	0	0

**NOTE 8 INVENTAIRE DES TITRES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2007**

Montants en euros	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
<b>I - PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES</b>		
<b>A) Établissements Bancaires, Sociétés de Crédit</b>		
CACEIS	5 074 546	645 500 000,00
CFDI	29 994	4 572 555,82
Compagnie 1818	370 615	75 201 035,26
GCE Bail	3 419 834	38 999 897,38
IFCIC - INSTITUT FINANCEMENT CINEMA ET IND.CULT	28 473	434 068,08
IXIS CMNA (Australia) Holdings Inc. - Saint George	103	71 645 826,01
IXIS CMNA (Australia) Holding (No.2) Inc. (Macquarie)	25	133 717 546,16
NATEXIS LEASE MADRID	32 134	514 000,00
NATIXIS ALGÉRIE	3 198 517	56 677 945,24
NATIXIS ARBITRAGE	4 019 846	44 010 992,32
NATIXIS AUSTRALIA PTY LTD	24 999 999	13 822 555,22
NATIXIS ASIA LIMITED	400 000 000	39 585 925,66
NATIXIS BLEICHROEDER (ex-Arnhold Bleichroeder Inc.)	100	181 172 220,70
NATIXIS BRASIL S.A.	87 999 999	34 278 265,07
NATIXIS COFICINE	111 311	29 000 060,15
NATIXIS FUNDING	1 503 627	11 101 728,05
NATIXIS GARANTIES (ex-GCE Garanties)	221 010	474 976 359,72
NATIXIS INTERÉPARGNE	555 655	57 053 104,13
NATIXIS LEASE	16 670 494	399 595 042,46
NATIXIS LUXEMBOURG S.A.	3 335 032	400 684 933,11
NATIXIS MOSCOW (ex-ZAO)	111 618	36 743 030,55
NATIXIS NORTH AMERICA Inc.	24 858	412 726 650,68
NATIXIS PAIEMENTS	6 682 333	37 983 985,90
NATIXIS SECURITIES	14 184	48 173 909,59
NATIXIS TRANSPORT FINANCE	1 244 314	177 127 048,32
<b>B) Établissements Financiers</b>		
AIVELYS ASSET MANAGEMENT (ex-Ecrinvest 10)	99 994	999 940,00
FINANCIÈRE CLADEL	607 896	10 099 354,39
Gestitres	322 771	32 351 838,46
ICMNA International Holding	90 372	260 919 012,65
INVEST KAPPA (ex-Linebourse Invest Kappa)	576 133	7 611 712,84
INVESTIMA 6 SAS	690 922	6 562 719,00
NATEXIS ABM CORP	100	10 028 858,60
NATEXIS AMBS (New-York)	287 051	194 993 576,35
NATEXIS INVESTMENT CORP.	3 217	2 552 930,38
NATIXIS Innov	15 006 000	150 060 000,00
NATEXIS SERVICOS E INFORMATICOES LTDA	600 000	1 802 345,88
NATIXIS COMMODITY MARKETS LTD	20 000 000	24 037 340,85

Montants en euros	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
NATIXIS CONSUMER FINANCE (ex-GCE FS)	32 237 000	17 500 000,00
Natixis Corporate Solutions	100 000 000	213 032 623,96
NATIXIS FINANCE	164 993	2 557 939,82
NATIXIS PRIVATE EQUITY	19 063 292	512 991 451,13
NBP Preferred Capital 2 (New-York)	10 000	6 793 438,80
NBP Preferred Capital 3 (New-York)	11 500	7 811 969,30
SAS VAL A	1 672 000	282 160 453,47
SLIB - SERVICES LOGICIELS D'INTÉGRATION BOURSIÈRE	748 694	12 696 634,42
SNC TOLBIAC FINANCE	32 812 499	328 124 990,00
SPAFICA	42 823	63 472 920,48
<b>C) Divers</b>		
CO-ASSUR	2 494	282 570,47
COFACE	6 439	753 174,19
COFACE HOLDING (ex-SDGP 41)	114 626 067	1 082 084 526,82
ECRINVEST 11	19 989 652	199 896 520,00
GARBO-INVEST (ex-Investima 20)	105 000	100 781 131,81
INVEST ALPHA	14 994	228 582,06
INVEST DELTA	14 994	1 228 582,06
INVESTIMA 14	52 000	463 533,00
INVESTIMA 16	52 000	466 608,00
INVESTIMA 17	230 000	2 093 137,00
INVESTIMA 18	226 000	2 071 830,00
INVESTIMA 19	220 000	2 028 454,00
INVESTIMA 25	182 132	1 821 320,00
INVESTIMA 26	182 100	1 821 000,00
INVESTIMA 27	167 200	1 672 000,00
INVESTIMA 28	166 450	1 664 500,00
INVESTIMA 29	171 950	1 719 500,00
INVESTIMA 32	353 600	3 532 587,00
INVESTIMA 34	247 500	2 429 274,00
INVESTIMA 35	253 700	2 502 403,00
LUGDUNUM GESTION	7 995	289 653,21
NATIXIS ALTAIR (ex-plus X Altair)	6 274 989	14 445 387,10
Natixis Alternative Investments Luxembourg	58 768	58 904 304,92
NATIXIS ASSURANCES	10 537 209	798 540 481,91
NATIXIS IMMO DÉVELOPPEMENT	92 674	6 775 636,78
NATIXIS IMMO EXPLOITATION	7 674 462	124 002 112,22
NATIXIS INVESTOR SERVICING	110 896	5 324 166,67
NATIXIS Marco	100 017 000	1 000 170 000,00
NATIXIS PARTICIPATIONS (ex-SD CONSEIL)	2 494	190 137,57
NATIXIS PRIVATE BANKING	4 496 384	53 970 574,71
NXBP 1	148 628	3 715 669 222,74
PARTECIS	1 250	1 250 000,00

Montants en euros	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
REACOMEX	5 000	9 652 489,97
SAMIC	250	1 804 187,29
SCI ANTIN HAUSSMANN	20	304 898,05
SCI HAUSSMANN 90	1 809	2 757 802,72
TITRES-CADEAUX (ex-ISSY SF2 2)	27 000	260 894,87
<b>D) Sociétés pour lesquelles la valeur d'inventaire est inférieure ou égale à 150 000 euros</b>		<b>2 179 496,81</b>
<b>E) Avances en compte-courant</b>		
SCI ALTAIR 1		6 274 967,28
SPAFIC - AVANCE EN COMPTE COURANT	-	1 705 142,06
<b>F) Titres prêtés</b>		<b>37 436,69</b>
<b>G) Créances rattachées</b>		

## II - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS A LONG TERME

### A) Établissements Bancaires, Sociétés de Crédit

BANCA POPOLARE ITALIANA (ex-BP DI VERONA E NOVARA)	14 400	231 696,78
BANCO FINANTIA	12 765 844	24 311 111,14
BP ATLANTIQUE - NANTES	3 270 611	195 023 205,08
BP BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ-DIJON	2 796 731	263 348 991,45
BP CENTRE ATLANTIQUE - NIORT	11 021 750	107 012 854,48
BP COTE D'AZUR - NICE	1 375 001	97 118 327,74
BP D'ALSACE - STRASBOURG	3 087 500	139 589 621,74
BP DE L'OUEST - RENNES	1 925 521	183 981 107,85
BP DES ALPES - GRENOBLE	3 300 000	186 097 656,50
BP DU MASSIF CENTRAL - CLERMONT-FERRAND	1 100 000	98 674 122,62
BP DU NORD - LILLE	3 378 126	101 609 028,87
BP DU SUD - PERPIGNAN	20 420 135	220 129 055,30
BP DU SUD-OUEST - BORDEAUX	2 735 294	109 386 437,44
BP LOIRE ET LYONNAIS - LYON	2 382 353	136 667 399,22
BP LORRAINE CHAMPAGNE - METZ	4 468 750	248 558 343,75
BP OCCITANE - TOULOUSE	8 970 240	324 985 368,80
BP PROVENÇALE ET CORSE - MARSEILLE	1 017 188	84 056 618,60
BP RIVES de PARIS	4 975 000	333 341 458,05
BP VAL DE FRANCE - ST-QUENTIN-EN-YVELINES	1 175 000	332 739 909,76
BRED-BANQUE POPULAIRE	7 562 500	545 710 000,00
CASDEN-BANQUE POPULAIRE	6 875 000	291 583 046,48
CEP ALSACE	1 000 230	114 913 815,00
CEP AQUITAINE POITOU CHARENTES (ex-AQUITAINE NORD)	2 732 819	317 344 561,00
CEP AUVERGNE LIMOUSIN	1 214 229	181 454 738,00
CEP BASSE NORMANDIE	719 145	86 338 252,00
CEP BOURGOGNE FRANCHE COMTE	2 253 842	251 257 282,00
CEP BRETAGNE	33 215	141 538 402,00
CEP COTE D'AZUR	1 262 919	180 599 058,00
CEP HAUTE NORMANDIE	1 211 860	168 546 584,00

Montants en euros	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
CEP ÎLE DE FRANCE NORD	660 028	95 951 543,00
CEP ÎLE DE FRANCE OUEST	810 543	129 372 717,00
CEP ÎLE DE FRANCE PARIS	4 483 114	441 661 799,00
CEP LANGUEDOC ROUSSILLON	1 532 768	179 029 041,00
CEP LOIRE CENTRE (ex-VAL DE FRANCE ORLÉANAIS)	1 675 293	238 467 971,00
CEP LOIRE DROME ARDÈCHE	1 438 769	116 534 779,00
CEP LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE (ex-Lorraine)	2 370 047	290 034 525,00
CEP MIDI PYRÉNÉES	2 385 621	237 026 188,00
CEP NORD FRANCE EUROPE (ex-PAS DE CALAIS)	3 304 598	392 170 378,00
CEP PAYS DE LA LOIRE	2 030 000	190 250 554,00
CEP PICARDIE	1 249 554	198 555 644,00
CEP PROVENCE ALPES CORSE	3 880 917	407 873 965,00
CEP RHÔNE ALPES (ex-CEP ALPES)	3 398 568	339 821 358,00
CRÉDIT COOPÉRATIF	6 475 001	175 602 027,12
IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK	2 200 000	13 618 000,00
OSEO garantie	133 372	3 242 831,92
UNIGRAINS	6 825	207 681,09
WGZ BANK	8 700	1 091 345,87
<b>B) Établissements Financiers</b>		
BIAT	272 000	3 046 869,66
CUBE INFRACTURE FUND (Sicav)	3 627 215	3 657 184,50
IMMOBILIÈRE PRIVÉE - France PIERRE (ex-Imm Privée 2)	8 040	1 479 367,24
LAZARD (actions ordinaires)	2 000 000	33 999 728,00
LAZARD (ESU)	6 000 000	101 999 184,00
MEDIAFINANCE	255 000	4 047 120,84
NATEXIS BANQUES POPULAIRES IMAGES 3	7 385	4 812 413,70
NATIXIS Middle East Limited	250 000	169 998,64
Natixis Real Estate Feeder SARL	7 120 000	7 120 000,00
Natexis Securities Inc.	100	1 936 498,45
MTS S.p.A Italie	9 511	3 062 542,00
Pentelia Limited	6 853 532	46 603 644,77
PROPARCO	267 300	4 017 739,19
SOFIPROTEOL	41 313	711 448,01
VILC - VIETNAM INTERNATIONAL LEASING	1 000 000	793 563,57
<b>C) Divers</b>		
3RD CINVEN FD 1 LTD	0	8 103 643,56
ADVENT CAYMAN GPE IV	0	2 430 149,31
BAIN CAPITAL ASIA	0	152 842,88
BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE NORD DE LYON - LIQUIDATI	151 760	416 252,30
CARLYLE EUROPE PARTNERS II LP	11 374 487	11 374 487,00
CME	1	200 598,40
COLYZEO 2	6 524 958	6 524 958,00
DMC	662 100	801 141,00

Montants en euros	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
EMBRAER	273 120	10 492 370,08
EURAZEO CO-INVESTMENT PARTNERS	500	25 000 000,00
EUROTITRISATION	1 273	226 321,70
FIDEME	1 584	6 035 040,00
FIDEPPP	15 479	12 153 475,99
FONCIÈRE INEA	26 900	999 873,00
FOURTH CINVEN FUND	0	3 885 163,97
GIE LES JEUNES BOIS	503 080	507 215,47
GIE SPRING RAIN	17 599 140	1 351 071,60
GIE STAR TROIS	149 902 078	326 269,96
GIE VULCAIN ÉNERGIE	91 672	1 374 539,30
GOLD TOE INVESTMENT CORP	156 433	154 583,30
HINES PAN EUROPEAN CORE FUND	8 860 030	8 960 030,34
INDUSTRI KAPITAL 2004 GP LP	6 066 143	6 066 144,97
INDUSTRI KAPITAL 2007	650 000	650 000,00
LCH CLEARNET GROUP	362 903	462 860,11
LUCIA	93 000	1 982 843,51
M5 (AKA)	2 044 800	4 089 600,00
MR SCA SICAR	42 406	426 240,00
NATIXIS CIB 1	130 400	13 040 000,00
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL	33 985	600 697,70
PAI EUROPE IV-C FCPR	2 500 000	15 147 750,00
PAI EUROPE IV-C FCPR UK GENERAL	1	5 076 750,00
PAI EUROPE V FCPR	274 750	25 000 000,00
PORCHER INDUSTRIES	506	427 830,10
RREEF	10 838 561	10 838 561,20
SICOVAM HOLDING (ex-Soparsico)	3 694	30 417 099,22
SMTPC	93 497	236 680,74
SOFRANTEM	15 002	388 822,74
SYSTRA	7 300	1 977 973,37
SWAPSWIRE	257 887	332 926,00
TERRA FIRMA CAP.PART III	0	5 032 873,80
<b>D) Sociétés pour lesquelles la valeur d'inventaire est inférieure ou égale à 150 000 euros</b>		<b>1 619 007,81</b>
<b>E) Avances en compte-courant</b>		
Informatique CDC		25 311 941,51
SAS SFPMEI		710,00
<b>F) Titres prêtés</b>		<b>33 294,50</b>
<b>G) Créances rattachées</b>		<b>829,63</b>
<b>III - ACTIONS PROPRES</b>		
NATIXIS	7 226 571	107 898 378,62
<b>TOTAL DES TITRES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2007</b>		<b>22 281 158 510,25</b>

**NOTE 9 INFORMATIONS CONCERNANT LE FRANCHISSEMENT DES SEUILS DE PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE SOCIÉTÉS FRANÇAISES DURANT L'EXERCICE**

Le tableau ci-dessous a été établi conformément aux dispositions de l'article L. 247-1 du Code de commerce :

	% au 31/12/2007	Nombre d'actions au 31/12/2007
<b>Entrées en portefeuille</b>		
BP D'ALSACE - STRASBOURG	21,92 %	3 087 500
CACEIS	50,00 %	5 074 546
CEP AQUITAINE POITOU CHARENTES (ex-AQUITAINE NORD)	20,00 %	2 732 819
CEP BASSE NORMANDIE	20,00 %	719 145
CEP BOURGOGNE FRANCHE COMTE	20,00 %	2 253 842
CEP BRETAGNE	20,00 %	33 215
CEP ÎLE DE FRANCE PARIS	20,00 %	4 483 114
CEP LOIRE CENTRE (ex-VAL DE FRANCE ORLÉANAIS)	20,00 %	1 675 293
CEP LOIRE DROME ARDÈCHE	20,00 %	1 438 769
CEP LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE (ex-Lorraine)	20,00 %	2 370 047
CEP MIDI PYRÉNÉES	20,00 %	2 385 621
CEP NORD FRANCE EUROPE (ex-PAS DE CALAIS)	20,00 %	3 304 598
CEP PAYS DE LA LOIRE	20,00 %	2 030 000
CEP PICARDIE	20,00 %	1 249 554
CEP PROVENCE ALPES CORSE	20,00 %	3 880 917
CEP RHÔNE ALPES (ex-CEP ALPES)	20,00 %	3 398 568
COFACE HOLDING (ex-SDGP 41)	100,00 %	114 626 067
ECRINVEST 11	100,00 %	19 989 652
ECRINVEST 12	99,84 %	3 694
ECRINVEST 13	99,84 %	3 694
ECRINVEST 14	99,84 %	3 694
ECRINVEST 15	99,84 %	3 694
ECRINVEST 16	99,84 %	3 694
ECRINVEST 17	99,84 %	3 694
ECRINVEST 18	99,84 %	3 694
ECRINVEST 19	99,84 %	3 694
ECRINVEST 20	99,84 %	3 694
GARBO-INVEST (ex-Investima 20)	100,00 %	105 000
INVESTIMA 25	100,00 %	182 132
INVESTIMA 26	100,00 %	182 100
INVESTIMA 27	100,00 %	167 200
INVESTIMA 28	100,00 %	166 450
INVESTIMA 29	100,00 %	171 950
INVESTIMA 32	100,00 %	353 600
INVESTIMA 34	100,00 %	247 500



	% au 31/12/2007	Nombre d'actions au 31/12/2007
INVESTIMA 35	100,00 %	253 700
INVESTIMA 53 - SAS	100,00 %	3 700
INVESTIMA 54 - SAS	100,00 %	3 700
INVESTIMA 55 - SAS	100,00 %	3 700
INVESTIMA 56 - SAS	100,00 %	3 700
INVESTIMA 57 - SAS	100,00 %	3 700
INVESTIMA 58 - SAS	100,00 %	3 700
INVESTIMA 59 - SAS	100,00 %	3 700
INVESTIMA 60 - SAS	100,00 %	3 700
INVESTIMA 61 - SAS	100,00 %	3 700
INVESTIMA 62 - SAS	100,00 %	3 700
INVESTIMA 63- SAS	100,00 %	3 700
INVESTIMA 64 - SAS	100,00 %	3 700
INVESTIMA 65 - SAS	100,00 %	3 700
INVESTIMA 66 - SAS	100,00 %	3 700
INVESTIMA 67 - SAS	100,00 %	3 700
INVESTIMA 68 - SAS	100,00 %	3 700
INVESTIMA 69 - SAS	100,00 %	3 700
INVESTIMA 70 - SAS	100,00 %	3 700
INVESTIMA 71 - SAS	100,00 %	3 700
INVESTIMA 72 - SAS	100,00 %	3 700
INVESTIMA 73 - SAS	100,00 %	3 700
MB2 - SOCIÉTÉ CONCESSION METRO/BUS/AGGLO BORDEAUX	15,64 %	391
NATEXIS BANQUES POPULAIRES IMAGES 3	82,04 %	7 385
NATIXIS FUNDING	100,00 %	1 503 627
NATIXIS PAIEMENTS	100,00 %	6 682 333
NATIXIS PARTICIPATIONS (ex-SD CONSEIL)	99,76 %	2 494
NXBP 1 (ex-Natexis Gestion)	100,00 %	148 628
SCI ANTIN HAUSSMANN	100,00 %	20
SOFIPROTEOL	9,82 %	41 313

**Sorties du portefeuille**

ALIS

CEP CENTRE-VAL DE LOIRE (absorbée par CEP LOIRE CENTRE)

CEP CHAMPAGNE ARDENNE (absorbée par CEP LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE)

CEP FLANDRE (absorbée par CEP NORD France EUROPE)

CEP PAYS DE L'ADOUR (absorbé par CEP AQUITAINE POITOU CHARENTE)

CEP PAYS DU HAINAUT (absorbée par CEP NORD France EUROPE)

CEP POITOU CHARENTES (absorbé par CEP AQUITAINE POITOU CHARENTE)

CEP RHÔNE ALPES LYON (absorbée par CEP RHÔNE ALPES)

CEPAR

	% au 31/12/2007	Nombre d'actions au 31/12/2007
CIFG Holding (déclassé en titres de placement)		
COFACE (apport à COFACE HOLDING)		
ECRINVEST 8 (ex-Nam Gérance) (radiation)		
Foncier Assurance (apport à Natixis Assurances)		
GCE Affacturage (absorbé par Natixis Factor)		
GIE OMNIUM NATEXIS (liquidation)		
IXIS CIB (fusion)		
NAMI - NATIXIS ASSET MANAGEMENT IMMOBILIER (apport à NXBP 1)		
NATEXIS ASSET MANAGEMENT- NAM (apport à NXBP 1)		
NATEXIS BANQUES POPULAIRES IMAGES 2 (liquidation)		
NATEXIS BANQUES POPULAIRES IMAGES 3 (liquidation)		
NATEXIS SECURITIES (absorbée par IXIS CIB)		
NATIXIS ALTAIR IT SHARED SERVICES (ex-VAL E) (cession)		
NATIXIS FINANCEMENT (ex-CEFI) (apport à ECRINVEST 11)		
NATIXIS INVESTIMA (ex-SDGP 43) (Transmission Universelle de Patrimoine)		
Novacredit (apport à ECRINVEST 11)		
OGIF (Omnium gestion immobilière de l'IdF)		
PATRIMOINE EUROPE (liquidation)		
SAGP (Transmission Universelle de Patrimoine)		
SAS VALMY LIBERTÉ CONSEIL (liquidation)		
SCI Guyancourt		
SCESCL		
SEMADE (liquidation)		
TURBO S.A. (cession)		

## **NOTE 10 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATION**

---

Article L. 233 - 15 du Code de commerce

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital (en milliers d'unités)	Capitaux propres autres que le capital (en milliers d'unités)	Quote- part de capital au 31/12/2007
<b>A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b>			
<b>Filiales et participations (détenues à plus de 10 %)</b>			
CACEIS			
1, PLACE VALHUBERT 75013 PARIS	1 112 406 EUR	2 951 EUR	50,00 %
COFACE HOLDING			
30, RUE PIERRE MENDÈS-FRANCE 75013 PARIS	573 130 EUR	469 006 EUR	100,00 %
COMPAGNIE 1818			
8, RUE DU PROFESSEUR-LAVIGNOLLE 33049 BORDEAUX CEDEX	118 918 EUR	(49 263) EUR	58,00 %
ECRINVEST			
11-30, AV. PIERRE MENDÈS-FRANCE 75013 PARIS	199 897 EUR	0 EUR	100,00 %
GARBO-INVEST			
30, AV. PIERRE MENDÈS-FRANCE 75013 PARIS	105 000 EUR	(2) EUR	100,00 %
GCE BAIL			
32, RUE BEAUJON 75008 PARIS	49 959 EUR	(12 053) EUR	100,00 %
GESTITRES			
24, VLA BAUDRAN 94742 ARCUEIL	28 504 EUR	4 782 EUR	100,00 %
ICMNA INTERNATIONAL HOLDING			
1209 ORANGE STREET - WILMINGTON NEW CASTLE COUNTY - DELAWARE ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	2 077 760 USD	1 959 USD	21,00 %
INVEST KAPPA			
45, RUE SAINT-DOMINIQUE 75007 PARIS	5 761 EUR	1 851 EUR	100,00 %
NATEXIS AMBS (NEW YORK)			
645 FIFTH AVENUE NY 10022 - NEW YORK	562 050 USD	2 242 USD	100,00 %
NATIXIS ALGÉRIE			
62, CHEMIN DRARENI MOHAMED HYDRA ALGER	3 483 193 DZD	2 026 532 DZD	100,00 %
NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS LUXEMBOURG			
LUXEMBOURG S.A. 25, RUE GOETHE L-1637 LUXEMBOURG	58 769 EUR	508 UR	99,00 %
NATIXIS ARBITRAGE			
115, RUE MONTMARTRE 75002 PARIS	60 298 EUR	(16 287) EUR	100,00 %
NATIXIS ASIA LIMITED			
SUITES 1911-1922 - 19 F TWO 88 QUEENSWAY PACIFIC PLACE HONG KONG	400 000 HKD	(162 125) HKD	100,00 %
NATIXIS ASSURANCES			
68-76, QUAI DE LA RAPÉE 75012 PARIS	80 399 EUR	499 164 EUR	100,00 %

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés (en milliers d'euros)	Montants des cautions et avals fournis (en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires du dernier exercice (en milliers d'unités)	Bénéfice ou perte du dernier exercice (en milliers d'unités)	Dividendes encaissés en 2007 (en milliers d'euros)	Observ.
Brute (en milliers d'euros)	Nette (en milliers d'euros)						
645 500	645 500		80 018	591 955 EUR	118 023 EUR	16 500	
1 082 085	1 082 085			0 EUR	39 938 EUR	39 935	
75 201	75 201			73 640 EUR	10 813 EUR	-	
199 897	199 897			20 EUR	(27) EUR	-	
105 000	100 781			(20 114) EUR	(20 121) EUR	-	
39 000	39 000			10 251 EUR	1 225 EUR	-	
32 352	32 352			104 734 EUR	15 555 EUR	3 915	
260 919	260 919			104 047 USD	67 631 USD	10 016	
20 195	7 612			294 EUR	303 EUR	-	
194 994	194 994	-	-	31 352 USD	31 332 USD	-	
56 678	56 678			1 814 510 DZD	337 513 DZD	-	
58 904	58 904			689 EUR	373 EUR		
60 615	44 011			11 339 EUR	5 767 EUR	-	
39 586	39 586	7 869		94 426 HKD	(59 930) HKD		
798 540	798 540	60 000		87 943 EUR	84 979 EUR	91 936	

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital (en milliers d'unités)	Capitaux propres autres que le capital (en milliers d'unités)	Quote- part de capital au 31/12/2007
NATIXIS BLEICHROEDER			
1345 AV, OF THE AMERICAS NEW YORK, NY 10105-4300	151 503 USD	(14 954) USD	100,00 %
NATIXIS BRASIL S.A.			
AVENIDA PAULISTA N287 EDIFICIO SANTA CATARINA, 12 ANDAR SÃO PAULO	88 015 BRL	0 BRL	100,00 %
NATIXIS COFICINE			
6, RUE DE L'AMIRAL HAMELIN 75116 PARIS	5 897 EUR	8 915 EUR	94,00 %
NATIXIS COMMODITY MARKETS			
LTD-85 KING WILLIAM STREET EC4N 7BL LONDON	35 788 USD	17 493 USD	100,00 %
NATIXIS CONSUMER FINANCE			
5, RUE MASSERAN 75007 PARIS	32 237 EUR	(45 559) EUR	100,00 %
NATIXIS CORPORATE SOLUTIONS			
ORMONDE HOUSE 12 LOWER LEESON STREET DUBLIN IRLANDE	100 000 EUR	165 184 EUR	100,00 %
NATIXIS FUNDING			
115, RUE MONTMARTRE 75002 PARIS	22 555 EUR	2 182 EUR	100,00 %
NATIXIS GARANTIES			
128, RUE LA-BOÉTIE 75008 PARIS	269 194 EUR	36 033 EUR	100,00 %
NATIXIS IMMO EXPLOITATION			
30, RUE PIERRE MENDÈS-FRANCE 75013 PARIS	117 036 EUR	439 EUR	100,00 %
NATIXIS INNOV			
47, QUAI D'AUSTERLITZ 75648 PARIS CEDEX 13	150 060 EUR	(16 532) EUR	100,00 %
NATIXIS INTEREPARGNE			
68, QUAI DE LA RAPÉE 75012 PARIS	8 891 EUR	18 585 EUR	100,00 %
NATIXIS LEASE			
115, RUE MONTMARTRE 75002 PARIS	267 242 EUR	137 497 EUR	100,00 %
NATIXIS LUXEMBOURG S.A.			
51, AVENUE J.F.-KENNEDY L-1855 LUXEMBOURG	333 503 EUR	92 172 EUR	100,00 %
NATIXIS MARCO			
47, QUAI D'AUSTERLITZ 75013 PARIS	1 000 170 EUR	469 EUR	100,00 %
NATIXIS MOSCOW			
1 TVERSKAYA YAMSKAYA 23 RU 125047 MOSCOW	1 153 089 RUR	269 894 RUR	100,00 %
NATIXIS NORTH AMERICA INC			
36TH FLOOR 9W 57TH STREET NEW YORK NY 10019	25 USD	253 377 USD	100,00 %
NATIXIS PAIEMENTS			
30, RUE PIERRE MENDÈS-FRANCE 75013 PARIS	36 753 EUR	4 033 EUR	100,00 %
NATIXIS PRIVATE BANKING			
51, AVENUE J.F.-KENNEDY L-1855 LUXEMBOURG	33 340 EUR	5 303 EUR	100,00 %

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés (en milliers d'euros)	Montants des cautions et avals fournis (en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires du dernier exercice (en milliers d'unités)	Bénéfice ou perte du dernier exercice (en milliers d'unités)	Dividendes encaissés en 2007 (en milliers d'euros)	Observ.
Brute (en milliers d'euros)	Nette (en milliers d'euros)						
172 942	181 172			121 836 USD	10 343 USD	-	(1)
33 957	34 278			(481) BRL	(1 153) BRL	-	(1)
31 500	29 000			10 750 EUR	3 487 EUR	3 006	
19 940	24 037			56 379 USD	4 943 USD	-	(1)
29 000	17 500			351 EUR	(18 876) EUR	-	
213 033	213 033	3 115 371		213 251 EUR	102 414 EUR	25 500	
23 883	11 102			(13 398) EUR	(13 635) EUR	553	
474 976	474 976			115 986 EUR	54 078 EUR	12 941	
124 002	124 002			88 594 EUR	175 695 EUR	-	
150 060	150 060	2 347 856		(24 625) EUR	(3 675) EUR		
57 053	57 053			77 147 EUR	8 224 EUR	6 835	
399 595	399 595	162 424		305 546 EUR	193 954 EUR	29 173	
400 685	400 685		295 538	20 676 EUR	12 996 EUR	-	
1 000 170	1 000 170			747 EUR	475 EUR		
27 606	36 743			371 080 RUR	144 743 RUR	-	(1)
412 727	412 727	5 085 231		(136 512) USD	(258 562) USD	87 746	(2)
37 984	37 984			127 299 EUR	18 548 EUR	15 897	
53 971	53 971			19 547 EUR	3 470 EUR	-	



Sociétés ou groupes de sociétés	Capital (en milliers d'unités)	Capitaux propres autres que le capital (en milliers d'unités)	Quote- part de capital au 31/12/2007
NATIXIS PRIVATE EQUITY			
5-7, RUE DE MONTESSUY 75007 PARIS	438 456 EUR	149 533 EUR	100,00 %
NATIXIS SECURITIES			
47, QUAI D'AUSTERLITZ 75013 PARIS	4 014 EUR	61 573 EUR	100,00 %
NATIXIS TRANSPORT FINANCE			
30, RUE PIERRE MENDÈS-FRANCE 75013 PARIS	95 626 EUR	80 685 EUR	100,00 %
NXBP 1			
30, RUE PIERRE MENDÈS-FRANCE 75013 PARIS	2 378 EUR	3 519 828 EUR	100,00 %
PENTELIA LIMITED			
PO BOX 309GT UGLAND HOUSE SOUTH CHURCH STREET GEORGE TOWN CAYMAN ISLANDS	370 USD	nc USD	100,00 %
SAS VAL A			
115, RUE MONTMARTRE 75002 PARIS	167 200 EUR	119 905 EUR	100,00 %
SNC TOLBIAC FINANCE			
47, QUAI D'AUSTERLITZ 75013 PARIS	328 125 EUR	22 570 EUR	100,00 %
SPAFICA			
115, RUE MONTMARTRE 75002 PARIS	685 EUR	62 858 EUR	100,00 %
BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES (somme)	4 489 954 EUR	8 400 274 EUR	20,00 %
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE (somme)	4 127 564 EUR	11 744 698 EUR	20,00 %

### B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

#### Filiales et Participations non reprises au paragraphe A

21 - Dans les sociétés françaises (ensemble)

22 - Dans les sociétés étrangères (ensemble)

\* Chiffres extraits des documents comptables au 31/12/2007.

(1) Pour ces lignes de titre, la valeur nette est supérieure à la valeur brute du fait de l'existence d'écart de conversion positif.

(2) Informations chiffrées du sous-groupe de Natixis NA.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés (en milliers d'euros)	Montants des cautions et avals fournis (en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires du dernier exercice (en milliers d'unités)	Bénéfice ou perte du dernier exercice (en milliers d'unités)	Dividendes encaissés en 2007 (en milliers d'euros)	Observ.
Brute (en milliers d'euros)	Nette (en milliers d'euros)						
512 991	512 991	260 000		180 691 EUR	161 032 EUR	40 986	
48 174	48 174	12 958		139 314 EUR	10 408 EUR	1 438	
177 127	177 127	229 775		25 995 EUR	15 504 EUR	12 133	
3 715 669	3 715 669			196 655 EUR	196 518 EUR	203 900	
46 604	46 604			nc USD	nc USD		
282 160	282 160			12 578 EUR	12 297 EUR	67 500	
328 125	328 125			22 658 EUR	22 570 EUR	22 570	
63 473	63 473	31 267		11 403 EUR	17 043 EUR	11 646	
4 175 213	4 175 213	3 389 667	343 906	5 267 729 EUR	961 613 EUR	-	
4 698 745	4 698 745			6 119 651 EUR	1 672 091 EUR	117 552	
494 743	433 400	4 209 884	531 749			492 023	
397 380	397 360	4 375 947				2 362 369	

**NOTE 11 ACTIONS PROPRES - ACTIF**

(en milliers d'unités)	Quantité achetée	Prix d'achat	Prix d'achat moyen	Quantité vendue ou annulée	Prix de sortie	Prix de sortie moyen	Stock Final	% du capital détenu
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2007</b>	-	-		-	-		-	
Régularisation de cours	13 299 459	221 501 458	16,65	12 004 099	204 122 124	17,00	1 295 360	
Attribution aux salariés	171 003	2 469 261	14,44				171 003	
Schéma d'attribution gratuit d'actions (SAGA)	5 760 208	88 813 771	15,42				5 760 208	
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>19 230 670</b>	<b>312 784 490</b>	<b>16,26</b>	<b>12 004 099</b>	<b>204 122 124</b>	<b>17,00</b>	<b>7 226 571</b>	<b>0,59 %</b>

**NOTE 12 IMMOBILISATIONS**

(en millions d'euros)	2007			2006			2005		
	Brut	Amortisse- ments et déprécia- tions	Net	Brut	Amortisse- ments et déprécia- tions	Net	Brut	Amortisse- ments et provisions	Net
<b>Immobilisations d'exploitation</b>	<b>1 480</b>	<b>(281)</b>	<b>1 199</b>	<b>347</b>	<b>(172)</b>	<b>175</b>	<b>286</b>	<b>(165)</b>	<b>121</b>
Immobilisations incorporelles	1 113	(101)	1 012	134	(47)	87	87	(43)	
Immobilisations corporelles	367	(180)	187	213	(125)	88	199	(122)	77
<b>Immobilisations hors exploitation</b>	<b>5</b>	<b>(4)</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>(6)</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>(6)</b>	<b>3</b>
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	5	(4)	1	8	(6)	2	9	(6)	3
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 113</b>	<b>(101)</b>	<b>1 012</b>	<b>134</b>	<b>(47)</b>	<b>87</b>	<b>87</b>	<b>(43)</b>	<b>44</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>372</b>	<b>(184)</b>	<b>188</b>	<b>221</b>	<b>(131)</b>	<b>90</b>	<b>208</b>	<b>(128)</b>	<b>80</b>

	Fin 2006	Intégration Ixis CIB	Acquisitions	Cessions	Autres	Fin 2007
<b>Valeurs brutes</b>						
<b>Immobilisations incorporelles d'exploitation</b>	<b>134</b>	<b>73</b>	<b>937</b>	<b>(30)</b>	<b>(1)</b>	<b>1 113</b>
fonds de commerce	21	1	862	(1)	(1)	882
logiciels	52	23	28	(25)	12	90
autres immobilisations incorporelles	61	49	47	(4)	(12)	141
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>213</b>	<b>111</b>	<b>85</b>	<b>(50)</b>	<b>8</b>	<b>367</b>
terrains et constructions	106	0	26	(8)	0	124
autres immobilisations corporelles	107	111	59	(42)	8	243
<b>Immobilisations corporelles hors exploitation</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(3)</b>	<b>0</b>	<b>5</b>
terrains et constructions	6	0	0	(3)	0	3
autres immobilisations corporelles	2	0	0	0	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>355</b>	<b>184</b>	<b>1 022</b>	<b>(83)</b>	<b>7</b>	<b>1 485</b>

	Fin 2006	Intégration Ixis CIB	Dotations et reprises	Cessions	Autres	Fin 2007
<b>Amortissements et provisions</b>						
<b>Immobilisations incorporelles d'exploitation</b>	<b>47</b>	<b>55</b>	<b>24</b>	<b>(24)</b>	<b>0</b>	<b>101</b>
fonds de commerce	1	0	0	(1)	0	0
logiciels	36	9	18	(23)	0	40
autres immobilisations incorporelles	10	45	6	0	0	61
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>125</b>	<b>64</b>	<b>35</b>	<b>(43)</b>	<b>(1)</b>	<b>180</b>
terrains et constructions	52	0	6	(8)	0	50
autres immobilisations corporelles	73	64	29	(35)	(1)	130
<b>Immobilisations corporelles hors exploitation</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(2)</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
terrains et constructions	5	0	0	(2)	0	3
autres immobilisations corporelles	1	0	0	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>178</b>	<b>119</b>	<b>59</b>	<b>(69)</b>	<b>(1)</b>	<b>285</b>

**NOTE 13 COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS - ACTIF**

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Instruments conditionnels	14 137	2 504	2 075
Comptes de règlement	703	184	193
Débiteurs divers	11 551	1 121	859
Comptes de stocks et assimilés	1	3	1
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>26 392</b>	<b>3 812</b>	<b>3 128</b>
Comptes d'encaissement	0	9	3
Comptes d'ajustement	4 680	75	505
Comptes de gains sur IFT	4 707	0	0
Comptes de charges à répartir ou comptabilisées d'avance	240	107	80
Produits à recevoir	1 073	346	594
Comptes de régularisation divers	13 251	474	660
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>23 951</b>	<b>1 011</b>	<b>1 842</b>

**NOTE 14 OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES**

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
<b>Banques centrales, CCP</b>	1 405	613	412
<b>Dettes sur établissements de crédit</b>	137 318	50 267	54 106
À vue	24 281	14 648	10 987
<i>dont dettes rattachées</i>	4	5	2
<i>dont autres sommes dues</i>	6	1	25
À terme*	113 037	35 619	43 119
<i>dont dettes rattachées</i>	1 328	344	426
<b>OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES</b>	<b>138 723</b>	<b>50 880</b>	<b>54 518</b>
* <i>Dont titres donnés en pension livrée :</i>	56 042	21 577	31 474
<i>dont dettes rattachées</i>	878	239	346

**NOTE 15 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE**

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	87	60	63
<b>Autres dettes</b>	48 066	12 979	19 763
À vue	10 969	5 967	6 065
<i>dont dettes rattachées</i>	7	6	4
<i>dont autres sommes dues</i>	5	3	66
À terme *	37 097	7 012	13 698
<i>dont dettes rattachées</i>	77	24	111
<i>dont dépôts de garantie</i>	683	145	112
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>	<b>48 153</b>	<b>13 039</b>	<b>19 826</b>
* <i>Dont titres donnés en pension livrée :</i>	19 316	1 108	7 324
<i>dont dettes rattachées</i>	91	6	80

**NOTE 16 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE**

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
<b>Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables</b>	<b>91 256</b>	<b>46 396</b>	<b>30 238</b>
<i>dont dettes rattachées</i>	974	437	184
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>18 262</b>	<b>2 087</b>	<b>4 224</b>
<i>dont dettes rattachées</i>	216	26	41
<b>Bons de caisse et bons d'épargne</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<i>dont dettes rattachées</i>	0	0	0
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	<b>109 519</b>	<b>48 484</b>	<b>34 463</b>

**NOTE 17 COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS - PASSIF**

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Créditeurs divers	10 103	1 940	1 763
Opérations sur titres	46 647	3 745	4 122
<i>dont titres de transaction</i>	0	0	0
<i>dont dettes sur titres de transaction</i>	46 665	3 735	4 101
<i>dont dettes rattachées</i>	(18)	0	0
Instruments conditionnels vendus	13 369	1 936	1 451
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	90	120	197
<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>70 209</b>	<b>7 741</b>	<b>7 533</b>
Comptes indisponibles	207	45	70
Comptes d'ajustement et d'écart	6 743	468	514
Comptes de pertes sur IFT	1 659	0	0
Comptes de produits à étaler ou constatés d'avance	136	52	43
Charges à payer	1 826	724	630
Comptes de régularisation divers	5 345	1 635	1 118
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>15 916</b>	<b>2 924</b>	<b>2 375</b>



**NOTE 18 PROVISIONS (RISQUES ET CHARGES)**

(en millions d'euros)	Passifs Sociaux	Hors Bilan (engagements par signature)	Risques Pays	Risques Individuels	Provisions pour litiges	Risques Sectoriels	Provisions Fiscales	Risques IFT	Risques Divers	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>66</b>	<b>9</b>	<b>235</b>	<b>32</b>	<b>15</b>	<b>190</b>	<b>224</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>796</b>
Dotations	14	22	17	14	7	53	45	16	2	190
Reprises	(12)	(20)	(17)	(5)	(12)	(14)	(36)	(14)	(6)	(136)
Écart de conversion			16	0	1	4	1	0	0	22
Autres variations	77	2	0	0	(5)	(13)	2	0	(1)	62
<b>Mouvements de l'année 2005</b>	<b>79</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>(9)</b>	<b>30</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>(5)</b>	<b>138</b>
<b>Solde au 31 décembre 2005</b>	<b>145</b>	<b>13</b>	<b>251</b>	<b>41</b>	<b>6</b>	<b>220</b>	<b>236</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>934</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2006</b>	<b>145</b>	<b>13</b>	<b>251</b>	<b>41</b>	<b>6</b>	<b>220</b>	<b>236</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>934</b>
Dotations	7	20	89	10	1	188	71	45	0	431
Reprises	(14)	(18)	(77)	(7)	(2)	(91)	(68)	(4)	(2)	(283)
Écart de conversion	0	0	(13)	0	0	(2)	(1)	0	0	(16)
Autres variations	2	0	0	0	0	5	(6)	0	0	1
<b>Mouvements de l'année 2006</b>	<b>(5)</b>	<b>2</b>	<b>(1)</b>	<b>3</b>	<b>(1)</b>	<b>100</b>	<b>(4)</b>	<b>41</b>	<b>(2)</b>	<b>133</b>
<b>Solde au 31 décembre 2006</b>	<b>140</b>	<b>15</b>	<b>250</b>	<b>44</b>	<b>5</b>	<b>320</b>	<b>232</b>	<b>59</b>	<b>2</b>	<b>1 067</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2007</b>	<b>140</b>	<b>15</b>	<b>250</b>	<b>44</b>	<b>5</b>	<b>320</b>	<b>232</b>	<b>59</b>	<b>2</b>	<b>1 067</b>
Intégration Ixis CIB	6	105	9	0	14	0	35	2	1	172
Dotations	11	26	33	21	7	217	131	546	20	1 012
Reprises	(9)	(19)	(15)	(8)	(7)	(28)	(72)	(60)	(1)	(219)
Écart de conversion	0	0	(7)	0	0	(7)	(3)	0	0	(17)
Autres variations	2	(104)	0	0	4	102	0	0	0	4
<b>Mouvements de l'année 2007</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>284</b>	<b>91</b>	<b>488</b>	<b>20</b>	<b>952</b>
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	<b>150</b>	<b>23</b>	<b>270</b>	<b>57</b>	<b>23</b>	<b>604</b>	<b>323</b>	<b>547</b>	<b>22</b>	<b>2 019</b>

**NOTE 19 DETTES SUBORDONNÉES**

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
<b>Dettes subordonnées à durée déterminée</b>	<b>8 378</b>	<b>5 217</b>	<b>3 182</b>
Titres subordonnés	6 927	4 699	2 514
Emprunts subordonnés	1 451	518	668
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée</b>	<b>2 058</b>	<b>614</b>	<b>615</b>
Emprunts participatifs	0	0	0
Titres subordonnés	2 058	586	587
Emprunts subordonnés	0	28	28
<b>Dettes rattachées</b>	<b>171</b>	<b>63</b>	<b>45</b>
<b>DETTES SUBORDONNÉES</b>	<b>10 607</b>	<b>5 894</b>	<b>3 842</b>

**NOTE 20 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX**

(en millions d'euros)	FRBG Euro	FRBG Devises	Provision Devises	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>190</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>233</b>
Dotations				0
Reprises				0
Écart de conversion		6		6
Autres variations				0
<b>Mouvements de l'année 2005</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
<b>Solde au 31 décembre 2005</b>	<b>190</b>	<b>29</b>	<b>20</b>	<b>239</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2006</b>	<b>190</b>	<b>29</b>	<b>20</b>	<b>239</b>
Dotations				0
Reprises	(190)	(23)	(21)	(234)
Écart de conversion		(6)	1	(5)
Autres variations				0
<b>Mouvements de l'année 2006</b>	<b>(190)</b>	<b>(29)</b>	<b>(20)</b>	<b>(239)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2006</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2007</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Intégration Ixis CIB	0	0	0	0
Dotations	0	0	0	0
Reprises	0	0	0	0
Écart de conversion	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	0
<b>Mouvements de l'année 2007</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**NOTE 20B PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions de réévaluation des immobilisations amortissables	Provisions pour investissement	Amortissements dérogatoires	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>11</b>
Dotations			1	1
Reprises				0
Écart de conversion				0
Autres variations				0
<b>Mouvements de l'année 2005</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Solde au 31 décembre 2005</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>12</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2006</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>12</b>
Dotations		6		6
Reprises		(2)		(2)
Écart de conversion				0
Autres variations				0
<b>Mouvements de l'année 2006</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
<b>Solde au 31 décembre 2006</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>16</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2007</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>16</b>
Intégration Ixis CIB	0	0	0	0
Dotations	0	7	0	7
Reprises	0	(2)	0	(2)
Écart de conversion	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	0
<b>Mouvements de l'année 2007</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>21</b>

**NOTE 21 CAPITAL, PRIMES D'ÉMISSION, RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU**

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve générale	Réserve réglementée des plus-values long terme	Autres réserves	Report à nouveau	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>772</b>	<b>1 796</b>	<b>64</b>	<b>275</b>	<b>192</b>	<b>11</b>	<b>(13)</b>	<b>3 097</b>
Affectation du résultat 2004			10	31			173	214
Dividendes versés en 2005							(154)	(154)
Augmentation de capital	4	26						30
Levées d'option de souscription d'actions	8	34						42
Imputation pour changements de méthode comptable							(100)	(100)
Transfert de la réserve des plus-values à long terme					(192)	187	5	0
<b>Mouvements de l'année 2005</b>	<b>12</b>	<b>60</b>	<b>10</b>	<b>31</b>	<b>(192)</b>	<b>187</b>	<b>(76)</b>	<b>32</b>
<b>Solde au 31 décembre 2005</b>	<b>784</b>	<b>1 856</b>	<b>74</b>	<b>306</b>	<b>0</b>	<b>198</b>	<b>(89)</b>	<b>3 129</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2006</b>	<b>784</b>	<b>1 856</b>	<b>74</b>	<b>306</b>	<b>0</b>	<b>198</b>	<b>(89)</b>	<b>3 129</b>
Affectation du résultat 2005			5	121			342	468
Dividendes versés en 2006							(245)	(245)
Augmentation de capital	1 188	13 313						14 501
Réduction de capital	(25)	(289)						(314)
Imputation de frais		(4)						(4)
Levées d'option de souscription d'actions	5	21						26
Imputation pour changements de méthode comptable							9	9
<b>Mouvements de l'année 2006</b>	<b>1 168</b>	<b>13 041</b>	<b>5</b>	<b>121</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>106</b>	<b>14 441</b>
<b>Solde au 31 décembre 2006</b>	<b>1 952</b>	<b>14 897</b>	<b>79</b>	<b>427</b>	<b>0</b>	<b>198</b>	<b>17</b>	<b>17 570</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2007</b>	<b>1 952</b>	<b>14 897</b>	<b>79</b>	<b>427</b>	<b>0</b>	<b>198</b>	<b>17</b>	<b>17 570</b>
Affectation du résultat 2006	0	0	36	(325)	0	0	1 032	743
Dividendes versés en 2007	0	0	0	0	0	0	(1 049)	(1 049)
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Réduction de capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Imputation de frais	0	0	0	0	0	0	0	0
Levées d'option de souscription d'actions	3	15	0	0	0	0	0	18
Imputation pour changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Mouvements de l'année 2007</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>36</b>	<b>(325)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(17)</b>	<b>(288)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	<b>1 955</b>	<b>14 912</b>	<b>115</b>	<b>102</b>	<b>0</b>	<b>198</b>	<b>0</b>	<b>17 282</b>

**NOTE 22 OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES**

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
<b>ACTIF</b>			
Créances sur les établissements de crédit	15 629	25 520	15 940
Créances sur la clientèle	7 865	4 281	2 718
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 296	34	390
Actions et autres titres à revenu variable	4 367	2 325	648
<b>PASSIF</b>			
Dettes envers les établissements de crédit	5 595	27 141	13 817
Dettes envers la clientèle	11 756	1 798	1 459
Dettes représentées par un titre	6 326	176	245
Dettes subordonnées	790	349	350
<b>HORS-BILAN</b>			
Engagements de financement en faveur			
d'établissements de crédit	256	3 250	2 023
de la clientèle	517	8	
Engagements de garantie d'ordre			
d'établissement de crédit	886	1 063	702
de la clientèle	852	522	690

**NOTE 23 ÉTAT DES ACTIFS, PASSIFS ET ENGAGEMENTS AFFÉRENTS À LA GESTION DES PROCÉDURES PUBLIQUES**

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Opérations interbancaires et assimilées	83	166	250
Opérations avec la clientèle	354	400	697
Autres comptes d'actif	0	0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>437</b>	<b>566</b>	<b>947</b>
Opérations interbancaires et assimilées	155	239	322
Opérations avec la clientèle	605	523	727
Dettes représentées par un titre	0	0	0
Autres comptes de passif	26	81	95
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>786</b>	<b>843</b>	<b>1 144</b>
Engagements donnés			
Engagements de financement donnés	0	0	0
Engagements de garantie donnés	0	0	1
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Engagements reçus			
Engagements de financement reçus	0	0	0
Engagements de garantie reçus	103	183	263
<b>TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>103</b>	<b>183</b>	<b>263</b>

**NOTE 24 INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS**

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Sur opérations avec les établissements de crédit	8 637	2 813	2 232
Sur opérations avec la clientèle	4 801	1 985	1 463
Sur opérations de crédit-bail	0	0	9
Sur opérations de location simple	0	0	9
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 093	448	443
Autres intérêts et produits assimilés	1 137	170	315
<b>TOTAL</b>	<b>17 668</b>	<b>5 416</b>	<b>4 471</b>

**NOTE 25 INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES**

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Sur opérations avec les établissements de crédit	(9 520)	(2 663)	(2 072)
Sur opérations avec la clientèle	(3 356)	(655)	(539)
Sur opérations de crédit-bail	0	0	(7)
Sur opérations de location simple	0	0	(8)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(4 844)	(1 770)	(1 075)
Autres intérêts et charges assimilées	(969)	(230)	(278)
<b>TOTAL</b>	<b>(18 689)</b>	<b>(5 318)</b>	<b>(3 979)</b>

**NOTE 26 REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE**

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Parts entreprises liées	1 063	429	292
Placements	15	4	2
<b>TOTAL</b>	<b>1 078</b>	<b>433</b>	<b>294</b>

**NOTE 27 COMMISSIONS**

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
<b>Produits de commissions</b>			
Sur opérations avec la clientèle	174	142	103
Sur opérations sur titres	73	3	2
Sur hors-bilan :			
Sur instruments financiers à terme	22	15	11
Sur engagements de financement	31	26	20
Sur engagements de garantie	33	36	38
Sur autres engagements donnés	1	9	3
Autres			
Sur opérations de change	1	1	
Sur autres prestations de services financiers	110	156	229
Sur moyens de paiement	66	71	45
Produits accessoires	215	211	145
Autres	72	49	42
<b>TOTAL</b>	<b>798</b>	<b>719</b>	<b>638</b>
<b>Charges de commissions</b>			
Sur opérations avec la clientèle	(2)	(5)	(6)
Sur opérations sur titres	(98)	(3)	(3)
Sur hors-bilan :			
Sur instruments financiers à terme	(67)	(29)	(21)
Sur engagements de garantie	(19)	(16)	(19)
Autres	(5)	(4)	(1)
Sur opérations de change	(4)	(1)	(1)
Sur autres prestations de services financiers	(51)	(94)	(164)
Sur moyens de paiement	(52)	(60)	(24)
Autres	(49)	(4)	(2)
<b>TOTAL</b>	<b>(347)</b>	<b>(216)</b>	<b>(241)</b>

**NOTE 28 RÉSULTAT DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION**

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Résultat sur titres de transaction	2 113	165	74
Résultat sur opérations de change	396	584	269
Résultat sur opérations d'instruments financiers à terme	(235)	134	(182)
<b>TOTAL</b>	<b>2 274</b>	<b>883</b>	<b>161</b>



**NOTE 29 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS**

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006	2005
Plus-values de cession	339	37	104
Moins-values de cession	(364)	(39)	(13)
Dotations aux dépréciations	(769)	(60)	(58)
Reprises de dépréciations	5	57	84
<b>TOTAL</b>	<b>(789)</b>	<b>(5)</b>	<b>117</b>

**NOTE 30 PRODUITS NETS DES AUTRES ACTIVITÉS**

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006	2005
Charges sur engagements	(3)	(17)	(32)
Charges sur produits rétrocédés	(80)	(22)	(10)
Produits accessoires	7	3	2
Quote-part sur opérations bancaires faites en commun	2	2	0
Transferts de charges d'exploitation bancaire	72	0	34
Autres	8	(13)	(12)
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>(47)</b>	<b>(18)</b>

**NOTE 31 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION**

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
<b>Frais de personnel</b>			
Salaires et traitements	(669)	(415)	(331)
Charges sociales <sup>(1)</sup>	(240)	(188)	(158)
Intéressement et participation	(29)	(46)	(36)
Charges fiscales	(71)	(40)	(33)
Refacturations	26	29	18
Dotations R & C (engt de retraite)	(1)	6	(4)
	(984)	(654)	(544)
<b>Autres frais administratifs</b>			
Crédit-bail	(9)	(9)	(11)
Impôts et taxes	(47)	(22)	(11)
Services extérieurs	(966)	(565)	(361)
Refacturations	91	53	26
	(931)	(543)	(357)
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles</b>			
Dotations	(60)	(30)	(21)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 975)</b>	<b>(1 227)</b>	<b>(922)</b>
(1) Dont charges de retraite	(72)	(51)	(47)

## NOTE 32 COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
<b>Coût du risque sur éléments d'actif</b>			
<b>Sur créances douteuses :</b>	<b>28</b>	<b>(39)</b>	<b>(37)</b>
Dotations aux dépréciations	(48)	(60)	(87)
Reprises de dépréciations	129	98	152
Pertes couvertes	(62)	(82)	(110)
Pertes non couvertes	(4)	(11)	(5)
Récupérations sur créances amorties	13	16	13
<b>Sur titres :</b>	<b>(14)</b>	<b>27</b>	<b>4</b>
Dotations aux dépréciations	(20)	(5)	(17)
Reprises de dépréciations	6	32	52
Pertes couvertes	0	0	(31)
Pertes non couvertes	0	0	0
Récupérations sur créances amorties	0	0	0
<b>Résultat net sur éléments d'actif</b>	<b>14</b>	<b>(12)</b>	<b>(33)</b>
<b>Coût du risque sur éléments de passif</b>			
<b>Sur risques pays :</b>	<b>(20)</b>	<b>(28)</b>	<b>(7)</b>
Dotations aux provisions	(34)	(89)	(17)
Reprises de provisions	15	77	17
Pertes couvertes	(1)	(16)	(8)
Pertes non couvertes	0	0	0
Récupérations sur créances amorties	0	0	1
<b>Sur risques &amp; charges :</b>	<b>(169)</b>	<b>(101)</b>	<b>(36)</b>
Dotations aux provisions	(220)	(198)	(50)
Reprises de provisions	51	97	14
Pertes couvertes	0	0	0
Pertes non couvertes	0	0	0
Récupérations sur créances amorties	0	0	0
<b>Résultat net sur éléments de passif</b>	<b>(189)</b>	<b>(129)</b>	<b>(43)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(175)</b>	<b>(141)</b>	<b>(76)</b>

**NOTE 33 GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS**

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
<b>Immobilisations financières</b>			
<b>Plus-values</b>			
Participations et autres titres détenus à long terme	98	85	13
Titres d'investissement	1	4	2
<b>Moins-values</b>			
Participations et autres titres détenus à long terme	(41)	(3)	(18)
Titres d'investissement	(17)	(21)	(1)
<b>Dotations aux dépréciations</b>			
Participations et autres titres détenus à long terme <sup>(1)</sup>	(606)	(5)	(5)
Titres d'investissement	0	0	0
<b>Reprises de dépréciations</b>			
Participations et autres titres détenus à long terme	95	9	38
Titres d'investissement	0	0	0
<b>Reprises risques et charges</b>			
Participations et autres titres détenus à long terme	0	2	3
<b>TOTAL</b>	<b>(470)</b>	<b>71</b>	<b>32</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(453)</b>	<b>73</b>	<b>32</b>

(1) Année 2007 : dont 536,5 millions d'euros pour CIFG Holding.

**NOTE 34 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL**

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
<b>Frais de personnel</b>			
Reprise de provision liée aux départs ds le cadre du PAE	0	1	2
Transfert de charges de personnel liées au PAE	0	(1)	(2)
<b>Autres éléments exceptionnels</b>			
Autres charges exceptionnelles	0	0	0
Redressement de TVA	0	0	0
Autres produits exceptionnels <sup>(1)</sup>	0	0	82
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>82</b>

(1) Année 2005 : indemnité de rupture de contrat de crédit-bail sur l'immeuble Liberté 2.

**NOTE 35 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES**

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006	2005
Impôt au taux normal	(72)	(66)	(52)
Contribution et IFA			(2)
Impôt au taux réduit	(3)		
Redressements fiscaux et provisions	(24)	(19)	(31)
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	14	11	8
Effet de l'intégration fiscale	148	23	(24)
Autres éléments	50	(4)	1
Carry back	29		
<b>TOTAL</b>	<b>142</b>	<b>(55)</b>	<b>(100)</b>

**NOTE 36 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS**

	2007	2006	2005
Techniciens	1 848	1 863	1 897
Cadres	5 800	3 209	2 851
<b>NOMBRE DE SALARIÉS</b>	<b>7 648</b>	<b>5 072</b>	<b>4 748</b>

**NOTE 37 HORS BILAN - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME**

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
<b>Marchés organisés</b>	<b>637 712</b>	<b>65 653</b>	<b>61 010</b>
Swaps			
Opérations fermes	268 169	0	0
Opérations conditionnelles	0	0	0
Hors swaps			
Opérations fermes	11 836	65 579	57 915
Opérations conditionnelles	357 707	74	3 095
<b>Marchés de gré à gré</b>	<b>5 212 560</b>	<b>892 190</b>	<b>620 183</b>
Swaps			
Opérations fermes	3 967 331	663 547	478 625
Opérations conditionnelles	503 247	0	0
Hors swaps			
Opérations fermes	0	77 991	60 795
Opérations conditionnelles	741 982	150 652	80 763
<b>INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT</b>	<b>5 850 272</b>	<b>957 843</b>	<b>681 193</b>
<b>Marchés organisés</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>29</b>
Swaps			
Opérations fermes	0	0	0
Opérations conditionnelles	0	0	0
Hors swaps			
Opérations fermes	0	13	0
Opérations conditionnelles	0	0	29
<b>Marchés de gré à gré</b>	<b>167 384</b>	<b>239 584</b>	<b>192 836</b>
Swaps			
Opérations fermes	455	1 963	236
Opérations conditionnelles	0	0	0
Hors swaps			
Opérations fermes	0	0	0
Opérations conditionnelles	166 929	237 621	192 600
<b>INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE</b>	<b>167 384</b>	<b>239 597</b>	<b>192 865</b>
<b>Marchés organisés</b>	<b>802 754</b>	<b>8 017</b>	<b>5 727</b>
Swaps			
Opérations fermes	6 394	0	0
Opérations conditionnelles	0	0	0
Hors swaps			
Opérations fermes	1 096	899	325
Opérations conditionnelles	795 264	7 118	5 402
<b>Marchés de gré à gré</b>	<b>83 599</b>	<b>19 583</b>	<b>14 959</b>
Swaps			
Opérations fermes	6 865	129	21
Opérations conditionnelles	0	0	0
Hors swaps			
Opérations fermes	122	29	25
Opérations conditionnelles	76 612	19 425	14 913
<b>AUTRES INSTRUMENTS</b>	<b>886 353</b>	<b>27 600</b>	<b>20 686</b>

**NOTE 38 HORS BILAN - ENGAGEMENTS ET OPÉRATIONS EN DEVISES****ENGAGEMENTS**

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
<b>Engagements de financement</b>	<b>45 433</b>	<b>37 807</b>	<b>30 141</b>
Établissements de crédit	3 002	8 797	3 165
Clientèle	42 431	29 010	26 976
<b>Engagements de garantie</b>	<b>31 556</b>	<b>20 385</b>	<b>19 900</b>
Établissements de crédit	3 638	3 016	2 839
Clientèle	27 918	17 369	17 061
<b>Engagements sur Titres</b>	<b>2 816</b>	<b>183</b>	<b>103</b>
<b>Autres engagements</b>	<b>15 226</b>	<b>52</b>	<b>272</b>
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>95 031</b>	<b>58 427</b>	<b>50 416</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>3 957</b>	<b>14 368</b>	<b>3 814</b>
Établissements de crédit	3 892	14 243	3 795
Clientèle	65	125	19
<b>Engagements de garantie</b>	<b>38 680</b>	<b>13 338</b>	<b>6 442</b>
Établissements de crédit	34 066	10 555	3 564
Clientèle	4 614	2 783	2 878
<b>Engagements sur Titres</b>	<b>3 360</b>	<b>195</b>	<b>120</b>
<b>Autres engagements</b>	<b>11 161</b>	<b>1 613</b>	<b>2 000</b>
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>57 158</b>	<b>29 514</b>	<b>12 376</b>

**OPÉRATIONS EN DEVISES**

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
<b>Change comptant</b>			
Monnaies achetées non reçues	21 320	5 827	6 759
Monnaies vendues non livrées	20 674	5 836	6 673
<b>Prêts/emprunts en devises</b>			
Devises prêtées non livrées	479	0	0
Devises empruntées non reçues	1 881	0	0
<b>Change à terme</b>			
Euro à recevoir/devises à livrer	147 091	63 974	59 864
Devises à recevoir/euro à livrer	158 470	98 101	71 600
Devises à recevoir/devises à livrer	160 855	31 491	22 383
Devises à livrer/devises à recevoir	160 064	31 288	22 483
Report/déport à recevoir	3 335	0	277
Report/déport à payer	3 194	0	260



**Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices**

Art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Nature des indications	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social (en euros)	768 722 224,00	772 095 392,00	783 927 680,00	1 951 782 928,00	1 955 268 310,40
Nombre d'actions émises	48 045 139	48 255 962	48 995 480	1 219 864 330	1 222 042 694
Nombre d'obligations remboursables en actions	0	0	0	0	0
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b>Résultat global des opérations effectives (en euros)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	10 423 289 253,40	11 705 235 507,71	12 725 811 668,81	24 125 749 761,01	163 773 430 167,71
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	213 068 968,00	280 959 662,75	457 665 461,91	677 795 500,73	852 134 041,69
Impôt sur les bénéfices	29 916 523,44	(28 338 400,20)	(99 996 625,19)	(55 322 327,37)	141 132 997,05
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	200 728 250,83	213 582 296,25	459 177 494,14	744 399 468,97	(467 183 610,92)
Montant des dividendes distribués	120 112 847,50	159 244 674,60	244 977 400,00	1 049 083 323,80	549 919 212,30
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)</b>					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	5,06	5,24	7,30	0,51	0,81
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	4,18	4,43	9,37	0,61	(0,38)
Dividende versé à chaque action	2,50	3,30	5,00	0,86	0,45
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés	4 701	4 754	4 748	5 072	6 820
Montant de la masse salariale (en euros)	273 353 038,75	295 556 511,38	331 173 385,69	415 344 933,38	668 942 830,46
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en euros)	144 067 570,23	166 610 951,72	193 645 949,43	233 880 070,04	269 404 568,47

# Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Natixis S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

---

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

---

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatif à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Estimations effectuées dans le cadre de l'activité bancaire

Natixis utilise des estimations significatives dans le cadre de son activité bancaire :

- la société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (paragraphe 2 de la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de dépréciation, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles et collectives ;
- la société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions (paragraphe 13 de la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Par ailleurs, votre société expose dans la note « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe, le contexte spécifique de la crise financière, ses expositions directes et indirectes et le dispositif mis en place pour les apprécier, ainsi que les changements de modalités de valorisation et les dépréciations de certains instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place relatif au recensement de ces expositions et à leurs valorisations, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans la note mentionnée ci-dessus.

#### ■ Autres estimations

Natixis constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (paragraphe 16 de la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

La société procède à une évaluation de ses titres de filiales (paragraphe 5.2 de la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe). Nous nous sommes assurés de la cohérence des données prévisionnelles retenues avec les plans à moyen terme établis par le Groupe.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2008

DELOITTE & ASSOCIÉS

Damien Leurent

SALUSTRO REYDEL

Membre de KPMG International

Michel Savioz

MAZARS & GUÉRARD

Charles de Boisriou

Michel Barbet-Massin

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En raison de la fusion intervenue fin 2007 entre Natixis et Ixis Corporate & Investment Bank (« Ixis CIB »), le présent rapport énumère tant les conventions et engagements autorisés par Natixis que ceux autorisés par Ixis CIB et repris par Natixis.

## 1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1.1 Conventions et engagements autorisés par le conseil de surveillance de Natixis

#### 1.1.1 Convention de facturation relative à l'affiliation de Natixis à la Banque Fédérale des Banques Populaires (la « BFBP ») et à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (la « CNCE »)

Mandataires sociaux concernés : Charles Milhaud, Nicolas Mérindol, Bruno Mettling, Jean-François Comas, Claude Cordel, Jean-Louis Tourret, Stève Gentili, et Yvan de la Porte du Theil.

Le conseil de surveillance a approuvé, le 30 mai 2007, les dispositions d'une convention de facturation relative à l'affiliation de Natixis à la BFBP et à la CNCE, fixant la cotisation versée par Natixis à la somme de 10 000 000 euros hors taxes, soit 5 000 000 euros par organe central, avec indexation annuelle de celle-ci selon des critères objectifs.

#### 1.1.2 Intervention de Natixis en tant qu'arrangeur du programme d'émission d'obligations sécurisées de 25 000 000 000 euros par la BFBP

Mandataires sociaux concernés : Philippe Dupont, Jean-Louis Tourret, Jean Clochet, Stève Gentili, Bernard Jeannin et Yvan de la Porte du Theil.

Pour permettre l'intervention de Natixis en tant qu'arrangeur du programme d'émission d'obligations sécurisées de 25 000 000 000 euros par la BFBP, le conseil de surveillance a autorisé le 23 novembre 2007 :

- la conclusion d'une convention-cadre de crédit et de garantie financière entre Banques Populaires Covered Bonds, la BFBP, Natixis et, dans un premier temps, sept Banques Populaires ;
- la signature d'une lettre de contrats de couverture conclue entre Banques Populaires Covered Bonds, la BFBP et Natixis.

Les produits comptabilisés au titre de ces deux conventions se sont élevés à 100 000 euros hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

### 1.1.3 Cession d'actions de CIFG Holding détenues par Natixis à la BFBP et la CNCE

Mandataires sociaux concernés : Charles Milhaud, Jean-Louis Tourret, Bernard Comolet, Michel Goudard, Stève Gentili, Yvan de la Porte du Theil, Nicolas Mérimol, Jean-Claude Créquit, Francis Henry, Bruno Mettling, Didier Patault, Jean Clochet, Bernard Jeannin et Philippe Sueur.

Le 19 décembre 2007, le conseil de surveillance a autorisé la signature d'un contrat de cession d'actions de CIFG Holding détenues par Natixis à la BFBP et la CNCE, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- prix de cession de 2 USD ;
- dans l'hypothèse où la BFBP et la CNCE viendraient à céder à un tiers plus de 34 % du capital de CIFG Holding avant le 31 décembre 2009, Natixis recevrait un complément de prix ;
- le droit à complément de prix de Natixis s'appliquerait dans la limite d'une plus-value brute (avant prise en compte de l'impôt sur la plus-value) réalisée par la BFBP et la CNCE de 800 000 000 USD. Au-delà de ce montant, Natixis n'aurait droit à aucun complément pour la partie de la plus-value excédant 800 000 000 USD.

### 1.1.4 Mandat de contrôle des risques et d'assistance au contrôle et à la surveillance du groupe CIFG dans l'intérêt de la BFBP et la CNCE

Mandataires sociaux concernés : Charles Milhaud, Jean-Louis Tourret, Bernard Comolet, Michel Goudard, Stève Gentili, Yvan de la Porte du Theil, Nicolas Mérimol, Jean-Claude Créquit, Francis Henry, Bruno Mettling, Didier Patault, Jean Clochet, Bernard Jeannin et Philippe Sueur.

Le conseil de surveillance a autorisé, le 19 décembre 2007, la signature d'un mandat de contrôle des risques et d'assistance confié par la BFBP et la CNCE aux termes duquel Natixis assure jusqu'au 31 décembre 2009 (sous réserve de reconduction) ou jusqu'à la cession de CIFG Holding à un tiers, le contrôle et la surveillance du groupe CIFG (politique des risques, surveillance des portefeuilles, procédure d'acceptation des nouveaux dossiers, systèmes informatiques, modèles, etc.) dans l'intérêt de la BFBP et la CNCE (le « Mandat »).

La rémunération de Natixis au titre du Mandat est égale aux coûts engagés par Natixis augmentés de 10 %.

## 1.2 Conventions et engagements autorisés par le conseil de surveillance d'Ixis CIB avant la fusion au sein de Natixis

### 1.2.1 Convention de prestation de services et de partenariat « Clic'n Trade » entre Ixis CIB, la CNCE et la Banque Palatine

Mandataires sociaux concernés : Nicolas Mérimol et Guy Cotret.

Le Conseil de surveillance a autorisé le 6 juin 2007 la conclusion d'une convention de prestation de services entre Ixis CIB, la CNCE et la Banque Palatine relative à la cession par la CNCE à la Banque Palatine de la gestion opérationnelle et technique du site « Clic'n Trade », la CNCE restant propriétaire du site et la contrepartie des opérations de change à terme et comptant vis-à-vis d'Ixis CIB.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2007.

## 2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### 2.1 Conventions et engagements approuvés par le conseil d'administration de Natexis Banques Populaires (devenue Natexis)

#### 2.1.1 Opération de Collateralised Loan Obligation, à laquelle Natexis, Natexis Asset Management et Vallauris CLO PLC sont parties

Cette opération a donné lieu à un montant de commissions de 3 417 688,39 euros perçues par Natexis auprès de la société Vallauris CLO PLC dont 252 645,40 euros ont été rétrocédés à Natexis Asset Management.

### 2.2 Conventions et engagements approuvés par le conseil de surveillance d'Ixis CIB

#### 2.2.1 Lettres d'engagement et cautionnements solidaires résiliés ou achevés

Les lettres d'engagement et cautionnements solidaires suivants, à ce jour résiliés ou achevés :

- a) entre la Caisse des Dépôts (CDC) et Ixis CIB (ex-CDC Ixis Capital Markets), entré en vigueur le 12 juillet 1996 et résilié par la CDC avec effet le 30 juin 2001 (minuit) ;
- b) entre la CNCE (venue aux droits de CDC Finance – CDC Ixis (« CDC Ixis ») suite à fusion-absorption en date du 31 décembre 2004) et Ixis CIB (ex-CDC Ixis Capital Markets), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2001 et résilié par CDC Ixis avec effet le 1<sup>er</sup> novembre 2003 ;
- c) entre la CNCE (venue aux droits de CDC Ixis) et Ixis CIB (ex-CDC Ixis Capital Markets), dit cautionnement solidaire « 1 », entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2003 et achevé les 23 janvier 2004 (inclus) ;
- d) entre la CNCE (venue aux droits de CDC Ixis) et Ixis CIB (ex-CDC Ixis Capital Markets), dit cautionnement solidaire « 2 », entré en vigueur le 24 janvier 2004 et achevé le 23 janvier 2007 (inclus) ;
- e) entre la CNCE et Ixis CIB (ex-CDC Ixis Capital Markets), entré en vigueur le 24 janvier 2004 et résilié par la CNCE avec effet le 31 décembre 2007 (minuit) ;
- f) entre Ixis CIB (ex-CDC Ixis Capital Markets) et Natexis Municipal Products Inc. (ex-CDC Municipal Products Inc.) ; Natexis Derivatives Inc. (ex-CDC Derivatives Inc.) ; Natexis Financial Products Inc. (ex-CDC Financial Products Inc.) ; Natexis Funding Corp. (ex-CDC Ixis Funding Corp.) ; et Natexis Commercial Paper Corp. (ex-CDC Ixis Commercial Paper Corp.), résiliées avec effet le 19 décembre 2007 (minuit) ;

continuent à s'appliquer respectivement à l'ensemble des opérations garanties conclues avant la date de résiliation ou d'achèvement des cautionnements solidaires desquels elles dépendent, jusqu'à leur complet dénouement.

Pour les cautionnement solidaires b), c) et d), les créanciers d'Ixis CIB au titre d'opérations garanties en vertu de ces cautionnements, conclues avant leurs dates respectives d'achèvement, peuvent, en vertu de la lettre du Directeur général de la CDC du 12 octobre 2004, exercer jusqu'à la date d'échéance des opérations couvertes, leurs droits directement contre la CDC, comme si cet engagement avait été souscrit directement par la CDC au bénéfice des créanciers d'Ixis CIB.

## 2.2.2 Lettres d'engagement et cautionnements solidaires en vigueur

Le conseil de surveillance a autorisé le 15 juin 2006 la conclusion de lettres d'engagement et de cautionnements solidaires entre Ixis CIB, et :

- a) Natixis Financial Products Inc. (ex-Ixis Financial Products Inc.) pour le programme d'émission d'USMTN. La garantie accordée par Ixis CIB dans le cadre de ce contrat est facturable 0,02 % ;
- b) Natixis Financial Products Inc. (ex-Ixis Financial Products Inc.) pour le programme de Warrants. La garantie accordée par Ixis CIB dans le cadre de ce contrat est facturable 0,02 % ;
- c) Natixis Securities North America Inc. (ex-Ixis Securities NA) pour les opérations de prêt emprunt. La garantie accordée par Ixis CIB dans le cadre de ce contrat est facturable 0,02 % par an, applicable à l'exposition globale en risque moyenne sur la période.

Ces conventions n'ont pas eu d'impact financier en 2007.

## 2.2.3 Convention conclue entre la CDC, la CNCE (venue aux droits de CDC Ixis) et Ixis CIB (ex-CDC Ixis Capital Markets) relative aux commissions de garantie

Le conseil de surveillance a autorisé le 5 février 2001 la conclusion d'une convention entre la CDC, la CNCE (venue aux droits de CDC Ixis) et Ixis CIB (ex-CDC Ixis Capital Markets) dont l'objet est de préciser les modalités de versement et de calcul de la commission de garantie due par Ixis CIB au titre de la convention de caution solidaire résiliée par la CDC avec effet le 30 juin 2001.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2007.

## 2.2.4 Convention de groupement de fait entre la CDC, la CNCE (venue aux droits de CDC Ixis) et Ixis CIB (ex-CDC Ixis Capital Markets)

Le conseil de surveillance a autorisé le 19 décembre 2001 la conclusion d'une convention de groupement de fait entre la CDC, la CNCE (venue aux droits de CDC Ixis) et Ixis CIB (ex-CDC Ixis Capital Markets).

Cette convention, renouvelable tous les trois ans par tacite reconduction, se substitue à celle conclue le 30 août 1996 entre la CDC et CDC Ixis Capital Markets (ex-CDC Marchés).

La charge totale supportée par Ixis CIB au titre de cette convention s'est élevée à 3 124 704 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Les produits comptabilisés par Ixis CIB au titre de cette convention se sont élevés à 1 083 202 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

## 2.2.5 Convention conclue entre Ixis CIB (ex-CDC Ixis Capital Markets) et Natixis Securities (ex-CDC Ixis Securities) relative aux prestations du bureau d'étude

Le conseil de surveillance a autorisé le 19 décembre 2001 la conclusion d'une convention entre Ixis CIB (ex-CDC Ixis Capital Markets) et Natixis Securities (ex-CDC Ixis Securities) dont l'objet est la détermination des modalités de refacturation par Natixis Securities à Ixis CIB d'une quote-part, fixée à 25 %, du coût de son bureau d'étude.

Le conseil de surveillance a autorisé le 17 novembre 2005 la conclusion d'un avenant à cette convention relatif à la réduction du pourcentage de refacturation des prestations fournies. Ce pourcentage passe de 25 % à 18,75 %.

La charge supportée par Ixis CIB au titre de cette convention s'est élevée à 3 600 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.



### 2.2.6 Contrat de prestation de services et de partenariat entre Ixis CIB et la CNCE

Le conseil de surveillance a autorisé le 17 novembre 2005 la conclusion d'un contrat de prestation de services et de partenariat entre Ixis CIB et la CNCE relatif au développement et l'hébergement par Ixis CIB pour la CNCE d'un site internet de passation d'ordres d'opérations de change à terme et comptant.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2007.

### 2.2.7 Conventions de garantie entre Ixis CIB et Ixis Investor Services (« Ixis IS », devenue CACEIS Bank)

Le conseil de surveillance a autorisé le 10 janvier 2005 la conclusion de trois conventions de garantie relatives aux dépôts de titres en collatéral auprès d'Euroclear, Clearstream Banking et Skandinaviska Enskilda Banken (SEB) notamment pour les activités clientèles de Ixis IS.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2007.

### 2.2.8 Conventions de cession de droit d'utilisation de logiciel et de prestations de services entre Ixis CIB et le Crédit Foncier de France

Le conseil de surveillance a autorisé le 15 juin 2006 la conclusion de conventions de cession de droits d'utilisation de logiciel et de prestations de services entre Ixis CIB et le Crédit Foncier de France (« CFF »).

Par ces conventions, Ixis CIB concède au CFF le droit d'utilisation incessible, non exclusif, et personnel du logiciel AMeRisC. Par ailleurs, Ixis CIB fournit quotidiennement les données de marchés et économétriques dont il dispose pour le fonctionnement du logiciel AMeRisC. Enfin, dans le cadre de la mise en place du logiciel, Ixis CIB fournit à prix coûtant une prestation de conseil pour sa mise en place au sein du CFF.

Les produits comptabilisés par Ixis CIB au titre de la convention de prestations de services (redevance annuelle par plate-forme en fonction de l'utilisation du logiciel) s'élèvent à 209 300 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2008

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Damien Laurent

SALUSTRO REYDEL

Membre de KPMG International

Michel Savioz

MAZARS & GUÉRARD

Charles De Boisriou

Michel Barbet-Massin

# 7

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ (ARTICLE L.225-68 DU CODE DU COMMERCE)

<b>CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL</b>	<b>378</b>
<b>PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE</b>	<b>379</b>
Introduction	379
Les dispositions appliquées en matière de contrôle interne	379
Organisation générale	380
Les acteurs internes du contrôle	380
Suivi et contrôle des risques	386
Procédure de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière	391
Conclusion	394
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT</b>	<b>395</b>

Le rapport a été établi et signé par M. Charles Milhaud, Président du conseil de surveillance de Natixis en fonction au 31 décembre 2007.

## ■ Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Les informations relatives aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil sont incluses dans le chapitre Gouvernement d'entreprise.

## Procédures de contrôle interne

### INTRODUCTION

Natixis est issu du rapprochement des activités de banque de financement, d'investissement et de services des groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne. Ce rapprochement est intervenu le 17 novembre 2006 après avoir reçu l'agrément du CECEI en date du 11 octobre 2006. Il s'est poursuivi en 2007, avec la fusion-absorption d'Ixis CIB par Natixis. Cette opération – qui a pris effet le 31 décembre 2007 – a reçu l'agrément du CECEI en date du 15 novembre 2007. Natixis a pour organes centraux actionnaires la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

En 2007, l'organisation du système de contrôle interne de Natixis a été revue afin d'en rationaliser les structures et d'en renforcer l'efficacité, conformément à des principes développés dans le dossier en date du 17 septembre 2007 visé par le CECEI dans sa décision du 15 novembre 2007. Le système de contrôle interne de Natixis s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire découlant notamment du CRBF 97-02 modifié, qui prévoit en particulier que les entreprises assujetties mettent en place, en base consolidée, un système de contrôle interne comprenant des dispositifs permettant d'assurer :

- le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations, ainsi que du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature engendrés par les opérations ;
- le contrôle périodique, par la voie d'enquêtes et de missions d'audit, de la conformité des opérations, du respect des procédures et de l'efficacité des dispositifs de contrôle permanent.

En référence aux obligations réglementaires qui sont les siennes et aux engagements pris vis-à-vis du CECEI, Natixis a articulé son système de contrôle interne autour d'une instance de contrôle périodique menant des travaux d'audit et d'entités chargées de contrôler en permanence la conformité et la sécurité des opérations, ainsi que de veiller à l'efficacité des dispositifs de maîtrise et de surveillance des risques de la banque.

Natixis est par ailleurs soumise au contrôle conjoint de la part des deux groupes actionnaires et organes centraux, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, qui doivent chacune veiller au respect des exigences de surveillance des risques par leurs groupes respectifs sur une base consolidée. Ainsi, des structures et des systèmes de coordination du dispositif de contrôle permanent et périodique, nécessaires à la cohérence d'ensemble, ont été mis en place dans le cadre de la constitution de Natixis. De même, les fonctions Risques, Conformité et Audit sont intégrées aux filières correspondantes des deux groupes actionnaires.

### LES DISPOSITIONS APPLIQUÉES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Les dispositions réglementaires et normatives auxquelles se conforme le dispositif de contrôle interne de Natixis sont d'origine externe et interne.

#### Normes externes

Multiplés à raison de la diversité des métiers exercés par Natixis, ces normes sont pour l'essentiel les suivantes :

- en tant qu'établissement de crédit, Natixis relève des dispositions du Code monétaire et financier (regroupant pour l'essentiel les dispositions de la loi bancaire du 24 janvier 1984 et de la loi de modernisation des activités financières du 2 juillet 1996) et plus particulièrement, s'agissant du contrôle interne, du référentiel bancaire spécifique résultant du règlement du CRBF n° 97-02 et de ses avenants ;
- en tant que prestataire de services d'investissement, Natixis est soumise aux dispositions édictées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en particulier, les règles de bonne conduite dans les interventions sur les marchés et les relations avec les clients ;
- Natixis respecte les termes des codes de bonne conduite publiés par des associations professionnelles, chaque fois que le régulateur recommande ou impose leur application (par exemple, le code de déontologie des analystes financiers rendu obligatoire par l'AMF) ;
- Natixis applique la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, sous le contrôle de la Commission bancaire ;
- s'agissant des succursales et filiales étrangères, Natixis applique, outre les standards d'organisation du groupe, les réglementations édictées par les régulateurs des places d'implantation (notamment *Financial Services Authority* au Royaume-Uni, *Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht* / BAFIN en Allemagne, Banque Centrale en Italie, *Financial Supervisory Authority* au Japon, *Federal Reserve, National Association of Securities Dealers et Securities and Exchange Commission* aux Etats-Unis, *Financial Supervisory Commission* à Hong Kong, Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg, *Irish Financial Services Regulatory Authority* en Irlande), lorsque les activités exercées localement sont assujetties à ces règles ;
- en matière de contrôle périodique, Natixis met en application les normes IFACI / *Institute of Internal Auditors*.

## Normes internes

Plusieurs corps de règles structurent l'organisation du système de contrôle interne de Natixis :

- un ensemble de chartes et procédures normant et encadrant les processus risques du groupe (procédure régissant le processus de décision crédit de Natixis, charte d'encadrement des risques de marchés, charte pour la mesure, le contrôle et la gestion des risques opérationnels, charte relative à la gestion des risques de non conformité...);
- la charte d'audit du Groupe Natixis ;
- la politique générale de sécurité de l'information établissant les règles de gouvernance pour la sécurité et la continuité des systèmes d'information, ainsi que les principes de sécurité devant être mis en œuvre ;
- la charte formalisant les domaines de compétence des responsables pays dans les implantations étrangères de Natixis et organisant les relations avec les responsables des lignes de métier, représentées localement ;
- le « manuel de conformité » qui définit l'ensemble des règles de bonne conduite applicables aux personnels de Natixis (notamment en matière de prévention des conflits d'intérêts, de lutte anti-blanchiment, de déontologie personnelle des collaborateurs, de protection des informations confidentielles...).

## ORGANISATION GÉNÉRALE

Les contrôles permanents et périodiques mis en place par Natixis sont organisés du premier niveau opérationnel ou fonctionnel jusqu'à l'échelon le plus élevé. Leur architecture repose sur trois principes :

- Natixis met en place la séparation des fonctions entre prise de risque et contrôle, ainsi qu'entre les différents niveaux de contrôle, ce qui a pour conséquences :
  - la distinction entre les fonctions de front et de back office,
  - l'existence de contrôles de premier niveau au niveau opérationnel,
  - la distinction entre le contrôle périodique et le contrôle permanent.

Si la responsabilité du contrôle interne de premier niveau incombe en premier chef aux directions opérationnelles ou fonctionnelles, les contrôles permanents de deuxième niveau et le contrôle périodique sont assurés par des directions fonctionnelles centrales indépendantes dont les responsables au sens des articles 7 et 11 du règlement 97-02 sont directement rattachés à l'organe exécutif de Natixis au sens de l'article 4 du même règlement ;

- Natixis organise ses fonctions de contrôle en filières mondiales, de façon à assurer la cohérence du dispositif dans l'ensemble du groupe. Ainsi le dispositif de contrôle

interne couvre-t-il tous les risques et s'étend-il à tous les métiers et filiales au sein du Groupe Natixis. Les fonctions de contrôle permanent et périodique localisées au sein des filiales ou des métiers sont rattachées fonctionnellement dans les filiales ou hiérarchiquement dans les métiers aux directions centrales de contrôle de Natixis correspondantes. Les fonctions « risques », « conformité » et « inspection/audit » constituent des filières métiers distinctes ;

- Natixis structure son dispositif de contrôle de façon cohérente avec les principes édictés conjointement par le Groupe Caisse d'Épargne et le Groupe Banque Populaire, avec pour objectif d'assurer une approche consolidée des risques dans le cadre du contrôle conjoint exercé par les deux groupes actionnaires, également organes centraux, ainsi que des exigences de surveillance sur base consolidée fixées par le CRBF 97-02 modifié.

## LES ACTEURS INTERNES DU CONTRÔLE

### Premier niveau

Le contrôle permanent de premier niveau constitue un socle essentiel du système de contrôle interne de Natixis.

Il est assuré par les services opérationnels ou fonctionnels sous la supervision de leur hiérarchie, ces entités étant notamment responsables :

- de la vérification du respect des procédures de traitement des opérations et de leur conformité ;
- de la justification des soldes comptables des comptes mouvementés au titre des opérations qu'ils effectuent.

En fonction des situations et des activités, ces contrôles de premier niveau sont effectués par les entités opérationnelles elles-mêmes, ou par des unités de contrôle ad-hoc, de type middle office ou entité de contrôle comptable.

Le contrôle de premier niveau s'inscrit dans des procédures formalisées et fait l'objet d'une matérialisation.

### Deuxième niveau

#### Rappel de l'organisation antérieure

Jusqu'à fin octobre 2007, le contrôle permanent de second niveau de Natixis comprenait trois acteurs : la direction des Risques, la direction de la Conformité et la direction des Contrôles.

La direction des Contrôles avait été créée le 1<sup>er</sup> octobre 2003 sur le périmètre de l'ex-Natexis Banques Populaires (NBP). Elle était rattachée à la direction des Risques et Contrôles depuis le 17 novembre 2006 (et auparavant au secrétariat général), et donc totalement indépendante des lignes opérationnelles.

De manière synthétique, ses missions de contrôle permanent de second niveau pouvaient se résumer à :

- s'assurer que les procédures existent et qu'elles sont effectivement respectées par des contrôles sur pièces ;
- participer à la maîtrise des risques opérationnels (y compris de non-conformité), notamment générés par les activités de crédit et de marché ;
- assurer les contrôles comptables de second niveau ;
- piloter et coordonner l'action des contrôles internes en filiales et en succursales.

En parallèle, la direction des Contrôles était également chargée de sujets de contrôle tels que le suivi de la mise en œuvre des recommandations des différentes autorités de tutelle ou des corps d'Inspection internes et externes.

### Évolution de la direction des Contrôles

Les évolutions apportées en 2007 à l'organisation du système de contrôle interne de Natixis ont poursuivi un double objectif :

- mieux exploiter les synergies existant entre les différentes entités de contrôle présentes dans les établissements constitutifs de Natixis ;
- améliorer la lisibilité du système de contrôle interne aux yeux des métiers regroupés dans Natixis.

Ces évolutions se sont traduites par :

- une réorganisation des tâches dévolues à la direction des Contrôles : disparition de la direction en tant que telle et redéploiement de ses effectifs entre la direction des Risques, la direction de la Conformité et l'Inspection générale ;
- l'extension des missions de la direction de la Conformité au contrôle de l'application des procédures.

En vue d'optimiser l'organisation des contrôles permanents de second niveau et de clarifier la frontière entre contrôles permanents de second niveau et contrôle périodique, il a été décidé de réorganiser les équipes et les tâches de la direction des Contrôles comme suit :

- a) recentrage des missions sur des travaux de contrôle permanent d'application des procédures, en déchargeant les contrôleurs internes des tâches qui pouvaient être assimilées à du contrôle périodique ;
- b) les personnels de la direction des Contrôles en charge des travaux de contrôle comptable récurrents de second niveau ont été transférés à la Direction financière ;
- c) des personnels de la direction des Contrôles sont venus renforcer la direction des Risques pour la réalisation de travaux sur les risques opérationnels ;
- d) après réalisation des trois étapes ci-dessus décrites, les tâches de contrôle d'application des procédures ont été repositionnées au sein de la direction de la Conformité, en y intégrant les effectifs correspondants de la direction

des Contrôles. Ce transfert a eu pour conséquence de permettre le développement d'une méthodologie commune en matière de contrôles permanents (conformité et application des procédures), d'apporter une meilleure lisibilité de ces contrôles vis-à-vis des métiers opérationnels, et d'en renforcer l'efficacité.

### Conformité

#### ■ Organisation générale

La direction de la Conformité s'assure de l'application de bonnes pratiques de prévention et de gestion des risques de non-conformité au sein du Groupe Natixis, concourant ainsi à la prévention des pertes financières ainsi qu'à celle du risque d'image associé. Son action s'inscrit dans le respect des prescriptions édictées par les deux Groupes actionnaires et son périmètre d'action couvre Natixis, ses filiales et ses succursales.

Les principales attributions de la direction de la Conformité consistent à :

- assurer la veille juridique et réglementaire relative à la conformité, en collaboration avec la fonction juridique ;
- définir les normes et méthodes d'évaluation des risques de non-conformité, de contrôle et de reporting. Ces normes répondent en particulier au respect des principes d'intégrité des marchés, de primauté de l'intérêt du client et de prévention des conflits d'intérêt (y compris indépendance de la gestion pour compte de tiers), de connaissance du client ;
- assurer la conduite des contrôles permanents de second niveau (contrôle du respect des normes de conformité et contrôle du respect de l'application des procédures) ;
- établir une cartographie des risques de non-conformité ;
- mettre en œuvre une articulation avec la direction des Risques en ce qui concerne la prise en compte des constats et mesures correctrices qui ont trait à des défaillances opérationnelles pouvant entraîner pour la banque un risque de non-conformité ;
- émettre un avis écrit de conformité sur les activités, organisations, processus, produits et opérations nouveaux, ainsi que sur les modifications significatives de produits existants avec droit de blocage ou d'appel, dans le cadre des comités nouveaux produits institués au sein des différents métiers de Natixis et ses filiales, et en central pour les produits communs à plusieurs métiers ;
- intervenir, avec un rôle de conseil, dans l'accompagnement des activités en vue de leur sécurisation et du respect des normes ;
- contribuer à la formation du personnel en liaison avec la direction des Ressources Humaines ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information dédiés à la surveillance et à la maîtrise du risque de non-conformité sur base consolidée au niveau du Groupe Natixis.



Cette maîtrise d'ouvrage peut s'exercer en collaboration avec les métiers filialisés ;

- centraliser le relevé des dysfonctionnements entraînant une situation de non conformité au niveau de chaque filiale ou métier en vue de leur consolidation par le Groupe Natixis ;
- centraliser les éventuels dysfonctionnements au sens de l'article 11-2 du règlement 97-02 modifié, au niveau de chaque filiale ou métier en vue de leur consolidation par le Groupe Natixis et de leur reporting aux deux groupes actionnaires, et définir les conditions d'exercice de la faculté d'alerte visée à cet article dans le respect de la confidentialité des déclarants ;
- réaliser un reporting de synthèse régulier, notamment à destination du directoire de Natixis et des organes centraux ;
- veiller à la cohérence et à l'efficacité du contrôle permanent des risques de non conformité.

Rattachée au Président du directoire, la direction de la Conformité exerce sa mission de manière indépendante des directions opérationnelles. Le directeur de la Conformité est le responsable du contrôle permanent du risque de non conformité au sens de l'article 11 du règlement 97-02.

La direction de la Conformité de Natixis assure, dans le cadre d'un fonctionnement en filière, un rôle d'orientation et d'impulsion auprès des responsables de la Conformité des filiales ou implantés dans les métiers non filialisés, au travers d'un lien fonctionnel fort de type hiérarchique au sein des filiales ou hiérarchique au sein de Natixis même.

Ainsi, dans les filiales, les responsables de la Conformité sont hiérarchiquement rattachés à l'exécutif ou par exception à un responsable de contrôle permanent, lui-même rattaché à l'exécutif si la taille de l'entité le justifie et dans le cadre d'un lien fonctionnel fort de type hiérarchique au responsable de la Conformité de Natixis. Ce lien s'exprime par :

- l'approbation préalable du rattachement, de la nomination ou du retrait du responsable de la Conformité de la filiale par le responsable de la Conformité de Natixis ;
- la participation du responsable de la Conformité de Natixis à l'évaluation annuelle des performances, et à l'avancement ;
- l'obligation de reporting vis-à-vis du responsable de la Conformité de Natixis.

Dans les métiers non filialisés, le responsable de la Conformité dépend directement et hiérarchiquement du responsable de la Conformité de Natixis.

Le dispositif de contrôle de conformité de Natixis s'articule autour de trois axes :

### ■ Déontologie

La déontologie a pour mission de veiller à ce que la réglementation applicable aux prestataires de services d'investissements qui s'impose à Natixis, y compris ses filiales, ainsi qu'à chacun de ses collaborateurs, soit correctement connue et appliquée.

Les enjeux de l'année 2007 ont été, d'une part, le déploiement dans les métiers concernés de la Directive européenne relative aux Marchés d'instruments financiers (MIF) entrée en vigueur le 1er novembre 2007, d'autre part, la refonte des normes de conformité dans le cadre de la fusion Natixis / Ixis Corporate & Investment Bank.

La direction de la Conformité a été, avec la direction juridique et la direction de l'Organisation, le pivot des travaux considérables engagés pour la mise en œuvre de la Directive MIF. L'ensemble des clients ont été classés en professionnels, contreparties éligibles ou non professionnels et ont reçu une notification accompagnée d'informations sur la nouvelle réglementation des marchés financiers. Les tests permettant d'apprécier la compétence professionnelle de chaque client ont été revus et normés. La politique de gestion des conflits d'intérêts a été formalisée. Une cartographie des conflits d'intérêts potentiels a été établie et un chantier informatique a été ouvert pour systématiser la notification à la direction de la Conformité des opérations sensibles en termes de confidentialité et la détection des conflits d'intérêts avérés.

Dans le cadre de la fusion des entités Natixis et Ixis Corporate & Investment Bank, une refonte des normes de conformité a été entreprise. Un nouveau règlement intérieur ainsi qu'un manuel de conformité ont été rédigés par Natixis S.A., maison mère, pour une entrée en vigueur en 2008. Parallèlement, les règles de bonne conduite ont été déclinées et précisées dans les métiers, notamment dans les métiers de financements.

Les actions de formation se sont poursuivies avec notamment la création d'un module « Abus de marchés » destiné aux front offices de la banque de financement et d'investissement et des formations en « présentiel » ont été assurées par les déontologues métiers sur les conséquences opérationnelles de la directive MIF.

Enfin, la direction de la Conformité a continué à s'impliquer dans la création des nouveaux produits en participant à de nombreux comités ad hoc.

### ■ Sécurité financière

Le département Sécurité financière, rattaché à la direction de la Conformité, est l'entité en charge de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au sein de Natixis. En 2007, il a poursuivi les actions destinées à renforcer le dispositif mis en place tant au sein de la maison mère que dans ses filiales.

Ainsi, fin décembre 2007, la formation des collaborateurs à la lutte contre le blanchiment de capitaux atteignait près de 80 % des collaborateurs de la maison mère et plus de 60 % du personnel des filiales (hors Coface). En outre, un point d'attention sur cette problématique a été inséré dans les formations concernant plus largement la conformité, assurant ainsi un rappel des diligences à effectuer par les collaborateurs en la matière. Ces actions de formation ont eu pour effet d'accroître très sensiblement le nombre d'avis de notoriété et d'opérations atypiques soumis au département pour analyse.



La procédure de lutte contre le blanchiment de capitaux a fait l'objet d'une refonte ; cette nouvelle version, actuellement accessible sur l'intranet, sera de nouveau mise à jour lors de la transposition en droit français de la 3<sup>e</sup> Directive européenne et inclura notamment l'approche par risque et le renforcement du dispositif d'entrée en relation, via la validation systématique des clients, après identification et analyse du risque d'image.

La mise à jour des dossiers clientèle en conformité avec les exigences réglementaires s'est poursuivie et renforcée : toute entrée en relation fait l'objet de la collecte et de l'analyse de documents d'identification, ainsi que de l'analyse visant à évaluer l'honorabilité du client et des bénéficiaires effectifs. La mise à niveau des dossiers des anciens clients a été poursuivie.

De multiples actions destinées à étendre le périmètre de contrôles pertinents sur opérations atypiques par un logiciel d'analyse comportementale ont été menées en 2007, permettant l'intégration d'une large proportion des activités de la maison mère en fin d'année.

Par ailleurs, le filtrage des flux susceptibles d'être liés au financement du terrorisme ou de contrevenir au respect des embargos sur pays, effectué par le logiciel Fircosoft, concerne depuis mai 2007, non seulement la totalité des messages Swift émis et reçus mais également les flux rassemblés dans un fichier. Le taux des « fausses alertes » induit par les embargos édités par l'Union européenne et/ou l'OFAC sur de nouveaux pays, a été réduit grâce à l'amélioration significative du paramétrage et l'évolution des systèmes ; de même, la centralisation de la quasi-totalité du traitement des alertes au sein d'une unité a permis une amélioration de la réactivité et de la productivité. Quant au respect des obligations afférentes à l'identification du donneur d'ordre, la mise en conformité des flux émis par Natixis a été effectuée et des mesures ont été prises pour les flux reçus d'autres établissements.

### ■ Contrôles

Recevant, comme il est dit plus haut, des moyens en provenance de la direction des Contrôles, la direction de la Conformité a vu sa mission de contrôle permanent de second niveau étendue au contrôle d'application des procédures.

Dans la nouvelle organisation, les contrôles permanents de second niveau de la direction de la Conformité portent donc sur :

- la conformité des opérations, cela consistant à vérifier que non seulement les opérations, mais aussi les processus de réalisation desdites opérations sont conformes aux règles bancaires et financières applicables, aux règles de marché, aux règles relatives aux reportings destinés à l'AMF et aux entreprises de marché ;
- la conformité des organisations ;
- la qualité des données transmises à la direction de la Conformité (remontées via des outils automatisés et des éléments de reportings) ;
- l'application des procédures. Ce contrôle consiste à s'assurer de l'existence de procédures et du respect de

celles-ci, conformément à l'article 40 du règlement 97-02, ainsi que de leur conformité par rapport aux règles régissant les différentes typologies de risques.

Les contrôles réalisés par la direction de la Conformité peuvent revêtir trois formes :

- des contrôles sur base des reportings issus des contrôles de premier niveau ;
- des contrôles sur base d'alerte provenant des outils de contrôle automatisés, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux ;
- des contrôles via des vérifications sur pièces et le cas échéant sur place, permettant de s'assurer que les contrôles automatisés sont pertinents. Ils permettent également de vérifier l'application de règles plus qualitatives (connaissance et classification du client, application des murailles de chine, gestion des conflits d'intérêts...).

La démarche de cartographie des risques s'est poursuivie sur l'année 2007 au fil des contrôles qui ont été réalisés par les contrôleurs de la direction de la conformité. Cette démarche prend en compte des zones de risques mises en évidence par le service des risques opérationnels qui pourraient avoir un impact dans le domaine de la conformité.

### Sécurité des Systèmes d'Information

La direction de la Sécurité des Systèmes d'Information est garante de la sécurité et de la continuité du système d'information de Natixis et de ses filiales et est responsable devant le directoire de la mise en œuvre de la politique de sécurité de l'information dont il assure la définition, la mise en œuvre, le contrôle et la maintenance.

Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) assure ses missions pour Natixis, pour ses filiales, auprès des prestataires et fournisseurs et vis-à-vis des clients. Il a pour rôle :

- de s'assurer en permanence de l'adéquation de la politique aux risques encourus ;
- de promouvoir la politique et de la faire respecter à tous les niveaux ;
- de fournir, le cas échéant, les services de sécurité nécessaires ;
- de contrôler, de surveiller le respect de cette politique et d'assurer un reporting global sur l'ensemble du Groupe Natixis.

Rattaché hiérarchiquement au directeur des Systèmes d'information et Services partagés, le RSSI Natixis et filiales travaille en étroite coopération avec la direction de la Conformité, l'Inspection générale et la direction des Risques. Il participe aux principaux comités de direction en charge des contrôles et des risques opérationnels de la Banque, notamment :

- comité de coordination des fonctions de contrôle ;

- comité des risques opérationnels et sécurité des systèmes d'information ;
- comité des risques opérationnels Natixis.

La direction Sécurité des systèmes d'information dispose à fin 2007 d'un effectif de 60 personnes. Elle participe pleinement au Système de contrôle interne de la banque. Les actions réalisées s'inscrivent dans le droit fil des recommandations issues des livres blancs de la Commission bancaire, du règlement 97-02 et plus généralement des directives du Comité de Bâle.

Le RSSI Natixis et filiales anime et contrôle la filière sécurité de l'information qui rassemble les différents acteurs en charge de piloter, de mettre en œuvre et de contrôler la politique de sécurité de l'information :

- RSSI filiales en charge d'appliquer localement la politique de sécurité en fonction du contexte propre à la filiale (10 RSSI filiales à fin 2007) ;
- correspondants locaux au sein des métiers. Ils sont en charge de relayer localement la politique de sécurité et de délivrer conseil et assistance en la matière sur leur périmètre ;
- des correspondants au sein des maîtrises d'œuvre du système d'information en charge de mettre en place et de maintenir les dispositifs de sécurité.

Le pilotage de l'ensemble de la filière est assuré notamment par :

- un comité stratégique de la sécurité du SI qui est l'instance décisionnelle en matière de sécurité de l'information pour Natixis et ses filiales. Ce comité, présidé par un membre du Directoire, se réunit deux fois par an et a pour but de valider au plus haut niveau le plan annuel de sécurité de Natixis et de ses filiales ;
- un comité de coordination de la sécurité du SI qui réunit régulièrement les différents acteurs de la sécurité et notamment les RSSI filiales afin d'élaborer et suivre le plan annuel de sécurité, de coordonner et piloter l'ensemble des actions de la filière et de mutualiser les projets de sécurité ;
- des comités sécurité filiale ou métiers. Ces comités, animés par les RSSI filiales ou le RSSI Natixis et filiales assurent le pilotage des actions en matière de sécurité du SI à l'échelle locale.

Les activités de la filière Sécurité de l'information ont porté en 2007 d'une part sur des actions récurrentes et d'autre part sur la conduite de projets de renforcement de la sécurité.

Les activités récurrentes comprennent :

- les contrôles permanents qui portent sur le suivi des vulnérabilités techniques et des équipements de sécurité ;
- l'accompagnement des différents métiers dans la bonne prise en compte de la politique de sécurité tout au long de la vie des projets et le développement des outils de contrôle ;

- l'administration de la sécurité logique et l'animation d'un réseau de correspondants sécurité logique ;
- la conduite des projets de sécurité informatiques majeurs ;
- la gestion de crise et la veille informationnelle ;
- le pilotage de la continuité d'activité et son maintien en conditions opérationnelles.

En 2007, Natixis a effectué :

- 38 tests de repli utilisateurs en salle de secours interne mutualisée dont 12 pour Natixis Altair ;
  - 12 tests de repli utilisateurs en salle de secours externe ;
  - 6 tests utilisateurs « Flux et Systèmes d'échanges ».
- L'ensemble de ces tests intègre le passage d'ordres réels par les différents opérateurs :
- 12 tests de secours techniques du centre redondant Systèmes centraux ;
  - 4 exercices réels (2 week-ends, une semaine production partielle et une semaine production totale) sur le site de secours Systèmes centraux ;
  - des tests informatiques métiers, de secours téléphonie, de la chaîne chèques sur Nanterre.

Les activités de type projet ont été :

- la mise en place de la Gouvernance de la filière Sécurité de l'information, et la définition des objectifs de sécurité. La Gouvernance de la Sécurité des systèmes d'information a été adaptée pour prendre en compte la nouvelle dimension du groupe en définissant notamment les rôles et missions des responsables de la Sécurité des systèmes d'information locaux en relation avec le responsable Sécurité des systèmes d'information de Natixis et filiales. La politique en résultant, élaborée avec les RSSI filiales et validée par le Directoire fixe les responsabilités des différents intervenants, les objectifs de sécurité ainsi que les modalités de reporting au RSSI Natixis et Filiales ;
- l'évaluation du niveau de conformité de Natixis au regard de la politique de sécurité et la définition du plan d'action sécurité de l'information 2008 ;
- la mise en place d'un tableau de bord groupe du Plan de Continuité d'Activité ainsi que le développement du Plan de Continuité des Systèmes d'Information ;
- la poursuite de la revue des profils d'autorisation aux applications bancaires (mise en place de profils métiers) et du déploiement du référentiel centralisé des autorisations ;
- le programme chaîne de confiance visant à mettre en place les modules de sécurité nécessaires à la dématérialisation de la relation client ;
- des projets plus techniques d'évolution et de maintenance des équipements de sécurité.

Sur la base de l'évaluation du niveau de conformité de Natixis au regard de la politique de sécurité réalisée fin 2007, les objectifs principaux de la filière Sécurité des systèmes d'information seront en 2008 :

- d'animer et de contrôler l'ensemble de la filière Sécurité des systèmes d'information du Groupe Natixis afin d'homogénéiser les niveaux de sécurité et de mettre en place les indicateurs groupe donnant la visibilité nécessaire ;
- d'homogénéiser les politiques de sécurité opérationnelles du Groupe Natixis et de mettre en place les différents tableaux de bord opérationnels sécurité standardisés ;
- de piloter le plan de continuation d'activité sur l'ensemble du périmètre et de contrôler notamment la bonne exécution des plans de continuité des systèmes d'information ;
- de poursuivre le déploiement de l'ensemble des projets de Sécurité des systèmes d'information en adaptant leur contenu et leur organisation à la nouvelle organisation du groupe ;
- de poursuivre et de développer le contrôle permanent de la sécurité des systèmes d'information avec notamment un projet portant sur l'exploitation, l'archivage des traces et des preuves ;
- de poursuivre les actions de prévention par la mise en place d'un programme de sensibilisation à la sécurité des systèmes d'information des collaborateurs et des managers ;
- de systématiser au niveau du groupe une politique de sécurité des projets informatiques.

### Troisième niveau

Le troisième niveau de contrôle – ou contrôle périodique – est assumé par l'Inspection générale.

L'Inspection générale est rattachée au Président du directoire de Natixis. Un lien fonctionnel fort, de nature hiérarchique, l'unit aux inspections générales des organes centraux actionnaires de Natixis, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, conformément au dossier visé par le CECEI dans sa décision du 15 novembre 2007. En accord avec ces mêmes principes, l'Inspection générale anime dans le Groupe Natixis une filière mondiale de l'audit.

L'Inspection générale est en charge d'une mission de contrôle des contrôles et fait partie des responsables du bon fonctionnement du système de contrôle interne de la Banque au sens du règlement CRBF 97-02. À ce titre, elle est indépendante de l'ensemble des entités opérationnelles et fonctionnelles de Natixis. Elle n'est investie d'aucune mission opérationnelle et ne peut en conséquence se trouver en situation d'être juge et partie.

L'Inspection générale mène ses travaux sous la forme de missions d'audit dans l'ensemble du périmètre de Natixis (société mère, filiales et succursales), sur toutes les classes de risques qu'engendrent les différents métiers exercés par le

groupe, sans qu'il puisse lui être opposé de domaine réservé ni de secret professionnel. Son champ d'investigation englobe l'ensemble des activités opérationnelles de Natixis, ses filières fonctionnelles – dont, notamment, les entités en charge d'une mission de contrôle permanent – et ses activités externalisées. Sur l'ensemble des lignes métiers, ses interventions comportent des analyses approfondies des processus « front-to-back » dans lesquels s'inscrivent les activités. Menées selon une approche par les risques, ces analyses conduisent à une évaluation des points de contrôle existants dans les processus audités et, en tant que de besoin, à des recommandations propres à en renforcer la complétude et la robustesse. Ces recommandations sont hiérarchisées par ordre de priorité.

Les rapports de missions sont transmis aux unités auditées, ainsi qu'aux membres et au Président du directoire de Natixis. En outre, les inspections générales de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne reçoivent une copie de tous les rapports émis par l'Inspection générale de Natixis, conformément aux dispositions du dossier visé par le CECEI dans sa décision du 15 novembre 2007.

L'Inspection générale est responsable des travaux de suivi des recommandations. Elle mène à ce titre des diligences et missions de suivi, et s'appuie le cas échéant sur les travaux menés en la matière de façon récurrente par les instances de contrôle permanent.

Les interventions de l'Inspection générale découlent d'un plan d'audit annuel, lui-même inscrit dans le cadre d'un plan pluriannuel à quatre ans définissant des périodicités d'intervention et un calibrage des moyens adapté aux risques à contrôler.

Le plan d'audit peut faire l'objet de révisions en cours d'année, à la demande du Directoire ou lorsque les circonstances l'exigent.

L'Inspection générale dispose par ailleurs de moyens pour mener, outre ses missions d'audit traditionnelles, des enquêtes ponctuelles destinées à répondre à des besoins survenus en cours d'année, et non initialement prévus dans le plan d'audit.

Les plans d'audit annuel et pluriannuel de Natixis sont approuvés par le Président du directoire et par les inspections générales des organes centraux actionnaires. Le plan d'audit annuel est examiné par le comité d'audit.

En 2007, l'Inspection générale a diligenté des missions sur l'ensemble des classes de risques engendrés par les activités de Natixis, tout en consacrant une part non négligeable de ses moyens à des enquêtes de nature réglementaire, en accompagnement des démarches d'homologation « Bâle 11 » entreprises par la banque.

Ces travaux se sont inscrits dans le cadre d'une coordination active avec les inspections générales de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne. À cette fin, neuf réunions du comité de coordination des inspections générales (CCIG) se sont tenues au cours de l'exercice.

Par ailleurs, à l'occasion de la réorganisation du système de contrôle interne, des efforts particuliers ont été développés en vue de la consolidation de la filière « audit » de Natixis, pour l'essentiel dans trois directions :

- des conventions relatives à l'organisation du contrôle périodique ont été proposées aux principales filiales françaises de Natixis. Celles-ci seront soumises à l'agrément des organes sociaux des sociétés concernées et de Natixis au cours de l'exercice 2008 ;
- les auditeurs localisés dans les principales filiales et succursales françaises et étrangères de Natixis – qui relevaient précédemment de l'ancienne direction du contrôle interne – ont été intégrés dans la filière « audit » animée par l'Inspection générale. Un poste dédié à la coordination du réseau d'audit international a été créé et pourvu en conséquence ;
- entamés en 2006, les travaux visant à rationaliser et harmoniser les méthodologies et outils de l'Inspection générale ont été poursuivis en 2007.

Enfin, conformément aux engagements pris vis-à-vis du CECEI, l'Inspection générale a poursuivi le plan de renforcement de ses effectifs, lancé en 2006 lors de la constitution de Natixis.

### La coordination des contrôles

En vigueur dans le périmètre de l'ancien Natexis, la pratique du comité de coordination des fonctions contrôles (CCFC) a été reconduite en 2007 chez Natixis.

Animé par le Président du directoire ou par le Directeur général, ce comité réunit le Secrétaire général, le directeur financier, le directeur des Risques, le directeur de la Conformité, le directeur de l'Inspection générale, le responsable de la Sécurité des systèmes d'information et le Conseiller spécial du Président du directoire.

Il a vocation à traiter des questions relatives à l'organisation des services de contrôle et à la planification de leurs travaux, ainsi que de mettre en évidence les zones de risques émergentes ou récurrentes dans le périmètre et de remonter au niveau de l'organe exécutif les dysfonctionnements significatifs observés. Il a également pour objet de fournir à l'organe exécutif des points sur les contrôles en cours réalisés par les fonctions de contrôles internes ou externes, ainsi que par les régulateurs, et de s'assurer de la bonne prise en compte des conclusions de ces travaux par les lignes opérationnelles.

Il peut en tant que de besoin entendre des responsables opérationnels. Le comité de coordination des fonctions contrôles a tenu trois réunions en 2007.

### Le rôle des organes sociaux

Voir dans le chapitre II les développements relatifs au fonctionnement des organes sociaux.

## SUIVI ET CONTRÔLE DES RISQUES

La direction des Risques a pour mission de contribuer au développement sécurisé du Groupe Natixis en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques mis en place soit efficace et exhaustif. Son périmètre d'action s'étend aux risques suivants :

- risques de crédit ;
- risques de marché ;
- risque de taux d'intérêt global et de liquidité ;
- risques opérationnels ;

et à toutes les entités entrant dans le périmètre de consolidation de Natixis.

La direction des Risques est un acteur essentiel du dispositif de contrôle permanent visant à assurer l'identification, la mesure et l'encadrement des risques encourus. L'exercice de sa mission l'amène à être force de proposition auprès du directoire, et à le tenir informé des engagements encourus par Natixis et de leur évolution. Elle assure également un reporting auprès du conseil de surveillance et au comité d'audit en leur fournissant notamment des tableaux de bord et des analyses ponctuelles.

L'instance faîtière de gouvernance des risques de Natixis est le comité des risques groupe qui définit les grandes lignes de la politique de risque, examine les principaux risques et valide les principales normes et méthodologies mises en œuvre.

Le dispositif Risques de Natixis fonctionne en coordination et cohérence avec ceux du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne conformément au plan de convergence conclu entre les trois groupes. Les trois instances confédérales (comité des Risques confédéral, comité Normes et méthodes confédéral, et comité des Systèmes d'information risques confédéral) se sont réunies de façon régulière au cours de l'année 2007.

### Risques de crédit

#### Identification et analyse des risques de crédit à l'octroi

La direction des Risques est responsable de l'analyse du risque de crédit des contreparties. Elle mène cette analyse contradictoire à partir d'un dossier de crédit formalisé, présenté par contrepartie et groupe bénéficiaire, incluant toutes les informations pertinentes et utiles à la prise de décision :

- informations internes relatives au client, son activité et son environnement : données financières, notations internes, identification et analyse du client menée dans le respect des diligences de référencement validées par la direction de la Conformité en cas d'entrée en relation, notation interne du risque pays et du risque souverain... ;

- données externes : rating attribué par les agences de notation, analyse sectorielle... ;
- informations relatives aux engagements, le dossier de crédit récapitulant l'ensemble des risques de crédit encourus par la banque, incluant le risque de crédit sur opérations de marché ;
- éléments concernant la rentabilité.

Chaque dossier de crédit soumis à décision doit comporter une proposition de notation et une recommandation de limite.

Les décisions de crédit sont prises soit dans le cadre de délégations accordées au métier et à certains membres de la direction des Risques, soit par les comités de crédit compétents, à l'issue d'un processus d'analyse contradictoire.

Les délégations sont formalisées et octroyées *intuitu personae*, sans faculté de sous-déléguer, par le Directeur général ou toute personne qu'il habilite à cet effet. Elles sont calibrées en fonction de la catégorie et de la notation interne des contreparties, de la nature et la durée de l'engagement. Depuis la constitution de Natixis, le système de délégation mis en œuvre couvre sous une même et unique procédure les activités de BFI de Natixis et d'Ixis CIB. Il n'a par conséquent pas donné lieu à revue dans le cadre de la fusion entre les deux entités.

En complément du circuit de décision sur base individuelle, le comité des risques Groupe de Natixis, organe faîtière des comités risques, valide les principales procédures régissant la prise de risque et fixe des limites globales, par exemple en matière de risques pays.

### Notation des contreparties

Natixis s'appuie sur la notation interne individualisée de chaque contrepartie dans la gestion des risques de crédit (prise de décision, surveillance...).

Natixis a, en concertation avec ses organes centraux, choisi les méthodologies de notation cibles applicables aux classes d'actifs détenues en commun par les trois groupes.

A été également élaborée avec les groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne une organisation commune tripartite des rôles et du suivi en matière de notation afin de mettre en œuvre la renotation du stock selon les modèles cibles sur les périmètres concernés en assurant l'uniformité et la cohérence des méthodologies et des notes attribuées.

### Suivi des risques de crédit

La mesure et le suivi des engagements se font au quotidien dans des outils dédiés de consolidation.

Un système d'information permet une consolidation globale des limites et des expositions de crédit sur un périmètre couvrant l'ensemble des expositions au risque de crédit de Natixis et pour l'essentiel de ses filiales. La constitution des

regroupements de contreparties est intégrée au référentiel Tiers et fait l'objet d'une maintenance dédiée : une contrepartie se voit attribuer un identifiant spécifique unique, l'identifiant du groupe réglementaire auquel elle appartient ainsi que l'indicateur de son rang au sein du groupe.

La direction des Risques communique au Directoire et aux responsables des directions métiers de la banque des états d'analyse du fonds de commerce de Natixis : études d'évolution, tableau de bord... Les engagements de Natixis ainsi que leur évolution sont présentés suivants des indicateurs de risques tels que :

- la catégorie, la notation interne, le secteur d'activité, ou la localisation des contreparties ;
- le type d'engagement ;
- la segmentation Bâle II.

De même ils prennent en compte des critères de gestion interne (filiales, desk...).

### Surveillance des risques de crédit

La surveillance du risque de crédit s'appuie sur une responsabilisation des métiers, et différentes actions de contrôle pilotées par un service dédié de la direction des Risques.

Le suivi au fil de l'eau est assuré par les métiers, le middle office pour les financements et par la direction des Risques en contrôle de second niveau.

Concernant les dépassements, un comité des dépassements se tient mensuellement afin d'analyser l'évolution des dépassements à partir d'indicateurs (nombre, métiers concernés...), de se pencher sur les cas de dépassements significatifs et de suivre leur régularisation.

Les dossiers présentant un niveau de risque dégradé sont détectés au fil de l'eau et remontés immédiatement à la direction des Risques, à la direction des Affaires spéciales et du Contentieux et au métier concerné conformément à la procédure des contreparties sous surveillance et de la procédure d'alerte.

Leur mise sous surveillance est alors étudiée et le cas échéant actée par la direction des Affaires spéciales et du Contentieux, la direction des Risques ou le comité de crédit compétent selon le niveau d'exposition.

Une revue a minima trimestrielle est menée pour les dossiers sensibles et donne lieu à une présentation en comité des contreparties sous surveillance qui se réunit trimestriellement.

Les risques sensibles, douteux ou en phase contentieuse sont suivis par la direction des Affaires spéciales et du Contentieux, qui intervient en tant que de besoin dans la gestion des dossiers difficiles et assure le recouvrement des créances en cas de procédure judiciaire.



## Suivi des dossiers douteux et contentieux

### ■ Provisions individuelles

Des comités des provisions sont organisés tous les trimestres pour chaque filière. Ils examinent tous les dossiers dont l'évolution est susceptible de donner lieu à provisionnement ou ajustement de la provision déjà constituée et déterminent le niveau de provision nécessaire.

Un comité des provisions groupe se réunit trimestriellement. Organisé par la Direction financière, il regroupe autour du Directeur général, la direction des Risques, la direction des Affaires spéciales et du Contentieux et les responsables des filières concernées.

Le comité des provisions groupe s'appuie notamment sur l'examen mené par le comité des contreparties sous surveillance, les mêmes supports d'analyse des dossiers étant présentés en séance.

### ■ Provisions collectives

Outre les provisions individuelles, Natixis constitue des provisions pour le risque pays et pour le risque sectoriel. Au passage aux normes IFRS, elles sont devenues des provisions collectives, constituées sur la base d'actifs homogènes et construits suivant trois critères :

- la notation pour les encours sur les particuliers et les professionnels ;
- le risque sectoriel et le risque géographique pour les autres contreparties (corporate, souverain...).

La recherche d'indices objectifs de dépréciation est menée à partir d'une analyse et d'un suivi approfondi des secteurs d'activité et des pays. Un indice objectif de dépréciation est constitué le plus souvent d'une combinaison d'indicateurs d'ordre micro ou macroéconomique propres au secteur ou au pays. Le cas échéant, il est fait appel au jugement d'expert pour affiner le résultat obtenu.

## Division des risques

La division des risques demeure un axe important de la maîtrise des risques.

Les règles de division des risques font partie du périmètre couvert dans l'accord tripartite conclu entre Natixis, le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne. Natixis reporte ses encours « grands risques » auprès de ses organes centraux. Ces derniers valident de manière conjointe les dossiers de crédit et les notes attribuées aux contreparties concernées selon une périodicité à minima annuelle.

## Risques de marché

Les principaux risques de marché de Natixis sont générés par les pôles Marchés et Dettes et Financements de la BFI de Natixis (maison mère et filiales spécialisées).

Le dispositif de contrôle et de maîtrise des risques de marché est en premier lieu de la responsabilité des métiers de Front-Office, qui assurent la gestion et la surveillance permanente au quotidien, des limites qui leur sont préalablement allouées.

Le contrôle des risques de marché de Natixis est assuré par le département des Risques de marchés, qui fait partie de la direction des Risques. Ce département définit en toute indépendance les principes de mesure des risques et élabore de façon autonome les outils correspondants.

Le dispositif d'encadrement des risques repose sur une méthodologie validée de mesures de risques, sur l'allocation aux métiers de limites d'intervention dans ce cadre méthodologique et sur le contrôle ex-post du respect de ces limites.

Natixis a retenu le modèle interne Scénarisk d'Ixis CIB, fondé sur une mesure en VaR et validé par la Commission bancaire. L'outil Scénarisk, initialement déployé sur le périmètre Ixis CIB a vu son périmètre de couverture progressivement élargi aux positions de Natixis afin de permettre un calcul de VaR consolidé.

Les systèmes de gestion front office cibles ont été choisis, et ont ensuite donné lieu à la mise en œuvre d'une architecture applicative unifiée et homogène au sein du groupe.

La migration des opérations de l'ex Natixis Banques Populaires dans les systèmes cibles s'est accompagnée d'un déploiement sur le périmètre global Natixis de limites en VaR 99 % 1 jour et de loss alert mensuels et annuels. L'ensemble du dispositif a été revu ligne métier par ligne métier.

Des travaux d'harmonisation et d'homogénéisation des indicateurs de risques se sont ainsi poursuivis tout au long de l'année, et ont permis la mise en place d'un certain nombre de limites globales par activité sur les indicateurs opérationnels.

Les travaux réalisés sur les stress tests avec en particulier la définition de stress historiques se poursuivront en 2008.

## Organisation du dispositif de maîtrise des risques de marché de Natixis

Les missions et l'organisation du contrôle des risques de marché de Natixis sont décrites dans la Charte d'encadrement des risques de marché du Groupe Natixis, validée par le comité des risques groupe en mars 2007. Cette charte définit :

- les principes et le dispositif régissant l'encadrement des risques de marché du Groupe Natixis ;

- les conditions d'instruction, d'octroi et de suivi des limites de risques de marché matérialisant cet encadrement ;
- les rôles respectifs des métiers de front office, de la direction des Risques et du comité des risques de marché du Groupe Natixis.

Elle s'applique à l'ensemble des entités du Groupe Natixis dont l'activité présente des risques de marché.

La direction des Risques de Natixis joue un rôle majeur dans l'ensemble du dispositif mis en œuvre :

- elle apporte un regard indépendant des métiers dans le processus de décision en matière de risques de marché ;
- elle définit les méthodes de mesure des risques et de réfections et les soumet pour validation au comité des risques de marché ;
- elle propose ou instruit les limites, qu'elles soient demandées par les métiers ou à son initiative auprès de ce même comité ;
- elle est responsable de l'analyse et de la mesure quotidienne des risques encourus, selon un processus devant garantir, d'une part la prise en compte de l'ensemble des risques auxquels Natixis est exposé de manière significative et, d'autre part, la fiabilité et l'homogénéité au sein du groupe des calculs effectués ;
- elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et de l'exploitation des outils de mesure des risques de marché permettant une agrégation des risques sur une base consolidée Natixis, les choix étant validés dans leur principe par le comité des risques de marché.

Concernant l'octroi de limites, Natixis s'est doté à sa création d'un comité des risques de marché qui se tient sous la présidence du Directeur général ou son délégué.

En complément à ce comité, un cadre délégataire a été mis en place afin d'assurer une fluidité des décisions entre deux sessions de comités.

Le système de délégation est construit en fonction des délégataires métiers et de critères discriminants tels que :

- montant en VaR ;
- limites opérationnelles quantitatives et qualitatives ;
- pourcentage d'accroissement par rapport à une limite existante dans le cas d'une demande d'augmentation ;
- type d'opération.

Toute demande de limite doit faire l'objet d'une instruction préalable par la direction des Risques.

Le département des Risques de marché vérifie quotidiennement que les limites sont respectées. Tout dépassement fait l'objet d'une notification auprès du front office et du management comme précisé dans la procédure de notification de dépassements.

Un reporting global des risques est diffusé, quotidiennement, aux membres du directoire et aux responsables de métiers front office et, à sa demande, auprès du conseil de surveillance.

La direction des Risques propose à la validation du comité Risques faitier de Natixis les limites globales et les principales normes et procédures.

Elle reporte de manière régulière aux organes centraux, notamment dans le cadre du comité normes et méthodes confédéral pour les aspects méthodologiques tripartites et du comité des risques confédéral pour le suivi des risques.

### Risques de taux d'intérêt global, de liquidité et de change structurel

Le suivi des risques structurels de bilan de Natixis est placé sous l'égide du comité de Gestion Actif – Passif (le comité GAP) présidé par le Directeur général et réunissant des membres de la Banque de financement et d'investissement, de la Direction financière et de la direction des Risques. D'une périodicité trimestrielle, ce comité définit les grandes orientations en matière de risques structurels de bilan et a notamment pour missions de :

- suivre l'évolution du bilan et du hors bilan ;
- définir les règles de refinancement interne des activités (taux de cession interne) ;
- valider la politique globale en matière de refinancement, de gestion du risque de change non opérationnel et de remplacement des fonds propres disponibles ;
- approuver les hypothèses et les conventions retenues pour l'élaboration des indicateurs et des scénarii de stress ;
- valider les limites globales s'appliquant aux indicateurs de risques structurels de bilan ainsi que les procédures de gestion des crises de liquidité.

Le périmètre de suivi du comité GAP recouvre le portefeuille bancaire du siège, des succursales et des filiales présentant des risques structurels de bilan significatifs. Conformément au plan de convergence tripartite du suivi des risques structurels de bilan pris dans le cadre de la double affiliation, les supports et le compte rendu de chaque comité sont adressés aux organes centraux pour permettre un suivi consolidé des risques de Natixis à leur niveau. Lors de la phase cible de ce plan de convergence qui entrera en vigueur à la fin de l'année 2008, le système ALM de Natixis sera interfacé avec ceux des organes centraux.

Organisée autour du siège et des succursales de New-York et de Singapour, la Trésorerie du pôle Banque de financement et d'investissement assure le refinancement de l'ensemble des activités de Natixis et des besoins de ressources de marché du Groupe Banque Populaire. Cette centralisation des besoins de refinancement globaux à court, moyen et long terme sur un grand nombre de devises permet d'optimiser en permanence le coût de liquidité au bénéfice de l'ensemble du groupe. Elle permet également de faciliter une politique d'émission axée sur la recherche permanente d'une diversification maximale du placement de la dette de Natixis tant en terme de support que de zone géographique.



En tant que banque de financement et d'investissement, les risques de liquidité et de taux d'intérêt global de Natixis résultent majoritairement de la transformation sur des opérations échéancées contractuellement. Le poids des conventions ALM sur le dispositif de mesure et de suivi des risques demeure ainsi négligeable.

Sur le périmètre social, qui concentre la majeure partie des risques ALM de Natixis, la transformation en taux et en liquidité est centralisée par le biais de contrats d'adossés internes à la Trésorerie qui en a la gestion opérationnelle par délégation du comité GAP. En raison de la spécificité de leurs activités, certaines filiales, établissements de crédit, disposent d'une autonomie de gestion de leurs risques ALM dans le cadre de leur propre comité GAP ou comité de Trésorerie.

Le risque de taux d'intérêt global sur le portefeuille bancaire de la trésorerie est mesuré et suivi quotidiennement par la direction des Risques, encadré par des limites directionnelles et de VaR un jour à 99 %.

Pour les filiales Natixis Lease et Natixis Factor, une limite formelle de sensibilité de la valeur économique des portefeuilles pour une variation des taux de 100 bp a été approuvée par le comité GAP.

L'exposition du portefeuille bancaire de Natixis au risque de taux d'intérêt global en 2007 n'appelle pas de remarques majeures ; l'application du choc normatif prévu par le comité de Bâle (+ 200 bp sur la courbe des taux) engendrerait fin 2007 une diminution de la valeur économique de ce portefeuille d'environ 100 MEUR.

Le risque de transformation en liquidité sur le portefeuille bancaire de Natixis est mesuré à partir de ratios de transformation, définis pour chaque classe d'échéance comme le rapport des ressources restant dus par les emplois restant dus. Des ratios minima à respecter ont été instaurés et validés par le comité GAP sur la trésorerie.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité a été complété cette année par des stress scénarii. Au nombre de quatre, ils consistent à appliquer des chocs d'actifs (tirages sur lignes de crédit confirmées...) ou de passifs (crise spécifique sur la signature Natixis, crise systémique...) destinés à mesurer la capacité de Natixis à couvrir ses engagements en ayant recours à des refinancements complémentaires (mises en pension de titres, pensions tripartites...). Cette analyse est réalisée tant au niveau de Natixis qu'au niveau tripartite par consolidation des stress dans le cadre de la garantie de liquidité accordée par les organes centraux. Elle s'inscrit dans la mise en place d'un plan d'urgence formalisé.

La crise de l'été 2007 a entraîné des tensions sur les refinancements et une forte hausse du coût de la liquidité nécessitant l'intervention des banques centrales. Dans ce contexte, Natixis a tiré parti du cumul des signatures ex-ixis CIB et Natixis et de la diversification de ses sources de passif. Parallèlement, les titres mobilisables à la Banque Centrale

Européenne par la Trésorerie ont été systématiquement mis aux appels d'offre une semaine / trois mois avec succès en utilisant la Banque de France ainsi que la Bundesbank depuis Francfort. Les nouvelles soumissions en USD auprès de la Banque Centrale Européenne et de la Réserve Fédérale américaine ont également été utilisées. L'accent a été mis sur le renouvellement des tombées, la réduction de l'impasse de liquidité, le rallongement des maturités des emprunts interbancaires et des mises en pension livrée pour obtenir une position de liquidité neutre ou longue sur le passage d'année.

Concernant le risque de change structurel, essentiellement concentré sur l'USD pour Natixis, il se compose de celui lié aux investissements nets à l'étranger refinancés par achat de devise, et de celui qualifié de non opérationnel et résultant des produits et des charges libellés dans une devise autre que l'EUR.

Pour la première composante, le comité GAP a approuvé que soit maintenu un refinancement par achat de devise pour les investissements durables afin d'immuniser le ratio de solvabilité de la banque, une partie des risques pondérés étant en effet libellée en devise autre que l'EUR. Des limites d'exposition tant en terme de sensibilité du ratio de solvabilité à un mouvement adverse de l'EUR/USD qu'en terme de part des fonds propres libellée en USD ont été fixées par le comité GAP.

Pour la seconde composante, une quote-part du résultat brut d'exploitation en USD prévue dans le cadre de la procédure budgétaire fait l'objet d'une couverture par le biais de ventes anticipées d'USD contre EUR, rachetées progressivement au fur et à mesure de la formation des résultats en USD ; l'objectif de cette couverture est de neutraliser une variation adverse du cours moyen EUR/USD sur l'année par rapport au cours moyen budgété.

## Risques opérationnels

Le département des Risques opérationnels est en charge du suivi et du contrôle des risques induits par une inadéquation ou une défaillance attribuable aux procédures, au personnel, aux systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Le département des Risques opérationnels assure les missions suivantes :

- le suivi des éléments constitutifs du risque opérationnel : cartographies, incidents avérés, facteurs de risque et plans d'action mis en place pour réduire les risques ;
- le reporting synthétique de l'avancement des plans d'action mis en place pour réduire les risques les plus importants ainsi que les facteurs de risques les plus sensibles (*Key Risk Indicators*) ;
- la formation et la diffusion d'une culture risques opérationnels au sein de la Banque.

En 2007, le département des Risques opérationnels de la direction des Risques s'est attaché à faire évoluer l'organisation en place pour la rendre conforme à celle annoncée au CECEI.

Un rattachement des acteurs du contrôle de deuxième niveau à la direction des Risques de Natixis, soit directement, soit par un lien fonctionnel fort de type hiérarchique a été institué. Appliqué aux risques opérationnels, cela revient à placer sous la responsabilité exclusive du département la collecte des incidents, la conduite des investigations sur ces incidents, la production des reportings à destination du Directoire, des métiers et des organes centraux et des autorités de tutelle, le suivi des plans d'actions risques opérationnels, l'établissement des cartographies recensant les situations de risque potentielles et in fine la valorisation de ces risques.

À fin 2007, le département est organisé en cinq pôles correspondant à des domaines homogènes de métiers et d'activité : marchés, financements, services, supports, et gestion d'actifs ; les quatre premiers pôles sont directement intégrés au département des Risques opérationnels et le pôle Gestion d'actifs y est fonctionnellement rattaché. Fin 2007, il a été décidé de compléter le dispositif par la création d'un sixième pôle, le pôle Poste clients. Ainsi l'ensemble du groupe est couvert par une organisation matricielle articulée selon les deux axes d'activité et de localisation.

Le département des Risques opérationnels s'appuie sur un réseau de correspondants désignés par les métiers. Ces correspondants sont chargés de la déclaration au département des Risques opérationnels des incidents et du relevé des données constitutives des risques opérationnels : incidents, variables d'environnement, avancement des plans d'action.

Au sein de chaque métier, le responsable Risques opérationnels de la direction des Risques organise et tient le secrétariat du comité Risque opérationnel métier, présidé par le responsable métier ; ce comité est l'unique organe de gestion des risques opérationnels du métier.

Le dispositif Risques opérationnels du Groupe est placé sous le contrôle du comité des Risques opérationnels de Natixis. Présidé par un membre du Directoire, ce comité réunit les responsables ou les représentants désignés de chaque métier de la banque, des services supports et des directions des contrôles. Le responsable du département des Risques opérationnels est le secrétaire de ce comité. Il a pour mission d'examiner l'avancement de la mise en œuvre du dispositif et de ses différents chantiers (déploiement des outils, méthodologies de quantification des risques, fixation et suivi d'indicateurs de mesure...). Le comité examine le reporting groupe et notamment les incidents les plus graves survenus au cours de la période et le suivi des plans d'action mis en place pour en éviter une nouvelle occurrence.

Enfin, considérant les risques affectant l'ensemble de la banque, le comité des Risques opérationnels de Natixis met en place les plans d'actions transversaux et suit leurs avancements. En 2007 deux groupes de travail « Crue de la Seine » et « Sécurisation des procédures d'entrée/sortie du personnel » ont été lancés.

Ce comité s'est tenu trimestriellement en 2007, comme prévu dans la charte pour la mesure, le contrôle et la gestion des risques opérationnels.

## PROCÉDURE DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

### Processus d'établissement des comptes consolidés

L'établissement des comptes consolidés de Natixis est assuré par la direction Finances en utilisant les outils et référentiels de consolidation développés et administrés par la Banque Fédérale des Banques Populaires. En tant que société cotée, Natixis produit des comptes consolidés distincts, bien que le sous-groupe dont elle est la tête soit dorénavant inclus dans deux ensembles de consolidation formés d'une part par le Groupe Banques Populaires et d'autre part par le Groupe Caisse d'Épargne.

À ce jour le processus de consolidation, tout en étant autonome opérationnellement, reste néanmoins totalement imbriqué dans celui des deux organes centraux.

La fiabilité de ce processus est fondée sur les grands principes suivants :

- la définition et la diffusion des principes comptables applicables aux sociétés du groupe incluant l'analyse et l'interprétation des réglementations IFRS émises au cours de la période ;
- la méthode de la consolidation directe, en cours de déploiement sur l'ensemble du groupe, permettant l'examen de chacune des liasses de consolidation des sociétés consolidées à partir d'une procédure formalisée de revue ;
- une fréquence trimestrielle de production des comptes consolidés qui procure un meilleur niveau de contrôle de l'information financière, anticipant ainsi les opérations significatives de l'exercice et multipliant les phases de rapprochements des opérations intra-groupe ;
- un processus de contrôle automatisé des informations individuelles en provenance des entités consolidées, par l'utilisation de liasses de consolidation intégrant des contrôles d'exactitude ou de cohérence, dont le non-respect bloque la transmission des données ;
- l'analyse unitaire de l'ensemble des écritures impactant les capitaux propres consolidés et la réalisation d'une preuve de l'impôt pour chaque entité consolidée concourant ainsi au bouclage individualisé des capitaux propres consolidés et à la justification des impôts différés comptabilisés ;

- un système de piste d'audit justifiant l'ensemble des données comptables publiées dans les états financiers et dans l'annexe à partir des comptes individuels de chacune des entités consolidées et des écritures de consolidation ;
- des procédures d'archivage et de sécurité incluant la sauvegarde biquotidienne de la base unique de consolidation avec tests de restauration régulièrement effectués ;
- un accompagnement régulier et une formation adaptée des équipes comptables des entités consolidées auprès desquelles l'outil de consolidation est décentralisé, permettant ainsi de diffuser les meilleures pratiques au sein du groupe.

En 2007, Natixis a poursuivi le processus de décentralisation de l'outil de consolidation au sein des entités internationales auprès de 4 nouvelles succursales, Londres et Ho Chi Minh Ville d'une part, ainsi que les entités de Dubaï et Panama, nouvellement créées d'autre part.

En outre, la mise en œuvre d'un suivi formalisé régulier des arrêtés a facilité le processus de réduction des délais de production des comptes, se calant progressivement sur les nouvelles contraintes réglementaires (directive transparence) et cadencant dorénavant la publication des comptes à un rythme trimestriel (depuis septembre 2007).

Afin de faciliter la production des comptes consolidés dans ces délais restreints, le processus global a été revu et a abouti :

- à la redéfinition des critères de consolidation, en regard de la nouvelle taille du groupe résultant de la création de Natixis ;
- à l'adaptation de l'organisation des travaux et de leur planning général.

La création de Natixis a cependant été facteur de complexité supplémentaire du processus se traduisant par une augmentation significative du nombre d'entités consolidées et induisant le recours à deux outils de consolidation paramétrés distinctement, et entre lesquels il a donc été nécessaire de développer des passerelles (outils de transcodification).

Cette situation n'étant pas totalement satisfaisante sur le plan opérationnel, Natixis, avec l'accord des organes centraux, a engagé un projet de développement d'une base de consolidation qui lui soit dédiée et qui dialogue nativement avec celles des organes centraux. Ce projet, piloté conjointement avec les organes centraux, est entré dans une phase de conception détaillée.

### Processus de maîtrise du contrôle interne des entités consolidées

Dans le cadre du processus réglementaire mis en œuvre par la Commission bancaire (CRBF 97.02) pour la surveillance prudentielle des établissements de crédit, l'Inspection générale de Natixis évalue, sur la base des résultats des missions périodiques qu'elle effectue, les procédures de contrôle interne, notamment comptable et financier de l'ensemble des entités

consolidées, qu'elles aient ou non le statut d'établissement de crédit.

Décentralisées du fait de l'existence de fonctions de gestion et de contrôle au sein de la plupart des filiales, les procédures de contrôle interne sont adaptées à l'organisation de chacune des sociétés consolidées et comportent systématiquement un processus de contrôle comptable à plusieurs niveaux :

- un niveau de base où des contrôles permanents et localisés dans les métiers opérationnels sont intégrés au processus de traitement et formalisés dans des programmes de travail clairement définis ;
- un niveau intermédiaire piloté par les directions financières ou comptables de chaque entité où s'exercent des contrôles indépendants des processus de traitement destinés à assurer la fiabilité et l'exhaustivité des comptes ;
- enfin un niveau situé au sommet de ce dispositif impliquant l'Inspection générale dans son rôle de contrôle des contrôles.

Ces contrôles permanents et périodiques portent notamment sur le suivi de la justification des comptes réalisés par les services, de l'apurement des suspens, des processus de rapprochement comptabilité-gestion (tant au niveau des encours de bilan que du compte de résultat), du respect des règles de correct rattachement des charges et des produits, de la régularisation des anomalies détectées à l'occasion de ces contrôles, ainsi que de la documentation et des analyses qui en sont faites.

Ils s'exercent dans le cadre de systèmes d'information comptables diversifiés au sein du groupe.

Pour l'ensemble de ces systèmes, Natixis et ses filiales continuent de développer leurs procédures de contrôles comptables et financiers et de se doter d'outils de piste d'audit.

Sur le périmètre de Natixis maison mère, tout d'abord, les chantiers concernant l'élaboration d'un schéma directeur des systèmes de synthèse et l'adaptation des outils du dispositif de contrôle comptable au changement de l'outil comptable, se sont poursuivis au cours de l'exercice 2007.

L'exercice 2007 a permis à Natixis de finaliser les travaux lui permettant de se doter :

- d'un outil unique de comptabilité générale et analytique intégrant à la fois les fonctionnalités classiques d'un progiciel de gestion intégré comptable (clé comptable, comptabilité en devise, gestion des calendriers, piste d'audit des données, etc..) et des traitements spécifiques au contrôle de gestion (facturation des capitaux, répartition des frais généraux) ;
- d'une base des inventaires collectant l'ensemble des données nécessaires aux systèmes de synthèse et aux déclarations réglementaires ;
- d'un moteur de rapprochement des inventaires et de la comptabilité intégré à l'outil, incluant deux niveaux de

rapprochement possible (stock et mouvements) et pouvant être décliné aux différents axes de la clef comptable ;

- d'entrepôts de données dédiés permettant le paramétrage de restitutions standardisées et accessibles à l'ensemble de la banque.

Dans le cadre de ce projet, la refonte des référentiels associés aux différents axes de la clé comptable, a été mise en œuvre ; ces nouveaux référentiels Tiers, Produits, Activités, Applications, Structure, utilisés par le progiciel de gestion intégré permettront de gérer des données de référence, communes aux applicatifs de gestion et aux systèmes de synthèse, garantissant ainsi une standardisation de l'information et facilitant le suivi de la piste d'audit.

Associés aux phases d'études, les métiers ont été fortement impliqués au rythme des différentes livraisons et ont participé activement aux phases de « Recette collective » et de « parallel run » qui se sont déroulées depuis octobre 2007.

Ces phases, essentielles au projet, au-delà de constituer un préalable à la mise en œuvre de l'outil comptable cible et à l'abandon de l'outil actuel, ont aussi été l'occasion d'accompagner les métiers dans la maîtrise progressive des traitements comptables spécifiques au nouvel outil.

Un vaste chantier de formation, intégrant l'ensemble des thèmes liés au nouveau progiciel de gestion intégré a été mis en œuvre pour garantir l'efficacité de ces périodes de recette et de parallel run et permettre aux utilisateurs de se familiariser au nouvel outil.

Le dispositif de contrôles comptables de Natixis repose sur les principes fondamentaux suivants :

- une stricte séparation des fonctions d'enregistrement et de contrôle comptable ;
- un dimensionnement adapté aux objectifs définis ;
- un cadencement des travaux et une fréquence de déploiement des contrôles comptables équilibrée ;
- un pilotage et un suivi exercés par la direction Finances.

Sa mise en œuvre progressive a notamment permis au dispositif de se doter de deux solutions applicatives :

- la première, répond aux besoins de restitution, de synthèse et de pilotage des contrôles. Elle intègre par ailleurs l'accès à une base documentaire centralisant l'ensemble des procédures et documentation propre au contrôle comptable ;
- la seconde, industrialise les processus de réconciliation des écritures et de suivi des suspens. En complément des fonctionnalités de réconciliation et de rapprochement standard, l'intégration d'un module de contrôle des suspens permet :
  - de figer les suspens en date d'arrêt et de suivre leur apurement,
  - de qualifier les risques Natixis en fonction de leur antériorité et d'en mesurer le taux de couverture.

L'exercice 2007 a quant à lui été dédié :

- d'une part, à la simplification de l'organisation du dispositif :

La réflexion sur son aménagement devant concourir à améliorer la fluidité du process général de contrôle et contribuer au projet de réduction des délais de publication des comptes, s'est concrétisée en 2007.

Le dispositif ne comporte dorénavant plus que 2 niveaux :

- un premier niveau de contrôles détaillés, décentralisé dans les métiers,
- un second niveau de pilotage et de contrôle général, centralisé en direction Finances.

Cette adaptation s'est matérialisée par le transfert des activités de révision, précédemment placées sous la responsabilité de l'ancienne direction du Contrôle Interne, vers les équipes de la direction Finances, qui pour l'occasion ont été partiellement renforcées.

Elle laisse, néanmoins, sous la responsabilité de la direction Conformité la prise en charge du volant des missions thématiques qui viennent compléter le dispositif.

- d'autre part, à l'adaptation des outils de contrôles au nouveau progiciel de gestion intégré.

Les évolutions apportées ont principalement consisté à y intégrer :

- une double alimentation des outils en provenance de la comptabilité générale et de la comptabilité client,
- les modifications liées au changement de clé comptable et des nouveaux référentiels,
- le transfert de certaines fonctionnalités auparavant gérées dans l'outil comptable.

Concernant le périmètre ex. Ixis-Cib, le processus de contrôle comptable et financier est organisé, de la même manière, autour de deux niveaux :

- un premier niveau décentralisé au sein des back offices d'une part, pour la production d'inventaires justificatifs de la balance et d'un service des résultats, d'autre part, pour les analyses liées au résultat.

Ces deux unités qui produisent périodiquement un reporting transmis au service comptable central, ont continué de parfaire en 2007 leur processus de fiabilisation des comptes, au travers d'améliorations applicatives et les processus de rapprochement ;

- un second niveau centralisateur, ayant la responsabilité de l'exploitation et de l'analyse des informations justificatives et des reporting produits et la réalisation de contrôles complémentaires ;
- en 2007, les processus de contrôle ont été formalisés et déclinés sur certaines entités du groupe (notamment le groupe d'entités luxembourgeoises).

L'arrêté annuel 2007 a été marqué par le contexte de la fusion, notamment en raison :

- de la coexistence de deux chaînes comptables distinctes, ne permettant pas l'établissement des comptes individuels de manière directe ;
- du transfert de certains périmètres ex Natixis vers les chaînes ex Ixis, rendant complexe l'adossement de certaines opérations, la comparabilité des deux exercices, et se traduisant par une série de migrations comptables ;
- de la juxtaposition de deux dispositifs de contrôle présentant des fonctionnements distincts.

Il reste en conséquence, sur le périmètre de la maison mère, à étendre l'application du progiciel de gestion intégré, en particulier à l'ensemble du périmètre de la BFI.

Au sein des équipes de la direction Finances de Natixis, des renforts temporaires en moyens humains ont été opérés afin de développer les contrôles de cohérence et d'analyse des liasses transmises et d'assurer le suivi des contrôles de second niveau réalisés par les directions financières ou comptables de chaque entité, via notamment la systématisation d'un processus de revues analytiques déclenché depuis juin 2007 sur l'ensemble du périmètre.

### Contrôles externes

En complément aux procédures de contrôle mises en place dans les directions financières chargées de la production des comptes individuels ou consolidés, la qualité du contrôle comptable est vérifiée par :

- les missions ponctuelles des Inspections générales des organes centraux (CNCE, BFBP) et de l'Inspection générale de Natixis ;
- les inspections que diligente la Commission bancaire en sa qualité de superviseur du système de surveillance bancaire ; courant 2006 le Groupe des Banques Populaires a fait l'objet d'une mission sur les retraitements IFRS, dont les conclusions rendues en 2007 font l'objet d'un suivi régulier des recommandations ;
- l'audit des commissaires aux comptes dont les travaux sont organisés dans le cadre d'un collège intervenant de façon homogène sur les principales entités du groupe, et dont les conclusions s'appuient, notamment, sur le respect des normes édictées par le groupe ainsi que sur l'efficacité des procédures locales de contrôle interne.

### CONCLUSION

Constitué à la fin de 2006, Natixis a vécu en 2007 sa première année de plein exercice.

Au cours de celle-ci la banque a, comme les autres établissements de la place, été confrontée aux difficultés engendrées par la crise financière internationale, auxquelles tant le conseil de surveillance que le comité d'audit -qui s'est réuni neuf fois dans l'année- ont apporté une attention toute particulière.

En outre, Natixis a également dû assumer les contraintes inhérentes au processus de fusion initié fin 2006, et développé des stratégies qui ont eu pour objectifs essentiels la consolidation de ses dispositifs de gouvernance, ainsi que l'intégration et la rationalisation de ses systèmes de contrôle interne.

C'est ainsi que, courant 2007, Natixis a procédé à d'importants travaux en vue de faire converger ses systèmes comptables et de synthèse. Ces efforts seront poursuivis en 2008.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, Natixis a procédé à la réorganisation de ses dispositifs de contrôle interne. Les entités de contrôle périodique et permanent ont été clairement distinguées, conformément à la réglementation bancaire, et constituées en filières sur l'ensemble du périmètre de Natixis. Elles ont par ailleurs été intégrées dans les filières de contrôle de ses deux actionnaires principaux et organes centraux, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne.

Bien avancés en 2007, ces chantiers ont pour but d'harmoniser les systèmes de contrôle interne de Natixis, ainsi que d'en assurer l'extension à l'ensemble du périmètre de la société. Leur achèvement constituera pour Natixis l'un des enjeux majeurs de l'exercice 2008.

Enfin, le début de l'exercice 2008 a été marqué par le grave accident de marchés ayant affecté l'une des grandes banques de la place de Paris.

Dès que celui-ci a été connu et que les facteurs ayant favorisé sa survenance ont été cernés, Natixis a développé un plan d'action comportant des actions immédiates ayant pour objet de détecter d'éventuelles zones de risques similaires dans ses processus, des actions récurrentes destinées à prévenir durablement la Banque contre ce type de risques, ainsi qu'une réflexion plus globale sur les problématiques de fraude et la prévention de celle-ci. Ces travaux sont coordonnés par une équipe dédiée composée de représentants des instances de contrôle périodiques et permanents, et donneront lieu à des points d'avancement réguliers destinés aux organes sociaux de Natixis, qui ont appelé dans ce domaine à la plus grande vigilance.

**CHARLES MILHAUD**

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



# Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ NATIXIS POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Natixis et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2008

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Damien Laurent

SALUSTRO REYDEL

Membre de KPMG International

Michel Savioz

MAZARS & GUÉRARD

Charles de Boisriou

Michel Barbet-Massin



**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ**

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président



# 8

## ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

<b>ÉLÉMENTS JURIDIQUES</b>	<b>398</b>
Assemblées générales	398
Assemblée générale mixte du 22 mai 2008	398
Rapport du directoire sur les résolutions soumises à l'assemblée	399
Projet de résolutions soumises à l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008	399
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>408</b>
Renseignements de caractère général concernant Natixis	408
Renseignements de caractère général concernant le capital	412
Répartition du capital et des droits de vote	416
Marché des titres de Natixis	420
Dividendes	422
Contrats importants	422
Renseignements historiques concernant Natixis	426
Responsables du document de référence	428
Documents accessibles au public	428
<b>TABLE DE CONCORDANCE</b>	<b>429</b>

## Éléments juridiques

### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

#### Mode de convocation

Les assemblées sont convoquées par le directoire ou, à défaut, dans les conditions de l'article 225-103 du Code de commerce. Les convocations sont faites dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Les réunions ont lieu soit au siège social soit dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

#### Conditions d'admission

Les assemblées se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres au nominatif tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux assemblées générales par un mandataire régulièrement autorisé. Ce mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leurs formules de procuration et de vote par correspondance, soit sous forme papier, soit, sur décision du directoire publiée dans les avis de réunion et de convocation, par télétransmission. Le directoire peut également décider que les actionnaires peuvent participer et voter à toute assemblée générale par visioconférence ou télétransmission dans les conditions fixées par la réglementation.

#### Conditions d'exercice du droit de vote

Selon l'article 26 des statuts, chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

#### Identification des actionnaires

Selon l'article 5 des statuts, la Société pourra, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur, demander à tout organisme ou intermédiaire habilité communication de tous renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement, ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, notamment leur identité, leur nationalité, leur adresse, le nombre de titres

qu'ils détiennent et les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

Toute personne physique ou morale qui possède, directement ou indirectement, seule ou de concert, une fraction de 1 % des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre de droits de vote qu'elle possède. Cette notification doit intervenir, dans un délai de quinze jours à compter de chaque acquisition ou cession de cette fraction.

En cas de non-respect de l'obligation d'information prévue à l'alinéa précédent et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée d'un actionnaire représentant au moins 1 % des droits de vote, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 MAI 2008

#### Ordre du jour

- De la compétence de l'assemblée générale ordinaire
  - Rapport du directoire sur les opérations de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2007.
  - Rapports des commissaires aux comptes.
  - Approbation des comptes sociaux, affectation du résultat, fixation du dividende.
  - Option pour le paiement du dividende en actions.
  - Approbation des comptes consolidés.
  - Intervention de la société sur le marché de l'action : délégation de compétence au directoire.
- De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire
  - Autorisation d'attribution d'options de souscription d'actions.
  - Renouvellement de délégations de compétence au directoire accordées pour 26 mois conformément à la loi par l'assemblée du 17 novembre 2006, et venant à échéance avant la prochaine assemblée générale annuelle :
    - en vue d'augmenter le capital par émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription,

- en vue d'augmenter le capital par émission de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription,
  - faculté d'augmentation des émissions en cas de demande excédentaire,
  - possibilité que les actions émises sans DPS servent à rémunérer des titres en cas d'OPE ou d'apports en nature,
  - en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices,
  - en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés,
  - en vue de réduire le capital par annulation des actions détenues par la société.
- Pouvoirs pour les formalités.

## RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE

### Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Le directoire propose à l'assemblée, dans **la première résolution**, d'approuver les comptes sociaux de Natixis pour 2007 et notamment les mouvements intervenus sur le report à nouveau depuis le 31 décembre 2006.

**La seconde résolution** a pour objet d'approuver les conventions présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

L'assemblée sera appelée dans **la troisième résolution** à se prononcer sur l'affectation du résultat et la distribution du dividende. Le directoire propose à l'assemblée de décider la distribution d'un dividende de 0,45 euro pour chacune des 1 222 042 694 actions formant le capital social. Ce dividende serait payable le 27 juin 2007.

**La quatrième résolution** a pour objet d'offrir une option pour le paiement du dividende en actions.

**La cinquième résolution** porte sur l'approbation des comptes consolidés qui ont été présentés à l'assemblée, conformément aux dispositions du Code de commerce.

Enfin, le directoire propose à l'assemblée de renouveler l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 24 mai 2007 afin de permettre à la société d'intervenir sur le marché de ses propres actions, dans les conditions fixées par la directive européenne 2003/6/CE du 28 janvier 2003 et par le règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003. C'est l'objet de **la sixième résolution**.

### Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

**La septième résolution** a pour objet de renouveler l'autorisation consentie au directoire en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou à certains d'entre eux, ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, l'autorisation donnée le 24 mai 2007 ayant été utilisée en totalité. Le prix de souscription sera fixé conformément aux dispositions légales en vigueur prévues à l'article R. 225-144 du Code de commerce.

Les décisions correspondant au renouvellement des délégations de compétence consenties au directoire pour une durée de 26 mois, en vue de procéder à des augmentations de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, et de permettre des augmentations de capital dans le cadre de certaines opérations particulières (rémunération d'apports de titres, incorporations de primes, réserves, augmentation de capital réservée aux salariés...), sont soumises au vote des actionnaires dans les **huitième à treizième résolutions**.

**La quatorzième résolution** a pour but d'autoriser la réduction du capital dans le cadre du programme de rachat d'actions et ce dans la limite de 5 % du capital.

## PROJET DE RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 MAI 2008

### De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

#### Première résolution : approbation des comptes sociaux

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du compte rendu des opérations sociales de Natixis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- des comptes sociaux de l'exercice ;
- des observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- et après avoir entendu les rapports de MM. les commissaires aux comptes ;

approuve le bilan et le compte de résultat tels qu'ils lui sont présentés et notamment les mouvements intervenus sur le report à nouveau depuis le 31 décembre 2006 et présentés ci-après :

- Report à nouveau au 31/12/06 16 584 314,50 euros

- Dividende 2006 revenant aux actions propres + 433 846,78 euros,
- Affectation du résultat 2006 - 16 584 314,50 euros,
- Solde de l'affectation du résultat 2006 + 486,22 euros ;
- Report à nouveau au 31/12/07 434 333,00 euros.

### Deuxième résolution : rapport des commissaires aux comptes

L'assemblée générale approuve le rapport spécial de MM. les commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

### Troisième résolution : affectation du résultat - dividendes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet d'affectation du résultat proposé par le directoire, approuve ce projet et :

- décide :
  - d'affecter la perte de l'exercice, soit : 467 183 610,92 euros

Il est rappelé à l'assemblée générale, conformément à la loi, que les dividendes nets payés au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

	2006	2005 *	2004 *
Dividende distribué par action au nominal de 16 euros	0,86 euro	5 euros	3,30 euros
Nombre d'actions rétribuées *	1 219 864 330	48 995 480	48 255 962

\* Avant division du nominal par 10.

### Quatrième résolution : option pour le paiement du dividende en actions

Faisant application au dividende de l'exercice 2007 des dispositions des articles L. 232-18 et suivants du Code de commerce et de l'article 34 alinéa 3 des statuts de la société, l'assemblée générale décide d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions de la totalité du dividende afférent aux titres dont il est propriétaire.

Le prix d'émission des actions nouvelles, créées jouissance 1<sup>er</sup> janvier 2008, est fixé à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la présente assemblée, diminués du montant net du dividende.

Si le montant des dividendes auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir :

- soit le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soule en numéraire ;
- soit le nombre d'actions immédiatement supérieur, moyennant un versement complémentaire en numéraire.

en l'imputant sur :

- le report à nouveau à hauteur de : 434 333,00 euros,
  - la réserve générale à hauteur de : 101 687 301,10 euros,
  - les autres réserves à hauteur de : 198 166 070,35 euros,
  - la prime d'émission à hauteur de : 166 895 906,47 euros,
- total imputé égal à la perte soit : 467 183 610,92 euros ;

- décide :
  - de prélever sur la prime d'émission une somme de 549 919 212,30 euros,
  - pour distribuer un dividende de 549 919 212,30 euros.

L'assemblée générale fixe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, le dividende distribué à **0,45 euro**, pour chacune des 1 222 042 694 actions formant le capital social.

Le dividende sera payable à partir du 27 juin 2008.

L'option pour le paiement du dividende en actions sera ouverte le 30 mai 2008, soit deux jours après la date de détachement du coupon. L'actionnaire devra en faire la demande auprès de l'établissement teneur de son compte de titres. L'option sera close le 18 juin 2008 inclus. À défaut d'avoir exercé son option dans ce délai, l'actionnaire recevra en numéraire les dividendes qui lui sont dus le 27 juin 2008.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au directoire pour constater le nombre d'actions émises et l'augmentation du capital en résultant et modifier en conséquence le texte de l'article 3 des statuts.

### Cinquième résolution : approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir :

- pris connaissance du compte rendu des opérations réalisées par Natixis et les sociétés incluses dans son périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;

- pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice ;
- entendu le rapport de MM. les commissaires aux comptes sur ces comptes consolidés ;

approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui sont présentés.

### **Sixième résolution : intervention de la société sur le marché de ses propres actions**

Conformément :

- aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce ;
- aux dispositions de la directive n° 2003/6 du Parlement européen et du conseil, et à celles du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 ;
- au Règlement général de l'Autorité des marchés financiers dans ses articles 631-1 et suivants, ainsi que dans ses articles 241-1 et suivants ;
- aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers dans deux décisions du 22 mars 2005 ;

et vu le descriptif du programme rendu public selon les modalités prévues par l'Autorité des marchés financiers, l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire, autorise le directoire à faire acheter par la société ses propres actions.

Cette autorisation, donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, est destinée à permettre à la société :

- d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- d'attribuer des actions aux salariés dans les conditions permises par la réglementation, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, par le biais de plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, ou par attribution gratuite d'actions ;
- de remettre les actions en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de les utiliser pour couvrir des obligations liées à des titres de créances donnant accès au capital ;
- de les annuler par voie de réduction de capital.

L'achat, la cession, l'échange ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens, en Bourse ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités

de marché et dans le respect de la réglementation. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment dans les limites autorisées par les dispositions réglementaires en vigueur, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la société ou visant les titres de la société.

L'assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 5 % du capital de la société, ce qui à ce jour correspond à 61 102 134 actions, et décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 1 833 millions d'euros.

L'assemblée générale décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 30 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opération ultérieure sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

En vue d'assurer l'exécution de la présente délégation, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation telle que définie par l'article L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social ou la valeur nominale des actions, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et généralement faire tout le nécessaire.

Cette autorisation annule et remplace à compter de ce jour toute délégation antérieure de même nature.

### **De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire**

#### **Septième résolution : délégation de compétence consentie au directoire en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions**

Connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, et en application des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, l'assemblée générale :

1. Décide d'autoriser le directoire à consentir en une ou plusieurs fois aux salariés ou mandataires sociaux de la société, ou à certains d'entre eux, ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce des options d'une durée de sept (7) années donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par les statuts et par la loi ;

2. Décide que le nombre total des options de souscription consenties au titre de la présente autorisation ne pourra donner droit à souscrire un nombre d'actions représentant plus de 10 000 000 d'actions ;
3. Décide que les options de souscription et/ou d'achat d'actions devront être consenties avant l'expiration d'une période de trente-huit mois à compter de la présente assemblée ;
4. Prend acte et décide, le cas échéant, que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises lors de l'exercice des options ;
5. Confère au directoire tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, la présente délégation, à l'effet notamment de :
  - fixer les conditions auxquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires des options,
  - déterminer le prix de souscription des actions (dans le cas d'options de souscription) et le prix d'achat des actions (dans le cas d'options d'achat d'actions), le jour où les options seront consenties étant précisé que ce prix ne pourra être inférieur à la valeur résultant de l'application de la réglementation en vigueur,
  - ajuster le prix de souscription et le prix d'achat des actions pour tenir compte des opérations financières éventuelles pouvant intervenir avant la levée des options,
  - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties,
  - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
  - constater, s'il y a lieu, lors de sa première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le nombre et le montant des actions émises pendant la durée de l'exercice à la suite des levées d'options,
  - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
  - accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;
6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

### **Huitième résolution : renouvellement de la délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de commerce :

1. Délègue au directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance dans les cas prévus par les statuts, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.
 

La délégation ainsi conférée au directoire est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée ;
2. Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 150 millions d'euros (cent cinquante millions d'euros) en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
3. Décide que le montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances, donnant accès au capital, susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal de 1 500 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise ;
4. En cas d'usage par le directoire de la présente délégation :
  - décide que la ou les émissions seront réservées par préférence dans les conditions prévues par la loi aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
  - confère au directoire la faculté d'accorder aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande,



- décide que, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission effectuée, le directoire pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés prévues à l'article L. 225-134 du Code de commerce, à savoir :
    - limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission initialement décidée,
    - répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits entre les personnes de son choix,
    - offrir au public, sur le marché, français ou international, tout ou partie des titres émis non souscrits,
  - décide que toute émission de bons de souscription d'actions de la Société pourra faire l'objet, soit d'une offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit d'une attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes,
  - prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donneront droit ;
- 5.** Décide que le directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président ou à l'un de ses membres dans les conditions fixées par la loi et les statuts pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour :
- arrêter les conditions de la ou des augmentation(s) de capital et/ou de la ou des émission(s),
  - déterminer le nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourra, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission,
  - déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non,
  - déterminer le mode de libération des actions et/ou titres émis,
  - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes les autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s),
  - fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en Bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,
  - prévoir la faculté de suspendre, éventuellement, l'exercice des droits à ces titres pendant un délai maximal de trois mois,
  - fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières ouvrant droit à terme à des actions de la Société et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires,
  - à sa seule initiative, imputer les frais de la ou les augmentation(s) de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
  - déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter les bons de souscription en Bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, en vue de les annuler, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon,
  - d'une manière générale, passer toutes conventions notamment pour assurer la bonne fin de la ou des opération(s) envisagée(s), prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts, et généralement faire le nécessaire.

### **Neuvième résolution : renouvellement de la délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de commerce :

- 1.** Délègue au directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance dans les cas prévus par les statuts, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La délégation ainsi conférée au directoire est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée ;



2. Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 150 millions d'euros (cent cinquante millions d'euros) en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la résolution précédente auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
3. Décide que le montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances, donnant accès au capital, susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant nominal de 1 500 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la résolution précédente ;
4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation et de conférer au directoire le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce ;
5. Décide que le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des premiers cours cotés des trois dernières séances de Bourse (sur le marché de Paris) précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote dans la limite prévue par la législation et la réglementation en vigueur ;
6. Prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donneront droit ;
7. Décide que le solde de l'émission qui n'aurait pas pu être souscrit sera réparti à la diligence du directoire, totalement ou partiellement, ou que le montant de l'émission sera limité au montant des souscriptions reçues, étant précisé que le directoire pourra utiliser, dans l'ordre qu'il jugera bon, les facultés ci-dessus ou l'une d'entre elles seulement ;
8. Décide que le directoire aura tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président ou à l'un de ses membres dans les conditions fixées par la loi et les statuts pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour :
  - arrêter les conditions de la ou des augmentation(s) de capital et/ou de la ou des émission(s),
  - déterminer le nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourra, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission,
  - déterminer les dates et les modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non,
  - déterminer le mode de libération des actions ordinaires et/ou des titres émis,
  - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s),
  - fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en Bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,
  - prévoir la faculté de suspendre, éventuellement, l'exercice des droits à ces titres pendant un délai maximal de trois mois,
  - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
  - d'une manière générale, passer toutes conventions notamment pour assurer la bonne fin de la ou des opération(s) envisagée(s), prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts et généralement faire le nécessaire ;
9. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

### **Dixième résolution : possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires**

Pour chacune des émissions décidées en application des huitième et neuvième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions fixées par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et par le décret du 10 février 2005, lorsque le directoire constate une demande excédentaire, dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, et sans que soit dépassée la limite du plafond global prévu par la quinzisième résolution.

### **Onzième résolution : possibilité que les actions émises sans droit préférentiel de souscription des actionnaires servent à rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-147 alinéa 5 et L. 225-148 du Code de commerce :

1. Délègue au directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance dans les cas prévus par les statuts, durant une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, en vue de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce ;
2. Délègue au directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance dans les cas prévus par les statuts, durant une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, dans la limite de 10 % du capital social au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
3. Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit, et ce au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente résolution ;
4. Décide que le directoire aura tous pouvoirs à ces effets, et notamment :
  - en cas d'émission sur le fondement de l'article L. 225-147 alinéa 5, pour approuver l'évaluation des apports, fixer le nombre d'actions nouvelles émises en rémunération des apports et les conditions de leur émission, déterminer, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et constater la réalisation des apports,
  - en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société, arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant,

le montant de la soulte en espèces à verser, déterminer les modalités d'émission dans le cadre, soit d'une offre publique d'échange, soit d'une offre publique d'achat ou d'échange à titre principal, assortie d'une offre publique d'échange ou offre publique d'achat à titre particulier,

- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
- d'une manière générale, passer toutes conventions notamment pour assurer la bonne fin de la ou des opération(s) envisagée(s), prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts et généralement faire le nécessaire.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la quinzième résolution ;

5. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

### **Douzième résolution : renouvellement de la délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 228-92 du Code de commerce :

1. Délègue au directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance dans les cas prévus par les statuts, durant la même période de vingt-six mois, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites, d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de combinaison de ces deux modalités ;
2. Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, ne pourra être supérieur à 150 millions d'euros (cent cinquante millions d'euros), ni, en tout état de cause, au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital ;

3. Décide que le directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président ou à l'un de ses membres dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour :

- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital,
- fixer le nombre d'actions à émettre ou le montant dont le nominal des actions composant le capital social sera augmenté,
- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal prendra effet,
- décider conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce que les droits formant rompus ne seront pas négociables ou cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions leur revenant,
- prélever sur un ou plusieurs postes de réserves disponibles les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social après chaque augmentation de capital,
- prendre toutes dispositions pour assurer la bonne fin de l'augmentation de capital,
- constater la réalisation de l'augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts et accomplir tous actes et formalités y afférents, et plus généralement faire le nécessaire ;

4. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

### **Treizième résolution : renouvellement de la délégation de compétence consentie au directoire en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants et L. 225-138-1 du Code de commerce, et des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail :

1. Délègue au directoire la compétence de décider l'augmentation du capital social de la Société d'un montant global nominal maximal de 16 millions d'euros

en une ou plusieurs fois, par émission d'actions nouvelles de numéraire réservées aux salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 444-3 alinéa 2 du Code du travail, dès lors que ces salariés sont adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ;

2. Autorise le directoire, dans le cadre de ces augmentations de capital, à attribuer gratuitement des actions, dans les limites prévues à l'article L. 443-5 alinéa 4 du Code du travail ;

3. Décide de supprimer au profit de ces salariés le droit préférentiel des actionnaires à la souscription des actions nouvelles concernées et de renoncer à tout droit aux actions pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente résolution ;

4. Décide que le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation sera fixé par le directoire conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail ;

5. Confère tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour fixer les conditions et modalités de mise en œuvre de la (ou des) augmentation(s) de capital décidée(s) en vertu de la présente résolution, notamment pour :

- déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription,
- fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,
- fixer, dans les limites légales, les conditions de l'émission des actions nouvelles et les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits,
- fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles étant précisé que ce délai ne pourra excéder trois ans,
- imputer les frais de la ou des augmentations de capital sur le montant des primes y relatives,
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital à concurrence des actions souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- procéder à toutes opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de la ou des augmentations de capital.

La présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de ce jour.

### **Quatorzième résolution : autorisation au directoire de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application d'un programme de rachat d'actions**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

1. Donne au directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 61 102 134 actions, soit 5 % du capital, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce en application de la cinquantième résolution et de réduire en conséquence le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le montant maximum de la réduction de capital autorisée s'élève à 97 763 414,40 euros en valeur nominale ;
2. Fixe à dix-huit mois à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente autorisation ;

3. Décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes d'émission, de fusion ou d'apports ou sur tout poste de réserve disponible, y compris sur la réserve légale dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
4. Donne tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation à son Président, pour réaliser cette ou ces réductions de capital, et notamment régler en tant que de besoin le sort d'éventuelles oppositions, constater la ou les réductions de capital, apporter aux statuts les modifications nécessaires en cas d'utilisation de la présente autorisation ainsi que pour procéder à toutes informations, publications et formalités y afférentes.

### **Quinzième résolution : pouvoirs pour les formalités**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

## Informations complémentaires

### RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT NATIXIS

#### Dénomination

Natixis

#### Siège social

30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

#### Forme juridique

Natixis est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Elle est régie par la réglementation des sociétés commerciales, par les dispositions du Code monétaire et financier et par ses statuts.

#### Date de constitution et durée

La société a été constituée le 20 novembre 1919 sous le nom de Crédit National. Sa durée a été portée à 99 ans à compter du 9 novembre 1994, sauf prorogation ou dissolution anticipée. Le nom de Natixis a été adopté par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 novembre 2006.

#### Objet social

Aux termes de l'article 2 de ses statuts, la société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'exercice de toutes opérations de banque et opérations connexes au sens de la loi bancaire ;
- la fourniture de tous services d'investissement tels qu'ils sont définis par le Code monétaire et financier ;
- l'accomplissement des missions spécifiques confiées par l'État dans le domaine économique et financier, dans le cadre de conventions particulières ;
- l'exercice de toutes opérations de courtage ;
- la prise de participation dans les sociétés, groupements ou associations se rapportant directement ou indirectement aux activités énoncées ci-dessus ;
- ainsi que la réalisation de toutes opérations civiles ou commerciales.

#### Registre et numéro d'inscription

Registre du Commerce et des Sociétés de Paris

B 542 044 524 Code APE 00818

#### Documents sociaux

Les documents relatifs à la société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses assemblées par le directoire ou les commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social.

#### Exercice social

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

#### Répartition statutaire des bénéfices (Titre V, article 34 des statuts)

Sur le bénéfice de chaque exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint une somme égale au dixième du capital social : il reprend son cours obligatoire lorsque cette réserve descend au-dessous de ce dixième.

Le solde des bénéfices constitue, avec éventuellement le report à nouveau bénéficiaire, le bénéfice distribuable dont l'assemblée générale ordinaire a la libre disposition dans le cadre de la législation en vigueur et qu'elle peut, soit reporter à nouveau, soit porter aux réserves, soit distribuer en tout ou partie, sur la proposition du directoire.

L'assemblée générale ordinaire peut aussi décider la mise en distribution de sommes prélevées sur le report à nouveau ou sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'assemblée générale ordinaire peut proposer aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre un paiement du dividende en numéraire, ou un paiement en actions. Dans cette seconde hypothèse, le paiement aura lieu par attribution d'actions de la société, conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

Dans les conditions légales en vigueur, le directoire peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, en numéraire ou en actions.

Le paiement des dividendes annuels se fait aux époques fixées par le directoire dans un délai de neuf mois suivant la clôture de l'exercice.

## Dispositions statutaires concernant l'administration et le contrôle de la société (Titre III, articles 9 à 20 des statuts)

### Directoire

#### ■ Article 9 – Composition du directoire

La Société est dirigée par un directoire, composé de deux à sept membres, nommés par le conseil de surveillance. Il exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance, conformément à la loi et aux présents statuts.

Les membres du directoire peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils sont obligatoirement des personnes physiques. Ils sont toujours rééligibles. Aucun membre du conseil de surveillance ne peut faire partie du directoire.

La limite d'âge pour exercer la fonction de membre du directoire est fixée à 70 ans. Tout membre du directoire qui atteint cet âge est réputé démissionnaire d'office.

Le directoire est nommé pour une durée de six (6) ans. En cas de vacance d'un siège, le conseil de surveillance, conformément à la loi, nomme le remplaçant pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Tout membre du directoire est révocable, soit par le conseil de surveillance, soit par l'assemblée générale. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. La révocation d'un membre du directoire n'entraîne pas la résiliation de son contrat de travail.

#### ■ Article 10 – Présidence du directoire – Direction générale

Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de Président. Celui-ci exerce ses fonctions pendant la durée de son mandat de membre du directoire. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou deux membres du directoire qui portent alors le titre de Directeur général.

Les fonctions de Président et, le cas échéant, de Directeur général, attribuées à des membres du directoire, peuvent leur être retirées à tout moment par le conseil de surveillance.

Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la Société sont valablement accomplis par le Président du directoire ou par un Directeur général.

#### ■ Article 11 – Délibération du directoire

Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président ou de la moitié au moins de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. L'ordre du jour peut être complété au moment de la réunion. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Le Président du directoire ou, en son absence, le Directeur général qu'il désigne, préside les séances.

Les délibérations du directoire ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du directoire ayant pris part à la séance.

Le directoire, pour son propre fonctionnement, arrête son règlement intérieur, et le communique pour information au conseil de surveillance.

#### ■ Article 12 – Pouvoirs et obligations du directoire

Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les présents statuts aux assemblées d'actionnaires et au conseil de surveillance.

Aucune restriction de ses pouvoirs n'est opposable aux tiers, et ceux-ci peuvent poursuivre la Société, en exécution des engagements pris en son nom par le Président du directoire ou un Directeur général, dès lors que leurs nominations ont été régulièrement publiées.

Le directoire peut investir un ou plusieurs de ses membres ou toute personne choisie hors de son sein, de missions spéciales, permanentes ou temporaires, qu'il détermine, et leur déléguer pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté de subdéléguer, les pouvoirs qu'il juge nécessaires.

Le directoire établit, et présente au conseil de surveillance, les rapports, budgets, ainsi que les comptes trimestriels, semestriels et annuels, dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

Le directoire convoque toutes assemblées générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

#### ■ Article 13 – Rémunération des membres du directoire

Le conseil de surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du directoire.

### Conseil de surveillance

#### ■ Article 14 – Composition du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire, sauf la faculté pour le conseil, en cas de vacance d'un ou plusieurs postes, de procéder par cooptation à la nomination de leurs remplaçants, chacun pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.



Lorsqu'il a été établi, conformément à la réglementation en vigueur que le pourcentage du capital détenu par l'actionnariat salarié dépassait le seuil fixé par la loi, un membre du conseil de surveillance est nommé par l'assemblée générale parmi les candidats désignés à cet effet par le conseil de surveillance du ou des Fonds communs de placement d'entreprise. Le membre du conseil de surveillance désigné à ce titre n'est pas pris en compte pour le calcul du nombre maximum stipulé au premier alinéa du présent article.

Le membre du conseil de surveillance ainsi nommé siège au conseil de surveillance avec voix délibérative et est soumis aux mêmes droits et obligations que les autres membres du conseil de surveillance.

Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers du nombre des membres du conseil de surveillance en fonction. Lorsque cette proportion se trouve dépassée, le plus âgé des membres du conseil de surveillance, le Président excepté, cesse d'exercer ses fonctions à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pendant toute la durée de son mandat, chaque membre du conseil de surveillance doit être propriétaire de mille (1 000) actions au moins.

Les membres du conseil de surveillance sont nommés pour une durée de six (6) ans. Ils sont rééligibles. Les fonctions d'un membre du conseil de surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

### ■ Article 15 – Présidence du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance, pour la durée de leur mandat, élit en son sein un Président et deux Vice-Présidents (un premier Vice-Président et un second Vice-Président), qui sont obligatoirement des personnes physiques.

Il détermine leurs rémunérations, fixes ou variables.

Le Président est chargé de convoquer le conseil, quatre fois par an au moins, et d'en diriger les débats.

### ■ Article 16 – Réunions du conseil de surveillance

16.1 Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société et les dispositions légales et réglementaires l'exigent et au moins une fois par trimestre pour l'examen du rapport trimestriel écrit du directoire, sur la convocation de son Président ou d'un tiers de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation.

Sous réserve d'une Urgence telle que définie ci-dessous, le conseil de surveillance doit être convoqué dans un délai raisonnable avant la date de réunion prévue. La convocation comporte l'ordre du jour détaillé de la réunion.

Les réunions du conseil de surveillance sont présidées par le Président du conseil de surveillance ou par l'un des Vice-Présidents.

Le conseil de surveillance peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres.

Les réunions sont tenues et les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Le conseil de surveillance établit un règlement intérieur, qui peut prévoir que, sauf pour l'adoption des décisions relatives à la vérification et au contrôle des comptes sociaux et consolidés, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion du conseil au moyen d'une visioconférence ou par utilisation de moyens de télécommunication, dans les conditions permises ou prescrites par la loi et les règlements en vigueur.

Les procès-verbaux des réunions du conseil sont dressés, et des copies ou extraits en sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

16.2 En cas d'urgence telle que définie ci-dessous (« l'Urgence »), il pourra être fait application de la procédure accélérée ci-après.

L'Urgence est définie comme une situation exceptionnelle (i) caractérisée par l'existence d'un bref délai, imposé par un tiers sous peine de forclusion et dont le non-respect serait susceptible d'entraîner un préjudice pour la Société ou l'une de ses Principales Filiales (le terme Principale Filiale désignant Natixis Global Asset Management, Coface ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce (x) qui leur serait substituée (en tout ou partie) par l'effet d'une fusion, d'un apport ou autre transfert de ses actifs ou (y) qui en détiendrait le contrôle au sens de l'article L. 233-3 I et II du Code de commerce), ou (ii) nécessitant une réponse rapide de la Société incompatible avec l'application des délais de convocation habituels du conseil de surveillance.

En cas d'Urgence, les délais de convocation et de réunion du conseil de surveillance ne seront pas soumis à l'article 16.1 ci-dessus, pour autant que le Président du conseil de surveillance de la Société ait :

- préalablement adressé une notification motivant l'Urgence au sens de la définition ci-dessus aux membres du conseil de surveillance, et
- communiqué à l'ensemble des membres du conseil de surveillance, avec la convocation à la réunion dudit conseil, tous les éléments nécessaires à leur analyse.

### ■ Article 17 – Pouvoirs du conseil de surveillance

17.1 Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire.

À toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et il peut se faire communiquer par le directoire tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.



Le directoire lui présente un rapport une fois par trimestre au moins, retraçant les principaux actes ou faits de la gestion de la Société, avec tous les éléments permettant au conseil d'être éclairé sur l'évolution de l'activité sociale, ainsi que les comptes trimestriels et semestriels.

Après la clôture de chaque exercice, dans les délais réglementaires, le directoire lui présente, aux fins de vérification et contrôle, les comptes annuels, les comptes consolidés, et son rapport à l'assemblée. Le conseil de surveillance présente à l'assemblée annuelle ses observations sur le rapport du directoire et sur les comptes annuels, sociaux et consolidés.

Cette surveillance ne peut en aucun cas donner lieu à l'accomplissement d'actes de gestion effectués directement ou indirectement par le conseil de surveillance ou par ses membres.

Le conseil de surveillance nomme et peut révoquer les membres du directoire, le Président du directoire et les Directeurs généraux dans les conditions prévues par la loi et par l'article 9 des présents statuts.

Le conseil de surveillance arrête le projet de résolution proposant à l'assemblée générale la désignation des commissaires aux comptes, dans les conditions prévues par la loi.

Le conseil de surveillance peut décider la création en son sein de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

17.2 Les opérations suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du conseil de surveillance :

- a) par les dispositions légales et réglementaires en vigueur :
  - la cession d'immeubles par nature,
  - la cession totale ou partielle de participations,
  - toute convention soumise à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;
- b) par les présents statuts :
  - augmentation du capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, immédiate ou à terme, d'une valeur prime incluse supérieure à 75 millions d'euros,
  - extension des activités de Natixis à des métiers significatifs non exercés par Natixis,
  - désignation des membres des conseils de surveillance ou conseils d'administration, directoires, et le cas échéant, des Directeurs généraux et des Directeurs généraux délégués des Principales Filiales (tel que ce terme est défini à l'article 16.2),
  - toute prise ou augmentation de participation, tous investissements, désinvestissements (y compris le transfert de certificats coopératifs d'investissement émis par les Caisses d'Épargne ou les Banques Populaires) ou constitution de joint-venture réalisés par Natixis ou l'une de ses filiales, pour un montant total supérieur à 150 millions d'euros,

- toute opération d'apport, de fusion ou scission à laquelle Natixis ou l'une des Principales Filiales (tel que ce terme est défini à l'article 16.2) ou Filiales Dédiées (le terme Filiales Dédiées désignant Compagnie 1818-Banquiers Privés, Banque Privée Saint Dominique, Natixis Assurances, Natixis Garantie, Écureuil Gestion et Foncier Assurance, ou toute société qui leur serait substituée) serait partie,
- augmentation du capital social de Natixis, immédiate ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- approbation du plan d'affaires de la Société préparé par le directoire comprenant notamment les objectifs de rentabilité et la politique des risques (le « Plan stratégique ») ainsi que toute modification significative du Plan stratégique,
- la proposition à l'assemblée générale de toute modification des statuts.

### ■ Article 18 – Rémunération des membres du conseil de surveillance

Des jetons de présence peuvent être alloués au conseil de surveillance par l'assemblée générale. Le conseil les répartit librement entre ses membres.

Le conseil peut également allouer aux membres du conseil de surveillance des rémunérations exceptionnelles dans les cas et aux conditions prévus par la loi.

## Contrôle

### ■ Article 19 – Censeurs

L'assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeurs.

Leur mandat est de six (6) ans. Ils sont rééligibles, ils peuvent être révoqués par l'assemblée générale.

Les censeurs reçoivent les mêmes informations que les membres du conseil de surveillance et sont convoqués à toutes les réunions du conseil de surveillance. Ils siègent au conseil de surveillance avec voix consultative.

Ils peuvent être nommés à titre provisoire par le conseil de surveillance, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant est fixé par le conseil de surveillance.

### ■ Article 20 – Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont nommés par l'assemblée générale ordinaire dans les conditions prévues par la loi. Ils sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confère la législation en vigueur.

## RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

### Forme et transmission des actions (Titre II, article 4 des statuts)

Les actions de la société sont sous la forme nominative, ou au porteur identifiable, au choix de l'actionnaire.

Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent selon les modalités définies par les lois et règlements.

### Capital social

1 955 268 310,40 euros au 31 décembre 2007, divisé en 1 222 042 694 actions de 1,60 euro chacune entièrement libérées.

### Capital autorisé non émis

L'Assemblée générale mixte du 17 novembre 2006 a donné au directoire des délégations de compétence, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de commerce, pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée, afin de décider une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant de capital nominal ne pouvant excéder 150 millions d'euros.

La même assemblée a décidé, conformément à la réglementation :

- qu'en cas de demande excédentaire, les émissions d'actions ainsi décidées pourraient être augmentées dans la limite de 15 % de l'émission initiale ;
- que le directoire pourrait procéder, à hauteur de 10 % du capital social, à des émissions destinées à rémunérer des apports en nature à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Date d'assemblée	N° de Résolution	Objet de la délégation	Montant autorisé	Date d'utilisation	Montant utilisé
17/11/2006	15	En vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	150 M€ nominal	Néant	Néant
17/11/2006	16	En vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	150 M€ nominal	Néant	Néant
17/11/2006	17	Possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	15 % de l'émission initiale	Néant	Néant
17/11/2006	18	Possibilité que les actions émises sans droit préférentiel de souscription des actionnaires servent à rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature	10 % du capital	Néant	Néant
17/11/2006	19	En vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	150 M€ nominal	Néant	Néant
17/11/2006	20	En vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions	10 000 000 options	29/01/2007	9 999 300 options
17/11/2006	21	En vue d'attribuer des actions gratuites	6 000 000 actions	Néant Remplacé le 24/05/2007	Néant
17/11/2006	22	En vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce	16 M€	Néant	Néant
24/05/2007	6	En vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions	10 000 000 options	21/01/2008	9 875 000 options
24/05/2007	7	En vue d'attribuer des actions gratuites	6 600 000 actions	12/11/2007	6 084 120 actions

### Titres non représentatifs du capital

Le 25 novembre 1985, la Banque Française du Commerce Extérieur a émis 140 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 5 000 FRF. Le coupon est payable le 25 novembre de chaque année. Les rachats se font à l'initiative de l'emprunteur. Au 31 décembre 2007, il restait 113 000 titres participatifs en circulation.

### Autres titres donnant accès au capital

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, il existait 23 531 457 options de souscription d'actions exerçables ou restant à exercer au 31 décembre 2007.

Ces options avaient été consenties jusqu'en 2005 :

- aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de Natexis Banques Populaires, ainsi qu'aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont le capital était détenu majoritairement, directement ou indirectement, par Natexis Banques Populaires ;

- aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires, des Banques Populaires, et des entités dont le capital était détenu pour plus de 50 %, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, par la Banque Fédérale des Banques Populaires ou les établissements affiliés.

Le prix de souscription de ces actions correspond à la moyenne des 20 derniers cours cotés ayant précédé la séance du conseil qui a fixé les modalités du plan d'options annuel.

Au titre de l'exercice 2006, aucune option de souscription d'actions n'avait été consentie.

Le 24 mai 2007, l'assemblée générale mixte a autorisé le directoire à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés ou mandataires sociaux de la société, ou à certains d'entre eux, ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions. Cette autorisation porte sur un maximum de 10 000 000 euros.

### ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION AU 31.12.07

Date du plan	Date d'assemblée générale	Options exerçables à compter du	Options exerçables jusqu'au	Prix d'exercice d'une option en euros	Nombre de bénéficiaires restants	Nombre d'options autorisées par le CA	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options exercées	Nombre d'options exerçables	Nombre d'options restant à exercer	Nombre d'options annulées
19/09/2001	31/05/2001	19/09/2005	18/09/2008	9,430	94	5 000 000	4 970 500	4 230 800	559 100	0	180 600
10/09/2002	31/05/2001	10/09/2006	09/09/2009	7,247	189	3 750 000	3 311 100	2 381 760	849 840	0	79 500
10/09/2003	31/05/2001	10/09/2007	09/09/2010	8,325	544	4 300 000	4 068 900	890 583	3 110 117	0	68 200
17/11/2004	27/05/2004	17/11/2008	16/11/2011	8,910	566	4 500 000	4 277 500	84 500	0	4 143 000	50 000
15/11/2005	19/05/2005	15/11/2009	14/11/2012	11,924	657	5 000 000	4 970 000	14 000	0	4 920 500	35 500
29/01/2007	17/11/2006	29/01/2011	28/01/2014	22,150	1253	10 000 000	9 999 300	0	0	9 948 900	50 400
<b>TOTAUX</b>						<b>3 303 32 550 000</b>	<b>31 597 300 7 601 643</b>	<b>4 519 057 19 012 400</b>	<b>464 200</b>		

## ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ATTRIBUÉES AUX DIRIGEANTS AU 31.12.07

Date du plan	Date d'assemblée générale	Options exerçables à compter du	Options exerçables jusqu'au	Prix d'exercice d'une option en euros	Nombre de dirigeants bénéficiaires	Nombre d'options attribuées aux dirigeants	Nombre d'options exercées	Nombre d'options exerçables	Nombre d'options restant à exercer	Nombre d'options annulées
19/09/2001	31/05/2001	19/09/2005	18/09/2008	9,430	2	245 000	245 000	0	0	0
10/09/2002	31/05/2001	10/09/2006	09/09/2009	7,247	2	165 000	110 000	55 000	0	0
10/09/2003	31/05/2001	10/09/2007	09/09/2010	8,325	2	240 000	0	240 000	240 000	0
17/11/2004	27/05/2004	17/11/2008	16/11/2011	8,910	2	255 000	0	0	255 000	0
15/11/2005	19/05/2005	15/11/2009	14/11/2012	11,924	2	280 000	0	0	280 000	0
29/01/2007	17/11/2006	29/01/2011	28/01/2014	22,150	4	700 000	0	0	700 000	0
<b>TOTAUX</b>						<b>1 885 000</b>	<b>355 000</b>	<b>295 000</b>	<b>1 475 000</b>	<b>0</b>

Remarques :

Les chiffres ont été actualisés compte tenu de la division du nominal par 10 effectuée le 17 novembre 2006.

Certaines dérogations permettent de lever les options par anticipation (opérations financières menées sur le capital de Natixis par un tiers, ainsi que départ à la retraite, négocié ou décès du bénéficiaire).

De 2001 à 2005, les dirigeants bénéficiaires étaient le Président et le Directeur général de Natixis banques Populaires.

En 2007, les dirigeants sont les quatre membres du directoire de Natixis.

Options de souscription d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux	Nombre total d'options attribuées	Prix d'exercice (en euros)	Date d'échéance	Plan numéro
Exercice 2007	450 000	22,150	28/01/2014	N° 14 – Directoire 29/01/2007

Options levées par les 10 salariés non mandataires sociaux ayant levé le plus grand nombre d'options	Nombre total d'actions souscrites	Prix moyen pondéré (en euros)
Exercice 2007	410 000	8,328
Détail par Plan	Nombre d'actions souscrites	Prix unitaire
Plan 2000	80 000	8,314
Plan 2001	45 000	9,430
Plan 2002	107 000	7,247
Plan 2003	178 000	8,325

## Évolution du capital au cours des cinq derniers exercices sociaux

	Nombre d'actions en début d'exercice	Nombre d'actions créées pendant l'exercice	Nombre d'actions en fin d'exercice	Capital social (en euros)
2002	44 314 352	3 128 485	47 442 837	759 085 392
2003	47 442 837	602 302	48 045 139	768 722 224
2004	48 045 139	210 823	48 255 962	772 095 392
2005	48 255 962	739 518	48 995 480	783 927 680
2006	48 995 480	1 214 964 750 <sup>(a)</sup>	1 219 864 330	1 951 782 928
2007	1 219 864 330	2 178 364	1 222 042 694	1 955 268 310

(a) Dont 1 109 911 689 actions au titre de la division du nominal du 17 novembre 2006.

Le tableau ci-dessous détaille le montant des primes d'émission de chacune des opérations sur le capital.

Années	Libellés	Nombre d'actions	Capital social (en euros)	Primes d'émissions sur augmentation de capital (en euros)
<b>2002</b>	<b>Nombre d'actions en début d'exercice</b>	<b>44 314 352</b>	<b>709 029 632</b>	
	actions au titre des FCPE	5 355	85 680	286 620,37
	actions provenant de la conversion de TSDIC	1 717 431	27 478 896	86 413 090,39
	actions au titre de la levée d'options de souscription	4 400	70 400	108 393,66
	actions par apport de titres Arnhold & S. Bleichroeder	1 401 082	22 417 312	83 448 443,92
	actions suite à fusion avec la société immobilière ABC	217	3 472	3 943,16
	<b>Au 31 décembre</b>	<b>47 442 837</b>	<b>759 085 392</b>	
<b>2003</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>47 442 837</b>	<b>759 085 392</b>	
	actions au titre des FCPE	3 756	60 096	161 981,00
	actions au titre de la levée d'options de souscription	43 340	693 440	1 733 850,39
	actions par apport de titres Banque du Dôme-Crédifrance Factor	218 559	3 496 944	14 643 375,64
	actions par apport de titres Sopromec Participations	336 647	5 386 352	25 248 563,45
	<b>Au 31 décembre</b>	<b>48 045 139</b>	<b>768 722 224</b>	
<b>2004</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>48 045 139</b>	<b>768 722 224</b>	
	actions au titre des FCPE	3 086	49 376	175 126,36
	actions au titre de la levée d'options de souscription	207 737	3 323 792	10 204 917,64
	<b>Au 31 décembre</b>	<b>48 255 962</b>	<b>772 095 392</b>	
<b>2005</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>48 255 962</b>	<b>772 095 392</b>	
	actions au titre des FCPE	3 043	48 688	225 259,18
	actions au titre de la levée d'options de souscription	480 436	7 686 976	33 653 461,26
	actions au titre de l'augmentation de capital réservée à la Banque Fédérale des Banques Populaires	256 039	4 096 624	25 903 465,63
	<b>Au 31 décembre</b>	<b>48 995 480</b>	<b>783 927 680</b>	
<b>2006</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>48 995 480</b>	<b>783 927 680</b>	
	paiement du dividende en actions	1 103 281	17 652 496	185 075 387,75
	actions au titre des FCPE	10 010	160 160	1 529 227,70
	actions au titre de la levée d'options de souscription	83 274	1 332 384	5 773 940,85
	actions au titre des apports de la CNCE et de la SNC CHAMPION	73 131 476	1 170 103 616	13 128 041 797,00
<b>NATEXIS BANQUES POPULAIRES DEVIENT NATEXIS – DIVISION DU NOMINAL PAR 10</b>				
	<i>nouvelle situation</i>	<i>1 233 235 210</i>	<i>1 973 176 336</i>	
	imputation des frais 2006 sur la prime d'apport			(3 879 879,00)
	réduction de capital par annulation des titres auto détenus	(15 552 460)	(24 883 936)	(288 910 332,20)
	actions au titre de la levée d'options de souscription	2 181 580	3 490 528	13 635 082,21
	<b>Au 31 décembre</b>	<b>1 219 864 330</b>	<b>1 951 782 928</b>	
<b>2007</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1 219 864 330</b>	<b>1 951 782 928</b>	
	actions au titre de la levée d'options de souscription	2 153 693	3 445 908	14 166 927,51
	actions au titre des FCPE	24 671	39 473	352 203,20
	<b>Au 31 décembre</b>	<b>1 222 042 694</b>	<b>1 955 268 310</b>	

## Autres renseignements sur le capital

Natixis n'a procédé à aucun nantissement de ses titres.

## RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

### Répartition du capital au 31.12.07

Au 31 décembre 2007, les principaux actionnaires de Natixis sont les suivants :

	% du capital	% des droits de vote
Banque Fédérale des Banques Populaires	34,45 %	34,66 %
Caisse Nationale des Caisses d'Épargne	34,45 %	34,66 %
DZ BANK AG	1,87 %	1,88 %
INTESA SANPAOLO HOLDING INTERNATIONAL	1,68 %	1,68 %
NEW EAGLE HOLDINGS LLC	0,43 %	0,43 %
Actionnariat salarié (FCPE)	0,70 %	0,70 %
Titres autodétenus	0,59 %	0,00 %
Public	25,83 %	25,99 %

À la connaissance de Natixis, il n'existe aucun autre actionnaire, hormis ceux cités dans le tableau ci-avant, qui détienne plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Le 26 janvier 2007, la Banque Fédérale des Banques Populaires a déclaré un franchissement de seuil dans le capital de Natixis.

Ce franchissement de seuil résulte d'une dissolution sans liquidation de la SNC Champion, contrôlée par la Banque Fédérale des Banques Populaires, qui détenait 2 872 280 actions Natixis.

De la sorte, la participation au 19 janvier 2007 du groupe Banques Populaires dans le capital de Natixis, soit un nombre inchangé de 420 139 320 actions, se trouve désormais détenu en totalité directement par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

La Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ont conclu entre elles un pacte d'actionnaires au titre duquel elles agissent de concert et dont les principales dispositions sont décrites au paragraphe CONTRATS IMPORTANTS ci-après.

### Détention des actions par les membres des organes de direction et de surveillance

Les membres du conseil de surveillance, personnes physiques et morales, détenaient au 31 décembre 2007 68,90 % du capital de Natixis (la presque totalité par la BFBP et la CNCE).

La détention des actions par les mandataires sociaux est non significative. Se reporter page 414 pour les options de souscription de la société consenties à certains salariés et mandataires sociaux.

Suite à l'évolution du cours de l'action Natixis en août 2007, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ont, dans le respect de la réglementation et des dispositions du pacte d'actionnaires, renforcé de manière strictement paritaire leur participation dans le capital de la société.

Au terme de ces opérations, l'évolution de la participation de concert constituée par les deux actionnaires majoritaires qui se montait à 840 278 640 actions en janvier 2007, est passée à 842 072 854 actions en novembre 2007.

## Actions détenues en propre

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 24 mai 2007, Natixis détenait 7 226 571 détenues en propre au 31 décembre 2007.

Le tableau ci-dessous détaille le nombre et pourcentage d'actions détenues en propre au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et au 31 janvier 2008.

	Quantité achetée	Prix d'achat (en euros)	Prix d'achat moyen (en euros)	Quantité vendue ou annulée	Prix de sortie (en euros)	Prix de sortie moyen (en euros)	Stock final	% du capital détenu
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b>	<b>19 230 670</b>	<b>312 784 490</b>	<b>16,26</b>	<b>12 004 099</b>	<b>204 122 124</b>	<b>17</b>	<b>7 226 571</b>	<b>0,59 %</b>
Régulation de cours	1 237 798	14 713 370	11,89	989 197	13 366 179	13,51		
Attribution aux salariés	93 900	1 157 208	12,32					
Schéma d'attribution gratuit d'actions (SAGA)	-	-	0,00					
<b>Au 31 janvier 2008</b>	<b>20 562 368</b>	<b>328 655 068</b>	<b>15,98</b>	<b>12 993 296</b>	<b>217 488 303</b>	<b>16,74</b>	<b>7 569 571</b>	<b>0,62 %</b>

## Actionnariat salarié

La part du capital de Natixis détenue par les salariés de la société et du Groupe Banque Populaire représente 0,70 %.

L'Assemblée générale mixte du 24 mai 2007 a donné au directoire une délégation de compétence, pour une durée de 38 mois à compter de l'assemblée, afin de procéder en une ou plusieurs fois à des attributions d'actions gratuites dont

les bénéficiaires pourront être les salariés de Natixis et des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Cette autorisation a porté sur un maximum de 6 600 000 actions et a été utilisée et répartie de façon égalitaire par le directoire du 12 novembre 2007.

## Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

au 31 décembre (en pourcentage)	Natixis		Natixis Banques Populaires
	2007	2006	2005
Groupe Banque Populaire et ses filiales	34,45 %	34,44 %	75,99 %
Groupe Caisse d'Épargne	34,45 %	34,44 %	-
DZ BANK AG	1,87 %	1,87 %	1,85 %
INTESA SANPAOLO HOLDING INTERNATIONAL	1,68 %	1,68 %	-
NEW EAGLE HOLDINGS LLC	0,43 %	0,43 %	1,57 %
Actionnariat salarié	0,70 %	0,60 %	3,43 %
Titres autodétenus	0,59 %	-	3,37 %
Public	25,83 %	26,54 %	13,79 %



## Personnes physiques ou morales exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur Natixis

Les Groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne exercent les responsabilités prévues par la réglementation bancaire, du fait de leur position d'actionnaires principaux de Natixis.

L'application des règles du gouvernement d'entreprise et les règles fixées aux membres du conseil permettent de prévenir le risque de l'exercice d'un contrôle abusif.

## Pacte d'actionnaires

Le 17 novembre 2006, un pacte d'actionnaires a été conclu entre la BFBP et la CNCE, dont les principales dispositions sont décrites ci-après :

### Stabilité des participations respectives

#### ■ Inaliénabilité et plafonnement

La BFBP et la CNCE s'engagent à maintenir une stricte parité de participation au capital de Natixis pour une durée de 10 ans, pouvant être prorogée pour des périodes successives de 5 ans.

En conséquence, toute acquisition ou cession d'actions Natixis est interdite pendant cette période, à l'exception :

- des cessions de titres réalisées dans le cadre de l'opération de marché intervenue fin 2006 ;
- des cessions conjointes par chacun des actionnaires d'un nombre identique de titres Natixis, à condition qu'à l'issue de la cession, chaque actionnaire conserve une participation strictement identique en nombre de titres et supérieure ou égale à 34 % du capital de Natixis sur une base totalement diluée ;
- des cessions de titres au profit d'une personne physique désignée en qualité de membre du conseil de surveillance à concurrence du nombre de titres requis par les statuts ;
- des acquisitions de titres réalisées en cas d'événement « dilutif » à l'issue duquel la participation de chaque actionnaire serait inférieure à 34 % du capital sur une base totalement diluée et dans la limite d'une participation de 34 % du capital sur une base totalement diluée, étant précisé que ces acquisitions de titres seront réalisées pour le compte des deux actionnaires par un prestataire de services d'investissement mandaté en commun ;
- des souscriptions à titre irréductible aux augmentations de capital de Natixis avec maintien du droit préférentiel de souscription, et des souscriptions aux augmentations de capital nécessaires au maintien des fonds propres prudentiels de Natixis.

Les actionnaires se réuniront tous les deux ans à compter de la signature du pacte afin de réexaminer les modalités permettant d'assurer au mieux le maintien de la pérennité

de leur accord et la stabilité de leurs participations au capital de Natixis, soit par la constitution d'une holding commune à laquelle elles apporteraient leurs participations respectives au capital de Natixis, soit par la prolongation de la période de stabilité de 10 ans.

#### ■ Droit de préemption en cas de non-reconduction de la période de stabilité

En cas de notification par l'un des actionnaires de sa décision de ne pas reconduire la période de stabilité (inaliénabilité et plafonnement) pour une nouvelle période de 5 ans à l'issue de la période initiale de 10 ans (ou d'une prolongation de cette durée initiale par tacite reconduction), tout transfert de titres que projeterait de réaliser ledit actionnaire sera soumis à un droit de préemption de l'autre actionnaire.

Afin de garantir le respect de l'engagement de stabilité ainsi souscrit, les titres Natixis détenus par chacun des actionnaires ont été inscrits au nominatif pur dans les comptes de la société et un mandat de conservation a été conclu avec un établissement financier, aux termes duquel aucun mouvement sur ces titres ne peut être effectué par la société autrement que sur instruction dudit établissement financier donnée dans les conditions prévues par son mandat.

#### ■ Détention par les parties d'un nombre d'actions Natixis strictement identique

En cas de détention par l'un des actionnaires d'un nombre de titres supérieur au nombre de titres détenus par l'autre actionnaire, cet actionnaire renonce à exercer les droits de vote attachés à ces titres excédentaires, et s'engage à les céder au plus tard le cinquième jour de Bourse suivant la date de leur acquisition. À défaut, cet actionnaire :

- assumera seul l'ensemble des coûts et obligations en résultant en application de la réglementation boursière applicable, notamment en matière de dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique sur Natixis ;
- s'oblige à céder à l'autre actionnaire (à titre de promesse de vente) la moitié des titres excédentaires ainsi détenus, pour un prix égal à leur valeur nominale.

#### ■ Interdiction de conclure de nouveaux accords constitutifs d'une action de concert

Par ailleurs, les actionnaires s'interdisent pendant la période de stabilité de 10 ans (éventuellement reconduite) de conclure tout accord relatif à Natixis constitutif d'une action de concert avec un tiers.

## Gouvernance de Natixis

#### ■ Composition des organes sociaux

Le pacte d'actionnaires vise à garantir le principe d'une représentation paritaire des deux actionnaires au sein du conseil de surveillance de Natixis.

Le conseil de surveillance de Natixis est composé de 18 membres dont 7 membres nommés sur proposition de la BFBP, 7 membres nommés sur proposition de la CNCE, et 4 membres indépendants nommés sur proposition conjointe de la BFBP et de la CNCE. La présidence du conseil de surveillance est assurée alternativement par un représentant de l'un des deux actionnaires pour une durée de six exercices. La première présidence du conseil de surveillance est assurée par M. Charles Milhaud. La vice-présidence du conseil de surveillance est assurée par un représentant de l'actionnaire n'assurant pas la présidence du conseil de surveillance. Les deux actionnaires sont représentés à parité au sein du comité d'audit, et du comité de rémunération, qui comprennent chacun six membres dont deux désignés sur proposition de la CNCE, deux sur proposition de la BFBP et deux membres indépendants désignés d'un commun accord par la CNCE et la BFBP.

Le directoire est composé de 2 à 7 membres nommés pour un mandat de six ans par le conseil de surveillance (sur proposition du Président du directoire s'agissant des autres membres) et choisis selon un critère de compétence sans distinction de celui des deux groupes dont ils sont issus.

Le Président du directoire est nommé pour un mandat de six ans par le conseil de surveillance. La première présidence du directoire est assurée par M. Philippe Dupont. La révocation en assemblée générale de tout ou partie des membres du directoire nécessite un accord préalable des deux actionnaires.

#### ■ Opérations nécessitant l'approbation préalable du conseil de surveillance

Certaines décisions majeures sont soumises à l'autorisation préalable du conseil de surveillance, statuant à la majorité simple des membres présents et représentés, ou pour certaines opérations qualifiées de « décisions essentielles », à la double majorité (i) des membres présents et représentés et (ii) des membres représentant chacun des deux actionnaires.

Les décisions essentielles sont :

- la nomination et la révocation du Président du directoire ;
- la révocation et, sur proposition du Président du directoire, la nomination des autres membres du directoire ;
- la décision de conférer à un (ou deux) membre(s) du directoire la qualité de Directeur général ;
- le retrait de la qualité de Président ou Directeur général à un membre du directoire ;
- toute prise ou augmentation de participation, tous investissements, désinvestissements (y compris le transfert des CCI émis par les Caisses d'Épargne ou les Banques Populaires) ou constitution de joint-venture réalisés par Natixis ou l'une de ses filiales, pour un montant supérieur à 150 millions d'euros ;
- toute opération d'apport, de fusion ou de scission à laquelle Natixis ou l'une de ses filiales serait partie ;

- toute augmentation du capital social de Natixis, immédiate ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en ce compris l'attribution d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites nouvelles ;
- la proposition à l'assemblée générale de toute modification des statuts.

En cas de désaccord relatif à une décision essentielle, les Présidents et, le cas échéant, les conseils de surveillance ou d'administration (selon le cas) de chacun des actionnaires seront saisis aux fins de se concerter et de parvenir à une position commune. Si le désaccord persiste lors d'une seconde réunion du conseil de surveillance de Natixis, la décision essentielle concernée ne pourrait être mise en œuvre, sans qu'aucun des deux actionnaires ne puisse bénéficier d'un droit de sortie.

#### Concertation

La BFBP et la CNCE se concertent avant chaque assemblée générale de Natixis en vue d'arrêter, dans toute la mesure du possible, une position commune sur les résolutions soumises au vote des actionnaires.

#### ■ Gouvernance des principales filiales

Le pacte d'actionnaires conclu le 17 novembre 2006 prévoit que la nomination des dirigeants (directoire, Direction générale) des principales filiales de Natixis est soumise à l'approbation préalable du conseil de surveillance.

Par ailleurs, le conseil de surveillance (ou d'administration) des principales filiales de Natixis est, en sus des membres représentant le directoire de Natixis, composé à parité de membres nommés sur proposition de la BFBP, et de membres nommés sur proposition de la CNCE.

#### ■ Distribution de dividendes

Sous réserve de l'existence de bénéfices et réserves distribuables et des règles prudentielles applicables, et sauf circonstances exceptionnelles, la BFBP et la CNCE se sont engagées à (i) proposer à toute assemblée générale réunie à l'effet d'approuver les comptes de Natixis de procéder à une distribution de dividendes d'un montant au moins égal à 50 % du résultat net consolidé au titre de chaque exercice (50 % du résultat net pro forma comptable pour l'exercice 2006) et (ii) à voter en assemblée générale de Natixis en faveur d'une telle distribution.

#### ■ Maintien des fonds propres prudentiels

Le pacte prévoit un engagement de la BFBP et de la CNCE, tant qu'elles demeureront actionnaires de Natixis, et y compris en cas de désaccord entre elles, à apporter en tant que de besoin les fonds nécessaires au respect par Natixis des dispositions de la législation et de la réglementation bancaires en matière de fonds propres prudentiels.

**■ Entrée en vigueur, durée**

Le pacte est entré en vigueur le 17 novembre 2006 pour une durée de 15 ans. Chacun des deux actionnaires pourra toutefois mettre fin à la période de stabilité (inaliénabilité et plafonnement) à l'issue d'une période de 10 ans, et sous réserve du respect d'un préavis de 6 mois.

À l'issue de la période de 15 ans, le pacte sera, sauf dénonciation par l'un des deux actionnaires au moins 6 mois avant l'échéance, tacitement reconduit pour des périodes successives de 5 ans (en ce compris l'engagement de stabilité si l'un des deux actionnaires n'y a pas mis un terme selon les modalités susmentionnées).

**MARCHÉ DES TITRES DE NATIXIS**

---

**Places de cotation**

---

Les actions Natixis se négocient sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A) et sont éligibles au SRD (Code Isin : FR0000120685).

Le titre Natixis figure dans les indices SBF 120, SBF 250 et, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007, dans l'indice CAC Next20.

**Marché de l'action****ÉVOLUTION DES COURS MOYENS MENSUELS ET DU NOMBRE DE TITRES NÉGOCIÉS  
DEPUIS SEPTEMBRE 2005**

Année	Mois	Cours moyen (en euros)	Cours + haut (en euros)	Cours + bas (en euros)	Nbre de titres négociés	Capitaux négociés (en milliers d'euros)
2005	Septembre	120,60	126,50	112,60	540 474	65 946
	Octobre	124,81	127,00	121,80	441 410	55 267
	Novembre	129,87	139,60	125,00	448 349	58 915
	Décembre	138,60	140,80	137,00	342 008	47 611
2006	Janvier	142,96	159,00	138,10	421 537	61 011
	Février	158,37	180,00	141,20	455 114	74 193
	Mars	201,30	229,50	172,90	1 357 748	281 360
	Avril	215,25	225,80	207,00	691 857	150 441
	Mai	198,07	216,70	170,00	1 279 042	249 568
	Juin	183,89	205,60	173,00	972 295	179 330
	Juillet	185,06	192,80	175,00	878 730	163 134
	Août	197,12	205,00	190,50	444 817	87 668
	Septembre	206,10	225,00	194,50	670 959	139 127
	Octobre	223,07	237,70	213,00	1 120 629	250 741
<i>Division du nominal par 10 le 17 novembre 2006</i>						
	Novembre	21,42	22,78	20,25	5 987 035	308 719
	Décembre	21,20	21,92	19,55	189 516 752	3 802 902
2007	Janvier	22,17	23,19	21,25	40 437 887	901 243
	Février	21,58	22,24	19,75	29 638 961	637 964
	Mars	19,14	20,39	17,43	62 960 003	1 184 441
	Avril	19,41	20,48	18,21	46 364 075	900 487
	Mai	20,09	20,91	18,93	48 548 536	972 115
	Juin	18,61	19,60	17,71	49 501 334	920 641
	Juillet	17,80	18,97	15,30	53 631 995	931 766
	Août	15,35	16,81	13,46	117 243 699	1 778 222
	Septembre	15,26	16,24	14,16	51 103 508	775 307
	Octobre	16,05	18,12	15,04	83 567 594	1 373 293
	Novembre	13,14	15,36	10,94	122 841 850	1 609 391
	Décembre	13,86	15,29	12,88	45 075 552	635 660
2008	Janvier	12,09	13,54	10,25	70 905 657	839 617

## DIVIDENDES

Les dividendes sont prescrits dans les délais légaux, soit cinq ans, au profit de l'État.

Dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices :

Exercice clos le	31/12/07	31/12/06	31/12/05	31/12/04	31/12/03
Nombre d'actions composant le capital	1 222 042 694	1 219 864 330	48 995 480	48 255 962	48 045 139
Dividende net par action	0,45 € **	0,86 € *	5,00 €	3,30 €	2,50 €

\* Après division par 10 du nominal

\*\* Cette proposition sera soumise à l'Assemblée générale du 22 mai 2008

Natexis Banques Populaires avait offert à ses actionnaires la possibilité du paiement du dividende en actions, pour les dividendes payés en 2006 au titre de l'exercice 2005.

Pour les dividendes qui seront versés par Natixis en 2008 au titre de l'exercice 2007, Natixis offrira à ses actionnaires la possibilité du paiement du dividende en actions.

## CONTRATS IMPORTANTS

### A - Description des principales dispositions du protocole d'accord CCI Banques Populaires

Les principales dispositions du protocole d'accord CCI Banques Populaires signé le 26 septembre 2006 par Natexis Banques Populaires, la BFBP et l'ensemble des Banques Populaires sont les suivantes :

#### 1. Restrictions à la libre cessibilité des CCI Banques Populaires

Les CCI Banques Populaires sont librement négociables. Toutefois, la cession des CCI Banques Populaires devra être agréée préalablement par le conseil d'administration de la Banque Populaire concernée dans les conditions prévues ci-après.

Pour obtenir l'agrément, le cédant devra notifier à la Banque Populaire concernée une demande d'agrément indiquant l'identité du cessionnaire, le nombre de CCI Banques Populaires dont la cession est envisagée et, le cas échéant, le prix offert et les modalités de paiement du prix.

L'agrément de la cession des CCI Banques Populaires résultera soit d'une notification au cédant de la décision du conseil d'administration de la Banque Populaire concernée, soit du défaut de réponse dans le délai d'un mois à compter de la réception de la notification du projet de cession.

En cas de refus d'agrément, et à défaut de renonciation par le cédant à son projet de cession, la Banque Populaire dont les CCI font l'objet du projet de cession sera tenue de racheter lesdits CCI Banques Populaires (avec le consentement du cédant) ou de les faire racheter par un tiers, moyennant un prix de cession tenant compte de la quote-part d'actif net à laquelle les CCI Banques Populaires donnent droit, et en respectant

les méthodes de valorisation employées pour valoriser les CCI Banques Populaires lors de leur émission. À défaut d'accord entre le cédant et la Banque Populaire concernée, le prix de rachat des CCI Banques Populaires sera déterminé par un expert.

#### 2. Consolidation de la participation de Natixis dans les Banques Populaires

Natixis, qui exerce une influence notable sur les Banques Populaires dans le respect des règles de gouvernance et d'organisation internes au Groupe Banque Populaire et dans le respect des engagements contractuels internes au Groupe Banque Populaire antérieurement conclus ainsi que des principes qui y sont fixés, procède à la consolidation comptable par mise en équivalence des CCI Banques Populaires.

Les CCI Banques Populaires étant dépourvus de droit de vote, l'influence notable de Natixis sur les Banques Populaires est caractérisée **(i)** par une influence « de droit » résultant de la possession par Natixis des moyens d'apprécier et de faire connaître son appréciation des conséquences pour Natixis des décisions de gestion opérationnelle et financière des Banques Populaires, et **(ii)** par une influence « de fait » découlant de la coopération industrielle et technique des Banques Populaires et de Natixis.

L'influence notable « de droit » de Natixis sur les Banques Populaires résulte notamment des dispositions suivantes du protocole CCI Banques Populaires :

- (i)** l'extension de la mission du délégué fédéral représentant la BFBP au sein des conseils d'administration des Banques Populaires à la prise en compte des intérêts de Natixis en termes de cohérence du développement de chaque Banque Populaire avec les objectifs de Natixis ;

- (ii) la représentation de Natixis au sein du comité d'audit et des risques groupe de la BFBP (dont la mission sera étendue pour examiner les relations opérationnelles et financières existant entre Natixis et les Banques Populaires, compte tenu de la participation de Natixis au capital des Banques Populaires), et au sein du comité technologique groupe, du comité développement groupe et du comité stratégique, placés sous l'autorité du conseil d'administration de la BFBP ;
- (iii) la consultation préalable de Natixis, en sa qualité de censeur de plein droit au conseil d'administration de la BFBP, pour toutes décisions du conseil d'administration qui relèvent de sa mission d'organe central du réseau des Banques Populaires de la BFBP (notamment, la définition de la politique et des orientations stratégiques du réseau des Banques Populaires, la négociation et la conclusion au nom du réseau des Banques Populaires des accords nationaux et internationaux, l'agrément des dirigeants des Banques Populaires, l'approbation des augmentations de capital, des émissions d'emprunts obligataires des prises et cessions de participations, et la centralisation des excédents de trésorerie des Banques Populaires et leur refinancement) ;
- (iv) le droit de Natixis de demander une seconde délibération dans l'hypothèse où le conseil d'administration de la BFBP serait conduit à ne pas suivre l'avis donné par Natixis sur une décision susceptible de porter atteinte à ses intérêts fondamentaux ;
- (v) le droit à une information pleine et complète de Natixis sur la gestion opérationnelle et financière des Banques Populaires ;
- (vi) les droits de Natixis sur l'audit des Banques Populaires, et notamment de l'association de Natixis, en sa qualité de censeur, aux décisions prises par le conseil d'administration de la BFBP relatives au contrôle administratif, technique et financier de l'organisation de la gestion des Banques Populaires ;
- (vii) la délégation de pouvoirs par la BFBP à Natixis en ce qui concerne la définition de normes et méthodes d'évaluation des risques communes à la BFBP, à la CNCE et à Natixis.

### 3. Droit au rachat des CCI Banques Populaires

Les CCI Banques Populaires pourront être rachetés à Natixis, à l'initiative de chaque Banque Populaire, sans autorisation préalable de l'assemblée spéciale des porteurs de CCI, sur autorisation préalable du conseil d'administration de la BFBP, dans les hypothèses suivantes :

- modification substantielle de l'équilibre des participations respectives de la BFBP et de la CNCE dans Natixis et/ou fin du contrôle conjoint exercé par la CNCE et la BFBP sur Natixis ;
- réforme de la loi de 1947 entraînant une modification substantielle des droits des porteurs de CCI.

En outre, dans l'hypothèse où une évolution législative ou réglementaire ou une évolution de l'appréciation des régulateurs concernés ou des commissaires aux comptes de Natixis conduirait à la nécessité d'accroître les éléments caractérisant l'influence notable ou de les modifier de manière significative afin de permettre le maintien de la consolidation par Natixis des CCI Banques Populaires, Natixis devra soumettre aux Banques Populaires les termes précis des évolutions qui seraient alors rendues nécessaires afin que celles-ci puissent déterminer si elles intègrent les nouveaux éléments de l'influence notable dans le dispositif ou si elles décident, sur autorisation préalable du conseil d'administration de la BFBP, d'exercer leur droit au rachat des CCI qu'elles ont émis.

La valeur de rachat des CCI Banques Populaires sera calculée sur la base de la méthode de valorisation des CCI employée lors de leur émission, notamment pour le calcul de l'actif net réévalué, et devra tenir compte de la profitabilité des Banques Populaires et de la quote-part d'actif net à laquelle donnent droit les CCI. À défaut d'accord entre Natixis et la Banque Populaire concernée, cette valeur de rachat sera déterminée par expert.

### 4. Coopération technique et industrielle entre Natixis et les Banques Populaires

Natixis et les Banques Populaires sont convenues de maintenir pendant une durée d'au moins 10 ans à compter de la date de souscription des CCI Banques Populaires, les relations industrielles et commerciales existantes.

Les prestations de services suivantes actuellement fournies par Natixis Banques Populaires aux Banques Populaires seront notamment maintenues :

- mise à disposition des infrastructures informatiques ;
- fournitures de prestations industrielles (conservation de titres, systèmes de paiement, gestion opérationnelle de la comptabilité devises) ;
- conception et gestion de produits clientèle pour le compte des Banques Populaires (gestion d'actifs, toute la gamme des assurances (vie, prévoyance, IARD), affacturage et crédit-bail, ingénierie financière, capital-développement, ingénierie sociale (et notamment l'épargne salariale), ingénierie internationale, assurance-crédit et information commerciale (Coface)).

Pendant cette période, Natixis s'est engagé à assurer ses prestations à des prix et des conditions de marché. Si les Banques Populaires estiment que les produits et/ou les services fournis par Natixis ne sont pas compétitifs, la BFBP sera saisie et pourra, si nécessaire, missionner un expert ayant pour mission de porter une appréciation externe et, le cas échéant, de proposer des mesures permettant d'améliorer la compétitivité desdits produits et/ou services.

À l'expiration de la période de 10 ans prévue ci-dessus, chacune des parties pourra mettre fin en tout ou partie aux relations commerciales et industrielles existantes et aux autres relations qui seraient venues s'y ajouter, dans le respect des dispositions contractuelles particulières régissant ces relations et sous réserve d'un délai de préavis d'une durée d'un an.



## B - Description des principales dispositions du protocole d'accord CCI Caisses d'Épargne

Un protocole d'accord relatif aux CCI émis par les Caisses d'Épargne qui ont été apportés à Natixis Banques Populaires a été conclu par chaque Caisse d'Épargne et de Prévoyance, la CNCE, la SNC Champion et Natixis Banques Populaires avant fin octobre 2006 (ci-après le « protocole CCI Caisses d'Épargne »), après approbation par le conseil d'orientation et de surveillance de chacune des Caisses d'Épargne.

Les principales dispositions du protocole CCI Caisses d'Épargne sont les suivantes :

### 1. Restriction à la libre cessibilité des CCI Caisses d'Épargne

Le protocole CCI Caisses d'Épargne prévoit que le transfert de tout ou partie des CCI Caisses d'Épargne par Natixis sera soumis à l'accord préalable de la CNCE.

En cas d'accord donné par la CNCE au transfert des CCI Caisses d'Épargne, le transfert des CCI Caisses d'Épargne sera soumis à un droit de préemption de premier rang de la CNCE puis des Caisses d'Épargne émettrices (sous réserve de l'autorisation des autorités bancaires) avec faculté de substitution par un tiers agréé par la CNCE.

### 2. Consolidation de la participation de Natixis dans les Caisses d'Épargne

Natixis, qui exerce une influence notable sur chaque Caisse d'Épargne dans le respect des règles de gouvernance et d'organisation internes au Groupe Caisse d'Épargne et dans le respect des engagements contractuels internes au Groupe Caisse d'Épargne antérieurement conclus ainsi que des principes qui y sont fixés, procède à la consolidation comptable par mise en équivalence des CCI Caisses d'Épargne.

Les CCI Caisses d'Épargne étant dépourvus de droit de vote, l'influence notable de Natixis sur les Caisses d'Épargne est caractérisée **(i)** par une influence « de droit » résultant des moyens d'apprécier et de faire connaître son appréciation des conséquences pour Natixis des décisions de gestion opérationnelle et financière des Caisses d'Épargne prévus par le protocole CCI Caisses d'Épargne et **(ii)** par une influence « de fait » découlant de la coopération industrielle et technique des Caisses d'Épargne et de Natixis organisée par le protocole CCI Caisses d'Épargne.

L'influence notable « de droit » de Natixis sur les Caisses d'Épargne résulte notamment des dispositions suivantes du protocole CCI Caisses d'Épargne :

- (i)** l'extension de la mission du censeur représentant la CNCE au sein des conseils d'orientation et de surveillance des Caisses d'Épargne à la prise en compte des intérêts de Natixis en termes de cohérence du développement de chaque Caisse d'Épargne avec les objectifs de Natixis ;
- (ii)** la représentation de Natixis au sein du comité des risques groupe (et de ses sous-comités), du comité ALM groupe

et des comités d'agrément des nouveaux produits clientèle et financiers de la CNCE, placés sous l'autorité du directoire de la CNCE ;

- (iii)** la consultation préalable de Natixis, en sa qualité de censeur de plein droit au conseil de surveillance de la CNCE, pour toutes décisions du conseil de surveillance qui relèvent de sa mission d'organe central du réseau des Caisses d'Épargne de la CNCE (notamment, la définition de la politique et des orientations stratégiques du réseau des Caisses d'Épargne, la négociation et la conclusion au nom du réseau des Caisses d'Épargne des accords nationaux et internationaux, l'agrément des dirigeants des Caisses d'Épargne, l'approbation des augmentations de capital, des émissions d'emprunts obligataires des prises et cessions de participations, et la centralisation des excédents de trésorerie des Caisses d'Épargne et leur refinancement) ;
- (iv)** le droit de Natixis de demander une seconde délibération dans l'hypothèse où le conseil de surveillance de la CNCE serait conduit à ne pas suivre l'avis donné par Natixis sur une décision susceptible de porter atteinte à ses intérêts fondamentaux ;
- (v)** le droit à une information pleine et complète de Natixis sur la gestion opérationnelle et financière des Caisses d'Épargne ;
- (vi)** les droits de Natixis sur l'audit des Caisses d'Épargne, et notamment de l'association de Natixis, en sa qualité de censeur, aux décisions prises par le conseil d'administration de la CNCE relatives au contrôle administratif, technique et financier de l'organisation de la gestion des Caisses d'Épargne ;
- (vii)** la délégation de pouvoirs par la CNCE à Natixis en ce qui concerne la définition de normes et méthodes d'évaluation des risques communes à la BFBP, à la CNCE et à Natixis.

### 3. Coopération technique et industrielle entre Natixis et les Caisses d'Épargne

Les liens économiques existant entre les filiales apportées par la CNCE et les Caisses d'Épargne sont nombreux et ont vocation à perdurer et à se développer avec la création de Natixis.

Les filiales apportées fournissent en particulier au réseau des Caisses d'Épargne les prestations suivantes :

- la conservation de titres ;
- la conception et la gestion des produits clientèle (gestion d'actifs, crédit revolving, assurance caution des emprunteurs, affacturage et crédit-bail mobilier, ingénierie financière et produits de marché, financement des collectivités locales, gestion de dette) ;
- l'intermédiation de titres et de produits dérivés.

Natixis et les Caisses d'Épargne maintiendront et développeront leur étroite coopération en matière industrielle et commerciale.



Dans le cadre du développement de cette coopération industrielle et commerciale, Natixis et les Caisses d'Épargne sont convenues de maintenir pendant une durée d'au moins 10 ans à compter de la Date de Réalisation, les relations industrielles et commerciales existantes et décrites ci-dessus.

À l'expiration de cette période, chacune des parties pourra mettre fin en tout ou partie aux relations commerciales et industrielles décrites ci-dessus et aux autres relations qui seraient venues s'y ajouter, dans le respect des dispositions contractuelles particulières régissant ces relations et sous réserve d'un délai de préavis d'une durée d'un an.

#### 4. Droit au rachat des CCI Caisses d'Épargne

Aux termes du protocole CCI Caisses d'Épargne, Natixis s'engage à céder à la CNCE ou à la Caisse d'Épargne concernée, selon les modalités définies ci-après, les CCI Caisses d'Épargne sans autorisation préalable de l'assemblée spéciale des porteurs de CCI Caisses d'Épargne, dans les hypothèses suivantes :

- (i) modification substantielle de l'équilibre des participations respectives de la BFBP et de la CNCE dans Natixis et/ou fin du contrôle conjoint exercé par la CNCE et la BFBP sur Natixis après la réalisation de l'Opération ;
- (ii) cession et/ou transfert des CCI Caisses d'Épargne pour quelque raison que ce soit, y compris en cas de fusion ou de scission de Natixis ;
- (iii) réforme de la loi de 1947 entraînant une modification substantielle des droits des porteurs de CCI ;
- (iv) évolution législative ou réglementaire ou évolution de l'appréciation des régulateurs concernés ou des commissaires aux comptes de Natixis conduisant à la nécessité d'accroître les éléments caractérisant l'influence notable ou de les modifier de manière significative afin de permettre le maintien de la consolidation par Natixis des CCI Caisses d'Épargne, étant précisé que, dans cette hypothèse, Natixis devra soumettre à la CNCE et à la Caisse d'Épargne concernée les termes précis des évolutions qui seraient alors rendues nécessaires afin que celles-ci puissent déterminer si elles intègrent les nouveaux éléments de l'influence notable dans le dispositif ou si elles décident d'exercer leur droit au rachat des CCI Caisses d'Épargne.

Par ailleurs, sans préjudice du bénéfice du paragraphe (iii), en cas de modification législative conférant un droit de vote aux titulaires de CCI, Natixis s'engage à se concerter, en accord avec la CNCE et les Caisses d'Épargne, à l'effet d'apporter les adaptations nécessaires soit en maintenant les droits et caractéristiques des titres émis, soit en remplaçant les CCI Caisses d'Épargne par des titres présentant les mêmes

caractéristiques, notamment l'absence de droit de vote et la capacité pour Natixis de consolider par mise en équivalence le résultat des Caisses d'Épargne à hauteur de sa participation dans le capital.

En cas d'exercice du droit au rachat des CCI Caisses d'Épargne dans les hypothèses (i), (ii) ou (iv) par la CNCE et par la Caisse d'Épargne concernée, la CNCE bénéficie d'un droit de priorité sur la Caisse d'Épargne concernée.

En cas d'exercice du droit au rachat des CCI Caisses d'Épargne dans l'hypothèse visée au (iii) ci-dessus par la CNCE et par la Caisse d'Épargne concernée, celle-ci bénéficie d'un droit de priorité sur la CNCE.

La valeur de rachat des CCI Caisses d'Épargne sera calculée sur la base de la méthode de valorisation des CCI employée lors de leur émission et devra tenir compte de la quote-part d'actif net à laquelle donnent droit les CCI. À défaut d'accord entre Natixis et la CNCE ou la Caisse d'Épargne concernée, cette valeur de rachat sera déterminée par expert.

### C - Résumé des promesses croisées d'achat et de vente portant sur les actions de la Compagnie 1818 – Banquiers Privés conclues entre Natixis d'une part, Foncier Participation, Crédit Foncier de France et Banque Palatine, d'autre part

Le 17 novembre 2006, Natixis a conclu avec la Banque Palatine, Foncier Participation et Crédit Foncier de France, des promesses d'achat et de vente portant sur les participations détenues par la Banque Palatine, Foncier Participation et Crédit Foncier de France dans le capital de la Compagnie 1818 – Banquiers Privés.

Aux termes de ces promesses, Natixis s'est engagée à acquérir auprès de Banque Palatine, Foncier Participation et Crédit Foncier de France, 238 480 actions représentant 37,22 % du capital social et des droits de vote de la Compagnie 1818 – Banquiers Privés. Réciproquement, Banque Palatine, Foncier Participation et Crédit Foncier de France se sont engagés à céder à Natixis leur participation dans Compagnie 1818 – Banquiers Privés.

Le prix d'exercice total des promesses est de 34 448 822 euros susceptible de certains ajustements en cas d'apport en numéraire, de distribution de dividende ou de réduction du capital de la Compagnie 1818 – Banquiers Privés.

Les promesses d'achat seront exerçables entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août 2008. Les promesses de vente seront exerçables entre le 1<sup>er</sup> septembre 2008 et le 30 novembre 2008.

## RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES CONCERNANT NATIXIS

Natixis résulte de l'apport des d'actifs de la CNCE (Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance) et de la SNC Champion (filiale à 100 % de la Banque Fédérale des Banques Populaires) à Natixis Banques Populaires, approuvé par l'Assemblée générale de Natixis Banques Populaires le 17 novembre 2006.

Natixis Banques Populaires résultait lui-même de l'apport des activités opérationnelles de la Caisse Centrale des Banques Populaires (CCBP) à Natixis S.A., approuvé par les Assemblées générales extraordinaires des deux entités, le 27 juillet 1999.

### Historique de la CCBP

La CCBP a été créée en 1921 afin de conforter l'essor des Banques Populaires, et pour exercer à la fois des activités institutionnelles pour le compte des Banques Populaires (gestion et suivi des excédents de trésorerie des Banques Populaires, missions spéciales pour le compte de la Chambre Syndicale des Banques Populaires, émissions d'emprunts obligataires ou de titres assimilés) et des activités opérationnelles de banque du secteur concurrentiel.

En octobre 1997, la CCBP est entrée dans le capital de Natixis S.A. à hauteur de 23,35 %. Cette prise de participation a été suivie d'une OPA amicale à l'issue de laquelle, le 2 juin 1998, le Groupe Banque Populaire détenait 71,4 % du capital de Natixis S.A. Ce pourcentage a été porté à 74,36 % à la fin 1998.

Après l'apport en juillet 1999 de ses activités opérationnelles à Natixis S.A., la CCBP est devenue la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP).

Fin 1999, le Groupe Banque Populaire détenait 88,06 % du capital de la nouvelle entité Natixis Banques Populaires. À la fin 2000, ce pourcentage est revenu à 79,23 %, suite à l'augmentation de capital qui a été très largement placée auprès des particuliers.

À la suite de la loi du 15 mai 2001, la BFBP s'est substituée à la CCBP comme organe central du Groupe Banque Populaire.

### Historique des entités constitutives de Natixis S.A.

Créé en 1919, le Crédit National a d'abord développé une activité de prêteur à moyen et long terme, avant de développer des activités complémentaires, afin d'apporter une réponse élargie et globale aux besoins de ses entreprises clientes.

Au cours de 1996, le Crédit National a porté de 10,06 % à 88 %, puis 100 % sa participation au capital de la Banque Française du Commerce Extérieur (BFCE). Créée en 1947, cette dernière exerçait une activité de banque commerciale dont elle avait accentué le développement, parallèlement à la réduction progressive des activités de soutien aux exportations qu'elle exerçait en tant qu'agent de l'État.

En juin 1997, le Crédit National, devenu Natixis S.A., a apporté à la BFCE, devenue Natixis Banque, sa branche complète de banque commerciale. Natixis S.A., devenue société holding, assurait quant à elle la cohérence et le pilotage de toutes les activités du groupe Natixis.

### Simplification et unification des structures

L'apport en juillet 1999 des activités opérationnelles de la CCBP à Natixis S.A. a donné naissance à la nouvelle entité Natixis Banques Populaires.

Le 28 juin 2000, les actionnaires de Natixis Banques Populaires, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont approuvé la fusion-absorption de Natixis Banque par Natixis Banques Populaires, qui a pris effet au 30 juin 2000. S'agissant d'absorber une filiale détenue à 100 %, cette opération a été placée sous le régime des fusions simplifiées et n'a pas donné lieu à la création d'actions nouvelles.

### Entrée de nouveaux actionnaires au capital de Natixis Banques Populaires en 2002

Dans le cadre du partenariat engagé avec le Groupe Banque Populaire, la banque allemande DZ BANK AG a acquis, en mai 2002, des actions Natixis Banques Populaires.

En juillet 2002, un traité d'apport a été signé entre les sociétés Natixis Banques Populaires et Arnhold and S. Bleichroeder Holdings Inc. (« ASB »), aux termes duquel Natixis Banques Populaires a acquis 100 % des titres de la société Arnhold and S. Bleichroeder Inc., société de droit de l'État de New York, pour une valeur de 105 millions de dollars américains, payable en actions Natixis Banques Populaires.

L'Assemblée générale extraordinaire de Natixis Banques Populaires qui s'est tenue le 6 décembre 2002 a approuvé l'apport précité dans toutes ses dispositions, ainsi que la valeur de l'apport effectué par la société ASB. Elle a décidé d'augmenter le capital de Natixis Banques Populaires d'un montant de 22 417 312 euros par création de 1 401 082 actions nouvelles d'une valeur nominale de 16 euros, entièrement libérées, émises en contrepartie de l'apport en nature visé ci-dessus.

## Les étapes de la création de Natixis en 2006

### 1<sup>er</sup> semestre 2006 : Négociations exclusives entre le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne

**12 mars 2006 :** Le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne engagent des négociations exclusives en vue de la constitution de Natixis.

**6 juin 2006 :** À l'issue de la période de négociations exclusives ouverte le 12 mars 2006, Philippe Dupont, Président du Groupe Banque Populaire, et Charles Milhaud, Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, ont signé le protocole d'accord définissant les modalités de création de leur filiale commune, Natixis.

Les conseils d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de Natexis Banques Populaires et le conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ont approuvé la signature de cet accord lors de leurs réunions respectives des 2 et 6 juin.

### 2<sup>nd</sup> semestre 2006 : Constitution de Natixis et opération de marché

**17 novembre 2006 :** Assemblée générale mixte des actionnaires de Natexis Banques Populaires ayant approuvé l'opération d'apport donnant naissance à Natixis.

L'opération d'apport a consisté :

- d'une part, en un apport à Natexis Banques Populaires par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (ci-après la « **CNCE** ») de certaines de ses filiales et participations dans les métiers de la banque de financement, d'investissement et de services ainsi que d'une partie des certificats coopératifs d'investissement émis depuis 2004 par chaque Caisse d'Épargne et de Prévoyance <sup>(1)</sup> (les « **Caisses d'Épargne** ») et représentant 20 % de leur capital social (les « **CCI Caisses d'Épargne** »), et qui étaient intégralement détenus par la CNCE ; et,

- d'autre part, en un apport à Natexis Banques Populaires par la SNC Champion, véhicule constitué par la Banque Fédérale des Banques Populaires (la « **BFBP** ») et les Banques Populaires, du solde des CCI Caisses d'Épargne non apportés par la CNCE et que la SNC Champion a préalablement acquis auprès de la CNCE. En outre, la CNCE et la SNC Champion ont apporté les participations au capital des sociétés Ixis Corporate & Investment Bank (« **Ixis CIB** ») et Ixis Asset Management Group (« **Ixis AMG** ») qu'elles ont préalablement acquises auprès de SanPaolo IMI (« **SPIMI** »).

À l'issue de ces apports, la CNCE et la BFBP (directement et par l'intermédiaire de la SNC Champion) ont détenu chacune une participation égale de 45,52 % (44,86 % sur une base totalement diluée) du capital de Natexis Banques Populaires, devenu Natixis.

Concomitamment aux opérations d'apport, chacune des Banques Populaires a émis au profit de Natexis Banques Populaires des certificats coopératifs d'investissement qui représentent 20 % de son capital (ensemble, les « **CCI Banques Populaires** »).

**18 novembre 2006 - 5 décembre 2006 :** Placement des titres Natixis sous forme d'Offre à Prix Ouvert (OPO) en France pour les particuliers et d'un Placement Global (PG) pour les investisseurs institutionnels en France et hors de France avec :

- le 6 décembre : Fixation du prix définitif de l'OPO et du PG ;
- le 7 décembre : Reprise de la cotation de l'action Natixis ; et
- le 11 décembre : Règlement/Livraison des titres.

À l'issue de cette opération de marché, la CNCE et la BFBP détiennent Natixis à hauteur de 34,44 % chacune. Depuis, leur part respective a été portée à 34,45 %.

(1) À l'exception des Caisses d'Épargne et de Prévoyance de Martinique et de Nouvelle Calédonie.

## RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

---

### Responsable du document de référence

---

M. Philippe Dupont

Président du directoire de Natixis

#### Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Philippe Dupont

## DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

---

Les documents relatifs à Natixis (actes constitutifs, statuts, rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques sociales et consolidées pour chacun des deux exercices précédant la publication du document présent) sont partiellement inclus dans le présent document et peuvent être librement consultés à son siège social, de préférence sur rendez-vous.

Le présent document de référence est disponible sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et dans la rubrique « Actionnaires et investisseurs » du site institutionnel [www.natixis.com](http://www.natixis.com)

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur Natixis, peut sans engagement et sans frais, demander les documents :

■ par courrier :

#### Natixis

Direction de la Communication

Département Relations Investisseurs  
Immeuble Arc-de-Seine  
30, avenue Pierre Mendès France  
75013 Paris

■ par téléphone :

01 58 19 26 34 ou 01 58 32 06 94.

■ par mail :

[relinvest@natixis.fr](mailto:relinvest@natixis.fr)

## Table de concordance

Rubriques	N° page du document de référence
<b>1. Personnes responsables</b>	<b>428</b>
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>60</b>
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	6 à 7
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	N.A.
<b>4. Facteurs de risque</b>	<b>126 à 135</b>
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1. Histoire et évolution de la société	426 à 427
5.2. Investissements	62 à 70 ; 74 à 75
<b>6. Aperçu des activités</b>	
6.1. Principales activités	60 à 86
6.2. Principaux marchés	301 à 304
6.3. Événements exceptionnels	N.A.
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	168 à 169
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	60 à 86
<b>7. Organigramme</b>	
7.1. Description sommaire du groupe	1
7.2. Liste des filiales importantes	8
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	255 à 256
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	120 à 124
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1. Situation financière	173 à 174
9.2. Résultat d'exploitation	137 à 138
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	174 ; 184 à 185
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	186
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	174 à 175
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	N.A.
10.5. Information concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	173 à 174
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	<b>N.A.</b>
<b>12. Information sur les tendances</b>	<b>180</b>
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>5</b>

Rubriques	N° page du document de référence
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale</b>	
14.1. Organes d'administration	20 à 25
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	58
<b>15. Rémunération et avantages</b>	
15.1. Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	53 à 57
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	54
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1. Date d'expiration du mandat actuel	21 à 23
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	58
16.3. Information sur le comité d'audit et le comité des rémunérations de l'émetteur	52
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise	21 à 25
<b>17. Salariés</b>	
17.1. Nombre de salariés	91 ; 92 ; 108
17.2. Participations et stock-options des administrateurs	54 ; 312 ; 413 à 414
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	417 ; 401 à 402
<b>18. Principaux actionnaires</b>	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	416
18.2. Droits de vote différents des actionnaires susvisés	398
18.3. Contrôle de l'émetteur	418
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	418
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	<b>308 à 313 ; 343 à 349 ; 372 à 376</b>
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
20.1. Informations financières historiques	181 à 315 ; 318 à 369 ; 431
20.2. Informations financières pro forma	244 à 245
20.3. États financiers	181 à 315 ; 318 à 369
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	316 à 317 ; 370 à 371 ; 372 à 376
20.5. Date des dernières informations financières	181
20.6. Informations financières intermédiaires	N.A.
20.7. Politique de distribution des dividendes	14 ; 419
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	168 à 169
20.9. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	177
<b>21. Informations complémentaires</b>	
21.1. Capital social	12 ; 412 à 413
21.2. Acte constitutif et statuts	408 à 411
<b>22. Contrats importants</b>	<b>422 à 425</b>
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	<b>N.A.</b>
<b>24. Documents accessibles au public</b>	<b>428</b>
<b>25. Informations sur les participations</b>	<b>8 ; 202 à 242 ; 343 à 349</b>

En application de l'article 28 du règlement CE n°809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 figurant aux pages 191 à 321, le rapport des commissaires aux comptes y afférent, pages 322 à 323 et le rapport de gestion du groupe figurant aux pages 136 à 188 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 17 avril 2007 sous le numéro D.07-0337,

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 figurant aux pages 102 à 205, le rapport des commissaires aux comptes y afférent, pages 206 à 207 et le rapport de gestion du groupe figurant aux pages 69 à 95 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2006 sous le numéro D.06-0152

Les chapitres des documents de référence n°D.07-0337 et D.06-0152 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.



# NOTES





**Natixis**  
BP 4  
75060 Paris Cedex 02  
T : +33 1 58 32 30 00  
[www.natixis.com](http://www.natixis.com)